This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 476723

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

5/

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE
DES ARDENNES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

DES ARDENNES

PUBLIÉE

PAR ED. SÉNEMAUD

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

TOME QUATRIÈME.

DEUXIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SEMESTRE.

MÉZIÈRES

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE DE F. DEVIN.

1866.

Digitized by Google

DC
611
A673
R453

Digitized by Google

Reference - Stacks
Nijhoff
9-18-50
71668

VOYAGE

EN

ARDENNES, LIÉGE ET PAYS-BAS

En 1619

(SUITE) (1).

XII.

Retour à Spa. — Description de Maëstricht. — Ordres religieux et militaires. — Chevaliers teutoniques. — Forces militaires de l'Espagne aux Pays-Bas.

Ayant donc vu la ville d'Aix, nous retournâmes à Spa, et de là nous fîmes un autre petit voyage à Mastrict qui en est à sept lieues ou huit heures de chemin, et l'on traverse par un pays assez désert dans les Ardennes, plein de bois, montagnes et rochers, de sorte que l'on ne faict guères autre chose que de monter et descendre. A une heure et demie de Spa on trouve Poleurre, fort long village en un fonds, par où passe une petite rivière sur laquelle y a un pont de pierre.

De là à Vervi, deux lieues, très-grand village où y a deux beaux ponts sur une autre rivière qui est celle de Limbourg, Veser; puis y a Heus à trois lieues qui est un autre grand village du duché de Limbourg. De là à Mastrict y a quatre lieues, et va-t-on toujours en descendant des montagnes, tant qu'on arrive en une belle plaine

(1) Voir tome III, page 229.

Digitized by Google

qui va côtoyant la Meuse, jusqu'à Mastrict, et de là en avant on trouve le pays plat et bas.

Mastrict est à quatre lieues du Liége, dont les terres vont jusqu'aux portes de cette ville, et la ville même étoit jadis du Liége, comme aussy Masé qui est quatre lieues par de là. Mais les Espagnols tiennent aujourd'huy tout cela, sinon ce qu'ils permettent à l'évêque de Liége d'en tirer, à savoir quelque portion du revenu et quelque juridiction. Les Espagnols l'ont toujours tenue avec forte garnison, depuis qu'ils l'eurent reprise sur les Etats qui s'en étoient saisis. Le prince de Parme fit cet effect.

Cette ville est en une très-belle situation sur la Meuse, au milieu d'une grande plaine, ayant la grande ville du côté de deçà avec un beau pont de pierre à dix arches qui la joinct avec une autre petite ville nommée Vic, qui en est comme la citadelle.

Mastrict est appelée en latin *Trajectum Mosæ* ou *superius*, pour ce que c'étoit un passage sur la Meuse, à différence de *Trajectum* ad *Rhenum* ou *inferius*, qui est Utrecht sur le Rhin. Cette ville dépendoit des Seigneurs de Louvain, et dict-on que Sainct Materne, disciple de Sainct Pierre, y prêcha la foy et y bâtit une chappelle. Et depuis S. Servais le 10e évêque de Tongres, voyant sa ville ravagée et brûlée par les Huns, transporta son siége à Mastrict, que depuis S. Hubert mit au Liége. Et dict-on aussy qu'un comte ou seigneur de Louvain donna cette ville à S. Servais, pour avoir été guéry de luy d'une grande maladie. Quoy que ce soit, Mastrict demeura aux évêques de Liége, bien que les ducs de Brabant, successeurs des comtes de Louvain y prétendissent toujours quelque chose, et firent souvent guerre aux Evêques pour cela. Et l'an 1267, l'évêque Henry reprit sur le duc cette ville où il exerça seul sa juridiction. Puis l'an 1296, la guerre s'étant renouvelée entre le duc et l'évêque, enfin y eut accord entr'eux, que la ville de delà seroit à l'Evêque et en sa juridiction, mais en payant certain cens à S. Pierre de Louvain, et que la vieille ville de deçà seroit au duc : Puis que tout habitant seroit au seigneur du lieu où il seroit né et non où il demeureroit, comme aujourd'huy on suit le côté maternel. Car les enfans sont subjects du seigneur du lieu où leur mère est née; les étrangers y venans demeurer déclarent sous lequel des deux ils veulent être. Toutefois le duc de Brabant y tient la souveraineté.

Digitized by Google

Or durant les troubles de l'an 1576, les habitans voulans chasser la garnison espagnole dont ils étoient molestez, y appellèrent des Allemands, mais les Espagnols y rentrèrent par astuce, et firent un grand carnage des habitans; de quoy les cytoiens indignez reçurent garnison de François, Anglois et Ecossois que les Etats leur envoyèrent. Mais le prince de Parme en l'an 1579 les vint assiéger et les battit fort furieusement avec cinquante-quatre pièces; les autres se défendirent bien et firent mourir force espagnols, et y avoit un *Tapin* ingénieur françois qui y fit merveilles. Enfin après un long et opiniâtre siége, eux ne pouvans être secourus par l'Archiduc Mathias et le prince d'Orange, empêchez à réprimer l'insolence des Gantois, la ville fut prise de force, et tout fut mis au fil de l'épée. Plusieurs femmes et enfans en fuyant se précipitèrent dans la Meuse; les Espagnols y exercèrent d'horribles boucheries, pillages, violemens et brûlemens. Tellement que la ville en est demeurée depuis ce temps-là toute gâtée et déformée, les marques se voyans encores partout de la cruauté et barbarie espagnole. Le siége y dura quatre mois et la prise se fit par la ville de Wick. Il y eut vingt-deux mines qui jouèrent. Ceux de Liége fournissoient de pièces, poudre et munitions, et d'hommes pour travailler aux mines.

Depuis ce temps là les Espagnols ont tenu cette place avec bonne et forte garnison, la fortifiant et remparant encores tous les jours. Ils y ont aujourd'huy dix compagnies de Wallons et Bourguignons, où y a quelques François mêlez. Il y a deux compagnies de trois cens hommes chacune, et les autres de cent, et cent chevaux ou gendarmes. Ils sont environ quinze cens soldats en tout, huit cens en la ville haute deçà la Meuse, et six cens à Wick de là, qui est comme la citadelle, estant bien remparée de bonnes murailles et bastions partout. Dans cette petite ville y a de beaux logemens ou barraques pour les soldats, bâties de pierre et de brique; y en a une dans la ville haute; et y en veulent encores bâtir d'autres pour la commodité des gens de guerre, et pour plus de force et d'assurance quand ils se trouvent tous ensemble et séparez du reste de la ville. Ils sont quatre soldats en une chambre, et étans mariez ne sont que deux. On leur fournit des meubles. Tout cela payé par le roy d'Espagne, avec les fortifications pour le tiers seulement, les

Digitized by Google

deux autres par la ville. Chaque soldat a 5 sols par jour avec son pain de munition. Tous les jours cinq cens hommes entrent en garde, et font la parade par la grande place. Le gouverneur de cette place s'appelle La Motterie, neveu de ce fameux capitaine La Motte Gravelines, qui étant naturel françois et ayant un oncle marié en Flandres y vint faire de si bons services, que de simple soldat il devint gouverneur de Gravelines et maistre de camp.

Le gouverneur de Mastrict a douze hallebardiers et un corps de garde posé toujours près de son logis. Il a 1000 livres par mois, puis 1200 écus par an pour sa charge de maistre de camp, et 1200 livres d'autre part pour l'artillerie. Son beau-frère, fils du gouverneur de Gravelines a 50 écus de pension par mois. Ce gouverneur est un fort gentil et sage cavallier, et bien aymé de leurs Altesses, près desquelles il est des principaux pour les affaires de guerre et d'Etat; et est en bien particulière intelligence avec le marquis Spinola.

La ville de Mastrict est assez mal bâtie et se sent encores de sa ruine, quand les Espagnols l'accommodèrent si mal. La plus part des maisons sont bâties de bois, mais le gouverneur a fait une ordonnance, que doresnavant on n'ayt plus à bâtir que de pierres ou briques. Les plus belles maisons sont celles des chanoines aux environs de la grande église. Il y a quelques vieux palais de seigneurs et gentilshommes, comme celui du seigneur de Recan, gentilhomme du pays, qui a sa seigneurie de Recan proche de la ville sur le chemin de Masé. Il a épousé une sœur du marquis de Bonnivet, et est grand chambellan, et grand escuier de l'Electeur de Cologne, lequel il accompagna à Francfort à l'élection dernière de l'Empereur Ferdinand.

La ville de Mastrict étoit autrefois plus petite, et on voit encores le circuit de ses anciennes murailles, et ses portes; mais elle fut après accrue de faubourgs. Il y a un beau quay ou havre le long de la rivière, où se chargent et déchargent les marchandises dont il se faict là grand débit par tout le reste des Pays-Bas. Cette rivière de Meuse est fort poissonneuse, et s'y pêche quantité de beaux saumons, sur icelle y a beaucoup de moulins à bateaux, rencontre fort dangereuse pour les bateaux et barques qui descendent; comme

Digitized by Google

jay bien éprouvé autrefois sur la rivière de Garonne près la ville de Grenade, où notre bateau de nuit emporté par le courant de l'eau alla choquer si rudement l'un de ces moulins, qu'il tourna, en sorte que tout le reste s'étant sauvé de bonne heure, et moy demeuré des derniers, je tombay dans un gouffre d'eau et fus emporté bien loing à la mercy de ce fier élément sans veoir ny sçavoir où j'étois, tant qu'enfin je fus garanty miraculeusement, et divinement inspiré et conduict je regaignay peu à peu et avec grand peine le bord et me sauvay ainsy. Le seul désir de sauver mes papiers et escrits me précipita en ce danger qu'autrement je pouvois éviter, en cela moins adroict que César qui, sauvant à la nage sa personne des Alexandrins le poursuivans, tenoit d'une main ses commentaires, et de l'autre nageoit et tiroit sa robe avec les dents.

Pour les églises de Mastrict, la principale et autrefois Cathédrale lorsque le siége épiscopal de Tongres y fut transporté, est Sainct-Servais, qui est une très ancienne église bâtie premièrement par sainct Materne, comme ils disent. Là en une voûte basse au dessous du chœur étoit le corps de sainct Servais, et voit-on encores l'endroict grillé de fer et fort vénérable. Mais depuis il fut transporté au haut du chœur il y a les corps des trois autres évêques saincts; puis la sépulture d'un duc de Bavière dans la nef. La voûte du chœur est peinte d'une ancienne mosaïque. Cette église est collégialle, et y a chanoines et doyen. Leur revenu est d'environ 500 livres chacun. Pour le regard de sainct Servais, il fut le dixième évêque de Tongres; et sa légende dict qu'il étoit descendu de Esmérie, sœur de saincte Anne, mère de la Vierge, et qu'étant né en Perse ou Arménie, il vint du temps de Constantin-le-Grand à Tongres, dont il fut faict Evêque, et entr'autres choses mémorables se trouva au concile de Cologne où l'hérétique arien Euphrates, archevêque de Cologne, fut condamné. Puis les Huns ravageans les Gaules, ce sainct fut pris par eux, et miraculeusement relaché. Après prévoyant la ruine de Tongres, il en transporta tous les corps saincts et trésors à Mastrict, où il mourut peu après, et fut enterré en cette grotte qu'il fit faire en l'église. Il est peinct et figuré avec une clef, comme on void sa figure dorée tenant une clef, sur une fontaine qui est au milieu de la grande place devant l'église. On dict que c'est pour

Digitized by Google

ce que en vision il eut une clef d'argent que saint Pierre luy bailla, en signe qu'il pouvoit ouvrir et fermer le paradis. On dict aussy qu'avant que venir à Tongres, sortant de son pays il alla visiter le sainct Sépulchre de Jérusalem, où demeurant en prières et oraisons, il apprit en vision qu'il seroit évêque de Tongres en Gaule, et que là il y fut miraculeusement transporté en peu d'heures; et autres choses semblables que rapporte sa légende.

Ce sainct Servais est le grand patron de Mastrict, et nos chroniques disent que la grande victoire que Dieu donna à Charles-Martel sur les Sarrasins fut entre autres attribuée aux prières de ce sainct. Devant son église est une belle grande place, plantée d'arbres à la ligne, avec beaux promenoirs, et au milieu une fontaine de marbre, où est la figure de sainct Servais. En cette église, le duc de Brabant est chanoine.

Il y a quelques autres églises à Mastrict, comme près de Sainct-Servais est une église antique de Sainct-Jean, puis Notre-Dame et Sainct-Nicolas. Celle des Jésuites qui est bâtie de neuf, d'un très-bel ordre d'architecture et sans piliers, ce qui la rend fort claire, gaye et commode. Au frontispice de l'église est la figure de la Vierge fort enrichie, et à ses côtez les figures des béats Ignace et Xavier en robes noires couvertes d'étoiles d'or ; les armes de la ville sont une étoile. Cette église est leur collége, et la maison professe tout joignant. La voûte de l'église est toute à peintures très-belles et bien faictes de tous les saintes anciens et modernes, et entr'autres les saincts et béats de leur ordre.

Il y a églises de Cordeliers, Jacobins, Capucins, et plusieurs autres paroisses. Il y a aussy une grande église et commanderie des chevaliers teutoniques, qui est l'un des principaux lieux de l'ordre, et capable de loger la cour d'un roy.

Cet ordre des chevaliers teutoniques est appelé l'ordre de la Vierge Marie de Jérusalem. C'est un de ceux qui furent établis en Jérusalem du temps des guerres sainctes pour la défense des pélerins chrétiens allans au saint sépulchre. Car il y a les chevaliers du St-Sépulchre, des Hospitaliers ou de St-Jean, des Templiers, des Teutoniques, de St-Jean-d'Acre, des Livoniques, de Ste-Marie-du-Mont-Carmel, de St-Maurice et St-Lazare, puis ceux de St-Jacques,

Digitized by Google

Calatrava, Alcantara et Montèze en Espagne, de Christ et Avis en Portugal, et plusieurs autres en divers lieux; tous pour même subject, pour l'exaltatation de la foi contre les Infidelles.

L'ordre du St-Sépulchre fut l'un des premiers établis du temps de Constantin-le-Grand, ou peu après, mais plus vraysemblablement depuis que les Sarrasins et infidelles se furent emparez de la Terre saincte sous le second calife Homar, environ l'an 640. Cet ordre, sous la règle de sainct Augustin, fut institué pour la garde du sainct sépulchre, et défence des pélerins, mais sous le bon plaisir des Sarrasins, à qui il en falloit payer tribut. Leur marque étoit la croix rouge. Mais depuis que les chrétiens eurent recouvré la Terre saincte, cet ordre se multiplia grandement, combattant vaillamment contre les infidelles, tant que les affaires chrétiennes allans mal en Syrie, ils furent contraincts de se retirer à Péruse en Italie, et de là les uns se mirent avec ceux de St-Jean, les autres ailleurs.

Après vint l'ordre des chevaliers de St-Jean ou Hospitaliers, instituez après la prise de Jérusalem par les chrétiens, l'an 1099, pour la tuition et défence de la foy, des pélerins et des roys de Jérusalem contre les infidelles. Ils avoient au commencement soin des pauvres pélerins arrivans à l'hôpital de Jérusalem, et le Patriarche leur donna pour marque la croix blanche. Ils firent de grandes conquêtes sur les Sarrasins et Turcs, entr'autres Rhodes, dont ils prirent le nom, puis l'ayant perdue, se sont retirez à Malte, qui leur fut donnée par l'empereur Charles V^e^, d'où ils sont dicts chevaliers de Malte.

En même temps, presque et à l'imitation de ceux-cy, furent instituez les Templiers, puis les Teutoniques : les Templiers, pour la garde du Temple où ils faisoient leur demeure, et firent de grands services à la chrétienté, dont ils furent tellement enrichis, qu'en fin venans à s'abâtardir, et à se plonger en toutes sortes de vices et énormitez, ils furent par un commun consentement du Pape et du roy Philippe-le-Bel, et autres rois et princes chrétiens, exterminez presque en un même jour par toute la Chrétienté, environ deux cens ans après leur première institution, et tous leurs biens donnez à ceux de St-Jean. Ils portoient la croix rouge.

Digitized by Google

Pour les Teutoniques aussy de la règle de sainct Augustin, ils furent établis pour la même défence de la foy, et pour la nourriture des pauvres pour la nation allemande ou teutonique. Ils portoient la croix noire, et ne recevoient en leur ordre que gentilshommes allemands ; et furent appelez pour cela Teutoniques puis Marians et Crucigères. Leur ordre commença environ l'an 1190, en la ville de Ptolémaïde ou Acre, où les chrétiens s'étoient retirez après la prise de Jérusalem par le soudan Salladin ; et ce furent quelques bons citoyens de Brême et Lubeck, qui leur firent bâtir un hôpital fort riche en Jérusalem.

Quand ils furent chassez de la Terre saincte avec les autres par les infidelles, ils se retirèrent en Allemagne, où par leur vaillance, ils conquirent le pays de Prusse vers la mer Baltique, qui étoit idolâtre, et l'ayant converty à la foy, en eurent la possession par la permission de l'empereur Frédéric II et de Grégoire IX, pape ; puis conquirent aussy la Livonie, dont ils furent dicts *Pruténiques* ou *Livoniques*. Le grand maistre tenoit son siége en la ville de Mariembourg sur la Vistule. Ils guerroièrent assez heureusement les Lithuaniens et Tartares infidelles. Puis à cause de leur puissance, seigneuries et richesses, étans venus en orgueil, ambition, discorde, fainéantise, dissolution et autres vices, ils furent guerroiez par les Polonois qui les battirent et affoiblirent, de sorte qu'ils les contraignirent de s'assubjectir eux et leur pays au roy de Pologne Casimir. Ils eurent encores de grandes guerres depuis pour se libérer de cette subjection et hommage ; mais enfin Albert de Brandebourg, grand maistre, s'accorda avec Sigismond, roy de Pologne, auquel il fit hommage ; puis s'étant fait protestant et marié, il prit le titre de duc de Prusse que le Polonois lui donna. Et depuis, ses successeurs ont tenu ce pays en titre de duché, comme ceux de la maison de Brandebourg le possèdent encore aujourd'huy. Cet ordre de Prusse s'est depuis divisé en deux : en celuy de Prusse et en celuy de Livonie. Les seigneuries et terres de celuy de Prusse sont venues en partie aux roys de Pologne, et en partie à ceux de la maison de Brandebourg. Le même est arrivé de celuy de Livonie, dont partie est aux roys de Pologne et Suède, et l'autre aux ducs de Churlandie. Les chevaliers ne laissèrent de continuer leur ordre

Digitized by Google

et d'élire un nouveau grand maistre, comme l'a été de fraische mémoire Maximilien, frère des derniers Empereurs, et par sa mort Charles, archiduc, frère de l'empereur Ferdinand. Ils possèdent encores de grandes terres et seigneuries, tant en Livonie qu'en Allemagne et Pays-Bas, comme est celle-cy de Mastrict, puis à Anvers, Malines, et près de Diest et de Saintron, etc. Leur principal siège est en la ville de Mergedon en Franconie, etc.

Pour ceux de St-Lazarre, ils en tirent l'origine de sainct Basile, qui bâtit un hôpital sous ce nom ; mais l'établissement des chevaliers ne fut que comme les autres et pour le même subject après la conquête de la Terre saincte, d'où depuis étans chassez, ils se retirèrent en France, où Loys le Jeune leur donna le lieu de Boigny près Orléans pour retraicte, l'an 1154 ; de sorte que ce lieu est comme chef d'ordre, et où se faisoient leurs assemblées de tous côtez de la chrétienté. Ce qui a duré jusques en l'an 1558, bien que les chevaliers de St-Jean aient faict ce qu'ils ont pu pour l'éteindre et confondre avec le leur. Mais le pape Pie IVe voulut renouveler en Italie cet ordre, auquel il donna un grand maistre à Verseil. Et depuis Grégoire XIIIe fit le duc de Savoie grand maistre en 1573, lequel joignit celuy-cy avec son ordre de St-Maurice institué par Amédée, premier duc de Savoie à Ripaille sur le lac de Genève. Leur siége est à Nice et à Turin.

Pour celuy de France il est toujours demeuré sous son grand maistre à part, qui fut le commandeur de Chates, qui bien que chevalier de Malte ne laissa de tenir cet ordre distingué de l'autre et le rétablit. Et depuis quelques années le sieur de Nérestan, par permission et autorité du pape Paul IIIe l'a remis comme grand maistre sous le nom de Ste-Marie-du-Mont-de-Carmel. Tous ces ordres militent sous la règle de saint Augustin. Il y a ceux de St-Etienne instituez par le grand duc Cosme l'an 1564. Pour ceux d'Espagne, nous en avons parlé amplement en notre relation, etc.

Le sieur duc de Nevers a de nouveau mis sus l'ordre de la Milice Chrétienne pour la guerre contre les infidelles. Il en est le grand maistre en France. Car il y en a d'autres en Allemagne, Italie et Pologne.

La ville de Mastrict est eslongnée d'Aix de six lieues, de Juliers

Digitized by Google

onze, de Masé quatre sur la Meuse, et de là Masé sur la même rivière à Ruremonde quatre lieues. De là à Venlo quatre lieues, à Grave sept lieues, et de là à Nimègue trois, et autant à Bolduc qui est à sept lieues de Venlo. Près de Bolduc y a le fort de Crèvecœur tenu par les Etats, et Bolduc par les Espagnols.

Près de là se fit le mémorable mais infortuné combat de Bréauté contre le lieutenant du gouverneur de Bolduc, vingt contre vingt, François contre Wallons. Des François il ne s'en sauva que trois que les Etats firent pendre depuis ; et des autres n'en fut tué que trois. Bréauté eut deux chevaux tuez sous luy, et fit des merveilles de prouesses, et tua même le neveu de ce gouverneur. En vengeance de quoy, ayant été pris sur la foy, il fut tué de sang-froid par le commandement de ce barbare gouverneur. Leur querelle vint de vanité, et sur quelques paroles que Bréauté disoit par mépris des Wallons, qui ne portoient pas les armes d'un cavalier qui est l'épée et le pistolet, nins y adjoustoient la carabine. Sur quoy le desfy étant faict, et jour et lieu assignez, les François par une imprudente générosité et trop téméraire valeur n'y veindrent qu'avec le pistolet, et les autres plus fins et malicieux avec la carabine, et par cette supercherie en veinrent enfin à bout ; mais non sans un grand et opiniastre combat, la vertu cédant enfin à l'astuce et à la tromperie. Nous vîmes ce combat peint sur la cheminée de la maison du gouverneur de Mastrict. Le prince Maurice desconseilla fort ce combat à Bréauté, comme chose inutile, dangereuse, et prévoyant quasi ce qui en arriveroit. Ce sage capitaine ménageant ainsy la valeur et le courage des siens, et les réservans à des occasions importantes, où il faut que la vraye générosité paroisse pour le bien de l'Etat. Mais la fougue françoise n'est point capable de ces prudentes considérations. Et à ce propos Henri III, roy de Castille, disoit excellemment que *Pues la vida de un hombre notenia precio, queria mas gardar sustesoros y hazer de espacio la guerra, que avanturar à los suyos* ; suivant la maxime du même prince Maurice.

Mastrict est la première garnison espagnole que nous vîmes ès Pays-Bas après celle d'Aix. Et nous apprîmes là que par tous ces pays du roy d'Espagne, il y a neuf régimens de gens de guerre, à

Digitized by Google

sçavoir : trois d'Espagnols naturels, chacun de douze compagnies à cent hommes par compagnie, ce qui fait environ trois mille six cens hommes. Don Inigo Borja en est général ; puis y a un régiment d'Italiens, un d'Irlandois, un autre de Bourguignons, deux de Flamans ou Wallons, et celuy du comte d'Emden qui est de trois mille Allemands, comme nous avons dict, dont il y en a neuf cens dans Aix. Tout cela faict quelque douze mille hommes. Outre ce, il y a dix régimens ou compagnies de chacun cinq cens hommes, qui faict en tout dix-sept mille hommes. Puis il y a les garnisons, comme dans la citadelle d'Anvers il y a cinq cens hommes, et ainsy ès autres citadelles de Gand, Cambray, etc. La garnison de Vesel est de trois mille hommes, la plus grande part Espagnols naturels : puis il y a les garnisons de Duseldorp, Valons, de Rinberg qui sont Espagnols naturels, de Bolduc, Mastrict, Tirlemont, Cambray, et autres. Celle de Bolduc est grande à cause qu'elle est proche de Grave et Nimègue, garnisons des Etats. On faict état qu'en tous les Pays-Bas, il y peut avoir six mille Espagnols naturels ; le reste sont Allemands, Wallons, Irlandois et quelques François.

Les Etats ont de plus grandes forces que cela ; car leur milice ordinaire est de plus de trente-cinq mille hommes de pied de toutes les nations, Wallons, Hollandois, Allemands, François, Anglois, etc. Et y en a plus de vingt mille ès garnisons toujours en pied, et environ quinze cens chevaux. Durant la guerre ils se sont vus jusqu'à cinquante-quatre mille hommes de pied et quatre mille chevaux à entretenir. Leurs plus fortes garnisons sont celles de Nimègue, Grave, Arnem, Bréda, Bergopsom, Utrecht, Dordrect, Mildebourg, Flessingue, la Brille, L'Ecluse, Rez, Emerie, Sguin ; puis en Frise beaucoup d'autres. Ils ont quelques quatre mille François, et six mille Anglois entretenus par leurs roys. Pour les forces de mer, celles des Espagnols ne sont en rien comparables aux autres, tant en nombre de bons ports, qu'en vaisseaux, armemens et équipages d'iceux. L'Espagnol n'a de ports que Gravelines, Dunkerque, Ostende, Nieuport, et peu d'autres. Et tout cela encores non guères bon, ny bien fourni de vaisseaux, ny si capable que le moindre des Etats qui en ont plus de trente en Hollande et

Digitized by Google

Zélande seulement. Rotterdam seul est plus capable en son port que tous ceux des Archiducs. Es terres de Clèves et Juliers ils ont environ quatre mille hommes en garnison en diverses places. Mais de tout cela nous avons discouru bien amplement dans notre relation d'Allemagne et Pays-Bas.

XIII.

La ville de Tongres. — Saintron. — Tirlemont. — Louvain. — Le Brabant. — Malines. — Anvers. — La Hanse teutonique. — La Bourse. — Le peintre Rubens. — Hommes célèbres de la ville d'Anvers. — Commerce et navigation.

De Mastrict nous retournâmes à Spa, où ayans séjourné encores quelques jours, nous en partîmes le 14e jour d'aoust, et vînmes au Liége, dont nous partîmes le lendemain 15, pour prendre la route de Brabant, et ce même jour arrivâmes à Saintron, qui en est à six lieues. A mi-chemin on void à main droite, à quelque demi-lieue du grand chemin, l'ancienne ville de Tongres située sur un haut.

Ça été autrefois la capitale de toute la province, et le premier siége épiscopal, depuis transporté à Mastrict, puis au Liége comme nous avons dict. Lorsque sainct Materne y vint prêcher la foy, c'étoit une ville puissante, et la métropole des Turingiens ou Tongres, peuples puissans de la Belgique. Ils disent qu'elle eut nom premièrement Octavia à cause d'Octavius Auguste. Elle fut ruinée par les Huns, puis par les François. Autres luy donnent le nom de Germania pour ce que les habitans de Tongres étoient passez les premiers d'Allemaigne en Gaule. On tient aussy que c'est l'*Atuacutum Tungrorum* dans Ptolémée. Et y en a eu quelques-uns même si plaisans et romanciers qui forçans la nature des lieux, ont voulu faire croire que la mer y étoit autrefois venue, à cause qu'en fouissant en terre on y a trouvé quelque reste de mâts, coquilles, anneaux de fer et autres marques de terres proches de la mer, et où abordent les vaisseaux. Mais la mer en est maintenant si loing, qu'il n'y a pas grande apparence que depuis ce temps-là se soyent faicts de si grands changemens, sans que l'on en ait eu

Digitized by Google

d'autres nouvelles. On dict bien que le grand Océan au rivage oriental s'est retiré bien avant et a laissé force terres à sec, et au contraire a couvert sur le bord occidental beaucoup de pays qui paroissoient auparavant. Ce qu'on remarque être arrivé en beaucoup d'autres lieux particuliers, la mer ayant d'un côté descouvert et élevé force terres et d'ailleurs englouty beaucoup d'autres comme il se void tous les jours de grandes rivières, qui se jetans avec le tems d'un côté où la force de leur cours les porte, mangent l'un rivage, et croissent l'autre opposite, ou font naître des isles, et ainsy changent de cours et de lict par succession de tems, comme nous avons vu sur le Pô, Tibre, Danube, Rhin, Garonne, Loire, et autres fleuves rapides et limoneux, dont le lict n'a pas assez de profondeur, comme a notre Seine.

Mais pour le regard de la mer, on tient pour merveille ce que l'expérience descouvre tous les jours, que toute la grande masse de ses eaux est portée violemment du septentrion au midy, et cela attribué par quelques uns suivant l'opinion des Chaldées anciens a la triplicité des signes, ignée qui domine au septentrion et en Europe, et celle d'eau qui domine en Afrique au midy ; et de là le vent méridional est chaud et humide, où le septentrional est froid et sec. On sçait aussy que le grand flux et cours de la mer est porté par la mer de Suède, par la Chersonèse cimbrique ou destroit de Sondt, droict dans la Manche d'Angleterre, et de là vers les côtes d'Espagne. Ailleurs la mer Caspie ou de Bachu, se descharge par des canaux et passages souterrains dans la mer Pontique ou Noire, aussy bien que les Palusméotides ou Témérinde, et de là avec grande force et impétuosité par l'Helespont dans la Méditerranée jusqu'au destroit de Gibraltar, comme vers le midy. Ce qui a faict dire à quelque anciens que les flus et reflus étoient plus grands du côté du midy que du Nord. Ce qui cause aussy tant de pluies au midy, qui, par une admirable providence de Dieu, rafreschissent et tempèrent les ardeurs de la zône torride.

Les astrologues modernes en assignent une raison fondée sur les phénomènes du soleil, disans que cela vient de ce que le périgée ou moindre excentricité et approchement du soleil est vers le midy, et pour ce cet astre par sa proximité a plus de force d'attirer

Digitized by Google

les eaux du septentrion où est l'apogée ou plus grande excentricité et eslongnement.

Mais quoy que c'en soit, tout cela ne faict rien pour ces romanciers qui veulent que la mer ait été jusqu'a Tongres, et y a apparence que ces marques trouvées étoient de quelques Naumachies que les Romains y avoient.

Cette ville de Tongres ayant ainsy été ruinée par les Huns, Vandales et François, et ayant perdu son siège épiscopal, ne s'est jamais pu remettre depuis, ains est demeurée une ville vaste et peu habitée. Outre que s'étant aucunement remise du temps de Charlemagne, les Normans depuis achevèrent de la ruiner en tout. On tient qu'il y avoit jadis plus de cent églises que les Huns ruinèrent, et qu'on y voit encores quelques ruines d'un ancien temple d'Hercule dès le temps de leur idolâtrie; que de là aussy sortoit jusqu'à Paris par plus de quatre-vingts lieues, un admirable chemin pavé qu'on appelle la chaussée Brunehaut, soit d'un ancien roy Brunehaut, soit de la fameuse Brunehaut ou Brunichilde qui l'ait faict faire. Mais tout cela est fort incertain ; car l'opinion commune est que ce grand chemin ou chaussée venoit de Bavay en Hainaut. Mais nous en parlerons ailleurs en son lieu.

J'avois oublié de dire que entre le Liége et Mastrict, le long de la Meuse sont les villages de Herstal et Jupile assez fameux autrefois pour avoir été les palais et la demeure ordinaire des Pépins, ancêtres de Charlemagne. Car le premier Pépin, maire du palais, et bisayeul de Charles le Grand, fut nommé *Héristal* à cause de ce palais où étoit sa demeure. Ils étoient seigneurs de ce pays-là. Et y en a quelques uns qui tirent cette race de sainct Arnoul, duc de Mosellane, et depuis évêque de Metz, descendu de Clovis ou de Dagobert, roy d'Austrasie ; et disent que sainct Arnoul eut deux fils, l'un Anchise ou Ansigise, père de Pépin le Gros ou Héristal, bisayeul de Charlemagne ; l'autre Clodulphe, père de Martin, duc d'Austrasie, lequel par Childebrand son fils fut ayeul de Théodoric, grand chef d'armée sous Charlemagne, et qui eut Robert le Fort, souche de la dernière race de nos Roys. Mais cette généalogie n'a pas grande assurance. Quoi que c'en soit, ces Pépins étoient grands seigneurs en ces pays-là, et y faisoient leur séjour pour la beauté,

Digitized by Google

fertilité, salubrité du lieu, pour les montagnes, prez, vignes, arbres fruictiers, chasse, pêcheries et autres plaisirs des champs. Charlemagne venoit passer les fêtes de Pasques à Jupile.

Au reste toutes les semaines se tient à Tongres un très-beau marché ou foire de chevaux que l'on y amène de toutes parts de l'Allemaigne, et Pays-Bas. Comme ailleurs il y a les célèbres foires de chevaux à Mons et Falkembourg et les marchez à Mastrict.

Cette ville étant sous les Romains, il y avoit grosse garnison, et l'empereur Dioclétien y avoit été simple soldat, natif de Dalmatie, et comme un jour une certaine femme du lieu de Tongres qui se mêloit de deviner, lui reprochoit sa grande avarice et chicheté, il luy répondit en se jouant qu'il seroit libéral lors qu'il seroit parvenu à l'Empire. Sur quoy elle luy répliqua qu'il ne pensoit pas se moquer de dire cela, et que véritablement il seroit empereur lorsqu'il auroit mis à mort *Aper*, c'est-à-dire un sanglier. Quy mit cela en son esprit, et allant souvent à la chasse, il tuoit tant de sangliers qu'il pouvoit. Mais voyant que cela ne luy servoit de rien, et que durant tout ce temps-là, il vit plusieurs Empereurs l'un après l'autre, comme *Aurélien*, *Probus*, *Tacitus*, *Carus* et autres, il disoit par proverbe qu'il tuoit toujours les sangliers, mais que d'autres en mangeoient la venaison. Enfin étant parvenu à diverses charges par sa valeur, après la mort de Numérian, empereur, qui fut tué par Aper, préfet du prétoir ou conestable de l'empire, il fut proclamé empereur par la gendarmerie, et aussy tost fit mettre à mort cet Aper, pour vérifier la prédiction de la sorcière de Tongres, disant alors qu'enfin il avoit occis le sanglier fatal qu'il cherchoit il y avoit si longtemps.

Saintron est une petite ville du Liége, autrement appellée St-Trudon, à cause de ce sainct qui fut disciple de sainct Remacle, évêque de Tongres, et bâtit là un monastère auquel il donna en échange quelques terres de Liége proches de Metz. Cette ville fut fort contestée entre les ducs de Brabant et l'évêque de Liége. Il y a là la belle et riche abbaye de Sainct-Trudon, dont l'abbé est seigneur de la moitié de la ville, et l'évêque de l'aultre, et élisent les magistrats par moitié. Cette abbaye est immédiatement sujette au saint-siège. Le prince d'Orange prit et pilla cette ville et son abbaye,

Digitized by Google

où y avoit grandes richesses en argenterie et vivres. Il fit payer à l'abbé 20,000 thalers de rançon, le pillage monta à plus de 800,000 mille escus, et toute l'artillerie et munitions furent emportées. L'évêque Ernest érigea en l'an 1589 deux séminaires : l'un pour l'instruction des enfans selon le concile et pour les lettres humaines, qui fut à Saintron ; et l'autre au Liége pour les plus grands en théologie et philosophie, afin qu'au bout de quatre ans de cours, on en pût tirer des prêtres et curez.

De Saintron à Mastrict sept lieues, à Bolduc vingt-deux, à Louvain six, à Tirlemont trois, à Brusselles dix, à Montagut, fameux pélerinage, quatre. Au sortir de Saintron on commence à quitter les terres du Liége, et on entre en Brabant.

Nous partîmes de Saintron le 16e d'aoust, et passans par Tirlemont et Louvain, allâmes coucher à Malines.

Tirlemont, à trois lieues de Saintron, est la première place de Brabant, où nous trouvâmes garnison d'Espagnols qui sont cent chevaux commandez par Don Joan Nino, neveu du comte d'Ognavel, favory de l'Archiduc. Cette ville assise sur le petit fleuve Geet, est de grand circuit, et a été autrefois fort peuplée et de grand trafic, tant qu'elle étoit l'une des principales du Brabant ; mais ayant été ruinée par les guerres, elle est demeurée depuis assez vaste et déserte. Il y a un très-beau et célèbre marché de bled à cause de la fertilité du terroir des environs.

Cette ville se fortifie fort tous les jours, et surtout du côté de Louvain, avec de grands bastions, et les Espagnols en veulent faire une grande ville de guerre, pour la couvrir du côté du Liége. A une lieue de Saintron, et deux de Tirlemont, est une autre petite ville nommée Leuve ou Lio, bien forte, et où y a garnison pour être proche du Liége. Ce sont gens de cheval auxquels commande un neveu de Spinola. Son château a autrefois faict tête aux Liégeois.

Louvain est une très-grande ville située partie sur la descente d'une montagne, partie au bas, de forme ronde, et ayant bien deux lieues de circuit, mais avec force jardinages, prez, vignes et autres terres vagues. C'est la plus ancienne du Brabant, et dict-on que ceux du pays s'appelloient anciennement Grudiens ou Leua-

Digitized by Google

ciens, qui étoient comme subjects et vassaux des Nerviens ou Tournaisiens, les plus puissants peuples de la Belgique ; et vers la porte de Malines y a encores un vieux château qu'on dict être ouvrage de Jules César, comme l'on attribue à ce prince tous les vieux bâtimens des Gaules. En ce château y a un puits d'une merveilleuse profondeur, et d'une eau fort froide. Cette ville est sur le fleuve Dèle ou Dyle, et est la première du Brabant, et faut que le duc y aille prêter serment à son advénement. Ce fut jadis une comté jusqu'à un Geofroy-le-Barbu, qui ayant reçu le reste du Brabant par la concession de l'empereur Henry V^e^, laissa le nom de comte de Louvain, pour prendre celuy de duc de Brabant, l'an 1104.

Cette ville fut jadis fort peuplée de drappiers et gens travaillans en laine, qui la rendoient de grand trafic ; mais étant venus en dispute avec les magistrats, ils mirent le feu en la ville ; et se retirèrent à Londres, où ils portèrent leur art qui a depuis si fort enrichy les Anglois. Et depuis Louvain est demeurée comme déserte, et habitée seulement d'écoliers. Car il y a l'une des plus anciennes et fameuses universitez des Pays-Bas, établie l'an 1426, et enrichie de priviléges par Jean IV, duc de Brabant, confirmez par le pape Martin V. Le chef de l'Université est un recteur qui dure six mois. On y appella gens de lettres de tous côtez et surtout de Paris, la fleur et la pépinière de toutes les autres universitez du monde, et sur le modèle de laquelle toutes celles d'Allemagne, Espagne, Angleterre et Pays-Bas ont été établies. Il y a plus de trente colléges tous bien bâtiz et rentez, fondez par grands et illustres personnages. Entr'autres le royal, où il y a vingt-quatre boursiers, nourris aux dépens du prince, pour étudier en théologie. Puis celuy du pape Adrian VI, qui est un séminaire ; ce pape, natif d'Utrecht, avoit étudié à Louvain, et fut précepteur de l'empereur Charles V, qui le fit cardinal, puis enfin pape.

Au collége de Vandal, fort superbement bâty, logent les archiducs, et autres princes passans par là. En quelques uns de ces colléges on enseigne les lettres humaines, ou les arts libéraux, les langues et la philosophie. Outre ce il y a les écoles publiques pour les leçons de théologie, droit civil et canon, et médecine.

Digitized by Google

La faculté de théologie y est la plus célèbre de l'Europe après celle de Paris ou Sorbonne, et plus que celles de Cologne, Salamanque en Espagne, et Coïmbre en Portugal.

La lumière et l'honneur des docteurs de cette ville a été le docte critique *Lipsius* qui y demeuroit et y est mort enterré aux Cordeliers. Sur sa maison étoit escrit : *Moribus antiquis.* Ce personnage a rendu sa ville célèbre et fameuse par une infinité d'excellens escrits surtout en l'antiquité, critique et politique, et en plusieurs doctes épîtres sur toutes sortes de subjectz, et sa mort a été honorée des vers funèbres des plus sçavans personnages de son temps, comme *Scaliger*, *Bodius*, *Grossius*, *Scriverius*, *Heinsius* et autres. Il composa luy-même son épitaphe pour être mis sur sa sépulture après sa mort en ces termes :

« Quis hic sepultus quæris : ipse edisseram,
Nuper locutus et stylo, et linguà fui ;
Nunc altero licebit : Ego sum Lipsius
Cui litteræ dant nomen et tuus favor ;
Sed nomen ipse abivi, abibit hoc quoque.
Et nihil hic orbis quod perennet possidet,
Vis altiore voce me tecum loqui ?
Humana cuncta fumus, umbra, vanitas.
Et scenæ imago, et verbo ut absolvam, nihil;
Extremum hoc te alloquor ;
Æternum ut gaudeam, tu apprecare. »

En cette université ont aussy flory autrefois le docte et laborieux grammairien Jean Despautère, natif d'un village nommé Ninon près Louvain; puis le gentil Clenard de Diest, sçavant ès langues; et fut si curieux que pour apprendre la langue arabique il voyagea en Espagne à Grenade, et de là mesmes avec beaucoup de peines et dangers jusqu'à Fez en Afrique. Son intention louable et pieuse étoit de réfuter en cette langue les impiétés, sottises et folies ridicules de l'Alcoran; mais la mort luy empescha un si vertueux et digne dessein.

Les églises de cette ville sont en bon nombre : Saint-Pierre est la principale; puis les Jacobins, Cordeliers, Chartreux, etc.; une grande place, où est la maison de ville fort bien bâtie.

A un quart de lieue de Louvain, sur le chemin de Bruxelles, est la

Digitized by Google

belle maison de plaisance du duc d'Arscot appellée Heverle. Ce bâtiment à la flamande a été commencé l'an 1596 par Messire Charles de Croüy, premier duc de Croüy, et quatrième d'Arscot. Le bâtiment est de pierre et brique mêlée, d'ordre gothique ou à la flamande, non selon l'ordre d'architecture moderne. Il est assez capable, à fossez à fonds de cuve revestus de brique et remplis d'eau, accompaigné de beaux jardins, vergers et fontaines.

A côté de ce bâtiment est le superbe monastère des Célestins, où sont les sépultures très riches et magnifiques de tous les princes et seigneurs de la maison de Croüy. Cette église, premièrement bâtie par Guillaume de Croüy, duc de Soria, marquis d'Arscot, et seigneur de Chièvres, qui fut gouverneur de la jeunesse de Charles-Quint; puis Charles, duc d'Arscot l'a achevée. Toutes ces sépultures sont de marbre avec figures de mesmes. Es-chaires du chœur sont peints tous les descendans, et les alliances de cette maison, qu'ils tirent avant plusieurs siècles, comme nous avons dict ailleurs. La voûte de cette église est toute à or et azur.

Au reste, depuis que l'on est entré du Liége dans le Brabant, on commence à y parler flamand pour le commun, comme l'on faict par tout le pays, excepté en un petit cartier de pays où est Nivelle et Genape, où on parle françois; ce qu'ils appellent parler *romain* ou *roman*, parce que le françois est un langage composé du romain ou latin, et du françois ou gaulois ancien. Toutesfois partout le Brabant les deux langues sont entendues. Quant à Genape, il retient le nom de la duché de Lothier ou Lorraine. Ce fut là que pour la beauté du pays et bonté du terroir, Louys Daufin (depuis roy Louis XIe), se retira étant en disgrâce du roy Charles VIIe son père, et vint vers son parent le duc Philippe-le-Bon de Bourgongne, et demeura là cinq ans avec sa femme.

Mais puisque nous sommes désormais entrez dans le Brabant, nous dirons que tout ce pays fut habité jadis par les Ménapiens, Aduatiques et Bethasiens, peuples de la Gaule-Belgique. Ces pays furent des premières conquestes de nos François après qu'ils eurent passé le Rhin, et demeurèrent en la première race de nos rois sous le nom de royaume d'Austrasie, dont ils fesoient une petite portion. Car l'Austrasie, ou France Orientale, qui fut souvent un partage

Digitized by Google

des roys, comprenoit tous les pays qui sont entre le mont de Jura ou Vauge, et les rivières du Rhin, Meuse et Escaut; à sçavoir, Brabant, Lorraine, Luxembourg, Clèves, Gueldres, Julliers et tout le long du Rhin jusqu'à sa source, car la Suisse en étoit.

Sous la seconde race, tout ce pays vint en partage à Lothaire, second fils de Lothaire empereur, qui luy donna son nom, dont il fut dict *Lotharingia* et depuis par corruption Lorraine, qui étoit lors royaume et depuis fut duché possédé par Charles et Othon, les derniers mâles de la race de Charlemagne, qui la tindrent en fief des empereurs d'Allemaigne, qui s'en étoient saisis sur les roys de France, dont depuis cela fut toujours éclipsé mais divisé en diverses principautés, le nom de Lorraine ne demeurant qu'à ce qui fut appelé depuis la basse et la haute Lorraine, dont chascune eut ses gens à part sous l'Empire. Toutesfois la haute, ou mosellanique, qui est proprement la Lorraine d'aujourd'huy, a eu ses ducs continués jusques à maintenant, depuis un Gérard d'Alsace qui en fut faict le premier duc de sa race par l'empereur Henry III son parent, l'an 1048. La Basse, qui est Brabant, Gueldres et autres pays entre la Meuse et l'Escaut, eut ses ducs à part, que les empereurs en investirent. Henry II empereur donna ce duché de la basse Lorraine à un Geoffroy d'Ardenne dict le barbu; puis Henry IV en investit Godefroy de Bouillon, et luy mort sans enfans, Henry V le donna à un Henry de Limbourg; puis il vint ensuite aux comtes de Louvain, aux ducs de Brabant, comtes de Flandre ducs de Bourgongne, et enfin à la maison d'Autriche, ou roys d'Espaigne, qui pour ce en retiennent encores le titre de duc de Lothier, ou Lorraine basse.

Les ancêtres de Charlemagne, les Pépins, se disoient seigneurs de ce pays-là et du Liége, sous le nom de marquisat d'Anvers, duché de Brabant, et Hasbanie. Et les romanciers veulent qu'ils fussent descendus de Salvius Brabo ou Brabon, l'un des capitaines de César, qui luy donna ce pays. Mais cette origine est fabuleuse. Le premier qui s'intitula duc de Brabant, fut un Geofroy, comte de Louvain, environ l'an 1140, et de luy sont descendus tous les autres ducs de Brabant, jusqu'à un Jean III, qui ne laissa que deux filles : Jeanne, mariée à Guillaume, comte de Hollande, puis à Venceslas, duc de Luxembourg auxquels elle porta le Brabant; mais étant

Digitized by Google

morte sans enfans, la succession vint à son autre sœur Marguerite, mariée à Loïs, comte de Flandre, qui n'en eut qu'une fille, Marguerite, mariée à Philippe-le-Hardy, duc de Bourgongne, fils du roy Jehan, auquel elle apporta la Flandre et le Brabant, puis Marie de Bourgongne, fille unique du dernier duc Charles, fut mariée à Maximilien d'Austriche, duquel sont venus les roys d'Espaigne, qui sont aujourd'huy seigneurs de tous ces pays-là.

Le pays de Brabant est arrozé des rivières de Meuse, Escaut, Sambre et Deure; il confine à Gueldres, Hollande, Haynault, Namur, Liége et Flandre. Ses principales villes sont quatre : Louvain, Brusselles, Anvers et Bolduc. Puis y a Nivelle, Arscot, Bréda, Berg, Mastricht, Megue, Grave, etc. Il comprend plusieurs seigneuries, comme les marquisats d'Anvers et de Bergue, la duché d'Arscot, et les comtez de Hochstrate et de Megue, les seigneuries de Breda, Mastricht, etc. La duché de Limbourg en dépend.

A quatre lieues de Louvain est Malines, ville enclavée dans le Brabant, mais seigneurie à part, et est archiépiscopale et siége du Parlement. Le fleuve d'Ile y passe, outre que le flux de la mer vient jusque-là, et une lieue au-dessus encores. Cette rivière se divise en plusieurs branches, qui font beaucoup d'isles et de ponts. La ville est grande, belle, bien bâtie, à places et rues grandes, droictes et nettes, force palais. Car tous les princes et seigneurs des Pays-Bas y ont leurs hostels, à cause qu'autrefois l'empereur Charles V y faisoit séjour.

Il y a sept églises parrochiales : la cathédrale est Saint-Rombart, très grande, belle et bien bâtie. Là s'est tenu un chapitre de l'ordre de la Toison ; comme il se voit ès armoiries des chevaliers à l'entour du chœur. Cet ordre de la Toison-d'Or fut institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgongne, à Bruges, l'an 1430, en l'honneur de Dieu, de la Vierge, de sainct André, à l'exemple de la toison ores seiche, ores pleine de rosée que Gédéon vit en l'air ; ou bien de ce que la toison d'or étoit l'enseigne de la légion Thébéenne entre les premiers chrétiens; ou bien pour animer les braves courages aux conquestes glorieuses, à l'exemple de Jason et des Argonautes pour la toison d'or. Quoy que ce soit, il donna cet ordre à vingt-quatre chevaliers sans reproche, tous seigneurs de marque, dont luy étoit

Digitized by Google

le chef et le grand-maître. Leur collier étoit d'or ouvré de sa devise, à sçavoir de fusils entrelacés avec des pierres jettans feu ; à cause que le *b* dénotant Bourgongne est faict en forme de fusil. A chaque collier pendoit une toison d'or. Depuis Maximilian transporta cet ordre en sa maison d'Austriche, bien que nos rois comme ducs de Bourgongne le pussent prendre. Charles V, en l'an 1516, tenant chapitre à Brusselle, voulut que cet ordre fût de cinquante-un chevaliers et non plus, soit, ou pour ce que ce fut le nombre des Argonautes, ou pour autre raison. La devise des fusils est : *ante ferit quam flamma micet*, et de la toison : *pretium non vile laboris.*

Ces ordres de chevalerie furent institués pour exciter la noblesse à la vertu, à l'union, et à la concorde, et pour être aussy une rémunération d'honneur à ceux qui ont bien servy leur prince à la guerre. Comme en France, le premier ordre institué fut celuy de la *Genète* par Charles Martel; puis le roy Jean institua celuy de *l'Estoile*, Louis XI, celuy de *St-Michel*, et Henry III, celuy du *St-Esprit.* Comme en Angleterre ; Edouard III, celuy de la *Jarretière*, Henry IV, celuy du *Bain*, en Espaigne, Alphonse XI, celuy de la *Bande*; Amè VI, duc de Savoye, celuy de l'*Annonciade*; Cosme, grand-duc de Toscane, celuy de *St-Estienne*; Charles, duc d'Orléans, l'ordre du *Porc-Espy* avec la devise: *Cominus et eminus*; et Louis XII, *ultus avos Trojæ ;* Louis II, duc de Bourbon, l'ordre du *Chardon de la Vierge*, avec le mot *Espérance*; celuy du *Chardon* et de la *Rue* en Escoce ; de *Ste-Marie* ou de l'*Eléphant* en Danemarck ; de l'*Espée* et du *Beaudrier* en Suède ; du *Tabernacle* à Mantoue, etc. Et plus ancien que tout cela, celuy tant fameux et tant chanté de la Table ronde ou du *Sangraal*, par Artus, roy de la grand-Bretaigne.

Mais pour revenir à l'église de Malines, il y a une tour bien bâtie et fort haute, qui a plus de six cents degrez. Du haut on descouvre une merveilleuse étendue de pays à l'environ, toute la terre y étant pleine et fort unie. En ce clocher y a nombre de cloches de diverses grandeurs, mais proportionnées, et qui font une musique admirable, quand l'heure est proche à sonner. Et à l'endroit où est l'horloge y a un tabourin de fer, que l'on change comme l'on veut pour les divers tons et accords. Cela faict jusqu'à trente sortes de jeux divers. Il y en a de même par toutes les villes de Flandres. En cette ville y

Digitized by Google

a quantité d'autres églises et monastères. Le couvent de Pitzembourg pour les chevaliers teutoniques; le monastère des Béguines de St-Alexis, où y a un fort grand nombre de religieuses, vivant fort exemplairement. Elles en peuvent sortir toutesfois, tant pour aller donner ordre à leurs affaires, ou se retirer chez leurs parens, que pour se marier, si bon leur semble.

Il y a un fort grand arsenal et bien fourny de toutes sortes de pièces d'artillerie et de cloches qui se fondent là en toute perfection, et de là sont envoyées par tout le reste des Pays-Bas. L'an 1546, cette pauvre ville fut grandement endommagée et déformée par un accident d'un éclat de tonnerre qui tomba sur une tour, où il y avoit plus de deux mille barils de poudre à canon. Ce qui étant embrasé déracina entièrement la tour de ses fondemens, en sorte qu'il n'en reste aucun vestige; de plus sécha tous les fossez pleins d'eau par plus de six cens pas. Le poisson y fut tout cuit et rosty, et jetté à bord; les murailles toutes fracassées, partie des maisons ruinées, les pierres volant en l'air firent des dommages non pareils ça et la tant dans la ville que par la campaigne ès environs. Il y mourut plus de cinq cens personnes, et plus de deux mille blessez. Le bruit et le fracas fut si grand que on l'entendit de Brusselles et d'Anvers comme un *Terremot*; et le monde pensoit que ce fut la dernière consommation de l'univers. Plus de deux cens maisons en dedans la ville furent enfondrées et autant dehors. Toutes les vitres rompues, les fenêtres, portes, huis fracassez, serrures et verroux arrachez, comme aussy les arbres d'alentour, etc. Cet esclandre arriva de nuit. On demeura plusieurs jours à remuer les démolitions et ruines, et à en retirer les morts et les blessez. Un homme trouvé nud entre deux masures, où la tempête l'avoit jetté, demandoit si le jour du jugement étoit venu.

Mais entre plusieurs choses remarquables en cette ville, il y a entr'autres deux principales: le Parlement et l'Archevêché. Ce Parlement est la cour souveraine de la plus part des Pays-Bas, à sçavoir pour le Brabant, Flandres, Hainaut, Gueldres, Luxembourg. Et même les chevaliers de la Toison-d'Or y ont leurs causes commises en première instance. Il fut institué par Charles, duc de Bourgongne, l'an 1473, et suivoit la cour du Prince, comme le grand-Conseil en

Digitized by Google

France. Mais Philippe I, le rendit sédentaire à Malines l'an 1503, à cause qu'il avoit besoing de passer souvent en Espagne, ès terres de sa femme. Le siége de ce Parlement est un palais sur la grand place. On y plaide et escrit en françois, à cause que presque toutes les provinces qui ressortissent là, sont de langue françoise ou wallonne. Il est composé d'un président, et de seize conseillers, qui jugent définitivement, si ce n'est qu'il y ait révision en matière civile, et non pour le criminel, comme en Allemaigne, ou en première instance même de matière criminelle, on juge sans appel, si ce n'est après l'exécution pour la réparation d'honneur et la conservation des biens.

Pour l'Archevêché, il est de nouvel établissement depuis l'an 1559. Car dès l'an 1553, Charles V, voulant éclipser les provinces des Pays-Bas de la jurisdiction spirituelle de France aussy bien qu'il avoit faict de la temporelle, et prenant prétexte des hérésies qui se glissoient peu à peu ès dicts pays, fut conseillé d'y faire ériger de nouveaux évêchez, sur ce que entre tant de bonnes villes et villages, y avoit fort peu d'évêques pour régir ses peuples nombreux. De sorte que son fils et luy tindrent conseil secret de cela à Brusselle, et députèrent ensuite le cardinal Granvelle et le président Le Noir pour vaquer à cela, diviser le pays en certains diocèses, avec attribution de revenus commodes et suffisans pour chacun. Tout cela fut traicté fort secrètement, et au desceu des archevêques de Cologne et Rheims, et des évêques leurs suffragans qui y avoient intérêt, si bien qu'ensuitte l'an 1558, le docteur Sonnius fut envoyé à Rome par le roy Philippe II, avec une très particulière description des Pays-Bas, pour induire le pape Paul IV, à l'établissement de ces nouveaux évêchés, pour les raisons dictes de la grandeur, richesses et populosité du pays. Le pape donna cette affaire à examiner à sept cardinaux, et ayant ouy leur rapport, suivant une certaine extravagante de JeanXXII, qui commence *Salvator noster*, etc., sans communiquer cela aux métropolitains et évêques anciens et ayans intérêt, ni sans attendre leur consentement, fit l'érection des nouveaux évêchez et archevêchez qu'il tira des deux métropoles de Cologne et Rheims, et des évêchez de Cambray, Utrecht, Arras, Tournay, Liége et Thérouenne ; Thérouenne étant ruinée, son évê-

Digitized by Google

ché divisé en trois, en celuy de Bologne, St-Omer et Ypres; et de ces nouveaux établit deux métropolitains; à sçavoir, Cambray, d'évêché fait archevêché, et Malines primace nouvelle. Sous Cambray il mit les nouveaux évêques de St-Omer, Namur, et les anciens d'Arras et de Tournay; tout cela de langue françoise. Sous Malines, les nouveaux d'Ypres, Bruges, Gand, Anvers, Boisleduc, Ruremonde, et sous Utrecht nouvel archevêché et ancien évêché, il mit les nouveaux évêques de Harlem, Deventer, Middelbourg, Liévarden et Groningue, tout cela de langue flamande. Ce nouvel établissement, faict par le Pape par une bulle qui commence *Super universi orbis, etc.*, apporta un très grand mécontentement aux métropolitains de Cologne et de Rheims, et à leurs évêques suffragans, de qui l'on séparoit et démembroit tant de belles provinces subjectes à leur jurisdiction. Notamment l'évêque du Liége, de qui l'on tiroit Namur, Boisleduc, Ruremonde, etc., partie d'Anvers et Malines. L'archevêque de Rheims, bien qu'il y eût le principal intérêt n'en fit pas toutesfois tant de bruict, car c'étoit le cardinal de Lorraine qui étoit des bons amis de l'Espagnol. Dans le Pays-Bas même se firent de grandes plaintes et escrits contre cette nouvelle érection, craignans par là l'introduction de l'inquisition d'Espaigne, comme de vray c'en étoit le moyen. De plus les ecclésiastiques du pays s'en remuèrent pour ce qu'on vouloit incorporer et unir force bénéfices pour faire un fonds de revenu pour ces nouveaux évêques; et disoient que cela étoit contraire au serment faict par le Prince à son advénement et réception. Mais on n'eut point d'esgard à tout cela, de même qu'en France en l'an 1566 on laissa par nonchalance, ou malice et perfidie, passer doucement la distraction de la province de Guypuscoa en Espaigne, au préjudice de l'évêque de Bayonne à qui elle appartenoit.

Au reste la ville de Malines, étant autrefois de l'évêque du Liége, fut souvent controversée par les ducs de Brabant, tant qu'enfin l'évêque et chappitre du Liége, la vendirent au comte de Flandre, à la charge de la tenir en fief de l'église sans la pouvoir aliéner. Mais ceux de la ville, partisans du Brabançon ne voulans recevoir le comte pour seigneur, le roy Philippe de Valois prit en sa main cette ville, où il mit pour gouverneur un Ferry de Piquigny; tant qu'en-

Digitized by Google

fin y ayant toujours débat entre le comte et le duc pour cette ville, le tout fut accordé par le mariage du comte de Flandre avec l'héritière de Brabant; puis Philippe-le-Bon, duc de Bourgongne, sépara cette ville du Brabant, et voulut qu'elle fût seigneurie à part.

Le terroir de Malines est fort fertile et abondant en arbres fruictiers, et surtout en cerisiers qui fournissent de leurs fruits tout le pays et les circonvoisins.

Nous partîmes de Malines le samedy 17 d'Aoust, et allâmes à Anvers, quatre lieues. A une lieue de Malines, on passe à bac la rivière de Nethe, qui va dans le Ripel, et de là en la Schelde. On arrive à Anvers du côté de la citadelle.

On va de Malines à Brusselles, quatre lieues, par Vilebrouk, où on trouve le canal neuf, très beau et large jusqu'à Brusselles; et on se peut embarquer dès Malines même par la rivière de Dile, jusqu'à Vilbrouk, où on trouve ce canal; et chaque jour, soir et matin part une barque commune, comme c'est l'ordinaire commodité en la plus part des villes des Pays-Bas.

Nous sommes enfin parvenus à la ville d'Anvers, si célèbre, si renommée pour être l'une des plus belles et agréables villes du monde, et pour avoir été l'une des plus riches, marchandes, peuplées, magnifiques, délicieuses et abondantes en tout qu'on eust sceu trouver au reste de l'univers; si bien que par son grand trafic, commerce et abord de toutes les nations, elle étoit parvenue en peu de temps au comble de toute gloire et félicité mondaine; mais suivant le cours inconstant et la vicissitude des choses d'icy-bas, elle a ressenty, en un instant une si horrible chute et décadence, qu'aujourd'huy elle est comme désertée, et ne semble plus qu'une ombre ou une image effacée de ce qu'elle souloit être autrefois. Tel est l'arrêt irrévocable du destin, ou plustost de cette divine providence qui hausse et baisse les grandeurs mondaines, ainsy qu'il luy plaist; et tout cela pour nous faire connoistre ce que dict le prophète, que les états et seigneuries de la terre sont en la main du souverain, pour en faire et disposer selon sa volonté, en les ôtant ou donnant selon qu'il void être utile et nécessaire, tant pour sa gloire, que pour la vengeance et punition de ceux qui abusent de ses grâces.

Mais quelque décadence que cette ville ait soufferte, elle a encorès

Digitized by Google

de si beaux restes, que l'on reconnoist aisément ce qu'elle a été, et l'on a encores assez de subject, de louer et admirer ce qui y est demeuré, et que l'on ne luy a sceu ôter, qui sont les dons de la nature, et situation excellente et commode, ses beaux bâtimens, rues, places, jardins, églises, monastères, fortifications, forteresse, promenoirs, fleuve, port, richesses et magnificence de quelques particuliers, délices et politesse de ses habitans, artifices et ouvrages exquis de toutes sortes, peintures, tapisseries, dorures et riches ornemens de ses églises, et autres raretez et singularitez que malaisément pourroit-on trouver ailleurs tout ensemble.

Cette ville est dans le Brabant, bien que ce soit comme une seigneurie à part, sous le nom de marquisat du St-Empire, au pays jadis habité par les Ambivarites, et où l'on dict que les roys de la première race établirent un marquis ou gouverneur de frontière, pour réprimer les courses des Danois et autres peuples septentrionaux, qui infestoient cette marche.

Sa situation est sur le bord septentrional de la rivière de Schelde ou Escaut, qui prenant sa source près du Castelet en Picardie, non loing de celles de Somme et Sambre, passe à Cambray, Valenciennes, où elle se rend navigable, et ayant reçu la Scarpe, vient à St-Amand, Tournay, Oudenarde, Gand, où elle reçoit la Lise et la Lièvre, et de là à Dearemonde et Rupelmonde, accrue de la Deure et Rupel, vient fort grosse et large comme un bras de mer, passer devant Anvers, ayant le Brabant à droict et la Flandre à gauche; puis à quatre lieues de là au dessus de Lillo, se sépare en deux bras, dont l'un vers le midy à gauche passe le long de Flandres et s'appelle Houdt, c'est-à-dire le chien, qui se va emboucher en mer entre l'Ecluse et la Zélande; l'autre le long du Brabant retenant le nom de Schelde passe vers le nord à Berg-Opsom, et de là se partant en deux, l'un va se desgorger dans le Meruve, et l'autre entre les Isles de Zélande et Schonove. Cette rivière recevant à Anvers, et bien loin au dessus le flux et le reflux de la mer se rend capable de toutes sortes de vaisseaux et de l'abord aisé des marchandises de toutes parts du monde. Car les navires peuvent venir de la mer avec le flux de dix-sept lieues jusque sur le bord du port, ou avec grande commodité on descharge sur le sec. La largeur du fleuve en cet endroict

Digitized by Google

est de plus de cinq cens brasses, et sa profondeur de vingt-deux, et le flux l'augmente de plus de douze pieds. Le port ou mole s'appelle Crane, à cause d'une machine ainsi dicte, avec quoy on descharge aisément les marchandises des vaisseaux en terre. Sur la porte de ce port se void élevée la figure d'un géant armé à l'antique, tenant un coutelas d'une main et de l'autre une main d'homme; et disent assez fabuleusement qu'autrefois habitoit là en un chasteau un fier géant nommé Bruo, qui avec grande tyrannie prenoit tribut sur les marchandises, et à ceux qui le fraudoient il coupoit la main qu'il jettoit au fleuve, dont vient le nom *d'Antuerpen*, c'est-à-dire main jettée. On remarque encores là quelque vieille ruine qu'on dict avoir été la maison de ce géant, lequel on dict que Brabon Arcadien venant en ce pays le mit à mort, d'autres luy donnent le nom des *Andouerpes*, peuples allemans qui se veindrent loger là.

Cette ville a commencé de s'aggrandir depuis l'an 1200, et depuis s'est toujours accrue jusque à la grandeur qu'elle a maintenant, qui est en forme de demi-lune, ayant environ cinq mille pas de tour, sans la citadelle qui en tient plus de douze cens. Ses murailles furent faictes l'an 1543, de belle pierre, d'ouvrage dorique, avec neuf bastions très-beaux et terre pleins fort élevez, et de beaux promenoirs sur les remparts, tous plantez d'arbres. Et y a sept portes, toutes de même ordre dorique, dont y en a une entr'autres nommée Kipdorf, qu'ils appellent aussy la porte des François, pour ce que ce fut celle par où feu Monsieur le duc d'Alençon fict son entrée, quand il vint prendre possession des Pays-Bas, et par où peu après voulant se faire maître absolu de la ville, par une assez lasche et honteuse résolution, il fit entrer quelques gens de guerre françois en l'an 1583, mais ils en furent repoussez par les bourgeois, avec tel carnage que près de seize cens François y demeurèrent pour les gaiges, et le reste fut pris ou mis en fuite. On void encores sur le rempart l'endroict où l'on enterra tous les morts. Tous les fossez de cette ville sont revestus, fort profonds et remplis d'eau, qu'ils mettent et ôtent quand ils veulent; et les environs de la ville sont tous marescages que l'on peut inonder quand la mer vient, en rompant la digue. Tout cet ouvrage des murailles, portes, canaux et autres choses faictes alors, coûta plus d'un million d'or. Ce fut un Donato Boni italien qui en fut l'architecte et ingénieur.

Digitized by Google

Il y a huict grands canaux dans la ville tous revestus, et tirez de la rivière, par où les vaisseaux chargez peuvent entrer et sortir. Le plus grand et capable de plus de cent gros vaisseaux est devant la maison des Ostrelins. Il y a plus de soixante-dix ponts de pierre çà et là sur ces canaux. Pour les rues, il y en a un grand nombre de longues, larges et droictes, mais la plus grande et plus belle est Merbroug, ayant quantité de très-beaux palais de part et d'autre. Cette rue avoit un canal au milieu, mais on l'a couvert et voûté. Plusieurs places, dont la principale est devant la maison de ville; mais la plus belle est celle de la Bourse.

Pour les églises, il y en a quarante-deux, tant parroisses, que monastères, hôpitaux et lieux pieux. L'église cathédrale est celle de Nostre-Dame, grande, spacieuse, bien bâtie et mieux parée et ornée par dedans. Tous ses autels sont fort riches, bâtis de marbre exquis, belle menuiserie et excellens tableaux. Mais celuy qui est le plus estimé, est une descente de croix de la main du fameux *Quintin*, qui étant serrurier, et aymant la fille d'un peintre, pour luy complaire se mit à la peinture, de sorte qu'il y réussit un des premiers de son temps. Le clocher de cette église est estimé l'une des plus belles pièces des Pays-Bas, et qui égale presque celuy de Strasbourg, le plus haut de l'Europe. Il y a six cens vingt degréz de pierre jusqu'à la seconde couronne, puis une échelle de bois de plus de quatre vingts degrez jusqu'au plus haut. De là on descouvre jusqu'à la mer, Flessingue et Middelbourg, Brusselles, Louvain, et Gand. En cette église est encores le célèbre imprimeur Christophle Plantin, tourangeau, qui se veint habituer à Anvers, où il avoit une imprimerie admirable, et la plus exquise et la mieux fournie de l'Europe. Entr'autres il imprima la belle Bible en diverses langues, en huict volumes, aux despens du roy d'Espagne, et qui cousta plus de cent ou cent vingt mille escus à imprimer.

Il y a nombre d'autres belles églises, couvens et monastères d'hommes et de femmes, mais entr'autres la belle et riche abbaye de St-Michel de l'ordre de Prémontré, où les Archiducs logent tousjours, quand ils viennent à Anvers. Elle est située en un lieu fort plaisant sur le bord de la rivière. C'étoit une ancienne église collégiale ; mais elle fut l'an 1123, baillée à sainct Norbert et à ses

Digitized by Google

compaignons pour réprimer l'hérésie d'un certain Tanchelin, qui par ses opinions erronnées et son abominable vie, avoit commencé d'infecter cette ville et tout le pays. Mais le bon sainct Norbert, par ses prédications et saincte vie, convertit beaucoup de ces hérétiques et rétablit peu à peu la piété et dévotion en cette ville. Les anciens chanoines se retirèrent en la grande église où ils s'arrêtèrent. Ce malheureux Tanchelin alloit richement habillé de draps d'or et de soye, et les cheveux cordonnez de trois rubans d'or, et faisoit bonne chère, menant tousjours troupe de gens armez avec luy, pour mettre en pièces ceux qui ne le voudroient croire. Il prophanoit toutes choses sacrées, et commettoit mille vilenies et saletez devant tout le monde, appellant cela œuvres spirituelles ; mais enfin il finit misérablement sa vie, etc.

En cette église de St-Michel, y a plusieurs beaux tableaux de la main de Rubens.

Puis y a la sépulture du célèbre et fameux cosmographe Ortelius, dont l'épitaphe faict par le docte Lipsius est tel :

Abrahami Ortelii monumentum vides
Quem urbs urbium Antuerpia edidit.
Rex regum Philippus cosmographum habuit ;
Qui stilo et tabulis orbem ornavit,
    Quem mente despexit,
    Quà superæ semper aspexit
Constans amicitiæ cultor, officiis, candore fide,
Cultor quietis sine lite, uxore, prole,
Ut æternum quiescat, tu apprecare.

Mais la plus belle et magnifique église est celle des Jésuites, où est leur collége. Elle n'est pas encores achevée, et ce sera un des beaux édifices de la chrétienté, tant pour son architecture exquise, que pour la quantité de marbres de toutes sortes qui y sont employez. Il y a plus de quarante colonnes de marbre blanc apportées de Gènes par mer ; plusieurs autres grandes pièces de marbre grené ; le reste est de grandes pierres grises ; et des marbres de Dinan, de prodigieuse grandeur. Le grand autel, outre sa belle structure, sera enrichy de pierres exquises et de dorures. On y travaille tous les jours, et un père Jésuite est l'architecte et le conducteur de tout ce grand ouvrage. Il nous en montra les dessins en

Digitized by Google

papier, qui sont admirables et du tout selon les règles de l'art. Je ne trouve de manqué en ce fameux bâtiment, sinon qu'il est en un cartier de ville fort habité et fort pressé, où ils auront peu d'étendue et de vue, s'ils n'achètent grand nombre de maisons qui leur font ombre. Je croys que ce père Jésuite, architecte, s'est formé sur les haults et nompareils dessins du temple de Salomon, comme ils nous sont représentez dans les doctes escrits du Jésuite Villalpandus sur l'Ezéchiel, où il a voulu rapporter l'origine de la plus exquise et parfaite architecture des Grecs et Latins, aux divines mesures et proportions qui avoient été observées en ce fameux temple de Jérusalem.

Après les églises, je viendray aux confrairies, processions et autres choses de dévotion les plus célèbres en cette ville. Pour les confrairies, il y en a bon nombre ; mais entr'autres est à remarquer celle qu'ils appellent de la saincte Croix, instituée l'an 1375, et composée de trois personnes, partie ecclésiastiques, partie laïques. Entre plusieurs loix et reigles qui sont entr'eux, il y a entr'autres choses que chascun confrère est obligé d'advertir ses confrères de tout ce qui luy peut toucher à l'honneur, à la vie et aux biens. Et s'il arrive différent ou procès entr'eux, ils sont obligez, par voye de compromis ou d'arbitre, de les accorder, et s'ils ne le veulent faire, sont chassez de la compaignie. Ce que je trouve se rapporter du tout à cette ancienne charité de la primitive Eglise, et suivant les préceptes de sainct Paul.

Pour les processions, il y a celle du prépuce, qu'ils se disent avoir en la grande église, et envoyé là de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Mais je trouve cela prophane, aussy bien que la dent de Cambray.

Puis celle du premier dimanche après la Nostre-Dame d'aoust, que nous avons vue, et qui est des plus célèbres et magnifiques qu'on sçauroit voir. Car on y void tous les magistrats, officiers, métiers, arts, confrairies et bourgeoisie, avec leur enseigne chascun ; puis tout le clergé, couvens et monastères, et y est porté fort solennellement le St-Sacrement avec plusieurs reliques ; le tout en bon ordre ; et tout cela accompaigné d'histoires, figures et moralitez du vieil et nouveau Testament, tant en peinture qu'en poësie, avec musique, jeux et autres plaisanteries entremeslées.

Digitized by Google

Car nous y vîmes premièrement la bourgeoisie en bon ordre, marcher, selon leurs divers cartiers et compaignies, avec leurs bannières. Puis les vingt-sept métiers ou ordres, sous chascun desquels sont compris plusieurs sortes d'artisans. Le plus ancien d'iceux est celuy des mariniers ; mais le plus riche et le plus nombreux est celuy de la mercerie, qui comprend tous marchans et artisans de draps d'or, d'argent, soye et laine ; et ainsi de la peinture et des autres. Tout cela avec leurs enseignes et bannières. Après cela marchoient les six confrairies ou compaignies des armes ; à sçavoir, deux des arbalestriers vieux et nouveaux, deux d'archers, une d'harquebusiers, et une d'espées à deux mains. Puis ensuite d'autres confrairies, comme celles de la réthorique, qui sont pour entretenir et réjouir le peuple, au récit de leurs tragédies, comédies, histoires et autres représentations. Après cela passé en bon ordre, parurent les mystères de toutes sortes ; à sçavoir, le géant et ses enfans, représentant, ce crois-je, ce fier géant Bruo ou Antigonus, qui exerçoit autrefois tant de cruautez et tyrannies en son château d'Anvers, et qui fut mis à mort par le preux chevalier Salvius Brabon, arcadien, l'un des capitaines de César, comme disent les romans du pays. Cette histoire fabuleuse est représentée là assez gayement. Après cela viennent en haut et triumphant arroy les dix-sept provinces représentées par dix-sept filles bien vestues, selon la condition et manière de chaque pays. Puis l'alliance et confédération belgique ; le temple de Janus fermé par les Archiducs, pour montrer la paix donnée par eux au pays. Un grand Neptune tiré dans son char au milieu des eaux, et accompaigné de ses Tritons, et Néréides, les têtes couronnées de roseaux, de joncs-marins, et des trompes à leurs mains. Puis une grande et énorme balène, un daufin portant Arion jouant de sa lire. Après un éléphant, des dromadaires et autres animaux ; le mont de Parnasse avec les neuf Muses, et Apollon, jouans de divers instrumens, et faisans une agréable musique. Puis pour clore ces moralitez, venoient divers mystères du Nouveau Testament, depuis la Nativité jusqu'à l'Ascension et Résurrection dernière, avec le jugement final, Paradis et Enfer ; tout cela assez bien représenté par jeunes filles et garçons, et portez

Digitized by Google

sur des chariots trainez par des chevaux. On y voyoit aussy sainct Vilbrod, prêtre anglois, instruisant les peuples de Hollande et de Frise, à cause que ce fut le premier apôtre de ce pays-là, environ l'an 620, et fut appellé Clément, et fut le premier évêque d'Utrecht. Après toutes ces belles histoires et représentations qui durèrent longtemps à passer, vint tout le clergé, prêtres et religieux de toutes les églises et monastères de la ville, portans le St-Sacrement et les reliques, etc.

Je n'ay point vu de procession si magnifique, ni celle de Barcelonne au jour du St-Sacrement, ni celle de Rome et Thoulouse à la Nostre-Dame d'aoust, excepté celle de Menichen en Bavière, le jour de la Feste-Dieu, qui ne se faisant que de sept ans en sept ans, est l'outrepasse de toutes les processions du monde, soit pour le nombre et variété des mystères de tout le vieil et nouveau Testament, représentez avec beaucoup d'inventions, artifices et machines se mouvans par ressorts cachez, soit pour la richesse des habits, paremens, couleurs, peintures; soit pour les intermèdes d'excellente musique, de voix et d'instruments; les sons et fanfares des hautbois, trompettes, clairons, tabours, attabales et caisses; soit pour le grand nombre de gens de guerre à pied et à cheval accompaignant et conduisant cela, ou disposé par les rues, au nombre de plus de trois mille; soit pour le grand clergé et nombre d'ecclésiastiques de tous ordres, reliques et autres dévotions; soit pour la quantité du peuple de tous états, sexe et aage venuz là de tous côtez d'Allemaigne pour voir cela; soit enfin pour le nombre de princes et seigneurs que le duc y invita l'année 1603, que nous la vîmes, comme les Archiducs frères de l'Empereur, et autres, qui y furent magnifiquement reçus, logez, traictez et desfrayez par plusieurs jours avec leurs trains; et bref, soit pour les grands frais et dépenses qu'il y convenoit faire. Mais de cela j'en ai traicté autre part. Car pour celles de Barcelonne, Rome et Thoulouse, il y avoit plus de mommeries et bastellerie qu'autre chose. Et de faict il me souvient qu'à celle de Rome s'y étant représenté plusieurs choses si niaises, sottes ou bouffonnes, que cela causa la risée du monde et le scandale des gens de bien, le pape Clément VIIIe, en ayant été adverty, aussy que cela s'étoit faict à la vue de son

Digitized by Google

nepveu le cardinal Aldobrandin et autres cardinaux, il fit une défense secrète qu'à l'advenir on n'eust plus d'y mesler ces mommeries là, qui n'alloient qu'à la moquerie, et au mépris et scandale de la religion. Et plût à Dieu qu'on eût faict ainsy partout ailleurs, et en toutes autres choses de semblable conséquence. Mais l'importance est que ce qui entretient les peuples en ces dévotions-là, ou plustost profanations, c'est la chère, buverie, jeux et toutes sortes de libertez, insolences et débauches qui se commettent ces jours-là. Et voilà ce qui y rend le monde si opiniâtre et acharné, qu'il seroit prêt à faire sédition, si on le leur vouloit ôter ou modérer.

Pour les hôpitaux d'Anvers, il y en a quantité de grands et beaux pour les pauvres malades, estropiez, vieilles gens, et mesme pour les fous et enragez ; mais tout cela ni en tel nombre, ni si beau, ni si bien tenu qu'à Amsterdam, et par toutes les autres villes de Hollande, où c'est une merveille, surtout à Amsterdam, de voir les divers hôpitaux et maisons pies pour les ladres, malades mendians, pauvres, vieilles gens, enfans orfelins, filles débauchées, mauvais garçons, fous et enragez, et autres personnes infirmes et incommodes ; et outre cela l'ordre qui y est tenu, propreté, netteté, soin, diligence et service. Mais de cela j'en ay parlé ailleurs assez.

Pour le regard des bâtimens publics ou particuliers d'Anvers, il y en a telle quantité et de si beaux que ce ne seroit jamais faict qui les voudroit conter tous par le menu ; mais je me contenteray des principaux : comme de la citadelle, maison de ville, et autres.

La citadelle bâtie à l'un des coins de la ville, à l'orient sur le bord de l'eau, est une des belles, régulières et fortes places du monde ; à cinq bastions royaux, avec leurs plate-formes et casemates, environnez de profonds fossez pleins d'eau ; tout cela revestu de bonne brique ; tout est miné par dessous, et l'eau du fossé est à la hauteur de trois hommes. Chasque bastion a ses sorties dans le fossé sur l'eau. Le dedans semble une bonne ville, pour la quantité de places, rues, logis, une belle chapelle, le logis du gouverneur avec ses jardins, l'hôpital pour les malades et blessez, force logemens pour les soldats, puis des caves et greniers publics, des magazins, des brasseries, tavernes et autres lieux, où on vend de tout comme en une bonne ville. Cette citadelle a

Digitized by Google

trois sorties, l'une en la ville, l'autre en la campagne, et l'autre à la rivière. Il y peut avoir quatre cens soldats en garnison. Le castellan ou gouverneur est Don Inigo de Borja, duc de Gandie, race dont furent autrefois les papes Calixte IIIe, et Alexandre VI, et le fameux en scélératesses César Borgia. Le renommé capitaine espagnol Mondragon fut autrefois castellan de cette place, et de celle de Gand aussy. Et le premier qui le fut, fut un Gabriel Cervellon, Milannois, puis un Sancho d'Avila. Cette citadelle fut désignée par Charles V en l'an 1540, mais au lieu où est l'abbaye St-Michel. Mais depuis l'an 1567, le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, voyant que cet endroit endommageoit trop la ville pour la grande ruine des maisons qu'il eut fallu faire, par meilleur advis, la fit faire par l'ingénieur Pacciotto, Piémontois, au lieu où elle est maintenant.

Elle fut faicte de terre premièrement, puis revestue de pierre et brique. L'ingénieur avoit auparavant faict celle de Turin, de mesme forme et grandeur, comme depuis on fit celle de Bourg-en-Bresse. Celle-cy fut faicte en moins d'un an par deux mille ouvriers y travaillans continuellement, et coûta quelque 500,000 escus, dont la ville fournit une bonne partie. Durant les troubles, sa courtine et muraille furent rompues du côté de la ville; mais depuis que le prince de Parme eut remis la ville en la puissance du roy d'Espaigne, cela fut refaict en son premier estat, voire plus fort et plus beau qu'auparavant. Le duc d'Albe, par vanité espagnole, donna tous ses noms à quatre des bastions, à sçavoir, celui du duc, d'Albe, de Ferdinand et de Tolède; et le cinquième eut le nom de l'ingénieur Paciotto. Mais ce duc montra bien encores une plus grande vanité ou plustost arrogance, lorsqu'après avoir dompté les rebelles de Flandres à force de cruautez, de sang et de perfidies, il fit, au milieu de la place de cette citadelle, dresser comme un trophée et monument de sa victoire, sa figure de bronze des pièces de fonte prises sur le comte Ludovic de Nassau, à la défaicte de Gemminges en Frise. Cette statue toute armée tenoit le bras droict étendu vers la ville, et à ses pieds étoient deux autres figures suppliantes et présentans des requêtes, et tenans des bourses, haches rompues, flambeaux et maillets. Ce qui dénotoit

Digitized by Google

la noblesse et le peuple du pays vaincus par luy, en garantissant l'Eglise de leurs violences ; à leurs oreilles pendoient des escarcelles, et à leurs cols des besaces, qui étoit le nom et marque des protestans des Pays-Bas, qui se disoient gueux. De ces besaces sortoient des serpens et couleuvres avec des masques et figures hideuses, pour montrer leur fausseté, malice et avarice. En la base de cette figure étoit gravé sur une pierre de marbre, en la face de devant : *Ferdinando Alvarez à Toledo Albœ duci Philippi II Hispaniarum regis apud Belgas præfecto, quod extinctà seditione, rebellibus pulsis, religione procuratà, justitia culta, provinciis pacem firmavit, regis optimi ministro fidissimo posuit.* Au côté droict de cette base étoit figuré un berger avec son troupeau qu'il conduisoit au pasturage, et les lyons et loups s'enfuioient devant luy ; et les chats-huants et chauve-souris s'envoloient au lever de l'aurore, avec une inscription grecque. Au gauche étoit escript : *Deo patrum nostrorum* ; et plus bas : *Pietas*, avec des trophées d'armes. Au plus bas : *Josselini opus ex ære captivo.* Cette arrogance du duc irrita infiniment et ulcéra les cœurs des Flamans comme une marque de leur servitude, et d'être ainsy tous les jours menez en triomphe. On dict que le roy d'Espagne mesme s'en offensa, et de faict quatre ans après il la fit abbattre par Don Louis de Requesens successeur du duc. Cette statue ainsy abbattue demeura longtemps gisante en terre en spectacle.

Sur quoy je diray une chose aucunement semblable en nostre France. C'est que le feu duc de Mayenne, en l'an 1580, conducteur de l'armée royale en Daufiné, ayant repris partie des places comme La Mure et autres, tenues par les protestans du pays, retournant par Valence, et accommodant la citadelle, il y fit eslever un trophée presque pareil à celuy-cy ; mais il y avoit de plus sous les pieds de la figure, un amas de corps meslez et renversez, dont la sculpture étoit faicte sur les portraicts naturels des principaux chefs protestans du Daufiné.

Nous entrâmes assez librement en cette citadelle qui nous fut montrée exactement et avec beaucoup de courtoisie et civilité. Mais ce que j'ay autrefois admiré, est que l'an 1576, de cette citadelle sortirent trois mille cinq cens Espagnols mutinez, qui se jettèrent

Digitized by Google

dans la ville, ou outre le grand nombre d'habitans, y avoit encore treize mille Allemans pour la garde, et toutefois nonobstant cela ils ne laissèrent de les chasser, saccager et piller la ville trois jours durant, où ils gaignèrent des richesses infinies. Car lors la plus-part du pays s'étoit révolté des Espagnols, et dans Anvers étoient les sieurs de Campagnac, d'Erbestein, marquis d'Aurec, comte d'Egmont, Goin et autres avec de grandes forces de cavalerie et infanterie ; mais les Espagnols voyans leur nonchalance, et la mauvaise intelligence entre les habitans et soldats ; eux conduicts par Larga, Romero, Roda et autres capitaines, avec les mutins d'Alost, sortirent de la citadelle, et après quelques combats à des barricades, enfin pied à pied les ayans forcées et gaignées, chassent les Allemans, et se font maistres de la ville, mettent le feu à la maison de ville et en plusieurs autres lieux. Les Espagnols ne perdirent que deux cens hommes, et quelques chefs, comme Moralès, Cabeça de Vaca et Roblez ; des autres plus de deux mille, et force prisonniers. Tous les François y trouvez furent poignardez. Le sac dura trois jours, et le pillage monta à plus de deux millions d'or, sans les pierreries, perles, argenterie et riches meubles. Le dommage fut estimé à bien autant. Il s'y commit des cruautez horribles pour descouvrir et faire révéler l'argent caché. Car pour cela ils pendoient les femmes avec grosses pierres aux pieds, puis les tiroient, autres tirées par les tetins, autres le poignard aux parties honteuses, et autres barbaries. Il y eut peu de violemens, car l'avarice étoit plus forte que toute autre passion. Ils délivrèrent tous les prisonniers des prisons avec argent, quels qu'ils fussent, hérétiques, criminels, et les plus scélérats.

Voilà ce que fit ce petit nombre contre tant de milliers d'hommes armez, tant peut l'ordre, la résolution, le jugement et la patience ; et tant peut plus encores la convoitise d'avoir, cause de tout cela.

Pour les édifices publics de la ville, il y a la maison de ville, l'un des superbes et magnifiques bâtimens du Pays-Bas. Ce palais est fort hault eslevé, et selon toutes les reigles d'architecture, bâty de pierre de taille, à divers estages d'ordres, toscan, dorique, ionique, corinthe et composite, qui se voyent en sa grande façade à colonnes et pilastres de mesmes, avec un grand aigle doré au

Digitized by Google

plus hault. Le logement est fort grand et capable, a plusieurs salles, chambres, garde-robes et cabinets. Car outre les chambres pour les magistrats et officiers de la ville, il y a aussi celles pour les vingt-sept métiers, où ils s'assemblent.

Les arcades du premier estage sont un peu endommagées du feu ; ce que l'on a laissé ainsy pour marque de la furie espagnole, comme nous avons montré cy-dessus.

Il y a la maison des Ostrelins, ou maison des marchans de la Hanse Teutonique. Ce palais est carré, à trois estages, à portiques et galeries ; le tour bien bâty de pierre et brique. Il y a plusieurs salles, et plus de cent cinquante chambres, chascune accompagnée de son cabinet et magasin. Là durant que la ville d'Anvers étoit dans sa fleur, et au plus hault point de sa grandeur, se retiroient les marchans ostrelins ou leurs facteurs, qui y avoient chascun leur chambre, cabinet et magasin fort commodes ; puis mangeoient ensemble en de grandes salles ou poiles ; et lors cette maison étoit toute pleine de gens et de marchandises. Mais maintenant cela est désert, effroyable et pitoyable à voir pour la solitude, n'y ayant pour tout qu'un simple concierge : bel exemple du sort inconstant des choses du monde, mais tout cela est transporté aujourd'huy à Amsterdam. Ce palais est situé entre deux grands canaux, où les grands vaisseaux venoient à grande commodité charger et descharger les marchandises. Au dessus de la porte est escrit : *Domus Hansæ Teutonicæ* ; maison de la Hanse teutonique ou des marchans des villes anséatiques et orientales. Le mot de *Hanse* veut dire liaison, société et compagnie ; et villes anséatiques, confédérées, libres et maritimes, à cause que ce sont des villes libres et franches, assises sur le rivage de la Mer Baltique et orientale au respect d'Anvers. Ces villes sont comme Lubec, Hambourg, Danzik et autres qui commencèrent à se liguer ensemble, pour résister aux ravages des Huns et autres barbares ; puis firent une plus étroicte alliance pour la liberté et conservation du commerce, dès environ l'an 1200, impétrans des roys et princes voisins plusieurs priviléges et franchises. Car ce mot de Hanse teutonique veut dire proprement la participation des priviléges donnez par les princes à tous les marchans de Germanie, trafiquans à Bruges, Anvers, Londres, Bergues en Norwége, Novogrod en Russie et ailleurs.

Digitized by Google

Cette société en moins de cent ans parvint à telle puissance et richesses, que les princes mêmes qui l'avoient favorisée en eurent de l'ombrage. Ils furent au commencement quatre-vingts villes de cette société ; mais quelques-unes en ayant été retranchées, il n'en est resté que environ soixante-six que l'on a distribuées en quatre provinces, de Lubec, Cologne, Brunsvic et Prusse. Lubec est le chef de la Hanse, comme étant en lieu plus commode. Elle garde les archives et chartres de la Hanse et peut convoquer les autres. Elle a sous soy les villes de Hambourg, Rostoc, Vimar, Lunebourg, Stetin et autres. Cologne a Vesel, Duisbourg, Clèves, Munster, Erford, Nimègue, Deventer, Groningue, etc. Brunsvic a Magdebourg, Brême, Minden, etc. Danzik ou Prusse a Colmar, Conisberg, Dorpat et autres. Puis y en a qui sont en contention et y prétendent, comme Berlin, Brandebourg, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Cracovie, Dinan, etc.

Les sièges de cette société sont Londres, Bruges et Anvers (aujourd'huy Amsterdam), Novogrod et Bergues. Edouard III leur donna de grands priviléges qui leur ont été tousjours conservez depuis plus de trois cens ans ; les ducs de Brabant aussy à Anvers, et le roy Philippes II leur permit de bâtir cette belle maison qui leur coûta plus de 60,000 escus. Ils avoient un siège à Bruges depuis l'an 1262, mais il fut transféré à Anvers par l'empereur Frédéric, en punition du mauvais et ignominieux traictement que cette ville avoit faict à son fils Maximilien.

Le troisième siège étoit à Novogrod en Moscovie ; mais par la perfidie du grand-duc Jean Basile, ils le transportèrent à Revalie et Narve de Livonie. Le quatrième est à Bergues en Norwège, mais interrompu par les grandes guerres que les rois de Danemarck ont faict, mesme depuis peu à cette société.

Cette ligue a faict de grandes guerres et paix entre les roys et princes, et plusieurs potentats ont désiré et recherché d'avoir la protection de ces villes. Le grand-maistre de Prusse l'a été un temps ; mais depuis il perdit cela. Les rois de Pologne, Danemarck et Suède l'ont voulu avoir ; mais ils en furent refusez, pour n'être princes de l'Empire. Feu Monsieur le duc d'Alençon les en rechercha aussy, promettant privilége perpétuel pour le trafic de France,

Digitized by Google

et le roy d'Espagne mesme s'y est offert, mais sans effect. Aujourd'huy ils sont transportez d'Anvers à Amsterdam, où ils ont leur trafic et résidence, avec grands priviléges, en une maison commune, où préside le consul ou Alderman, qui a son conseil et ses officiers qui jugent les différents, et l'appel est aux villes de la Hanse, dont les assemblées se font à Lubec. Souvent plusieurs princes ont renvoyé les jugements de leurs plus grandes affaires à cette ligue. C'est par le moyen de cette ligue que l'Espagne, Italie, Flandres, Angleterre et autres pays reçoivent tant de grains en un besoing et nécessité, outre les autres marchandises qu'ils y portent. Danzik est le grand magasin des bleds qui viennent par la Vistule, de Prusse, Pologne, Silésie, Lithuanie et Livonie, et de là sont distribuez partout, avec les cuirs, fourrures, poix, chanvre, cordes, ferrures, bois, draps, peintures, livres, ouvrages, toiles, poissons salez, etc.; et remportent des sels, sucres, épiceries, drogues, laines, soyes, estofes, huiles, vins, etc.

Outre cette maison des Ostrelins, il y a les magasins des Anglois, de ceux de Cologne, du facteur de Portugal pour le trafic des Indes orientales.

Les halles où pandt des tapisseries, des peintures, de l'argenterie et orfaverie.

Le grand édifice de la Bourse, ou place des marchans, bâty en quarré, court au milieu, à portiques au bas, et galeries en hault, et quatre portes et entrées. Il y souloit avoir grand nombre de marchans et merciers comme au palais de Paris. Tous les marchans et négocians s'assemblent là tous les jours à midy et au soir. Ce nom de bourse vient du lieu où ils s'assembloient à Bruges, près d'une maison où étoit pour enseigne une bourse. Les Anglois firent aussy une bourse à Londres sur le modelle de celle-cy, mais plus petite; de mesme à Amsterdam et ailleurs. A Anvers aussy y a la bourse des Anglois à part.

Les marchands trafiquans à Anvers sont Allemans, Danois, Ostrelins, Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois et François. Entre les Allemans autresfois étoient les plus illustres, les Foucres d'Ausbourg, qui, traficans par tout le monde où ils avoient facteurs, vindrent à telles richesses qu'un d'eux laissa par testament la

Digitized by Google

valeur de plus de six millions d'or, sans les terres et seigneuries, en Allemaigne, Italie, Espaigne et Nouveau-Monde. Ils ont souvent prêté de grandes sommes aux empereurs et rois d'Espaigne depuis cent ans. Les rois d'Espaigne, de Portugal, et Angleterre ne se sont dédaignez d'avoir là leurs facteurs et agens pour négocier et prendre argent à change. L'Espaignol y a pris souvent de grandes sommes, pour les guerres des Pays-Bas, comme encores aujourd'huy s'y font les remises de Gènes et d'ailleurs pour les occasions. Autresfois un facteur de Portugal y a levé à une seule fois plus de trois millions, pour son maistre qu'il ne manquoit de rendre à jour nommé. La feue royne d'Angleterre en a souvent faict de mesme.

Ce change et remise d'argent se faict en plusieurs lieux, comme à Rome, Milan, Florence, Gênes, Ausbourg, Nuremberg, Francfort, aux foires de Medina del Campo, à Burgos, Cadix, Séville, Lisbone, Lyon, Paris, Rouen, Londres, Besançon et ailleurs; mais Amsterdam a emporté presque tout cela au lieu d'Anvers. Ce change a été trouvé pour la commodité grande des traficans et voyageurs, mais l'avarice et convoitise du gain l'a fort altéré et gâté, et a ruiné force princes, communautez et particuliers mesmes pour les intérêts excessifs ; si bien que le public en est grandement endommagé en ce qu'au lieu d'acquisitions de terres, cultures, nourritures, bâtimens, trafic, apport et débit de marchandises et denrées qui se souloit faire avec argent contant, et qui occupoit et nourrissoit beaucoup de personnes oysives et inutiles, et rendoit ainsy un pays plus riche et abondant, maintenant par l'allèchement d'un gain et profict ferme et sans travail, on ayme mieux mettre son argent en ces banques et changes, au grand intérêt du public et particulier, tant pour la rareté et cherté de toutes choses que pour beaucoup de ruines et désordres qui y arrivent par les banqueroutes et faillites. Et pour ce sagement, les rois sainct Louis, Philippes-le-Bel, et Philippes de Valois chassèrent de France tous ces Lombards ou banquiers italiens qui épuisoient tout l'argent de France, et ruinoient une infinité de gens par leurs grandes usures et intérêts.

Aujourd'huy ce peu de trafic qui est demeuré à Anvers, est tenu par les Italiens et Portugais, tel qu'étoit un Simon Rodrigues por-

Digitized by Google

tugais très-riche, et qu'on appelloit pour cela le petit roy d'Anvers. On void encore sa maison magnifique à piliers et colonnes de marbre, beaux jardins et fontaines d'artifice, comme est aussy celle du seigneur Gaspard Edoüard riche et signalé marchand ou banquier portugais, qui, pour sa personne est des plus galans, magnifiques, polis, splendides et vertueux de la ville d'Anvers; entr'autres choses, il est grand musicien de la voix et des instruments, et est curieux de bonnes peintures, et de riches et rares meubles, dont il embellit un beau palais qu'il a.

Entre les beaux palais particuliers, nous y avons veu celuy du fameux peintre Rubens qui a remply de ses œuvres non-seulement Anvers, mais aussy tout le reste du Pays-Bas et plus loing mesme. Son palais est bâty de neuf, de son invention, à l'Italienne, d'ordre dorique, et d'une pierre grise dure et fort belle. Le dedans, entr'autres singularitez de tableaux et autres choses, y a un petit cabinet faict en dôme, où il n'y a jour que par une lanterne au comble de la voûte; là ce ne sont que pièces et figures de marbre antiques, tant de testes que de corps entiers de dieux et déesses, empereurs, capitaines, sénateurs, grecs et romains, force petits enfans bien faicts en toutes postures et situations; tout cela en grande quantité, bien que ce soient tous ouvrages singuliers, et amassez de tous côtez à grands frais. Entre ses tableaux, il y a entr'autres une descente de croix que l'on estime beaucoup; puis une chasse et fuite des démons et méchans par sainct Michel; chose épouvantable à voir, et tout cela plus grand que le naturel, comme sont tous les ouvrages de ce peintre, ainsy que le grand tableau qui est à l'église de St-Michel.

Ce Rubens gaigne, ce dict-on, 50,000 escus par an, car il travaille continuellement, et vend chèrement ce qu'il faict. Car on ne faict pas moins d'état que de quatre ou cinq cens escus pour un tableau. On le tient riche de 200,000 escus. Il semble qu'il n'achève pas assez ce qu'il faict, et que cela ne soit qu'ébauché.

Nous y vîmes aussy le Brugle, autre peintre excellent, et estimé pour travailler en petites figures, et surtout pour les festons de fleurs, qu'il faict avec grand travail, délicatesse et naïfveté. On void en France beaucoup de ces ouvraiges.

Digitized by Google

Aussy cette ville a excellé de tout temps en bons peintres, comme fut un Jean Deike l'an 1410, le premier inventeur du coloris en huile, et qui rend une peinture quasi d'éternelle durée. Il envoya de ses pièces à Alphonse, roy de Naples, et autres princes d'Italie qui en firent grand cas; un Josse de Clèves excellent à trier au naturel, tellement que le roy François Ier le fit venir à Paris, et tria le roy, la royne et autres princes et seigneurs; un Jerosme Bois, grand inventeur de choses subtiles, phantasques et bisarres; un Gérard, excellent à enluminer, un Lancelot, admirable à faire paroître un feu vif et naturel comme l'embrasement de Troye; un Jean de Maubeuge, qui le premier apporta d'Italie l'art de peintre le nud et les choses poëtiques; un Couk, grand inventeur de patrons et dessins de tapisseries, comme entre nous a été Le Caron. Ce Couk fut le premier qui porta l'architecture d'Italie ès Pays-Bas; un Flais, qui apporta aussy d'Italie l'art des muscles, et raccourcissement au naturel. Ils ont eu de grands ouvriers à peindre sur le verre; invention de ce pays-là, à laquelle, outre la beauté et vivacité des couleurs bien départies, ils ont adjousté la manière de les cuire au feu sur le verre, en sorte que cela résiste à l'injure du temps; et plusieurs autres hommes aussy excellens en sculpture, architecture et graveure; cette ville seule ayant plus fourny de ces dignes artisans et ouvriers que tout autre pays du monde. Aujourd'hny la plus part des peintres excellens sont de Harlem ou d'Amsterdam.

Sur tous est à priser le docte et excellent peintre, graveur, sculpteur et antiquaire Goltzius, qui ayant couru toute l'Europe pour chercher et tirer curieusement toutes les empreintes et portraits des anciennes médailles, et pierres gravées qu'il a pu recouvrer, en a mis en lumière un livre qui est un trésor en telles matières.

Mais puisque je suis sur le propos des hommes excellens qu'a produicts la ville d'Anvers, je ne puis oublier, entre plusieurs autres doctes ès langues, lettres humaines, philosophie, théologie, et poësie, le gentil mathématicien Michel Coignet, qui le premier comme un autre Ptolémée a commencé de donner une nouvelle instruction pour les navigations inconnues, par le moyen des longitudes qui estant de soy assez incertaines, pour n'avoir un poinct

Digitized by Google

fixe comme ont les latitudes, donnent beaucoup de peine aux mariniers à en prendre la juste mesure, et par conséquent ne peuvent trouver le vray lieu où ils sont en toute la rondeur d'une même parallèle. On ne les prend ordinairement que du point des Iles Fortunées, ou du méridien des Açores, sur quoy on peut certifier tous les autres endroicts du monde. Mais cela ne se pouvant faire scientifiquement que par les éclipses de lune bien observées en divers pays, et selon les différences d'heures des divers méridiens en un mesme instant, ou par le mouvement de quelque étoile fixe, selon le méridien d'un lieu certain, accommodé après à tout autre par une différence proportionnelle des XXIIII heures. La difficulté s'y est trouvée grande pour le manque de telles justes et précieuses observations par experts. Ce qui a faict depuis rechercher la voye de l'aiguille aymantée par le moyen de son pôle supposé, ou à l'étoile polaire comme est l'opinion commune, ou à un poinct imaginé réellement en la profondeur de la terre et de la mer, selon l'advis du docte anglois Gilbert. Mais toutefois, cela n'ayant été trouvé assez précis, et sans déclinaison, la même incertitude est demeurée. Il est vray que Stevin Plancius et autres doctes hollandois observent curieusement tous les jours sur les voyages des Hollandois quelque plus grande cognoissance, et trouvent plusieurs endroits du monde, comme l'Isle *del Cuervo*, *Nord cap*, *cap de St-Augustin*, *Cabo das Agullas*, *Couches de Canton* et autres, où l'éguille tire droict au nord sans aucune déclinaison; et de ces points fixes taschent de reigler tout le reste; comme aussy faict le docte sieur Aleaume, qui a réduict toutes ces différences déclinaisons à certaines équations. Mais pour en venir entièrement à bout, il faut attendre de plus grandes et exactes relations des mariniers, pour en tirer une science plus précise. Il y a eu un Castelfranc qui pensoit avoir trouvé le secret de ces longitudes, mais ledict sieur Aleaume a montré son impertinence. Et tout de fresche mémoire encore, un Benedetto Scotto génevois en promet merveilles, et surtout pour voyager au Nort, et trouver le passage tant désiré et tant de fois tenté sans effect par les Hollandois pour aller à la Chine et au Cathay, Japon, Moluques et autres terres Orientales. Ce Scotto donc assure avoir trouvé l'invention appliquée à un

Digitized by Google

globe maritime, et par quelques instruments astronomiques, pour faire ce voyage d'Occident en Orient par le nort, d'une seule course de quatre cent cinquante lieues seulement, au lieu que l'ordinaire par la voye du midy est de plus de trois mille cinq cens lieues, qui seroit un grand abrègement. Mais il faudra veoir l'effect de telles promesses dont on doubte avec grand raison, puis que pour faire ce chemin si court et si commode, il faut quitter les côtes de Moscovie et Tartarie inaccessibles pour les glaces et froidures excessives, et prendre la haute-mer vers le pôle, où l'aiguille demeurant quasi inutile, et perdant sa fonction de Nord et Sud; on peut tourner toujours ou rebrousser sans s'en apercevoir; outre la difficulté mesme de prendre la latitude, à cause de l'étoile polaire qui ne paroît en tels lieux, et du soleil qui, étant toujours sur l'horizon ne peut être bien observé en sa haulteur méridionale. Voyla les difficultez non petites de cette navigation, laquelle, ce gènevois assure de résoudre par ses nouvelles inventions, qui doivent être sur un principe nouveau, puisque les reigles ordinaires manquent; mais il en fauldra attendre l'yssue, et lors, comme dict le proverbe, nous l'estimerons un grand Apollon.

Et de vray, l'invention de ce passage si court et aysé nous apporteroit tout le négoce d'Orient qui est tel, que par l'aultre voye ordinaire, soit par mer ou par terre, il importe tous les ans de tribut au Perse ou au Turc plus de 10 millions d'or.

De Riplemonde, à trois lieues d'Anvers, étoit aussy l'excellent mathématicien *Mercator*, géographe du duc de Clèves, qui, le premier a illustré la géographie de Ptolomée, et l'atlas que nous avons aujourd'huy a été commencé par luy. Il a été fort exact en la recherche de cette vraye situation des lieux selon leurs longitudes ou latitudes, et à donner les meilleures formes de Mappemondes ou cartes universelles, qui en l'imperfection de leur figure plate approchassent le plus près de la vraye forme sphérique. Car les cartes ordinaires de forme quarrée ou ovale représentent toutes les différences de longitudes égales contre la droicte des méridiens qui, partans de l'équinoctial, se vont toujours rétrescissans jusqu'au pôle où ils aboutissent en un poinct. Mais ce docte mathématicien, pour obvier non du tout, mais en quelque sorte à une si notable

Digitized by Google

erreur, a le premier, et depuis tous les autres à son imitation, ont étendu les degrez des méridiens vers les pôles à la proportion des parallèles où ils se trouvent.

Nous avons de tout cela une exacte méthode en nostre traicté géographique tiré des doctes observations du docteur Meza, mathématicien espaignol, demeurant à Rome, lequel je nomme par honneur pour avoir été l'un de ses disciples.

Je ne veux encores oublier que nous vîmes à Anvers le sieur Don Diego de Sylva, gentilhomme espaignol, qui a les plus beaux, riches et excellens meubles qu'on sçauroit voir, en garniture de licts, tapisseries, couvertures de mulets, et autres pièces de magnifique et exquise broderie. Tout cela luy a été laissé par son bon patron le baron de Ros, seigneur anglois qui fit faire avec grands frais à Milan tous ces beaux emmeublements, pour son ambassade extraordinaire en Espaigne. Je croys que cela lui coûta plus de 50,000 escus, et en avoit 100,000 de revenu. Et fut en son temps l'un des plus magnifiques hommes du monde, et y a apparence que quelque grand revenu qu'il eût, s'il eût vécu plus longtemps, il fût enfin demeuré héritier de luy-même, comme il arrive d'ordinaire à tous ces esprits de vaste et prodigieuse magnificence.

La ville d'Anvers est divisée en cinq paroisses et treizes cartiers, et en quatre états, qui sont : la nouvelle seigneurie composée des bourgmaistres, eschevins et officiers, l'ancienne, de tous ceux qui l'ont été et ont les moindres dignitez ; la bourgeoisie, de vingt-six capitaines pour les treize cartiers ; et les cinquante-quatre doyens ou chefs des vingt-sept métiers. Tout cela faict le corps de la ville. Il y a deux bourgmestres, l'un pour le dedans de la ville, et l'autre pour le dehors, et dix-huit échevins, le *Sculter* ou lieutenant-criminel, l'*Aman* ou lieutenant civil. Puis il y a les trésoriers, receveurs, greffiers, secrétaires. Les métiers ont douze juges de leurs doyens. Puis les confrairies ont leurs protecteurs, etc. Il y a la dignité de *Burgrave* ou visconte qui a sa justice et officiers. Son office est de la garde du château, au bourg d'Anvers et des habitans. Cela appartenoit au duc de Clèves comme seigneur de Diest, et aujourd'huy le prince d'Orange ayant eu cette seigneurie, retient ce titre encores. Il y a les Cueurmestres pour les vivres ; les juges

Digitized by Google

pour les pupilles et orphelins, pour les aumosnes, pour composer injures et différens, dits *pacifiques*, etc.

Cette ville doncques ayant été l'une des plus florissantes du monde, parvint peu à peu à la grandeur où elle s'est vue, par divers moyens, à sçavoir par les foires privilégiées qui lui furent données dès l'an 1300, par les ducs de Brabant et confirmées par les Papes et Empereurs. Ces foires de la Pentecoste et St-Remy ont telle franchise qu'un chascun y peut venir en assurance sans crainte d'être arrêté pour debtes ou autre chose. Mais le plus grand moyen d'accroissement fut depuis l'an 1503, que le trafic des espiceries commença à leur venir d'Orient par le moyen des Portugais et de leurs voyages, où auparavant les Vénitiens le souloient avoir par la voye de la mer Rouge, Barut et Alexandrie, ancien chemin des Romains, ou par celles de la Tane et mer Majour, devant, par les fleuves Indus et Oxus, par la Bactriane, mer Caspie, Astracan, Volga, Tartarie, Tanaïs et mer Noire, où ils alloient quérir les marchandises partie par terre, partie par mer. Mais Anvers leur emporta ce trafic, qui fut un temps à Bruges, puis emporté à Anvers, qui attira ainsy celuy de toutes les autres villes, et fut comme l'estape et le magasin, pour recevoir et distribuer par tout toutes sortes de marchandises et denrées. Depuis cela, tous les marchans principaux d'Allemaigne, Italie et ailleurs s'y habituèrent, y établissans la banque et le change, autre grand moyen d'enrichissement ; si bien que Venise qui avoit tout ce grand trafic des espiceries qui l'enrichissoit si merveilleusement, en fut dépossédée par les Portugais, qui par leur nouveau chemin du cap de Bonne Espérance, vers les Indes Orientales apportèrent ce trafic à Lisbonne, d'où il se coula à Anvers, où les Foucres, Velsères, Ostelers et autres riches marchans Allemans, furent attirez d'un côté, et de l'Italie, les Gualterotti, Bonvisi et Spinoles. Mais Anvers eut encores un autre moyen pour cet agrandissement, c'est depuis qu'ils eurent en l'an 1512 fortifié leur ville contre les invasions et ravages des armées ennemies, comme des sieurs de Longueval et Martin-Van-Rossen qui avoient couru ce pays-là pour le roy ; car dès lors, plusieurs marchans des pays et d'ailleurs s'y habituèrent. Outre cela, le voisinage de cette grande ville attira tout le trafic de

Digitized by Google

Bergopsom, et autres villes proches, et l'absorba comme une mer faict les rivières.

Ainsy Anvers devint lors comme la force, le port, le marché, l'abord, l'estape et le magasin de tout l'univers, si bien qu'elle vint à se peupler de plus de cent mille habitans, sans les étrangers allans et venans, que l'on dict y être entrez, en un mois seulement, au nombre de près de trente mille.

Il est vray que à Liége et Cologne on donne bien autant d'habitans, comme à Séville cent cinquante mille, à Rome cent mille, à Venize, Naples, Milan, environ deux cens mille chascune. On en donne le double à Moscou, et non guères moins à Amsterdam, et bien sept cens mille à Constantinople. Pour Paris, je croy qu'il passe tout cela, et cependant cela n'arrive pas à ce que l'on nous conte de Quinsay, Cambalu, Péquin, et autres grandes villes d'Orient qui vont jusqu'aux millions. En la bourse d'Anvers s'assembloient soir et matin plus de cinq mille marchans.

Pour la richesse du trafic d'Anvers alors : le seul commerce d'Angleterre en plomb, estain, laines, draps, etc., montoit tous les ans à plus de 12,000,000 d'or. Celuy d'Italie en draps de soye, soyes, fil d'or et d'argent, crespes, serges, drogues, espiceries, pierreries, etc., plus de 3,000,000 ; d'Allemaigne en fustaines, bleds, vins, métaux, plus de 2,000,000 et demi ; de France, en vins, grains, pastels, toiles, sel, près de 2,000,000 ; d'Espaigne et Portugal, en laines, soyes, sucres, espiceries, pierreries, sels, parfums, couleurs, drogues, etc., plus de 2,000,000 ; et ainsy des autres, comme des pays septentrionaux, en grains, métaux, fourrures, cuirs, cire, minéraux et autres choses, etc., près de 2,000,000. De sorte que tout ce grand trafic montoit tous les ans en ventes, achapts, port et transport de marchandises, à plus de 50,000,000, et il y en a mesmes qui disent à plus de 120,000,000 ; sans conter l'argent de change qui étoit innumérable. Mais tout cela fut interrompu par les guerres civiles des Pays-Bas, et principalement depuis l'an 1560, et commençea à se transporter à Amsterdam, où il est maintenant en sa fleur, autant ou plus qu'il fut jamais à Anvers. Somme, que la ruine d'Anvers a causé la grandeur d'Amsterdam, de Cologne, Londres, Stade, Danzik, Hambourg et des autres villes

Digitized by Google

de Hollande et Zéelande aussy, où le trafic s'est transporté. De celuy d'Amsterdam nous en avons parlé bien amplement en notre relation de Hollande.

Mais comme le grand trafic d'Anvers fut principalement fondé sur les voyages des Portugais en Orient, et des Espaignols en Occident, aussy depuis qu'Amsterdam eut pris sa place, tout cela y fut transporté, mais mesmes augmenté de beaucoup, depuis que les Anglois commencèrent à courir aux Indes Occidentales, et que les Hollandois se firent eux-mêmes par la force des armes ouverture aux Orientales, où ils arrachèrent la meilleure part du trafic des espiceries des mains des Portugais, qui fut ès années 1594 et 1595. Si bien que ces deux peuples firent voir au reste du monde que ces deux Indes n'étoient point accessibles aux seuls Espaignols et Portugais, et fermées pour tous les autres. Et depuis ce temps, les espiceries, perles, pierreries, cottons, bois exquis, drogues, estoffes de la Chine et autres singularitez passèrent par les mains des septentrionaux, qui étoient contraincts de les mendier auparavant d'Espaigne, Portugal et Italie. Telle est la vicissitude, tour et retour des félicitez du monde, qui passent d'un pays en un autre suivant la sage disposition de la Providence, qui veut que chaque nation ait son temps au bien ou au mal.

De ces voyages en Orient, leur est venue la grande société de la Case d'Inde, dont le fonds est de deux millions et demy, où le public des villes, et beaucoup de particuliers ont part; ainsy qu'ailleurs nous avons montré.

Outre cela ils ont entrepris encores trois voyages au Nort et à la Nouvelle-Zemble, dont on n'a encores vu guères d'effect, pour les difficultez que nous avons remarquées; ce dont ils cherchent tous les jours la résolution. Depuis peu le roy de Danemark a entrepris ce mesme voyage d'Orient par le Nort et Nova-Zembla, où il a envoyé deux vaisseaux.

Mais le principal pour eux, et la grande œuvre ou pierre philosophale qu'ils cherchent il y a longtemps, et que la trefve avec les Espaignols, avec le malentendu d'entr'eux leur a empesché jusques icy, c'est l'entreprise des Indes d'Occident où l'on dict qu'ils se préparent incessamment; car c'est là la riche toison d'or de

Digitized by Google

Colchos, que les nouveaux Argonautes se promettent pour prix de leurs travaux. Ce sont ces mines d'Ophir et de Tharsis, d'où depuis cent ans on a tiré tant de milliers de millions, qui ont causé tant de guerres entre la Chrétienté, corrompu tant de volontez, fomenté tant de séditions, soulèvemens, pratiques, intelligences et conjurations, et bref dépravé toute l'Europe, et mis sens dessus dessous le reste du monde. Que s'ils donnent-là, c'est frapper leur grand adversaire dedans le cœur, et luy donner le coup mortel. Et comme disoient les Athéniens de l'armée d'Alexandre après sa mort, qu'elle ressembloit au Cyclope Polyphème à qui l'on avoit crevé l'œil. Mais tout cela est en la main de Dieu de qui nous debvons attendre les événemens bons et mauvais de toutes choses, selon sa volonté secrète, mais toujours juste.

Or ce grand bien de la navigation inconnu pendant tant de siècles s'est ouvert un peu devant nos jours, et depuis un peu plus d'un siècle seulement, premièrement en Orient par les Portugais depuis Don Henry infant de Portugal, environ l'an 1430, mais principalement par Vasco de Gama qui doubla en 1492, le premier, le cap de Bonne Espérance, et traça le chemin aux Indes d'Orient, si bien battu, frayé et continué depuis.

En Occident, les Castillans guidez par Christophe Colomb génois, ouvrirent le premier pas du Nouveau-Monde en 1492, qui depuis leur a apporté tant de thrésors dont ils ont rempli le vieux monde de deça.

Pour les mers du Septentrion, les Anglois et Hollandois s'en peuvent donner l'honneur; car de nos François, je ne sçais ce que l'on en peut attendre, qui demeurent les bras croisez parmy tant d'autres qui travaillent; bien qu'ils ayent autant ou plus de commoditez et occasions que pas un des autres; et plût à Dieu qu'ils eussent suivy la pointe de ce généreux Bétancourt gentilhomme picard, qui soixante-huit ans auparavant Colomb, avoit découvert et conquis les Canaries, des héritiers de qui les Espaignols les eurent; puis d'un autre de ce mesme nom, qui découvrit les Açores qu'il vendit aux Portugais, et enfin deceux qui, les premiers pénétrèrent en la nouvelle France, Floride, Brésil, Canada, et autres pays inconnus, mais sans grand effect toutes fois pour

Digitized by Google

n'avoir été secondez ny assistez de l'autorité et des moyens de leur prince, dont le mauvais conseil a toujours par ignorance ou malice négligé une chose si généreuse et si utile pour le bien du christianisme et de ses Etats. Quand il plaira à Dieu nous ouvrir l'esprit, nous en ferons mieux notre profict, mais admirons cependant le courage, la résolution, la patience, le travail et les hasards des autres, et sans envie laissons les jouir du fruict de leurs travaux, puisque nous n'avons ny le cœur, ny l'industrie pour en entreprendre autant.

Et qui ne s'esmerveillera aussy et ne haultloüera la hardie et glorieuse entreprise de ce fameux portugais Magellan, qui le premier des mortels trouvant le destroict nommé de son nom, fit le circuit de toute la terre habitable, et ensuite l'incomparable Drak, et le Candisch Anglois, puis l'avantureux hollandois Olivier Van der North, n'en firent-ils pas autant?

Ces quatre généreux héros comparables aux demi-dieux de l'antiquité, ont courageusement osé et exécuté ce que tous les plus excellens des anciens n'eussent su concevoir mesmes en l'imagination, et pénétrer par l'intelligence. Tant les secrets de la sagesse divine sont grands et admirables, qui a voulu révéler aux hommes de notre temps ce qu'il avoit tenu caché tant de siècles entiers. Et de nouveau les braves mariniers Schouten, Spitberg et Le Maire, Hollandois, ont faict le circuit du monde par le nouveau passage par eux descouvert au destroict de Magellan ès années 1615, 1616 et 1617.

Mais tout cecy est dict par occasion et pour plus grand éclairsissement du trafic d'Anvers et d'Amsterdam, qui a pris sa principale origine des nouvelles descouvertes et navigations.

Mais avant que sortir de ce discours, il reste encores un petit poinct qui ne sera pas hors de propos, puisque nous sommes sur le propos de la navigation d'Anvers, et de son facile abord par le moyen du flux et reflux de la mer, qui luy apporte tant de commoditez jusques sur son havre mesme, qui est un des grands moyens dont la Providence s'est voulu servir pour cet effect.

La rivière d'Anvers est si large et si profonde, que les vaisseaux les plus grands y peuvent venir, et descharger jusqu'au môle sur le

Digitized by Google

sec, par le moyen des marées ; commodité si grande qu'elle ne se trouve point esgallée par aucune autre ville du monde. Car Amsterdam mesme ne l'a pas telle à beaucoup près, à cause qu'en sa mer ne sont que palus et lagunes, où le fonds n'est pas grand, et le flux ne monte point à plus de quatre ou cinq pieds ; en sorte que les grands vaisseaux n'y peuvent aborder sy aisément, ains fault qu'ils s'arrêtent en l'isle de Tessel en la grande mer qui en est à vingt lieues. Mais Anvers, bien qu'il soit loing de la mer selon le cours de la rivière, environ dix-sept lieues, ne laisse d'avoir ses pleines marées à la haulteur de plus de douze pieds, qui avec le fonds de son canal de quelques vingt ou vingt-deux brasses font une profondeur capable de porter les plus grands navires. Mais aussy les mers de Hollande et Zélande n'ayant tant de flux qu'en France, Angleterre, Espaigne et Danemark, ils ont cette commodité et sûreté de ne pouvoir être si aysément attaquez par les grands vaisseaux ; ainsy que j'ay remarqué ailleurs, parlant de l'inaccessibilité de la Hollande.

En Espagne, France et Angleterre, le flux est ordinairement de dix-huit à vingt pieds. A Brest il monte jusqu'à soixante, et à St-Malo et St-Michel jusqu'à plus de quatre-vingts.

Pour le temps de ces divers flux et reflux, cela dépend du mouvement de la lune. Quant aux causes de cette réciprocation ou allée et venue de la mer, si admirable, c'est un abisme où les esprits humains se perdent.

Des divers mouvemens de la mer, l'un luy est propre et naturel, dict d'agitation suivant le mouvement de l'eau perpétuellement agitée comme l'air, soit par les vents, soit par autres causes externes.

L'autre appelé de trépidation aussy naturel, qui à cause de la hauteur de la terre du Nort, et de la multitude des rivières qui en viennent, court du septentrion au midy ; comme il se remarque en la Méditerranée venant des Méotides ; le soleil aydant à cela par sa force à desseicher plus grande au midy. Mais cela s'entend généralement, plusieurs causes particulières pouvant empescher cet effect.

Il y a deux autres mouvemens qui viennent particulièrement du

Digitized by Google

ciel et des astres. L'un est d'Orient en Occident par la rapidité du premier mobile emportant les cieux inférieurs, et les élémens mesmes en vingt-quatre heures. Les mariniers s'aperçoivent bien de ce mouvement, quand ils trouvent leurs voyages plus courts d'Orient en Occident qu'au contraire. Car d'Espaigne au nouveau monde ils vont en trente jours, et au retour ils mettent plus de quatre mois. Les Portugais au contraire allans devers Orient bien qu'avec très-bon vent, se sentent retardez grandement, et en retournant ils mettent moins de temps.

L'autre mouvement est celuy de flux et reflux, qui est un accroissement ou décroissement d'eaux à certain temps et heure, mais divers en divers endroicts. Car il y a des mers où il ne s'en void point, comme la mer des Dames ou Pacifique vers le rivage du Nort. De mesme en celle du Mexique et de Cuba, et en celles de Gênes, Toscane, Provence et Catelongne, peu ou point du tout. Ce qu'on rapporte à la hauteur et situation des lieux, à la profondeur des rivages, et aux promontoires advancez en mer.

Au contraire le flux est très-grand en d'autres endroits, comme ès mers de Bengale et au reste d'Inde Orientale, en la Gothique, Germanique, Angloise, Françoise, Espaignole. En la mer rouge, très-grand; mais il est divers à remonter en rivière. En celle d'Afrique peu ou point; en la Thamise jusqu'à plus de vingt lieues, à Anvers en la Schelde autant ou plus.

Il est aussy fort différent en temps. Car ès mers de Flandres et ailleurs, il va et vient de six heures en six heures. En celle de Guienne à l'emboucheure de Garonne, la mer monte en sept et descend en cinq. En Guynée et côtes d'Ethiopie il vient en quatre et retourne en huit. En Calicut, la mer hausse au plein de la lune, et au rivage d'Indus au croissant. Il diffère encores en force; car il est extrêmement violent en Guinée, où à peine peut-on retenir un vaisseau avec trois ancres; en Cambaie la mer monte en deux heures, et couvre plus de trente lieues de pays, puis se retire en deux autres, et ceux qui se promeinent sur le rivage ont besoing de grande diligence à se sauver en étant advertis par le son d'une cimbale.

Ainsy tout cela est admirable autant en sa cause qu'en tant de divers effects. Il y a des mers qui n'ont point de flux journel, comme

Digitized by Google

celle de Toscane, d'autres n'en ont que le mois, d'autres l'un et l'autre, d'autres non. Celuy du mois est au croissant et au plein de la lune.

Pour les causes de ce mouvement, il y a eu toujours diverses opinions.....(1)

En suitte de ces marées, l'on peut dire quelque chose des trois sortes de pesches principales qui se font en ces mers flamandes, à sçavoir, des harangs, morues et saumons. Celle des harangs ne se fait qu'en la mer septentrionale, où les poissons fuians le froid, viennent en nombre infiny des extrémitez du Nort ès côtes d'Allemaigne, Angleterre, Norvège, et Suède vers l'automne ; et lors la pesche s'en faict par le moyen du feu et de la lumière qu'ils suivent. Ils ont leur roy cresté comme d'une couronne qui les conduict. Ceux de Flandres et Hollande en chargent telle quantité, que cela leur importe de plus de 150,000 escus par an, et distribuent cela par toute l'Europe. Les morues ou stokfisch se peschent ès mers de Flandres et Frise en hiver, et cette pesche vaut plus de 50,000 escus. Pour le saumon, on le pesche en Hollande et Zélande, principalement au printemps. On dict que cela vaut plus de 200,000 escus.

Ce qui apporte un merveilleux profict et commodité à tout le pays ; et ainsy la mer leur cause tout ce bien-là, outre tant d'autres sortes de vivres, et de tous autres biens qu'elle leur conduict de toutes parts ; car bien que la terre des Pays-Bas soit assez fertile, si est-ce quelque industrie que les habitans y puissent apporter, elle ne suffiroit pas à nourrir le grand peuple qui y habite et converse, sans cet ayde de la mer, par le moyen du commerce et de leurs artisans ; et mesmement en Hollande, où la terre produit peu de chose. Tout cela vient de la commode situation de ce pays, entre Moscovie, Suède, Pologne, Danemarc, Allemaigne d'un côté, et Angleterre, France, Espaigne, Italie et Indes d'autre.

Au reste pour revenir à Anvers, les habitans sont du tout nez et addonnez au trafic, ce qui les a faict parvenir à de grandes richesses et à l'intelligence de plusieurs langues vulgaires ; les arti-

(1) Suit une longue dissertation sur les causes des marées, telles qu'on les imaginait a l époque où vivait l'auteur.

Digitized by Google

fices et arts méchaniques y sont en prix ; et se faict là toutes sortes d'estoffes de layne et soye, tapisseries, lingeries et ouvrages de fil, peintures, teintures, couleurs, parfums, dorures, argenterie, armes, verres, merceries de toutes sortes. Ils raffinent industrieusement les métaux, cires et sucres. Les habitans, hommes et femmes, sont somptueux et propres en habits, délicieux et voluptueux au boire et au manger, ayment les festins, dances, assemblées, musiques et autres récréations. Tout cela principalement causé par l'abord de tant d'étrangers, par l'affluence de biens, et apport de toutes commoditez et denrées, comme il arrive toujours ès lieux maritimes, et de là vient la corruption, finesse, subtilité et délices pour le mélange et hantises de diverses nations. Et de là mesme la tolérance abusive de certains établissemens publics, qui y sont permis à l'exemple d'Espaigne et d'Italie ; chose toutefois condamnée par tous les sages politiques comme contraire à la pureté de notre religion, et aux bonnes mœurs et honnêteté publique, ainsy que le Jésuite Mariana a bien montré escrivant contre cest abus de son pays, bien que quelques sages mondains veulent défendre cela, sous un faux prétexte de la conservation de la pureté des mariages. Mais il suffit que les loix divines et humaines le condamnent.

Mais avant que sortir d'Anvers, où on se perd en la multitude et rencontre infinie des choses qui y sont à remarquer, je ne puis passer soubz silence les admirables ponts de bateaux faicts sur cette large rivière de la Schelde, l'un par le prince de Parme durant le siége d'Anvers, qu'il appelloit le grand œuvre, en 1585, et qu'il prit enfin après plusieurs mois, bien que ceux de la ville eussent faict une infinité d'artifices de feu pour dissiper ce pont, dont ils ne purent toutesfois venir à bout, encores qu'ils l'endommagèrent fort. Ces artifices étoient certains bateaux pleins de poudre, chaînes de fer, et gros cartiers de pierres conduicts par certains ressorts proportionnez, et qui jouèrent fort bien à l'heure qu'ils debvoient. L'ingénieur étoit un Frédéric Jenibilly, qui depuis servit bien en Angleterre par ces mesmes inventions et feux d'artifices contre la grande Armade espagnole, qui en fut tellement troublée et épouvantée la nuict et avec tant d'alarmes et de désordre, que les Espaignols crioient incessamment le feu d'Anvers, se ressouvenans de celuy de ce pont. Et cela fut le commencement du malheur de

Digitized by Google

cette flotte invincible, qui s'alla perdre bientost après en divers lieux. Le prince Maurice quelques années après usa d'un mesme pont contre la ville d'Anvers, et depuis encores l'an 1605, le Spinola en fit un autre pour la défendre contre ce mesme prince.

Vis à vis d'Anvers, au-delà de la Schelde est un gros bourg dict le chef de Flandres, bien fortifié de bastions de terre, et là commence la terre de Flandres qui est comté, et s'étend jusqu'à la mer, Artois, Hainaut et Picardie. Elle est séparée du Brabant par la Schelde. Ce pays est divisé en Flandres flamende, impériale et françoise. La première où on parle flamand, à Gand, Bruges, Ypre, l'Ecluse, Ostende, Gravelines; la deuxième qui a été de l'Empire à Alost, Tenremonde, etc. La troisième, où on parle françois, à L'Isle, Douay, Orchies, Tournay, etc. Ce comté avec celuy d'Artois, relevoit de la couronne de France jusqu'à ce que le roy François I en quitta l'hommage lige par les traictez de Madrid et Cambray en 1525 et 1529. En ces pays Charlemaigne avoit transporté plusieurs familles des Saxons rebelles qui ont toujours retenu leur première humeur, que le changement d'air et d'habitation n'a su guères bien adoucir, comme ils ont bien montré par tant de révoltes contre leurs seigneurs, dont les premiers s'appellèrent forestiers, puis comtes héréditaires, tel que fut Baudouin, gendre de l'Empereur Charles-le-Chauve, et de luy sont venus les comtes de Flandres, dont y eut un Baudouin VIIe qui avec les autres princes françois conquit l'empire de Constantinople l'an 1200, dont il fut faict empereur, et ses successeurs princes françois le tindrent environ soixante ans. Le dernier comte, Louis, n'ayant laissé qu'une fille, elle fut mariée à Philippe, duc de Bourgogne, puis le dernier de ces ducs, Charles, n'ayant aussy qu'une fille, elle fut mariée en la maison d'Austriche, et y porta ce comté avec toutes les autres seigneuries du Pays-Bas.

Mais qui peut toucher tant soit peu la Flandre, sans mentionner la ville d'Ostende qui, en sa petitesse a surpassé la grandeur des plus fameuses de jadis, soit en considérant la longueur opiniâtre de son siége à assaillir ou défendre, soit la prodigieuse et constante résolution des assaillans, soit le courage et la patience des assiégez, soit les frais immenses de part et d'autre, le sang épandu de tous côtez, les braves et vaillans chefs et soldats y tués qui eussent pu

Digitized by Google

conquérir l'empire des Ottomans, tant de combats, assauts, surprises, sorties et autres actions de guerre, les inventions, machines, engins et artifices, mines et contremines pour assaillir ou défendre, le nombre infiny de coups de canon tirez et devant et dedans cette place, la tolérance des rigueurs du froid et du chaud par plusieurs hivers et estez, les inondations d'eau, renversemens de terres, bref tous les élémens conjurez à la ruine des ungs et des autres. Le siége commença en juillet 1601 et dura jusques en septembre de 1604. L'argent y étoit moins épargné que la pierre, et le sang des hommes que l'eau. Et la durée de ce siége y fit bastir comme une autre ville devant où tout abondoit. Plusieurs seigneurs et gentilshommes étrangers vindrent par curiosité voir ce siége. Les canons étoient usez à force de tirer ; en vingt mois plus de deux cens cinquante mille coups de dehors, et de dedans non moins de cent mille. Les Archiducs y veindrent eux-mesmes en grande magnificence, et l'Infante par galanterie mit elle-mesme le feu à quelques pièces. La garnison de dedans fut maintesfois rafreschie. Les Etats y dépendirent plus de 4,000,000 de livres ; les Espaignols au double. Il y mourut plus de quatre-vingt mille personnes durant le siége, sans les malades, blessez et morts depuis sans nombre ; le Spinola y vint l'an 1603 avec commandement général, qui pressa ce siége de telle sorte, qu'enfin les Etats se contentans des prises de Grave, Rinberg, l'Escluse et autres durant ce siége, et voians qu'Ostende désormais en l'état ruineux qu'elle étoit, ne leur pouvoit servir de beaucoup, ils promirent au gouverneur *Marquete* d'en traicter, à conditions honorables, qui furent la sortie de tous les gens de guerre et de marine avec armes, enseignes desployées, tambours battans, mesches allumées, balle en bouche, tout leur bagage, et quatre pièces d'artillerie. Il en sortit plus de trois mille François, Anglois, Escossois, Vallons, etc. Les Archiducs venans visiter cette place, n'y trouvèrent presque aucune trace de ville, mais seulement des horribles et espouventables ruines et monceaux de pierre et de sable, pour quoy gaigner ils avoient tant consumé de temps, de gens et d'argent. Et ne manque à cette nouvelle Troye que quelque Homère pour l'immortaliser.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

INDICATEUR DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE CHAMPAGNE

(SUITE) (1).

Fleury (Larcher, 1698.)

I. Jacques Fleury, écuyer, sieur de Sorcey, 1532.

Alliances : Destas, Barrois, Maillard, Le Moyne, de La Planche, Le Tondeur, Le Vautrel, Le Maistre, de Paris.

D'azur à 3 croix au pied fiché, accompagné d'une étoile en abyme, d'or.

Florinier.

I. Gérard de Florinier, sieur de Crèvecœur par sa femme, 1520.

Alliances : Moet, de Rochereau, d'Arrigny, d'Efforges, Le Noir, Becquin.

De sable à 3 roses d'argent, l'une sur l'autre, au pal de gueules brochant.

---

des Forges.

I. Colin des Forges, reçu en 1413 parmi les nobles de Lorraine. — Son fils, sieur de La Mothe de Courtisols.

(1) Voir tome III, page 238.

Digitized by Google

Branche de Germinon.

Alliances : Le Goix, Braux, Le Tartier, Beschefer, Joybert, Mauclerc, de Godet, Le Florinier, Foret, Colet, Papillon, de Haudresson, Jolytemps, Lefèvre, Baillet, Desveux, Girardet, Boutzy, de Longueil, de Beaudier, de Champagne, de Boubers, de Rémont, L'Estache, Chauveau, Baudouin.

D'azur à un chevron d'argent, chargé de 5 croix fleuronnées, au pied fiché de sable, accompagné de 3 massacres d'or.

---

de Foucquet.

I. Robert Foucquet, sieur de Richecour, 1564.

Alliances : Hennequin, d'Anglebermé, Fremyn.

D'azur à 2 étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

Fourault.

I. Jean Fourault, écuyer, sieur de Parois, procureur ducal au bailliage de Clermont, anobli par le duc de Lorrraine, le 18 septembre 1538.

Alliances : Du Tour, Errard, Tognart, L'Escarnelot, Chevalier, Beschefer, Rutan, de Hesey, Peraux, de Berle.

D'argent à 2 bandes d'azur, engrêlées de gueules.

---

de France (Artois).

I. Raulin de France, écuyer, sieur de La Mothe, chargé par le Roi d'une mission en Ecosse, en 1556.

V. Antoine de France, sieur de La Tour, maréchal de camp, 1662, gouverneur de Ribemont. — Alexandre, abbé de Laval-Dieu.

Plusieurs rameaux.

Alliances : Bouillard, Buirette, Legé, Jobart, de Vaux, Moreau, Cousin, Husson, d'Anglebermé, de L'Isle, de Comitin, Phelippeaux.

Vingt-quatre officiers depuis 1556 jusqu'en 1661.

Fascé d'argent et d'azur, chargé de 6 fleurs de lys de gueules, 3, 2 et 1.

---

de Fresne (Artois.)

I. N.. de Fresne, écuyer, 1540.

Digitized by Google

II. Priam, gentilhomme de la Chambre, gouverneur du fort de Bouc, 1569.

Alliances : Daucourt, d'Amours, de L'Isle, de Hault, Linage.

D'argent, au lion de sable, à la bordure componée de même.

---

de Fresneau.

I. Claude de Fresneau, sieur de Dampnevon, mort avant 1549.

Alliances : de Noroy, de Gueux, de Villiers, de Fontaine, d'Aubange, L'Escossade, Le Prévost.

D'azur à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé d'or, accompagnée de 6 écussons d'argent, 3 en chef et en pointe 2 et 1

Frizon.

I. Nicolas Frizon, écuyer, sieur de La Mothe, capitaine de cavalerie, anobli en février 1686.

Alliance : Chaussechat.

D'or à la bande de gueules, chargée d'un sabre d'argent, emmanché d'or.

---

de Fust.

I. Jean de Fust, 1479, venu en Champagne de Belgique.

Alliances : Bonne, de Vaux, Le Blond, de Soubmarmont, de Brie.

Sentence de reconnaissance du Châtelet de Paris, 10 septembre 1501.

Parti, coupé le 1er de gueules au lion d'argent couronné d'or; le 2e d'or à un cœur enflammé de gueules, soutenu de gueules au cœur d'or.

---

de la Fougère (Provence).

Maintenue de janvier 1668.

De gueules au chevron d'argent, accompagné d'un brin de fougère en pointe.

---

de Gaallon.

I. Jean de Gaallon, écuyer, mort avant 1536.

Branche des Carreaux en Normandie.

Alliances : de Juvigny, de Bréteville, d'Ouvielle, de Poyne, de Vernay, de Bugny, de La Rochette, de Gallois.

Digitized by Google

Maintenues des 12 février 1638 et 23 janvier 1668.
De gueules à 3 roses d'or.

Gadouot (Bourgogne).

I. Jacques Gadouot, sieur de Saint-Georges, major de cavalerie, anobli en janvier 1650.

Alliance : d'Argilly.

De gueules à 2 épées en sautoir d'argent, emmanchées d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

---

de Galandot.

I. Jean de Galandot, écuyer, sieur de Suzancourt, 1468.

Alliances : de Serocourt, de Doncourt, de Gand, de Montangon, de Montigny, de Marnat, de Champigny.

D'azur à trois fleurs de lierre d'or.

---

de Gayot (Larcher, 1699.)

I. Guillaume de Gayot, sieur de Pailleau, se maria en 1491.

Alliances : Bureau, Henreau, de Fougères, Vollant, de Guiglet, de Feroul, de Petitbon, de Mousseau.

Maintenues du 13 janvier 1586; en Orléanais, 16 avril 1641, en Bourgogne, 3 octobre 1668.
D'azur à 3 canettes d'argent.

Geoffroy (Larcher, 1699).

N... seigneur de Coiffy, Nosay et Saint Etienne, 1699.

D'azur à 3 massacres d'or.

---

de Geps (1).

I. Léonard de Geps, sieur de Villiers, fait hommage au sieur de Baye, 1476.

Alliances : de Villiers, Feret, d'Escleres, de Chasserat, de Neufvy, de Melun, de Martine, de Joussières, de Vignacourt, de Barbin, de Saint-Yon.

D'azur à 2 huchets adossés d'or, surmontés d'un heaume d'argent.

(1) Lainé trouve très-douteuse l'origine bavaroise de cette famille. Jean Geps, en [illegible], était bourgeois de Châlons. (E. DE B.)

Digitized by Google

Germain (Boulonnois. — Larcher, 1699.)

I. Edouard Germain, écuyer, sieur de La Merle, 1470.

Alliances : de Créquy, d'Auve, Le Maire, Le Roy, de Moline, des Hayes, Guignard, Angers.

D'azur au lion d'or, au chef de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.

---

de Gervaisot (Larcher, 1698.)

I. Petit-Jean de Gervaisot, sieur de La Folie, reconnu noble par les élus de Châlons, 16 mars 1551.

Alliances : Callot, Le Jeune, L'Hoste, de Joybert, de Bossancourt, Le Grand.

Tiercé en fasce d'or à la canette de sable d'argent, et d'azur au lévrier courant d'argent.

---

de Gillet.

I. Estevenin Gillet, écuyer, sieur de Mairy, 1559.

Alliances : Cochart, de Joyeuse-Champigneulle, Prud'homme, de Pouilly, des Armoises.

D'azur à la tour d'argent, surmontée de deux croissants de même.

Girault.

I. François Girault, écuyer, 1416.

IX. Quatre frères tués à l'ennemi.

Alliances : de Goyot, Pignart, Martin, Moitron, de Recourt, d'Aubepierre, de Gastebois, de La Pérouse, de Varenne, de Giey, d'Aulnay, Scotefer, Petit, des Barres, de Pleurs, Girardot, Dubois de La Rochette, de Montarby, de Berbisey, Valtier, Garnier, Le Monneyer, de Maignien, Delcey, Rose, Legoux, d'Orsan, de Chateney, du Lyon, Piot, Girard, Noirot, de Fauge, Pietrequin, de Villeberny, Montginot, Heudelot.

D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 croissants en chef et en pointe d'un bouc de même, à la bordure engrélée d'or.

---

de Goujon de Thuisy.

La famille de Thuisy remonte à Erard de Thuisy, chevalier,

Digitized by Google

seigneur du lieu, sénéchal héréditaire de Reims, 1171. Elle s'éteignit en la personne de Guillaume de Thuisy, seigneur de Soudé, mort sans enfants en 1541, et n'ayant que deux sœurs, Jeanne, qui épousa son cousin Nicolas de Goujon, lequel fut substitué à la famille de Thuisy, titres et dignités, et Marie, mariée à Claude de Marisy, puis à Nicolas Godet, sieur d'Ecury, auquel elle porta la terre de Soudé.

Alliances : Betheniville, de Veelun, de Condé, de Chevrières, de Grancey, de Prosne, du Fayel, de Pacquart, de Saint-Remy, Cauchon, de Maire, Cabert, de Beaumont, de Bezannes, de Reims, Cocquelet, de Roques, Cuissotte, Molé, Moet, Le Folmarié, de Creil, Hocart, de Marisy, de Godet, de L'Hospital, de Goujon : — de Vergeur, de Braux d'Anglure, de Salenove, de Nettancourt.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 losanges de même.

---

de Godet.

I. Pierre Godet, écuyer, sieur de Beaujé en Berry, 1440. Son fils s'établit en Champagne en se mariant à Châlons.

III. Louis, abbé de Saint-Julien de Tours, 1500.

IV. Claude, abbé de Toussaints de Châlons, 1556.

Alliances : de Charasson, Lambesson, de Thuisy, Le Gorlier, Cauchon, de Paris, de Marle, Lallemant, de Contet.

D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 pommes de pin d'or.

---

de Gogué (Perche).

I. Vincent Gogué, sieur de Maynault, mort avant 1554.

Alliances : Poussin, de Nantonville, Aubin, de Saint-Remy.

D'azur au cygne d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de 3 croix d'or.

---

de Gombault.

I. Jean de Gombault, écuyer, sieur de Croquart, 1499.

VI. Nicolas de Gombault, sieur de La Marque, conseiller d'Etat, intendant de police et d'armée, chevalier de Saint-Michel, 1656.

Alliances : Huyart, Chappey, Belier, Milet, Le Marguenat, Denis.

Ecartelé d'azur à la tour crenelée d'argent, et d'argent au chien passant de sable.

Digitized by Google

de Gondrecourt.

I. Nicolas de Gondrecourt, écuyer, 1518.

Alliances : de Balavoyne, de Sancey, Simonnin, Bonvot.

De sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.

---

de Gorron.

I. Barthélemi de Gorron, sieur des Noz en Normandie, secrétaire du cardinal de Bourbon, anobli en décembre 1593.

Alliances : Bouette, de La Fontaine, Labbé, de Longueville, Le Lieur.

Maintenue du 26 juin 1645.

D'argent à la fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de gueules.

---

de Groulart. (1) (Liége.)

I. Gilles Groulart, écuyer, sieur de Jalhau, 1460.

Alliances : de Wilierden, de Meer, de Dickorven, de Cramailles, de Rolland, de Chartogne.

Certificat de noblesse par la haute justice de Liége, 24 octobre 1664.

D'azur à 3 étoiles d'or.

---

de Goulart (Larcher, 1697).

I. Jean de Goulart, écuyer, sieur d'Invilliers, 1480.

Alliances : Jamart, Pellé, de Marcelle, Boileau, d'Estivières, de Lenfernat, d'Auneux, de La Lande, de Postel, de Cambray.

De sable à 5 fleurs de lys d'or, 2, 2 et 1, au lion d'argent en abyme.

---

de Graffeul.

I. Martin de Graffeul, écuyer, sieur du lieu, 1520.

Alliances : de Donnerans, de Sasse, Dort, de Herbin, de Melin, Pyot, Le Dannois.

D'azur à la feuille de houx de sinople, accostée de 2 étoiles d'azur.

(1) Il paraît, dit Lainé, que Caumartin maintint cette famille, non noble, sur la pressante prière du maréchal de Schomberg. (É. DE B.)

Digitized by Google

de Gruthus (1) (Allemagne).

I. Godefroy de Gruthus, sieur de La Malassise, homme d'armes des ordonnances du Roi, 1550.

Rameaux du Châtelet-lez-Ripont et de Girondel.

Alliances : de Ligny, de Montguion, Desprez; du Toully, de Chastellus, du Fresneau, Gervaise, de Blancart, de Solerac, de Grafeuil.

D'argent à l'aigle contournée de gueules, becquée, membrée d'azur, chargée sur l'estomac d'un écusson d'argent à la fasce d'azur.

---

de Gruy.

I. Edmond de Gruy, écuyer, 1518.

Alliances : de Bossancourt, Hastier, Le Perrin, de Villiers, Martin de Choisay, Petit, de Haranguière.

Maintenue du 18 février 1641.

D'azur à 3 pals d'or; parti d'azur à l'étoile d'argent soutenue d'un croissant de même, au chef d'or, chargé de 3 pals de gueules.

Guenichon.

I. Alexandre Guenichon, lieutenant des gendarmes du maréchal de Gié, capitaine et gouverneur de Bar-sur-Aube, 1490.

Alliances : de Mesgrigny, Colletier, d'Origny, Piétrequin, Largentier.

D'azur au pont d'argent, maçonné de sable, posé sur une rivière courante d'argent.

---

de Guérin.

I. François de Guérin, écuyer, sieur de Poisieux, lieutenant du maréchal de Montmorency, à Saint-Malo, en 1521.

III. Ambroise de Guérin, gentilhomme ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre, 1580.

Alliances : de Crevant, de La Trémoille, de Crèvecœur, de Creux.

D'or à 3 lionceaux de sable, couronnés, lampassés et armés de gueules.

(1) François Louis de Gruthus fut condamné avec Cartouche, le 26 novembre 1721. (E. DE B.)

Digitized by Google

Guérin (Bretagne).

I. Didier Guérin, écuyer, sieur de Sauville, 1500.

Mention antérieure de Messire Guérin, dit le Grouin, sieur d'Esternay, chambellan du Roi, 1482.

Alliances : Legendre, Noël, Michon, de Cabaret, Richelet, de Souflier, Lefebvre, Cheviller, de Vallencourt, d'Haudouin, de La Pierre, de Godet, Le Philiponat.

Maintenue du 15 mars 1641.

D'or à 3 lionceaux de sable, couronnés, lampassés, armés de gueules.

---

du Guet.

I. Jean du Guet, écuyer, sieur d'Inaumont, 1510.

Plusieurs rameaux.

Alliances : de Brandebourg, de Villelongue, Dannois, Dogny, de Fresneau, de Resne, d'Eslaires, de Sandraz; d'Escannevelles, d'Auguet, de Soulas, Heinart, de Mouzart, Le Cormier, Hiebin, de Bosne, d'Estoumtelle, de Liége, du Guet, de La Marre, de Busserolles, Paviette, de La Chevardière, d'Aguerre, des Ayvelles, de Lage, Doulcet, Courjolle, de Sénault, Lancelle, de Bouzonville, de Priguenet.

Écartelé au 1er d'argent à 4 bandes de gueules, aux 2e et 3e de gueules plein, et au 4e d'argent, au lion de gueules.

---

de Guigné (Picardie).

I. Mathieu de Guigné, écuyer, 1457.

IV. Edme de Guigné, sieur de Nogent-sur-Aube, capitaine de 200 gens de pied, chargé de la conduite des nobles du bailliage de Chaumont à l'armée, en 1552.

Alliances : d'Anglure, du Rud, de Perruse, de Bourigny, Le Tartier, de Mynette, de La Marche, Le Goux.

D'argent à 3 maillets de gueules.

---

de Gelée.

I. Colart de Gelée, écuyer, sieur de Champagne et Champigneulles, 1459.

Digitized by Google

Alliances : Le Hautois, de Moucet, Le Haudouin, de Stainville, de Bournonville, de Bar, de Mouy, d'Haudresson, Roualle, Le Philiponat.

D'azur au chevron d'or, surmonté en chef d'un os d'argent, mis en pal, soutenu de deux aigles de même, à l'étoile d'or en pointe.

---

de Gumery.

I. Edme Gumery, sieur du Chemin, archer des gardes du Roi, 1602.

Alliances : Daniel, Guyot, de Berey, de Malleroy, Nivelle.

Maintenue du 20 septembre 1663.

D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef, et d'une gerbe de même, en pointe.

---

du Gretz.

I. Jacques du Gretz, sieur de Metiercelin, écuyer tranchant de Madame de Vendôme, 1500.

II. Jacques, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire du Roi, capitaine de 300 lances au régiment de Champagne.

Branche des Clauzet.

Alliances : de Brie, de Partenay, de Mertrus, de Brion, de Ravenelle, de Chambre, de Nogent, Boullanger, Velu, L'Hoste, de Mons, de Reget, de Monspoix.

D'or au chevron d'azur, accompagné de 3 besans de même.

Guillaume.

I. Daniel Guillaume, sieur de La Plante, Courcelles, anobli en mars 1647.

Alliance : de Salmatory.

D'or au loup passant de gueules, à la fasce ondée d'azur, mise en chef.

---

de Guy (Suisse).

I. Jean Guy, sieur de Villé, Sorges, 1630.

Alliances : de Pets, de Conquérant.

De gueules à la croix d'argent, cantonnée de deux molettes d'or aux 1er et 2e canton.

Digitized by Google

du Hamel (Picardie).

I. Jacques du Hamel, sieur du lieu, gendarme des ordonnances du Roi, 1544.

IV. Jacques Gabriel, chevalier de Malte, 1645.

Alliances : de Baraveau, de Joisel, de La Vefve, Le Picot de Dampierre, de Loynes, Courmand, de Beauveau.

D'argent à la bande de sable, chargée de 3 sautoirs d'or.

---

du Han.

I. Guillaume du Han, sieur de La Neuvelle-lez-Coiffy, dont il fit l'hommage en 1532, au seigneur de Bourbonne : il conduisit en 1545 l'arrière-ban du bailliage de Chaumont à Amiens.

IV. René, chevalier de Malte, maréchal de camp, mort en 1667.

Alliances : de Grachault, de Castel Saint Nazart, de Saint-Belin, de Chastenay, Potier.

Lozangé de gueules et d'or, au chef de gueules, chargé de 2 quintefeuilles d'or.

Du Han de Jondun, originaire d'Artois. — Caumartin maintint en 1668 cette famille depuis Georges, sieur de Neufchâtel en 1122, sur la prière de Turenne, dont Jean du Han était secrétaire : il descendait réellement de Gilles, notaire à Sainte-Menehould et bailli de Sedan, en 1555 (Lainé). — Tiercé de fasce, d'or à 2 quintefeuilles ; de 9 à 6 losanges d'argent, d'argent à 3 merlettes bien ordonnées de sable. (E. DE B.)

---

de Haudresson.

I. Patrice de Haudresson, archer des gardes écossaises, venu avec Jacques Ier, roi d'Ecosse.

Branche de Livry-Louvercy.

Alliances : Copin, de Certain, Deschamps, de Sacquenay, Bouvot, de Montsaujon, de Bronville, Le Cerf, de L'Hospital, des Forges, Rosnay, de Failly, de Tanois.

D'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent en chef, et de 3 hures d'or, en pointe.

---

de Hamos.

I. Lambert, châtelain de Gand, 1007. (*Voir l'histoire de cette maison par du Chesne*).

Branche du Fresnoy venue en Champagne par mariage au XVIe siècle.

Digitized by Google

Alliances depuis ce moment : de Caillen, de Boisrenaut, de Mores, de Chapuiset, d'Hervilly, d'Avanne, de Lizain.

Vairé d'or et d'azur.

Harlus.

I. René de Harlus, sieur de Cramailles, Ier baron de Valois, chambellan du duc de Bourgogne, mort en 1482.

Alliances : de Valland, Lotin, de Bezannes, d'Armes, de Vielchastel, Cauchon, de Marolles, Sugeot, Coiffart, d'Aulnay, Dramart, d'Arnoult, Picot de Dampierre.

De sable au lion d'argent, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

Harzillemont.

I. Guion, sieur d'Harzillemont et Loupeigne, chambellan du Roi, était, selon du Chesne, cadet de la maison de Chatillon, branche de Villesavoir, 1350.

V. Michel, chevalier de Malte, général des galères et grand bailli de Morée, 1490.

Jean, chevalier de l'Ordre, capitaine de cent hommes d'armes.

Branche de Savigny.

Alliances : d'Arné, de Sorbon, de Boubers, de La Motte, de Mannay, de Bezanne, Guillaume de Savigny, d'Haussonville, de Beaufort, de Courtignon, de La Gliseul, de Broyes, de Bocqueaux, de Thumery, de Creil, de Chambly, d'Aucquoy, de Gresle, de Nuisement, de Marsanne, Le Lieur, Bachelier, de Vignolle, de Castre, de Meurs, de Larche, Regnard, Dieudonné, de Verville, d'Aspremont, de Saint-Quentin, Drouart, de Walbocque, de Merelessart, de La Croix, d'Espinay, des Fosses, de Merelemont, de Ciron, de Bezanne.

De gueules à 3 pals de vair, au chef d'or, chargé de 3 merlettes de gueules.

---

de Haudanger (Larcher, 1697).

I. N.. de Haudanger, écuyer, 1620.

II. Jacques de Haudanger, lieutenant général des armées du Roi, maintenu noble par lettres patentes de mai 1649.

Digitized by Google

Alliances : Proisy, Petit, de Conquérant, Henrick, d'Averhould.

De gueules à la croix d'argent, accompagnée aux deux premiers cantons d'une molette d'or.

---

de Haudouin (Anjou).

I. Pierre de Haudouin, écuyer, sieur de Champagne, 1518.

Alliances : de Gelée, Mouillart, de Nota, Bruneteau, de Lyon, de Condé, de Brunet.

De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 têtes humaines à longs cheveux de sable, les faces contournées à droite, serrées d'un bandeau de même.

---

de Hédouville (Ile de France).

I. Jean de Hédouville, écuyer, gendarme des ordonnances du Roi, 1535.

III. François, chevalier de l'Ordre, maître d'hôtel du Roi, 1641.

Alliances : de Cormery, de Mutigny, de Creil, de Sallenove, des Vallons.

D'or au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.

---

de Henault (Picardie).

I. Antoine de Henault, sieur de Launay, 1500.

IV. Denis de Henault figure à l'assemblée des nobles du bailliage de Sezanne, le 21 août 1641.

Alliances : de Fourqueux, Martin, d'Arly, Alart, Bonnefin, Giffey, Bruslé.

D'or au chevron abaissé d'azur, accompagné de 3 têtes de maures de sable, tortillées d'argent.

---

de Hennin (Flandre).

I. Baudart de Cuvilliers, sieur d'Eppe, 1460, se disant issu au 17e degré de l'auteur de la maison de Hennin-Alsace, cadette de Hainaut. Son arrière petit-fils, Antoine II, prit le premier le nom de Hennin, vers 1570.

Branche de Born ; autre en Soissonnais.

Alliances : Dorjault, de Dinteville, d'Aspremont, de Luxembourg-

Digitized by Google

Lucemont, de Villiers, d'Escannevelles, de La Rivière, L'Escuyer, de Robert, de Semeur, de Rimont, Le Clerc, de Gaux.

De gueules à la bande d'or.

---

de Hérault. (1)

I. Jean de Hérault, écuyer, sieur de Clesle, 1480.

Alliances : de La Noue, de L'Estrac, Deschamps, de Pradine, de La Barge.

D'azur à 3 têtes de limier d'or, à la bordure de gueules.

---

de Herisson.

I. Nicolas de Herisson, écuyer, sieur de Vigneux, 1499.

Branche de Vigneux. — Rameau en Saintonge.

Alliances : de Mery, Bertrand, de Ravenel, Greffin, d'Averton, de Vandomois, de Barbaran, de Champigny, de Gueldre, de La Baume, de Berle, de Ballidart, d'Allonville, de Mosseron.

Maintenue du 28 février 1663.

D'azur à 3 roses d'argent.

---

de Hermant (Bourgogne).

I. Jacques de Hermant, écuyer, sieur de La Grande Maison, 1448.

Alliances : Le Cirier, de Morel, d'Hully, de Fretart, de Brigard, de Hauston, de Richecour, de Tot.

Arrêts de la cour des Aides, 27 mars et 14 mai 1599.

D'azur à la croix d'argent, cantonnée de 2 et 4 étoiles de même au premier, de 2 étoiles d'argent, soutenues d'une fasce d'or au troisième ; d'un pal d'or adextré de 2 étoiles d'argent au quatrième.

Heudré.

I. Jean Heudré, sieur du Buisson, capitaine de 200 hommes à pied, anobli par le Roi en septembre 1599.

Alliances : de Thourotte, des Fournaux, de Bermond.

De gueules à un éléphant d'argent, appuyé contre un palmier d'or.

(1) Jean Hérault, né à Sézanne, anobli en 1578.

Digitized by Google

de Hezecques.

I. Jean de Hezecques, sieur de Lombres, 1450. — Sa descendance vint d'Artois en Champagne au XVIe siècle.

Alliances : de Sartelet, de Sapogne, de La Pierre, d'Ancherin, de Maucourt, Hesselin, de Ligny, de Bailleu, de Coucy-Poilcourt, de Villelongue.

D'azur au lion de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules.

Hoccart (Larcher, 1698).

I. François Hoccart, écuyer, sieur de Felcourt, conseiller secrétaire du Roi (4 mai 1684).

Parmi ses fils, l'un fut conseiller à la cour des Aides, un autre capitaine au régiment Maulévrier, un troisième, président au bailliage de Vitry.

Alliances : Henriet, Aubertin, Gérard.

De gueules à 3 roses d'or.

Hordal du Lys (Larcher, 1698).

I. Jean Hordal du Lys, conseiller d'état du duc de Lorraine, 1600.

Alliances : Estienne, Richard, de Jensse.

Arrêt du conseil d'Etat autorisant Jean à jouir de la noblesse du royaume comme issu de Pierre d'Arc (11 janvier 1657).

D'azur à l'épée d'argent, en pal, emmanchée d'or, sommée en pointe d'une couronne d'or, accostée de 2 fleurs de lys d'or.

---

de Houdreville.

I. Nicolas de Houdreville, sieur de Suzemont, 1540.

Alliances : de Montangon, de Mouza, d'Oriocourt, de Montormentier, Bertrand, de Villé, Largentier.

D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles, et un lion de même en pointe.

---

du Houx (Lorraine).

I. Claude du Houx, 1500.

IV. Jonas du Houx, sieur de La Maisonneuve, maréchal de camp, 1620.

Digitized by Google

Alliances : Lambelin, de Gaulier, de Bièvre, de Textor, de Foucault, de Blond, de Vignolles, de La Berge, de Prouville.

De gueules à 3 bandes d'argent, chargées de 4 annelets d'or, en barre.

---

d'Huey.

I. Jean d'Huey, écuyer, 1514.

Alliances : de Monnet, de Butemont, de La Perrière, de Failliste, du Val, Le Bouvier, de Gourdon, de Reniger, de Parat, de Serres, des Chiens, L'Evesque.

D'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 tourterelles de même.

---

d'Humbelot.

I. Nicolas Humbelot, anobli par le duc de Lorraine, le 23 février 1564.

IV. Claude Humbelot, chevalier de l'Ordre, exempt des gardes et gentilshommes de la Chambre, 1650.

Alliances : Le Clerc, de Gondrecourt, Guillot, de Moy, Boileau, du Bois-Emable.

D'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 annelets d'or.

Huot.

I. Jean Huot, écuyer, 1480.

Alliances : Forget, de Loze, de Pampelune, L'Evesque, Louis, de Gumery.

De gueules à 5 bandes d'or.

---

d'Ivory.

I. Jean d'Ivory, issu d'une famille noble existant à Salins dès le XIVe siècle, vint s'établir en Champagne par son mariage avec Simonne de Vaux, dame d'Escordal, près d'Attigny, 1476.

Alliances : de Périgault, de Serpe, d'Ambly, de Villelongue, de Vernier, de Boham, de Villecholle, des Laires, de Coucy-Poilcourt, d'Ongnies, de Leignier, d'Alend'huy.

De sable à 3 besans d'argent.

Digitized by Google

de Joibert.

I. Thomas de Joibert, écuyer, 1399.

II. Simon de Joibert, échanson du Roi.

Branche de Soulange.

Alliances : de Viennette, Le Cerf, de Goulot, de Balham, Bizet, Feret, Cauchon, Truc, Detz, Le Gorlier, Maucler, Brissier, de Haudresson, Deu de Vieux-Dampierre, Linage.

D'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules et sommé d'un croissant aussi de gueules.

---

de Joyeuse.

I. Guillaume, sieur de Chateauneuf en Languedoc, 1165.

Branches des comtes de Grandpré, de Verpeil, de Saint-Lambert, des marquis de Joyeuse.

(*Voir le P. Anselme et Moréri*).

Pallé d'or et d'azur de 6 pièces, au chef de gueules chargé de 3 hydres d'or ; écartelé d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or.

---

de Juigné (Anjou).

I. Godefroid de Juigné, sieur du lieu, 1226.

X. Isaac de Juigné, sieur de La Broissinière, vint se fixer à Vassy, en y épousant mademoiselle de Brabant (1628).

D'argent au lion de gueules, à la tête d'or, armé de même.

---

de La Barge.

I. Antoine de La Barge, écuyer, seigneur de Chaltrait, par achat du 10 octobre 1545 au sire de Béthune.

Rameaux de Champeaux et de Vougré.

Alliances : de Cartula, d'Autry, de Rouvroy, de Soufflier, Noël, de Condé, de Lenharé, de Proisy, d'Estivaux, de Lions, de Vougré, d'Urbain, de Rochefort, Le Mire, de Berrey.

D'azur à la bande de sable, accompagnée d'une couronne de même en chef.

Anciennement Le Berge. Yvon La Barge, receveur des tailles à Senlis, en 1490.

Digitized by Google

de La Berquerie (Normandie).

I. Jean de La Berquerie, gentilhomme de la maison du Roi, sieur de Savigny, 1540. Son fils et son petit fils gouverneurs de Ribemont, 1594 et 1618.

Alliances : de Lumbre, Laurins, d'Escannevelles.

D'azur à 3 étoiles d'or.

---

de La Boullaye (Larcher, 1698).

I. Jacques de La Boullaye, sieur du dit, en Normandie, mort en 1585.

III. Pierre, sieur de La Rochelle, gouverneur de Chinon, 1615.

Hugues, lieutenant des mousquetaires du Roi.

Alliances : de Gauville, de La Chapelle, Deu, de Soissons, de Vassaux, de Frenaux.

D'azur au sautoir d'argent.

---

de La Chevardière.

I. Thomas de La Chevardière, lieutenant général au bailliage de Rethelois, 1520.

Cinq officiers.

Alliances : de Gruet, de Trep, de Pavant, du Guet, Le Cerf, d'Apremont, de Flahaut, de Bajollet, de Serpes, de Castignaux.

D'argent à un brin de fougère de Sinople.

---

de La Croix.

I. Jean de La Croix, chevalier, 1320. — Son fils eut plusieurs enfants, l'un forma la branche des barons de Castries, l'autre celle des barons de Plancy et vint s'établir en Champagne en 1495.

V. Claude, chevalier de l'ordre, 1550.

VI. Claude, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 hommes d'armes, 1590.

Alliances : Marcel, de Pontcher, Briçonnet, Guillart, de Chalus d'Hacqueville, Bohier, de Harlay, de Salazar, de Courtenay, de Balahan, de Champrond, de Boham, Le Bouteiller, d'Auquoy, de Condé, de Harzillemont, de Bussac, de Ribotteau, Largentier, Mangot, d'Albanie, de Saint-Blaise, du Hautoy, de Chesnelon.

D'azur à la croix d'or, chargée d'un croissant de gueules.

Digitized by Google

de L'Aigle (Saintonge).

I. Jacques de L'Aigle, sieur de Changerbault, gouverneur de Talant, de la maison de L'Aigle de Saintonge, vint se fixer en Champagne en 1549.

Alliances : de La Motte, de Poitiers, de Briseur, de Marc, de Baudesson.

De gueules à l'aigle d'argent, à deux têtes, éployée.

---

de La Fite.

I. Pierre de La Fite, qualifié damoiseau dans la charte de 1275 qu'il octroya à ses serfs de Pelapore en Languedoc.

XI. Jean de La Fite, lieutenant du Roi à Sedan, en 1644, s'y établit.

Alliances : de Baulac, de Quelus, de Saubole, de Faucquier, d'Astanac, de La Manle, de Roffiac, de Deopotala, de Lisle-Jourdain, de Verdussan, de Florian, de Tanes, de Gramont, de Belleforest, de Séguier, de Baron, Richard de Clevant, de Chastenay.

D'azur au lion couronné d'argent, armé et lampassé de gueules, à la bordure d'or, chargée de 11 merlettes affrontées de sable.

---

de La Folye.

I. Charles de La Folye, sieur du dit lieu, reconnu noble par sentence du bailliage d'Amiens, 18 avril 1535.

Alliances : d'Hesly, Desdouville, de Lory, de Grutus.

D'azur à 3 roseaux d'or, rangés en pal, chargés d'une merlette de sable.

---

de La Fontaine.

I. Hubert de La Fontaine, sieur de Bellaistre, par sa femme, 1535.

Alliances : de La Mocque, Descannevelles, de Berry, de Saint-Vincent, Testu, Le Hardy, de Boham, de Gentil.

De gueules à la fasce d'or, au lambel de 3 pendants d'argent.

ED. DE BARTHÉLEMY.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

BERNARD PALISSY

NOTICE SUR SA VIE ET SES VOYAGES DANS LES ARDENNES

J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue* prendraient quelque intérêt à connaître l'opinion et les remarques de l'illustre Bernard Palissy sur notre pays. Dans les quelques ouvrages relatifs aux Ardennes que j'ai eus sous les yeux, je n'ai jamais vu sa présence signalée, cela tient peut-être à ce qu'on s'est contenté de l'admirer sans le lire, c'est le sort de bien d'autres génies. Et pourtant nul plus que lui n'est digne de l'enthousiasme des savants et des gens de bien. C'est lui qui le premier introduisit dans l'étude des sciences naturelles, cette méthode d'observation qui devait dans la suite révolutionner le monde. Ce ne fut pas seulement, comme on le croit, un habile potier et un grand artiste, ce fut surtout un grand investigateur des secrets de la nature « un philosophe naturel et un « homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu » (1), admirable et sympathique caractère qui, dans ce siècle de guerres et de tourmentes religieuses, emprisonné et martyrisé pour ses croyances calvinistes, trouvait dans son âme assez de force et de calme pour résoudre les difficiles questions de physique et de géologie. Son éducation n'avait pas été bien brillante, sa naissance et la fortune de ses parents ne l'avaient pas permis, mais comme il le dit lui-même : « On peut se faire sçavant sans êstre latin ni grammairien. » Il apporta dans ses recherches une pénétration que le temps n'a servi qu'à confirmer, et à laquelle tous les savants rendirent par la suite d'éclatants hommages. Néanmoins l'opinion de

(1) Lacroix du Maine.

Digitized by Google

Voltaire est curieuse à rapporter ; elle nous donne à supposer que la correspondance prétentieusement scientifique (je ne parle ici que du Voltaire physicien et mathématicien) qu'il entretenait avec madame du Chatelet ne lui avait pas créé des notions bien précises sur la géologie.

Sous le pseudonyme du R. P. L'Escarbotier, capucin indigne, prédicateur ordinaire, et cuisinier du grand couvent de la ville de Clermont en Auvergne « et dans un livre intitulé les *Singularités de la Nature* », l'auteur de Mérope s'étonne que les physiciens aient été les dupes d'un visionnaire nommé Palissy, potier de terre qui travaillait pour le roi Louis XIII (sic). Palissy avait eu l'idée que les coquillages que l'on rencontre au sommet des Alpes y avaient été déposés par la mer dans des révolutions antérieures du globe. Cette opinion, adoptée depuis par tous les savants, n'est plus mise en doute aujourd'hui, mais ce n'était pas celle de Voltaire, « est-ce « d'ailleurs, dit-il dans son *Dictionnaire philosophique*, article « (*Coquilles*), une idée tout-à-fait romanesque de faire réflexion à « la foule innombrable de pélerins qui partaient à pied de St-Jacques « en Galice et de toutes les provinces pour aller à Rome par le mont « Cenis chargés de coquilles à leurs bonnets. Il en venait de Syrie, « d'Egypte, de Grèce comme de Pologne et d'Autriche ! » N'était-ce pas justice de venger Palissy des mépris d'un homme dont l'opinion a fait loi sur trop de choses. Il n'est besoin je pense que de mettre les pièces du procès sous les yeux du lecteur pour qu'il juge.

On ne peut douter que la vie de Palissy n'eût été heureuse et peut-être même particulièrement favorisée s'il avait su faire plier ses convictions aux exigences des temps. Après avoir découvert le procédé de ses Emaux, nous le voyons sous le titre qu'il s'était donné d' « ouvrier de terre et inventeur des rustiques figulines » employé tour à tour et protégé par le sire de Boisy, grand écuyer de France, le connétable de Montmorency, le baron de Jarnac, le comte de Larochefoucault. Grâce à l'influence de ces grands seigneurs, il était relâché de la prison où l'avait précipité malgré la sauvegarde du duc de Montpensier, l'intolérance des habitants de Saintes où il s'était fixé. Après bien des déboires et bien des luttes, appelé à Paris par Catherine de Médicis, sur la recommandation

Digitized by Google

du connétable Anne de Montmorency, après avoir échappé à la St-Barthélemy, il pouvait croire à un retour de la fortune. Profitant de la paix qui lui était faite, il poursuivait ses recherches et faisait afficher dans tous les carrefours que moyennant un écu, chacun pourrait assister à trois leçons qu'il ferait. Il voulait ainsi livrer à la discussion les idées si neuves qu'il émettait; Ambroise Paré et tout ce que Paris contenait de savants et de médecins distingués étaient ses auditeurs assidus. C'est, en 1580, dans son livre intitulé « *Discours admirable*, » qu'il publia le résultat de toutes ses recherches.

Bernard Palissy qui avait déjà su se soustraire à tant de dangers, et qui avait trouvé asile à Sedan chez le gendre du duc de Montpensier, Henri Robert de La Mark, duc de Bouillon, finit par être jeté en prison pendant la Ligue. Voilà comment d'Aubigné raconte cette lugubre histoire : (1)

Mathieu de Launay, autrefois ministre et maintenant l'un des Seize (principaux chefs des Ligueurs de Paris), sollicitait qu'on menât au spectacle public (à la mort), le vieux Bernard, premier inventeur des poteries excellentes, mais le Duc (de Mayenne) fit prolonger son procès, et l'âge de 90 ans (2) qu'il avait, en fit l'office à la Bastille. Encore ne puis-je laisser aller ce personnage sans vous dire comment le roi dernier mort (Henri III), lui ayant dit en prison : « Mon bon homme, si vous ne vous accommodez sur le « fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains « de mes ennemis. » La réponse fut : Sire, j'étais bien tout prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu, si c'eût été avec quelque regret, certes il serait éteint en ayant ouï prononcer à mon grand Roi, « je suis contraint » c'est ce que vous, Sire, et tous ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur moi, parce que je sais mourir.

Ce récit un peu déclamatoire de d'Aubigné n'est peut-être pas tout-à-fait authentique, mais cependant quelle gloire d'inspirer de tels éloges !

(1) *Hist. univers.*, pars. III, lib. III, cap. I, p. 216, édition de 1616, 1619, année 1589.

(2) B. Palissy était né dans le diocèse d'Agen en 1514, suivant Lacroix du Maine, et en 1499 suivant d'Aubigné.

Digitized by Google

J'ai terminé cette esquisse bien incomplète de celui qui fut une des grandes gloires du XVIe siècle, ceux qui voudront se renseigner mieux, consulteront l'édition de Faujas de St-Fond, l'édition de M. P. A. Cap, la notice de M. Audiat, en attendant le travail que prépare M. Anatole de Montaiglon.

C'est dans la première partie de sa vie, vers 1543 ou 1545, que Bernard Palissy vint dans les Ardennes et qu'il y fit les remarques qui suivent.

Les traités scientifiques de Bernard Palissy sont presque toujours écrits sous forme de dialogue entre deux personnages qu'il appelle : Practique et Théorique. Ces noms font voir clairement quelle a été son intention. Nous allons, en suivant l'ordre de l'édition de Cap, citer successivement les passages qui nous concernent. C'est après avoir visité le midi de la France, la Suisse, le Rhin et les pays qui forment aujourd'hui les provinces Rhénanes et la Belgique, qu'il pénètre en France par la Meuse.

1° Dans le traité des Eaux et Fontaines.

Practique a mis en doute que les eaux minérales peuvent guérir toutes les maladies, et Théorique reprend :

« Et des eaues de Spa et du païs de Liége, veux-tu aussy dire que la guarison d'icelles soit incertaine ? N'y a-t-il pas journellement des personnes malades de diverses maladies, qui vont demeurer quelque temps au dict lieu, pour boire de laditte eau et s'en trouvent bien. Il n'est pas jusques aux femmes stériles qu'elles n'y aillent afin de concevoir.

Practique répond :

Ta demande n'est pas à proupos, parce que les eaues de Spa ne sont pas chaudes ; toutesfois afin de respondre à ta demande, je te dis que si les eaues de Spa pouvoient causer une conception aux femmes, elles feroient de beaux miracles. Je sçais bien que plusieurs y sont allées boire de la ditte eau, qui eussent eu plus de proufit de boire du vin..... Aulcuns médecins et aultres personnes tiennent pour certain que lesdittes eaux passent par des minières de fer, et prennent cet argument de ce que la gueule de la source est teincte en jaune.... Il se trouve en plusieurs villages du païs de Liége des fontaines qui ont la mesme vertu. Mais les habitans de Spa ont

Digitized by Google

publié la leur des premiers, dont il leur revient un grand proufit. Sy ainsy est que la mine de fer ait telle vertu, il se trouvera au païs des Ardennes grand nombre de fontaines aussy bonnes que les susdittes : parce que les terres du païs sont pleines de mines de fer ; les terres argileuses jaunes qui y sont en rendent tesmoignage.

Au traité des *Métaux et Alchimie*, il remarque qu' « ès Ardennes, la mine de fer est fort menue. »

Dans le traité des *Sels divers*. Practique..... Et pour mieux monstrer que le sel n'est pas ennemy des natures végétatives, voyons un peu la manière de faire des laboureurs ardennois ; en certaines contrées des Ardennes, ils coupent du bois en grande quantité, le couchent et arrangent en terre, en sorte qu'il puisse avoir air par dessouz : après ils mettent un grand nombre de mottes de terre sur ledict bois, sçavoir est de la terre herbeuse en forme de gazons, puis ils font brusler le bois au dessouz des dittes mottes, en telle sorte que les racines des herbes qui sont en laditte terre sont bruslées, et quand laditte terre et racines ont souffert grand feu, ils l'espandent par le champ comme fumier, puis labourent la terre et y sèment du seigle, au lieu qui auparavant n'estoit que bois ; le seigle s'y trouve fort beau. Et font cela de seize ans en seize ans ; car ils la laissent reposer seize années, et en quelques endroits six années, et en d'aultres que quatre : durant lequel temps la terre n'estant point labourée, produit du bois aussy grand et espais comme il estoit auparavant, et aultant comme il leur faut de terre pour ensemencer une année, ils coupent des bois, et font brusler des mottes, comme j'ay desjà dict, et conséquemment tous les ans, jusques au nombre de seize : et alors recommencent à la première pièce de terre qu'ils avoient labourée seize ans auparavant, en laquelle ils trouvent le bois aussi grand comme la première fois. J'ay dict cecy pour deux occasions, l'une parce que mon proupos du sel n'est pas encores finy, et parce que les laboureurs dudict païs disent, que la terre est eschauffée par ce moyen, et qu'aultrement elle ne produiroit rien, à cause que le païs est froid ; sur quoy je dis que comme l'eaue qui a esté boulie est plus subiecte à geler que l'aultre, aussy le feu qu'ils y font ne cause pas l'accroissement des fruits, ains faut croire que c'est le sel que les arbres, herbages et

Digitized by Google

racines bruslées y ont laissé. L'aultre cause est pour donner à connoistre combien sont heureux ceux qui habitent ès régions modérées et fertiles, qui produisent tous les ans. Ces pauvres gens sont en grand peine quand l'année est pluvieuse, qu'ils ne peuvent brusler leurs bois en la saison convenable ; en la meilleure de leurs années, ils ne cueillent ni vins, ni fruits, ni aulcune chose que du seigle ; et en chacun village le pauvre a aultant de terre que le riche pour faire son cultivage. Sy le sel estoit ennemy des semences, il est certain que le bois et herbes qu'ils font brusler n'amenderoit point la terre, mais la rendroit inutile ; parce qu'en bruslant lesdits bois, le sel qui est en iceux demeure en la terre. Sy je connoissois toutes les vertus des sels, je penserois faire des choses merveilleuses. (1)

Dans le *Traité des Pierres.*

Ici se place cette question des coquilles contre laquelle on s'éleva au XVIIe et XVIIIe siècle, et Voltaire en particulier. Non seulement la science a adopté l'opinion de Palissy, mais Cuvier regarde le résultat de ses recherches comme le premier fondement de la géologie moderne.

Practique :

..... Je maintiens que les poissons armez (de coquilles), et lesquels sont pétrifiez en plusieurs carrières, ont été engendrez sur le lieu mesme pendant que les rochers n'estoient que de l'eaue et de la vase, lesquels depuis ont été pétrifiez avec lesdits poissons, comme tu entendras plus amplement cy après en parlant des rochers des Ardennes.

Théorique :

Par ce propos tu n'as rien faict contre l'opinion de Cardan, car tu n'as pas dict la cause de la pétrification des coquilles. (2)

(1) (Note de M. Cap). Il y a une véritable prévision du génie dans cette longue dissertation sur le rôle que jouent les sels dans l'acte de la végétation. La plupart des arguments de Palissy se trouvent confirmés par la science, et font aujourd'hui partie des principes de l'agronomie. — Palissy entendait par *sel* toute substance soluble dans l'eau, pourvue d'une saveur ou d'une odeur quelconque.

(2) Cardan fut un des savants les plus en renom du XVIe siècle. Il prétendait que les coquilles pétrifiées qui estaient éparses par l'univers, estaient venues de la mer ès jours du déluge, que les poissons s'estaient repandus sur tout l'univers et que l'eau en se retirant les avait laissés ; et les poissons portant coquilles se sont réduits en pierres sans changer de forme. (B. Palissy.)

Digitized by Google

Practique :

.... Or combien que par cy devant j'aye assez desconfit l'opinion de Cardan, sur le faict des pierres monstreuses, si est ce que je suis délibéré de donner plus amples preuves de mon opinion contraire à la sienne, et ce d'aultant qu'il y a bien peu d'hommes qui ne disent avec luy que les coquilles des poissons pétrifiez, tant ès montagnes qu'ès vallées, sont du temps du déluge, pour à quoy résister et prouver le contraire, j'ay faict plusieurs figures de coquilles pétrifiées, qui se trouvent par milliers ès montagnes des Ardennes, et non seulement des coquilles, ains aussi des poissons qui ont été pétrifiez avec leurs coquilles. Et pour mieux faire entendre que la mer n'a point amené lesdittes coquilles au temps du déluge, je te monstreray présentement la figure d'un rocher qui est esdittes Ardennes, près la ville de Sedan, auquel rocher et en plusieurs aultres, il se trouve des coquilles de toutes les espèces, depuis le sommet de la montagne jusques au pied d'icelle, combien que laditte montagne soit plus haute que nulle des maisons, ny mesme le clocher dudit Sedan, et les habitans dudit lieu coupent journellement de la pierre de laditte montagne pour bastir, et en ce faisant il se trouve desdittes coquilles aussy bien au plus bas comme au plus haut, voire encloses dedans les pierres les plus contiguës. Je puis asseurer en avoir veu d'un genre qui contenoit seize poulces de diamètre. Je demande maintenant à celuy qui tient l'opinion dudict Cardan, par quelle porte entra la mer pour apporter lesdittes coquilles au dedans des rochers les plus contigus? Je t'ay cy dessus donné à entendre que lesdits poissons ont esté engendrez au lieu mesme où ils ont changé de nature, tenans la mesme forme qu'ils avoient estans vivans. — Parquoy je répéteray le mesme propos, disant que dans les rochers susdicts se trouvent plusieurs fosses, concavitez, et receptacles d'eaue, qui entrent par les fentes desdicts rochers, descendant du haut en bas, et en descendant l'on connoist évidemment qu'elles se pétrifient en la forme des eaues glacées qui coulent du haut des montagnes en bas. Il faut donc conclure que auparavant que ces dittes coquilles fussent pétrifiées, les poissons qui les ont formées estoient vivans dedans l'eaue qui reposoit dans les receptacles desdittes montagnes, et que depuis l'eaue et les pois-

Digitized by Google

sons se sont pétrifiez en un mesme temps, et de ce ne faut doubter. Es montagnes desdittes Ardennes se trouve par milliers des moules pétrifiées, toutes semblables à celles qui sont vivantes dans la rivière de Meuse, qui passe près desdittes montagnes. J'ay contemplé autrefois les habitations des huistres de la mer océane, mais je ne vis onques les huistres naturelles ne leurs coquilles en plus grande quantité qu'il s'en trouve en plusieurs des rochers d'Ardenne; lesquelles combien qu'elles soient pétrifiées, si est ce qu'elles ont esté animées, et cela nous doit faire croire qu'en plusieurs contrées de la terre les eaues sont salées, non sy fort comme celles de la mer, mais elles le sont assez pour produire de toutes sortes de poissons armez. Et faut croire ce que j'ay dit cy devant, que tout ainsy comme la terre produit des arbres et des plantes d'une espèce en une contrée, et en l'autre contrée elle en produit d'une aultre espèce; ..... aussy la mer produit des genres de poissons en un endroit qui ne pourroient vivre en l'aultre.

Il ajoute qu'il a trouvé : tant ès terres douces de Xaintonge que des Ardennes, et au pays de Champagne, d'aulcunes espèces, desquelles le genre est hors de nostre connoissance, et ne s'en trouve point qui ne soyent lapifiées.....

Et plus loin : Il s'en trouve en la Champagne et aux Ardennes de semblables à quelque espèce d'aulcuns genres de pourpres, de buccines, et aultres grandes limaces, desquels genres ne s'en trouve point en la mer Océane, et n'en void on synon par le moyen des nautonniers, qui en apportent bien souvent des Indes et de la Guinée.

Et encore..... toutes fois j'ay trouvé aux montagnes des Ardennes de ces grands moules, qui habitent communément ès estangs, que le poisson estoit aussy bien pétrifié comme la coquille.

..... Au dedans des carrières où l'on tire l'ardoise au païs des Ardennes, il se trouve dedans l'eaue, parmy les ardoises, une grande quantité de marcassites quarrées naturellement, formées à quatre quarres, ou faces polies et égales en grandeur, et lesdittes marcassites sont de couleur de fer ou de plomb, assez luisantes.

Toujours dans le traité *des Pierres;* il s'occupe ici des pierres de construction :

Digitized by Google

Aux Ardennes, les terres sont fort sableuses et leurs pierrières ne sont d'aultre matière que d'icelles terres : mais parce que le païs est fort pluvieux, les pierres sont fort dures, aigres et mal plaisantes : tellement que ceux qui bastissent sont contrains aller querir de la pierre tendre en France, pour tailler leurs jambages de cheminées, croisées, corniches, frises et architraves; car ils ne pourroyent former leurs moulures de la pierre du païs. Les pierriers qui la tirent font tout au contraire de ceux de Paris, car ils ne prennent que le dessus, et quand ils ont osté la moins contiguë, et qu'ils commencent à trouver celle que les Parisiens nommment liais, ils sont contrains la laisser, à cause qu'elle est trop dure. Les pierrières de quoy je parle sont formées d'une sorte que l'on n'en void guère de semblables. Car après que l'on a trouvé un lict de pierre de l'espaisseur d'un pied et demi ou deux pieds, l'on trouve un autre lict de sable, et toutes les pierres de laditte contrée sont ainsy faictes, et le sable qui fait la séparation entre les licts de pierres est aussi dur et aussi bien condensé que la pierre blanche qu'ils vont querir en France pour tailler leurs fenestrages; ce que je trouve fort estrange, et ne puis croire autre chose synon que ledit sable est commencé à pétrifier. Dedans les forests desdittes Ardennes, il y a un grand nombre de cailloux de plusieurs grosseurs et couleurs, lesquels se trouvent en plus grande quantité le long des ruisseaux qui passent par les vallées, qui est encore une preuve que les pierres et les cailloux ne peuvent estre durs sans qu'il y ait abondance d'eaue. Et communément, les plus dures se trouvent ès païs froids et pluvieux, comme l'on void par exemple aux monts Pyrenées, où il se trouve de beaux marbres. Il s'en trouve aussy à Dynan qui est païs froid et pluvieux.... Et suivant ce que j'ay dit du païs de Bigorre, qu'il ne s'y trouve que des cailloux, parce que le païs est pluvieux et froid, l'on peut dire le semblable d'une grande partie des contrées limitrophes des Ardennes, et principalement sur le chemin allant de Messières à Anvers, chose plus merveilleuse que j'aye encore veue. Car le long de la rivière de Meuse au pays de Liége, laditte rivière passe entre des montagnes, lesquelles sont d'une merveilleuse hauteur; elles sont formées la plus grande partie de matière semblable aux cail-

Digitized by Google

loux blancs, et aultre partie de gris..... Et te dy encores qu'il y en a plusieurs qui ne produisent ny arbres ny plantes..... et au dessouz d'icelles bien avant souz terre, se trouvent des carrières d'ardoises; semblablement les maisons de Bigorre sont couvertes d'ardoises, comme celles des Ardennes : car elles se prennent communément ès païs frais.

..... Car tout ainsy que j'ay dit que les pierres dudict lieu sont aigres, rudes et mal plaisantes, semblablement le fer qui se fait ès forges des Ardennes, ès terres du duc de Bouillon, est fort aigre, rude et frayable; et non-seulement le fer se ressent de l'air mal plaisant, mais aussi les bois qui sont ès rives et limites des forests sont rudes, durs, sujets à gauchir, mal aisez à mettre en besogne. Aussi les vignes ne peuvent croistre audict pays, parce qu'il y a bien peu d'esté. Les terres du duc de Bouillon sont bien pourveues de mines de fer, mais laditte mine a les grains fort menus, et la faut chercher bas en terre.....

Dans son traité de *la Marne*, il remarque que les terres circonvoisines des bois des Ardennes sont froides à cause des neiges et froidures dudict païs; les laboureurs de certaines contrées ayant indigence de fumiers, se sont advisez de fumer les terres de chaulx, en cas pareil et forme que l'on a coustume de les engraisser de fumiers; et par tels moyens ils ont rendu les terres fertiles, qui ne produisoient rien auparavant....

Plus loin : Il y a certaines forges de fer aux Ardennes, aux villages de Daigny et Givonne; aultres forges au village de Haraucourt, lesquelles ne sont distantes pour le plus que de deux lieues les unes des aultres, ce néantmoins aux forges de Haraucourt ils mettent de la terre blanche qu'ils prennent assez bas en terre, laquelle ils mettent parmy la mine de fer pour aider à la fonte d'icelle mine, et ceux de Daigny et Givonne prennent pour la mesme cause de la pierre de laquelle l'on se sert à faire de la chaulx, qu'ils appellent pierre de Castille, laquelle ils cassent pour aider à la fonte de leurs mines comme j'ay dict. Vois tu pas par là une preuve évidente, puisque les sels des arbres aident à faire fondre toute chose, qu'il y à une vertu salsitive ès pierres et conséquemment ès terres qui ne sont encore lapifiées comme celle de laquelle on se sert à Harau-

Digitized by Google

court, puisqu'elle fait la mesme action que font les pierres de Daigny et Givonne ?

J'ai donné tous les fragments de Bernard Palissy relatifs aux Ardennes, je désire qu'il soit bien entendu que c'est seulement au point de vue historique que j'ai traité ce sujet. La discussion scientifique des idées de Palissy n'entrait pas dans le cadre restreint de cette notice; jai voulu seulement indiquer d'une façon précise ce que ce grand homme avait remarqué dans notre pays.

Paris, 10 avril.

OLIVIER DE GOURJAULT.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

SOMMAIRE : Proverbes et dictons, superstitions et préjugés. — Fous des rois. — Aubigny-les-Potées. — Jean II de Bourgogne, comte de Rethel, avoué de l'église de Reims. — L'Amazone de Mézières. — Epitaphe de La Rézilière. — La Sibylle retheloise. — Le droit du vacher de Revin. — La houlette de Saint-Juvin. — Buires et Brandons. — Epitaphe d'un moineau. — Un archevêque de Reims, chevalier de l'Arbalète. — Anniversaire de la délivrance de Mézières.

Proverbes et Dictons, Superstitions et Préjugés. — Quand il se trouve un malade dans une maison, on ne doit point y faire la lessive, car autrement ce serait signe de mort.

Le jaune guérit le jaune, le rouge guérit le rouge, le blanc guérit le blanc ; d'où eau de carottes dans l'ictère ; eau de lentilles dans la rougeole ; eau de fleurs d'orties dans la chlorose.

S'il pleut le dimanche avant l'eau bénite, il pleuvra pendant toute la journée.

Si l'on se fait saigner pendant le mois de mai, il faut recommencer chaque année à la même époque.

Dans certains villages des Ardennes, on retire les oreillers aux mourants pour avancer leur fin lorsqu'ils souffrent trop et que tout espoir de les voir revenir à la vie est perdu. C'est là croit-on, faire acte d'humanité.

Un sorcier jette des sorts, mais le devin nous fait connaître le sorcier.

Quand on parle d'un sorcier, il faut nommer le jour où l'on en parle, autrement on s'expose à se voir jeter un sort.

L'haleine du loup rend muet quiconque la respire de près.

Faire sa barbe ou changer de chemise le vendredi fait tort à la santé.

Digitized by Google

Ne donnez point de fête à votre voisin le matin du premier de l'an, vous lui donneriez le bonheur de votre maison.

Si l'on se trouve treize à table, l'un des convives meurt dans l'année.

Beau temps le jour de ses noces est de bon augure pour toute la durée du mariage.

Autant de brouillards en mars dans nos Ardennes, autant de gelées en mai.

Si le chat tourne le dos au feu, c'est signe de gelée.

Si le chat en faisant sa toilette, passe sa patte par dessus l'oreille, c'est signe de pluie.

Le premier seau d'eau tiré d'un puits à minuit qui commence la Saint-Jean, guérit de la fièvre.

Quand on donne à couver à une poule des œufs recueillis le Vendredi-Saint, les poules qui en proviennent changent de couleur chaque année.

S'il pleut le 23 juin, veille de la Saint-Jean, tout espoir de manger des noisettes est perdu, car elles seront avortées.

Quand il pleut le 30 avril, la récolte des cerises est perdue.

Si la veille de la Saint-Jean, on effeuille à midi précis, soit rosiers, soit groseillers, ils produisent une seconde fois pour l'automne.

* * *

Fous des Rois. — Charles V, roi de France, parvenu à la couronne en 1364, conformément aux usages de son siècle, avait auprès de lui des fous en titre d'office particulier, et il paraît que c'était la Champagne qui les lui fournissait. On cite comme appartenant aux archives de Troyes une lettre de ce prince marquant aux maire et échevins de cette ville la mort de son fou et leur ordonnant de lui en envoyer un autre, *suivant la coutume.* Un écrivain remarque assez plaisamment à ce sujet, qu'autrefois nos souverains choisissaient des étrangers pour leurs médecins, mais que le fou du roi était toujours de la nation. Le dernier fou de cour nommé dans notre histoire, fut donné à Louis XIV par le prince de Condé. Il était belge, doué de beaucoup d'esprit, et se nommait L'An-

Digitized by Google

gely (1). Au prieuré de Saint-Maurice de Senlis, on lisait cette épitaphe. « Cy gist Thévenin de Saint-Légier, fou du roi notre Sire (Charles V), qui trépassa le 1 juillet 1374 : priez Dieu pour l'âme de ly. »

* * *

Aubigny-les-Potées tire son nom, si l'on en croit l'*Almanach* de *Reims* (2) de l'abondance des sources d'eau vive qui l'arrosent; elles y sont en si grand nombre, que chaque fille autrefois en se mariant recevait solennellement la dédicace de celle qu'elle avait choisie.

* * *

Jean II de Bourgogne, comte de Rethel, qui tenait, en qualité d'avoué de l'église de Reims, les biens de Vendresse et de Chémery, se soumit en 1449, en cette qualité, à lui fournir annuellement, au jour de la Chandeleur, un cierge du poids de trente livres, et engagea à cette redevance le droit de stellage qu'il percevait dans le comté de Rethel.

* * *

L'Amazone de Mézières. — Les chevaliers de l'Arquebuse de Châlons-sur-Marne avaient obtenu la permission de rendre le prix en septembre 1754. Bouhon, de Charleville, remporta un des premiers prix des quatre pontons. Mlle Renotte, depuis dame Puthaux, née à Mézières, s'était rendue très-habile dans le maniement des armes; son père, l'un des principaux officiers de la compagnie de l'Arquebuse de cette ville, la mena avec lui en 1774, au prix général de la Province, qui se rendait cette année à Saint-Quentin. Mlle Renotte remporta le second prix, en présence d'une foule de spectateurs. Par un cri général, elle y fut proclamée l'*Amazone* de Mézières.

(1) On a conservé les noms de quelques-uns des *fous de cour :* Triboulet, sous Louis XII et François Ier ; Brusquet, sous Henri II et ses successeurs ; Chicot. sous Henri III et Henri IV. L'Angely, le dernier fou de cour, avant d'appartenir à Louis XIV, avait suivi le prince de Condé en Flandre. Le comte de Grammont disait que « de tous les fous qui avaient suivi Monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angely qui eût fait fortune. »

(2) 1787, p. 143.

Digitized by Google

* *
*

Epitaphe de La Rézilière. — Un poète anonyme a fait l'épitaphe suivante que l'on remarquait dans l'église de Notre-Dame de Mézières.

Regarde ici, passant : Ci gît La Rézilière,
De joyeux entretien, de courtoise manière,
Bon époux et bon père, excellent citoyen,
Pour obliger autrui saisissant tout moyen :
Il fut, dans ses beaux jours, chasseur infatigable,
Trouvant dans ses plaisirs de quoi couvrir sa table.
Il mourut regretté de ses loyaux amis.
Qui que tu sois, passant, dis lui *de profundis*.

* *
*

La Sibylle retheloise. — Sous Louis XIV, en 1650, les Espagnols occupant les Pays-Bas, profitèrent des troubles survenus en France par le fait des princes mécontents qui y allumèrent le feu de la guerre civile, pour venir mettre le siége devant plusieurs places, notamment devant Guise, Le Catelet et Rethel. Cette dernière ville, faute de garnison et d'artillerie, fut obligée de se rendre. La Sibylle retheloise fit alors sa prédiction par les centuries ou quatrains ci-après :

Quand le Roi d'Ibérie et l'Hercule gaulois
Contesteront à qui se donnera des lois,
Tu te ressentiras, par deux fois deux années,
Des dangereux effets des troupes basannées.

De la Meuse et de l'Aixne en ce temps rougiront
Les flots qui maintes fois les meurtres couvriront ;
Jusques aux blancs remparts on y verra jonchée
La germanique bande au lion attachée.

Quand toi, ville jadis des Druides le séjour,
Où César a bâti cette éminente tour,
Auras vu quatre fois tes murailles crevées
Et du fer et du feu les rigueurs éprouvées,

De ce siècle de fer, six lustres expirés,
Tu reprendras le cours de tes beaux jours dorés,
Sous un Louis donné par la main très-puissante
A qui pour nœud de paix sera jointe une INFANTE.

Tu auras pour appui un vaillant souverain,
Dont la haute naissance est la gloire du Rhin :
De ce fier Océan tu calmeras les vagues,
Et verras refleurir tes illustres GONZAGUES.

Digitized by Google

* * *

Quand la ville de Rethel fut occupée par les Espagnols, leur place d'armes fut établie sous la halle haute. Un Rethelois y afficha les vers suivants que les Espagnols firent disparaître :

En ces lieux aujourd'hui l'impitoyable Mars
Nous donne la terreur par ses sanglantes armes ;
Eh ! comment sans canons défendre des remparts ?
Ibérien, à tort tu ris de nos alarmes !

Mais ces lieux désolés dans peu s'embelliront,
Nous y verrons Louis, ce grand roi de la France :
Alors nos ennemis devant lui pâliront,
Alors nous déploirons contre eux notre vaillance.

* * *

Le droit du vacher de Revin. — Bien qu'avant 1769, la commune de Revin ne fût plus française, depuis que le roi Pépin l'avait donné à la manse abbatiale de Prüm avec Fumay, Fépin et leurs dépendances, les habitants de Revin étaient restés les premiers bourgeois de la châtellenie de Montcornet en Ardennes. Le troupeau de leurs vaches pouvait, en pâturant dans les bois, venir de Revin jusqu'à la porte du château de Montcornet, et là, le vacher de Revin avait le droit de s'asseoir, de corner et de prendre son repas.

De son côté, la commune de Revin, pour prouver sa reconnaissance au seigneur châtelain, lui envoyait chaque année un plat de poisson gris.

* * *

La houlette de Saint Juvin. — Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, prétend (*Histoire manuscrite du pays des Essuens*, 1639-1640, p. 85), que le bâton de saint Juvin, aussitôt qu'il fut fiché en terre, prit racine, poussa des rameaux et des feuilles, devint en peu de temps un des plus puissants arbres de toute la contrée, et demeura sur pied durant plusieurs siècles.

* * *

Buires et Brandons. — Le terme de *Bures* était très-usité en Champagne, pays de la Gaule Belgique, où l'on observait scrupu-

Digitized by Google

leusement les cérémonies et les coutumes que les Germains y introduisirent, lors de leur première irruption dans les Gaules. Le mot de *Buires* prévalut plus tard. On disait faire des Buires, c'est-à-dire allumer des feux dans les rues, ou faire des Brandons. Ces mots sont synonymes. *Bure* ou *Buire* dérive du mot *urere, comburere*, comme brandon qui est ancien dans la langue vient du mot allemand *Brandt*, qui signifie selon Ménage, *tison, incendie* : ou brandon suivant le P. Henschenius (*Acta sanctorum aprilis*, t. 3, p. 398), qui signifie brûler, *ardere*. On dit *brando*, dans la basse latinité pour signifier un *flambeau*, un *tison* ; il se trouve dans les lois palatines de Jacques de Majorque (*tit. de illuminatione*) : en un mot, on entend par brandon, un flambeau de paille qui sert aux villageois à s'éclairer durant la nuit.

Le dimanche des *Bures* ou *Brandons*, est le premier dimanche du carême : il existe des commissions de Saint-Louis et de Rodolphe, légat du Saint-siége, pour terminer un différend entre l'Eglise et les habitans de Lyon, qui sont datées du vendredi d'avant les Brandons.

Ce mot vient, suivant le P. Ménestrier (*Hist. de Lyon*, p. 379), de ce que, par un reste d'idolâtrie, quelques paysans grossiers vont la nuit de ce jour, parcourant les arbres de leurs jardins et les apostrophant les uns après les autres, les menaçant, s'ils ne portent du fruit cette année, de les couper par le pied et de les brûler. C'est un reste des coutumes du paganisme que les anciens pratiquaient au mois de février. Ce mois fut nommé *februarius a februando*, parce que les payens, pendant douze jours de ce même mois, le dernier de leur année solaire, couraient durant toutes les nuits avec des flambeaux allumés pour se purifier et pour procurer le repos aux mânes de leurs parents et de leurs amis ; ce que les villageois ont retenu pour leurs arbres, peut-être parce qu'on le pratiquait aux approches du printemps pour purger les arbres des chenilles dont les œufs commencent à éclore aux premiers rayons du soleil. Cet usage aura dégénéré insensiblement en superstition.

Dans plusieurs pays et notamment en Champagne, il n'y a que les enfants qui portent les Brandons, le premier dimanche de carême, mais seulement le soir, et sans aucune marque de supersti-

Digitized by Google

tion. Les laboureurs ne seraient pas tranquilles sur le sort de leurs arbres et de leurs moissons, s'ils n'avaient pas largement contribué à ces feux.

Quelle que soit au reste, l'origine de cet usage, la connaissance n'en est pas inutile, puisqu'il sert à fixer la date d'anciens titres.

Le troisième dimanche de carême, les habitants de Donchery ont coutume d'aller prier auprès de la fontaine de saint Onézime, leur patron. Ils y puisent de l'eau dans des vases qu'on nomme *buires*, et ils en usent pour combattre la fièvre. Ce dimanche s'appelle le *Dimanche des Buires*.

De temps immémorial, à Revin, il était d'usage que tous les enfants d'une même famille, mariés ou non, se rendissent à souper chez leur père, le premier dimanche de carême, à moins qu'ils n'en fussent éloignés de plus de cinq lieues et qu'ils ne fussent retenus chez eux pour cause de maladie ou pour tout autre motif de nature à empêcher le voyage.

Le même jour, l'administration municipale de Revin faisait conduire cinq quarts de corde de bois sur la place publique dite des *Ouages*. L'habitant de la commune, dernier marié, était tenu, d'après l'usage, de construire avec ce bois un bûcher ; mais avant de commencer son ouvrage, celui qui en était chargé devait mettre de côté autant de bois qu'un homme très fort peut en porter, et quand le bûcher était dressé, la jeunesse lui faisait charger ce fardeau sur ses épaules et l'obligeait de le porter à son domicile sans pouvoir se reposer un seul instant. Il devait bien se garder de jeter ou de laisser échapper une bûche, parce que pour chaque morceau qui tombait à terre, il était condamné à payer une amende d'une canette de bière (d'autres disent un pot), à la jeunesse qui l'exigeait impérieusement.

Le premier dimanche de carême était aussi nommé dans quelques localités, le *dimanche des bourres*, parce qu'il était d'usage de brûler de la bourre ou des étoupes à la porte de ceux qui avaient des enfants à marier.

* * *

Epitaphe d'un moineau. — Un poète champenois, à l'imitation

Digitized by Google

de Catulle (1) a chanté les louanges d'un moineau, qui par le don qu'il avait de plaire à sa maîtresse, avait été surnommé le moineau d'Apollon. Cet oiseau mourut, au grand regret de celle qui prenait soin de le nourrir ; notre poète lui fit cette épitaphe qui fut insérée dans le *Journal de Verdun* du mois d'août 1719 :

Rare exemple d'amour constant !
S'il est vrai que, dans un instant,
L'Amour a fait perdre la vie,
Au beau moineau de *Rosanie*.
On a cru que son tendre cœur,
Epris d'une jeune femelle,
Lorsqu'il se vit séparé d'elle,
Fut tellement pénétré de douleur,
Qu'il mourut d'amour pour sa belle.
Si de mourir d'amour est une douce mort,
J'en sais peu qui voudroient avoir un pareil sort.
Mais que ce soit d'amour ou d'autre maladie,
La Gazette de l'Hélicon,
Et les journaux du sacré Mont,
Disent que les accents et la douce harmonie
De ce petit chantre des airs,
Avoient fait naître aux dieux l'envie,
De s'en servir dans leurs concerts ;
Qu'élevé par les soins d'une muse terrestre,
Ils le vouloient avoir dans le divin orchestre.
Ah ! qu'il t'est glorieux et beau !
Admirable petit moineau,
A l'abri des dangers et des malheurs funestes,
D'être digne d'orner les volières célestes.
Quoique ton sort fût doux, charmant, délicieux
Auprès de cette Muse où tu passois ta vie,
Ne t'est-il pas plus glorieux
De te voir becquetant à la bouche des dieux,
Le doux nectar et l'Ambroisie ?
Mais tu ne serois pas dans le sacré vallon
Appelé par honneur, le *Moineau d'Apollon*,
Si tu n'avois été celui de *Rosanie*.

* *
*

Un archevêque de Reims, chevalier de l'Arbalète. — Il existait anciennement en Champagne des compagnies d'arbalétriers ; l'abbé Lacourt, chanoine de Reims, possédait un manuscrit intitulé :

(1) Catulle a chanté la mort du moineau de Lesbie dans l'ode *Lugete o veneres cupidines que.*

Digitized by Google

Ordonnance des compagnons du noble jeu de l'Arbalète. Cet exercice était en si grande réputation que les archevêques de Reims ne dédaignaient pas d'entrer dans cette compagnie. Voici ce qu'on lit de Jean Juvénal-des-Ursins dans l'ancien registre :

« Aujourd'hui vendredi, 23 juillet 1473, fut dit et célébré en « l'église de Reims, la messe et service pour notre R. P. en Dieu « Messire Jean Juvénal-des-Ursins, archevêque, duc de Reims, « notre frère et compagnon, en son vivant chevalier de l'arbalète « de la commune de Reims, trépassé le XIVe jour de ce présent « mois de juillet..... à la fin duquel service fut requêtée l'arba- « lète dudit feu notre frère et ami, à nous être baillée et délivrée... « qui a été par nous faite armoiriée des armes d'icelui. »

Les arbalétriers de Reims avaient succédé aux archers, qui se couvrirent de gloire à la bataille de Bouvines en 1214. Ceux-là furent à leur tour remplacés par les chevaliers de l'arquebuse. Ces chevaliers avaient la préséance sur la milice bourgeoise.

* * *

Anniversaire de la délivrance de Mézières. — Il était d'usage naguère de célébrer tous les ans à Mézières, le 27 septembre, l'anniversaire de la délivrance de cette ville, en 1521. Cette cérémonie civique consistait en une procession solennelle à laquelle assistaient les autorités civiles, la garnison et la garde nationale en armes. Après l'évangile, un ecclésiastique prononçait l'éloge du chevalier Bayard. L'abbé Demaugre, Sedanais, l'a prononcé en 1770. En 1806, M. Jean-François Poix, né à Mézières le 8 avril 1754, profès de l'abbaye de Prémontré, du 30 avril 1775, et doyen de Novion-Porcien, auteur d'une chronologie manuscrite, fut choisi pour remplir cet office. Les discours inédits des deux orateurs ont été l'objet de nombreux éloges. Ces deux ecclésiastiques s'étaient bien gardé de prendre pour modèle certain franciscain du couvent de Bethléem, voisin de Charleville, qui longtemps avant eux, dans la même chaire et à pareil jour, termina ainsi sa burlesque harangue, en croyant complimenter ingénieusement son auditoire ! *Mes chers auditeurs, vous êtes tous des Bayards, vos femmes des Bayardes, et vos enfants des Bayardeaux.*

Ed. Sénemaud.

Digitized by Google

PROCÈS RÉVOLUTIONNAIRES

ARDENNES

II.

Procès des administrateurs du département des Ardennes (district de Sedan).

W. 381. — Dossier 880.

(Le dossier n'est pas complet, on n'y trouve que l'acte d'accusation et le jugement.)

1. *Extrait de l'Acte d'Accusation.* (1)

Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire....expose que par arrêté du Comité de sûreté générale ou de surveillance de la Convention nationale en date du 6 prairial, les nommés :

Jacques *Chanzy*, âgé de soixante-trois ans, né à Vandy, département des Ardennes, y demeurant, cultivateur et ex-administrateur dudit département;

Nicolas-Pierre *Boucher*, âgé de quarante-cinq ans, né à Bar-sur-Buzancy, y demeurant, notaire, et ex-administrateur du département des Ardennes;

(1) N° 14 du dossier.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Antoine *Bourgeois*, né à Mézières, y demeurant, ex-administrateur du département des Ardennes;

Etienne *Deshayes*, âgé de quarante-trois ans, né à Rethel, département des Ardennes, y demeurant, homme de loi, procureur-général sindic dudit département;

Henry *Dessaulx*, âgé de quarante-trois ans, né à Bièvres, département des Ardennes, ex-noble, cultivateur, membre du Conseil général dudit département, demeurant à Mont-Laurent;

Pierre *Namur*, âgé de soixante ans, né à Lucquy, département des Ardennes, y demeurant, cultivateur, ex-administrateur dudit département;

Jean *Legrand*, âgé de quarante-cinq ans, né à Bouvellemont, département des Ardennes, y demeurant, ex-administrateur dudit département, cultivateur;

Jean-Jacques *Lemairé*, âgé de soixante-six ans, né à Ste-Menehoult, département de la Marne, cultivateur, ex-administrateur dudit département, demeurant à Champigneul;

Jean-Baptiste *Blay*, âgé de vingt-neuf ans, né à Wadelincourt, département des Ardennes, y demeurant, laboureur, ex-administrateur dudit département;

Claude Jean-Baptiste *Gérard*, âgé de quarante-neuf ans, né à Mouzon, département des Ardennes, ex-administrateur dudit département, demeurant à Sedan;

Marie-Claude-Gabriel *Gérard*, âgé de trente-quatre ans, né audit Mouzon, district de Sedan, demeurant audit Sedan, homme de loi, ex-administrateur du département des Ardennes.

Jean-Sulpice *Gromaire*, âgé de cinquante-six ans, né à Chémery, département des Ardennes, y demeurant, notaire, et ex-administrateur dudit département, — tous administrateurs au département des Ardennes, district de Sedan, et traduits audit Comité par arrêté du représentant du peuple Levasseur, ont été renvoyés par devant ce tribunal, traduits dans la maison d'arrêt de la Conciergerie et autres, et les pièces remises au cabinet de l'accusateur public le 7 du même mois.

Que de l'examen desdites pièces il résulte que l'administration du département des Ardennes, vendue au dernier tyran de la

Digitized by Google

France, et de complicité avec l'infâme Lafayette, n'a pas craint de combattre de tous ses moyens la volonté du peuple souverain, à l'époque où la liberté a renversé le despotisme, et brisé les nouveaux fers qu'un lâche tyran forgeoit dans l'atelier de l'hypocrisie et du mensonge.

En effet le peuple se lève le 10 août, Capet n'est plus qu'un homme auquel la nation demande compte de sa conduite criminelle, et le 15 du même mois le Conseil général du département des Ardennes se prosterne lâchement devant celui qui n'étoit plus qu'un accusé dépouillé des pouvoirs usurpés dont il s'étoit montré bien indigne.....

Cette administration compile la Constitution royale, de laquelle les traîtres ravisseurs avoient soustrait tout ce qui pouvoit contrarier leur idole; elle la commente pour la circonstance, et s'appuyant sur un serment dont l'infraction devenoit un devoir et l'observation un crime de lèze-nation, elle arrête qu'il sera sursis à la publication du décret du 10 août, portant suspension provisoire du Roi, jusqu'à ce que les motifs qui ont déterminé cette suspension soient connus.

C'est le 15 août que le Conseil général des Ardennes prend cet arrêté contre-révolutionnaire, et substitue sa volonté à celle de la nation. Mais ce crime n'est pas le seul que l'on ait à lui reprocher. Il a donné son assentiment à la conduite criminelle de la municipalité de Sedan, qui s'étoit permis d'incarcérer les représentans du peuple, en vertu d'ordres de l'infâme Lafayette.....

Pour se convaincre de cette complicité, il suffit de jeter les yeux sur l'adresse que les coupables ont eu l'impudence d'envoyer à l'Assemblée nationale... commençant par ces mots: « Nous, « hommes libres,... » et quelques lignes plus bas : « Ne souffrez « plus l'existence illégale de ces assemblées jacobites, où des agi- « tateurs plus sanguinaires encore que vils, peuvent, nous ne « disons pas avec impunité, mais avec acclamation, disséminer « leur venin destructeur. Proscrivez ces chaires publiques de « désorganisation sociale, où se proclament hautement les « systèmes les plus anarchiques ; où se prêche l'émeute ; où l'assas- « sinat se provoque ; où l'atroce calomnie acère son glaive et le « suspend sur les têtes honorées de la reconnaissance publique. »

Digitized by Google

Ils terminent ainsi : « Nous venons de concert avec tous les « bons citoyens adhérer à la pétition et aux vérités importantes « que vous a présentées l'ami vrai de la liberté, son généreux « défenseur.... le général Lafayette. Nous venons donc vous « demander justice exemplaire de tous ceux qui, le 20 juin der- « nier, ont provoqué par leurs faits, leurs écrits, leurs discours, « l'avilissement des pouvoirs constitués. »

A cette adresse digne d'un Rolland, s'accole le résultat de la plus basse adulation, et l'on a l'audace de se dire des hommes libres, lorsque d'une part on secoue les brandons de la guerre civile et de l'autre on se prosterne aux pieds d'un tyran parjure, calomniateur et assassin.

Ce qui met le comble aux crimes du Conseil général du département des Ardennes, c'est la publicité qu'il affecte de donner à ses actes de rebellion, et lorsqu'on le voit arrêter qu'il remplira ses fonctions jusqu'à détermination ultérieure. « En tout ce qui ne sera « pas contraire à la Constitution et une suite de l'acte du 10 août « 1792 ; » ordonne la lecture, publication au prône, l'affiche et enfin envoi à tous les départements du royaume.

L'erreur dont le Conseil a voulu colorer son crime ne peut plus servir d'excuse à des hommes qui ont sonné le tocsin contre-révolutionnaire, et qui non contens d'entraîner les habitans du département dans lequel ils étoient chargés du maintien des lois, ont eu la coupable audace de vouloir associer la France entière à leur coupable rebellion.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre les nommés Boucher, Grosmaire, Lemaire, Namur, Deshayes, Blay, Gérard de Mouzon, Gérard, Legrand, Dessaulx, Bourgeois et Chanzy, tous ci-devant administrateurs au département des Ardennes, et au district de Sedan, pour avoir méchamment et à dessein, de complicité avec Capet, Lafayette et Rolland, cherché à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime, et cela en composant et en distribuant des adresses incendiaires, en refusant l'obéissance aux décrets, provoquant à la méconnaissance et rebellion contre les

Digitized by Google

lois émanées de l'autorité légitime, en approuvant l'arrestation des commissaires membres de la représentation nationale.....

En conséquence, l'accusateur public requiert....

Fait au cabinet de l'accusateur public, le 18 prairial, l'an 2e de la République.....

Signé : A. Q. Fouquier.

Extrait du jugement du tribunal révolutionnaire du 19 prairial de l'an 2e. (1)

— Vu par le tribunal révolutionnaire (composé des citoyens René-François Dumas, président, Charles Harny et François-Joseph Denizot, juges, — Marc-Claude Naulin, adjoint de l'acusateur public, et Charles-Adrien Legris, commis-greffier).

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public..... contre (suivent les noms). — L'ordonnance de prise de corps rendue par le tribunal contre les susnommés.... — La déclaration du juré de jugement (composé des citoyens Petit Tressin, Laporte, Fauvelle, Klipsis, Billon, Nicolas, Prieur, Auvray, Gernon, Lumière et Topinot-Lebrun), faite individuellement et à haute et intelligible voix en l'audience publique du tribunal, portant qu'il est constant que il a existé contre la liberté, la sûreté du peuple, des conspirations et complots formés de complicité avec le tyran et ses agents, notamment le traître Lafayette, par suite desquels des manœuvres ont été employées pour corrompre et diriger les armées de l'Etat contre la représentation nationale, la commune de Paris et le peuple françois, arrêter l'exercice du pouvoir législatif, en privant de leur liberté et retenant comme ôtages les représentans du peuple, prenant et publiant des arrêtés et proclamations contenant des moyens d'exécution de ces manœuvres.

Que..... sont convaincus d'avoir été complices de ces conspirations et complots.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne à la peine de mort Nicolas-Pierre Boucher, etc..... Conformément à l'article 2 du titre I de la 2e

(1) N° 19 du dossier.

Digitized by Google

section du code pénal, ainsi conçu : « Toute conspiration et complots tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort. »

Déclare leurs biens acquis à la République, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars 1793, ainsi conçu : « Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort, seront acquis à la République. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les 24 heures, sur la place de la Révolution, et qu'il sera imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

Fait et prononcé le 19 prairial, l'an 2e de la République..... en l'audience publique du tribunal....

Signé : Dumas, Harny, Denizot.

Digitized by Google

PROCÈS RÉVOLUTIONNAIRES

MARNE

II.

Pierre LOILLIER, âgé de 36 ans, aubergiste et fabricant, demeurant à Rheims.

W. 389. — Dossier 103.

Ce dossier ne renferme que des pièces émanant de l'autorité locale. Le Tribunal révolutionnaire de Paris ne jugea que sur l'instruction faite par le Tribunal criminel du département de la Marne.

PIÈCE N° 16. — *Lettre du Comité de surveillance de Rheims, à l'agent national du District.*

Liberté, Égalité, République ou la Mort,
Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Le Comité de surveillance de la section des droits de l'homme,
à l'Agent national du district.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 15 germinal, l'an 2 de la République une et indivisible).

Citoyen,

Le Comité a reçu à l'ouverture de la séance une lettre de la section de la montagne dite de la Sans-Culotterie, qui nous fait passer une lettre signée Loillier, laquelle lettre est une diatribe contre les sans-culottes de Reims, et tend à avilir la représentation nationale.

Digitized by Google

Le Comité a de suite nommé quatre de ses membres pour s'y transporter ; les papiers dudit Loillier ont été compulsés, les différentes signatures ont été confrontées, et la ressemblance ayant paru frappante, différentes pièces ont été rapportées au Comité et mises sous les yeux des autres membres qui y ont trouvé beaucoup d'analogie. Le Comité a invité ledit Loillier à écrire quelques lignes sur le bureau, l'écriture parut encore ressemblante. Le Comité... persuadé que la lettre avoit été écrite par ledit Loillier, a sur le champ et à l'unanimité ordonné son arrestation.....

Le Comité t'observe citoyen, que cette lettre est adressée à son frère Loillier, aubergiste à Montcornet, que ce Loillier est dans ce pays agent national. Tu examineras s'il n'y a point quelques mesures à prendre à l'égard de cet agent, et si l'on ne pourroit pas raisonnablement le soupçonner d'une correspondance coupable. Tu trouveras ci-joint toutes les pièces qui regardent cette affaire ; tu y donneras les suites que tu jugeras nécessaires.

Salut et fraternité, — Signé : Jean-Baptiste Godiet, président, Delarue, secrétaire, Renaudin, Deleine-Géruzé, Périnet, Adam Fressencourt, Marlette, Ponsardin, Lacaille, Brunet, membres du Comité.

Pièce n° 10. — *Lettre de Loillier, adressée à son frère, aubergiste à Montcornet.*

(C'est la seule pièce qui charge l'accusé).

Mon Frère et ma Sœur,

Je vous écris pour vous faire savoir que j'ai six pièces de bon vin de cuvée, si vous le voulez, vous me le ferez savoir aussitôt la présente. Pour à l'égard de notre ville, nos scélérats de bonnets rouges font toujours le diable, mais jouissent de leur reste, ainsi que la maudite convention, et nous chanterons vive le Roi le 20 avril avec réjouissance. Rien à vous marquer davantage. Je suis, mon frère et ma sœur, votre frère, Loillier.

Du 30 mars.

Je te prie de brûler cette lettre, aussitôt que vous l'aurez lue.

Pièce n° 15. — *Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de surveillance de Rheims, du 16 germinal, an 2 de la République.*

Il a été arrêté que le citoyen Loillier seroit extrait de la maison d'arrêt et amené au lieu de nos séances pour y être interrogé...

Digitized by Google

.... Le président lui a représenté la signature apposée au bas de la lettre dont est question, en lui demandant si c'était la sienne. Après l'avoir examinée, il a répondu que non.

..... Il lui a été de nouveau représenté ladite signature..., après l'avoir examinée, a dit qu'il la croyoit la sienne.

Il lui a été représentée, ouverte et dépliée, ladite pièce, il lui en a été fait lecture. Il s'est récrié en disant qu'il n'en étoit pas l'auteur.....

Il lui a été demandé s'il avoit été patriote.

R. Qu'il n'avoit jamais été grand patriote, ni aristocrate.

D. Quelles étoient les personnes qu'il fréquentoit ?

R. Qu'il ne sortoit de sa maison.

D. S'il a perdu à la révolution ?

R. Qu'il avoit perdu comme boulanger, et comme fabricant, mais qu'il avoit regagné sur les vins.

D. S'il avoit vendu au maximum ?

R. Que oui.

D. De quel œil il avoit vu la mort du tyran ?

R. Qu'on avoit bien vécu avec un roi, et qu'on vivroit bien sans roi.

Le Comité n'étant pas suffisamment instruit pour prononcer définitivement dans une affaire aussi majeure, a arrêté que deux de ses membres se transporteroient... avec le juge de paix... au domicile dudit Loillier, pour.... procéder à l'examen des papiers et de toutes les pièces écrites de la main de Loillier, pour en faire la comparaison avec la lettre dont il est question.....

Les commissaires de retour nous ont déclaré..... qu'il ne s'est trouvé que des papiers de commerce et aucun de suspect. Pour mettre le Comité à même d'asseoir son jugement, il a été retiré et apporté deux pièces signées dudit Loillier..... Le Comité ayant confronté les deux nouvelles pièces, une lettre trouvée chez la citoyenne Houzeau soupçonnée d'avoir eu avec lui des liaisons, ensemble un papier écrit avec de l'encre de la maison dudit Loillier a été confirmé dans ses soupçons, et a arrêté de.... renvoyer toutes pièces à l'agent national,.... et qu'invitation lui sera faite de donner à cette affaire toute la suite et l'attention qu'elle mérite. — Suivent les signatures comme ci-dessus.

Digitized by Google

PIÈCE N° 19. — *Interrogatoire de Loillier.*

Cejourd'huy 19 germinal, l'an 2e de la République française une et indivisible.

Interrogatoire fait par moi, Guillaume-Nicolas Montier, président du tribunal criminel du département de la Marne, séant à Châlons, assisté de Nicolas Lejeune greffier, en présence de l'accusateur public près ledit tribunal.

De Pierre Loillier, prévenu et détenu en la maison de justice près ledit département.....

D. Ses noms, âge, profession et demeure ?

R. Pierre Loillier, âgé de 36 ans, aubergiste et fabricant, demeurant à Reims.

D. S'il n'a pas fait la profession de boulanger à Reims ?

R. Que oui.

D. S'il ne fait pas actuellement le commerce de vin ?

R. Que oui.

D. S'il est originaire de Reims ?

R. Que non, qu'il est de Taisy près Château-Porcien.

D. S'il est marié ?

R. Que oui.

D. S'il a des frères et sœurs qui demeurent avec lui ?

R. Qu'il n'a qu'un frère qui demeure à Montcornet.

D. S'il a eu correspondance avec lui ?

R. Qu'il ne lui a pas écrit depuis quatre mois, qu'il est venu le voir à Reims dans le courant de l'hiver, et qu'il lui a vendu quatre pièces de vin.

D. S'il ne lui a pas écrit pour lui annoncer qu'il avait six pièces de vin de cuvée à vendre, et s'il voulait les acheter, si cette lettre n'est pas en date du 30 mars ?

R. Qu'il n'a point proposé les six pièces de vin à son frère, attendu qu'il n'en avoit que pour son commerce, et qu'il n'a pas écrit à son frère depuis quatre mois.

D. S'il ne lui a pas été représenté une lettre souscrite de lui, en date du 30 mars, à l'adresse du citoyen Loillier, aubergiste à Montcornet ?

R. Que oui, mais que lorsqu'il écrit à son frère, il met ordinai-

Digitized by Google

rement sur l'adresse : Au citoyen Loillier, boulanger, aubergiste, agent national à Montcornet, près Rosouai, par Laon.

D. A lui observé qu'il peut souscrire ainsi ses lettres, lorsqu'il écrit à son frère par la poste, et qu'il paraît que celle dont il est question ne lui a pas été adressée par la poste, puisqu'il ne s'y trouve aucun timbre du bureau de poste d'où elle est partie ?

R. Qu'il est constant qu'il n'a pas écrit à son frère depuis quatre mois, que la lettre qu'on lui a représentée à Reims, a, dit-on, été trouvée dans les rues, qu'il ne peut y avoir que des gens malintentionnés et qui lui en veuillent, qui ont écrit cette lettre, mais qu'elle ne vient pas de lui.

D. Si cette lettre ne lui a pas été représentée par le comité de surveillance de sa section, et s'il n'a pas reconnu la signature pour être la sienne ?

R. Qu'il est vrai que la lettre lui a été représentée, qu'on lui a montré d'abord l'adresse, et qu'il a répondu que lorsqu'il écrivait à son frère, il ne mettait pas ainsi l'adresse de ses lettres, qu'on lui a fait voir ensuite la signature, qu'il a répondu que c'étaient les mêmes lettres qui composoient son nom, qu'il trouvoit beaucoup de ressemblance avec sa signature ordinaire, que cependant il est sûr qu'elle ne vient pas de lui, que le lendemain on lui a donné lecture du contenu de la lettre, et qu'on lui a fait voir d'assez loin les caractères, qu'il a répondu que ce n'étoit pas lui qui l'avoit écrite et qu'il ne reconnaissoit même pas les caractères de son écriture ordinaire, qu'en conséquence, il a protesté qu'elle ne venoit pas de lui.

D. S'il n'a pas été trouvé chez lui plusieurs lettres et autres écrits, s'ils n'ont pas été déposés pour servir, en cas de besoin, de pièces de comparaison, si ces différentes lettres et écrits ne lui ont pas été représentés, et s'il n'est pas convenu qu'elles étoient de son écriture ?

R. Que oui, qu'il a reconnu lesdites lettres et écrits pour être de son écriture et signées par lui, qu'on lui a fait voir encore la lettre dont est question, confondue avec lesdites lettres et écrits, mais qu'il a toujours dit que celle-là n'étoit pas de son écriture, et que ce n'étoit pas lui qui l'avoit signée.

Digitized by Google

D. S'il a des témoins à faire entendre pour sa justification ?

R. Que non.

D. S'il veut faire choix d'un conseil pour sa défense ?

R. Qu'il a choisi le citoyen Lacorne, demeurant à Reims.

Lecture faite au prévenu du présent interrogatoire, a..... persisté et signé avec moi et le greffier.... — Signé Loillier, — Montier, Lejeune, greffier.

Pièce n° 21. — *Lettre de Loillier, adressée au citoyen Babelot, accusateur public du tribunal criminel de Châlons-sur-Marne, rue Pont-Pied-de-Savatte, à Châlons-sur-Marne.*

« Un malheureux père de famille, accablé sous le faix de la plus grande infortune, vient en ce moment auprès de vous, réclamer les bontés que vous voulez bien avoir pour les opprimés, espérant que vous voudrez bien le mettre au nombre de ceux que vous voulez bien charitablement obliger.

C'est du fond de cette prison, où il gémit depuis six semaines, ayant laissé une femme, des enfans, et une famille dans la plus grande tristesse, joint à une fabrique qui ne peut mouvoir sans sa présence, et qui laisse journellement trente ouvriers sans occupation. C'est au nom de l'humanité que je vous supplie de jetter un œil favorable sur la pureté de mon innocence, et de vouloir bien hâter mon jugement, afin que je puisse être rendu à ma femme, à mes enfants, à ma famille et à ma fabrique très-intéressante abandonnée, et à rétablir l'ordre, si votre jugement à intervenir le permet. J'ose espérer, citoyen, comme dans mon affaire il n'y a pas de témoins à faire entendre, que vous voudrez bien prononcer sur mon sort à ce premier jugement.

J'ai l'honneur d'être, en attendant le fruit de ma demande, avec respect, votre très-humble serviteur, — Loillier.

De la maison de justice, 16 fleurial, 2e année républicaine. (1)

Extrait de l'acte d'Accusation, dressé par Fouquier-Tinville.

Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire.....

Expose que par.... jugement du tribunal criminel de la Marne, en date du 17 germinal dernier.

... Pierre Loillier, âgé de trente-six ans, aubergiste et fabricant, demeurant à Reims, a été dénoncé à l'accusateur public... et qu'il a été traduit au tribunal révolutionnaire comme prévenu, ... Pierre Loillier..... a entretenu des intelligences et correspondances contre-révolutionnaires avec les ennemis de la

(1) Il n'y a aucune mention du transfèrement de Loillier dans les prisons de Paris.

Digitized by Google

République. La preuve en résulte d'une lettre trouvée chez lui, *sans date ni signature* (sic), dans laquelle on remarque cette phrase : « Pour à l'égard des nouvelles de notre ville, nos scélérats bonnets rouges font toujours le diable ; mais jouissent de leur reste, ainsi que la mauditte Convention ; nous chanterons vive le Roi, le 20 avril. »....

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation.....

Fait au cabinet de l'accusateur public, le 27 prairial de l'an 2e de la République. — Signé : A. Q. Fouquier.

Extrait du jugement du 29 prairial.

Vu par le tribunal révolutionnaire, l'acte d'accusation portée contre les prévenus ci-dessous nommés.....

La déclaration du juré portant qu'il est constant que.... Loillier est auteur ou complice de la conspiration qui a existé de la part des ennemis du peuple, tendante à avilir et dissoudre la représentation nationale..... et à rétablir la royauté en France.

Le tribunal après avoir entendu l'accusateur public en ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Loillier à la peine de mort, conformément aux dispositions des articles 4, 5, 6 et 7 de la loi du 22 prairial courant, dont il a été fait lecture.....

Déclare ses biens acquis à la République.

..... Ordonne qu'à la requête et diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les 24 heures sur la place ci-devant dite place de la barrière du Trône, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République une et indivisible.

Fait et prononcé le 29 prairial de l'an 2e de la République.... à l'audience publique du tribunal, où siégeoient Pierre-André Coffinhal, vice-président, Etienne Foucault, et Philippe Jean-Marie Barbier, juges, qui ont signé....

Coffinhal, Barbier, Foucault, Pesme, commis-greffier.

Digitized by Google

REVUE

BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

I.

Dictionnaire Historique du département de l'Aisne, par Melleville, auteur des Histoires de Laon, Coucy-le-Château, Chauny, etc. Nouvelle édition, 2 vol. gr. in-8°, planches dessinées par Ed. Fleury. Laon et Paris, 1865. (1)

Cet ouvrage que nous connaissions depuis longtemps, pour l'avoir maintes fois consulté avec fruit, a été de la part de son consciencieux auteur l'objet d'un remaniement complet qui en a singulièrement accru l'importance et le mérite. Outre les notables améliorations apportées au texte primitif, plus de quatre cents nouveaux articles y ont pris rang et comblé les lacunes qui pouvaient laisser des regrets.

Le département de l'Aisne n'est pas seulement le plus proche voisin de celui des Ardennes à l'ouest, il forme comme lui une fraction de l'ancienne province ecclésiastique de Reims. De là une multiplicité de rapports, une solidarité d'intérêts, une communauté de souvenirs dont les traces diverses se retrouvent à chaque instant. N'a-t-il pas été le théâtre d'événements considérables qui ont fait ressentir leur influence jusqu'au sein de nos propres contrées? N'est-ce pas sur son généreux sol que sont nées ces coutumes de Vermandois qui tiennent une si grande place dans le passé juridique du nord de la France et particulièrement de la Haute-Champagne? N'est-ce pas à Saint-Quentin, à Laon, qu'ont été formulées ces chartes communales, bientôt adoptées comme types, au moyen-âge, par tant de villes et de bourgs?

L'histoire des familles féodales se lie intimement à celle de leurs fiefs et seigneuries; elle fournit souvent les seules lueurs de nature

(1) A Paris, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

Digitized by Google

à dissiper quelque peu l'obscurité des origines et des annales d'une foule de localités. M. Melleville le sait; il n'a pas craint, dès-lors, de lui accorder large part. Aussi, son livre est-il très-riche en renseignements héraldiques et généalogiques. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de lui en faire un reproche. Si, parmi les noms plus ou moins brillants qu'il enregistre, beaucoup ont cessé d'être portés, bon nombre le sont encore et doivent sans doute se transmettre longtemps. Il y aura là, espérons-le, pour leurs représentants actuels ou futurs, autre chose qu'une vaine satisfaction d'amour-propre; ils aimeront à y trouver surtout un grave enseignement, de puissants motifs d'émulation. Aujourd'hui comme jadis, la vieille et salutaire maxime : *Noblesse oblige*, est bien autant d'utilité publique que de dignité privée. Qu'elle continue donc à être tenue en honneur, et rappelée à qui de droit. Le pays, certes, même en pleine démocratie, a plus à y gagner qu'à y perdre.

Du reste, l'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre son travail aussi complet qu'instructif. Dans ses patientes investigations, aucun ordre de faits n'a été omis, aucun point de vue sacrifié; pas de curiosité spéciale qui ne soit mise à même d'y trouver son compte. Il était à notre avis de toute convenance que la *Revue* recommandât à ses lecteurs le remarquable Dictionnaire de M. Melleville. En faisant acte de bon voisinage, elle aura rempli d'ailleurs un devoir de justice.

II.

Eugène Géruzez : Mélanges et Pensées. 1 vol. in-18, 1866. Librairie Hachette.

Il n'y a pas encore un an, la *Revue* entretenant ses lecteurs de l'homme distingué qui venait d'être ravi aux Lettres, rappelait les principaux ouvrages auxquels son nom demeure attaché. (1)

La publication de ce livre posthume, due à la main pieuse d'un vieux condisciple, d'un ami fidèle et dévoué, M. Lesieur, ajoute de nouveaux titres à ceux qui déjà marquaient très-honorablement la place de Géruzez parmi les historiens de notre littérature.

De belles et solides études, notamment sur Calvin, Malherbe,

(1) Voir tome 3, pages 119 et 120.

Digitized by Google

Voiture, Saint-Augustin, Buffon, Jean-Jacques Rousseau, remplissent la majeure partie du volume ; mais les dernières pages sont peut-être celles qui offrent le plus d'attrait, celles à coup sûr qui font pénétrer le plus avant dans l'intimité de l'esprit et du cœur de l'excellent écrivain.

Elles présentent un choix judicieux de ces fines et délicates pensées, de ces sérieuses, piquantes ou touchantes réflexions, comme les qualifie si justement M. Prévost-Paradol, que Géruzez se plaisait à *griffonner* au jour le jour, sur ses cahiers d'études, les saisissant pour ainsi dire au vol, et se hâtant de les fixer sous leur forme primesautière. C'est là que se révèlent, mieux que partout ailleurs, les nobles élans, les illusions généreuses, et aussi, pourquoi le dissimuler? les troubles secrets et jusqu'aux ombrageuses défiances de son âme : âme droite, loyale, moins ferme que pure cependant, à laquelle n'avaient manqué, durant une vie difficile, ni les épreuves ni les mécomptes.

Qu'on nous permette quelques citations :

« Celui qui nie Dieu dans le malheur, le nierait plus assurément dans la prospérité. »

« Dieu m'a fait la grâce de ne jamais douter de son existence; il ne m'a pas accordé celle de songer toujours à sa présence. »

« Faites entrer chez vous le plus de religion et le moins de religieux que vous pourrez. »

« Le signe de la bonté chez les jeunes gens, c'est d'aimer la vieillesse, et chez les vieillards d'aimer la jeunesse. »

« J'ai supporté la mort de ma jeunesse ; je supporterai la mort de ma vieillesse ; il n'y a d'insupportable que la mort de l'amitié.

Ces extraits dont plusieurs, indépendamment du prix de la forme, ont l'intérêt de fragments d'autobiographie morale, ne méritaient-ils pas d'être préservés de l'oubli?

Une très-bonne notice, placée en tête du livre, résume la vie et les travaux du regrettable secrétaire de la Faculté des Lettres de Paris. Il n'était pas possible d'acquitter plus dignement que ne l'a fait M. Lesieur la dette de l'affection.

Digitized by Google

III.

Découverte d'une nouvelle inscription bilingue en Egypte.

Les fouilles de Tanis, dirigées par M. Mariette, ont depuis peu mis les Egyptologues en possession d'un monument du plus haut intérêt.

On se rappelle avec quelle merveilleuse sagacité Champollion sut tirer parti de la *pierre de Rosette* pour aborder d'une façon régulière le déchiffrement, jusque-là purement hypothétique, des hiéroglyphes, ancienne écriture sacrée des Egyptiens.

Qu'il nous soit permis, à ce propos, d'évoquer le souvenir d'un artiste non moins érudit que courageux et dévoué, mort trop jeune à la peine, Nestor L'Hôte, qui avait habité longtemps Charleville, si même il n'y était né, et qui y conservait de fidèles amis (1). Intimement associé aux travaux de Champollion, dont il promettait de devenir, si la vie ne lui eût fait défaut, le plus digne continuateur, Nestor L'Hôte a été, sous la direction d'un maître désormais illustre, le modeste pionnier qui s'immole en silence au succès de l'entreprise commune, et que la gloire oublie de récompenser. Les initiés seuls lui ont tenu compte de ses labeurs, de ses sacrifices. Ne convenait-il pas d'en dire ici quelques mots en passant?

La célèbre *pierre de Rosette*, et c'est précisément ce qui donnait à ses révélations une portée si considérable, présente le même texte gravé successivement en hiéroglyphes, en écriture égyptienne vulgaire et en grec. Celle qui vient de sortir des fouilles de Tanis offre également une même inscription en caractères hiéroglyphiques d'abord, et plus bas en caractère grecs. La version en écriture vulgaire qui existait aussi sans doute, n'a pas été retrouvée. Cette fois encore il s'agit d'un document très-important, d'un long et intéressant décret des prêtres égyptiens rassemblés à Canope, sous le règne de Ptolémée Evergète Ier, de 247 à 222 ans avant J.-C. : quatre-vingt-dix-sept lignes d'hiéroglyphes et soixante-seize lignes de grec; le tout sans lacunes notables et d'une conservation parfaite. Indé-

(1) Vérification faite, Nestor L'Hôte mort en 1842, était né en 1804 à Cologne, où son père remplissait des fonctions, alors que les provinces rhénanes appartenaient à la France. Sa famille s'étant fixée à Charleville en 1814, il y fit d'abord ses études classiques, puis ses débuts dans l'administration des Douanes.

Digitized by Google

pendamment de félicitations au Roi, il y est question d'une réforme du calendrier.

Averti par un des ingénieurs de l'isthme de Suez, M. Lepsius, le savant professeur Berlinois, qui se trouvait dans le pays en tournée d'exploration archéologique, s'est hâté d'accourir sur les lieux et de transcrire le premier ces précieux textes.

La lettre qu'il a publiée à ce sujet vient d'être sommairement analysée par M. le vicomte E. de Rougé, membre de l'Institut, si spécial en ces matières, dans une note à laquelle nous empruntons la majeure partie des détails qui précèdent. (1)

Il est inutile d'insister sur la valeur de cette nouvelle découverte qui ne profitera pas moins à l'histoire qu'à la philologie.

E. DE SAUVILLE.

(1) Journal *La France*, n° du 13 mai 1866.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

Les Merveilles de la Science, ou Description populaire des inventions modernes, par Louis Figuier, — Publication illustrée de 800 gravures; grand in-8° à deux colonnes, en 200 livraisons, à 10 centimes, ou en 20 séries de 80 pages, à 1 fr. — Chez Furne, Jouvet et Cie, libraires-éditeurs, 13, rue St-André-des-Arts, à Paris.

Les nécessités, les besoins intellectuels de l'homme varient avec le siècle et le pays qui l'ont vu naître, avec le milieu dans lequel il respire. Ils ne sont pas les mêmes aux diverses époques de son existence, dans les différentes circonstances de sa vie; ils croissent et augmentent avec les progrès de la civilisation et le développement des arts et des lettres; ils suivent les exigences du temps et des peuples, et sont toujours assez nettement marqués et définis pour qu'on ne puisse s'y méprendre.

Il est d'une évidence palpable, pour tout le monde, que de notre temps le pain quotidien, l'aliment journalier de l'intelligence, doit être composé de notions scientifiques aussi bien que de connaissances littéraires, et que les unes ne sont pas moins utiles, ni moins nécessaires que les autres. C'est une vérité incontestable, presque un axiôme, que l'étude des sciences appliquées est devenue, à l'heure qu'il est, un point capital; et il est impossible aujourd'hui de n'avoir pas une teinte scientifique, et des connaissances plus ou moins approfondies sur les nombreuses industries qui sont l'âme et le nerf de la France.

Aussi les ouvrages de sciences pures et appliquées aux arts et à l'industrie se multiplient-ils de plus en plus, afin de seconder cet élan, qui prend chaque jour un gigantesque développement. Malheureusement ces publications ont l'immense inconvénient

Digitized by Google

d'être, ou trop techniques, ou trop vagues, et par suite, sont trop au-dessus de beaucoup d'intelligences, ou n'atteignent pas le but que l'on s'était proposé. D'un autre côté, les meilleurs traités ont le grave défaut d'être d'un prix peu accessible à certaines bourses. Or il est grandement à désirer que le côté vrai et exact des découvertes modernes, de leurs applications, de leur progrès, soit connu de tous. La création d'un ouvrage sérieux, présenté sous une forme attrayante, et d'un prix modéré, serait donc une bonne fortune pour le bien public. Ce livre, il existe, ou plutôt il a commencé à paraître; d'ici quelques mois nous le posséderons au complet dans les *Merveilles de la Science*, par M. Louis Figuier.

L'auteur, avec le talent que tout le monde lui connaît, a voulu propager les lumières de la science. Le moyen qu'il emploie lui réussira, nous n'en doutons pas, et il n'aura pas trop à envier « le « succès immense et la popularité qu'ont rencontrés, l'*Histoire de* « *la Révolution française, du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, « l'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine, publiées par livrai- « sons illustrées, au prix de dix centimes (1). » Le genre de publication est le même, par livraisons illustrées, au prix de dix centimes également. Le riche et l'ouvrier, l'adolescent et l'homme fait pourront donc sans gêne se procurer ces livraisons, comme ils se sont procuré celles de M. Thiers. Car c'est encore une histoire, d'un autre genre, il est vrai, mais qui a aussi ses combats, ses défaites et ses victoires. « J'entreprends de raconter, dit l'auteur (2), « quelques-unes des merveilles réalisées, dans l'ordre des sciences, « par le génie moderne. Je me propose de faire connaître, avec « quelqu'exactitude, les admirables inventions scientifiques qui « caractérisent notre temps et qui feront sa gloire. »

Dans les dix premiers numéros, M. L. Figuier raconte principalement l'histoire de la machine à vapeur jusqu'à sa première application importante. C'est un récit vraiment piquant et plein d'intérêt. L'auteur nous fait assister à toutes les phases, à toutes les vicissitudes par lesquelles a passé cet appareil dont la puissance est si prodigieuse aujourd'hui.

(1) Les *Merveilles de la Science*, par Louis Figuier; Préface.

(2) Les *Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, *ibidem*.

Digitized by Google

On ne saurait se garantir d'un certain étonnement, et je dirai presque d'une certaine humeur, quand il nous décrit les divers essais et les tentatives trop souvent infructueuses des inventeurs. Plus d'une fois, nous les voyons laisser échapper de leurs mains tout le fruit de leurs travaux, tantôt par le manque de notions suffisantes, tantôt par suite de l'influence des préjugés de leur époque (1), mais souvent aussi par défaut de constance et d'énergie. Tant il est vrai que les premiers pas dans la science, les premiers faits, épars çà et là, ont été les plus laborieux, et ont coûté bien des sueurs, bien des veilles, et, hélas aussi ! bien des revers et des amertumes ! Habitués que nous sommes à raisonner sur des faits accomplis, sur des découvertes en plein exercice, sur des machines qui, depuis deux siècles, ont reçu sans cesse de nouveaux perfectionnements, nous ne cherchons pas à remonter à l'origine ; nous ne songeons point à ces hommes qui, au dépens de leur fortune, de leur liberté, de leur vie même, nous ont légué ce sublime héritage ! et c'est à peine si nous connaissons, non pas l'histoire, mais même le nom de ces grands hommes !

Sous ce rapport, l'ouvrage de M. L. Figuier, mérite à tous égards nos éloges. L'auteur rend un juste tribut d'hommages à chacun. Il nous dépeint avec une grâce charmante, avec un entrain remarquable, les premiers essais, les tentatives, souvent pittoresques de ces grandes inventions. Il mêle, avec un goût exquis, à ces descriptions si vives et si pleines de clarté, le récit des succès ou des déceptions, de la joie ou des revers des inventeurs. On ne

(1) La force des préjugés est telle, que les génies les plus remarquables ne savent s'en débarrasser qu'à grand'peine. Ainsi, après la fameuse découverte de la pression atmosphérique par Torricelli, Pascal lui-même, hésite à renoncer au vieil axiôme de l'horreur du vide ; « il admet et croit démontrer que la nature a « horreur du vide ; il ajoute seulement, comme Galilée, que cette horreur du « vide a des limites, et qu'elle se mesure par le poids d'une colonne d'eau d'envi- « ron trente-deux pieds de hauteur. *La force de cette inclination, dit-il, est « limitée, et toujours égale à celle avec laquelle l'eau d'une certaine hauteur, « qui est environ trente et un pieds, tend à couler en bas.* » (*Les Merveilles de la Science*, page 32). Malgré la timidité avec laquelle Pascal attaqua l'ancien adage de l'horreur du vide, les nouvelles idées eurent à soutenir une lutte violente de la part des philosophes *défenseurs des saines doctrines.*

D'ailleurs il ne faut pas trop nous plaindre, dans cette circonstance, des difficultés que rencontra l'opinion de Torricelli. Elles furent, en effet, la cause des belles expériences dont Pascal et Périer, son beau-frère, dotèrent la Physique, et hâtèrent les résultats qui devaient en découler.

Digitized by Google

peut, sans être ému avec lui, lire le touchant épisode dans lequel il nous raconte comment et pourquoi les bateliers du Weser ont mis en pièces le bateau à vapeur de Papin, son seul espoir et son unique ressource. Je cède au désir de citer le tableau qu'il fait des misères de l'infortuné Français, après cette catastrophe.

« On est saisi, dit l'auteur (1), d'un profond sentiment de « compassion, quand on se représente l'infortuné vieillard, privé « des moyens sur lesquels il avait fondé toutes ses espérances, « sans ressources, presque sans asile et ne sachant en quel coin de « l'Europe il irait cacher ses derniers jours. Il n'osait revenir sur « ses pas, et rentrer à Marbourg, dans cette Université qu'il avait « volontairement abandonnée. D'un autre côté, il ne pouvait « songer à la France. Plus que jamais l'accès de sa patrie lui était « fermé, car l'intolérance religieuse, dont les excès ont déshonoré « les dernières années du règne de Louis XIV, continuait à y « déployer ses fureurs.... Mais l'Angleterre avait été pour lui « une autre patrie..... Faible et malade, il s'achemina triste- « ment vers ce dernier asile de sa vieillesse. Mais, dans le long « intervalle de son absence, ses amis avaient eu le temps de « l'oublier. Robert Boyle était mort, le nom de Papin était presque « inconnu des nouveaux membres de la compagnie. Pour subvenir « à ses besoins, il fut contraint de se remettre à la solde de la « *Société royale*. Le grand inventeur dont notre siècle glorifie la « mémoire, se trouva dès ce moment, et jusqu'aux derniers jours « de sa vie, réduit à un état voisin de la misère. Il fut contraint, « faute de ressources suffisantes, de renoncer à poursuivre les « expériences de son bateau à vapeur. *Je suis maintenant obligé*, « dit-il dans une de ses lettres, *de mettre mes machines dans le coin « de ma pauvre cheminée.* »

M. Louis Figuier nous a non-seulement appris la vie de Papin, mais il nous a, en outre, fait connaître, avec toute l'exactitude désirable et une lucidité rare dans les ouvrages de ce genre, les travaux de Papin sur la vapeur, et les appareils qui ont servi au savant médecin de Blois. Il ne nous met pas seulement en face du célèbre mécanicien français, il nous entoure de tous les hommes

(1) *Les Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, page 60.

Digitized by Google

qui, de loin ou de près, ont contribué à l'invention des machines à vapeur ; il nous place au milieu de toutes les tentatives fructueuses ou non, qui ont précédé ou suivi celles de Papin ; il déroule devant nos yeux tous les faits épars, accomplis depuis Héron d'Alexandrie, et qui sont ignorés du plus grand nombre. Il défend ou discute le mérite de chacun, et ne rend gloire qu'à celui qui est bien avéré. Il met peut-être même un peu trop d'acharnement à contester la valeur des anciens, pour en réserver toute la gloire aux physiciens modernes. Nous pensons que l'auteur est trop rigoureux, pour ne pas dire plus, quand il conteste à Héron d'Alexandrie d'avoir découvert la première machine à vapeur, et même il se plaît à jeter le ridicule sur ses instruments et ses tentatives. Evidemment Héron n'a pas su tirer parti de sa découverte ; il n'a pu en donner l'explication. Mais beaucoup d'inventions plus récentes ont eu le même sort, et pourtant on les exalte et à bon droit.

Si au temps du philosophe d'Alexandrie l'esprit d'observation et d'investigation eût été aussi développé que dix-huit siècles plus tard ; si ces faits isolés, eussent été plus nombreux et mieux groupés, il est fort probable que l'éolipyle ne serait pas restée « un *joujou* » entre les mains de Héron. Quant à la cause qui fait tourner l'appareil, en prenant à la lettre les paroles du philosophe, il l'attribue à la seule action de la chaleur, et c'est une erreur ; mais il faut tenir compte de l'époque. Alors en effet, la science encore au berceau ne savait que bégayer, et on faisait bon marché de la rigueur des termes techniques. D'ailleurs n'avons-nous pas vu, presque de nos jours, les plus brillantes découvertes être attribuées à des causes qui n'existent pas ? Volta prétendait que le courant électrique était dû au contact de deux corps hétérogènes, son opinion a longtemps prévalu sur celle de Galvani. Aujourd'hui il est démontré que l'action productrice du courant a son siége au contact de l'acide et du métal attaqué : et toutefois personne n'a songé à nier que Volta ait doté le monde de la pile électrique.

M. Louis Figuier ajoute qu'il appellerait simplement cet appareil « marmite soulevant son couvercle, » (1) et que *la découverte n'en*

(1) *Les Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, page 4.

Digitized by Google

appartiendrait pas à Héron, mais bien au premier homme qui assis au coin de son feu, vit le couvercle de la marmite où cuisaient ses aliments, se soulever par l'effort de la vapeur d'eau. On pourrait en dire autant de la marmite de Papin ; et toutefois l'auteur des *Merveilles de la Science* ne l'accorde pas sans restriction. « La construc- « tion du digesteur, dit-il, n'a donc exercé aucune influence sur « la découverte de la machine à feu ; si elle y contribua en quelque « chose, ce ne fut guère qu'en familiarisant l'inventeur avec « l'usage pratique de la vapeur d'eau. » (1)

On le voit, M. Figuier ne peut se défendre d'un certain aveu. C'est qu'il n'ignore pas, en effet, combien l'habitude des choses est puissante pour l'invention, et qu'une découverte amène presque toujours d'autres découvertes, qui sont comme des dérivées de la première.

Il serait donc plus juste de dire, que les résultats, obtenus par le philosophe d'Alexandrie sur la vapeur d'eau, se bornèrent à la construction de son éolipyle, sans qu'il ait pu en donner une explication plausible ; que, dix-huit siècles plus tard, des physiciens ayant ou n'ayant pas connaissance des phénomènes signalés par Héron, ont inventé de nouvelles *marmites à vapeur,* qu'ils ont su leur donner des applications, et en expliquer les résultats. De cette façon, sans jeter la plus légère ombre sur la gloire des modernes, nous laisserions intact le faible mérite des anciens.

Quant au fameux roman de Salomon de Caus, M. Louis Figuier, le traite avec toute la rigueur qu'il mérite. C'est avec un plaisir bien vif, que nous voyons l'auteur, par des preuves irrécusables et d'une autorité des plus vigoureuses, rétablir l'exactitude des faits. C'est un nouvel exemple de la légèreté avec laquelle le Français se laisse prendre aux récits romanesques, et devient la dupe de l'imagination d'un cerveau en effervescence. Je n'ai pu m'empêcher de rire, en apprenant que les malheurs de ce grand homme « *ignoré de son temps* » n'avaient existé que dans la tête d'un journaliste obligé de tirer parti d'un tableau : que le prisonnier, le fou de Bicêtre, victime de la haine de Richelieu, était mort en 1626, bien que huguenot, en fonction d'ingénieur du Roi, et que

(1) *Les Merveilles de la Science,* par Louis Figuier, page 47.

Digitized by Google

deux ans auparavant il avait dédié au célèbre cardinal son traité des Horloges solaires.

A propos de Salomon de Caus, nous relèverons encore une assertion de l'auteur. Il dit que « rarement un savant devance son « époque » (1). Cette idée a quelque chose de vrai, bien que les exemples de savants, qui ont devancé leur époque, soient nombreux (2); mais elle ne nous paraît pas être un argument contre le talent de Salomon de Caus.

M. Louis Figuier semble admettre aussi dans son ouvrage que les découvertes ne sont pas l'effet du hasard, mais plutôt de l'intuition, d'un éclair de génie. Cependant les faits abondent pour prouver le contraire. Pour n'en rappeler qu'un seul, en passant, Priestley dit au sujet de sa découverte de l'oxygène, que « s'il « n'avait eu une chandelle allumée devant lui, il ne l'aurait pas « plongée dans cet air, et toute la suite de ses expériences serait « restée dans le néant. » « Il en attribue le mérite à une chandelle parce qu'elle brûle avec éclat dans ce gaz, à une souris, parce qu'elle s'y pâme d'aise. Le hasard, d'après Priestley lui-même, l'a donc favorisé. Mais hâtons-nous d'ajouter que c'est cette espèce de hasard qui n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui les méritent. » (3)

A part ces taches à peine visibles, la première série des *Merveilles de la Science* est irréprochable. C'est un ouvrage scientifique, mais qui procure une lecture aussi agréable qu'un ouvrage littéraire. L'auteur a su s'affranchir de la forme scolaire, pour décorer son œuvre des agréments de la littérature. Il raisonne, discute et prouve, sans le laisser paraître; il persuade et entraîne, sans qu'on s'en doute; il instruit sans fatigue, sans effort. Après l'avoir lu, et la lecture en est facile, on en sait plus que beaucoup de jeunes gens qui quittent les bancs du collége.

Les citations, quoique très-multipliées, ne sont pas un assemblage indigeste, comme dans certaines œuvres. Elles sont élégamment choisies, et elles ont tant d'à-propos qu'elles font corps avec l'ou-

(1) *Les Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, page 19.

(2) Papin, pour ne citer que lui, a devancé son époque d'environ un siècle, en construisant son bateau à vapeur.

(3) Malaguti. *Leçons élémentaires de Chimie*, 2e édition, 3e leçon.

Digitized by Google

vrage, et en sont l'ornement. M. Figuier a rassemblé dans les publications anciennes et modernes tous les documents authentiques pour mettre au jour la vérité ; il en a aussi réuni les fleurs éparses çà et là, pour en composer un véritable bouquet scientifique. Peut-on trouver rien de plus charmant que la citation, dans laquelle Papin décrit lui-même sa machine et expose les avantages qu'on pourrait en tirer ? (1) On y reconnaît le cachet du génie de l'inventeur ; on y lit ses espérances et ses illusions. Celles, ou Papin (2) fait connaître l'indifférence, et même la malveillance avec laquelle on accueille sa nouvelle machine, où il dépeint son découragement, sont aussi de véritables fleurons. Cette froideur que l'illustre Français éprouve de la part de ses contemporains est loin de nous surprendre. C'est le sort réservé au talent et au génie par l'ignorance et l'impitoyable envie.

L'illustration dans cet ouvrage est une heureuse et excellente idée : car, « s'il est un genre de livre qui prête à l'illustration, « c'est celui qui s'occupe de mettre sous les yeux du lecteur, des « faits de l'ordre scientifique, en relevant l'aridité de ces faits par « l'emploi des procédés littéraires. » (3)

Je serais trop long si je voulais indiquer successivement toutes les brillantes qualités qui distinguent *les Merveilles de la Science*, à en juger par ce qui en a paru. Pour les caractériser en deux mots, c'est ce qu'on appelle un livre excellent : nous ne voulons pas d'ailleurs le recommander. D'autres plus compétents que nous l'ont déjà fait avec plus d'autorité. Du reste l'auteur de l'*Année scientifique* est trop connu, pour avoir besoin de nos suffrages ; son nom est trop répandu par les *quinze mille* exemplaires de cette *Année scientifique*, qui se vendent tous les ans, pour qu'il ne puisse se recommander par lui-même, et compter sur le *puissant et sympathique appui dont le public l'a toujours honoré*, et sur le fruit *des salutaires leçons de la science et de la vérité qu'il cherche à répandre dans les masses désireuses de s'instruire.*

« Les connaissances scientifiques n'étaient, il y a un demi-siècle,

(1) Page 53.

(2) Pages 58 et 59.

(3) Les *Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, préface.

Digitized by Google

« qu'une sorte de luxe intellectuel, le simple complément d'une « éducation distinguée. Elles étaient le privilége d'un petit nombre « d'hommes. Car leurs applications étaient presque nulles dans les « arts, dans l'industrie et dans la vie privée..... La science est « entrée, de nos jours, dans toutes les habitudes de la vie, comme « dans les procédés de l'industrie et des arts.... Puisque la « science nous touche par tant de côtés,... chacun est obligé de « s'initier aux connaissances scientifiques. Grand ou petit, riche « ou pauvre, personne ne peut rester étranger à ce genre de no- « tion. La science est un soleil : il faut que tout le monde s'en « approche, pour se réchauffer et s'éclairer. » (1)

Aussi verrions-nous, avec un véritable bonheur, le livre de M. Figuier, placé dans les bibliothèques de toutes les maisons d'éducation. En le lisant les jeunes gens prendraient, nous n'en doutons pas, le goût des études scientifiques qui se rencontre trop rarement parmi eux. Par cette étude préliminaire, pleine d'attraits, ils prépareraient leur esprit et leur intelligence, à des études plus âpres, plus pénibles et plus profondes. De cette manière, la pénurie d'hommes vraiment capables disparaîtrait bientôt dans les sciences, les arts et l'industrie.

Ce ne serait pas avec un plaisir moins grand, que nous verrions cette œuvre remarquable, en honneur dans les bibliothèques communales. Elle irait ainsi répandre, avec plus de chances de succès que beaucoup d'ouvrages qu'on y rencontre, jusqu'au sein de nos laborieuses campagnes, les lumières et les connaissances si utiles de nos jours.

Je ne crois pas me tromper, mais cette publication me paraît à la portée de tout le monde, et j'estime que les intelligences d'élite aussi bien que les intelligences les moins favorisées, peuvent en retirer d'immenses avantages.

Je m'arrête : je ne veux pas me laisser entraîner plus loin par l'heureuse impression, que j'ai ressentie en lisant, ou plutôt en étudiant la première série des *Merveilles de la Science*, et je termine en reproduisant la fin de la préface de l'auteur. Nos impressions et notre jugement y sont résumés ainsi que les intentions de l'écrivain.

(1) Les *Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, préface.

Digitized by Google

« *Les Merveilles de la Science*, dit M. Louis Figuier, s'adressent « spécialement à cette classe de personnes qui, ne possédant sur « les sciences aucune notion positive, désirent cependant bien « connaître les inventions modernes. Aussi la clarté a-t-elle été « ma préoccupation constante. Instruire sans fatigue, dépouiller « la science et son histoire des formes arides qu'elle présente dans « nos traités classiques ; tel est le but que je me suis efforcé d'at- « teindre. Il y a toujours, dans une question scientifique, même la « plus complexe, une partie accessible à tous les esprits, un côté « attrayant, pittoresque et curieux. C'est cette partie du sujet que « je développe souvent, pour jeter quelques fleurs sur l'aridité du « chemin.

« L'histoire des progrès de l'esprit humain dans la voie scienti- « fique est aussi riche en intérêt, aussi féconde en enseignements « qu'aucune autre partie de l'histoire générale. Mais les docu- « ments qui consacrent le souvenir de ces faits, épars dans un « grand nombre de recueils peu connus, ou disséminés dans des « publications éphémères, sont difficiles à rassembler. Cette œuvre « de recherches patientes, j'ai essayé de l'accomplir pour les « sujets que j'ai abordés. Lorsque l'utilité des travaux de ce genre « sera mieux appréciée qu'elle ne l'est encore, d'autres écrivains « complèteront cette tâche en embrassant l'ensemble tout entier « des conquêtes scientifiques de notre époque, et ainsi seront « sauvés de l'oubli des monuments précieux qui seront un jour les « vrais titres de gloire de l'humanité. »

J. Bliard,

Professeur de Physique au Collége de Charleville.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Réunion des délégués des Sociétés savantes. — Musée de Bar-le-Duc. — Les premières courses en France. — Archéologie : Découvertes, cabinet de M. de Blacas. — Nécrologie : le général Herbillon. (1)

L'Assemblée annuelle des délégués des sociétés savantes de France, après une laborieuse session, a tenu sa séance de clôture à la Sorbonne, le 30 avril dernier, sous la présidence de M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique.

Il a d'abord été donné lecture de trois rapports résumant l'ensemble des travaux réalisés ou poursuivis dans le cours de l'exercice, au sein des diverses sociétés, savoir : rapport sur les travaux d'archéologie, par M. Léon Renier (2), rapport sur les travaux d'histoire, par M. Delisle, et rapport sur les travaux scientifiques proprement dits, par M. Blanchard.

Prenant ensuite la parole, le Ministre, avec une grande élévation de langage, a fait vivement ressortir le mérite et la portée des études qui captivent de plus en plus les esprits sérieux sur tous les points de l'Empire, ainsi que les progrès manifestes de ce remarquable mouvement intellectuel. Rappelant enfin les encouragements de tout genre qui témoignent de la libérale sollicitude du gouvernement à cet égard, il s'est déclaré heureux d'annoncer que deux décrets signés le matin même par l'Empereur, sur sa proposition, conféraient la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Hirn et à M. d'Arbois de Jubainville.

D'unanimes et chaleureux applaudissements ont accueilli cette surprise faite d'une façon si opportune à deux savants si distingués.

(1) Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur M. E. de Sauville, les notes qui ont servi à composer cette chronique. Ed. S.

(2) M. Léon Renier, membre de l'Institut, est né à Charleville, le 2 mai 1809.

Digitized by Google

M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, a particulièrement droit à nos sympathiques félicitations, dans cette circonstance, comme auteur de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne.*

Cet ouvrage, dont six volumes ont déjà paru et dont la haute valeur est attestée par les juges les plus compétents, avait obtenu en 1864, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le grand prix Gobert.

— *Inauguration de la galerie des illustrations militaires de la Meuse à Bar-le Duc.* — La ville de Bar-le-Duc a récemment inauguré d'une manière solennelle une nouvelle galerie de son musée, consacrée aux illustrations militaires du département de la Meuse. Quelques lignes empruntées au discours prononcé dans cette circonstance par M. Millon, député au Corps législatif et maire de Bar-le-Duc, exposent la pensée qui a présidé à la formation de cette galerie :

« Dans ses sessions de 1862 et de 1863, le Conseil général de la Meuse a décidé qu'il serait formé dans le musée de Bar-le-Duc une galerie des officiers généraux nés dans le département, qui avaient conquis leurs grades depuis 1789.

« La ville de Bar, heureuse de s'associer à ce vote patriotique, en a pressé l'exécution, et les familles répondant avec empressement à notre appel, nous avons pu réunir les statues, les bustes et les portraits qui décorent la salle que nous venons inaugurer aujourd'hui. Celui qui marche à la tête de cette élite est le volontaire de 1792, qui fut depuis le glorieux maréchal Oudinot.

« Mais à côté des guerriers qu'a rendus fameux la gloire des armes, nous avons dû garder une place à ceux que leurs bienfaits ou leurs services désignaient à la reconnaissance du pays. Ce sont d'abord nos anciens ducs de Lorraine et de Bar, puis, les administrateurs dévoués, les magistrats éminents, les membres du clergé, tous ceux qui dans les lettres, dans les arts, dans les inventions de l'industrie ont laissé une trace de leur passage..... »

Comme on le voit, la pensée primitive du projet auquel nous nous étions empressé d'applaudir (1), s'est encore élargie en se

(1) Voir le tome 2 de la *Revue*, page 113.

Digitized by Google

réalisant. Nos sincères compliments à ceux qui ont été assez bien inspirés pour l'interpréter ainsi ! honorer le passé, n'est-ce pas féconder l'avenir ?

— *Les premières courses en France.* — Dans un article sur l'origine des fêtes hippiques, l'*Evénement* ayant avancé que la première course de chevaux avait eu lieu en Angleterre, sous le règne de Jacques Ier, une lettre adressée à ce journal a revendiqué la priorité pour la France, dans les termes suivants :

Metz, 6 avril 1866.

Monsieur,

Peu de personnes, dit M. P. de S..., dans l'*Evénement* du 4 de ce mois, n° 151, connaissent l'origine des courses, et il ajoute que la première a été courue en Angleterre, sous le règne de Jacques Ier.

Si cette citation historique ne devait donner qu'un peu d'humeur à M. le Marquis de Boissy et au général Husson, ces deux terribles ennemis de la perfide Albion, nous n'aurions pas élevé la voix ; mais c'est une erreur que, dans l'intérêt de la France, il importe de relever. D'ailleurs, l'Angleterre est assez riche en inventions sans qu'on lui attribue encore celles qui ne lui appartiennent pas.

La première course fut faite à Metz, capitale de la Vieille-Austrasie, en l'an 1091, ainsi que le constatent des lettres patentes données par Hériman, évêque de Metz, le 5 des nones de mai de l'année 1090. Ces courses eurent lieu chaque année, 2 mai, dans la plaine du Sablon, près de Metz, domaine appartenant à l'abbaye de St-Amand ; et lorsque, comme vous le voyez, on fonda à Epsom, en 1604, des courses de chevaux, il y avait déjà *six cents ans* que cela existait en France.

Aux courses du 2 mai 1517, le duc de Suffolk, dit Blancherousse, qui habitait Metz depuis quelque temps avec ses gens, montait lui-même un cheval « qu'il tenoit bien cher et l'amoit et prisoit merveilleusement et spéciaulement pour son bien courir. »

Ce cheval fut battu par un coursier du pays, monté par Nicolle Dex, jeune écuyer, citain de Metz.

L'enjeu était de 160 écus d'or, somme énorme pour l'époque.

L'année suivante, le noble duc fit courir par son valet, qui se rompit les reins.

Digitized by Google

Si vous croyez devoir donner place à ces quelques lignes dans l'*Evénement*, je déclare ne pas m'y opposer.

Agréez, etc.

Un de vos plus fidèles lecteurs,

CHARLES DE PRESSY.

Il ne s'agit pas ici seulement de *Sport* mais d'histoire. La réclamation, d'ailleurs, intéresse particulièrement une ville à laquelle bien des liens rattachent nos Ardennes. Nous avons donc plus d'un motif pour recueillir la lettre qui précède et lui accorder, dans notre *Chronique*, une hospitalité peut-être moins éphémère que celle des feuilles quotidiennes.

— M. F. Lenormant, chargé d'une mission par S. M. l'Empereur, vient de rapporter de Grèce, une collection remarquable d'antiquités recueillies sur plusieurs des points qu'il a visités.

On y distingue surtout des vases athéniens enrichis de dessins élégants et de peintures de diverses couleurs, et une série de figurines en terre cuite, trouvées les unes à Athènes, à Corinthe, à Thèbes, les autres à Thespies, Tégée, et dans les îles de Santorin et d'Anaphté.

Il y a également dans cette collection, de curieux bijoux d'or, des vases en terre qui remontent à la plus haute antiquité, une brique estampée avec ornements et figure, trouvée à Mycènes, un couvercle de boîte de miroir avec bas-relief du plus beau style, deux cent onze petites plaques de plomb portant des noms propres en caractères grecs archaïques, trouvées toutes ensembles dans une même urne à Erétrie d'Eubée, et paraissant avoir servi au tirage au sort des fonctions judiciaires.

— M. le duc de Blacas, qui vient de mourir à Venise, enlevé d'une manière subite à ses études, était connu par son goût pour les antiquités et ses études en archéologie ; il a publié plusieurs tableaux sur la numismatique, et entre autres, une traduction de l'ouvrage de M. Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*. Sa collection jouit d'une célébrité européenne ; formée, il y a plus de quarante ans, par son père, homme de goût et amateur consommé, enrichie dans ces derniers temps par de nouvelles acquisitions, cette collection renferme toutes sortes de monuments

Digitized by Google

antiques, médailles, camées, pierres gravées, bronzes, vases d'argent, bijoux d'or, marbres, peintures murales, vases peints, terres cuites, etc. Un des désirs le plus vivement exprimés par le défunt était que ses collections ne fussent pas dispersées et devinssent un jour la propriété de l'Etat.

En attendant la réalisation de ce vœu, M. le duc de Blacas, qui déjà, il y a peu de temps, avait, à l'aide d'un des doubles de sa belle suite de médailles d'or, comblé généreusement une des trop nombreuses lacunes faites dans celle de la Bibliothèque impériale par le vol de 1831, M. de Blacas a légué en mourant à ce même établissement un des plus précieux bronzes de sa célèbre collection.

Ce bronze, qui a été trouvé à Vienne en Dauphiné, représente Thésée dans l'action de combattre, et rappelle la pose de la fameuse statue du Louvre dite le *Gladiateur combattant*. Le comte de Clarac a fait graver le bronze Blacas dans son grand ouvrage, où il l'a désigné par le nom de Déiphobe, un des héros de la guerre de Troie.

C'est un monument de travail grec, d'un style admirable et d'une parfaite conservation. Placé dès à présent à la Bibliothèque impériale, où il a été reçu avec une reconnaissance bien due à la libéralité du regrettable donateur, le *Thésée* y sera regardé par les connaisseurs comme l'un des plus importants morceaux de la série des bronzes du cabinet, qui en compte tant du premier ordre.

Au surplus, les bonnes fortunes de ce genre ne sont pas rares à Vienne. Tout récemment, les fouilles entreprises pour asseoir les fondations des bâtiments nouveaux que fait élever M. Brousse, maître serrurier, ont amené la découverte d'objets antiques appartenant à la période de la domination romaine.

Parmi les plus remarquables, on cite :

Un Hercule nu, en bronze, de la hauteur d'environ trente centimètres, revêtu de la peau du lion de Némée, tenant de la main droite une *hasta*, et de la main gauche un attribut en forme de petite coupe.

Un autre Hercule, un peu moins grand, revêtu aussi de la peau du lion de Némée, et recouvert d'une cotte de mailles comme on en voit sur les chevaliers romains. Il tient également d'une main un attribut en forme de petite coupe.

Digitized by Google

Ces deux statuettes ont chacune leur socle en bronze.

Une petite panthère au repos, en bronze, ayant la patte gauche appuyée sur une boule ronde, et un collier en feuilles de lierre.

Deux petits Mercure en bronze, dont l'un armé de son caducée en argent.

Des couteaux à sacrifices, des ciseaux à ressorts, des lampes, des charnières, des débris de vases d'argent et une multitude d'autres fragments.

— Un décret impérial en date du 9 mai 1866, a modifié l'organisation intérieure de l'Académie des Sciences morales et politiques (*Institut de France*).

Par suite de la suppression de la 6e section : Politique, Administration, Finances, à laquelle il appartient, M. Mortimer-Ternaux se trouve désormais classé dans celle intitulée : *Histoire générale et philosophique*. Il en est de même de M. Pierre Clément.

— *Une bonne Aubaine et une bonne Action.* — Un amateur de curieuses vieilleries explorait dernièrement la boutique d'un ferrailleur de la rue de Meaux, à la Petite-Villette. Sa chasse aux bibelots méconnus, ne devait pas cette fois rester infructueuse; il finit par découvrir une charmante petite serrure sur laquelle cette inscription pouvait se lire encore : *Lud. XVI me fecit*, Louis XVI me fit.

Le précieux bijou, modestement payé 3 fr. 50, ne tarda pas à être revendu à un grand marchand d'objets de haute curiosité, du faubourg Saint-Germain, moyennant 2,400 fr. Mais notre heureux fureteur était vraiment digne de cette rarissime faveur du hasard : il s'est empressé de porter 1,200 fr. au pauvre ferrailleur de la rue de Meaux.

Est-il besoin de rappeler que l'infortuné Louis XVI excellait dans l'art de la serrurerie? On voit au château de Versailles la pièce dont il avait fait son atelier, et où il consacrait avec bonheur à d'industrieux travaux les trop courts loisirs dérobés aux soins du gouvernement. C'est là qu'avait eu souvent l'honneur d'être admis près de lui et comblé de ses bontés, ce misérable Gamain qui, plus tard, devait si odieusement trahir sa confiance (1).

(1) Voir l'article intitulé : *La Terreur et son nouvel Historien*, tome 3 de la *Revue*, pages 349 et 350.

Digitized by Google

— Déjà très-riche en dessins de maîtres, notre musée du Louvre vient de s'augmenter encore de dix dessins de Nicolas Poussin, qui lui ont été donnés par M. His de La Salle, amateur distingué. Ces dessins sont de belles études pour l'une des deux suites des *Sacrements* qui sont, l'une et l'autre en Angleterre.

— *Nécrologie : Le général Herbillon.* — Un de nos plus vaillants capitaines, que la Champagne comptait avec orgueil au nombre de ses fils, et dont le Sénat comme l'Armée gardera précieusement le souvenir, a succombé le 25 avril aux atteintes d'une douloureuse maladie.

Emile Herbillon était né à Châlons-sur-Marne, le 23 mars 1794. Admis à l'école spéciale de St-Cyr, fin de 1813, et bientôt nommé officier, il avait laborieusement conquis tous ses grades et largement mérité les honneurs qui ont couronné sa vie.

Peu de carrières militaires auront été de nos jours aussi remplies que la sienne. Inaugurée par les rudes campagnes de 1814 et de 1815, elle se poursuit en Espagne, — 1823 ; — à la Guadeloupe, — de 1825 à 1829, — en Algérie, — de 1837 à 1849 ; — et l'on sait avec quel éclat durant ces treize années ! La guerre d'Orient le voit prendre une part brillante aux batailles de la Tchernaïa et du pont de Traktir, celle d'Italie exercer le commandement supérieur de Gênes.

Général de division, grand-croix de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre du Bain, etc., enfin sénateur de l'Empire, par décret du 24 octobre 1863, Herbillon avait reçu la digne récompense de tant de services ; il en trouvait encore une autre, non moins légitime, dans les vives sympathies que lui conciliaient partout les qualités de son cœur, l'élévation, la loyauté de son caractère. Il était de ceux dont la perte laisse un vide profond et de longs regrets.

ED. SÉNEMAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ancienne (l') Eglise de France ou état des archevêchés et évêchés de France, avant la constitution civile du clergé de 1790, contenant des notices sur les provinces ecclésiastiques, les diocèses et les monastères ; la chronologie historique des prélats et des Abbés ou Abbesses ; le catalogue détaillé des couvents et autres établissements religieux, des Prieurés et des Collégiales ; le Pouillé complet des Paroisses et Chapelles de chaque diocèse, rangées par Archidiaconés et Doyennés, avec leur population au XVIIIe siècle. — Sommaire et complément de la *Gallia Christiana*, par M. L. Sandret. *Paris*, 1866, in-8°.

L'Ancienne Eglise de France se publie par livraisons de 5 à 6 feuilles in-8°, paraissant tous les deux mois. Chaque province ecclésiastique formera un volume, avec une pagination distincte, qui se vendra séparément.

Le prix de souscription est de 10 francs par an pour Paris, et de 12 francs pour les départements, franc de port par la poste, payables en souscrivant.

On souscrit chez M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13, à Paris, et chez les principaux libraires de province.

La première livraison vient de paraître, elle comprend une partie de la province de Normandie (*Rouen*).

Journal d'un Curé ligueur de Paris sous les trois derniers Valois, suivi du Journal du secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims, de 1588 à 1605, publiés pour la première fois et annotés par Edouard de Barthélemy. *Mézières*, imprimerie de F. Devin, rue du Château, 35. *Paris*, librairie académique, Didier et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins, 1866, 1 vol. in-12.

Les Bulles pontificales des Archives de la Haute-Marne, par A. Arcelin. *Paris*, *Aubry*, 1866, in-8°. Prix : 4 francs.

Ed. Sénemaud.

Mézières, *le* 15 *mai* 1866.

Digitized by Google

VOYAGE

EN

ARDENNES, LIÉGE ET PAYS-BAS

En 1619

(SUITE) (1).

XIV.

Départ d'Anvers. — Vilvorden. — Bruxelles. — L'église Ste-Gudule. — Les Jésuites. — Digression sur la Chine et le Japon. — Abdication de Charles-Quint. — Palais de Bruxelles. — Histoire des troubles des Pays-Bas. — Les cruautés du duc d'Albe. — Entrée du duc d'Alençon à Gand. — Assassinat du prince d'Orange.

Nous partîmes d'Anvers le lundy 19e d'août, et allâmes par terre par Malines à Brusselles, huit lieues. On peut aller par eau, laissant Malines à gauche. Car on va en remontant la Schelde puis le Rupel jusqu'à Villebrouk, et là on entre dans le nouveau canal admirable qui meine par Villeword jusqu'à Brusselles. Ce canal a plusieurs escluses, l'une entr'autres à Villebrouk par où je passay autrefois en mon premier voyage de Flandres. Cette escluse est bien bastie de pierre de taille faicte en lozange. C'est comme un réservoir pour recevoir d'en haut l'eau, et la donner à la partie plus basse comme d'autres que j'ay vues sur le canal de la Brente entre

(1) Voir tome IV, page 5.

Digitized by Google

Padoue et Venise, et sur le Mincio au sortir du Pô pour aller à Mantoue.

D'Anvers à Bréda y a dix lieues, à Bergopsom sept, à Malines quatre; d'Anvers à Brusselles, par eau on passe cinq escluses. Nous repassâmes donc à Malines, et de là droit à Villeword où nous trouvâmes le canal très-grand, beau, large et fort droict jusqu'à Brusselles. Il commence à Villebrouk et dure quatre lieues. Vilevorden est une petite ville, où on passe un pont, et y a un très-fort château de grosses tours rondes, où se gardent les prisonniers de qualité et conséquence; et là dict-on communément qu'il y a certains précipices et abismes, où en passant l'on faict tomber ceux qu'on veut faire mourir, et se treuvent ainsi ces misérables précipitez sur des pointes de fers tranchans qui les deschirent et descoupent en pièces, ainsi que nous en avons vu un semblable au château St-Ange de Rome, où il y a un pont faict en forme de chaussetrape ou bascule, qui respond dans un creux ou abisme pour ce même effect. L'on va par terre le long de ce canal jusqu'à Brusselles par le plus beau chemin qu'il est possible de souhaiter.

Brusselles, la capitale ville du Brabant, est de toute ancienneté la cour du prince ou des gouverneurs. Sa situation est partie en plein, et partie sur une montagne assez haulte. Là finit le nouveau canal, par où abordent quantité de bateaux le long des quais de la ville, où y a un assez bon port et fréquenté. Là passe aussy le petit fleuve Sinne où Senne qui vient de Hainault par Soigny et Hault, et de ce fleuve on a tiré le canal qui va à Villeword, Vilebrouk, puis dans le Rupel et en la Schelde, cinq lieues, avec ses diverses escluses, et là où allant et revenant on change quelquefois de bateau, parfois l'on ouvre les escluses pour les faire passer. Cet ouvrage du canal a cousté au pays plus de 500,000 escus pour les montagnes qu'il a fallu couper et creuser profondément un grand traict de pays. Au commencement de ce canal l'eau est de quarante-deux pieds plus haute qu'elle n'est à la fin, ce qui a donné subject de bastir tant d'escluses pour la retenir comme en des réservoirs, qu'elle ne s'espande et escoule toute en la première couche de la rivière où elle va. On a faict passer plusieurs beaux ruisseaux par dessous le lict de ce canal. Un certain Jean de Loquinghen fut le

Digitized by Google

premier autheur et directeur de ce grand ouvrage, dès l'année 1561. Le pays d'alentour de Brusselles est si abondant en fourrage qu'il a suffy quelquefois à nourrir huit à neuf mille chevaux de service, du temps que Charles V y estoit avec toute sa cour, et plusieurs princes et seigneurs estrangers. La ville de Brusselles est fort grande de circuit contenant plusieurs jardins, prez, bois, pâtis, pourmenoirs et autres lieux vastes. Elle est bien bastie et fort habitée à cause de la cour des archiducs qui y réside d'ordinaire. Elle n'est pas toutefois fort agréable, et ses rues sont incommodes pour y falloir tousjours monter ou descendre par une pente bien droicte.

Il y a plusieurs belles esglises et monastères, palais publics, et particuliers accompagnez de jardins, vergers, prez, bois et fontaines ; car la pluspart des seigneurs des Pays-Bas y ont leurs hostels magnifiques, et s'y en bastit tous les jours de très-beaux. Cette ville est renommée par le nombre de sept, en portes, églises principales, fontaines publiques, familles bourgeoises et ēschevins, qui au nombre de sept sont tirez de ces familles, et ont un bourgmaistre avec six hommes qualifiez de mestiers. Tous ces quatorze font la seigneurie. Outre ce il y a la chancellerie du pays, ou le conseil, composé d'un président, et de seize conseillers. Le chancelier est comme lieutenant du prince en la justice. Mais il y a encores le conseil du prince avec tous officiers et conseillers pour les conseils d'Estat et de guerre. Toutes les requestes présentées en ces conseils sont en flamand, françois ou espaignol, ces trois langues estans communes à Brusselles, mais plus encores le françois car l'espaignol n'est que pour la Cour. Et mesmes à Anvers et Brusselles y a escoles pour apprendre la langue françoise, etc.

Pour les églises il y a la principale, Ste-Trigoule ou Goudoule, patrone de la ville, et disent qu'elle fut fille du comte Witard et de la comtesse Amelberge, yssue de la race de Charlemagne. Cette église est grande et magnifique. Là y a une chapelle de l'empereur Charles V, où se voient en vitres les peintures de cet empereur, et de tous ceux de sa parenté et alliances, entr'autres le roy François, assisté de sainct Denis, patron de France. On dict que le roy feit faire cette vitre avec celle de la reine Aliénor, sa femme, sœur

Digitized by Google

de l'Empereur. Là est aussy la sépulture et figure en marbre de l'archiduc Ernest qui fut gouverneur des Pays-Bas, après la mort du prince de Parme. En une chapelle se gardent en un ciboire d'or, les trois hosties miraculeuses dont on dict qu'il sortit du sang estans frappées par un juif, l'an 1369 ; en mémoire de quoy se faict tous les ans en grande solennité la procession *de miracle* qu'on appelle, où assistent les archiducs avec toute leur cour. C'est le jour du vendredy sainct.

Le *jubé* de cette église est tout de marbre blanc à figures en relief fort bien faictes. Il y a plusieurs autres belles églises et monastères, comme le collége et église des Jésuites, qui n'est pas encores achevée. Il y a quelques années, à sçavoir en 1617, que je vis là dedans un bon père, nommé Henry Adam, Liégeois, qui a demeuré longtemps en France. Il est fort sçavant, et grand prédicateur, et escrivain. Il est fort versé aussy ès affaires du monde. Il nous dist qu'il avoit esté tenu pour suspect, et comme favorisant trop aux affaires du feu roy Henry-le-Grand, à raison de quoy il avoit esté contrainct de se retirer de la ville de Liége où il estoit pour l'opinion qu'on avoit qu'il eût dessein d'entreprendre là quelque chose pour le service de ce prince, et nous conta bien au long tous les travaux qu'il avoit soufferts pour cela, et la peine qu'il avoit encores à se maintenir en bonne opinion sur ce subject là. Il est l'un des prédicateurs en françois de leurs Altesses. Ce fut alors que nous vîmes le grand apprest qui se faisoit pour les Indes orientales, où cinquante pères Jésuites se préparoient d'aller avec toutes sortes d'instrumens de mathématiques, comme cartes, globes, astrobales, planisphères, sphères, triangles sphériques, bastons de Jacob, quarrez géométriques, dioptres et autres, avec force instrumens de musique et plusieurs balles de livres de toutes sortes. Tous les princes chrestiens y envoioient des présens : le duc de Bavière entr'autres, une bible en quatre langues manuscrites ; la reyne-mère de nostre roy, deux belles et riches tentes de tapisserie pour le roy de la Chine. Le pape y envoia force présens aussy, sans espargner les indulgences et autres choses de dévotion. Le roy d'Espaigne donnoit 300,000 escus pour les frais du voyage. Ils menoient avec eux force excellens artisans, et des jeunes hommes

Digitized by Google

de belle voix. Ils devoient prendre la route par terre, droict à Nantes, et de là par mer à Lisbonne, où le père Trigaut les attendoit pour les conduire, à cause de la longue demeure qu'il a faict ès Indes de Goa, Chine et ailleurs, tesmoin le beau livre de l'histoire chinoise qu'il a donné depuis son retour, suivant les mémoires qu'il avoit eus par delà d'un père *Ricius*, italien, qui y avoit demeuré trente ans. Nous avons sceu que depuis ils étoient partis et je crois arrivez là à bon port. Ce père Trigaut, natif de Douay, estant à Rome, avoit conté au Pape plusieurs choses merveilleuses de la grandeur et des richesses de ce royaume de la Chine, qui pouvoit estre grand comme seroit treize ou quatorze fois l'Italie, et plus que toute nostre Europe. Qu'il y faisoit très-bon vivre, y ayant en abondance de tout à vil prix, et qu'un homme y pouvoit passer assez bien avec douze ou quinze escus par an. Que le fils du roy de la Chine estoit fort enclin au christianisme, que pour le Japon c'estoit toujours *Dayfusama*, gendre du feu roy Taycosama qui tenoit l'Empire, et faisoit garder soigneusement le fils du deffunct en une forteresse afin de pouvoir laisser l'empire à son fils. Le pays de la Chine, qui faict partie du Cathay des anciens, ayans demeuré fort peu cogneu par tant de siècles, fust descouvert il y a environ quatre-vingts ans par les Portugois demeurans à Macao, et trafiquans à Canton, ville maritime de la Chine. Depuis les Espagnols des Filippines le descouvrirent davantage, et y pénétrèrent par le commandement du viceroy de ces isles, et ensuite on y a toujours faict progrez par le moyen des Jésuites qui se sont établis à Paquin, où est la cour du roy, et ailleurs, où ils ont quelques maisons et églises ; et dict-on qu'ils y font grand fruict par la conversion de ces Idolâtres.

Pour le Japon, il fut premièrement descouvert l'an 1549 ; et là les Jésuités et pères de sainct François y ont faict de très-grands progrez pour la foy, mais non sans beaucoup de persécutions et martyres. Pour le trafic de ces pays-là, il est fort traversé par les Hollandois qui y font une cruelle guerre aux Portugois et Espagnols ; et mesmes on avoit eu nouvelles que en 1556, y avoit eu une furieuse et sanglante rencontre sur mer des Hollandois et Portugois vers le destroit de Sincapura, près Malaca, où le général

Digitized by Google

des Hollandois, et l'amiral des Portugois y avoient perdu force gens et quelques vaisseaux ; et Jean de Sylva, gouverneur des isles Filippines, y estant arrivé trop tard au secours des Portugois, en estoit mort de regret à Malaca. Cependant les Hollandois sont aujourd'huy si puissans en les Indes d'Orient, qu'ils y ont environ dix-sept places fortifiées, plus de trente-sept ou trente-huit navires capables de guerre et de marchandise, outre cinq autres de moindre port, et environ dix mille hommes de guerre, et font alliance et amitié avec tous les roys idolâtres de ces pays-là. Ils trafiquent principalement à Achen en Sumatra, et à Bantan en la grand Jave.

Mais revenons à Brusselles.

Il y a l'église et monastère des Bénédictines, près l'église de Ste-Goudoule. Ce sont dames angloises dont l'abbesse ou supérieure s'appelle madame de Percy, d'une des grandes maisons d'Angleterre. Le comte de Northumberland est de cette maison, et est maintenant prisonnier en la tour de Londres, depuis la fougade ou trahison des poudres, où il fut meslé. Il a 100,000 escus de rente. En cette église se font ordinairement de très-excellentes musiques de voix et instrumens.

Il y a aussy la chappelle du palais ducal qui est très-grande, belle et claire. Marie, reyne de Hongrie, estant gouvernante des Pays-Bas, la feit bastir.

Pour les autres bastimens, il y a le palais ducal, ou cour de leurs Altesses, qui est un grand bastiment presque au plus haut de la ville, et basty à l'antique ; car c'estoit l'ancien palais des ducs de Brabant. On le rebastit aujourd'huy comme de neuf, vers le département des archiducs. En ce palais, près la chapelle, il y a une grande salle fort spacieuse, sans pilliers, et non voûtée, où se tiennent les assemblées. Ce fut là où Charles V, l'an 1555, en une assemblée générale, résigna tous ses estats et seigneuries à son fils Philippes. Cette cérémonie se feit sur un théâtre, en grande magnificence. Car cet Empereur après tant de choses heureusement mises à fin par luy depuis l'âge de dix-neuf ans qu'il avoit esté élu empereur, en l'an 1519 ; soit qu'il veit que sa bonne fortune commençoit à décliner et à céder à celle du roy Henry II qui luy

Digitized by Google

avoit faict honteusement et à sa grande perte et dommage lever le siége de devant Metz, où cet empereur avoit amené plus de cent mille hommes, dont il en perdit près d'un tiers; soit par un mespris des choses du monde, et un désir de passer le reste de sa vie en une retraite solitaire et privée, ou pour quelque autre occasion que ce fust, il se résolut alors de quitter l'Empire à son frère Ferdinand, et tous ses royaumes et estats à son fils, et se retirer, comme il feit, au monastère St-Hierosme, près Plaisance, l'un des plus agréables et délicieux du monde, en cela suivant l'exemple de plusieurs autres grands empereurs et rois, comme de Dioclétien et Lothaire I, empereurs romains, d'Isaac Comnène, Michel Rangabé, Manuel et Jean Cantacusène, empereurs de Grèce, de Bajaset II, grand sultan des Turcs, de Hayton, roi d'Arménie, Amédée, duc de Savoye et autres. Là donc en publique assemblée de plusieurs princes, seigneurs et autres personnes, avec toutes les cérémonies et solennitez requises, cet empereur après une harangue faicte en francois, où il rendit raison de toute sa vie passée, et de sa dernière résolution, il proclama tout haut son fils prince et seigneur des Pays-Bas, avec prière à Dieu pour sa prospérité, et recommandation du vray service de Dieu et observance des loix et de la justice, comme les seuls moyens de bien régner. Sur quoy luy-mesme, son fils aussy, et tout le reste de l'assemblée ne se put tenir de pleurer; et dist tout haut qu'il déploroit la condition de son fils pour le grand et pesant fardeau dont il le chargeoit. Après les remercimens faicts, la reyne Marie, sœur de l'Empereur, se desmit du gouvernement des Pays-Bas qu'elle avoit administrés trente-quatre ans, et aussitost le roy Philippes luy substitua en cette charge, son cousin Emmanuel Philibert, duc de Savoye. Peu de temps après, l'Empereur feit au mesme lieu encores résignation à son fils de tous les autres estats d'Espaigne, Italie et Nouveau-Monde, ne se réservant qu'une pension de cent mille escus pour la nourriture de luy et de son train. Ensuite l'an 1556, il s'en alla en Espaigne, partant du port de Ramekens en Zélande, puis se retira en ce monastère de St-Just, avec seulement douze serviteurs et un cheval, et ayant là résigné l'empire à son frère, peu de temps après, en 1558, il mourut fort doucement.

Digitized by Google

Peu auparavant cette résignation solemnelle, il avoit faict deux discours d'Estat à son fils, en forme d'advertissement et instruction, comment il avoit à se gouverner en temps de paix et de guerre, parmy ses subjetz, alliez et voisins, tant amis que ennemis, suivant les divers intérêts qui estoient entre eux. Là, toutes matières et secrets d'Estat sont si subtilement et excellemment desduicts, que l'on peut juger par ce qui s'en est ensuivy, que le feu roy d'Espaigne s'estoit servy en beaucoup de choses de telles instructions. Ces discours se voyent en italien, et se trouvent dans l'histoire espagnole de Sandoval, dont l'un commence : « Jo mi « son risoluto de venire hora mai all'effetto, etc., » et l'autre : « Por le continue instabilità è mutazione, etc. » On dist que sitost qu'il toucha la terre d'Espaigne, il la salua comme sa mère très-chère et désirée, disant que comme il estoit sorty nud du ventre de sa mère, encores maintenant retournoit-il de mesme à elle comme à une autre mère, et que pour tant de bien qu'il avoit reçeu d'elle, il venoit déposer son corps et ses os dans son sein. Ses dernières paroles en mourant, furent : qu'il se recognoissoit du tout indigne d'obtenir le royaume des cieux par ses propres mérites, mais qu'il avoit toute son espérance en son Dieu et son seigneur Jésus-Christ, qui l'avoit gaigné doublement, et comme son héritaige paternel, et par le mérite de sa mort et passion ; que ce bon Dieu se contentoit de l'un et luy donnoit l'autre, et qu'en vertu de ce don, il en prétendoit une juste possession, etc.

Après ces paroles, embrassant des yeux, des bras, de la bouche, et de tout son cœur un crucifix, il dict tout haut qu'en celuy-là seul il mettoit toute l'espérance de son salut, et ayant reçu dévotement le sainct et dernier viatique, il acheva en ces derniers mots : « demeure en moy, mon doux sauveur, afin que je demeure en toy, » et aussytost il expira au cinquante-huitième de son âge, quarantième de son royaume, et trente-sixième de son empire. Le jour Saint Mathias vingt-quatrième de febvrier luy fut fatal, pour sa naissance, victoire de Pavie, couronnement de Boulongne, et eslection à Aix de son frère pour Roy des Romains. Son fils luy fict de superbes et magnifiques funérailles à Anvers ; où y avoit entr'autres un navire d'artifice merveilleux, qui avoit l'espérance

Digitized by Google

à la proue, la foy au mât avec une croix, et la charité tenoit le gouvernail.

Mais pour revenir au palais de Brusselles, il y a grand nombre de logemens et salles, chambres, antichambres, cabinets, et autres appartemens, le tout plus commode que beau, pour estre de structure antique. L'appartement de l'Archiduc est séparé de celuy de l'Infante, comme les femmes le sont des hommes, ainsy qu'en un monastère, à la mode d'Espaigne, comme j'ay remarqué ailleurs. Nous vîmes de fort beaux tableaux, et entr'autres tous les pourtraicts au naturel et de leur grandeur, de tous ceux de la maison d'Austriche depuis cent ou deux cens ans. Cela se voit en une longue gallerie, où il y a encores quelques tableaux des guerres passées, comme des siéges et prises des villes d'Ulft, Linguen, Grol, Calais, Ardres, Ostende, Rimberg, etc. La prise de Calais y est en trois divers tableaux. En une chambre se voient mille singularitez de tableaux exquis des quatre saisons, de plusieurs sortes d'horloges de grand artifice, de mouvemens perpétuels, de tables de marquetterie à mappemonde gravée sur l'yvoire, avec les plans de diverses villes et pays du monde, force tableaux de paysages en grand de Rubens, des combats de toutes sortes de bestes bien représentez; les pourtraicts en leur grandeur des quatre ducs de Bourgongne de la maison de France, avec ceux de Maximilien I et de Philippe I. Il y a quantité d'autres tables d'ivoire, ébène et marbre à pièces rapportées de nacre, lapis, agates, cornallines et autres pierres fines.

Dans la chambre de l'Archiduc se voit hors du quarré d'icelle, la place du lict à la façon d'Espaigne et qu'ils appellent *Alcova*. Pour les stances de l'Infante, on ne les peut pas voir si aisément, estans du tout inaccessibles aux hommes.

Le parc de ce palais est très beau et spacieux, planté de haults arbres, et au milieu passe un ruisseau dans un canal de pierre, dont la source vient de dehors la ville, son eau gentille et claire m'a faict souvent souvenir de celle du gentil ruisseau *Formalé* près de Naples, dont l'eau est si belle et nette, et si doucement gazouillante dans son canal, que cela excite une extrême envie de boire aux regardans. Au bout de ce parc se voit une petite maison

Digitized by Google

assez simple, où ils disent que fut nourry Charles V qui estoit né au chasteau de Gand, et par conséquent naturel subject de nos Roys, auxquels il ne laissa pas de faire depuis une si longue et cruelle guerre, dont par droict de fief la terre de Flandres devoit tomber en commise pour une telle félonnie. Entre le parc et le chasteau y a un grand pré, où se font divers exercices et entr'autres l'hiver dans les plus grandes neiges, on y court avec des *schlites* ou *laisses* assez plaisamment; les cavalliers conduisans les dames dans ces chars roulans sur la neige. C'est l'exercice ordinaire du pays, et de toute l'Allemaigne aussy, et par les rues mesmes en temps d'hiver. Ce parc est encores accompagné d'une fort belle vigne sur un petit couteau exposé au midy. Leurs Altesses y prennent le plaisir de la vendange en la saison.

Pour les jardins, il y en a de toutes sortes, et bien qu'en lieux inégaux, haut et bas, cela est fort bien accommodé, avec de beaux escaliers qui conduisent de l'un à l'autre. Tout cela diversifié de parterres, allées couvertes et descouvertes, fontaines d'artifice, dedales et feuillées où l'on se perd dans les embrassemens de diverses allées, puis au milieu d'un petit lac ou vivier plein de poisson, un chasteau basty de bois à divers estages, et là dedans un rocher avec artifices d'eau; puis un tableau de telle perspective, qu'on y voit la figure d'un coq et d'une femme d'un certain biais seulement et de l'un des coins par une ligne horizontale; car en toute autre situation et vue directe, on ne voit que des couleurs confuses. Aux vitres des chambres y a des plaques de cristal, qui par un raccourcissement rendent une agréable perspective de tout ce qui se voit au dehors.

Il y a le jardin des orangers et citronniers, qui sont dans des vases de terre peints, et portent du fruict assez gros, et en quantité, qui est une merveille pour le climat, tant peut l'art pardessus la nature que bien souvent il la force, et surmonte. Il y a des allées tapissées d'une mousse si délicate et si douce, qu'il semble que on marche sur du velours; puis des volières de rossignols et autres oyseaux bien chantans, une salle toute vitrée, qui a veue sur les jardins, et où sont les quatre saisons fort bien peintes, jardin à parterres et palissades d'eau très-agréables, des coupes d'eau fort

Digitized by Google

bien faictes, et qui mouilloient assez délicatement et inopinément. Mais surtout diverses grottes à figures poëtiques, musiques d'orgues, flustes, oyseaux et autres artifices d'eau, qui mouillent aussy plaisamment ceux qui s'en approchent de trop près, ou qui ne sçavent pas les places d'asseurance. Mais il seroit mal aysé de descrire par le menu toutes les beautez et singularitez de ce lieu, dont il suffira d'en avoir touché en passant ce peu que j'en ay dict, et qui peut faire foy de tout le reste.

Devant ce palais du prince, en venant de la ville, y a une fort grande esplanade enfermée de palissades, où se font les diverses magnificences de jeux, tournois, combats et autres exercices de triumphe et galanterie.

Les escuries de l'Archiduc sont d'environ cent pièces de chevaux de toutes sortes, autant de mulets, et environ vingt-cinq carosses pour l'Infante et sa suite. La garde de leurs Altesses est composée de deux cens hallebardiers allemans, et autant de Bourguignons à pertuisanes, et doivent estre tous gentilshommes.

Après le palais du duc y a la maison de ville dans la grande place; elle est de belle et ancienne structure, avec un haut beffroy; et vis-à-vis est un autre palais appellé la maison du Roy, où se font les festins à ceux que le prince veut honorer. Au plus haut de la maison de ville y a une fontaine; là dedans sont grand nombre de salles et chambres avec de bonnes peintures. En l'une de ces salles y a l'histoire peinte d'un Archambault, duc de Brabant, qui estant au lit malade, estrangla de ses propres mains un sien nepveu pour avoir violé une fille. Cela est peint en quatre pièces, de la main du fameux peintre Roger Vanderrüden. Puis y sont peints tous les exploicts des archiducs, ès prises de Calais, Ardres et Ulft, puis comme il reçeut le gouvernement de Flandres, estant cardinal, et le tableau de la Flandre en figure de femme terrassée, et outragée par toutes sortes de nations, dont chascune en veut avoir sa pièce. Cette mesme moralité ou emblême peut bien se rapporter aussy à nostre France depuis cinquante ou soixante ans en ça.

Dedans la grande place qui est devant ce palais, se feit en l'an 1568, la mémorable exécution de plusieurs seigneurs du pays, par

Digitized by Google

le commandement du duc d'Albe, et entr'autres d'admiral comte d'Egmont, et de Philippes de Montmorency, comte de Horne (car en ce pays-là il y a plusieurs seigneurs de ce nom venus de France), pour avoir favorisé l'entreprise des confédérez en leurs requestes et remonstrances pour la confirmation de leurs libertez et franchises contre les rigoureux édicts et placarts d'Espaigne. Car le duc d'Albe estant venu aux Pays-Bas, pour exécuter ces édicts avec la sentence dernière du roy d'Espaigne contre tous ceux-là, comme perturbateurs du repos public, séditieux et criminels de lèze-majesté, ayant faict venir ces deux seigneurs à Brusselles sous autres prétextes, dès l'an 1567, il les feit arrester prisonniers au sortir du conseil de ce palais, le comte d'Egmont par Sancho d'Avila, capitaine de ses gardes, et celuy de Horne par Jérosme Salinas, gouverneur de Postercole. Egmont fut commandé de rendre l'espée, ce qu'il feit, mais avec regret, puisqu'il l'avoit, dict-il lors, si souvent tirée pour le service de son prince et de son pays. Celuy de Horne, comme on l'arrestoit par une autre yssue à part, demanda où estoit le comte d'Egmont, et ne luy estant pas respondu, il fit un grand soupir, disant qu'il estoit raisonnable qu'il fut compaignon de la fortune de celuy dont il avoit suivy le conseil, blasmant en cela sa trop légère créance d'avoir préféré l'amitié du comte d'Egmont aux salutaires et trop véritables amis du prince d'Orange, en leur assemblée à Villebrouk. Car il leur prédict dès lors tout ce qui leur arriva depuis. Le comte de Hogstrate avoit aussy esté mandé par le duc pour la mesme intention, mais estant tombé malade de vray ou par feinte, il évita ce danger. Le duc demanda à Egmont le contresigne de la forteresse de Gand, pour la retirer de celuy qui estoit dedans, où il meit Alphonse de Ullose, et y envoya en mesme temps les deux comtes tenir prison. Charles, comte de Mansfeld, qui aussy avoit presté l'oreille aux confédérez, se sauva par le conseil de son père Pierre Ernest, et vint en France, où il fut fort bien reçeu, et se maria deux fois. Longtemps depuis il retourna en Flandres, et en nos dernières guerres civiles, il rendit une fort ingrate récompense à nos Rois et à la France ; depuis faisant la guerre en Hongrie, et beuvant d'allégresse après la prise de Strigonïa, il mourut en ce lict d'honneur.

Digitized by Google

Après ces prises, le duc, au lieu des Estats provinciaux, establit le conseil sanglant des Sept auquel il présidoit, et là se jugeoit en dernier ressort tout ce qui estoit des crimes de religion et d'Estat. Enfin l'an 1568, par commandement réitéré venu d'Espaigne, le duc feit ramener à Gand les deux comtes, dans un carosse escorté de dix enseignes d'Espaignols et quelque cavallerie, puis ils furent mis en prison au palais, qui est vis-à-vis la maison de ville, et le duc, comme juge souverain du conseil criminel, prononça sentence de mort contr'eux. Les chefs de la condamnation estoient pour avoir participé aux séditions et révoltes de la province, avoir souscrit à la ligue du prince d'Orange et de ses associez pour la liberté des Pays-Bas contre l'inquisition d'Espaigne et l'autorité du prince, et bref pour n'avoir comme ils debvoient, résisté aux pernicieux desseins des ennemis de la religion catholique. Egmont, ayant ouy cette sentence, dit qu'il ne s'estimoit pas avoir si mal mérité de son prince, qu'il en deust estre puny avec tant de rigueur, toutesfois s'il avoit failly, qu'il prioit que sa mort seule et la perte de ses biens expiassent sa faute, sans que sa famille en fust deshonorée, ni sa femme et ses enfans en pâtissent, qu'il prenoit la mort en patience, puisqu'il plaisoit ainsy à Dieu et à son Roy. Après cela il escrivit au roy d'Espaigne une lettre en françois, où il rendoit raison de son innocence, et le supplioit d'avoir pitié de sa femme et de ses enfans. Il bailla la lettre à l'évesque d'Ypre pour la faire tenir ; puis ayant reçeu de luy l'absolution de ses fautes, et le comte de Horne aussy, le lendemain il furent tous deux conduicts sur un eschaffaud en cette place, le comte d'Egmont le premier, accompaigné de Julian Romero, maistre de camp, et de l'évesque d'Ypre. Par toutes les avenues de la place y avoit grand nombre de gens de guerre ; l'eschaffaud estoit tendu de noir. Là Egmont eust la teste tranchée, et son corps couvert d'un drap noir, puis Horne estant amené là, après avoir fait une confession à Dieu de toutes ses offenses, et supplié tous les assistans de prier Dieu pour luy, eut aussy la teste coupée. On dict qu'il confessa d'avoir offensé le prince, et enquis souvent en quoy, il ne le voulut jamais dire. Les deux testes demeurèrent deux heures en public sur deux pieux de fer ; les corps portez en l'église et de là en leurs maisons. Ce

Digitized by Google

comte d'Egmont, grand guerrier avoit eu le principal honneur ès batailles gagnées par l'Espaignol à St-Quentin et Gravelines. Au reste, on dict que ayant fait venir le comte de Horne sur sa parole, il demanda d'estre exécuté le premier, pour estre deschargé de la foy donnée, comme si l'intention ne jugeoit pas assez de nos actions, et que la mort ne nous acquitast de toutes sortes d'obligations. Et sur cela Montagne, livre I, ch. 7, discourant, dict qu'il estoit assez quicte de sa parolle, mesmes sans mourir, puisque l'on n'est pas tenu au-delà de ses forces et moyens.

Ensuite de ces deux, plusieurs autres furent exécutez tant à Brusselles qu'ailleurs. La maison du comte de Culemberg à Brusselles fut rasée, et érigée au lieu une colonne de marbre avec une inscription gravée en la base en quatre langues, qui monstroit que cela avoit esté ainsy faict en mémoire de l'horrible conjuration contre la religion catholique et la majesté du prince. Pour le duc d'Arscot, qui en estoit, estant invité à un festin par le duc d'Albe, comme il fut adverty de tout, il se sauva finement, se retirant sous couleur d'aller voir un de ses meilleurs chevaux qui se mouroit. Peu auparavant ces exécutions, le duc avoit faict citer le prince d'Orange, et le comte de Hocstrate, Ludovic de Nassau et les comtes de Culemberg, Berg, Brederode et autres ; mais ils furent plus advisez que les deux premiers. Cependant le duc feit prendre Philippes Guillaume de Nassau, comte de Bure, fils aisné du prince d'Orange qui estudioit à Louvain, et le feit mener à Anvers, et de là en Espaigne, où il a demeuré fort longtemps depuis en libre garde. C'est celuy qui ayant espousé la sœur du prince de Condé, est mort en Flandres depuis deux ans.

Mais pour revenir aux palais de Brusselles, il y en a quantité de très-beaux et bien bastis qui sont à divers princes et seigneurs, comme celuy de Nassau ou du prince d'Orange, grand, logeable et bien basty, mais à l'antique, ayant aussy un jardin, et un assez grand parc et un jeu de paume. Sur les cheminées des chambres y a escrit ces mots : *Ce sera moy Nassau*, puis la devise d'un navire vogant en mer avec ces mots : *Tardando progredior*. Puis y a le palais de Crouy ou du duc d'Arscot, où ès armes de cette maison y a escrit : *Je maintiendray de Crouy*. Puis y a ceux des comtes

Digitized by Google

d'Egmont, Mansfeld, Renty, de Spinola et de plusieurs autres seigneurs suivans la cour, comme aussy celuy du comte de Solre, qui est de la maison de Crouy, et est fils de Philippes de Crouy, comte aussy de Solre, qui espousa en secondes nopces Guillemette de Coucy, sœur de Jean de Coucy, dernier masle de la maison de Coucy, décédé l'an 1587. De ce mariage sont venus deux fils. Elle avoit eu un premier mary, Louis de Mailly, sieur de Rumesnil, dont elle eut un fils qui porte le nom de Coucy, bien qu'il n'en soit que par femmes. Ce comte de Solre fut envoyé l'esté passé par l'Archiduc pour tenir le fils du Roy de Pologne sur les fonds pour luy, dont il a rapporté force présens.

Ceux de Hocstrate et Montigny sont de la maison de L'Alain en Haynaut. Ceux d'Egmont se disent descendus d'un Rabod, roy de Frise, l'an 790. Puis d'eux veindrent les derniers ducs de Gueldres, par un Arnould d'Egmont qui laissa à son frère Guillaume les seigneuries d'Egmont, Bure, etc., et de luy sont venues les deux familles d'Egmont et de Bure. Pour la maison de Crouy, nous en avons parlé amplement cy-dessus.

Dans Brusselles y a cinquante-deux mestiers départis en neuf nations. Celuy des armuriers est le principal, car là se faict des armes de très-belle et de si fine trempe qu'elles résistent aux arquebusades ; puis celuy des tapissiers qui font d'excellentes tapisseries d'or, d'argent, soye et laine.

Au reste, il y a une coustume remarquable, là et partout le Brabant, qu'une maison, où il y a une femme en couche, est comme un asyle et est exempte de sergens, et de toute exécution de justice, un mois durant, si ce n'est au seul crime de lèze-majesté qui est excepté ; et durant ce temps les maris sont exempts d'aller au guet, et à la porte ; en signe de quoy ils mettent un linge blanc à l'entour de l'anneau de la porte ; et si la femme est accouchée d'un fils, ils y adjoustent une petite pièce de linomple par dessus.

Des excellens hommes que cette ville a produicts, est à remarquer sur tous le docte et subtil médecin et anatomiste André Vesale, qu'on a estimé un miracle de nature en sa profession, comme ses escrits anatomistes le témoignent. Il estoit si exact en ses prédictions de

Digitized by Google

maladies, qu'on conte de luy qu'ayant en l'an 1548, prédict au comte de Bure, dont le prince d'Orange espousa la fille, l'heure, voire l'instant presque de sa mort, iceluy d'un courage admirable, tout malade qu'il estoit, feit apprester un superbe festin, où il convia tous ses amis, et là assis avec eux, leur feit distribution à tous de sa vaisselle d'argent, bagues et joyaux, et leur ayant dict le dernier adieu, se remit au lict, et expira peu après au mesme moment que luy avoit prédict Vesale. Ce Vesale fut aussy envoyé par le roy Philippes II en 1559 vers son beau-père, notre roy Henry II, blessé à mort d'un esclat de lance en l'œil; mais il y arriva trop tard.

Au reste, lorsque nous passâmes à Brusselles, leurs Altesses estoient à Marimont, lieu de plaisance en Haynaut, à dix lieues de Brusselles. Quand je passoys là deux ans auparavant, en revenant d'Hollande, ils estoient à Treuvre lieu de chasse, à trois lieues. Ce Marimont estoit le chasteau de délices et plaisir de la royne Marie, qu'elle avoit faict superbement bastir avec force jardinages, embellis de toutes sortes de gentillesses, et artifices, mais le roy Henry II feit mettre le feu, et gaster tout cela, en revanche de ce qu'elle avoit faict à Folembray, comme nous avons dict cy-dessus.

Le confesseur de l'Archiduc est un dominicain espagnol, et celuy de l'Infante un cordelier qu'ils tiennent pour un sainct homme, et ne veut jamais aller en carrosse, ce que le dominicain ne refuse pas, et gouverne fort en la cour, comme cet ordre en Espaigne tient le haut du pavé par-dessus tous les autres, voire les Jésuites mesmes. Mais celuy qui est le favory de l'archiduc, et qui gouverne et traicte toutes sortes d'affaires sans luy, c'est un comte d'Ognavel, ou Agnovel, espaignol de Casade.

Leurs Altesses ont plusieurs prédicateurs en Espagnol, Italien et François, et de divers ordres, comme Jésuites, Cordeliers, Jacobins, Minimes et Capucins qui preschent par tout.

En l'église des Carmélistes proche du palais, où leurs Altesses vont souvent à couvert, il y a ordinairement un prédicateur françois qui presche devant eux. Le docteur Boucher, chanoine de Tournay, est un de leurs prédicateurs françois, comme est aussy l'abbé de Montgaillard, jadis le petit fueillant ou père Persin à Paris; puis il y a le père Henry Adam, jésuite dont nous avons parlé cy-dessus.

Digitized by Google

Ces deux Boucher et Persin estoient deux grands ligueurs durant les révoltes de Paris, où ils monstrèrent leur zèle enragé en leurs sanglantes prédications et venimeux escrits contre le Roy et tous les bons françois. Ce qui les a réduicts à se confiner là volontairement entre les Espaignols, comme très-mauvais françois, et qui ayant esté touchez une fois de cette lèpre spirituelle de la Ligue, ne l'ont jamais sceu si bien perdre qu'il ne leur en soit tousjours demeuré plusieurs grains sous la langue, comme leurs escrits n'ont que trop tesmoigné depuis. Mais laissons là cette vermine, qui ne respire que perte et malheur pour la France, que la main toute puissante du Seigneur maintiendra à jamais contre tous ces séducteurs et faux prophètes.

Mais avant que sortir de Brusselles, je diray en peu de mots, que les grands troubles des Pays-Bas commencèrent en 1566. Car Marguerite d'Austriche, princesse de Parme estant gouvernante de ces provinces pour le roy Philippes son frère, elle maintenoit le pays en quelque tranquillité, nonobstant les contestations et divisions pour la religion, qui commencèrent entre les catholiques et protestans comme aussy en France en mesme temps. Mais après la conclusion du Concile de Trente, et que le pape Pie IV l'eut envoyé à tous les princes catholiques, pour le faire publier en leurs terres, le roy d'Espagne l'envoya ès Pays-Bas pour le mesme effect, avec renouvellement de la Constitution Caroline de son père contre les hérétiques, et l'établissement de l'Inquisition d'Espaigne, et érection des nouveaux éveschez. Ce qui meit tout le pays en alarmes et en troubles, si bien que l'an 1566, plusieurs princes, seigneurs et gentilshommes, comme le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, Horne, Hochstrate, Culemberg et autres s'estant liguez contre l'Inquisition comme estant directement contraire à leurs privilèges, feirent plusieurs remonstrances à la Gouvernante qui promit quelque exercice à Anvers, Amsterdam et ailleurs. Mais parmi les presches publics, s'estant ensuivy quelques insolences, brisement d'images et autres séditions, la Gouvernante envoya les sieurs de Mègue, Noircarmes et Aremberg, pour réprimer cela. Et dès lors tous ces confédérez contre cette inquisition furent surnommez *les gueux* par dérision; ce qui arriva sur ce que quelques-uns des

Digitized by Google

principaux d'entr'eux présentant une requeste au conseil d'Estat, le sieur de Barlaimont leur adversaire dict à un autre conseiller assis près de luy : *Voicy mes gueux*, comme si ç'eussent esté quelques belistres ; mais eux depuis en preirent une devise, portant habillement de gros drap, et des pièces de monnoie au col, ayant d'un costé l'effigie du roy, et de l'autre une besace avec ces mots : *Fidèles au roy jusqu'à la besace.* En somme le sieur de Brederode ayant présenté requeste à la Gouvernante, au nom de luy et de ses associez, afin qu'on pourveut promptement aux affaires, voyant que la réponse monstroit que les choses prenoient un chemin de troubles, après quelques allées et venues sans effect, des paroles on en vint aux armes, et y eut quelques rencontres de part et d'autre. Mais le roy d'Espaigne adverty de ces désordres dépescha aussy tost le duc d'Albe, vieil et rusé capitaine, avec charge et commission expresse d'exécuter les édicts à la rigueur, et chastier les principaux autheurs de la révolte, afin de tenir tout le reste en bride. Ce duc vint donc ès Pays-Bas avec une armée composée de neuf mille Espaignols, sept mille Italiens, mille chevau-légers et quelques Allemans. Cela donna telle espouvante que la pluspart des grands s'escartèrent. Le prince d'Orange se retira en Allemaigne avec autres, et le duc voulant réduire toutes choses à la violence, rigueur, sang et carnage, fut une des principales causes de la dernière et entière révolte de la pluspart de ces pays. Car à son arrivée, au lieu de temporiser, et user de douceur et modération envers ces esprits effarouchez et ulcérez, comme un mauvais médecin il voulut à l'Espaignole user du fer et du feu, publiant l'édict de l'Inquisition, et establissant le Conseil sanglant, par lequel il feit trancher force testes, et confisqua les biens de toutes sortes de gens, en 1567, et entr'autres feit arrester et mourir les comtes d'Egmont et Horne et plusieurs autres, comme nous avons déjà dict, faisant déclarer la requeste présentée à la princesse de Parme, comme une conjuration contre la personne du Roy, les autres seigneurs adjournez à comparoir devant luy. Mais ils publièrent leurs défenses et justifications à l'encontre. Ensuite les troupes du comte Ludovic, frère du prince d'Orange, taillées en pièces par celles du Roy, puis les Espaignols deffaicts en d'autres rencontres, et leur chef le

Digitized by Google

comte d'Aremberg tué, en vengeance de quoy le duc feit force exécutions à Brusselles. Sur quoy le prince prend les armes à bon escient, passe la Meuse pour donner bataille, puis se retire en Brabant, Haynaut, et de là en France pour assister les Huguenots; pendant quoy le duc continue en ses exécutions et confisquations, pour recognoissance de quoy et en récompense de tant de peines qu'il prenoit à maintenir la religion catholique, le pape Pie V lui envoya, selon la coustume, un heaume et des gants bénits le jour de Noël, avec grandes cérémonies, comme Paul III avoit envoyé un pareil présent à Charles V, après la deffaicte des protestans d'Allemaigne.

Cependant parmi tant d'exécutions, bon nombre d'artisans et ouvriers de laine se retirèrent en Angleterre, où ils portèrent la manière de faire les draps, ce qui enrichit grandement les Anglois, et fut cause de faire repeupler quelques villes du tout désertes, comme Norvic, Colchester, Hampton et autres; et tout cela au grand dommaige des Flamans, à cause du commerce défendu par le duc d'Albe entre Angleterre et les Pays-Bas, sous couleur que la royne Elizabeth avoit arresté un vaisseau biscaïen portant 200,000 escus, comme appartenant aux marchans de Gênes, non au roy d'Espaigne; elle disant que par droict de souveraineté, elle s'en pouvoit ayder au besoin, l'ayant mesmes recouvré des mains des corsaires. De quoy le duc irrité feit arrester en Flandres tous les marchands anglois, et vendre leurs biens. Elizabeth en feit de mesmes des vaisseaux flamans; ce qui divertit le commerce des Pays-Bas à Hambourg et ailleurs, et commença à ruiner le trafic d'Anvers.

Parmy le grand butin que le duc faisoit en Flandres avec tant de confiscations, il s'avisa encore d'assembler les Estatz, et leur proposa un moyen d'amasser argent pour la guerre, qui estoit de prendre le dixiesme de tous les biens meubles qui se vendroient, et le vingtiesme des immeubles et fonds, et le centiesme de tous les biens meubles ou immeubles une fois payez. Ce qui fut trouvé fort grief par les provinces, et causa beaucoup de révoltes, et nouveaux troubles; de sorte qu'enfin les villes de la Brille et Flessingue en Zélande, Eincuse et autres, à cause des mauvais traictemens et

Digitized by Google

des rudes exactions des Espaignols, furent les premières à se révolter du tout, ce qui servit d'exemple à beaucoup d'autres ensuite ; sur quoy le duc feit force sièges, et prises de villes en Hollande, comme de Harlem qui fut mémorable en son long siége, prise, ravage et cruautez horribles y exercées. Mais cela acheva la révolte ; le prince d'Orange s'estant mis en campaigne avec armée, quoy que l'empereur Maximilien à la sollicitation du roy d'Espaigne l'eut mis au ban de l'Empire, et prit les villes de Ruremonde et Louvain, Malines et autres, que le duc reprit peu après, chastiant rudement Malines, qu'il donna trois jours durant en pillage à ses soldats, non sans grands meurtres et violemens.

Après cela, le duc fut rappelé en Espaigne comme trop rude et cruel, et fut envoyé en sa place pour gouverneur des Pays-Bas Don Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, homme plus doux en apparence, mais en effect non moins rigoureux que l'aultre. A son arrivée, il fut desfaict devant Mildebourg en Zélande.

Ensuite y eut quelques pourparlers de paix, et l'Empereur irrité par le roy d'Espaigne, envoya vers le prince d'Orange, et les Estats à Breda, mais il ne s'y peut rien conclure, et la guerre continuant et le grand commandeur mort de peste à Brusselles, le gouvernement fut mis entre les mains du conseil d'Estat, durant quoy arriva le sac d'Anvers par les Espaignols mutinez, comme nous avons dict. Ce qui feit résoudre les Estats de Brabant et Flandres de se joindre au Prince et à Hollande et Zélande, et faire une alliance ensemble contre les Espaignols, et Don Juan d'Austriche envoyé nouvellement gouverneur aux Pays-Bas.

Puis se feit la pacification de Gand, et l'accord d'Anvers dict l'édict éternel, entre Don Juan et les confédérez, à condition que tous les gens de guerre étrangers sortissent du païs. Mais sur ce, Don Juan s'estant emparé de la citadelle de Namur et d'autres places ensuite, les confédérez d'autre costé en prennent d'autres, s'emparent de la citadelle d'Anvers qu'ils ruinent du costé de la ville, et la guerre recommença; puis ils appellent l'archiduc Mathias pour gouverneur contre Don Juan, qui estant mort en 1578, le prince de Parme lui succède et Mathias se retire, puis en 1579, le prince d'Orange fut déclaré par le roy d'Espaigne crimi-

Digitized by Google

nel de lèze-majesté, et proscript comme séditieux et cause de tous les troubles des Pays-Bas, avec promesse et taille de 25,000 escus sur sa teste. Il se justifia de toutes ces imputations par une apologie en 1580. Puis en 1581, les Estats confédérez assemblez à La Haye en Hollande feirent une solemnelle et publicque protestation qu'ils renonçoient à toute fidélité et obéissance au roy d'Espaigne, et en publièrent un manifeste fort hardy contre l'autorité des princes sur les peuples en cas qu'ils devinssent tyrans, et que lors on n'estoit tenu de nécessité de leur obéir, comme en ce faict particulier ; eux voyans qu'ils n'avoient sceu par toutes leurs prières, supplications et requestes réitérées, obtenir quelque relasche de la tyrannie et cruauté des Espaignols, et des édicts rigoureux de l'Inquisition, ils avoient esté forcés et réduicts par une extrême nécessité, après avoir souffert toutes sortes de violences et menées secrètes, de déclarer présentement le roy d'Espaigne decheu de tout droict de seigneurie sur les Pays-Bas, et eux absous de tout serment de fidélité et obéissance, et partant qu'il leur estoit loisible selon tout droict divin et humain de se choisir tel prince qu'ils voudroient pour les gouverner selon leurs anciens priviléges et franchises ; et que l'archiduc Mathias s'estant volontairement démis de l'administration que les Estats lui avoient déférée, en sa place ils avoient éleu le duc d'Alençon frère du roy de France, et qu'en attendant sa venue, ils trouvoient bon que tout s'expédiât cependant sous le nom du prince d'Orange, ordonnans cependant que par toutes les provinces on ne battit plus de monnoies à la marque et au nom de Philippes, roy d'Espaigne, et que tous magistrats et gouverneurs absous de leur ancien serment, en feissent un nouveau devant les Estats, et que tout cela auroit lieu jusqu'à la venue de son Excellence.

Suivant icelle résolution en cette assemblée, le magistrat feit partout renoncer à l'obéissance deue à Philippes. Ce qui toutesfois fut, et non sans raison, en horreur à plusieurs de ceux mesmes qui n'aymoient pas le roy d'Espaigne, quand ils venoient à considérer en quels labyrinthes de misères et calamitez ils s'embarrassoient par ce moyen. Car jusqu'à lors d'avoir faict la guerre à son Prince, cela n'estoit nouveau ny sans exemple, et peut estre mesme

Digitized by Google

aucunement excusable selon l'humeur de ces peuples, mais que de secouer du tout le joug d'obéissance d'un seigneur ancien et héréditaire, pour en prendre un autre, cela sembloit ne se pouvoir faire légitimement ny sans le grand dommaige et ruine du pays; outre la crainte que sur cela Philippes ne prist subject d'arrester tous les vaisseaux Flamans estant ès ports d'Espaigne, comme il pouvoit faire de droict. Ce qu'il ne feit toutesfois, craignant que cela ne fist tort à sa navigation des Indes.

Mais laissant à part la justice ou injustice des peuples en cette action, il y a à remarquer la profonde merveille des jugemens de Dieu, qui chastie l'insolence et l'orgueil des peuples par les princes, et la tyrannie des princes par les révoltes des peuples, faisant passer, comme il lui plaist, les seigneuries d'une main en une autre, pour servir d'exemple à ceux qui abusent de leur puissance et autorité. Le duc d'Alençon donc, après quelques allées et venues, capitula enfin avec les Estats et accepta d'estre leur protecteur, et qu'il les secourroit à condition qu'ils le recevroient pour leur seigneur et leur prince souverain. Ce qui fut accordé avec le sieur de Ste-Aldegonde, député des Estats en l'an 1582, ledit sieur duc marcha ès Pays-Bas avec une belle armée composée de deux mille cinq cens chevaux françois, et dix mille hommes de pied fort lestes. Le sieur de Rosne avoit charge et argent pour luy amener quinze cens reistres, mais ils manquèrent, pour les avoir jouez à trois dez, qui fut un grand affront, dont ce prince toutesfois ne se ressentit. Le vicomte de Turenne, depuis mareschal de Bouillon, allant trouver en poste ledict seigneur fut prins par quelques chevau-légers du prince de Parme près Cambray, et paya une grosse rançon, après une assez longue prison, dont il employa utilement le temps aux bonnes lettres, lecture d'histoire et autres sciences propres à un grand capitaine, et qui depuis luy ont servi pour parvenir aux plus grandes dignitez. Cependant son Altesse feit lever le siége de Cambray au duc de Parme, et y ayant establi le sieur de Balaigny, passa en Angleterre, pour traicter mariage avec cette Reyne, et delà retourna en Flandres, et fut receu à Anvers, et couronné duc de Brabant et comte de Flandres, avec toutes les cérémonies, solemnitez et pompes qu'il est possible. Il eut entrée magnifique à

Digitized by Google

Anvers et Gand. A Anvers, ils brisèrent une statue qui tenoit les armoiries d'Espaigne, et y apposèrent celles d'Anjou, Brabant, Flandres, Hollande et Zélande, feirent traîner par les bouës les armes d'Espaigne à la queue d'un cheval, puis les jetèrent au feu.

La ville de Gand, surnommée la pucelle, pour n'avoir jamais esté prise, disposa hors la ville sur le grand chemin dix sept cens filles richement vestues, et dans des sièges fort parez, avec la devise en flamand qui signifioit *amour et foy*. A l'entrée de la ville, on feit descendre du haut d'une arcade, comme d'un ciel, une belle fille toute nue, n'ayant autre couverture que ses cheveux blonds, qui présenta les clefs à Son Altesse. Les tables estoient dressées par les rues et places, avec toutes sortes de vivres, vins excellens, et confitures, puis largesse de monnoye et médailles d'or et d'argent. Mais toutes ces allegresses durèrent peu, et furent bientost changées en tristesse. Ensuite se feit la mémorable et signalée escarmouche près Gand entre l'armée de Son Altesse commandée par le sieur de Rochepot, colonel de l'infanterie et l'armée du prince de Parme, composée de vingt-deux mille hommes de pied et deux mille cinq cens chevaux. Il y mourut deux mille de part et d'autre, sans que le prince de Parme y gaignast autre chose que de se retirer sans autre effect.

Après cela Son Altesse commença à se plaindre que les places promises ne luy estoient délivrées, ni les sommes d'argent payées pour la solde de sa gendarmerie, avec aultres mescontentemens, selon l'humeur françoise, impatiente, et qui ne peut pâtir, si elle n'a tout en abondance. Tout cela avec le mauvais conseil de quelques-uns précipitèrent ce pauvre prince à se vouloir, contre toute foy donnée, rendre par force maistre absolu d'Anvers, et réduire tout au meurtre, au sac et au pillage, dont il luy en prit mal ; car n'ayant sceu bien exécuter ce malheureux et perfide dessein, les habitans en ayant eu le vent, et s'estant mieux préparez que contre les Espaignols autresfois, aussy qu'ils avoient affaire à gens non moins courageux et vaillans, mais plus estourdis et moins patiens ; enfin ce pauvre prince en fut honteusement chassé, avec grande perte des plus braves des siens. Le prince d'Orange, lors malade, l'avoit adverty de ne rien entreprendre contre trente mille habitans ad-

Digitized by Google

vertis et bien armez; mais il mesprisa cela, et se vit réduict en grande extrémité, et ceux qui eschappèrent de cette déroute, souffrirent toutes sortes d'incommoditez, mésaises et nécessitez par la campaigne, inondée à cause des digues rompues. Plusieurs demeurèrent prisonniers dans Anvers, comme Fervaques et autres, délivrez depuis. Son Altesse, avec les ducs de Montpensier, comte de La Rochefoucaut, Bellegarde, mareschal de Biron, Rochepot, et le reste des troupes ramassées, se retira à Dermonde, Villevord, Dunkerke, et enfin en France ; pendant que son accord se refeisoit avec les Estats par le moyen du prince d'Orange, qui avoit encores pacifié et renoué tout, si bien que ledict seigneur duc estoit prest d'y retourner avec plus grandes forces, résolu de se comporter mieux, estant devenu sage à ses despens ; mais sur cela la mort le surprit, après avoir cédé au roy son frère et à ses successeurs rois tout le droit qu'il pouvoit avoir ès Pays-Bas. Il avoit déclaré vouloir estre enterré avec les tiltres et marques de *duc de Brabant et seigneur des Pays-Bas ;* mais Henri III ne le voulut, et en sa harangue funèbre faicte par Monsieur de Bourges son chancelier, ne fut rien dict des choses de Flandres, de peur d'offenser le roy d'Espaigne.

Depuis cela le prince d'Orange administra tout, et s'estant retiré à Delft en Hollande, il y fut enfin assassiné l'an 1584 par un Baltazar Gérard de la Franche-Comté, maistre assassin, et bien instruict aux maximes de la nouvelle doctrine des assassins. Diverses conjurations et attentats avoient esté jà faicts sur sa personne plusieurs fois par gens pratiques de la part du roy d'Espaigne et de ses ministres, le duc de Parme et autres, et par l'entremise direction et instruction de quelques religieux cy meslez sur le point de conscience. On dict que ce dernier qui en veint à bout, fut incité à cela par le duc de Parme, comte de Mansfelt; et Aussonville, conseiller d'Estat, et confirmé, et instruict par quelques pères Jésuites, qui l'asseurèrent qu'en ce faisant, il seroit bien heureux et martyr, ainsi qu'il est porté par son procès. Et de faict, comme on l'exécutoit, au lieu de se repentir, il se glorifioit d'avoir si bien faict, et d'avoir mérité le ciel par un tel acte, et mourut ainsy parmy les tourmens, fort content. Tant peut l'opinion bonne ou mauvaise, une fois enracinée, opinion prétextée du zèle de la

Digitized by Google

religion, mais tirée de l'ancienne doctrine des Arsacides, Mahométans, et du Vieil de la montagne, et renouvellée en ce dernier siècle, et couverte du spécieux manteau de piété et dévotion catholique; comme l'on en a veu les exemples ès Pays-Bas et en Angleterre, et plus sanglamment en nostre France, nos deux derniers Rois en ayant esté malheureusement et horriblement assassinez. Ceux qui enseignent et défendent cela, et de vive voix et par escrits réitérez, monstrent assez à combien faulx tiltre ils professent impudemment la pureté de nostre saincte religion, et se couvrent mal du nom sacré de celuy qui nous a laissé tout le contraire en son Evangile. Mais tant de bonnes et doctes plumes de nostre temps ont si bien traicté ceste matière, que ce seroit chose superflue d'en dire davantage, seulement adjousteray-je encor ce mot, que la monarchie universelle ne se peut justement acquérir par de si damnables, pernicieux et détestables moyens, ny moins nostre vraye religion servir de fondement et d'appuy à de si maudites et infernales maximes.

Après la mort du prince d'Orange, les Estats eslurent son fils le prince Maurice, âgé de dix-sept ans, en la place de son père, avec qualité de gouverneur des provinces-unies de Hollande, Zélande et Utrecht, capitaine-général et admiral, mais à cause de sa jeunesse, ils lui donnèrent pour lieutenant le comte de Holenlohe son beau-frère, puis en 1587, ils impétrèrent de la royne d'Angleterre son favory le milord Robert, comte de Leicestre pour les gouverner; mais iceluy se portant insolemment, et voulant remuer avec mespris des Estats, ils feirent punir ceux qui estoient de sa faction, et luy se retira bien viste en Angleterre. Ensuite de ce l'an 1590, les Estats-Généraux feirent gouverneur en chef le prince Maurice avec pleine autorité et puissance, et sous luy ils ont faict plusieurs actes mémorables et conquestes de terres et provinces, prises de villes, siéges faicts ou soustenus, rencontres et batailles gagnées, et autres exploicts semblables depuis 30 ans en ça, durant lesquels ce prince a esté tousjours leur capitaine-général, comme estoit celuy de la ligue des Achéens. Les Estats outre cela, pour assurer davantage leur nouvel Estat, ont faict de bien particulières alliances avec France et Angleterre; ce qui les a maintenus plus que tout autre

Digitized by Google

chose; puis ils ont dressé leurs navigations en Orient, où ils ont faict de bonnes alliances avec les rois et princes du pays pour le commerce, ce qui les a grandement enrichis et fortifiez. Voylà à quoy les violences et les rigueurs d'Espaigne les ont réduicts, qu'au lieu de subjects, ils sont devenus seigneurs souverains, et à la vérité, ces peuples de Hollande retenans quelque chose de la liberté aristocratique des anciens Bataves leurs progéniteurs, depuis qu'ils eurent des comtes et seigneurs, ils ne laissèrent pas de conserver beaucoup de leurs anciennes franchises, le comte ne pouvant rien faire d'important, sans le consentement des Estats du pays composez des principaux de sa noblesse et des bourgeois; et presque les mesmes priviléges estoient aux autres provinces des Pays-Bas, comme Flandres, Brabant, Haynaut, Artois, etc. Contre ces priviléges, les princes de la maison de Bourgongne hautains et superbes commencèrent à s'émanciper un peu, et plus encore ceux d'Austriche, et nommèrent Charles V, qui voulut faire des édicts capitaux en faict de religion, sans le consentement des Estats. Ce que Philippe II continua avec plus de violence et de rigueur, qui aigrit et ulcéra du tout ces esprits libres et impatiens de telle servitude; et de vray la modération estoit bien plus requise, en un faict où la force et la terreur ne peuvent rien à la guérison des esprits en leurs opinions, comme nous ne l'avons que trop ressenty en France par tant de troubles et guerres civiles de religion depuis soixante ans. Car cela n'a servy qu'à confirmer et fortifier les esprits en leurs opinions, former un party, et faire naistre un nouveau corps d'Estat en l'Estat, enfin aigrir et ulcérer les esprits les uns contre les autres, et causer ainsy une ruine et désolation du total; comme il est arrivé aussy en ce faict des Pays-Bas, où le roy d'Espaigne a plus perdu que gaigné par telles rigoureuses procédures. Ce que le prince de Parme, faict sage et avisé par l'expérience, apperceut fort bien; car outre qu'il usa d'une plus grande modération que le duc d'Albe et les autres, et tint loyaument sa parole, et sa promesse en tous les accords qu'il faisoit avec ses ennemis, ayant recogneu encores que la force ne profitoit de rien en faict de religion, et que d'ailleurs la situation des pays des Estats estoit telle, que la puissance de tous les rois chrétiens n'es-

Digitized by Google

toit pas pour en venir à bout, il conseilla sagement au feu roy d'Espaigne de s'accommoder avec ses subjects, et les recevoir à condition de liberté de conscience, et exercice libre de leur religion, comme alors ils n'eussent pas mieux demandé que d'obéir à telles conditions. Mais le conseil d'Espaigne conduit par les nouveaux théologiens, refusa ce party, disant qu'il valoit mieux perdre tout que de les avoir à tel prix ; et de faict ils ont réduict ainsy par cette opiniastre procédure les autres à une plus grande opiniastreté de résistance telle qu'après s'estre maintenue, voire accreue à vue d'œil, ils sont venus à si grande puissance et force, que quelques propositions de paix qu'on leur ayt faictes depuis à toutes conditions raisonnables, ils n'y ont jamais voulu entendre, qu'avec des advantages si grands que la postérité s'en estonnera, comment un petit Estat confiné dans les marescages du septentrion, ait pu faire la loy au plus grand et plus puissant prince du monde, jusqu'à le réduire à leur demander la paix, et traicter avec eux de pair à pair, en leur accordant le point de liberté et souveraineté. Ce qui montre combien peut la courageuse et constante résolution de liberté, avec le bon ordre, conduicte et prévoyance, et d'avoir eu un si bon chef que le prince Maurice, qui par son sens, valeur, sagesse, patience, science et discipline militaire antique romaine, renouvellée et augmentée, et autres vertueuses qualitez et moyens convenables a faict en effect ce que le Thémistocle Athénien promettoit seulement d'un Estat faible et petit, un très grand, très puissant et très redouté.

Le gouvernement de ces Estats d'aujourd'hui, nous en avons parlé amplement ailleurs en nos autres relations. Mais pour revenir aux gouverneurs des Pays-Bas soubs le roy d'Espaigne ; après la mort du prince d'Orange, le prince de Parme qui avoit succédé à Don Juan, reconquit Anvers par un siége de quinze mois, et la pluspart des autres villes de Flandres et de Brabant. Mais après la mort de ce prince qui fut en 1592, luy succéda en ce gouvernement l'archiduc Ernest, frère de l'Empereur, et iceluy mort en 1594, ces pays furent administrez tantost par le comte de Fuentes, ores par le comte Charles de Mansfeldt, jusqu'à la venue d'Albert, cardinal, en 1596, en qualité de lieutenant, gouverneur et capitaine des

Digitized by Google

Pays-Bas et de Bourgongne, lequel ayant depuis, en 1598, espousé l'infante d'Espaigne sa cousine germaine, devint archiduc et seigneur des Pays-Bas et comté de Bourgongne, par le transport qui en fut faict par le roy d'Espaigne à sa fille en faveur de ce mariage, en dot, fief et arrière fief, à ce consentant le prince Philippe son frère. Les conditions estoient que les enfans masles ou femelles procréez d'eux y succèderoient, et n'y ayant enfans, si l'archiduc survivoit l'Infante, il en demeureroit gouverneur seulement pour et au nom du roy d'Espaigne; qu'ils ne les pourroient vendre, donner ni aliéner, sans le consentement dudict roy; qu'ils ne tiendroient commerce et contractation aux Indes Orientales et Occidentales, sous quelque couleur ou prétexte que ce fust; si eux ou leurs descendans venoient à dévoyer de la foi et tomber en hérésie, après la déclaration du pape, ils seroient privez de toute administration et propriété desdicts pays, les subjects absous du serment de fidélité, et lesdicts pays dévolus au plus proche héritier catholique. Puis outre les tiltres particuliers de chascun de ces pays, ladite Infante pourroit prendre encores celuy de duchesse de Bourgongne, et autres conditions semblables y apposées, etc.

Les archiducs avec le roy d'Espaigne voyant le peu qu'ils gaignoient à la continuation de la guerre contre les Estats, et les grandes pertes et incommoditez qu'ils en recevoient, se résolurent enfin de tenter ou la paix, ou une longue trefve, qu'ils impétrèrent par l'entremise des roys de France, Angleterre et Dannemark; dès l'an 1607, y eust suspension d'armes pour huit mois, puis en 1609 se feit cette trefve célèbre pour douze ans. Elle fut traictée à Anvers entre les députez des Archiducs, le seigneur Ambroise Spinola, marquis de Venafre, chevalier de la Toison, du conseil d'Estat et de guerre du Roy catholique, et maistre de camp et général de ses armées, avec le président Richardot et le secrétaire Mancidor, le père Ney, commissaire général de l'ordre de St-François ès Pays-Bas, et Verreiren, premier secrétaire de leurs Altesses d'un costé; et du costé des Estats, Guillaume-Louis, comte de Nassau, gouverneur de Frise, Groningue, Ommelandes et Dreute, etc.; le sieur de Brèderode, chastelain d'Utrecht; Corneille de Gent, chastelain de Nimègue, Oldenbarnevelt, advocat et garde du grand sceau

Digitized by Google

des chartres et registres de Hollande et West-Frise, Malderé du conseil de Zélande et autres. Les rois de France et d'Angleterre, marquis de Brandebourg et d'Anspac, et le Landgrave de Hesse y avoient leurs ambassadeurs; pour nostre roy, le président Janin, son ambassadeur extraordinaire près les Estats, avec le sieur de Russy son ambassadeur ordinaire.

Pour le roy d'Angleterre, Spencer chevalier, ambassadeur extraordinaire, et Vinvoud ordinaire. Par ce traicté les archiducs tant en leur nom qu'en celuy du roy d'Espaigne reconnoissent ces Estats pour souverains et sur lesquels ils ne prétendent rien. Chascun demeure en possession de ce qu'il tient. Pour le commerce et trafic entre leurs subjects, il est restreint par le roy d'Espaigne ès royaumes, pays et seigneuries qu'il possède en Europe, et pour les villes, ports et hâvres hors ces limites, les Estats n'y pourront traficquer sans l'expresse permission dudict roy; bien pourront-ils ès pays de tous autres princes et Estats hors ces limites, etc. Les Estats ou leurs subjects auront mesme seureté et liberté, ès pays dudict roy et des archiducs, que les subjects du roy d'Angleterre, sans payer plus de droicts et impositions les uns que les autres, et plusieurs autres conditions. Tout cela fut ratifié de part et d'autre.

Et depuis ne s'est rien entrepris directement contre cela de part ny d'autre, mais bien indirectement tant ès Estats de Clèves et Juliers qu'ès Indes Orientales.

On remarque cependant que cette trève a esté grandement préjudiciable aux Estats, ayant arresté le grand cours de leurs prospéritez et richesses qu'ils disent estre plus grandes en temps de guerre que de paix, pour trouver plus de quoy prendre sur l'Espaignol, que l'Espaignol n'en a sur eux, qui aussy y a grandement profité; et mesme qui ne sçait que cela a altéré grandement le repos de la France, et autres pays voisins, comme il s'est trop veu et ressenty depuis, et l'on a assez recogneu le pernicieux conseil en cela des mauvais François et Hollandois. Les Estats en ont mieux faict leur profict que nous, quand ils en ont faict porter depuis peu la peine à Barnevelt l'un des principaux autheurs de cette trefve, qui a eu moyen cependant de faire diverses menées,

Digitized by Google

préjudiciables auxdicts Estats, sous couleur et prétexte de religion, sur le différent entre les Arminiens et Contreremonstrans, comme il se voit ès traictez qui en ont esté publiez depuis peu.

Mais pour retourner à Brusselles, peu de jours après que nous en fûmes partis, y arriva quelque esmotion des habitans, pour certain subside nouveau que l'archiduc vouloit imposer sur le pays, et eux refusans du tout de le payer, le Spinola eut commandement de ramasser promptement toutes les garnisons voisines, avec quoy il veint fondre tout d'un coup sur cette pauvre ville, qui prenant l'espouvante se rendit aussitost, et fut contraincte de recevoir et le subside et garnison de quelques troupes pour donner exemple aux autres.

XV.

Départ de Bruxelles. — Halle. — Pays de Hainaut : son histoire. — Braine-le-Comte. — Villes de Mons et de Valenciennes. — Vicogne : son abbaye. — Cambray. — Description de la ville.

Nous partîmes de Brusselles le mercredy 21e d'août, et passant par Nostre-Dame de Haut, à trois lieues, allâmes coucher à Soigny, cinq lieues.

Halle ou Haut, petite ville du Haynaut, qui commence là, et fameux pèlerinage. Elle est sur la rivière de Sinne qui passe à Brusselles. L'église de Nostre-Dame est assez belle et bien parée, et ornée de grande quantité de lampes d'argent, vœux de cire, tableaux et autres témoignages de dévotion ; car on y vient en pèlerinage avec grand concours de tous costez des Pays-Bas et de France. Le docte Lipsius y donna une plume d'argent, que l'on y voit encores avec quelques vers latins au-dessous. Le mesme a composé un livre de l'antiquité de ce pèlerinage, et des miracles qui s'y font. On dict que c'est l'une des trois images qu'Elizabeth, reyne de Hongrie laissa à sa fille, la comtesse de Haynaut, il y a environ quatre cens ans, comme il est escrit en cette Eglise. Ce fut en cette ville que mourut en 1404, Philippe le Hardy, duc de

Digitized by Google

Bourgongne, seigneur de tous ces pays-là, et ses entrailles furent enterrées en cette église, son cœur envoyé à St-Denis, et son corps porté à Dijon, où l'on voit aux Chartreux sa superbe sépulture de marbre, avec celle de son fils Jehan. On dict une chose remarquable de sa femme Marguerite de Flandres, que voyant son mary mort avec de grandes debtes, elle renonça à tous les biens meubles d'iceluy, et usa de l'ancienne cérémonie qui fut en présence de toute la Cour et du peuple, de mettre sur la sépulture d'iceluy, sa bourse, sa ceinture et ses clefs. Ce qui monstre combien les grands estoient lors observateurs des loix et formes de la justice.

En cette ville le vulgaire langaige commence à estre françois ou wallon, comme en tout le reste du Haynaut.

Près de cette ville habitoient les anciens peuples Bétasiens, dont y a encores un village qui a retenu le nom de Beetz. Ce fut l'un de ceux que le batave Civilis feit révolter contre les Romains. Le pays de Haynaut fait partie de ce que possédoient jadis les Nerviens, l'un des puissants peuples de la Gaule belgique, et dont la ville capitale estoit Tournay; puis il fut appellé *Saltus Carbonarius*, la forest charbonnière, à cause de cette forest qui faict partie des Ardennes. Après il fut dict Picardie inférieure, et enfin Haynaut à cause du petit fleuve *Hania*. Il confine au Brabant, Flandres, Picardie et Liége. Ses rivières sont la Schelde et la Sambre. Ses villes principales, Mons, Valenciennes, Landrecy, Avesnes, Chimay, Bouhain, Quesnoy, Mariembourg, Philippeville, Maubeuge, Bins, Reus, Enghien, etc. Puis les villes et seigneries de l'Alain, Montigny, Bossu, Barlemont, Barbançon, Aymeries, etc., toutes chefs de grandes maisons du pays.

Les premiers seigneurs de ce pays furent certains gouverneurs, qui sous la faiblesse des Empereurs s'en rendirent propriétaires; le dernier, nommé Regnier n'eut qu'une fille Richilde, mariée à Baudouin VI, comte de Flandres, dont veindrent deux fils : Arnoul, comte de Flandres, et Baudouin, comte de Haynaut. Mais Arnoul mort sans hoirs, Robert le Frison, son oncle, usurpa la comté de Flandres sur son nepveu Baudouin de Haynaut, qui en estoit le vray hérittier, et sa postérité en fut frustrée cent vingt ans durant, que la tindrent les descendans de ce Robert, jusqu'à ce que Phi-

Digitized by Google

lippe d'Alsace, comte de Flandres, mourut sans enfans, et luy succéda sa sœur Marguerite, mariée à un Baudouin, comte de Haynaut yssu de ce premier, et ainsy la justice divine feit retourner ces pays au vray et légitime héritier, comme nous devons espérer de cette mesme infaillible Astrée, le retour du royaume de Navarre à nos Rois qui en sont les vrais héritiers, après plus de cent vingt ans d'usurpation par ceux d'Espaigne.

Cette Marguerite eut Baudouin VIIIe, comte de Flandres et Haynaut, puis empereur de Constantinople. Car iceluy s'estant croisé environ l'an 1200 avec plusieurs autres princes et seigneurs françois pour le voyage et conqueste de la Terre-Saincte, comme ils passoient par Venize, ils y furent employez par la Seigneurie pour mettre quelques peuples d'Esclavonnie en son obéissance, et estans prests à s'embarquer pour Jérusalem avec Dandolo, duc de Venise qui s'estoit croisé avec eux, ce voyage fut changé en celuy de Constantinople, sur ce que le jeune Alexis, fils d'Isaac Lange, eschappé des prisons de son oncle Alexis, qui avoit usurpé l'Empire sur son frère Isaac, veint trouver ces seigneurs à Venize, et leur persuada ce voyage de charité pour le restablir luy et son père en possession de l'Empire grec, leur promettant de remettre l'église grecque sous l'obéissance de la romaine, et leur fournir de vivres, argent, munitions et gens de guerre, pour leur passage de Syrie. Sur cela en l'an 1203, ils partent pour Constantinople, où pour prendre port, les François feirent des merveilles de prouësse, à la descente et prise de la tour de Péra, brisement de la chaisne du port; assaults et autres exploicts n'estant pas plus de vingt mille hommes de pied, et cinq cens chevaux, contre plus de cent mille, tant gens de guerre que habitans, tant que s'estans glorieusement rendus maistre de la ville, chassé le faux empereur, et remis Isaac et son fils, comme ils attendoient ce qu'on leur avoit promis, retirés dans le Bosphore, les deux Empereurs usèrent d'ingratitude en leur endroict, soit volontairement, soit forcez par le peuple qui ne vouloit recevoir ces conditions; et de faict ces deux Empereurs estant morts, l'un de maladie et regret, et l'autre tué par le peuple, et un certain Mursufle ou Alexis Ducas ayant usurpé l'Empire, les princes croisez en petit nombre assiègent de rechef

Digitized by Google

cette grande ville, et dans soixante jours la prennent de force, mettent en pièces le tyran Mursufle, et se font maistres de tout l'Empire, et lors ce Baudouin, comte de Flandres, qui estoit l'un des principaux chefs, fut eslu empereur par le consentement de tous, et un Vénitien en fut faict patriarche. Toutes les provinces de l'Empire furent partagées aux autres seigneurs : Boniface, marquis de Montferrat, eut le royaume de Thessalie ; les Vénitiens, Candie qu'ils ont bien gardée depuis. Nos François tindrent cet Empire environ soixante ans. Car à Baudouin succéda Henry son frère, et à Henry, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, son beau-frère, qui estoit de la maison de France, auquel succéda son fils Robert, et à luy Baudouin son frère, sur lequel et sur son beau-père Jean de Breyne, roy de Jérusalem, qu'il avoit associé, fut repris l'Empire par Michel Paléologue, qui l'osta aux François et le remit aux Grecs, et en sa maison, qui l'a tousjours possédé jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, l'an 1453.

Mais pour revenir aux comtes de Haynaut, ce Baudouin, empereur de Constantinople, laissa une fille Marguerite qui de son premier mary, Bouchard d'Avesnes, eut Jean, comte de Haynaut, et de son second, Guillaume de Dampierre, eut Guy, comte de Flandres. Ce Jean eut d'Alix, comtesse de Hollande, un autre Jean, comte de Haynaut, Hollande, Zélande et Frise, dont vint Guillaume le Bon, qui fut celuy qui receut chez soy Isabel de France, femme d'Edouard II, roy d'Angleterre, chassée par son mary avec son fils le jeune Edouard III, qui épousa la fille de ce comte, et aydé de ses frères retourna avec sa mère en Angleterre, où ayant emprisonné son père, en fut déclaré roy, qui fut l'un des plus magnanimes, vaillans et victorieux princes du monde, comme il le feit assez et trop cognoistre et ressentir à la France par les longues et cruelles guerres qu'il y feit contre nos roys Philippes de Valois et Jean, ayant défaict l'un à la funeste journée de Crécy, et son fils Edouard pris l'autre en celle de Poictiers. Cet Edouard, de Philippes de Haynaut, sa femme, eut une brave et nombreuse lignée. Ce Guillaume le Bon, comte de Haynaut, eut sa fille aisnée Marguerite, femme de l'empereur Louis de Bavière, dont vint Albert, comte de Haynaut et Hollande, dont la fille Marguerite ayant espousé

Digitized by Google

Jean, duc de Bourgongne apporta ces seigneuries en sa maison, dont celle d'Austriche a hérité.

Entre Halle et Soigny on passe à une petite ville nommée Braine-le-Comte, qu'on dict avoir esté bastie par Brennus, ce fameux chef des Gaulois qui prit Rome l'an 364 (V.C.), et delà passa en Grèce et Asie mineure où il feit forces conquestes, et laissa le nom Gaulois en la Galatie et Gallogrèce, où nos Gaulois fondèrent un Estat. A ce Breine y a encore quelques restes d'une tour qu'on dict estre des bastimens de ce Brennus.

Soigny est une petite ville sur la Senne, où l'on dict que se trouve ordinairement les voix les meilleures et les plus harmonieuses de tous les Pays-Bas; la pluspart des chantres de l'archiduc en sont.

Le jeudy 22e d'août partans de Soigny nous allâmes disner à Mons, quatre lieues, et coucher à Valenciennes.

Mons est une ville située sur un haut, et à l'entour d'une colline qui rend la plus agréable veue de ville qu'on puisse voir. Elle est environnée de marescages, avec de très fortes murailles, bastions et triples fosséz, qui la rendent inexpugnable. Ses remparts sont tous plantés d'arbres à la ligne qui font un très beau pourmenoir. Sa petite rivière de Trouille passe au bas, et se va rendre dans la Haisne qui après entre en l'Escaut à Condé. Cette ville couvrant toute la montaigne, est faicte en forme d'une couronne fermée, qui faict le plus bel aspect du monde, en la regardant de dessus le chemin de Valenciennes. Elle est embellie de plusieurs grandes places, rues, églises, palais et autres bastimens, avec force fontaines d'eau vive. Tout au haut est un vieux chasteau ruiné qu'on dict avoir esté basty par César, comme tous les anciens chasteaux de France et des Pays-Bas, se rapportent à ce prince ou à ses successeurs. Le duc d'Arscot en est chastelain, et gouverneur et bailly du Haynaut, dont Mons est la capitale. Dans la maison de ville sur la place, y a deux chambres, l'une dicte la rouge ou criminelle, et l'autre la verte ou civile. En la rouge est la figure du duc d'Arscot, qui met entre ses autres tiltres et éloges d'avoir porté secours à Paris et Rouen assiégez, comme lieutenant général du roy d'Espaigne; mais c'estoit sous le prince de Parme. En la ville

Digitized by Google

il y a dix eschevins, puis le Conseil de Haynaut, qui juge souverainement et ressortit à Malines.

Cette ville est fort marchande. Il s'y faict quantité de scerges, et y a foires célèbres de chevaux. Et près de là y a une mine où se tire le charbon de terre, dont ils font grand trafic.

Cette ville fut autrefois un lieu désert, et comme un hermitaige, où plusieurs saincts personnaiges se retirèrent, comme sainct Vauberd, sainct Amand, saincte Valtrude et autres. Le comte Baudouin feit le premier environner ce lieu de murailles, l'an 1170.

Il y a plusieurs belles églises; mais la principale et la plus célèbre est Ste-Valtrude ou Vaudrüe. Là est un jubé qu'ils appellent dorsale, tout basty de marbre exquis, et bien taillé à figures. Tout le circuit du chœur et quelques chapelles sont aussy de marbre. Derrière le chœur est la sépulture du grand et docte théologien Pamélius, mort en l'an 1536. Il a faict des commantaires sur tous les escrits de Tertullien, et avoit esté nommé pour estre évesque de St-Omer.

En cette église, s'est tenu un chapitre de l'ordre de la Toison d'or par Philippes-le-Bon, duc de Bourgongne l'an 1451. Il y a aussy quelques sépultures de comtes et comtesses de Haynaut et de Flandres.

En cette église est l'ordre mémorable des chanoinesses érigé par saincte Valtrude, qu'ils disent avoir esté duchesse de Lorraine, qui comprenoit lors le Haynaut, Brabant, Ardennes, et autres pays jusqu'au Rhin, et qu'elle eut deux autres sœurs, saincte Gertrude, qui institua un mesme ordre à Nivelle, et saincte Aldegonde un autre à Maubeuge, et qu'elles estoient filles de Pepin, duc de Brabant, etc., et maire d'Austrasie. Il se trouve bien que saincte Gertrude fut fille de ce Pepin-le-Gros, l'un des ancestres de Charlemagne, et que sa mère Itte ou Iduberge par la persuasion de St-Amand bastit pour soy et pour sa fille Gertrude un monastère à Nivelle. Quoy que ce soit qu'ils disent que cette saincte Valtrude fut mariée à un prince Irlandois nommé Madelgaire, qui fut depuis pour sa saincte vie nommé sainct Vincent, et en ayant eu quelques enfans tous addonnez à la vie religieuse, elle se voua du tout au service de Dieu, et fonda premièrement sur le haut de ce mont (où est la ville

Digitized by Google

de Mons) une chapelle à sainct Pierre et sainct Pol, près d'une vieille tour qu'on disoit bastie par César, et qui longtemps depuis fut appellée la tour d'Ambron. Ce lieu s'appella depuis l'hermitage de Ste-Valtrude. Ce fut par le conseil de sainct Gillein et sainct Aubert qui demeuroient près de là qu'elle fonda cette église dicte de son nom, où elle institua cet ordre de chanoinesses, auxquelles elle donna force terres de son patrimoine. Elle feit héritière saincte Aie, sa cousine, qui confirma cet ordre, et luy adjousta beaucoup de terres que sa cousine luy avoit laissées, instituant aussy quelques chappellains pour le service de l'Eglise. Depuis les comtes de Haynaut ont esté abbez séculiers, protecteurs et gardiens de cette église, et des personnes et biens d'icelle, et tiennent en leur lieu une abbesse qui gouverne tout. Et quand un nouveau comte succède, elle le reçoit et le met en possession de la comté et de la dignité d'abbé séculier, et des biens qu'il tient de cette église en fief, et luy en contreschange luy preste le serment, et jure de maintenir tous les droicts, priviléges et exemptions de cette église, et aujourd'huy l'Infante, comme comtesse de Haynaut, est abbesse de monastère, qu'elle maintient en ses droicts et priviléges. Cette saincte Valtrude estoit du temps de sainct Furcy patron de Péronne, duquel la légende dict que son mary Vincent estoit comte de Haynaut, et avoit esté envoyé en Ibernie pour gouverneur du temps de Dagobert, roy de France, et qu'à son retour il fut tellement touché des belles remonstrances de sainct Furcy qu'il se feit religieux d'un costé, et sa femme Waldetrude princesse du sang de France d'un autre, en ce lieu de Mons.

Au reste ces chanoinesses de Mons sont environ vingt-cinq ou trente, et ont une abbesse ou supérieure qui est la plus ancienne. Elles se peuvent marier ou demeurer là religieuses toute leur vie, et ont chascune un bénéfice assez bon d'environ 1,400 florins de rente, et sont bien logées aux environs de l'église, et en maisons séparées et bien meublées. Les filles qui y sont receues, faut que ce soit au-dessous de douze ans, et toutes gentifemmes, et nobles de quatre cartiers, tant du costé du père que de celuy de la mère. Elles sont cinq ans comme novices avec l'habillement blanc; puis ce tems-là passé, elles portent le grand manteau noir; estans par-

Digitized by Google

venues à un certain âge, elles ne peuvent plus se marier. Mais avant cela on les peut veoir et rechercher, et peuvent aller aux festins et assemblées, mais avec la licence de la supérieure. Celles qui portent le manteau noir ont au-dessous une robe blanche, avec le petit bord d'hermines, puis un linge, et dessus la mante noire de serge ou de soie. Celles-là sont professes; mais les novices sont toutes habillées de blanc, coiffure et couvrechef, sans estre empesé, les professes ont le bavolet empesé. Estant à l'église elles sont toutes habillées ainsy en religieuses; mais dehors elles peuvent aller vestues en demoiselles séculières. Celles de Nivelles sont au nombre de quarante-deux. Il y en a de mesme à Maubeuge et à Remiremont en Lorraine et autres lieux. Il y a aussy quelques chanoines instituez tant pour le service de l'église, que pour les affaires du monastère. Leur habillement en l'église est majestueux et magnifique à longues queues traînantes, et leur chant assez mignard et attraiant, si bien que quand elles entonnent un *requiem* ou un *de profundis*, il semble que ce soient quelques airs du monde, tant elles font de passages de la gorge, de fredons de la voix découpez menu. On y void des filles assez belles et de bonne grâce. Cet ordre a esté très-sagement institué pour le support de la noblesse et des seigneurs qui ont beaucoup de filles, et peu de moyens pour les entretenir et marier.

Pour la comté de Haynaut, je trouve que Richilde, comtesse, fille du comte Renier donna tout son héritage à Théodvin, évesque de Liége, pour estre secourue de luy contre un Robert Frison; puis Théodvin lui rendit le tout et à son fils Baudouin, à le tenir en fief lige de Liége. Ainsy le comte devint dès lors homme de l'évesque, et luy debvoit service et secours contre tous. Ce qui fut confirmé par l'empereur Henry IV. Depuis cela, il se trouve que les comtes de Haynaut ont relevé leur comté de l'évesque de Liége, comme feit un Albert environ l'an 1420.

Au reste durant les troubles des Pays-Bas, cette ville de Mons fut prise par le comte Ludovic de Nassau, puis reprise incontinent par le duc d'Albe, qui les assiégea aussitost, et les serra de si près, que le secours qui leur venoit de France ayant esté desfaict, ils se rendirent à composition. Depuis en 1582, Monsieur le duc d'Alen-

Digitized by Google

çon, venant en Flandres avec armée, assiégea et prit de force et par assaut cette place, où il y eut grand carnaige et pillerie. Mais depuis le tumulte d'Anvers, elle fut bientost reprise par les Espaignols.

A cinq lieues de Mons, est l'ancienne ville de Bavay, *Belgium*, qu'ils disent bastie par un roy Bavo, qui y feit édifier sept temples merveilleux au nom des sept planètes, respondant chascun à une porte de la ville, puis mille tours au circuit de cent coudées de hauteur et dix-huit d'espesseur, et autres choses romancières, tirées des fables de Hunibaud et autres fabulateurs. Aujourd'hui ne se void de tant de raretez que les grandes chaussées dictes de Brunehaut, qui partoient delà comme d'un centre, et alloient par tout le reste de la Gaule, ainsi que les grands chemins d'Italie aboutissoient tous à la colonne miliaire dorée, qui estoit en la grand'place à Rome. On dict que ces chemins estoient pavez de grandes pierres, comme ceux d'Italie; mais aujourd'huy ce n'est qu'herbe verte sous laquelle y a du menu gravier apporté là; car la terre n'en porte point. On dict que ce fut un roy Brunehaut, autre que cette reine si fameuse qui feit faire ces chemins; et que par là passoit ce grand chemin qui alloit de Paris à Tongres, ayant de part et d'autre une muraille qui luy servoit de courtine.

On tient aussy que de ce lieu de Bavay estoit ce grand et signalé chef Belgius, compagnon de Brennus, qui passa en Pannonie avec cent cinquante mille Gaulois, et alla de là en Macédoine, où il desfit le roy Ptolomée surnommé *Céraune* ou foudroyeur.

On pense que cette ville soit le *Belgium* du temps de César, capitale de toute cette Gaule à laquelle elle a donné le nom, autres disent que c'est Beauvais; mais y a plus d'apparence que Beauvais soit le *Bratuspantium* de César.

A environ deux lieues de Mons, sur le chemin de Valenciennes est Bossu, gros village, où y a un chasteau basty de brique des plus beaux du pays. Charles V en feit une comté en faveur du sieur de Hennin qui en estoit seigneur, et qui feit commencer ce superbe bastiment, dont il ne put faire que le quart, si bien qu'il est demeuré imparfaict, le successeur n'ayant peu l'achever à cause des guerres. Un Jacques de Bruck de St-Omer, grand sculpteur,

Digitized by Google

et architecte, fut celuy qui en ordonna la structure, comme aussy de ceux de la royne de Hongrie à Reins et Marimont. Le Bologne qui a laissé tant de belles pièces de sculpture, à Florence et autres lieux d'Italie, estoit son disciple. On dict qu'en ce chasteau y a des commencemens d'une galerie, par où l'on peut monter à cheval trois ou quatre à la fois, et au-dessous des écuries pour plus de trois cens chevaux. Puis y a jardinages, fontaines représentans les diverses parties du monde, avec leur trafic et singularitez. Charles Ve passant par là, y laissa et donna un hercule d'argent, dont la ville de Paris luy avoit faict présent, lorsqu'il y passa en l'an 1539.

De là on passe à Kevrain, village à trois lieues de Valenciennes, appartenant au duc d'Arscot où passe le petit fleuve Honneau.

Valenciennes (*Valentiniana*) ville ancienne et de la fondation de l'empereur Valentinien. C'est une seigneurie à part, et comme une ville impériale, enclavée toutesfois dans le Haynaut; et ses loix et coustumes sont différentes du reste du pays, comme encor sont Bouchain, Le Quesnoy, et autres lieux dont le ressort est à Malines. Là passe la Schelde ou Escaut, qui commence à y porter bateau. C'estoit anciennement un lieu d'asyle ou de franchise pour debteurs et homicides, ce qui dure encores en quelque sorte, et cela s'appelle banlieue; mais les homicides malfaicts y sont punis. Car il y avoit homicide beau et laid, et jadis se décidoit par duel entre les parties, si le faict estoit beau ou laid; mais le bon duc Philippes osta ces duels.

Outre la Schelde qui passe dans la ville, y a encore le petit fleuve Ronelle ou Ronel, qui la traverse par plusieurs endroicts et faict diverses isles.

Il y a bon nombre de belles églises, dont la principale est Nostre-Dame; à belles colonnes de marbre et porphyre. La comtesse Richilde la feit bastir. Cette Richilde hérita de cette seigneurie d'un sien oncle Lambert, et se maria à un Baudouin VI, comte de Flandres à qui elle porta le Haynaut.

Puis y a l'église de St-Jehan, collégiale, sous la règle de St-Augustin. L'édifice est moderne, car le vieux basty par le roy Pepin fut brûlé. En cette église sont plusieurs excellens tableaux de la

Digitized by Google

main du fameux peintre de Vos, d'Anvers. Cette église est la paroisse des estrangers et des officiers du Prince ; l'Empereur y vient comme paroissien.

Les Jacobins, ou St-Pol, autre église, où il y a plusieurs sépultures de comtes de Haynaut, et entr'autres celle de Jean d'Avesnes, petit-fils de Baudouin, empereur de Constantinople. Puis en une chapelle au costé droict du chœur, y a une sépulture enfoncée en terre qui s'ouvre, et y voit-on l'effigie et figure bien faicte d'un religieux de la maison de Bevre, descendue d'une race royale de l'an 1287. On le tient venu des roys d'Escoce. Le chapitre de la Toison d'or a esté tenu en cette église. La rivière passe par dedans ce monastère, et le clocher est fondé sur une arcade sous quoy l'eau passe ; et sur cette rivière là en passe une autre qui la traverse, et est soutenue d'un canal de bois.

Il y a l'église des Jésuites, très-belle et bien parée, puis les Cordeliers et autres.

Les rues de la ville sont grandes, larges, droictes, bien pavées et nettes ; grande place au milieu, plus longue que large ; mais des plus capables des Pays-Bas, et devant icelle un beau palais public basty de neuf à la moderne.

A un des coins de la ville est le palais seigneurial, qu'ils appellent la salle le Comte, et jadis la salle impériale, où demeuroient les anciens comtes, et bien que ce lieu soit dans l'enclos des murailles, toutesfois il est estimé estre du comté de Haynaut, et séparé de la seigneurie de Valenciennes qui y est enclavée seulement.

Quant à la police de la ville, elle est telle, et si bien ordonnée, que les estrangers ont esté envieux de l'imiter, et entr'autres ceux de Nuremberg, qui en ont pris beaucoup pour la leur. Le souverain magistrat se donnoit autresfois à vie, mais pour obvier à l'insolence et tyrannie, et donner plus de lieu à la vertu, le comte Jean d'Avesnes le changea en l'an 1307 et le feit annuel, comme il est aujourd'huy. Ce magistrat consiste en un prévost, et douze eschevins, éleus tous les ans du nombre des principaux bourgeois, pour la justice. Puis y a le conseil de vingt-cinq citoyens qualifiez, pour la police et les affaires de ville, et esleus par le gouverneur du pays. Puis y a le grand conseil pour les affaires de conséquence et s'ap-

Digitized by Google

pelle le conseil des Passe-Cent, pour ce qu'il faut qu'il n'y en ait pas moins de cent et un pour arrester quelque chose. Aucun estranger n'y a entrée, et là un chascun bourgeois peut dire son opinion, et le moindre bourgeois y peut contredire de sa voix, et empescher la demande du prince, si elle préjudicie tant soit peu à leurs droicts et franchises.

En cette ville est l'estappe de tous les vins qui viennent de France, et dont ils font un très grand trafic par tout le reste des Pays-Bas. Il y a aussy commerce de toiles fines, moncaiars et autres sortes d'estoffes qui s'y font.

Es premiers troubles de l'an 1566, les habitans de cette ville se voulans conserver en liberté de conscience, refusèrent la garnison que le sieur de Noircasmes leur amenoit par le commandement de la gouvernante des Pays-Bas, la princesse de Parme. Sur quoy ils furent assiégez, battus et pressez de sorte qu'ils furent contraincts de se rendre, et y eut plus de deux cens bourgeois emprisonnez; plusieurs des principaux eurent la teste tranchée, et quelques ministrés pendus. Ceux de France leur avoient offert secours, sous la conduite de Charles de Crouy, prince de Porcien, premier mary de madame la douairière de Guise.

Depuis, cette ville fut sur le point d'estre traictée comme la ville d'Anvers fut par les Espaignols en 1576. Car la garnison d'Allemans qui estoit dedans, voulut se mettre au pillage; mais les habitans y donnèrent bon ordre de bonne heure en les mettant dehors.

La ville de Valenciennes a produict entre autres le fameux historien et croniqueur de son temps Jean Froissart, qui florissoit l'an 1326, et fut trésorier et chanoine de Chimay. Il a escrit son histoire depuis l'an 1326 jusqu'en 1400, sous les règnes de Philippes de Valois, Jean, Charles V et Charles VI.

Nous partîmes de Valenciennes le vendredy 23e d'Août et allâmes disner à Vicogne et coucher à Cambray. A un quart de lieue de Valenciennes allant à Vicogne, nous vîmes le chasteau ou maison de plaisance du duc d'Arscot nommée Beurage qui n'est encores achevée. Elle est estimée l'une des plus belles des Pays-Bas, et est bastie d'une espèce d'ordre ionique et corinthe, mais un peu go-

Digitized by Google

thique, et non ordonné comme nos bastimens de France, tant en sa structure que logemens et autres dépendances. Parmy le nouveau bastiment ils ont laissé un vieux pavillon de l'ancien chasteau, qui sert de portail, et encores non posé au milieu de la face du logis. Le dedans est meublé de mesme. En la chappelle y a quelques tableaux de Rubens, qu'ils estiment beaucoup, comme de trois et quatre cens escus pièce ; mais ils ne semblent pas estre du tout achevez, tant ce peintre faict ses œuvres à la haste. La maison est accompaignée de jardinaiges, avec fontaines et grottes.

Vicogne, à une lieue et demie de Valenciennes, sur le chemin de Tournay, est une belle, grande et riche abbaye de l'ordre de Prémontré. C'est un des monastères de l'ordre des plus grands, capables et mieux bastis, et semble qu'il vienne d'estre achevé, tant il est beau et neuf. L'église est grande, haute, eslevée, claire et gaye au possible, à cause qu'elle est toute blanche par dedans, et la voûte peinte à moresques, et avec feuillages de diverses couleurs. Il y a trois grands cloistres et autant de réfectoires. Il y a un réfectoire bas pour le poisson, et un autre au-dessus pour la chair, là où sont peintz tous les abbez au nombre de vingt-un, avec l'histoire de la fondation du lieu. Il y a deux bibliothèques, l'une de livres manuscrits, et l'autre des imprimez. Le degré par où on y monte est très bien basty à l'ancienne, comme celuy du palais de Monte-Cavallo à Rome. Cette bibliothèque est bastie de neuf avec une belle voûte de pierre. Il y a un fort grand logis ensuite, tant en dortouërs pour l'habitation des moines, que le logis pour l'abbé à part, qui est tout peinct et doré, avec des portiques et longues galleries artistement pavées à diverses figures. Puis le Xénodoche ou foresterie, pour recevoir et logier les estrangers et passans. Ensuite une basse-cour avec ses granges, greniers, colombiers, etc. ; tout cela basty de mesme. Il y a aussy quantité de fontaines tant dedans l'église que ès cloîtres et ailleurs. Tout cela accompaigné de grands jardins, vergers, bois, viviers et estangs. Cette abbaye est estimée avoir plus de 30,000 escus de rente, et tout cela, tant bastimens que revenu, est plus de mesnage des abbez, que de donations et fondations d'ailleurs.

Là dedans est un azyle et refuge pour les homicides. La mesme

Digitized by Google

franchise est aux Jacobins de Valenciennes, et en beaucoup d'autres églises des Pays-Bas. Cette abbaye est dédiée à la Vierge, et on remarque que tous les abbez d'icelle ont esté pris des religieux de la maison, excepté un qui fut profès d'ailleurs. Celuy qui est abbé aujourd'huy s'appelle Quarré, et nous traicta assez bien et proprement.

Ce lieu de Vicogne est une pleine merveilleusement agréable pour ses bois et fontaines, et l'on faict allusion de son nom ès bastiment *Viconia* pour ce que *Vincit omnia*. Car je pense qu'il surpasse en grandeur, beauté, élégance, structure et ornemens tous les monastères des Pays-Bas et d'ailleurs mesme ; de sorte qu'un grand historien de ces pays-là le mect pour le plus beau monastère du monde, après celuy de St-Laurens ou de l'Escurial en Espaigne, qui à la vérité, comme un second temple de Salomon, mérite le premier lieu d'honneur et de louange entre tous, ainsy que nous l'avons descrit ailleurs.

Ce monastère de Vicogne fut fondé l'an 1125 par un bon hermite nommé Guy, gentilhomme breton, qui demeuroit là en solitude et preschoit à tous les habitans des environs, et par la permission de Robert, évesque d'Arras, il impétra de Gautier, abbé de St-Martin de Laon, deux de ses religieux, pour venir habiter en cet hermitage, où depuis se feit la belle abbaye de cet ordre, fondée et enrichie par les abbez mesmes, et peu après y feurent apportées de Cologne plusieurs reliques des onze mille vierges ; et là-dedans entr'autres saincts, on y célèbre la mémoire de sainct Blaise, martyr, évesque de Sébaste en Arménie, du temps de l'empereur Dioclétien.

En l'an 1237, il y eut un Gilles, abbé de Vicogne, qui ayant presché à plusieurs le voyage de la Terre-Saincte contre les Infidèles, se croisa avec eux et y fut aussy. Ils content aussy qu'en l'an 1279, un jeune novice de là-dedans, peu de jours avant sa mort fut ravy en extase, et estant retourné à soy, contoit aux autres religieux qu'il avoit esté transporté au plus beau et agréable lieu du monde, où, entre plusieurs milliers de vierges, il avoit veu un siége qu'on luy préparoit, et peu après chantant un hymne avec les autres, il mourut fort doucement. Trois ans après, comme

Digitized by Google

on fesoit les fondemens de la nouvelle église, son corps fut trouvé aussy frais et entier que le premier jour, bien que son habit fut tout pourry. Il fut honnorablement enterré en cette église neufve. L'abbaye de Vicogne est sous la visitation de l'abbé de St-Martin de Laon.

De Vicogne à Cambray il y a sept lieues, et à mi-chemin on trouve Happe, gros villaige et prieuré, ou prévosté dépendant de l'abbaye de St-Vast d'Arras. Cette prévosté vaut environ 12,000 florins de revenu, mais son abbaye de St-Vast (*Sanctus Vedastus*) quelquefois plus de 300,000.

Ce lieu de Happe dépendoit anciennement de l'abbaye de Jumiége en Normandie, mais il fut eschangé; par là passe un petit fleuve nommé Selle, qui vient de Château-Cambrésis, et va en l'Escaut. Ce village fut entièrement ruiné durant les grandes guerres entre l'Empereur et le roi François Ier, et ce fut là où en l'an 1543, leurs deux armées se trouvèrent en bataille, mais ils se retirèrent sans rien faire. Ce fut lorsque l'Empereur feit le mémorable siége de Landrecy, qu'il ne peut prendre, tant il fut bien défendu par les braves capitaines La Lande et d'Essé. Puis l'an en suivant par la paix de Crespy, cette place fut rendue au duc d'Arscot à qui elle appartenoit, et qui après la vendit à l'Empereur. Landrecy est sur la Sambre.

A deux lieues de Valenciennes, est Condé sur la Schelde, dont la moitié appartenoit au duc de Montpensier, qui la vendit à ceux de l'Alain, pour payer sa rançon, estant prisonnier à St-Quentin. Puis y a Bouchain, ville et chef de la Comté d'Ostervand, titre ancien des fils aisnez des comtes de Haynaut. Non loing de Vicogne est l'abbaye de St-Amand en Tournaisis, l'une des plus riches des Pays-Bas, ordre de Sainct Benoist.

Au reste, ceux de Happe nous contoient qu'ils avoient esté grandement ruinez du temps que le sieur de Balaigny tenoit Cambray, à qui ils payoient de grosses contributions.

Près de Happe est un village dict Avesnes, d'où se tire une pierre blanche presque aussy belle que le marbre, et qui est assez aisée à tailler; on en faict de belles figures, et les architectes en font grand cas pour les ouvrages.

Digitized by Google

A environ une lieue au deçà de Happe finit la terre de Haynaut, et commence celle de Cambrésis, qui est une seigneurie à part, et terre impériale, comprenant la ville de Cambray, le Château-Cambrésis et quelques villages aux environs. Elle est située entre le Haynaut, l'Artois et la Picardie. Anciennement elle estoit du comté de Haynaut, mais elle en fut desmembrée par les Empereurs qui la firent cité impériale.

Cambray (*Cameracum*), quelques-uns veulent que ce soit la *Samarobriva* ou *Samarobriga* des anciens, mais c'est plustost Amiens sur la rivière de Somme, d'où vient le nom de *Samarobriva*, et par corruption *Samarobrina*, pont sur Somme. Mais Cambray est sur la Schelde ou Escaut.

Cette ville est fort ancienne, et après que les François ayant premièrement passé le Rhin, se furent arrestez au pays de Tongres, ou Liége, cette ville de Cambray, puis Tournay furent les premières que Clodion le chevelu, roy des François, prit en la Gaule devers l'an 445, terminant lors sa conqueste à la rivière de Somme. Ensuite Attila, roy des Huns, durant ses horribles courses et ravages, la prit et ruina avec beaucoup d'autres. Depuis un Ranchaire, prince françois, s'en estant faict seigneur, Clovis le premier roy chrestien le fit mourir, et prit la ville l'an 500, et tousjours depuis elle demeura à nos roys, et environ l'an 880 les Normans courans la Gaule-Belgique, la prirent et pillèrent. Mais le grand desmembrement de l'empire François s'estant faict sous les derniers roys de la seconde race, les Empereurs s'approprièrent cette ville, qu'ils usurpèrent et plusieurs autres aussy. Les comtes de Flandres la possédèrent quelquefois, et Henry V la donna sous leur garde et protection. Nonobstant cela les françois suivant leur premier droict l'ont toujours disputée aux Empereurs, et maintes fois s'en sont rendus maistres, comme sous Philippe de Valois, qui la défendit très-bien contre l'Empereur et le roy d'Angleterre. Mais depuis du temps de Louis XI, les habitans se sentans maltraictez par les François, en chassèrent la garnison, et se remirent ès mains de l'Empereur. Mais toutes fois bien que cette ville fust sous la protection des comtes de Flandres, si ne laissoit elle de se maintenir impériale et libre en ses lois et coustumes anciennes, sans que

Digitized by Google

durant les guerres entre les François et Bourguignons, elle fut molestée de part ny d'autre, ains se tenoit neutre, de sorte que souvent ça esté lieu des assemblées et pourparlers de paix. Comme en 1508, y fut traictée la ligue et confédération entre le Pape, l'Empereur, et les rois de France et d'Espaigne contre les Vénitiens. Puis en 1529, s'y feit le traicté des Dames, entre l'Empereur et le Roy pour la délivrance des enfans de France, en suite des traictez de Burgos, Palence et Madrid. Ce traicté se feit par Marguerite, archiduchesse, tante de l'Empereur, par Madame la régente Loyse, mère du Roy, et Marguerite, royne de Navarre, sœur de ce mesme Roy. L'archiduchesse s'y trouva la première deux heures avant la régente, accompaignée de force noblesse montée sur chevaux turcs et d'Espaigne, elle en litière avec trois autres litières, trente damoiselles sur haquenées, vestues de velours noir, deux cens pages de mesme, force escuiers, et plusieurs prélats et seigneurs des Pays-Bas.

Madame la régente et sa fille y arrivèrent après en litière avec dix-huit autres litières, dont y en avoit huit couvertes de velours noir, et soixante-cinq damoiselles vestues de velours noir sur des haquenées, huit chariots branlans dont y en avoit quatre couverts de velours noir. Il y avoit plus de quatre cens chariots ou charrettes et quelques six cens mulets pour le bagage. Environ cinq cens gentilshommes à robes de velours noir, et plus de trois cens pages, et force écuiers. Elle estoit accompagnée de plusieurs évesques, prélats et seigneurs de France.

Puis la dernière paix de 1559, en suite de la bataille de St-Quentin entre Henry II et Philippes II, fut conclue et arrestée à Chasteau-Cambrésis, à six lieues de Cambray, par leurs députez, le cardinal de Lorraine, connestable de Montmorency, mareschal St-André, Morvillier, évesque d'Orléans, et l'Aubespine, secrétaire d'Estat, d'une part, et le duc d'Albe, prince d'Orange, Ruy Gomez de Sylva, l'évesque d'Arras Perrenot, et le président Viglius d'autre. Dès l'an 1558, ils s'estoient assemblez à l'Isle en Flandres, puis à l'abbaye de Cercan en Cambrésis ; mais la mort de Marie, royne d'Angleterre, ayant interrompu le traicté, il fut repris cette année à Chasteau-Cambrésis, où cette paix fut entièrement conclue

Digitized by Google

entre ces deux grands monarques, tout le reste des Roys et princes de la chrestienté y estans aussy compris de part ou d'autre. Mais cette paix fut à la grande honte et dommaige de la France ; car pour St-Quentin, le Catelet, Ham et quelques autres petits châteaux que l'Espaignol nous rendit, on luy remit ès mains de luy ou de ses adhérens, plus de quatre cens places en Italie et Pays-Bas, qui avoient cousté tant de sang et d'argent à la France, à prendre, à défendre et conserver. Car on rendit au roy d'Espaigne tout ce qu'on avoit gagné sur luy, tant deça que dela les monts, sous François I et Henry II, et au duc de Savoye toute la Bresse, Savoye et Piémont, peu de places exceptées, comme Turin, Pignerol, Savillan et peu d'autres que depuis Henry III rendit aussy imprudemment ; et à ceux de Gênes on rendit l'isle de Corse ; et tout cela par l'impatience, promptitude et imprudence françoise, qui perdent tousjours ès traictez avec l'Espaignol, qui, par sa tardiveté, patience et froideur, gaigne tousjours ainsy plustost que par force d'armes. Il est vray que l'on remarque cet ordinaire défaut aux nations septentrionales qui gaignent bien ès batailles contre les méridionaux, mais en traictez ils perdent tousjours par leur impatience et précipitation. Ainsy sur les Anglois avons-nous plus gaigné en traictez qu'autrement, comme les Anglois se plaignoient à Philippes de Comines. Et au contraire avec les Espaignols ; comme en ce traicté-cy, où l'on ne peut nier que les forces du Roy ne fussent grandes, et pour faire teste aux ennemis, ce néantmoins l'Espaignol y gaigna plus sans coup frapper qu'il n'avoit faict en quarante ans de guerre auparavant, et n'avoit pas mesme espéré, comme il confessa depuis, tirer tant de nous qu'il feit. Ce n'est pas peut estre que ceux qui avoient chargé de traicter du costé des François n'y employassent toute la discrétion, foy et loyauté qu'ils pouvoient ; mais il est certain qu'il fut résolu au Conseil d'Espaigne qu'on debvoit tirer les affaires en longueur, et que le naturel des François estoit si soudain et actif, qu'il quicteroit tout ce qu'on luy demanderoit, ennuyé des allées et venues, et des longueurs espaignoles, qui ne furent oubliées alors. Et mesme on remarque qu'entre toutes les séances et assemblées des députez, les François par impatience feurent tousjours des premiers au Conseil, quoy

Digitized by Google

qu'ils fissent par leurs espies pour y estre des derniers ; mais ils furent toujours trompez par la ruse espaignole et impatience françoise qui sembloit par ce moyen demander la paix. Mais tout cela est à attribuer au naturel des peuples, qui est difficile à vaincre. L'Espagnol, comme plus méridional, estant plus froid, mélancholique, arresté, contemplatif, et par conséquent plus fin, rusé et ingénieux que le François bilieux, cholère, actif, prompt et soudain. Il est vray qu'au dernier traicté de paix de Vervins en l'an 1598, qui confirma tous ces précédens, le feu chancelier Bellièvre par sa lentitude et froideur donna assez d'affaires aux Espaignols, et si ses compaignons eussent esté de mesmes, et tenu bon avec luy, nous eussions remporté Cambray, aussi bien que les autres villes de la Picardie. Mais l'impatience des autres ne put estre modérée et arrestée par sa tardiveté.

Pour le regard de la ville de Cambray, encores que comme impériale elle demeurast neutre entre France et Espaigne, toutefois l'an 1543, Charles Ve se doutant des pratiques de France, comme il donnoit à entendre, ou plutost de despit de n'avoir peu prendre Landrecy, petite place fortifiée à la haste, mais si bien défendue par les François, que quoy que cet empereur l'eust assiégée par plusieurs mois, avec une armée de quarante-quatre mille hommes de pied, et 13,000 chevaux, et une batterie de quarante-cinq pièces de canon, luy qui s'estoit vanté de venir jusqu'aux portes de Paris, si ne la put-il prendre, et s'en retournant par Cambray, il persuada aux habitans par l'entremise de leur évesque de la maison de Crouy qui les vendoit, qu'il estoit bien adverty que le roy de France avoit dessein sur leur ville, pour quoy empescher il estoit nécessaire d'y bastir une citadelle qu'eux-mesmes garderoient. Ce qu'ils creurent et accordèrent, et la citadelle fut bastie à leurs despens, au lieu le plus éminent de la ville, où elle est encores aujourd'huy ; mais les soldats mis dedans eurent serment à l'Empereur.

Puis Henry II, en 1553, estant avec son armée aux environs de la ville, voyant qu'il ne la pouvoit réduire à luy fournir des vivres, et recevoir les siens, comme ils avoient ceux de l'Empereur, la déclara ennemie, et feit faire le ravage en leurs terres ; puis il

Digitized by Google

alla loger en une maison de plaisance de l'évesque, et qu'il avoit bastie magnifiquement et avec tant de délices, comme il estoit homme fort voluptueux, qu'il avoit donné aux diverses parties de cet édifice divers noms de plaisir et de volupté. Cet édifice basty sur le pendant d'une colline, estoit distingué par quatre divers bastimens en montant par degrez comme par autant d'estaiges, depuis le bas jusqu'en haut. Cependant le Roy ne voulut permettre qu'on y feit aucun dommaige, encores qu'il en eust assez de subject, pour venger l'injure qu'autrefois le comte de Reux, cousin de cet évesque avoit faict à Folembray en le bruslant.

Depuis en l'an 1579, feu Monsieur le duc d'Anjou ayant esté appellé en Flandres par les Estats, et le prince de Parme ayant assiégé la ville de Cambray où lesdits Etats avoient mis pour gouverneur le sieur d'Ynchy, gentilhomme flamand, qui disoit la tenir et garder pour son Altesse, à qui il promettoit la remettre, le sieur de Chamoys y fut premièrement envoyé avec les compaignies d'infanterie pour se jetter dedans ; mais iceluy ayant esté deffaict et pris à Aspremont par les gens du prince de Parme, le sieur de Balaigny y fut envoyé quelque temps après et eut meilleure fortune. Car il entra dedans et asseura la place contre les efforts des ennemis. Après, Monsieur marcha luy-mesme avec une très-belle armée, et le vicomte de Turenne, voulant s'aller jetter dedans la ville avec les siens, fut deffaict et pris par une embuscade qui luy fut dressée par Nicolo Basty, colonnel de la cavallerie légère du prince de Parme. Cependant Monsieur approchant de la ville feit lever le siége audict prince, et ayant ravitaillé la ville, y establit le sieur Balagny, son lieutenant-général soubz le sieur d'Inchy qui y demeura tant qu'il vescut. Château-Cambrésis fut aussy emporté d'assaut et pillé. Ainsy la ville de Cambray demeura tousjours à Monsieur, et luy mourant à Chasteau-Thierry, il la remit entre les mains du roy pour estre en sa protection ; mais le roy ne la voulut prendre, ains la laissa à la royne-mère en compensation de Portugal, et Balaigny y demeura tousjours gouverneur, et enfin durant nos guerres civiles de la Ligue, il s'en feit comme prince souverain ou plustost tyran, pour le mauvais traictement qu'il faisoit aux habitans et les grosses contributions qu'il tenoit par le

Digitized by Google

pays. Mais l'an 1595, le comte de Fuentès adverty du mal-entendu entre le gouverneur et les habitans, et du très-mauvais ordre qui estoit dans la ville et citadelle, pour la pénurie des vivres, munitions et de gens de défense, veint assiéger cette place avec dix-sept mille hommes et soixante pièces de canon, et là le sieur de Balaigny eut aussy peu de prévoyance en cette adversité qu'il s'estoit porté trop insolemment en sa prospérité, de sorte que les habitans ne voulant plus supporter les incommoditez du siége, ouvrirent les portes de la ville à l'ennemy, et Balaigny et les siens s'estans retirez dans la citadelle, y furent bientost réduictz à se rendre, vie et bagues sauves. Et ainsy se perdit misérablement cette place pour la France. Ce n'est pas que les habitans ayent faict un meilleur eschange, comme ils tesmoignent bien par les grandes plaintes et mescontentemens qu'ils ont des Espaignols, dont l'orgueil et l'insolence sont intolérables ; mais le mal est pour eux, que ces gens-la gardent mieux leurs places que nous ne faisons, et sçavent mieux asseurer leurs conquestes et donner ordre à leurs affaires pour ne se laisser pas surprendre.

Cette ville de Cambray est donc située sur la rivière de l'Escaut, et est grande, belle, forte, bien bastie, à grandes places et rues droites et longues, plusieurs esglises et monastères de belle structure. C'est un ancien évesché et aujourd'huy archevesché. Le premier évesque que l'on y remarque estoit un Diogène, martyr du temps des Vandales. Il y a environ deux cens ans que c'estoit le docte Pierre d'Ailly dit *de Alliaco*, qui fut chancelier en l'Université de Paris, puis évesque de Cambray et enfin cardinal. Il fut grand théologien, et très-grand mathématicien, mais on le note toutefois d'erreur en ce qu'il a pensé que la Nativité de N.-S. se pouvoit prédire par les astres et observations généthliaques, apportant pour tesmoignage et confirmation de son dire l'apparition de l'estoile aux trois rois mages. Depuis le subtil Cardan a esté poussé de semblable vanité, ou plustost impiété, de faire l'horoscope et genèse mesme de nostre Sauveur, se fondant sur ce qu'il estoit convenable que le ciel et la terre conspirassent au décret éternel de Dieu. Mais c'est une curiosté trop téméraire et inutile pour un chrestien.

Digitized by Google

Celuy qui est aujourd'huy archevesque de Cambray est un de la maison de Vanderbrug. Cet évesché fut faict archevesché en l'an 1559, comme nous avons dict cy-dessus, et exempté de la jurisdiction de l'archevesque de Rheims. Ce qui fut honteux et préjudiciable à la France ; et le cardinal de Lorraine lors archevesque de Rheims en fut grandement blasmé d'avoir souffert cela, et attribuoit-on cette connivence à la secrète intelligence qu'on soupçonnoit desjà estre entre l'Espaignol et ceux de sa maison ; encores que d'autres l'excusassent sur ce que le pape avoit bien permis le mesme au préjudice de ceux de Cologne, Osnabourg, Munster et Paderborn, dont on avoit faict de semblables distractions.

Pour les esglises de Cambray, la cathédrale est bastie à l'antique, mais bien ornée par dedans de tableaux et figures de marbre, albastre et bronze. La tribune est toute de cuivre ouvragé ; plusieurs sépultures d'évesques en cuivre. Ils se qualifient tous ducs de Cambray, princes du St-Empire et comtes de Cambrésis. Là est une horloge, où l'on voit tous les mystères de la Passion marcher par ordre, quand l'heure doibt sonner ; puis les mouvemens du soleil et de la lune avec un astrolabe. Il y a plusieurs autres belles esglises, comme les abbayes de St-Aubert, St-Gery et du St-Sépulchre. St-Aubert est de l'ordre et reigle de St-Augustin, et ses religieux portent robes violettes. Il me souvient que passant par là autrefois, ils nous y monstrèrent pour reliquaire une dent qu'ils disoient estre de Notre-Seigneur. Ce qui offensa tous ceux de nostre compaignie pour beaucoup de raisons. Les Jésuites y ont aussy une fort belle esglise.

La ville est fortifiée de fort beaux et grands bastions, esperons et fossez profonds, taillez la pluspart dans le roc ou le tuf. Il y a trois citadelles : la grande, puis deux petits forts vers Flandres, où il y a garnison d'Allemans et Wallons. La grande citadelle est du costé de France sur un haut qui commandé à toute la ville ; et au dehors, elle est composée de quatre bastions, dont y en a trois fort grands et faicts de neuf, et un petit qu'ils veulent faire de mesmes. A l'un de ces bastions neufs, ils ont donné le nom de Balaigny, à cause que le vieux qui y estoit avoit esté accommodé

Digitized by Google

par Balaigny. Le dedans est fortifié de plusieurs platesformes grandes et cavalières, les fossez fort profonds et taillez vers le dehors dans le tuf. Ce lieu estoit autrefois une abbaye ; mais la place fut prise par Charles V, pour y faire cette forteresse, et l'église y est encore demeurée pour l'usage de la garnison, avec les logemens des moines, outre beaucoup d'autres que l'on y a faicts pour l'habitation des soldats et retraicte des poudres et munitions. Le logis qui estoit de l'abbé est pour le gouverneur ou son lieutenant. Tout le dedans de cette place est bordé de canons sur la courtine, et croy qu'il y en a plus de cent tous montez, sans les autres qui sont dans le magazin. La garnison de ce fort est d'environ cinq cens Espaignols naturels. Dans les deux autres petits forts de la ville, y a cinq compagnies qui peuvent faire de cinq à six cens hommes.

Cette place est très-bien gardée et avec beaucoup plus de soin que les nostres ne sont. Car le lieutenant don Juan d'Avalos n'en sort jamais, en l'absence du gouverneur, qui demeure dans la ville. Nous reçûmes beaucoup de courtoisie de ce gouverneur, qui depuis peu a succédé à don Juan de Rivas, et nous feit veoir toute cette forteresse, son dict lieutenant nous conduisant partout, et ne feignant point de nous montrer exactement tout ce qu'il y avoit de fortification bonne ou mauvaise. Le gouverneur s'appelle don Carlos Coloma (1), qui a autrefois demeuré en France, durant les guerres de la Ligue ; il parle assez bon françois, et est fort civil et courtois. Il estoit auparavant cela vice roy de Mocillorque. Il est descendu (2) de ce grand Christophle Colomb génevois, qui premier en 1492 descouvrit le nouveau monde au profict des roys d'Espaigne, qui en ont tiré des richesses infinies depuis cent vingt ans, dont ils se sont rendus si grands, puissans et redoutables par toute la terre. (3)

(1) Il se trouve une autre Casa Coloma, comte de Elda au royaume de Valence, longtemps avant ce Colom.

(2) Il est encore à noter que la Casa Coloma est autre que celle de Colom, dont le chef est aujourd'huy duc de Veragua de Amirana des Indes ; si bien que ce discours ne doit estre pris que par l'allusion de ces deux noms.

(3) suit une description du voyage et des premières découvertes de Christophe Colomb.

Digitized by Google

Mais pour revenir à Cambray, c'est une ville fort peuplée et marchande pour le grand trafic qui s'y faict de toiles fines pour plus de 2,000,000 de livres à ce qu'ils disent. Pour ce qui est de la rivière de l'Escaut, elle ne commence à estre navigable qu'à Valenciennes, et le feu gouverneur don Juan de Rivas, la vouloit faire porter dès Cambray, mais la mort interrompit ce dessein.

A cinq lieues de Cambray est Douay, et à seize Arras, dont nous avons parlé amplement en nostre premier voyage de Flandres, comme aussy des autres villes de l'Isle, Tournay, Orchies, Courtray, Gand et autres des comtez de Flandres et d'Artois.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

NOTICE

HISTORIQUE

SUR DONCHERY

(SUITE) (1).

III.

La Prévôté au XVIIIe siècle.

VRIGNE-MEUSE. — La seigneurie dudit lieu est du domaine ancien de la prévôté de Donchery et appartient à Madame seule et pour le tout. Ensemble la justice haute, moyenne et basse, en toute l'étendue du terroir dudit lieu, laquelle est administrée au siége de la ville de Donchery, par son prévôt, en toutes causes et matières en première instance.

Et y sont levées au profit de madite dame les amendes procédant des forfaits commis au terroir dudit lieu, comme aussi les confiscations quand il en écheoit, épaves, biens vacans, terres vaines et vagues, successions de bâtards, et tous autres droits dépendant d'icelui, et de justice, police et voirie.

Tous poids et mesures soit en grains ou liquides, dont les

(1) Voir tome III, page 273.

Digitized by Google

habitans dudit lieu veulent se servir pour recevoir, vendre ou acheter au dedans de ladite prévôté, doivent être ajustés aux étalons de madite dame et marqués de son scel par son commis.

A cause du droit de joinsson qu'elle a au ban de ladite seigneurie, lui sont dus et accoutumés lui payer par chacun cheval trayant à la charrue, deux quartels de froment et autant d'avoine et deux sols parisis.

Pareille quantité de grains et deux deniers parisis par chacun bœuf de charrue.

Chacune charrue de Vrigne-Meuse doit faire par chacun an deux voitures pour madite dame à quelconque usage qu'elle en a besoin au dedans des terres de ladite prévôté.

Chacun laboureur dudit lieu doit et paye en outre deux poules vivantes et en plumes pour la bourgeoisie, dix sols pour la taille, et deux quartels d'avoine pour le gîte.

Qui n'a bête trayante et ne laboure, paie un quartel de froment, trois quartels d'avoine, deux poules et quinze deniers.

Toutefois, la femme veuve, non labourant, paye seulement la moitié de la redevance déclarée à l'article précédent.

Toutes lesquelles redevances les débiteurs d'icelles ont accoutumé fournir en ladite ville de Donchery, les grains à la mesure d'icelle, ès mains de son receveur ou fermier, en son hôtel audit lieu, par chacun an au jour St-Remy, chef d'octobre, sur peine de cinq sols d'amende contre les défaillans.

Chacun chef d'hôtel est encore tenu faire par chacun an une voiture pour madite dame, à aller quérir son vin, et de lui ramener, sans pouvoir employer ledit charroi en autre usage, ni au lieu d'icelui prendre deniers, faisant lequel charroi madite dame est tenue leur pourvoir des choses nécessaires pour leur vivre, au lieu où le vin sera pris, pour une nuit seulement, à leur retour en sa maison semblablement une nuit, et s'y est tenu les acquitter de tout vinage, tant en allant que retournant.

Advenant guerre en la ville et terre de Donchery, les hommes dudit Vrigne-Meuse doivent aider madite dame tant de leurs corps que de leurs biens pour la défendre, et si elle est prise, en la guerre de ladite terre, ils lui doivent encore bailler secours et aide

Digitized by Google

pour sa rédemption jusques à la quantité d'icelle, et comme une autre terre si l'une l'aidera.

Si aucun dudit lieu va de vie à trépas sans hoirs de son corps en loyal mariage, moitié de sa succession mobilière écheoit en morte main au profit de Madame, et lui appartient droit de receveur comme à Donchery.

Et si aucun étranger délaisse par son trépas aucuns biens au ban dudit lieu, ils appartiennent à madite dame par droit d'aubain.

L'eau de Vrigne-Meuse est banale depuis la place où est assis le moulin Bigart, jusques à la chute dans la rivière de Meuse, partant appartient à madite dame la seigneurie, justice et pêche dudit ruze de Vrigne, selon qu'il s'étend au long du terroir dudit lieu; pour ce n'est loisible à aucun d'y bâtir moulin, mettre bac ou ponton, ou faire autres œuvres sur le cours d'icelui, sans son congé ou permission.

Semblablement lui appartient en pareil droit la rivière de Meuse, selon qu'elle s'étend au long dudit ban, comme font aussi des îles, javaux et assablissement faits au dedans et aux rivages de ladite rivière, et tous autres conquêts d'eaux qui adviennent, à cause de quoi, elle jouit et tient en domaine l'îlot des Oyes, contenant environ six quartels, sujets à croîts et décroîts par alluvion.

Et lui appartient aussi le pré des Caures qui contient environ trois quartels, royé et près de l'église.

Et le Saulsois ou gravois qui s'est fait au même rivage, contenant environ soixante-dix verges.

Comme aussi sont accensées des accrües ou gains d'eaux y advenus, que tiennent, savoir :

Les marguilliers de Donchery, environ soixante verges près le pré d'icelle, moyennant..... payable au jour St-Remy.

Les habitans et communauté dudit Vrigne-Meuse, cinq arpens à la charge de cinq poules vives et en plumes, de cens portant lods et ventes, défaut et amende, payables annuellement au jour de St-Remy, au château de La Cassine.

Et la maison du Mesnil cinq fauchées de pré, à la charge de cinq chapons vifs et en plumes, de cens de même qualité que le précédent et payable à pareil jour.

Digitized by Google

Elle y a droit de vente comme seigneurie foncière dudit lieu.

L'acquéreur de nouvel héritage roturier assis au ban dudit lieu est tenu en prendre vêture d'elle ou de sa justice, et lui payer le douzième denier du prix de son marché pour son droit de lods et ventes dans quarante jours selon qu'il est ordonné par la coutume générale de Vermandois.

Il y a procès indécis en la Cour pour les droits de lods et ventes de la prévôté de Donchery, de l'événement duquel Madame ne demeurera point garante, ni tenue de le faire juger, ni en faire jouir les fermiers qui en jouiront du mieux qu'ils pourront.

L'héritier en ligne collatérale de fonds assis au terroir du lieu est tenu payer audit seigneur pour son droit de relief vingt deniers dedans quarante jours après la succession échue.

La maison du Mesnil et les héritages en dépendant sont tenus en même charge et redevance que ceux dudit Vrigne-Meuse, même les habitans en icelle sujets à payer semblables droits que les bourgeois dudit village, et pour la permission baillée au propriétaire de ladite maison de la fortifier, il est obligé et ses successeurs, de lui bailler à chaque mutation de propriétaire, un épervier ou une paire d'éperons dorés, dans quarante jours après ladite mutation advenue, les présenter à madite dame, si celle-ci est au pays, et en son absence, au gouverneur d'icelui, ou au lieutenant général de son bailli, en la ville de Mazarin, aux jour et heure des plaids, par lettre du 22 juillet de l'an 1585.

Ledancourt — est un hameau de la paroisse de Donchery et de même seigneurie, justice et qualité que Vrigne-Meuse, et chargé de même redevance.

Au terrier duquel madite dame a une pièce de pré appelé le Brou, contenant environ trois fauchées de pré en Meuse, laquelle pièce de pré les habitans tant dudit Ledancourt que de Monthiemont, Briancourt, Manicourt, Nouvion et Vrigne-Meuse sont tenus et ont accoutumé faucher, faner, ramener et renclore le foin en ladite ville de Donchery.

Monthiemont, — hameau de la même paroisse que Ledancourt, est de même bourgeoisie, justice et qualité, et sont dûs pareils droits.

Digitized by Google

Briancourt — est aussi de même seigneurie, justice et qualité que Vrigne-Meuse, et sont dûs tous semblables droits.

Villette — est un petit hameau sur la Meuse, près de Donchery, et de même qualité que Vrigne-Meuse, et chargé de mêmes et semblables redevances envers madite dame, à qui appartient aussi la rivière de Meuse, selon qu'elle s'étend et flue au long du terroir dudit Villette, partant les îlots et conquêts d'iceux y étant lui appartiennent, et n'est loisible à aucun d'y avoir ou mettre ponton, bac ou nacelle, pour la trajetter, en prenant salaire sans son congé ; duquel droit de passage le preneur jouira au mieux qu'il pourra.

Le détenteur de la maison de Vuasigny y assise, est tenu envers madite dame à la même charge que celui du Mesnil, et pour pareille cause.

Iges — est une seigneurie particulière, de même qualité, justice et droiture que les précédentes.

Toutefois, quant au droit d'assise, ne l'y paye pour aucune bête de charrue que deux quartels de grains, l'un froment, l'autre avoine, et par chacun habitant, soit manouvrier ou laboureur, deux poules.

Chacun d'eux paye encore deux quartels d'avoine pour le gîte, et deux sols six deniers pour la taille.

La femme veuve non labourant, une poule et un cartel d'avoine, et quinze deniers, le tout livré audit Donchery par chacun an, ès mains du receveur de Madame, au jour St-Remy.

La maison forte dudit lieu est tenue à pareille charge que celle du Mesnil et Villette.

Jouissent les bourgeois dudit Iges, par souffrance de madite dame, de la faculté d'avoir un bac ou ponton, sur la rivière de Meuse, proche dudit lieu, en payant quatre livres parisis de cens ; ladite faculté accordée en 1561, pour le temps seulement que le bateau qu'ils avaient lors durerait, duquel cens le prieur de Donchery prétend moitié, et outre le détenteur dudit bac paye cinquante sols au seigneur de La Tour-à-Glaire.

A lui sont dus divers cens fonciers, tant en avoine qu'en poules et deniers sur plusieurs héritages assis audit lieu.

Digitized by Google

Torcy et Glaire. — Près d'Iges sont les villages de Torcy et Glaire, qui sont de l'ancienne seigneurie de Donchery et à Madame. Cette part en la justice d'icelles terres qu'avait l'église de St-Médard, et particulièrement au ban de Torcy, la haute justice, et les deux tiers en la moyenne et basse avec le droit de charroi, gîte, loyal aide, mortemain, relief déclaré au titre de Donchery. Les autres droits seigneuriaux sont tenus en fief de Madame, laquelle a, près le Petit Torcy, une pièce de terre appelée le champ La Poule, contenant environ trois quartels.

Fresnois — est de même qualité que Iges et a madite dame au ban et terroir dudit lieu pareils droits, sauf que pour la taille les bourgeois ne payent que six deniers, et la femme veuve non labourant, moitié.

La place du four banal dudit Fresnois et le droit d'icelui sont tenus à la charge de douze livres tournois et deux chapons de cens annuel payable au jour de St-Louis, et portant lods et ventes, lequel four doit être entretenu en bon état, en sorte que ledit cens s'y puisse prendre, et que les bourgeois y puissent cuire leurs pains commodément au droit accoutumé, reversible à son domaine, après la mort des détenteurs, en remboursant à leurs héritiers la juste valeur.

Le moulin à eau dudit lieu à la charge de quatre livres parisis de cens, duquel le prieur de Donchery y prend les deux tiers.

Les teneurs et autres héritages dudit lieu sont en outre chargés envers madite dame de divers cens fonciers et seigneuriaux, à cause du bail d'iceux, payables au jour de St-Remy, chef d'octobre de chaque année.

Chaumont — est de même qualité que Fresnois, et a Madame pareils droits au terroir dudit lieu.

Le moulin à eau et le four dudit Chaumont sont tenus d'elle à la charge de quatre livres parisis de cens au même jour, desquels aussi ledit prieur de Donchery prétend les deux tiers, — et la Machère, à la charge de huit sols parisis, aussi de cens au jour St-Etienne.

Boulzicourt — est terre du domaine et seigneurie ancienne de la prévôté de Donchery, à cause d'icelle appartient à madite dame

Digitized by Google

seule, et pour le tout la seigneurie foncière du village, ban et terroir dudit lieu, ensemble la justice haute, moyenne et basse en toute l'étendue de son terroir.

Avec les amendes et confiscations procédant des maléfices y commis, biens vacans, successions de bâtards y assis, et tous autres droits de justice, même celui des poids et mesures, n'étant loisible à aucun habitant dudit lieu user au dedans d'icelui et de ladite prévôté d'aucunes mesures qu'elles n'aient été ajustées aux étalons de madite dame, et marqués de ses armes.

A cause du droit de joinsson qu'elle a audit Boulzicourt, lui sont dûs et doivent être payés par chacun cheval trayant à la charrue, un quartel et une écuelle de froment, le tout à racle mesure à blé de Donchery, et dont on se servait en 1684; au lieu et place de deux quartels à racle de ladite mesure ancienne de Mézières, et un quartel et quatre écuelles d'avoine aussi à racle à ladite mesure à blé de Donchery, au lieu et place de deux quartels à comble de ladite ancienne mesure à blé dudit Mézières, le tout pour chacun cheval tirant et servant au labourage, et par chacun an au jour St-Remy, chef d'octobre, suivant la transaction faite entre les habitans de Boulzicourt et feu Monseigneur Armand-Charles, duc de Mazarin, passée par devant Boullanger, notaire à Donchery, le 21 juin 1684, avec deux sols six deniers.

A cause de son droit de taille lui sont dûs quatre deniers parisis pour chacune bête comme dessus.

Chacune charrue dudit Boulzicourt doit faire par chacun an deux voitures à quelque usage qu'il en soit besoin au dedans de ladite prévôté de Donchery.

Chacun laboureur doit en outre et est accoutumé de lui payer deux poules vives et en plumes pour la bourgeoisie.

Qui n'a bête trayante et ne laboure, payera pareille quantité de froment et d'avoine, aussi à racle par chacun an à ladite mesure de Donchery.

Toutefois, la femme veuve non labourant, paye seulement la redevance pour moitié du déclaré au précédent article.

Le tout par chacun an ès mains de son receveur, savoir les grains et l'argent au jour St-Remy d'octobre, et les poules au jour de Noël, sur peine.

Digitized by Google

Chacun chef d'hôtel est en outre tenu lui faire une voiture pour lui aller quérir et amener son vin, sans la pouvoir employer à d'autres usages, ni au lieu d'icelui prendre deniers ou autres choses, faisant lequel charroi, Madame est tenue leur pourvoir des choses nécessaires aux vivres, tant au lieu où le vin sera pris pour une nuit seulement qu'à leur retour en la maison, une autre nuit aussi seulement, et si il doit acquitter tous vinages tant en allant qu'en retournant.

Si aucun dudit Boulzicourt va de vie à trépas sans hoirs procrées de son corps en loyal mariage, la moitié de la succession mobilière échoit en morte main au profit de Madame, et lui appartient droit de releveur ou de relief comme à Donchery.

Si aucun étranger délaisse par son trépas aucuns biens au ban dudit Boulzicourt, ils appartiennent à madite dame par droit d'aubain.

Selon la même charte, elle y a pareils droits de gîte qu'en autres terres de sa dite Prévoté, sans foule ou grévance immodérée. Ce droit de gîte est de deux quartels d'avoine pour chaque laboureur.

Arrivant guerre en ladite terre de madite dame, les hommes dudit Boulzicourt la doivent aider pour la défendre tant de leurs corps que de leurs biens; et si elle est prise en la guerre d'icelle, ils sont tenus la secourir pour sa rançon, eu égard en la quantité d'icelle, et comme une de ses autres terres l'aidera.

La rivière de Vence est banale et de garde, et en appartient à Madame justice et pêche, selon qu'elle s'étend le long du terroir dudit Boulzicourt, en laquelle n'est loisible aux dits habitans ni autres y pêcher ou faire aucunes œuvres sans son congé, n'y y avoir aucunes chanves à la roize.

Le moulin d'entrant, bâti sur le cours de la dite rivière, a été baillé à Philippe Robin, de Mézières, à la charge de vingt-quatre sols parisis et une livre de cire de cens annuel et perpétuel, payable au jour St.-Etienne, lendemain de Noël, ès mains du receveur de madite dame audit Mazarin, et portant lods et ventes, saisine et amende outre ce double dudit cens, que reçoit le prieur dudit Donchery, par contrat passé audit Mézières, par devant notaires. Ledit moulin tenu à présent par M. Jean Goulet, et les héritiers de Singery dudit Mézières.

Digitized by Google

Ce moulin ne subsiste plus, et par conséquent on ne perçoit rien pour icelui, de tout le contenu en l'article ci-dessus; et partant, rien à répéter par le fermier et adjudicataire pour la non-jouissance d'icelui.

Le moulin d'en bas est pareillement tenu de Madame, à la charge de vingt livres de pareil cens par ledit Goulet et consorts.

Par contrat, madite dame a octroyé à ses bourgeois de Boulzicourt l'usage ou la quantité de deux cent cinquante-deux arpens cinquante-une verges, faisant partie de trois cent soixante-dix arpens soixante-neuf verges que contient son bois de la Hamelle ou de Châtillion, la justice et chasse à elle réservée sur la totalité, à la charge d'entretenir par lesdits habitans les fossés qui font séparation de leurs dits bois d'avec ceux de Madame, de ne pouvoir en faire aucune aliénation, ni autrement en user qu'en fait de communauté, en reprendre les officiers de Madame de trois ans au jour de l'assise de la Gruerie, et lui payer annuellement au jour St.-Remy, chef d'octobre, en sa recette dudit Mézières, douze livres parisis de cens.

La place du four banal et le bâtiment restant sur icelle a été baillé par madite dame à la charge de quatre sols parisis de cens portant lods et ventes, saisine défaut et amende comme dessus, à défaut de payement audit jour, tenu à présent par Jean Jacquemart, locataier, et appartient aux héritiers Brisbart de Mézières.

La place Jean Colin qui contient dix-sept pieds de large sur le front de rue et treize de long et atteint aux chemins des aisances, est pareillement tenue de madite dame, sous la charge d'une poule de cens, telle que dessus, payable annuellement au château de La Cassine, le jour de St.-Louis.

Les terres assises ès contrées dudit terroir, appelées les Houys, Bois-Brûlés, la vallée Miges, la Hamelle, la vallée Le Rouge Biot dessous Châtillon, et au-dessus de Ville, doivent huit deniers de cens par arpent, payables au jour St.-Remy, ès mains du receveur de madite dame, audit lieu et portant tel profit que dit est, suivant le contrat pour ce fait le 30 août 1652, et autres.

Le sieur Peschot dit n'en avoir point joui, et ne savoir quels sont les propriétaires de ces terres, assises ès lieux y marqués,

Digitized by Google

l'adjudicataire et fermier tâchera d'en découvrir les propriétaires actuels, et d'en jouir le mieux qu'il pourra sans autre indemnité.

Selon la coutume générale de Vermandois, l'acquéreur d'héritages roturiers situés au ban de Boulzicourt, est tenu en prendre vêture et saisine de madite dame ou de la justice foncière, et de lui payer le douzième denier du prix du marché pour son droit de lods et ventes de son domaine de ladite seigneurie; et l'autre portion dudit bois de la Hamelle contenant cent dix-huit arpens dix-sept verges, assis à l'entour de la Motte de Châtillon, royé le chemin du mois de Ville appelé la voie de l'Armaresse par haut d'une part, les terres du Rouge-Brou par bas d'autre, d'un bout au fossé qui fait séparation d'avec lesdits bois des aisances, et d'autre aux terres dudit mont vers Ville, sur ladite quantité à madite dame, au sieur de Chemery vingt-huit arpens de bois taillis à prendre à l'entour dudit mont de Châtillon, la place de la tour qui y était comprise, et encore huit arpens de bois pour faire un chemin descendant dudit mont, droit au susdit chemin du bois de Ville, pour la séparation desquels vingt-huit arpens sont plantées huit bornes à l'entour du coupon dudit mont où ils sont assis; et un grand fossé pris sur lesdits vingt-huit arpens, que ledit sieur de Chemery est tenu d'entrenir, le pardessus desdits cent dix-huit arpens montant à quatre-vint-dix arpens dix-sept verges, est mis en coupe réglée ou ordinaire de vingt ans, qui se vend au profit de madite dame.

Nouvion-sur-Meuse et Manicourt — sont de même qualité que les précédens et doivent chacun laboureur ou veuve de laboureur desdits lieux, à Madame, par chacun an, pour la bourgeoisie, deux sols six deniers et quatre setiers de grains, moitié froment et avoine, mesure de Mézières.

Chacun manouvrier huit sols parisis, deux quartels de froment et autant d'avoine. La veuve du manouvrier, demeurant dans la viduité, quatre sols parisis, deux quartels de froment et autant d'avoine.

Doivent en outre les bourgeois desdits lieux en commun à madite dame, cinq muids cinq setiers deux quartels d'avoine et dix livres onze sols deux deniers du cens portant lods et ventes pour l'usage

Digitized by Google

qui leur a été concédé du lieu appelé La Taillette, contenant environ six vingt onze arpens, et deux arpens de prés sous la Bar, près la rivière de Meuse.

Lesquels droits les échevins desdits lieux doivent recevoir, recueillir, et le tout mettre en une fois ès mains du receveur de madite dame aux dépens des habitans par chacun an au jour St-Martin.

Elle a droit de corvée, loyal aide, morte-main et relief, comme à Donchery.

Et sont plusieurs héritages y assis, tenus d'elle à cens annuel de petite somme.

Bosséval — est un village nouveau que Guy, comte de Laval, et dame Claude de Foix, comtesse de Rethel, ont fait bâtir en 1545, dans les landes de leurs bois de Donchery, au territoire duquel Madame a toute justice, haute, moyenne et basse, chacun habitant dudit lieu, marié ou veuve, lui doit deux chapons vifs, emplumés, et quinze deniers pour la bourgeoisie.

Les bourgeois et habitans dudit lieu, et les détenteurs d'héritages y assis lui doivent en outre quarante livres parisis pour les cens de leurs terres, pour lesquelles chacun d'eux peut requérir être déchargés, au cas qu'ils soient contraints abandonner ce lieu et n'y puissent faire faire le labour à cause de la guerre, et pour le temps qu'elle durera.

Elle y a droit général de lods et ventes à la raison de vingt deniers pour livre, payables par l'acquéreur dans quarante jours après le marché.

Par autre charte du 29 décembre 1568, chacun bourgeois ou chef d'hôtel, le solvable répondant pour l'insolvable, doit deux quartels d'avoine, mesure de Donchery, et y livrées pour la permission de mener leur bétail à pâture et grande forêt et bois de haute futaie et taillis défensibles de ladite prévôté, tels auparavant déclarés par son gruyer, et d'y prendre le bois sec tombé et gisant par terre pour leur usage, chauffage audit Bosséval, seulement au payement duquel droit chacun d'eux est tenu et obligé solidairement et par corps, tous lesquels droits doivent être reçus par la justice dudit lieu gratuitement, sans aucun salaire, et par elle

Digitized by Google

délivré à vue le rôle des bourgeois ès mains de son receveur, tous les ans au jour St-Martin, et qui défaut de payer audit jour, doit cinq sols d'amende.

Elle a droit d'avoir un four banal, lequel est tenu de Madame sous la charge de quatre livres parisis de cens perpétuel.

Le moulin à eau est tenu de madite dame à la charge de onze livres parisis de cens, et de l'entretenir en et si bon état que ledit cens y soit perçu à perpétuité.

Les quatre arpens de près le Prest, tenant à la prise dudit moulin, d'une part, au ruisseau de Sorpre d'autre part, doivent vingt sols de cens.

La prise Jean Senestre contenant environ cent quatorze arpens, royés le ruisseau de la fontaine d'une part, les aisances de Vrigne d'autre part, doit quatre livres quinze sols de cens à la raison de dix deniers par arpent.

La prise de La Claire contenant environ quatre arpens, a été extirpée du bois de Bozaleux, et baillée à la charge de trente livres de cens perpétuel, et d'y bâtir fourneau à fondre fer ou autres veines, soit moulin à blé avec permission de louer et charrier mine pour l'usage dudit fourneau par toutes les terres de Madame, savoir vingt-cinq livres pour le bail dudit lieu, et cent sols pour l'octroi des mines, icelle prise dépendante de la forêt de Donchery.

La masure Jean de La Bar doit cinq chapons.

Madame a droit de prendre et lui sont dus deux setiers d'avoine et deux carolus sur les terres que l'abbé d'Elan lève au ban de Vrigne, le tout payable au jour St-Remy chef d'octobre.

Au ban dudit Bosséval y a une contrée de prés dépendant de l'ancien domaine de madite dame et sous sa juridiction, à cause de sa seigneurie de Donchery, appelés les vieux prés des Baulettes, contenant environ quatre-vingt-quatre arpens, tenue d'elle à la charge de seize livres seize sols tournois, à la raison de quatre sols parisis pour arpent de cens annuel et perpétuel payable par les détenteurs, solidairement ès mains de madite dame ou de son receveur en ladite ville de Donchery, au jour de St-Etienne, lendemain de Noël, icelui cens portant lods et ventes, vêtures et amendes de quatre sols parisis à faute de payement.

Digitized by Google

Proche d'icelle contrée de prés, madite dame a aussi distrait de son domaine de Donchery deux pièces de prés, l'une contenant environ quatre arpens au lieu dit le Rossignol, d'autre, d'un bout aux prétendues aisances de Lumes, et d'autre au bois de Barlemont; l'autre, seize arpens et demi, lieu dit le Petit Gué, tenant d'une part aux bois Couvrin, d'autre à la maison de la digue d'un bout aux aisances de Gernelle, le tout revenant à vingt arpens et demi, à la charge de lui en rendre et payer la somme de soixante-dix sols six deniers de cens annuel et perpétuel, portant lods et ventes, vêture et amende, payables au premier d'octobre ès mains du receveur de madite dame, à Mézières ou Donchery, à condition que s'il s'y trouve plus grande quantité que vingt arpens et demi, le détenteur sera tenu de payer le surplus à la raison de cinq sols par arpent, par bail du 25 janvier 1574.

Vivier-Aucourt et Thumécourt. — Vivier et les hameaux de Aucourt et Thumécourt en dépendant, sont propre fond et domaine ancien de la prévôté et seigneurie de Donchery, et en appartient à madame la duchesse de Mazarin la seigneurie foncière et justice.

Chaque laboureur doit trois setiers de froment, autant d'avoine, mesure de Donchery, dont le tiers appartient à Madame, un tiers aux héritiers de feu M. Fuschamberg d'Arson, et l'autre tiers à M. d'Anizy, qu'ils tiennent en fief de Madame, duquel tiers ledit sieur Peschot à joui.

Donnent les bourgeois dudit lieu à Madame annuellement huit deniers parisis en deux termes, moitié à la St-Remy, et l'autre, à la Notre-Dame de Mars.

Le tout ensemble en commun quatre-vingts setiers d'avoine, bonne et loyale mesure de Donchery, livrés en son château de La Cassine par chacun an au jour de St-Martin d'hiver, pour l'usage de cent douze arpens de pasquis et aisances qui leur ont été octroyés; lesquelles aisances ils peuvent partager également entre eux ou bien les bailler à louage au profit de la communauté, et en cas que le loyer excède ladite redevance de quatre-vingts setiers d'avoine, Madame n'en prend en temps de guerre que moitié, voulant bien faire remise du surplus auxdits habitans, sans néanmoins qu'elle y soit obligée, par une espèce de gratification qu'il (le seigneur) ou

Digitized by Google

qu'elle révoquera quand il lui plaira, à quoi le preneur sera tenu de se conformer.

Le moulin à eau de Moreimont, assis au-dessous dudit Thumécourt doit trente sols parisis de cens audit jour St-Remy et est sujet à réversion, à faute de payer pour trois ans, et reprise par le censitaire à chacune mutation d'icelui dans quarante jours, et à l'entretènement en tel et si bon état que le cens y soit susceptible ou percevable à perpétuité.

Le moulin Gautier, assis au bout dudit Vivier, doit quarante sols parisis de cens au jour de Noël, et semblables conditions et cens desquels deux moulins le sieur de Sedan prend les deux tiers, à cause du prieuré de Donchery.

Selon la charte dudit Donchery, madite dame duchesse de Mazarin a au ban de la seigneurie dudit Vivier, pareils droits de corvée, gîte, loyal aide, morte main et relief, comme il est dit ci-devant.

Floing — est pareillement terre du propre fond et domaine de la seigneurie de Donchery; en est Madame seule dame foncière, lui en appartient la justice, et y a pareils droits qui sont déclarés ci-devant : toutefois à présent ne lui est payé pour l'assise ou joinsson que trois sols pour chacune bête trayante au ban de Floing par chacun an.

Et pour la bourgeoisie chacun habitant paye au même jour vingt deniers, la femme veuve, moitié.

Madite dame a en domaine deux jours et demi de terres arables au ban dudit Floing, l'un assis devant Glaire, royés Jeannot Gofflet, d'une part, et Jean Esiroy, d'autre part.

La seconde près du précédent qui aboutit au ruisseau royé Jean Lambert.

Le moulin à eau d'en bas est chargé de huit livres de cens annuel et perpétuel, portant lods et ventes, saisine et amende, de quatre sols parisis, à faute de payement audit jour St-Martin. Lequel moulin il lui est loisible de le prendre en payant la valeur des bâtimens d'icelui, par bail du 3 mars 1575.

Jean Lambinet doit deux quartels d'avoine et deux deniers parisis de cens au jour des brandons pour une maison royée les héritiers

Digitized by Google

Jacques Bidet d'une part, Pierson Picard d'autre, et Pierson Picard pareille redevance pour sa maison tenant à la précédente.

On prétend de la part des précédens fermiers et surtout du sieur Peschot, qu'on ne connaît point ces deux maisons de l'article ci-dessus : ce pourquoi la non-jouissance des redevances dues sur icelles, ne pourra produire aucune action ni espérance d'indemnité.

Tiennent les bourgeois dudit ban en usage de Madame les bois de La Haye de Floing et du Fay St-Médard, ensemble une grande contrée de terre vaine au-dessus de Sedan.

Auquel lieu ledit sieur de Sedan prétend avoir ce droit que l'ancien habitant dudit lieu se peut faire son bourgeois quand il se marie pour la première fois, en faisant notifier sa déclaration le jour même de ses premières noces à la dame seigneuresse dudit Donchery, son procureur ou receveur.

Comme aussi le nouvel habitant se peut faire et déclarer son bourgeois, pourvu qu'il ait fait notifier sa dite déclaration comme dessus, le jour même de son arrivée audit Floing, et avant que y gésir, auquel cas ledit sieur de Sedan reçoit de là en avant le droit de bourgeoisie de tels hommes qui se sont déclarés ses bourgeois, lesquels néanmoins sont sujets à la justice de madite dame de Donchery et à pareilles autres charges et redevances que lui doivent ses bourgeois dudit Floing et y sont toutes les femmes veuves dudit lieu de sa bourgeoisie.

Dom et Le Mesnil — dépendent aussi de la seigneurie de Donchery.

En appartient à Madame la duchesse de Mazarin la seigneurie foncière et justice, et y a tels droits de corvée, de gîte, loyal aide, morte main et relief qu'il est déclaré ès lieux et villages précédents.

Il y a procès indécis au parlement pour les droits de lods et ventes, dont les habitans prétendent n'être point tenus et en être exempts. Madame a gagné le procès au bailliage de Mazarin de la sentence de la quelle les habitans sont appelans.

La rivière de Meuse, selon qu'elle s'étend au long du ban desdits lieux lui appartient en domaine et toute justice, et se loue avec la pêche dudit Donchery.

A la rive duquel fleuve, près du pont-à-Bar, il y a un îlôt appelé les prés des Mortures, qui contient environ six quartiers.

Digitized by Google

Lui appartiennent aussi les carrières de Dom qu'elle peut bailler à ferme sauf aux bourgeois dudit lieu d'y pouvoir prendre pierre pour leur usage au ban dudit lieu.

Et au dedans d'icelle la cense de Rouvroy, consistant en bâtimens, aisances, terres et bois qui est de l'ancien domaine de la seigneurie de Donchery. Cette cense appartient au Roi et à M. le prieur de Donchery : ainsi aucune indemnité pour non jouissance d'icelle.

Tiennent les bourgeois dudit lieu, par souffrance de Madame, en droit d'usage, environ sept vingt quatre arpens de pasquis et terres sous charge de cens, et vingt-cinq arpens de prés appelés le Saulzy ou Saulcy, tenant au ruisseau de la petite Fuze et la prairie de Flize, à la charge de vingt-quatre sols parisis de cens de reversion à domaine en cas de vente, cession ou faute de payement de trois ans, et d'entretenir lesdits prés en bonne nature.

Le moulin à eau dudit lieu doit quarante sols de cens, sujets à reversion à son domaine.

Lui sont dûs divers cens fonciers sur les teneurs et héritages assis au ban dudit lieu, appelés les cens de la Marie-Michault qui consistent en avoine, outre quoi se payent pour les coutumes deux sols parisis pour chacun septier d'avoine, six deniers pour un quartel, et un denier pour l'écuelle. Lesquels cens se doivent payer ès mains du maire et receveur de madite dame, le jour de St-Remy en janvier, et pour en faire la recette, il a pouvoir d'y établir un maire particulier, lequel est franc par un cheval du droit de joinsson qui y est loué et tenu en fief de madite dame, par son vassal de Dom.

Flize — est terre de la seigneurie et prévôté de Donchery et de même qualité que Dom.

Chacun habitant dudit lieu doit à madite dame la duchesse de Mazarin, pour le droit de bourgeoisie deux sols six deniers par chacun an au jour St-Remy.

Les héritiers Thomas Desprez lui doivent quatre sols parisis de cens annuel du bail d'une maison, jardin derrière lieu et pourpris front de rue, royé le grand chemin.

Villers-sur-Bar, Saint-Martin, Hannogne et Ville-sur-Vence.

Digitized by Google

— Ces quatre villages sont aussi de même qualité, justice et juridiction, et madame la duchesse de Mazarin y est seule dame et justicière de ces lieux, tenus à pareils droits de corvées, gîte, loyal aide, mortemain et releveur (relief), ainsi qu'en ses autres terres susdites.

De plus, elle a au ban dudit Villers-sur-Bar, une cense consistant en la quantité d'environ quarante arpens et demi de terres labourables, trois arpens quatre-vingt-neuf verges de pré et vingt-sept verges de chenevières.

La rivière de Bar, selon qu'elle s'étend au long du ban de St-Martin et Villers, et est en justice, et lui appartient l'autorité d'y avoir bac, ponton ou nacelle, pour trajetter et passer quand besoin est.

Le pré de la Rozière, contenant quatre fauchées près du ruisseau du Moulin et de la Petite Aisance, doit aussi de cens huit livres six sols huit deniers.

On prétend qu'il n'y a point de moulin, ni de prés, et par conséquent point de huit livres six sols de cens à recevoir.

Le moulin à eau dudit Villers-sur-Bar, appelé Brûlé, doit trente-deux sols de cens.

Doivent les bourgeois de St-Martin en commun, quatre livres de cens pour l'usage et pasquis dudit lieu inaliénable sans son congé.

Rhumes et Issancourt — sont deux petites terres d'une même seigneurie, juridiction et paroisse, consistant les droits d'icelles en toute justice haute, moyenne et basse, bourgeoisie de deux sols, et payable par chacun habitant desdits lieux au jour St-Remy, à peine de deux sols six deniers.

Redevance de quatre sols par chacun d'eux au jour St-Etienne, sous pareille amende, excepté la femme veuve qui ne paye que moitié.

Pour l'usage qui leur a été concédé, tant pour bâtir que se chauffer au dedans des deux dites terres, au tiers du bois de Frignaumont qui contient environ cent cinquante arpens, à telle condition qu'avant que faire aucune coupe pour leur chauffage, ils doivent requérir les seigneurs de leur faire mesurer, marquer et

Digitized by Google

déclarer la place où ils les prendront, et quant aux arbres pour bâtir ou réparer en leurs maisons usages, ils n'en peuvent faire abattre aucuns que visitation n'ait été faite du bâtiment, pour voir la quantité d'ouvrage, quantité et qualité des arbres pour ce requis, et que marque et délivrance ne leur en ait été préalablement faite, notamment des chênes auxquels ils ne pourront aucunement toucher sans congé par écrit, dans lesquels bois qui leur auront été délivrés aux effets susdits, les habitans doivent faire la coupe profitablement pour la recrue, et vuider par les voies ordinaires, sans endommager les jeunes rejets au temps dû et permis ; et à faute par eux de lever les bois par eux coupés et tirer hors du bois dans un an, ils sont acquis et confisqués auxdits seigneurs, suivant la transaction et charte passés avec eux par devant notaire le 2 novembre 1607.

Auquel bois les bourgeois de Vautraincourt (St-Laurent), Ville-sur-Lumes et du Vivier-Guyon, ont pareil usage et semblable charge. Le surplus et tiers dudit bois, qui monte à cinquante arpens, est joint en ladite seigneurie, franc et déchargé de tout usage.

Terrage de tous grains y moissonnés, à la raison de treize gerbes l'une, censive des mêmes sommes sur plusieurs héritages y assis à cause du bail d'iceux.

Lods et ventes et amendes à faute de payement d'iceux cens au jour de St-Remy.

En tous lesquels droits et tous autres si aucuns dépendent de ladite seigneurie, madite dame a un quart par indivis ; le résidu est mouvant et tenu en plein fief d'elle.

Et en outre elle y a droit de morte main à cause duquel si aucun habitant desdites terres est décédé sans enfans légitimes, la moitié de ses biens meubles est acquise à Madame ; auquel droit toutefois ses vassaux de Rumes prennent moitié, lequel droit de morte main elle a pareillement ès terres de Rumelle et Gerruelle, à partir par moitié contre les sieurs desdits lieux.

Dans cette même prévôté sont les terres de Vrigne-aux-Bois, Tendrecourt, Saint-Pierre-sur-Vence, Champigneul, Le Petit-Cléfay, et Maudigny, qui sont mouvans et tenus de ladite dame duchesse de Mazarin, en plein fief, foi et hommage.

Digitized by Google

Lesdits domaines ainsi spécifiés sont affermés aux conditions qui suivent, savoir : que lesdits preneurs sont tenus de payer à madite dame, outre le prix de leur bail, trente-six livres pour être employées aux réparations de l'auditoire et prison de Donchery, pour chacun an, ès mains du receveur général dudit duché, au bureau de sa recette, établi à Mazarin (Rethel), et le prix principal de ladite ferme par et durant chacune année du présent bail aux quatre termes de l'an accoutumés, qui sont les premier janvier, avril, juillet et octobre, etc.

Sont en outre les preneurs des domaines ci-après déclarés, tenus des charges particulières concernant iceux qui en suivent, savoir :

Les locataires d'iceux sur qui sont assignés les redevances foncières, payer icelles annuellement aux personnes auxquelles elles sont dues, chacun à l'égard de la ferme qu'il aura, qui sont sur l'assise dudit Donchery, à deux pauvres filles qui auront obtenu les sorts en l'église paroissiale, suivant la fondation, chacune cinquante livres, qui font la somme de cent livres, qui doit être apportée par le fermier de ladite assise au logis dudit procureur fiscal, le lundi de la fête de la Pentecôte, sur les sept heures du matin, pour y être comptée, pour le même jour, être actuellement délivrée auxdites filles, suivant l'ordonnance des officiers, sur peine de dix sols pour chacun jour de cessation ou demeure pour chacune desdites filles.

Au vassal de la grande rente, vingt livres, et à celui de la petite rente, dix livres ;

Au curé de Donchery, huit sols pour ses vacations, à l'exécution de ladite fondation, le lendemain de la Quasimodo ;

Sur les bourgeoisies et rentes dues à madite dame, ès villages de Vrigne-Meuse, Ledancourt, compris Ville-sur-Vence, Chaumont, Fresnois, Villette, Iges, Bosséval, Vivier-Aucourt, Dom-le-Mesnil, Flize, Villers-sur-Bar, St-Martin, Torcy, Glaire et Floing, à chacun des curés, cinq sols pour les causes susdites, etc.

Le greffier de ladite prévôté sera tenu d'observer en l'exercice de sa charge, les ordonnances du Roi, et de se faire recevoir selon l'édit du mois de mars 1693 ; sinon, la taxe qu'il payera, faute de ce faire, sera à charge, et non sur le prix de son bail : observera

Digitized by Google

aussi le règlement de la justice dudit duché signamment en ce qui concerne ses salaires et émolumens, et arrêt de la cour, notamment celui du 23 juillet 1676.

Assistera à toutes expéditions de justice dont il sera requis par le procureur de madite dame, pour son service et de sa charge, et lui en délivrera les actes gratuitement et les expéditions nécessaires à ses premières demandes.

Assistera et délivrera gratis tous les actes requis pour l'exécution de la fondation des pauvres filles ; à cette fin en écrira les certificats, billets et procès-verbaux qu'icelui greffier sera tenu mettre ès mains dudit procureur fiscal dans le dimanche de la Trinité, à peine de dix livres applicables moitié à la fabrique de l'église paroissiale dudit Donchery, l'autre moitié audit procureur.

Fera aussi ledit greffier, des bons et fidèles registres de toutes expéditions judiciaires, spécialement des sentences d'instruction et définitives, décrets, tutelles, traités d'alimens de mineurs, vêtures, nantissemens, rapports et valeurs des gros fruits, et dans trois mois après la fin de son bail, les mettra ès mains de son successeur, en icelui duement signé, relié et par inventaire.

Es autres termes, ceux qui exerceront les greffes, délivreront aussi gratuitement audit procureur les actes y expédiés pour le fait de sa charge, et aux pauvres filles y élues les certificats de leur élection.

Le tabellion pourra grossoyer les contrats et instrumens reçus par les notaires de madite dame établis en ladite prévôté, dont il sera requis pendant le temps de son bail, en recevoir les émolumens pour ce dus. Jaçoit que les contrats ayant été reçus avant icelui, mais le temps passé, il ne lui sera plus loisible de le faire, supposé même que les contrats que l'on voudra faire mettre et expédier en forme probante, exécutoire et authentique, aient été passés devant icelui.

ED. SÉNEMAUD.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

INDICATEUR DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE CHAMPAGNE

(SUITE). (1)

de La Fougère.

I. Simon de La Fougère, natif de Tarascon, lieutenant de Roi en la cité d'Apt, 1549. — Son fils, maître d'hôtel de Monsieur, vint s'établir par mariage dans les Ardennes.

Alliances : de Canton, de Mourault, d'Espinay, de Harauguier, de Besannes.

De gueules au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un brin de fougère d'or.

de La Grange (Valois).

I. Jean de La Grange, écuyer, sieur de Cuisy, 1479.

V. François, chevalier de Malte, 9 novembre 1617.

VI. Charles, chevalier de Malte.

Alliances : de Noue, de Beaussert, de Boubart, Le Père, de Bernet, de Morillon, de Carvoisin d'Achy, de Villepoix, Le Vergeur.

Losangé d'or et de sable, au franc quartier d'argent, chargé de 9 croissants de gueules, posés 1, 3, 2, 3, à l'étoile de même en abyme.

(1) Voir tome IV, page 62.

Digitized by Google

de Laistre.

I. François de Laistre, sieur de Riaucourt, conseiller du duc de Lorraine, 1538.

Alliances : Gérard, de Roze, Champagne, Lambert.

D'azur au vol d'or, sommé d'un œil de même.

Lallemant de Lestrée.

I. Remy Lestrée, écuyer, 1480.

Alliances : Collet, Chenu, L'Hoste, de Bar, Roussel, de Pinteville, de Champagne, Truc.

De sable au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même, celle de la pointe surmontée d'un besan aussi d'or.

---

de La Mare.

I. Mathieu de La Mare, écuyer, 1483.

Alliances : du Four, de Vesles, du Bus, de Castre, de La Folie, de Leignier.

D'argent à 3 pals de gueules.

Langault.

I. Colesson Langault, sieur de Breuvery, 1525.

Alliances : de Dammartin, Le Gorlier. Aubertin, Hersant.

D'azur à 2 épées d'argent, emmanchées d'or, en sautoir.

L'Anglois (La Rochelle).

I. Collin L'Anglois, 1470.

Alliances : de Brunerstel, Le Lièvre, des Ursins, de Bondil, Cabaret, de Coussy.

D'azur à 3 roses d'or, feuillées de gueules.

---

de Lantages.

I. Antoine de Lantages, issu de la maison de Lantages, près Bar-sur-Aube, XIIIe siècle.

VIII. Jean, chevalier de l'Ordre, enseigne des ordonnances du duc de Guise, 1600.

Rameau d'Aulnay aux Planches.

Digitized by Google

Alliances : de Charrey, de Montbelliard, de La Brosse, de Féligny, Ricey, de Sicon, de Drée, de Toisy, de Saint-Julien, de Changy, de Merlo, de Brancion, de Chaumont, de Cheslé, de Foissy, Dauvet des Marets, de Courgivault, de Chardonnet, de Vignolles; de Changy, d'Avoust, Drappier, de Bretel.

De gueules à la croix d'or, écartelé d'azur au fer d'argent.

François, filleul de Pomponne de Bellièvre et bâtard de Jean de Lantages, sieur de Fuligny, forma un rameau ; il fut reçu le 19 janvier 1660, conseiller secrétaire du Roi.

Larcher (Paris).

I. Benoît Larcher, conseiller à la cour des Aides, 1508, marquis d'Esternay et d'Olizy. — Six conseillers aux Aides, Parlement et grand Conseil.

VI. Pierre-Germain, chevalier de Malte.

Alliances : Gilbert, Allegrain, Barillon, Goussault, Texier, de Godet, de Gourgues, Leclerc de Cottier, de Loubert, de Lyon, Merault, Le Camus, Colbert, Mangot, Martin.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent en chef et d'une croix patriarcale de même en pointe.

L'Argentier.

I. Nicolas L'Argentier, conseiller secrétaire du Roi, 1602, baron de Vaucemain et Chapelaines, vicomte de Neufchastel, marquis de Belval, souverain de Fresne.

II. Louis L'Argentier, chevalier de l'Ordre, vice-amiral, 1611.

Alliances : Le Mairat, Meusnier, de La Croix, d'Aloigny, de Choiseul, de Beaujeu.

D'azur à 3 chandeliers d'église d'or.

---

de L'Aumosne.

I. Bernard L'Ausmone, mort avant 1537.

Alliances : de Montangon, de Raucourt, de Mussy, Deschamps.

D'azur à 3 fasces d'or, denchées à leur partie inférieure, et 3 roses de même en chef.

Digitized by Google

L'Aumosnier.

I. Jean L'Aumosnier, anobli en novembre 1526, trésorier de la princesse Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme.

V. Jacques L'Aumosnier, marquis de Varennes, gouverneur de Rethel et lieutenant général des armées, 1655.

Alliances : Lefebvre, de Pigache, Denuet, Granchet, de Feret, Le Chastelain, Anjorran, de Proisy, de Brosse, du Fay, L'Aumosnier, d'Orthe.

D'or à 3 hures de sable.

---

de Launoy.

I. Oudart de Launoy, maréchal de Champagne, 1230.

Alliances : Davaux, de La Neuville, d'Efforges, de Noirefontaine, de Pavant, d'Ailly, de Rouvroy, des Aivelles, de Warigny.

D'argent à 3 pals de gueules, accostés de 14 mouchetures d'hermines, 4, 3, 3, 4.

---

de La Place (Dauphiné).

I. Jacques de La Place, sieur de Rougebois, 1521.

Alliances : Le Bourgouin, de Beaurepaire, de Robin, de l'Hospital, Dubois, du Gretz.

Sentence confirmative de l'élection de Châlons, 11 mars 1599.

D'azur à 3 fers de lance d'or.

---

de La Planque.

I. Nicaise de La Planque, écuyer, mort avant 1543.

Alliances : de La Place, de Boulet, de Mussan, de Belloy, de Morienne, de Bussy.

D'azur au lion d'or.

---

de La Rama.

I. Robert de La Rama, sieur d'Enfer, 1500.

II. Charles, reçu chevalier de Malte en 1531.

Alliances : de Saint-Phal, de Roux-Sigy, de Barcy, de Paris, de Champigny, de Radigoty, de La Perrière, Peltier, du Verger, de Libeaudierre, du Val, de Gaillardbois, de Vavray.

D'azur au lion d'or, accompagné de 3 fers de lance de même.

Digitized by Google

de La Rivière.

I. Hector, écuyer, sieur de La Rivière, gouverneur de Verdun en 1590.

Alliances : Des Ayvelles, Midart, de Boué, Joubert, de La Barre, Compain.

D'azur au chevron d'or, à 3 anneaux de même.

---

de La Rochette. (1).

I. Jean de La Rochette, sieur de ce lieu, reçut par don du Roi la châtellenie de Nogent en Bassigny en 1250.

IX. Deux dames au chapitre de Poulangis, 1580.

Alliances : de Semoutier, de La Marche, de Rie, de Senailly, de Montarby, de Chavanges, de Manteville, d'Aillancourt, de Montjeu, de La Baume, de Saubiez, d'Avanne, d'Anglure, de Beaugier, de Toulongeon, de Saint-Beron, de Harange, d'Eltouf, de Gaalon, de Grand, de Réance, de Choisy, d'Anglebermer.

De gueules à 3 quintefeuilles d'argent.

---

de La Rovère (Italie).

I. Jacob de La Rovère, écuyer, 1490.

IV. Jacques, gouverneur de Nice.

François, maréchal de camp, tué au siège de Senlis.

V. Claude et François, chevaliers de Malte, 1600.

Alliances : Raguier, de La Rivière, de Guerdon, de Saint-Blaise, de Savignac, de Cheveuze, de Madeuil, de Baudier, de Mouancy, d'Orgeault.

D'argent à la croix ancrée de sable.

---

de La Rue (Limousin).

I. Simon de La Rue, sieur d'Ormoy, 1490.

V. Nicolas, chevalier de Malte, 1660.

Branche de Fresnay.

Alliances : de Moustier, de Mussy, de Mauléon, de Chastenay,

(1) Le nom patronymique était Ferry : cette famille s'est entée sur les anciens La Rochette de Bourgogne. (E. DE B.)

Digitized by Google

de La Paulme, de Mertrus, de Bridor, de Pampelune, de Choisey, Merceron, de Bretel, Le Gouy, de Mailly, de Chambre, de Fresne, de Monscrif.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 losanges d'argent.

---

de La Tranchée (Picardie).

I. Jean, écuyer, 1493.

Alliances : Blodefière, d'Apremont, de Savigny, de Vidal.

D'azur à un chevron d'argent, accompagné de 3 fleurs de lys d'or.

---

de La Vefve.

I. Pierre, lieutenant au bailliage de Saint-Dizier, 1480.

VII. Antoine, chevalier de Malte, reçu en 1656.

Alliances : des Abbés, Raulet, Du Puis, de Vassan, de Champagne, Linage, des Barres, de Beauvau, Cauchon, de Pontz, de Tallerand, d'Ailly, du Hamel, Le Boulanger, d'Aublin.

Sentence de l'élection de Châlons, 27 février 1528.

D'argent à la tête de buffle de gueules, bouclée de sable, chacune des cornes surmontée d'une étoile de gueules.

---

de La Vienne.

I. Jean, sieur de Minecourt, 1420.

Alliances : de Briaux, de La Tour, du Parray, Linage.

De gueules au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de 3 merlettes de sable.

Le Bégat.

I. Nicolas Le Bégat, sieur de Villemorien, y demeurant en 1518, *alias* 1505.

Alliances : de Véelu, de Gand, de Bellevenue, de Nieps, de Neuvy, de Nuisement, Stuart, de Cochy, Danneau, de Ricey, de Rothières, de Verrières.

Procès-verbal de noblesse au bailliage de Dijon, 26 mai 1550.

De sable à la croix engrêlée d'argent, cantonnée aux 1er et 4e d'une étoile de même.

Digitized by Google

Le Bel.

I. Jean Le Bel, écuyer, sieur de Sors, Cerisy, etc., capitaine de 300 hommes de pied pour le Roi à Reims, anobli en juin 1587.

Alliances : Noblet, Le Picart, d'Y, Leclerc, Brodart.

D'argent à la fasce d'azur, chargée de 3 boucles d'or, accompagnée en chef de 2 hures de sable, défendues d'argent, et une étoile en pointe.

Le Blanc.

I. Etienne Le Blanc, conseiller d'Etat et lieutenant général au bailliage de Vitry, anobli en décembre 1654.

Alliances : Deu, Le Maistre, de Gondrecourt.

D'or, à l'aigle éployée de sable, coupé d'azur.

Le Blanc.

I. Etienne Le Blanc, mestre de camp, anobli en novembre 1652.

Alliance : François.

D'argent au chevron de sable, surmonté d'un chef d'azur, chargé de 3 besans d'or.

Le Cerf.

I. Jean Le Cerf, écuyer, demeurant à Epernay, 1499.

Alliances : François, de Jouvance, Le Vergeur, Thibault, Le Boucherat, Godet d'Aunay, de Zedde.

Maintenue du 18 janvier 1664.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même.

Le Cerf.

I. Gérard Le Cerf, sieur de Prosne en partie, dont il fit dénombrement au sieur de Roucy, en 1497.

Alliances : Grossaine, Fremyn, Godet, Hennequin.

Lettres recognitives de noblesse du 1er avril 1673.

D'azur au chevron, accompagné de 3 étoiles d'or.

Le Chat.

I. François Le Chat, sieur du Gué le Chat, en Sologne, 1500.

Digitized by Google

Alliances : de Moranville, des Mazis, de Saint-Berthevin, Larcher, Mallet.

D'argent à 3 fasces de gueules, à l'orle de 7 merlettes de sable.

Le Cordelier (Artois).

I. Robert Le Cordelier, sieur de Chennevières, maître des requêtes, ambassadeur en Espagne, 1542.

Alliances : Paillart, de Biencourt, de Chasserat, de Quartier, Dubon, Le Bel, Le Blanc, du Fay.

D'azur à 2 gerbes d'or, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable.

Le Cothonnier (Normandie).

I. Jean Le Cothonnier, écuyer, conseiller à Orbec, marié en 1506.

Alliances : Le Roux, Cucuel, des Hayes, de La Lande, Moissard, Soret.

D'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

Le Courtois.

I. Simon Le Courtois, anobli par le Roi en septembre 1396.

Alliances : Serre, de Bousseval, Molé, de Vassan, Paillot, de Villeprouvé, Guillaume, Laigneau, Guyot.

Maintenue du 16 juin 1664.

D'azur à 3 mures d'or.

Le Dieu. (Larcher, 1698).

I. Jean Le Dieu, sieur de Beaubuisson, mort avant 1504.

Alliances : Hardouin, de Mauroy, de Noel, de Beaudier, de Noblet, de La Tuelle, Floriot, L'Empereur, du Puys, de Noue, Chastelain.

Reconnaissance de noblesse du bailliage de Châtillon, 27 mars 1533. — Arrêt du Conseil d'Etat, 26 juillet 1672.

D'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 glands d'or.

L'Enfernat (Larcher, 1697).

I. Louis de L'Enfernat, sieur de Marnay, 1556.

Digitized by Google

Alliances : Triboullé, de Braque, de Michau, de Linage.

D'azur à 3 losanges d'or, 2 et 1.

Lefèvre.

I. Cristophe Lefèvre, sieur de Corbon, dont il fit hommage au sire de Montmirail, en 1555. — Branche de Cormont.

Alliances : Dairain, du Huval, de Mussan, Lefebvre de Cormont, de Pradines, Boucher, Hothoman, Bochart, de La Marche des Comtes, de Jaucourt.

D'azur à 3 pals d'or, celui du milieu chargé de 3 roses de gueules.

Lefebure.

I. Nicolas Lefebure, sieur de Villacerf, 1473.

V. François Lefebure, conseiller secrétaire du Roi à Troyes (29 mars 1612).

Alliances : Truchot, Hutin, Dorey, Linage, Cousinot, Vigneron, Mauroy, Paillot, Laurens.

D'azur à 3 croix pattées d'or.

Le Genevois de Blaigny.

I. Guillaume Le Genevois, sieur de Blaigny qu'il acquit en 1585, capitaine royal du château de La Mothe à Bar-sur-Aube.

II. Gabriel, évêque de Noyon.

IV. Pierre, baron de Blaigny, chevalier de l'ordre, 1575.

V. Léonard, commandant en chef la cavalerie sous le cardinal de La Valette en Allemagne. — Quatre de ses fils tués à l'ennemi.

Alliances : Gerard, Regnier, de Sencey, des Essarts, de Ménisson, Grallier, d'Anglure, de Lenoncourt, de Coligny, de Chastelus, de Vic, Chauvelin, de Fargerolles, de Cazillac.

D'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 coquilles de même.

ED. DE BARTHÉLEMY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

PROCÈS RÉVOLUTIONNAIRES

ARDENNES

III.

Jean-Baptiste-Marie Brincourt, âgé de 29 ans, natif de Sedan, département des Ardennes, capitaine au 29e régiment d'infanterie, étant, lors de son arrestation, à Mer, département de Loir-et-Cher.

W. 402. — Dossier 930.

Pièce N° 1. — *Dépositions reçues par le Commissaire du Comité révolutionnaire du département de Loir-et-Cher, relativement à la conduite du régiment ci-devant Dauphin, pendant son séjour dans le district de Montdoubleau.*

Aujourd'hui, 4e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an 2e de la République française une et indivisible, Réné-François Met, maire de la commune de Sargé... déclare avoir entendu dire au citoyen Brincourt, capitaine au 29e régiment, ci-devant Dauphin, en garnison par détachement à Sargé : « que nous ne serions jamais heureux que lorsque nous aurions Louis XVII sur le trône, » lequel propos contre-révolutionnaire a été tenu dans l'auberge du citoyen Venesse, demeurant à Sargé. Déclare en outre qu'en se transportant à Sargé, on se procurera des renseignements plus étendus du détachement du régiment cy-devant Dauphin, en garnison dans cet endroit. Ajoute dans ladite déclaration que le citoyen Bonard,

Digitized by Google

son commandant, s'étant présenté à la maison commune, à l'effet de réclamer un certificat de bonne conduite de son détachement pendant son séjour audit lieu de Sargé, les maire et officiers municipaux observèrent audit commandant que la conduite du citoyen Brincourt s'opposoit absolument à ce que le corps municipal acquiesçât à sa démarche; mais sur l'observation que leur fit le citoyen Bonard qu'un mauvais sujet ne devoit pas perdre le corps entier, la commune, sur cette observation, expédia le certificat de bonne conduite..... Signé ; Met, maire, Renault, commissaire.

Aujourd'hui, 5e jour du 2e mois de la 2e année de la République une et indivisible,

Augustine Le Guéret, aide du citoyen Le Cerf, chirurgien, demeurante à Sargé, après avoir fait serment.... déclare qu'elle a entendu tenir des propos contre-révolutionnaires au citoyen Brincourt, capitaine, commandant le détachement du 29e régiment ci-devant Dauphin, en garnison à Sargé, lequel disoit qu'il connoissoit Custine pour un brave homme, et qu'on l'avoit fait périr injustement; est tout ce qu'elle a dit savoir..... Signé : Augustine Le Guéret, Renault, commissaire.

Le même jour que dessus,

Madeleine Sacre, femme de Vénessi, aubergiste, demeurante à Sargé, après avoir fait serment.... déclare qu'un jour.... elle a entendu dire au citoyen Brincourt, parlant au citoyen Le Cerf, que c'étoit de la gueusaille qui avoit fait périr Custine, et qu'autant que nous aurions de bons généraux, il leur en seroit fait autant. Laquelle déclaration a été faite devant le maire de Sargé.....

Signé (pour la déclarante), Met, maire, Renault.

Les mêmes jour et an,

Jean-Baptiste Le Cerf, officier de santé, demeurant à Sargé, après avoir fait le serment..... déclare que le citoyen Brincourt, capitaine au régiment ci-devant Dauphin, en garnison par détachement à Sargé, qu'il a connoissance que ce capitaine a tenu des propos contre-révolutionnaires dans l'auberge du citoyen Vénessi, à Sargé, disant en sa présence qu'il blâmoit fort la Convention d'avoir fait mourir Custine, que c'étoit un bon général et qu'il le regretteroit toujours.....

.... Signé : Le Cerf, chirurgien, Renault, commissaire.

Digitized by Google

Le même jour,

Pierre Bontemps, médecin, demeurant à Sargé,... déclare avoir entendu tenir des propos contre-révolutionnaires au citoyen Brincourt, capitaine au régiment ci-devant Dauphin, commandant le détachement à Sargé, lequel a dit en présence du déposant, chez Vénessi, cabaretier audit Sargé, que les affaires n'iroient bien que nous n'eussions un roy.

.... Signé : Bontemps, Renault, commissaire.

Pour copie conforme, signé : Blin.

Pièce n° 2. — *Interrogatoire de Brincourt.*

Aujourd'hui, 7e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an 2e de la République....

Est comparu devant nous commissaire du comité révolutionnaire du département de Loir-et-Cher, district de Montdoubleau, le citoyen Jean-Baptiste-Marie Brincourt, natif de Sedan, âgé de 30 ans, capitaine au 29e régiment, ci-devant Dauphin.

D. S'il n'a pas dit que nous ne serions pas heureux, que lorsque Louis XVII seroit sur le trône ?

R. Que non.

D. S'il n'a pas dit que c'étoit de la gueusaille qui avoit fait périr Custine, et qu'autant que nous aurions de bons généraux, il leur en seroit fait autant ?

R. Que c'étoit faux, et qu'il n'a jamais eu l'intention de tenir de semblables propos.

D. S'il n'a pas dit qu'il connoissoit Custine pour un brave homme, et qu'on l'avoit fait punir injustement ?

R. Qu'il a connoissance d'avoir dit qu'il fut un temps où Custine mérita la confiance publique, mais qu'ayant été traître à sa patrie, on lui a infligé la punition qu'il a méritée.

D. S'il n'a pas dit à Sargé, chez Vénessi, cabaretier, que les affaires n'iroient bien que lorsque nous aurions un roi ?

R. Que ce propos contre-révolutionnaire qu'on lui prêtoit, étoit absolument faux.

.... Lecture faite..... a signé : Brincourt, Renault, commissaire.

Digitized by Google

Vu l'interrogatoire ci-dessus, et que ledit Brincourt ne s'est pas disculpé, avons ordonné qu'il sera de suite conduit à la maison d'arrêt de cette ville, et livré au tribunal criminel. — Au comité de surveillance de Montdoubleau..... Signé : Renault, Blin, secrétaire.

PIÈCE N° 3. — *Extrait d'une lettre de J.-B. Brincourt, datée du 2 novembre 1793, de la prison de Blois, au citoyen Buzant, marchand de drap à Montdoubleau.*

Comme vous m'avez paru, citoyen et citoyenne, prendre part à mes peines, étant à Montdoubleau sous les verroux ; m'en voyant sorti, je croyois comme vous que cela étoit pour rendre justice à mon bon patriotisme.... Mais il paraît qu'il y a encore un retard sur mon sort, puisque je suis remis en prison, et j'ignore le temps que j'y serai. Je suis bien triste de me voir ici..... Répondez-moi à la prison.... à Blois, et ayez soin de ne rien mettre. Le geolier ouvre toutes les lettres. Que cela vous serve de matière à reflexion, par l'amitié que vous avez pour moi.

PIÈCE N° 4. — *Extrait d'une lettre de Brincourt, datée du 2 novembre 1793, de la prison de Blois, au citoyen Pinson, notaire, à la prison de Montdoubleau.*

Mon ami, comme je vous ai promis de vous donner de mes nouvelles, je remplis ma promesse... Je n'ai rien de terminé sur mon sort. J'ai subi au comité de surveillance un interrogatoire, et après cela recondamné sous les verroux. L'on va envoyer mes inculpations au tribunal, j'ignore ce que cela deviendra ; j'ai répondu au comité de surveillance, comme à Montdoubleau, que jamais je ne me suis écarté des devoirs d'un vrai républicain.....

Le geolier voit nos lettres avant d'être mises à la poste et les ouvre lorsqu'on en reçoit. Ainsi faites attention de ne rien dire.

PIÈCE N° 5. — *Extrait du registre du Comité révolutionnaire du département de Loir-et-Cher.*

Séance du 16 brumaire an 2e de la République françoise une et indivisible, le 1er de la destruction du tyran.

Il a été fait rapport de l'affaire du nommé Jean-Baptiste-Marie Brincourt, capitaine au 29e régiment, ci-devant Dauphin.

Vu les pièces, ouï le rapport, le Comité considérant qu'il est prouvé par les dépositions de quatre témoins.... que :

1° Brincourt a tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté ;

Digitized by Google

2° Qu'en manifestant des regrets sur la mort du scélérat Custine, il a dit que cet infâme général avoit été condamné injustement, et qu'il a blâmé les opérations de la Convention, en disant qu'elle faisoit supplicier de bons généraux.

Considérant qu'il existe des lois formelles qui attribuent au tribunal révolutionnaire la connoissance des procès où il est question de provocation à la royauté ou autres propos contre-révolutionnaires....

Considérant que la dénégation de Brincourt des faits dont il est accusé, ne peut en imposer un seul instant, auprès du témoignage de quatre individus qui méritent la confiance.

Considérant enfin que par deux lettres du 2 novembre, écrites par Brincourt dans la prison..... il semble craindre que les deux individus dans leurs réponses, ne s'expliquent de manière à se compromettre, ainsi que lui-même, et leur donne le conseil de n'entrer dans aucun détail.

Arrête que Brincourt sera envoyé sous bonne et sûre garde, avec les papiers de son procès, au tribunal révolutionnaire.... Signé : Fouchard, Péan, Arnaud, Le Bon, Javarry, Jouanneau, membres du comité, — Blin, secrétaire.

Pièce n° 9. — *Interrogatoire devant le tribunal révolutionnaire.*

Cejourd'hui 2 frimaire de l'an 2e de la République, onze heures du matin, nous Etienne Masson, juge du tribunal révolutionnaire..... avons fait amener de la Conciergerie, le ci-après nommé :

D. Ses noms, âge, profession, pays et demeure ?

R. Jean-Baptiste-Marie Brincourt, âgé de vingt-neuf ans, natif de Sedan, département des Ardennes, capitaine au 29e régiment d'infanterie, étant en cantonnement à Mer, département de Loir-et-Cher, lors de son arrestation.

D. Pourquoi dans l'auberge du citoyen Vénessi, à Sargé, il a dit que nous ne serions jamais heureux que lorsque nous aurions Louis XVII sur le trône ?

R. Qu'il est trop l'ennemi des tyrans pour avoir tenu un pareil propos.

Digitized by Google

D. S'il n'a pas dit que c'étoit de la gueusaille qui avoit fait périr Custine, et qu'on l'avoit fait mourir injustement ?

R. Qu'il n'a jamais tenu ce propos.

Lui avons fait lecture de l'interrogatoire par lui subi devant le comité révolutionnaire du département de Loir-et-Cher.

D. S'il persiste dans les réponses y contenues ?

R. Que oui, ajoutant que depuis deux ans il combat pour la patrie, et est encore prêt à verser son sang pour elle, et a ajouté que c'est en récompense du zèle qu'il a montré lors de la fuite du ci-devant Roi, qu'il a été nommé au grade militaire qu'il a obtenu.

.... Lecture faite... a persisté et signé avec nous. — Signé : Brincourt, — Masson, Thiéry, A.-Q. Fouquier.

Extrait de l'Acte d'accusation.

Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire.....

Expose que par un arrêté du comité de surveillance du département de Loir-et-Cher en date du 16 brumaire, an 2e..... Jean-Baptiste-Marie Brincourt, etc.... a été traduit au tribunal révolutionnaire, comme prévenu d'avoir tenu des discours tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté.....

Qu'examen fait des.... pièces transmises à l'accusateur public, il en résulte que Brincourt.... étant à boire dans une auberge, à Sargé, où il étoit en garnison, y a dit, en parlant du jugement de Custine, que c'étoit de la gueusaille qui l'avoit fait périr, et qu'autant que nous aurions de bons généraux, il leur en seroit fait de même, etc. On lui a encore entendu dire dans le même endroit que nous ne serions jamais heureux, que lorsque nous aurions Louis XVII sur le trône.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre..... Brincourt,... pour avoir conspiré contre la République, la liberté et la sûreté du peuple françois.... en tenant des propos contre-révolutionnaires et en provoquant la dissolution de la représentation nationale, l'avillissement des autorités constituées, et le rétablissement de la royauté.....

Digitized by Google

Pourquoi l'accusateur public requiert..... Fait le 13 messidor de l'an 2e. — Signé : A.-Q. Fouquier.

Questions soumises au jury.

Jean-Baptiste-Marie Brincourt, vingt-neuf ans, etc..... est-il convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple.... en disant que c'étoit de la gueusaille qui avoit fait périr Custine.... et que nous ne serions heureux que quand nous aurions Louis XVII sur le trône.

La déclaration du jury est affirmative. A Paris, le 14 messidor. — Signé : Scellier, Pesme, greffier.

Extrait du jugement du 14 messidor an 2. Vu par le Tribunal (*composé de Toussaint-Gabriel Scellier, vice-président, Antoine-Marie Maire, et François-Pierre Garnier-Launay, juges, et Pesme, commis-greffier*), l'acte d'accusation..... et la déclaration du jury portant que Jean-Baptiste-Marie Brincourt, etc.....

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne à la peine de mort Brincourt..... déclare ses biens acquis à la République..... ordonne qu'à la requête et diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place publique dite ci-devant de la Barrière-du-Trône. — Fait et prononcé le 14 messidor de l'an 2e de la République..... Signé : Scellier, Maire, Garnier-Launay, Pesme, greffier.

Digitized by Google

PROCÈS RÉVOLUTIONNAIRES

MARNE

III.

Simon-Nicolas-Henry LINGUET, né à Rheims, département de la Marne, homme de lettres, prévenu de complicité avec le Tyran.

W. 397. — Dossier 921.

Ce dossier renfermait originairement trois pièces, outre l'acte d'accusation, jugement, etc. La 1re manque ; c'était sans doute la lettre apostillée par Louis XVI, qui a fait tout le crime de Linguet ; la 2e est le brouillon d'un mémoire fait par l'accusé pour sa défense ; la 3e est le document suivant :

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du 29 prairial, l'an 2e de la République française, une et indivisible,

Vu la lettre du nommé Linguet apostillée de la main du dernier tyran à qui elle étoit adressée le 4 avril 1792 (vieux style), ladite lettre analisée dans le quatrième recueil des pièces trouvées dans la cachette, connue sous le nom de l'armoire de fer, pages 121 et 122, et imprimées par décret de la Convention nationale, le Comité considérant que le nommé Linguet, d'après le style de sa lettre et les avis perfides qu'elle renferme, ne peut être regardé que comme un des plus intimes conseillers du traître Louis Capet, arrête que le nommé Linguet sera traduit au tribunal révolution-

Digitized by Google

naire pour y être, à la diligence de l'accusateur public, poursuivi et jugé, comme prévenu d'être un des principaux conseillers du cabinet autrichien, et d'être un des autheurs, fauteurs et complices de la conspiration tramée dans le cy-devant château des Thuilleries contre la liberté et l'indépendance du peuple françois.

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale de la Convention nationale,

Signé : Voulland, Vadier, Elie Lacoste, Lavicomterie, Dubarrat, Jagot, Louis.

La pièce n° 2, trop longue pour être transcrite ici, commence par ces mots, écrits au crayon :

« On cite contre moi l'extrait d'une lettre unique qu'on ne montre pas, et que je ne reconnois pas. Peut-on me juger sur une pareille pièce ?

Quand les rois ont fait le bien, je les ai loués, quand ils sont devenus tyrans, je l'ai dit, je suis devenu le défenseur du peuple avec la même franchise ; c'est ce qui m'a valu la Bastille en 1780, et ses suites.

Ces lettres écrites en 1792, avoient pour objet une indemnité qui m'étoit due en vertu des ravages commis chez moi, *de par le roi*, en 1780 et depuis ; on peut voir qu'elles sont écrites avec le ton et le courage d'un républicain, quoique la république n'existât pas encore.

L'Accusateur public paroit vouloir remettre sous les yeux des jurés quelques-uns de mes ouvrages, qui apparemment lui paroissent répréhensibles ; mais peut-on juger un écrivain qui a fait peut-être soixante volumes en sa vie sur une portion de ses écrits examinés à part et en son absence ?

Ma justification se réduit à un mot : c'est que j'ai éprouvé toutes les espèces de despotismes avant la Révolution, que par conséquent je n'ai pas pu devenir ni l'ami, ni le complice des despotes. J'ai fait pour la Révolution tout ce que m'ont permis mon âge et ma fortune, etc. »

Linguet est traduit devant le tribunal révolutionnaire, sans interrogatoire préalable, le 9 messidor an 2e, en compagnie de vingt-un autres accusés, la plupart des premières familles de la noblesse de France.

Fouquier-Tinville, dans l'acte d'accusation, s'exprime à son article en ces termes :

« Linguet, connu par ses écrits et son séjour dans les cours de Londres et de Vienne, auprès des despotes qu'il insulta et encensa tour-à-tour, étoit un des intimes conseillers du traître Capet, contre la Révolution, et un des membres du Comité autrichien des Tuilleries. Par une lettre trouvée dans l'armoire de fer, écrite par

Digitized by Google

Linguet à Capet le 4 avril 1792, il le remercie de la justice qu'il vient, dit-il, de lui rendre ; de là, il parle des troubles qui agitent l'Etat et des prétendus malheurs du tyran. Il les attribue à ce que depuis quinze ans il n'a pas eu une volonté décidée, ce qui a compromis son autorité et sa personne. Enfin il finit par lui donner le conseil de se montrer souvent et de se confier au peuple, qui lui rend déjà justice, et qui la lui rendroit bien autrement, s'il le voyoit tous les jours ; langage qui prouve que si Linguet a paru se couvrir d'un masque de patriotisme et faire quelques écrits en faveur de la liberté, ce n'étoit de sa part que la vengeance ou l'hypocrisie qui conduisoit sa plume, mais qu'il étoit toujours le partisan et l'apôtre du despotisme, dont on trouve des leçons assez atroces dans cette lettre contre-révolutionnaire, où il met le masque bas pour se prononcer contre le peuple et ses représentans. »

Les questions soumises au jury furent « ..... 2° Simon-Nicolas-Henry Linguet, cinquante-sept ans, né à Rheims, département de la Marne, demeurant commune de Marnes, département de Seine-et-Oise, homme de loi et de lettres, et depuis cultivateur-propriétaire,

Est-il convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple en se rendant le complice du traître Capet.... en secondant de tous ses efforts et de tous ses moyens les projets de la ci-devant cour pour renverser la liberté, écraser le peuple et rétablir le despotisme.... en cherchant enfin par des moyens quelconques à anéantir la liberté publique? »

La déclaration du jury fut affirmative. En conséquence, le tribunal révolutionnaire, dans sa séance du 9 messidor, an 2e, composé des citoyens Marc-Claude Naulin, vice-président, François-Pierre Garnier-Launay et Charles Bravet, juges, d'Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, et de Charles-Adrien Legris, greffier, condamna Simon-Nicolas-Henry Linguet, avec ses vingt-un coaccusés, à la peine de mort, et ordonna que le jugement seroit exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la République.

Le soir même, l'exécution eut lieu, ainsi que le constate le procès-verbal ainsi conçu :

Digitized by Google

Procès-verbal d'exécution à mort.

Affaire Noailles-Mouchy, Linguet, etc. L'an 2e de la République française, une et indivisible, le 9 messidor, à la requête du citoyen Accusateur public près le tribunal révolutionnaire....., je me suis, *Auvray*, huissier audiencier audit Tribunal, soussigné, transporté en la maison de justice dudit Tribunal, pour l'exécution du jugement rendu par le Tribunal cejourd'hui contre.... (suivent les noms des victimes au nombre de trente, quelques autres condamnés ayant été joints pour faire une charretée complète) qui ont été condamnés à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement, et de suite je les ai remis à l'exécuteur des jugemens criminels et à la gendarmerie, qui les a conduits sur la place de la Barrière ci-devant ditte du *Tronne*, où, sur un échafaud dressé sur ladite place, lesdits susnommés ont, en notre présence, subi la peine de mort, et de tout ce que dessus, ai fait et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison, dont acte. — Signé : Auvray.

Enregistré gratis à Paris, le 13 messidor de l'an 2e de la République. — Signé : Piquet.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

Antoine de Greffin, maréchal de camp, mort à Saint-Marceau, en 1676.

Antoine de Greffin, baron des Fourneaux, seigneur de Saint-Marceau, d'une ancienne famille, originaire de Touraine, dont une branche s'était fixée en Champagne, vers la fin du seizième siècle, naquit à Givry, en 1611.

Capitaine au régiment de cavalerie étrangère de Watronville, par commission du 1er avril 1641, il commanda sa compagnie, la même année, au siége de Bapaume, qui fut pris le 18 août; passa de là à l'armée d'Allemagne; assista à la bataille de Kempen, près de Cologne, le 17 avril 1642; aux journées de Fribourg, le 3 et le 5 août; aux siéges, et à la prise de Philisbourg, le 9 septembre, et de Mayence, le 17 octobre 1644, au combat de Mariendal, le 5 mai 1645.

Il se distingua, le 3 août suivant, à la sanglante bataille de Nordtlinghen, où le prince de Condé, alors duc d'Anghien, battit les Bavarois commandés par le comte de Mercy (1), qui y fut tué; continua de servir avec honneur sous le vicomte de Turenne en

(1) François, comte de Mercy, né à Longwi, en 1608, fut enterré sur le champ de bataille de Nordttenghen. Sur sa tombe on grava cette inscription : *Sta viator, heroem calcas* (v. Voltaire, siècle de Louis XIV). Son petit-fils, Claude Florimond, comte de Mercy, né en 1666, feld-maréchal des troupes impériales, en 1704, l'un des généraux les plus distingués de son siècle, fut tué à la bataille de Parme, le 12 juillet 1734. En lui finit la maison de Mercy, maison illustre de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Son neveu, le comte d'Argenteau, colonel impérial, qu'il avait adopté, fut son héritier, et prit le nom de comte de Mercy-Argenteau. Ses descendants existent encore en Allemagne.

Digitized by Google

Allemagne, et eut part à toutes les affaires jusqu'à la paix de Westphalie, le 24 octobre 1648.

Il obtint la même année, un régiment de dragons étrangers de l'armée d'Allemagne, avec lequel il passa à l'armée de Flandre, et fit les campagnes de 1649 et 1650. Il se trouva au siége de Cambray, et à la prise de Condé; dont la garnison capitula le 25 août, en 1649; au secours de Guise, le 2 juillet, au siége et à la prise de Rethel, le 13 décembre, à la bataille de Sommepy, dite de Rethel, gagnée sur le vicomte de Turenne, qui avait pris parti pour le prince de Condé (1) par le maréchal de Choiseul, le 15 décembre, en 1650 (2).

Son régiment ayant été réduit en une compagnie franche, par ordre du 25 mai 1651, on en composa, le 6 octobre suivant, un régiment de cavalerie étrangère, dont il fut mestre-de-camp, par commission du même jour. Il le commanda sous le maréchal de Turenne (3), aux combats de Bleneau, le 3 mai, d'Estampes, le 4,

(1) La Ligue formée contre le pouvoir du cardinal Mazarin, avait amené dans Paris, dès le mois d'août 1648, des troubles connus sous le nom de — *Troubles de la Fronde*. — Le prince de Condé, rappelé des Pays-Bas par la Cour, les avait dissipés, et tout paraissait être rentré dans le calme, en 1649. L'immense réputation du grand Condé, ses qualités brillantes portèrent ombrage à l'ambitieux cardinal, qui gouvernait seul sous la régence de la reine-mère, pendant la minorité de Louis XIV (du 14 mai 1643 au 7 septembre 1631). Le soupçonneux ministre, sous prétexte que ce prince donnait secrètement appui à la Ligue, le fit arrêter avec son frère, le prince de Conty et son beau-frère, le duc de Longueville, et les fit conduire à Vincennes, le 18 janvier 1650. Turenne, qui était en Bavière, prit le parti des princes; et les troubles de la fronde devinrent une guerre, qui ne finit qu'en 1659.

(2) César de Choiseul, connu sous le nom de comte du Plessis-Praslin, fut créé maréchal de France, le 20 juin 1645, puis duc de Choiseul et pair de France, par lettres patentes du 2 décembre 1665. Ses grands talents militaires le firent choisir pour l'opposer à Turenne. Il fit une guerre savante, couvrit les grandes villes de la Champagne, et après avoir repris Rethel sur les Espagnols, arrêta, sur les hauteurs de Thugny, son adversaire qui, de Stenay où il était campé avec 25,000 hommes, marchait sur Vincennes, pour délivrer les princes, le poursuivit jusque dans les plaines de Sommepy, le força de livrer la bataille et revint victorieux.

Le Cardinal Mazarin qui s'était rendu à l'armée royale, et avait vu de loin le combat, ne manqua pas de s'attribuer la gloire du succès.

(3) Condé, mis en liberté, le 13 février 1651, se retira d'abord en Guyenne dont le roi l'avait fait gouverneur. Ensuite malgré la sortie hors du royaume du Cardinal Mazarin, pour se venger de son emprisonnement, il prit les armes contre le gouvernement, et après le combat du faubourg Saint-Antoine, il se retira dans les Pays-Bas; où il soutint le parti des Espagnols jusqu'en 1659, qu'il fit son accommodement avec le roi par la paix des Pyrénées. — Turenne s'était rapproché de la Cour, en 1652, et le roi lui avait donné le commandement de l'armée qu'il opposa au prince de Condé.

Digitized by Google

et du fameux combat du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet, contre l'armée des princes en 1652.

Maréchal de camp, par brevet du 9 février 1653, il servit, dans ce grade, sous le maréchal de Choiseul, au siége de Sainte Menehould au mois de novembre de la même année; à celui de Stenay (1), sous Fabert, au secours d'Arras, le 25 août, en 1654; aux siéges de Landrecies, de Condé, de Saint-Guillain, en 1655, de Valenciennes, en 1656, sous le maréchal de Turenne.

Il obtint le grade de brigadier de cavalerie, à la création de cette charge, le 8 mai 1657, et alla servir, en cette qualité, au siége de Montmédy, sous le maréchal de la Ferté-Senneterre (2). Il contribua à la mémorable victoire des Dunes (près Dunkerque) que Turenne, à la tête d'une armée française et anglaise, remporta sur les Espagnols commandés par Don Juan d'Autriche (3), le 14 juin 1658, et qui amena la paix des Pyrénées; à la prise de Dunkerque (4), le 25 juin, et d'Ipres, le 26 septembre de la même année.

Après la paix des Pyrénées, conclue le 7 novembre 1659, qui mit fin à la guerre de la Fronde, on licencia son régiment, par ordre du 20 juillet 1660. Il conserva sa compagnie, avec laquelle il passa en Hongrie, avec les troupes commandées par le comte de

(1) Stenay, depuis le commencement des guerres de la Fronde, servait de retraite et de place d'armes aux princes mécontents. Le siége fut conduit par le maréchal Fabert (alors lieutenant-général), et l'ingénieur Vauban, sous les yeux du roi Louis XIV. La ville capitula le 6 août 1654, après 56 jours de tranchée. Ce qui prouve l'importance de ce poste militaire, alors, c'est qu'une médaille fut frappée, en mémoire de cet événement. Plus tard, en 1689, Louis XIV en fit raser les fortifications et la citadelle.

(2) Le gouverneur de Montmédy, Jean d'Allamont, seigneur de Malandry, qui s'illustra par la belle défense de cette place, fut tué d'un boulet de canon, sur la brèche, le 4 août 1657, à l'âge de 33 ans. Sa mort détermina la capitulation qui eut lieu deux jours après. Ce qui restait de la garnison sortit, le 7, avec les honneurs militaires, après deux mois de la plus glorieuse résistance. Louis XIV, qui avait conduit le siége, aidé du maréchal de La Ferté, ne voulut point entrer dans la ville, disant que celui qu'il désirait voir n'y était plus. (Thomas des Bayons a écrit sa vie, Liége 1668).

(3) Turenne faisait le siége de Dunkerque sous les yeux du roi. Don Juan d'Autriche qui vient avec Condé au secours de la ville, prétend seul diriger l'attaque. Condé ne peut s'y opposer; et en voyant les dispositions du général espagnol, il dit au jeune duc de Glocester : « N'avez-vous jamais vu perdre de bataille? Eh bien! Vous l'allez voir. » Condé ne se trompait pas; Turenne remporta une victoire complète.

(4) Dunkerque, selon les conventions, fut remis aux Anglais, qui la rendirent à la France par le traité du 27 octobre 1662.

Digitized by Google

Coligny, au secours de l'Empereur contre les Turcs. Il se distingua à la bataille de Saint-Gothard, le 1er août.

Il rétablit son régiment, par lettres du roi du 7 décembre 1665, et le commanda aux siéges de Douai, de Tournay et de Lille, en 1667. La guerre ayant été déclarée à la Hollande, le 7 avril 1672, il servit en qualité de brigadier, et fit cette campagne sous les ordres du duc de Luxembourg-Montmorency; puis passa l'hiver dans la principauté d'Utreck. Au mois de février 1674, il se démit de son régiment, et quitta le service. Il mourut au château de Saint-Marceau, au mois de janvier 1676, à l'âge de 65 ans. (Pinart lui a consacré un article dans sa *Chronologie militaire*, t. VI, p. 390).

Il avait épousé, en 1648, Claude de Pouilly, dame de Saint-Marceau-sur-le-Mont, Dom-le-Mesnil, Amblimont, veuve en premières noces, de Philippe de la Barge, chevalier, seigneur de Chaltray, Villers et autres lieux, dont il n'eut pas de postérité. Claude de Pouilly mourut en 1701, à l'âge de 92 ans, sans enfants de ses deux maris, laissant par dispositions testamentaires, datées du 19 septembre 1691, à Charles de Pouilly, baron de Cornay, les propriétés qu'elle possédait à Dom-le-Mesnil et à Flize; à César de Pouilly, baron de Fléville, fils aîné de Charles, le domaine de Saint-Marceau, et à Jean-Antoine de Wassinhac, marquis d'Imécourt, lieutenant-général et gouverneur de Montmédy, la terre d'Amblimont.

Avec elle s'éteignit la branche de Pouilly, dite de Saint-Marceau. Elle eut deux frères, tous deux tués au service du roi, et une sœur qui l'avait précédée de quelques années dans la tombe, Madeleine de Pouilly, restée veuve sans enfants, depuis 1670, de Jacques, baron de Guy d'Haudanger, chevalier seigneur de Sorcy, Bauthemont, Aubigny, Aouste et Biole, colonel du régiment suisse d'Haudanger, lieutenant-général dans les armées du roi, d'une famille originaire du comté de Neufchâtel. (*V. Nobiliaire de Champagne*).

Les armes de la famille de Greffin étaient :

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au chef d'or, chargé d'une branche de chêne englantée de sinople.

Digitized by Google

César DE POUILLY, baron de Cornay, brigadier de cavalerie, mort le 10 janvier 1675.

César de Pouilly, baron de Cornay, seigneur de Fléville, de Marcq, etc., brigadier des armées du roi, chevalier de St-Michel, naquit au château de Cornay, en 1626, d'Anthoine de Pouilly, chevalier, baron de Cornay, lieutenant-colonel d'infanterie (1), et de Suzanne de Pouilly de Voncq.

Successivement sous-lieutenant, lieutenant, puis capitaine de la compagnie qu'avait son père dans le régiment d'infanterie du marquis de Praslin, par brevet du 24 février 1648, il fit cette campagne sous le prince de Condé, et servit aux siéges d'Ipres, de Furnes, et à la célèbre bataille de Lens, gagnée sur les Espagnols, le 20 août 1648; se trouva en 1650, au combat de la vallée, près Bar-le-Duc, le 9 octobre, à la prise de Rethel, le 13 décembre, et à la bataille de Sommepy, dite de Rethel, le 15 suivant, sous le maréchal de Choiseul-Praslin.

Faisant ensuite partie de l'armée de Turenne, en 1652, il fut depuis de toutes les campagnes, et de toutes les expéditions de ce grand capitaine; assista cette année, aux combats de Bleneau et d'Estampes, les 3 et 4 mai, et au fameux combat du faubourg St-Antoine, le 2 juillet, contre l'armée des princes révoltés; au siége de Rethel et à celui de Mouzon, en juillet et en septembre 1653.

Capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment du comte de Grandpré, par brevet du 12 avril 1654, il contribua au secours d'Arras, le 25 août, la même année; aux siéges du Quesnoy, de Landrecies, de Saint-Guillain, en 1655; au siége de Valenciennes et au combat sous cette place, en 1656; à la prise de Saint-Venant, et du fort de Mardick, le 27 août, et le 3 octobre, en 1657.

Il se distingua à la mémorable bataille des Dunes, que Turenne gagna sur les Espagnols commandés par l'archiduc Don Juan, le

(1) Anthoine de Pouilly perdit la vue à la défense de l'île de Ré, contre les Anglais, le 8 novembre 1627, où il commandait le régiment d'infanterie du Plessis-Praslin. Il fut décoré de l'ordre de Saint-Michel, et reçut plus tard une pension de 1500 livres.

Digitized by Google

14 juin 1658, et qui fut suivie de la paix des Pyrénées. Il y reçut une blessure assez grave.

Il obtint une compagnie de chevau-légers entretenue, en 1665, par brevet du 7 décembre, et fut promu, en 1667, au grade de premier capitaine, major, commandant le régiment de cavalerie du marquis de Praslin, par commission du 8 juin, en remplacement de son cousin, Jean de Pouilly de Lançon, nommé lieutenant des gardes du corps (1).

La guerre s'étant rallumée avec les Espagnols, en 1667, il alla de nouveau servir dans les Pays-Bas, dans l'armée de Flandre que commandait en personne Louis XIV, ayant pour lieutenant-général le maréchal de Turenne ; se trouva aux siéges et à la prise d'Ath, de Tournay, de Douai, d'Audenarde, de Courtrai, de Lille et d'Alott, et contribua à la défaite de troupes du comte de Marchin et du prince de Ligne, sur les bords du canal de Bruges, le 31 août 1667 ; puis à la conquête de la Franche-Comté, en 1668, par Louis XIV.

Nommé major du régiment royal-cavalerie, avec rang de mestre de camp, en 1669, il fit, en cette qualité, la campagne de 1672, sous le roi, en Hollande, et eut part à toutes les expéditions de ce monarque. Mestre de camp par brevet du 19 septembre de cette année, il eut commission par lettres royales de même date, de lever un régiment de cavalerie, et reçut le cordon de l'ordre du roi (2).

Il commanda son régiment sous M. de Turenne, l'année suivante, en Allemagne, aux siéges et à la prise d'Unna, d'Altena, de Sœst, de Bilefeld; de Campen, en 1673 ; il se signala au combat de Sintzheim, près d'Heidelberg, où le maréchal battit les impériaux, le 16 juin 1674.

Brigadier de cavalerie, par ordre du 17 juillet suivant, il coopéra aux deux victoires remportées par Turenne sur les Lorrains, le 4 octobre, à Ensheim, le 29 décembre à Mulhausen. Blessé mortellement à la bataille de Turckeim, en Alsace, en chargeant l'ennemi, à la tête de sa brigade, le 5 janvier 1675, il mourut cinq jours après, à l'âge de 49 ans, sans avoir été marié.

(1) Jean de Pouilly, mort gouverneur de Mézières, en 1683.

(2) Ordre de Saint-Michel. Chevalier des ordres du roi se disait de l'ordre du Saint-Esprit, parce qu'il fallait être chevalier de Saint-Michel pour être reçu chevalier du Saint-Esprit.

Digitized by Google

ROBERT, comte de VILLELONGUE-LA CERDA,
Chevalier grand-croix de Saint-Michel, chambellan et général au service de l'Empereur d'Allemagne, mort à Mézières le 26 décembre 1747.

Robert de Villelongue, né à Nouvion-sur-Meuse, en 1663, était le sixième fils d'Antoine de Villelongue, écuyer, seigneur de Nouvion, Saint-Pierre-sur-Vence, Champigneulles et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, major du régiment de Bourlémont, et de Françoise d'Escannevelle.

Il était colonel d'infanterie au service de France, quand il fut fait prisonnier à la bataille d'Hocstet, le 13 août 1704. Il entra alors au service de l'Electeur de Saxe, mais il n'y resta que peu de temps : En 1706, il passa en Suède, où son caractère avantureux le porta à s'attacher à la fortune du monarque le plus avantureux et le plus extraordinaire qui jamais peut-être ait existé. Colonel de dragons et brigadier dans les armées du roi Charles XII, il s'y fit remarquer, et il y rendit d'importants services ; chargé par ce prince, en différentes circonstances, de missions aussi périlleuses que difficiles, il y fit preuve d'autant d'habileté que de courage. Le 17 novembre 1715, il fut fait prisonnier dans l'île de Rugen, avec sa brigade, après la plus belle défense contre l'armée Dano-Prussienne (1) ; il ne fut ensuite, selon l'auteur de la vie de Charles XII, que fort mal récompensé de tous ses services, de ses fatigues et de ses malheurs.

Après la mort du roi, tué au siége de Frédérickshall, le 12 décembre 1718, le comte de Villelongue se retira en Allemagne, où l'Empereur le fit chambellan, colonel de cuirassiers et brigadier dans ses armées.

En 1747, dans un voyage qu'il fit en France, pour voir sa famille, étant tombé malade, à Mézières, chez un de ses parents, le baron de Tairy-Romance, lieutenant du roi, il y mourut, à l'âge de 84 ans, le 26 décembre, après avoir fait son testament, reçu par Remy

(1) Un autre Ardennais, le baron de Grüthüsen, favori de Charles XII, fut tué dans cette journée, aux côtés du roi.

Digitized by Google

Le Roux, notaire en cette ville (1). Par ce testament, il institue pour ses légataires universels, Messire de Villelongue-Corrobert, son petit-neveu, demeurant à Verneuil, près Dormans-sur-Marne, et Demoiselle Charlotte de Romance, fille du baron de Tairy (2), et nomme pour son exécuteur testamentaire, M. de Châtillon, ingénieur en chef, à Mézières (3).

Cet officier-général a fourni des mémoires à Voltaire pour son histoire de Charles XII. L'historien a fait connaître ce qu'il y a de plus glorieux dans la vie du comte de Villelongue, et ses aventures extraordinaires.

Armes de Villelongue :

Ecartelé aux 1er et 4e, d'argent, au loup de sable; aux 2e et 3e d'azur, à la gerbe d'or.

Cte Gabriel de Pouilly.

(1) En présence de Messire André Hammelin de la Bodinière, lieutenant du grand-maître d'artillerie et du sieur Jean Barrau, lieutenant des invalides.

(2) Terrier-St-Loup.

(3) Ingénieur militaire (colonel-directeur).

Digitized by Google

DUELS OU COMBATS JUDICIAIRES

DANS LES ARDENNES [1]

Ce n'est pas chez les nations civilisées qu'il faut chercher l'origine de ces combats : ils ont pris naissance chez les peuples du Nord ; c'était un des fruits de leur férocité martiale et de leur bravoure turbulente.

Accoutumés à ne vider leurs querelles qu'à fer émoulu, ces peuples portèrent leurs lois et leurs usages farouches dans les contrées qu'ils envahirent. Ils introduisirent la pratique du duel judiciaire en Allemagne, en Bourgogne, puis dans toute l'Europe. La loi Gombette ou loi des Bourguignons, déférait le duel à ceux qui ne voulaient pas s'en tenir au serment. Suivant cette loi, promulguée en 501 ou 502 par Gondebaud, contemporain de Clovis, le combat devait avoir lieu avec le bouclier et le bâton.

L'usage des duels juridiques devint très-fréquent en France dans le IXe siècle. Sous le règne de Charlemagne, on les regardait comme un moyen propre à décider les choses douteuses. On croyait que la divinité présidait à ces sortes de combats et qu'elle se déclarait toujours en faveur de l'innocence. Les duels comptaient au nombre des épreuves superstitieuses que l'on nommait *Jugement de Dieu.* On y avait recours pour vider toutes sortes d'affaires civiles et criminelles. S'élevait-il un différend sur la propriété d'un fonds, on permettait aux contestants de se battre en champ clos,

(1) Cette notice a paru dans la *Revue des Provinces*, livraison du 15 mai 1866.

Digitized by Google

d'où est venu le nom de champion. Il est évident que l'héritage contesté devait appartenir au gladiateur le plus heureux ou le plus adroit. S'agissait-il d'un crime capital? à défaut de preuves convaincantes, on ordonnait le combat à outrance entre l'accusateur et l'accusé. Celui des deux qui triomphait était réputé innocent. Un meurtrier était donc en droit de commettre un nouvel homicide; un cadavre, couvert de sang et arrosé des larmes d'une famille, lui servait de palladium. De là le proverbe : *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

La féodalité étendit encore l'usage du duel judiciaire. Les femmes mêmes, les enfants et les ecclésiastiques devaient fournir un champion qui soutînt leur cause par les armes.

Les combats judiciaires furent très-longtemps usités en France. Ils avaient lieu ordinairement avec des formes solennelles. Nos lois les autorisaient, nos parlements les ordonnaient, nos Rois les commandaient; les mœurs du temps permettaient même qu'ils y assistassent.

Louis le Jeune fut le premier qui commença à en restreindre l'usage. Il statua, en 1168, qu'on ne les ordonnerait que dans des causes où la demande excéderait cinq sous. Saint-Louis alla plus loin : il les défendit absolument, par une ordonnance de 1260; qui échoua contre la coutume. Philippe-le-Bel, par un édit de 1303, les proscrivit indéfiniment, mais l'opposition qu'il rencontra dans la noblesse l'obligea, en 1306, de modifier son édit, en les permettant en quatre cas seulement. Ainsi, au lieu de réprimer ces luttes barbares, ce prince les affermit en les régularisant. Néanmoins, c'était un grand pas vers la législation que de façonner le peuple à l'obéissance d'une loi qui, en rendant le mal moins fréquent, tendait à l'en affranchir entièrement sans choquer ses mœurs, lorsque la civilisation serait plus avancée.

S'il est constant, par le témoignage d'une foule d'historiens, que cette coutume barbare a compté parmi ses approbateurs des papes, des évêques, des prélats et d'autres clercs constitués en dignité, il n'est pas moins vrai qu'elle ne fut jamais approuvée par l'Eglise. Loin de reconnaître le doigt de Dieu dans ces joûtes sanguinaires, l'Eglise les a toujours regardées comme lui étant injurieuses; car

Digitized by Google

c'est tenter Dieu que de lui demander des miracles pour nous dévoiler des choses cachées, qu'il n'appartient qu'à lui de connaître ; c'est vouloir le soumettre à nos jugements et à nos sentiments particuliers.

Cependant l'autorité ecclésiastique ne fut point respectée, tant l'usage avait prévalu. On pourrait tirer une foule de documents des annales religieuses pour prouver que l'Eglise proscrivit le duel dans tous les temps. Le concile de Trente en a rappelé l'esprit dans cette déclaration du 3 décembre 1563 : « l'usage détestable des duels, introduit par l'artifice du démon, pour profiter de la perte des âmes par la mort sanglante du corps, sera entièrement banni dans toute la chrétienté. Les souverains et les seigneurs qui accorderaient sur leurs terres un lieu pour le combat singulier, seront excommuniés par le fait.... Quant aux duellistes, ils encourront aussi l'excommunication; et, s'ils meurent dans le combat, ils seront pour toujours privés de la sépulture ecclésiastique. » (*Sess.* 25, *de Refor. cap.* 19).

Le duel de Jarnac et de La Châtaigneraye, sous le règne de Henri II, en 1547, resté célèbre par le coup fourré que Jarnac porta à son adversaire en lui coupant le jarret, ce qui donna lieu à l'expression proverbiale *coup de Jarnac*, ne fut pas, comme on l'a souvent répété, le dernier exemple du combat judiciaire. Le dernier duel à outrance, autorisé publiquement, est celui d'Honoré d'Albret, seigneur de Luynes, contre le capitaine Panier, exempt des gardes du corps écossais. Ils se battirent en champ clos, vers 1576, au bois de Vincennes, en présence du roi Henri III et d'une Cour nombreuse.

Le temps a guéri les hommes de cette extravagance. Ils ont renoncé à une coutume odieuse, qui préférait le sort incertain des combats aux décisions de la justice et de la raison. On peut dire maintenant avec Desfontaines : *Bataille n'a pas lieu où justice a mesure.*

On ne saurait assez s'étonner que l'usage de ces épreuves cruelles se soit soutenu pendant près de douze siècles, si on ne savait que de tous les empires, celui de la superstition est le plus aveugle et le plus durable.

Digitized by Google

Parmi les auteurs qui ont écrit sur cette matière, je citerai Vital d'Audiguier, Jean Savaron, Vulson de La Colombière, Du Cange, Jacques Basnage, Duclos et le cardinal Gerdil, auxquels il faut ajouter Scipion Maffeï, pour sa *Scienza cavalleresca*, traité judicieux et plein de littérature.

On sait que la coutume de Beaumont en Argonne, de 1182, qui était suivie dans plusieurs localités du département des Ardennes, autorisait le duel judiciaire. Un des plus fameux dans l'histoire du XVIe siècle avec celui de Jarnac et La Châtaigneraye est le suivant :

Combat à outrance à Sedan, entre Claude d'Aguerre et Jacques de Fontaine, sieur de Fendilles.

Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Château, fils de Jean d'Aguerre, baron de Rumigny (Ardennes), étant au Louvre le 2 juillet 1549, y remarqua Jacques de Fontaine, sieur de Fendilles, sans armes et appuyé contre la porte de la salle où le roi Henri II devait tenir son audience. Il s'approcha de lui, et mit la main dans son haut-de-chausses. Fendilles entra en colère ; on en vint aux injures ; d'Aguerre voulut tirer l'épée, il fut repoussé et reçut un coup de poing. Aussitôt il demanda justice au Roi de cette insulte (1).

On aurait dû ne regarder cette affaire que comme une étourderie de jeunesse, et imposer silence aux deux gentilshommes ; mais elle fut portée au conseil du Roi, et comme on ne pouvait produire aucune preuve, on décida, le 25 juillet, qu'elle serait vidée en champ clos, dans l'espace de quarante jours.

Le Roi commit l'exécution de cet arrêt à Robert IV de La Marck, qui assigna le champ de bataille dans la ville de Sedan. Deux ans auparavant, Henri II avait commandé, de l'avis de son conseil, le duel des seigneurs de La Châtaigneraye et de Jarnac, mais il avait fait serment de ne plus en permettre dans la suite. « Ce monarque, dit Voltaire, ne croyait point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume, sous les yeux du maréchal de La Marck. » La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal. Elle envoya

(1) D. Le Long, *Hist. de Laon*, p. 406. — Peyran, *Hist. de Sedan*, t. I, p. 103. — Boulliot, *Notes manuscrites*.

Digitized by Google

protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient, par les lois de l'Empire, se faire par ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le champ n'en fut pas moins assigné à Sedan, Robert de La Marck ayant répondu qu'il ne faisait en cela que suivre les ordres du Roi.

En vain Fendilles, qui connaissait sans doute la supériorité de son adversaire, imagina des prétextes qui pussent lui permettre de se dispenser de se rendre à cette assignation : le conseil les rejeta, et lui enjoignit d'obéir, sous peine d'être dégradé de noblesse.

Le 27 août, veille du combat, Robert de La Marck, seigneur souverain de Sedan, régla ce que devaient observer les champions. D'Aguerre eut pour parrain François de Vendôme, vidame de Chartres, et Fendilles, François de Clèves, comte de Rethel et gouverneur de Champagne. Le camp fut dressé avec le plus grand appareil sur la place dite des *Lices*, dans les environs de celle qui porte aujourd'hui le nom de *place du Rivage*. Un petit autel, couvert de velours violet bordé de franges d'or, sur lequel était un Christ et le livre des Evangiles, avait été préparé au bout du champ. Le 28, les deux combattants, accompagnés de leurs parents et de leurs amis, précédés de trompettes et de tambourins, paraissent à sept heures dans l'arène. Conduits à l'autel pour prêter serment, ils jurent, chacun sur les Evangiles, qu'il combat pour la vérité, et qu'il n'a sur lui ni *charmes*, ni *incantations*. Aussitôt un hérault crie : « *Laissez-les aller, les bons combattants.* » A l'instant ils se mesurent des yeux, s'avancent à grands pas dans la carrière, l'épée à la main, fondent l'un sur l'autre, se heurtent et se frappent de leurs armes ; d'Aguerre presse Fendilles de si près, qu'il l'adosse contre les cordes qui ceignent le champ : il le saisit au corps et tente de le jeter hors des lices. Fendilles ayant donné de la tête contre la barrière, se relève promptement l'épée à la main. Son adversaire s'élançant de nouveau sur lui, le terrasse, lui arrache son casque, et lui porte plusieurs coups à la tête et à la poitrine ; il pense le décapiter avec sa propre épée, mais il ne fait que le blesser à la nuque. Les maîtres du champ clos, convaincus que le seigneur de Fendilles est hors de combat, s'approchent ; d'Aguerre crie plusieurs fois à son ennemi étendu à ses pieds et ne

Digitized by Google

donnant plus signe de vie : *Rends-moi mon honneur?* celui-ci répond enfin : *je t. le rends de bon cœur, et te regarde comme un homme de bien.* Les amis du vainqueur l'entourent aussitôt, criant : *Victoire!* La multitude avide et curieuse inonde le champ. Le baron d'Aguerre est conduit en triomphe, au bruit des trompettes et des tambourins, et le seigneur de Sedan lui délivre un témoignage qui le tient pour homme de bien. Quant à Fendilles, il est jeté hors de la lice, et ses armes sont brisées. C'était une des punitions des vaincus.

Telle fut l'issue de ce fameux combat juridique. L'agresseur, qui en sortit avec gloire, éprouva douze ans après un étrange revers. En 1560, il fut tué en duel, dans la forêt de Villers-Cotterets, par Antoine de Lutzebourg.

On a publié la relation de ce duel solennel sous ce titre : *Combat des seigneurs d'Aguerre et de Fendilles, accompli à Sedan, par la permission du Roi et du duc de Bouillon, an 1549, imprimé sur les originaux.* Sedan, Raoult, 1621, in-8° de 51 pages.

Un siècle et demi auparavant, un combat judiciaire avait eu lieu également dans les Ardennes. Le jour du Jeudi Saint de l'an 1397, Aimé de Sallebrute et Colard de Méry s'étaient battus à Yvois, en présence de l'empereur Venceslas. Sallebrute fut vaincu.

Montesquieu assure que le duel remplaça entièrement les autres épreuves judiciaires ; mais Davezac-Macaya, dans son *Histoire de Bigorre*, trouve dans cette province des traces de l'existence de l'épreuve de l'eau chaude, longtemps après l'admission de la jurisprudence du combat

ED. SÉNEMAUD.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Alexandre Teulet.

Le personnel des Archives de l'Empire a perdu récemment un de ses membres les plus éclairés.

Jean-Baptiste-Alexandre-Théodore Teulet était né à Mézières, le 29 janvier 1807. Elève de l'Ecole des Chartes, de 1828 à 1831, sa singulière aptitude pour la Diplomatique le fit bientôt remarquer et attacher au service des Archives nationales. Peu après, il fut associé comme auxiliaire aux travaux historiques de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Accueilli au sein de la Société des Antiquaires de France, qui lui avait préalablement décerné une médaille d'or, décoré de la Légion-d'Honneur en 1847, il était à bon droit parvenu au grade d'Archiviste de première classe.

Sa vie a été laborieuse. Outre de nombreux mémoires insérés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, il a publié : 1° *Correspondance de Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénelon*, ambassadeur de France près de la reine Elisabeth d'Angleterre, sous les règnes de Charles IX et de Henri III (1838-1841. 7 vol. in-8°) ; 2° *Œuvres complètes d'Eginhard* (1840-1843, 2 vol. gr. in-8°), pour la Société de l'Histoire de France ; 3° *Papiers d'Etat, pièces et documents de l'Histoire d'Ecosse* (1849, 2 vol. in-4°), pour le club Bannatyne d'Edimbourg.

Malgré l'incontestable valeur de ces livres, celui qui témoigne le mieux, sans contredit, de sa profonde érudition et de son excellent esprit de critique, c'est l'*Inventaire des Layettes* (1) *du Trésor des Chartes* : « ouvrage immense et digne d'un bénédictin de la vieille roche, » comme l'a justement dit M. Achille Jubinal, dans la séance du Corps législatif du 21 juin.

(1) Le mot *layette* (en latin *scrinium*, petit coffre) a vieilli, mais le mot layetier, fabricant de coffres, est resté dans la langue, et il est d'un usage habituel encore aujourd'hui (Note de Teulet).

Digitized by Google

La belle préface placée en tête du tome Ier, le seul qui ait paru jusqu'à ce jour (1), préface due à la plume autorisée de M. le comte de La Borde, directeur général des Archives, fait éloquemment ressortir les hautes qualités de cette œuvre magistrale de Teulet. Elle établit d'ailleurs que, devançant de plus de vingt ans toute impulsion officielle, celui-ci, de sa propre initiative, avait entrepris et poursuivi, avec autant de persévérance que de courage, ce prodigieux travail de classement, d'analyse et de glose.

Les *Layettes du Trésor des Chartes*, il n'est pas inutile de l'indiquer en quelques mots, contiennent les titres remis aux rois de France par leurs grands feudataires et par leurs vassaux, les traités de tous genres, les correspondances diplomatiques, les négociations relatives aux annexions de territoires, en résumé tous les actes politiques qu'il importait au souverain de conserver comme papiers d'Etat.

Lorsqu'enfin le Gouvernement jugea à propos de rendre accessibles à tous ces richesses depuis trop longtemps stériles, Teulet eut l'insigne avantage de se trouver prêt sur l'heure. Le fruit discret de ses consciencieux labeurs était précisément mûr à point. La publication de son *Inventaire* fut résolue et dut commencer sans retard. Des mesures sont prises pour en assurer l'achèvement. Si la mort n'a point permis à l'auteur d'y mettre lui-même la dernière main, l'honneur n'en restera pas moins tout entier à sa mémoire.

Alexandre Teulet était autre chose encore qu'un érudit de forte trempe, qu'un paléographe consommé. Chez lui la fantaisie se mêlait à la science, l'originalité au mérite : nature complexe, fertile en contrastes, parfois étrange (comment en disconvenir ?) mais soudaine, mais libre et franche d'allures surtout, et qui des assujettissements d'ici-bas n'accepta guère volontiers que ceux de l'étude, sa vraie passion. Une telle variété de traits et d'errements faisait de l'enfant des Ardennes une individualité très-distincte, à laquelle ne manquait ni la physionomie, ni le relief. Les Archives de l'Empire ne l'oublieront pas de longtemps.

E. DE SAUVILLE.

(1) 1 vol. grand in-4°. Henri Plon, 1863. Il renferme les pièces comprises entre l'année 753 et l'année 1223.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Le vase d'Amathonte. — Vente des archives du collége héraldique et historique de France : province de Picardie. — Le manuscrit du *Cosmos* de Humbold. — Statistique des cours publics. — Concours et prix académiques. — Un nouvel ordre de récompenses institué pour l'Exposition universelle. — Nominations et promotions à la Bibliothèque impériale. — Mort du poète Méry. — Le *Journal d'un curé ligueur*, par M. Edouard de Barthélemy. — La tour de Jeanne d'Arc. — Le buste de Méhul au nouvel Opéra. — Le monument d'Hippolyte Flandrin. — Les eaux de la mer Morte. — La Couronne de fer.

Le Vase d'Amathonte. — On a beaucoup parlé, depuis un an, du vase colossal découvert par M. le comte de Vogué, à vingt-cinq milles au sud de Larnaca, près de Limisso ou Limassol, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Amathonte qui passe pour avoir été la première colonie des Phéniciens dans l'île de Chypre. Il se trouvait au sommet d'une montagne de plus de deux cents mètres d'élévation, dont les âpres accidents d'un sol très-tourmenté rendent l'accès extrêmement difficile et où se voient encore, ça et là éparses, les ruines de la cité fameuse consacrée à Vénus.

Le gouvernement Turc qui, on le sait, se pique peu d'archéologie, ayant bien voulu faire don de ce vase à la France, il n'a pas fallu moins d'un mois et demi de travail et les efforts habilement dirigés de tout un équipage de la marine impériale, pour l'amener du point qu'il occupait jusqu'au port d'embarquement. Mais comment s'en étonner en apprenant qu'il pèse quatorze mille kilogrammes !

Il est d'une seule pièce et a été taillé dans une sorte de pierre

Digitized by Google

calcaire très-poreuse, que le temps et les influences salines de la mer ont revêtue d'une croûte grisâtre fort résistante. Sauf une brêche à l'une des anses et quelques exfoliations, l'aspect général et l'état de conservation de cet objet d'art sont satisfaisants. Son diamètre est de trois mètres cinq centimètres, sa hauteur de deux mètres vingt-cinq, sa profondeur d'un mètre soixante. La forme est celle de ce qu'on nomme en céramique un cratère. La panse est énorme; vers le haut, près du bord, sont quatre anses pleines, se terminant par des palmettes; dans ces anses sont sculptées des figurines de taureaux.

Sans être ni vraiment beau de galbe, ni bien précieux de matière, ce vase est cependant d'une réelle valeur, car il remonte évidemment à la plus haute antiquité. Le style des taureaux sculptés en bas-reliefs est d'ailleurs assez remarquable.

Malheureusement aucune inscription n'indique à quelle époque il a été fait, à quelle occasion, pour quel usage, par quel artiste. Sous ces divers rapports, le champ demeure ouvert à toutes les conjectures.

Peut-être n'était-ce qu'une jarre immense où vieillissait le vin réservé aux mystérieuses libations des prêtresses du lieu.

Le vase d'Amathonte ne manquera pas d'attirer de nombreux visiteurs au musée du Louvre, où il vient enfin d'être installé. Il sert de pendant au célèbre vase de Pergame, et la simplicité toute primitive de l'un fera d'autant mieux ressortir la gracieuse élégance de l'autre. E. DE S.

— Durant plusieurs jours, du 29 mai au 2 juin, à Paris, rue Monsigny, n° 6, on a livré au feu..... au feu des enchères seulement, Dieu merci! la première série de la belle collection de chartes et titres provenant de l'ex-collége héraldique et historique de France. Quelques semaines plus tôt, la bibliothèque du même établissement avait ainsi disparu. *Habent sua fata libelli.*

Cette collection, digne d'une meilleure fortune, et dont les catalogues de Téchener conserveront du moins le souvenir, était très-riche en documents authentiques, lettres-patentes, diplômes, autographes, originaux, *Vidimus*, de l'intérêt le plus varié et souvent le plus vif. Il y aurait, certes, à en déplorer amèrement la dis-

Digitized by Google

persion définitive, si les dépôts publics avaient négligé tous de mettre l'occasion à profit pour combler par d'intelligents achats certaines lacunes de leurs propres cartulaires.

La série exposée en vente était celle de Picardie (1), classée suivant les subdivisions de cette ancienne province avant 89. Les sections intitulées *Vermandois*, *Soissonnais*, *Valois*, *Vimeux*, *Laonnois*, *Thiérache*, devaient attirer de préférence l'attention de quiconque s'occupe de l'histoire de la Haute-Champagne; et il suffisait de parcourir les notices analytiques des six cent cinquante-deux numéros compris à l'inventaire, pour être frappé de l'importance de la plupart de ces vénérables parchemins ou papiers.

Là se rencontraient beaucoup de pièces relatives aux nobles maisons de Coucy, de Fayel, de Roucy, de Neufchâtel, de Rethel, de Porcien, de Chimay, de Vignacourt, de Hangest, de Moy, de Villiers, de Flavigny, etc. Bon nombre d'autres se rapportaient à ces puissantes abbayes que, sous la féconde inspiration de Citeaux et de Prémontré, le douzième siècle vit surgir chez nous et autour de nous avec un si merveilleux élan. Plusieurs encore offraient de curieuses, piquantes, parfois même, faut-il l'avouer? peu édifiantes révélations sur ce vieux temps, objet tour à tour d'incriminations ou d'apologies également passionnées et excessives, assez grand en somme dans sa foi, dans sa naïveté, dans son héroïsme, pour qu'on n'ait pas à craindre de soulever tous ses voiles, de constater toutes ses réalités — gloires ou hontes, vices ou vertus, — à charge de se montrer enfin loyalement impartial et équitable envers lui.

Ah! que nos départements de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes, de la Marne eûssent été bien inspirés de se faire représenter à cette vente où tant d'articles se trouvaient à leur convenance!

Tout à l'heure, c'est le tour de la série de Normandie; un peu plus tard, celle de Champagne aura le sien. Espérons que cette fois il nous en restera quelque chose! E. DE S.

— M. Buschmann, bibliothécaire royal et membre de l'Académie des Sciences de Berlin, nommé récemment officier de la Légion-d'Honneur, a offert à l'Empereur le manuscrit original du *Cosmos*,

(1) Archives du collége héraldique et historique de France. 1re partie : Picardie, in-8° VI et 90 pages. Paris, Léon Téchener fils, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Digitized by Google

l'œuvre gigantesque d'Alexandre de Humbold. Ce manuscrit a une importance autographique considérable. Il forme cinq gros volumes in-4° contenant les feuilles définitives de cet ouvrage célèbre sur lesquelles l'impression a été exécutée. Il est écrit de la main de M. Buschmann et rédigé par lui sur les brouillons de l'auteur consistant en feuilles souvent chargées d'observations difficiles à lire et parfois énigmatiques. Humbold corrigea et augmenta le manuscrit qui subit ainsi des changements considérables et s'enrichit d'additions sans nombre, de sorte que la main de l'illustre auteur est sur chaque feuille, soit en marge, soit entre les lignes; l'écriture, fine et serrée, est tellement surchargée et si peu compréhensible que M. Buschmann a été obligé d'en faire les traductions, pour les compositeurs. On sait qu'Alexandre de Humbold a passé une partie de sa vie à Paris, dans l'activité sans égale d'un travail incessant et dans le commerce continuel des sommités de la science, des arts, de la littérature et de la politique. L'âme du prodigieux savant appartient toujours à la France, dit M. Buschmann dans les notes qui accompagnent le manuscrit; et c'est pour ce motif que le possesseur de ce trésor eut l'idée de l'offrir à Napoléon III : *Pour l'Empereur et pour la France.* L'Empereur a fait don de ce manuscrit à la Bibliothèque impériale.

— *Statistique des cours publics.* — 865 cours publics ont été autorisés du 15 novembre 1865 au 10 avril 1866. La ville de Paris, à elle seule, en compte 239; 68 ont été ouverts dans le reste du ressort académique; 558 ont été autorisés dans les autres Académies et se répartissent ainsi : Académie de Douai, 76; — Toulouse, 56; — Caen, 55; — Poitiers, 47; — Nancy, 45; — Bordeaux, 37; — Lyon, 36; — Dijon, 33; — Montpellier, 32; — Besançon, 29; — Clermont, 25; — Strasbourg, 24; — Aix, 24; — Rennes, 15; — Grenoble, 12; — Chambéry, 10; — Alger, 5.

Sur ces 865 cours, 152 ont été faits sous les auspices des municipalités elles-mêmes.

— L'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 21 avril, a jugé le concours Léon Faucher, relatif à la *Vie et aux travaux de Boisguillebert.* Elle a partagé le prix également

Digitized by Google

entre M. Félix Cadet, professeur de philosophie au lycée de Reims, et M. F.-E. Horn, auteurs des mémoires inscrits sous les numéros deux et trois.

— L'Académie française a décerné un prix Montyon au poëme de M. Siméon Pécontal, intitulé *La divine Odyssée*. M. Siméon Pécontal avait déjà obtenu, outre deux mentions des plus honorables, un autre prix Montyon, en 1859, pour son *Recueil de Légendes*.

— Un décret impérial vient d'instituer pour l'Exposition universelle, un nouvel ordre de récompenses qui seront données aux personnes, établissements ou localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

Les mérites des concurrents seront appréciés par un jury composé de personnages éminents appartenant aux pays qui figurent à l'Exposition. Ce jury basera uniquement ses décisions sur des faits avérés.

Le décret affecte à cette destination dix prix d'une valeur totale de *cent mille francs* et vingt mentions honorables.

Un grand prix indivisible de cent mille francs pourra en outre être décerné à la personne ou à la localité qui se distinguerait par une supériorité hors ligne.

— *Nominations et promotions à la Bibliothèque impériale.* — Plusieurs nominations et promotions ont eu lieu récemment à la Bibliothèque impériale. Ont été nommés ou promus, 1° au département des imprimés : MM. Doquin, employé de 2e classe, nommé à la 1re classe ; Chéron, employé de 2e classe, à la 1re ; Dufresne, employé de 3e classe, à la 2e ; — 2° au département des manuscrits : MM. Léopold Delisle et Michelaut, employés de 1re classe, sont nommés bibliothécaires ; Zotemberg, surnuméraire attaché au service des catalogues, employé de 3e classe ; — 3° au département des estampes : MM. Delalonde, employé de 1re classe, bibliothécaire ; Arnauldet, employé de 3e classe, nommé de 2e ; — 4e administration : M. Guérin, employé de 1re classe est nommé bibliothécaire.

Digitized by Google

— Par arrêté du 16 mai, M. Billard aîné (René-Marie), employé de 1re classe au bureau du catalogue des imprimés de la Bibliothèque impériale, est nommé de 1re classe au département des imprimés, cartes et collections géographiques, en remplacement de M. Maîtrejean, décédé ;

— M. de La Berge (Camille), licencié ès-lettres, ancien employé à l'administration des forêts, est nommé employé de 3e classe au département des médailles, pierres gravées et antiques.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 25 mai, nomme M. Lascoux, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, vice-président de la section d'histoire et de philosophie dudit Comité, en remplacement de M. Foucher (Victor), décédé.

— Un homme qui occupait un rang distingué dans notre littérature, le poète Méry, vient de mourir le 17 juin, âgé d'environ soixante-huit ans. Il avait débuté dans sa carrière par une satire contre l'abbé Eliçagaray, qui lui avait valu quelques mois de prison. Arrivé à Paris, il se lia avec M. Barthélemy et tous deux publièrent des satires qui obtinrent un succès tel qu'un éditeur paya leur *Villéliade* 25,000 francs. Leur *Némésis*, satires périodiques, eut une vogue populaire. Depuis, Méry composa des romans, des feuilletons, des pièces de théâtre. Il écrivait avec une facilité extraordinaire. Causeur spirituel, il possédait un étonnant talent d'improvisation. Un jour, dit-on, il improvisa un prétendu premier acte de la *Lucrèce* de Ponsard. Il fit en une heure le cinquième acte d'*Herculanum*, opéra de Félicien David.

— M. Edouard de Barthélemy vient de faire paraître à la librairie Didier, un très-curieux volume intitulé : *Journal d'un curé ligueur de Paris sous les trois derniers Valois*, suivi du *Journal du Secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims*, et comprenant les événements accomplis de 1558 à 1605. Ce curé, très-ardent ligueur, raconte jour par jour les incidents survenus dans Paris, et mentionne ceux qui ont eu le reste du royaume pour théâtre ; son journal présente des détails fort curieux et souvent nouveaux ; nous citerons notamment la mort du connétable de Montmorency,

Digitized by Google

la bataille de Jarnac, la scène entre le roi et M. de Thou qui refusait de déchirer la page du registre du Parlement où était transcrit l'arrêt contre Coligny, la St-Barthélemi, racontée le jour même, la mort de Montgommery, l'état de Paris sous la tyrannie des Seize, la journée des Barricades, l'assassinat de Henri III : l'auteur enregistre avec soin le prix des denrées, le cours des monnaies, etc. M. de Barthélemy a joint à ce journal des notes assez nombreuses sans jamais être trop longues et il le fait précéder d'une étude sur la Ligue qui mérite d'être signalée.

— Le regrettable dissentiment qui s'est élevé entre Monseigneur le cardinal de Bonnechose et la Commission du rachat de la tour de Jeanne d'Arc, ne pouvait manquer de faire place à une libérale entente. D'éloquentes explications, loyalement échangées, ont bientôt mis fin à tout désaccord, à toute polémique.

Non-seulement le précieux vestige du château de Philippe-Auguste rentrera dans le domaine public, mais encore un digne monument commémoratif s'élèvera, au cœur de la cité, en l'honneur de la noble et pure héroïne-martyre que l'éminent archevêque de Rouen a si heureusement nommée « *la sainte de la patrie.* »

Le Corps législatif a voté à l'unanimité, le 28 juin, une allocation de 25,000 francs, dans ce double but, et de son côté, S. M. l'Empereur a souscrit pour une somme de 10,000 francs.

— Le nouvel Opéra doit être extérieurement orné de statues, bustes ou médaillons des grands musiciens français et étrangers dont les chefs-d'œuvre ont répandu le plus d'éclat sur la scène lyrique. On en connaît déjà la liste officielle.

Parmi ces noms glorieux, nous aimons à signaler celui de l'auteur de *Stratonice*, de *Joseph*, de l'*Irato*, de l'ouverture du *Jeune Henri*.

Le buste de l'illustre enfant de Givet sera un des six de la façade latérale, côté gauche, et occupera le rang que lui assigne l'année de la naissance de Méhul, 1763, entre Chérubini, né en 1760 et Nicolo, né en 1775.

— Le monument élevé à la mémoire d'Hippolyte Flandrin dans l'église Saint-Germain-des-Prés, et dont l'inauguration a eu lieu le 7 juillet, est l'œuvre de M. Victor Baltard. Il est placé contre le

Digitized by Google

mur du bas côté nord, à deux mètres d'élévation au-dessus du sol, en regard et vis-à-vis la chaire à prêcher. Il se compose d'un ordre d'architecture supporté par quatre consoles, d'un chapiteau triangulaire par le haut, et trilobé en-dessous. Ce chapiteau repose sur deux colonnes et deux pilastres dissemblables. Au centre, sous l'arcade, se détachant sur un fond de marbre de couleur foncée, est le buste très-ressemblant du grand artiste. Au bas, on lit en lettres d'or : *A Hippolyte Flandrin, ses amis, ses admirateurs. Lyon*, 23 *mars* 1809 ; *Rome*, 21 *mars* 1864.

— On termine en ce moment au Louvre la restauration des anciens grands appartements d'Anne d'Autriche, situés au premier étage du vieux Louvre, sous la galerie d'Apollon. Ces appartements sont affectés à une partie du musée des antiques. On termine aussi les riches décorations du grand salon du pavillon Denon pour loger les grandes toiles de l'école française.

— Voici, sur la Couronne de fer, si célèbre dans l'histoire de l'Italie, d'intéressants détails auxquels les circonstances donnent de l'actualité.

C'est à l'occasion de son mariage avec Agilulphe, duc de Turin, que la reine des Lombards, Théodelinde, lui fit présent de cette couronne.

Elle consiste en une bande large d'environ quatre doigts, ornée de ciselures et de pierreries, tournée en forme de diadême antique et garnie à l'intérieur d'une bande de fer de la largeur d'un doigt. Assurément si on regardait à la matière, cette couronne devrait s'appeler la couronne d'or ; mais le nom de couronne de fer a prévalu dans le temps à cause de ce petit cercle de fer, formé, dit-on, d'un des clous de la Passion, envoyé à Théodelinde par Grégoire-le-Grand pour la récompenser d'avoir combattu l'arianisme.

Quelques auteurs assurent que la présence de ce fer dans cette couronne attestait que les peuples courageux devaient toujours au fer l'or dont ils pouvaient s'enrichir.

Depuis le règne de Théodelinde et sous la domination autrichienne, cette couronne a toujours été conservée dans le trésor de

Digitized by Google

Monza. C'est là qu'en 774 Charlemagne la reçut du pape Adrien Ier. En 1452, elle fut rapporté à Rome pour le couronnement de Frédéric III, et en 1530 à Bologne pour celui de Charles-Quint. Le 25 mai 1805, à Milan, Napoléon Ier la réunit à la couronne impériale.

Aujourd'hui elle se trouve encore entre les mains des Autrichiens, qui la transportèrent à Vienne lors de la guerre de 1859.

— *Les eaux de la mer Morte.* — Le 18 juin 1866, un savant français, M. Louis Lartet, a présenté à l'Académie des sciences une note relative aux eaux de la mer Morte. Les curieuses observations que cette communication renferme ont été faites, il y a deux ans, dans la grande expédition du duc de Luynes en Palestine. La mer Morte, dont le niveau est de 435 mètres au-dessous de celui de la Méditerranée, constitue un vaste lac de 25 lieues de long sur 7 de large. Les sels y sont en assez grande abondance pour donner aux eaux une densité considérable, telle qu'il est impossible d'y plonger.

Ce fait avait été plus d'une fois constaté. On rapporte que l'empereur Vespasien, après la prise et la destruction de Jérusalem, fit jeter dans le lac Asphaltite ses prisonniers solidement garottés. Le peuple de Dieu flotta à la surface.

La salure des eaux y rend la vie tout-à-fait impossible pour les animaux ; nous en avons nous-mêmes fait l'expérience, dit M. Louis Lartet, en y transportant des petits poissons, qui vivaient dans une lagune déjà très-salée ; ils sont morts immédiatement après avoir été plongés dans l'eau de la mer Morte. La densité de cette eau s'accroît rapidement avec la profondeur jusqu'à 150 ou 200 mètres et comme la plus grande partie des eaux douces vient du nord, la densité s'accroît faiblement du nord au sud. Ces résultats ont été confirmés par les analyses consciencieusement présentées à l'Académie dans la même séance, par un chimiste distingué, M. A. Toureil.

Il était intéressant de savoir si les sels de la mer Morte viennent de la Méditerranée ou ont une origine purement locale.

Il y a quatorze mois, l'auteur inclinait déjà vers cette dernière opinion. Aujourd'hui, l'hypothèse qu'il émettait alors est justifiée par l'analyse chimique, qui n'a révélé ni trace d'iode, ni d'argent,

Digitized by Google

ni de lithrum, corps que l'on découvre constamment dans l'eau des mers. On y a trouvé, en revanche, des quantités énormes de brome, évaluées à 7 grammes 0,93 pour 1,000 grammes d'eau. Il y a peut-être là tout l'avenir d'une exploitation importante, en raison de l'usage thérapeutique du brome, institué depuis quelques années avec succès.

M. Lartet attribue la présense des sels à l'émergence de sources thermales intimement liée à des phénomènes volcaniques anciens. La position de ces sources au sein du lac ou sur les bords, explique raisonnablement certaines anomalies dans la salure sur quelques points. On conçoit, cependant, combien ces conjectures sont approximatives.

— Le nouveau programme pour l'enseignement secondaire spécial récemment publié par le ministre de l'instruction publique, contient un chapitre qui jusqu'alors n'avait figuré dans aucun programme d'histoire : *La misère au temps de la Fronde; Saint Vincent de Paul.*

La librairie académique Didier a publié sous ce même titre, en 1862, un livre de notre collaborateur M. Alphonse Feillet, auquel l'Académie des Sciences morales accordait, en 1863, une de ses récompenses, et qui est arrivé aujourd'hui à une deuxième édition revue et augmentée.

Ed. Sénemaud.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE. Première année. 1866. Grand in-8° de XXV-435 pages et 12 planches. *Paris, imprimerie Pillet fils aîné*, au siége de la Société, 30, rue de Lille.

BIBLIOTHECA BORVONIENSIS ou essai de bibliographie et d'histoire, contenant la reproduction de plaquettes rares et curieuses et le catalogue raisonné des ouvrages et mémoires relatifs à l'histoire de Bourbonne et de ses thermes, par le docteur BOUGARD. *Chaumont, Paris, Aubry*, 1866, 1 vol. in-8° de VIII et 728 pages, sur papier vergé, orné de figures dans le texte, plans, vues, blasons. Prix : 12 francs.

Cet ouvrage contient les origines, l'histoire et la bibliographie de la ville de Bourbonne-les-Bains, des seigneurs qui l'ont possédée, une planche photographiée des inscriptions gallo-romaines trouvées à Bourbonne, etc.

MINIATURISTES ENLUMINEURS ET CALLIGRAPHES employés par Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, et leurs œuvres, par A. PINCHART. *Bruxelles, Paris, Aubry*, 1 vol. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

NOTICE SUR LES MÉDAILLES DE MOYEN BRONZE frappées sous les empereurs romains, par l'abbé J. MARCHANT, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie. *Paris, librairie numismatique de Rollin et Feuardent*, 1866, in-8°.

PHYSIOLOGIE DU VIN DE CHAMPAGNE, par TIMOTHÉE TRIMM, avec portrait de l'auteur. 1 vol. in-32 de 46 pages. *Epernay, imprimerie Fiévet, Paris*, librairie du *Petit Journal*.

ROULEAUX DES MORTS du IXe au XVe siècle, recueillis et publiés pour la Société de l'histoire de France, par LÉOPOLD DELISLE. 1 vol. in-8° de II-555 pages. *Paris, imprimerie Lahure ; librairie Ve J. Renouard*. Prix : 9 francs.

Publication de la Société de l'histoire de France.

Mézières, le 15 *juillet* 1866.

ED. SÉNEMAUD.

Digitized by Google

VOYAGE

EN

ARDENNES, LIÉGE ET PAYS-BAS

En 1619

(FIN) (1).

Départ de Cambray. — L'Artois. — Rentrée en France : Péronne, Nesle et Varennes. — Arrivée à Blérancourt et à Tresmes. — Mort de madame de Gesvres. — Chartreuse de Bourg-Fontaine. — Noyon. — Roye et Montdidier. — Compiègne. — Verberie. — Pierre de Cugnières. — Senlis. — Retour à Paris. — Fin du voyage en Ardennes.

Nous partîmes de Cambray le dimanche 25e d'août, et allâmes dîner à Metz-en-Couture, et coucher à Péronne, sept lieues. Le pays de Cambrésis dure jusqu'à environ deux lieues au-deçà de Cambray et finit à la cense de Bilhein. De là on entre en la terre d'Artois, et à trois lieues et demie de Cambray, on trouve le village de Metz-en-Couture qui est en Artois, et de la seigneurie de Bapaume, et appartient en propre au prince d'Espinoy, de la maison de Melun venue de France. A trois lieues de là est Bapaume, Arras à huit lieues. Le gouverneur de Bapaume est un Richard de Mérode, seigneur d'Ongnies, qui se qualifie chevalier de l'ordre de Calatrave, gentilhomme de la bouche du roy catholique, du conseil de guerre, gouverneur et capitaine des ville, chasteau et bailliage de Bapaume.

(1) Voir tome IV, page 137.

Digitized by Google

L'Artois étoit autrefois compris sous la comté de Flandres, mais il en fut séparé et vint à la maison de France l'an 1180, par le mariage de Philippe-Auguste avec Ysabel de Haynaut, à laquelle Philippe d'Alsace, comte de Flandres et Haynaut, son oncle, donna ce pays, comprenant les villes d'Arras, St-Omer, Hesdin, Aire, Bapaume et autres qui sont de là Neuffosse entrant en France.

Les comtes de Flandres depuis voulurent rétracter ce don, et y eut guerre entr'eux et Philippe-Auguste, qui leur demandoit aussy le comté de Vermandois qu'ils avoient eu par mariage. Puis accord fut faict devant Boves-les-Amiens, et l'Artois demeura au Roy. Après le traicté de Péronne, l'an 1199, le roy en rendit quelques villes à Baudouin de Mons son beau-frère, puis par autre traicté en 1213, elles luy furent rendues, et sont demeurées depuis avec la comté d'Artois.

L'an 1237, saint Louis, suivant le testament de son père, bailla ce pays érigé en comté et pairie, à son frère Robert en partage et apanage. Les comtez de Guines, St-Pol et Boulongne en étoient mouvans. Béthune aussy en étoit un fief, dont fut seigneur un Robert, fils de Guy, comte de Flandres; puis cette seigneurie fut réunie à l'Artois en la personne de Jeanne, fille aînée de Philippe-le-Long, comtesse d'Artois.

Pour les trois chastellenies de l'Isle, Douay et Orchies, Robert, comte de Flandres, les céda à Philippe-le-Bel; puis Charles V, au mariage de son frère avec la fille de Flandres, rendit au comte de Flandres Loys, ces trois chastellenies; mais Philippe son frère, bailla contre-lettre au roy, que luy venant à succéder, il rendroit les dites villes; puis y avoit un transport que la comté venant à femme, cela retourneroit au roy.

Pour la comté d'Artois elle demeura aux successeurs de Robert de France, frère de saint Louis, puis débat survenu pour la succession entre Robert III et sa tante Mahaud, ce Robert ayant produict quelques faux tiltres, le roy Philippe de Valois adjugea ce comté à Mahaud, et bannit Robert, luy confiscant ses biens et le déclarant faulsaire, dont irrité Robert, beau-frère du Roy, auquel il avoit rendu des services signalés au différend d'entre luy et

Digitized by Google

Edouard, roy d'Angleterre pour la couronne de France, il se retira en Angleterre vers cet Edouard, et par un sanglant dépit, suscita l'Anglois à quereller la couronne de France, dont s'ensuivirent les horribles et funestes guerres entre France et Angleterre, qui durèrent plus de cent ans, et qui mirent cet Etat à un doigt près de sa totale ruine. Voylà à quoy le rude traictement assez légèrement faict à un prince du sang le porta, et les malheurs qui en arrivèrent. Mais ce pauvre Robert ne porta pas loing sa perfidie contre son roy et son pays, étant mort peu après des blessures qu'il reçut en la prise de Vannes en Bretaigne. Quant à Mahaud, comtesse d'Artois, elle fut mariée à Othon, comte de Bourgongne, dont vint Jeanne, femme du roy Philippe-le-Long, dont la fille Marguerite mariée à Louis, comte de Flandres, luy porta ces deux comtez, qui depuis veindrent à la maison de Bourgongne, et de là en celle d'Austriche.

A environ une demi-lieue de ce village de Metz-en-Couture commence la terre de France, le long de la lisière d'un petit bois; et y a quelques bornes cachées en terre, de sorte qu'il est bien mal aisé de distinguer l'endroit qui sépare ces deux grands royaumes, tant les plus grandes choses de ce monde sont séparées par petits intervalles, comme en cet endroit et en la pluspart des autres de ce pays-là, où il n'y a ni rivière, ni montagne, ni autre chose de semblable remarque notable, comme du costé d'Espaigne il y a ces grands monts Pyrénées que l'Eternité a mises pour bornes entre ces deux nations. Et me souvient que passant autresfois de France en Espaigne par le port de Pimorens en la comté de Foix, je ne vis sur le haut de la montagne autre marque de séparation entre ces Etats qu'un grand sapin dict *l'Avet couronat,* qui a du costé deçà les armes de France et de l'autre celles d'Espaigne. Ce qui me feit admirer combien si peu de chose pouvoit borner l'ambition et convoitise immense de ces deux grands potentats, et commencer deçà et de delà des plus illustres et renommés Etats du monde. Mais icy c'est bien moins encores, où il n'y a presque haye ny buisson qui les sépare. Ce qui montre que tous ces pays-là ont autresfois et par plusieurs siècles faict une notable part de la France, et qu'il nous faut espérer qu'encores Dieu aidant y

Digitized by Google

pourront-ils un jour estre réunis, comme il semble que leur naturelle situation et la communion de langue et de mœurs les y veuille justement obliger, afin que toutes les Gaules soient réduictes à leur principe. Car pour le costé d'Espaigne puisque la nature en a de tout temps si sagement faict la séparation par montagnes, fleuves, langues, mœurs et humeurs si différentes et presque contraires, je voudrois qu'aux intervalles et passages de ces haults rochers Pyrénées, on y eust encores adjousté une semblable muraille à celle sy fameuse de la Chine, qui par près de cinq cens lieues sépare cette belle et douce terre du Cathay d'avec la barbarie et férocité des Tartares.

Mais il est temps désormais, après une si longue pérégrination, de rentrer en nostre belle et chère France, et respirer son air aussy doux, et agréable par-dessus celuy de ces terres belgiques, que nos violettes, nos roses et nos œillets sont odorans par-dessus tant de fleurs nouvelles qui nous viennent de ces pays-là, et où la curiosité de quelques-uns s'étend avec une passion qui passe toute borne et toute mesure, je ne diray pas de raison, mais mesme du sens commun.

Le premier village de France que l'on trouve de ce costé-là s'appelle Tern, à trois lieues de Péronne.

Péronne, ville en la province de Vermandois, qui faict partie de la Picardie, comprise sous l'ancienne Belgique, dont nous avons discouru au commencement de ce traicté. Les villes capitales du Vermandois sont : Laon, Soissons, Noyon, St-Quentin, Péronne, Montdidier, Roye, Corbie et Nelle. Laon est le siége principal de la justice de tout ce pays. La demeure des anciens comtes de Vermandois étoit ordinairement à St-Quentin, et assez souvent à Péronne.

Les comtes de Vermandois étoient yssus de Charlemaigne et venoient de Pepin, second fils de Charlemaigne et aîné de Louis Débonnaire. Il fut roy d'Italie et laissa un fils Bernard, que les uns font légitime, autres bastard, qui fut aussy roy d'Italie ; et ayant conjuré contre son oncle, l'Empereur Louis, sur le prétexte que le royaume et Empire luy appartenoient comme à fils de l'aîné, son oncle luy feit crever les yeux, et le confina en prison où il mourut.

Digitized by Google

Il laissa plusieurs enfans, et entr'autres un Héribert ou Hébert qui fut toujours ennemy de la postérité de Louis Débonnaire, comme usurpateurs de la couronne sur luy. Et de faict ce Hébert, comte de Vermandois, où son fils fut du party d'Eudes contre le roy Charles-le-Simple, que enfin par trahison et sous couleur d'amitié et de luy rendre obéissance, il retint prisonnier à Péronne, où il mourut. Et en cela est à remarquer le jugement de Dieu, de ce que Hébert, petit-fils de Bernard, que Louis Débonnaire son oncle feit mourir, eut longtems après entre ses mains Charles-le-Simple, aussy petit-fils de ce Louis, et qui mourut son prisonnier. Et puis Louis d'Outremer, fils de ce Charles, prit vengeance de Hébert, le faisant mourir en un gibet à Laon, s'étant luy-mesme condamné par sa propre bouche. Autres disent toutesfois qu'il mourut de sa mort naturelle, mais avec de grands bourrellemens de conscience pour avoir trahy son roy.

De ce Hébert vint depuis un Hébert III, dernier comte de Vermandois, qui n'eut qu'une fille, mariée à Hugues de France, fils puisné de Henry I, roy de France; de sorte que ce Hugues et sa postérité possédèrent le comté de Vermandois, et y eut un Raoul II qui eut le titre de comte de Péronne, et étant mort sans enfans, ce comté vint à Elizabeth sa sœur, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, qui après la mort d'elle sans enfans, jouit de ce comté qu'il se feit donner par Louis le Jeune. Mais cela luy étant querellé par Philippe-Auguste, enfin par traicté fait tant avec luy qu'avec Léonor, sœur d'Elizabeth, après leur mort, ce comté fut réuny à la couronne.

Péronne, ville assez ancienne et renommée depuis la seconde race de nos roys. Elle est située sur la rivière de Somme (*Somona* ou *Samara*) qui sourd d'un lieu de Vermandois dit Fousonne, près Fervaques, non loing des sources de la Schelde et Sambre, puis elle vient à Ermancourt, St-Quentin, Han, Péronne, Corbie, Amiens, Picquigny, Abbeville, et de là se va emboucher en mer entre St-Valery et le Crotoy.

La situation de cette ville est merveilleusement forte, pour être environnée de marescages du costé de France, et de l'autre costé fortifiée d'assez bons bastions, mais non tant toutesfois que méri-

Digitized by Google

teroit une place de telle importance, et si proche de tant de fortes places ennemies, comme sont Bapaume, Cambray, Arras, etc. Il est vray que comme il n'est force que d'hommes, elle peut se vanter, comme faisoit Sparte, d'avoir sa principale force en la fidélité de ses habitans bons François, et en la valeur, courage et prévoyance de sa garnison qui, avec son chef, est résolue de perdre plustôt mille vies, s'ils en avoient autant, que de manquer à leur honneur et devoir ; et c'est ce qui la rend inexpugnable contre tous les efforts, praticques et ruses espagnolles. Celuy qui commande aujourd'huy tant en cette ville qu'en celle de Montdidier et Roye, en qualité de gouverneur et lieutenant de roy est le seigneur de Blérancourt, messire Bernard Potier, marquis d'Annebaut, comte de Pontaudemer et Pontautou, baron de Blérancourt, etc.

En cette ville y a un petit château en forme de citadelle, où autrefois en une grosse tour qu'il y avoit, fut prisonnier le roy Charles-le-Simple qui y mourut. Et en ce même château fut aussy arrêté le roy Louis XI, qui bien qu'il fust le plus fin et le plus advisé roy de son temps, se laissa toutefois attraper, lorsque pour apaiser Charles, duc de Bourgongne, mécontent de luy, il le vint trouver là avec peu de suite. Mais le duc ayant été adverty des nouveaux remuemens et révoltes des Liégeois, et que le roy les avoit secrètement induicts à ce faire, il le tint comme prisonnier deux ou trois jours en grand péril de sa personne. Car quelques-uns du Conseil de Bourgongne étoient d'advis même de le mettre en la grosse tour où le comte Herbert avoit tenu Charles-le-Simple ; mais le roy faisant de nécessité vertu, opéra si bien par belles paroles et par argent même envers les plus familiers et amis du duc, qu'il feit son accord avec luy, et même pour plus grande preuve de sa foy et parolle, il s'engagea à le suivre jusqu'au Liége, comme nous avons dict autre part. Ainsy souvent la finesse et prudence humaine destituée d'une bonne intention, et du secours d'en haut manque au besoin, et précipite en d'estranges traverses.

Pour les églises de cette ville, je n'ay point veu de ville pour sa grandeur qui en ait tant. Car n'étant pas des plus grandes, et encore frontière, outre la paroisse et l'église collégiale, il y en a une des religieuses de saincte Claire, de Minimes, de Capucins, et de Pères

Digitized by Google

de l'Oratoire, et les Jésuites mêmes ont été sur le point de s'y loger.

En l'église collégiale est enterré dans le chœur fort simplement et avec une épitaphe plus simple, le roy Charles de même surnom ; ce qui témoigne la simplicité du temps, ainsy que j'ay veu à Spire les sépultures en pierre de cinq ou six très-grands et renommez empereurs ; et à Rome celles de plusieurs papes, qui ne sont pas de plus riche et superbe estoffe ny structure.

Quant à cette église collégiale où y a chanoines, elle est dédiée à sainct Fourcy, patron de la ville de Péronne, qui florissoit environ l'an 650, il y a près de mille ans ; quelques-uns le font de nation escossoise, mais d'autres avec plus d'apparence le font Irlandois, et lors l'Escosse n'estoit guères distinguée de l'Hibernie ou Irlande ; les peuples escossois qui s'habituèrent en cette partie septentrionale de la Grand-Bretaigne, étans venus d'Irlande, et encore aujourd'huy le langage de la Haute-Escosse est semblable à l'Irlandois, ou non guères différent. Cela a donné subject à plusieurs d'appeler Escossois ceux qui venoient d'Irlande, comme en ce siècle-là. Ce pays fut merveilleusement fécond en saincts et dévots personnaiges qui veindrent s'espandre par nos Gaules et Allemaigne, comme l'on remarque d'un sainct Kilian, Irlandois, qui alla prêcher la foy en Franconie, où il convertit le prince et tout son peuple, et en fut faict évesque, et y souffrit le martyre. Si bien que ce pays d'Irlande fut une pépinière et lors et depuis, non-seulement de saincts personnages, mais même de docteurs et grands philosophes, qui s'en veindrent en France y apporter toutes sciences. Ce qui est à admirer de ce pays qui aujourd'huy est si barbare et si sauvage. On en veit sortir encores les saincts Celse, Catalde, Malachie, et autres, et depuis sainct Fourcy, sainct Ultain, saincts Foillain, frères, sainct Eloquius, sainct Etton et sainct Bertuin, leurs compaignons, tant ce pays fructifia en la foy, depuis que sainct Patrice, breton et neveu de sainct Martin, y fut envoyé par le pape Célestin pour leur apostre, l'an 433.

Or, ce bon sainct Fourcy étoit de race royale, et fils d'un des principaux seigneurs et roys du pays nommé Philtan, et étant d'une doctrine et vie du tout admirable, il se retiroit le plus sou-

Digitized by Google

vent avec son frère sainct Ultrain, en la vie solitaire, s'exerçant à la continence, prières et travail de ses mains, tant qu'enfin ayant dessein d'aller à Rome, il passa d'Angleterre où il estoit, en France, avec ses frères sainct Ultrain et sainct Foillan et leurs compaignons, preschant et cathéchisant partout où il passoit, en la Picardie principalement. Puis étant de retour de son voyage de Rome, il fut fort bien reçu de Sigebert, roy d'Austrasie, et saincte Gertrude, fille de Pépin, maire d'Austrasie, étant grandement consolée des prédications de ce sainct homme, bâtit pour l'amour de luy, un monastère au Liége, nommé Fosse, où sainct Ultrain fut constitué le premier abbé.

Or, comme sainct Fourcy étoit à la cour du roy de France, où il faisoit un grand fruict, le maire du palais, Archambault, prit un tel goût à ses sainctes remonstrances, qu'il le pria de venir à son château de Péronne, où il faisoit sa demeure ordinaire. Ce sainct y alla, et y exerça toutes sortes d'œuvres de piété et miséricorde avec plusieurs miracles, et se retiroit à faire ses prières et contemplations en une chapelle de sainct Pierre et sainct Paul, où est aujourd'huy l'église de sainct Fourcy, et étoit lors un lieu écarté d'habitation. De là sainct Fourcy revenant vers Paris, eut permission du roy de bâtir un monastère à Lagny pour se retirer, et y achever le reste de ses jours avec quelques bons religieux ; et cependant Archambault fonda à Péronne par l'advis de ce sainct, deux églises ; l'une dicte depuis St-Fourcy, et l'autre sur le mont St-Quentin, qui fut un monastère de l'ordre de sainct Benoist, où sainct Fourcy y mena de ses religieux de Lagny, et sainct Ultrain, abbé de Fosse, eut aussy la charge de ce monastère. Et peu après, sainct Fourcy ayant donné ordre à tout cela, mourut à un lieu près de Dorlans, dict Frocheus-sur-Authis. Voir en sa vie, le miracle qui arriva de son corps, pour lequel avoir deux seigneurs, le comte Aymon et le maire Archambault, étoient en grand différend, et sur cela étant mis sur un char tiré par deux taureaux indomptés, et laissés aller sans conduite, ils le portèrent droict à Péronne, où il fut enterré honorablement, et sa mémoire y a esté tousjours depuis célébrée, et dès lors l'ordre des chanoines fut estably en cette église. On dict que sainct Eloy, évesque de Noyon

Digitized by Google

(qui d'orfèvre fut faict évesque), voulut luy-même faire une chasse d'argent pour y enfermer les reliques de sainct Fourcy, le seigneur du lieu fournit cet argent. Et lors Péronne n'étoit pas encores ville, mais un simple château, et depuis on en a faict une ville, et enfermé cette église dedans.

On raconte plusieurs miracles de ce sainct après sa mort, en guérison de maladies et autres nécessitez, et même en buvant de l'eau d'une fontaine de son nom. Ils attribuent aussy à l'intercession de ce sainct envers la divine Majesté la délivrance miraculeuse du siége que l'armée de l'empereur avoit mis devant leur ville, l'an 1537, lorsque les comtes de Nassau et de Rœux y veindrent avec une puissante armée, et une batterie de soixante-dix pièces de canon, la ville étoit encores faible de défense ; elle fut furieusement battue quatre jours durant de dix-huit cens coups de canon, puis ensuite l'assaut général donné ; mais tout d'un coup les ennemis surpris d'étonnement, se retirèrent de l'assaut et levèrent honteusement le siége, laissant quelques enseignes qu'ils avoient déjà plantées sur les remparts, sans que aucun des assiégez mourût en cet assaut, qu'un sieur de Humières, commandant d'Esterpigny. Mêmes les feux artificiels jettez par l'ennemy furent aussytost esteints par une pluie subite. Ce qui doibt estre attribué à une extraordinaire grâce et assistance de la bonté divine plustost qu'à aucune force et industrie humaine. Aussy durant l'assaut, le clergé étoit en l'église St-Fourcy, vacant à processions, jeusnes, prières et autres œuvres de dévotion ; et le siége levé, le comte de La Mark, mareschal de France, commandant en la place pour le Roy, s'en alla aussytost avec tous les gens de guerre et habitans, en rendre grâces à Dieu, en la même église, et en mémoire de cette miraculeuse délivrance arrivée le 11 de septembre, se célèbre tous les ans au même jour, une générale et solennelle procession le long des remparts de la ville. Ainsi pour cette fois, Dieu donna tant de force et de courage au sieur de La Mark et aux autres capitaines et soldats qui défendoient la ville, que l'ennemy voyant qu'il n'y pouvoit rien gaigner, s'en retourna confus ; et arriva cela en même temps et jour que l'Empereur même fut forcé par l'armée du Roy de se retirer de la Provence avec honte et dommage. Ce qui montre l'assistance de la main de Dieu sur cette couronne.

Digitized by Google

Au reste les villes assises sur la rivière de Somme, furent cédées au duc Philippe de Bourgongne par le roy Charles VII, par le traicté d'Arras (1435), puis les traictez de Conflans, en 1465, et de Péronne, en 1468. Et entr'autres y étoient Péronne, Montdidier et Roye, avec leurs dépendances. Mais Louis XI, après la mort du duc de Bourgongne, Charles, remit tout en sa main, pour ce que le transport n'en avoit été faict que pour les ducs de Bourgongne, et leurs hoirs masles tant seulement. L'église de St-Foûrcy est d'une très-belle structure, et son chevet fort enrichy et doré. Son chapitre ne relève que du Sainct-Siége immédiatement.

Le lundi 26 d'août, nous partîmes de Péronne, et passans par Nesle, Catigny, Noyon et Varennes, arrivâmes à Blérancourt, où se termina heureusement notre voyage, dont Dieu soit loué.

Nesle est une petite ville sur la rivière d'Ygnon, et un fort ancien marquisat qui a eu autrefois des seigneurs grandement estimez pour leur valeur et prouesse, et qui mêmes furent alliez par mariage à la noble maison de Courtenay, sortie d'un puisné de France, Pierre, fils du roy Louis-le-Gros.

L'on passe la rivière d'Oyse à Varennes, château du sieur de Cany, de la maison de Barbançon, fort ancienne et illustre. La rivière d'Oyse (*Aesia*) sourd au village de Hiesson, au-dessus de la ville de Vervins en Tiérasche, puis passe à La Fère, Chauny, Noyon, Compiègne, où elle reçoit la rivière d'Aisne, et de là s'en va par Verberies, Pons, Creil, se rendre au-dessous de Pontoise, dans la Seine qui l'emmène avec elle rendre le tribut au grand Océan.

Depuis être arrivez à Blérancourt, et y avoir séjourné quelques jours, nous allâmes à Tresmes à onze lieues de là, où peu de jours après notre venue arriva le funeste et déplorable accident de la mort de madame de Gesvres, Charlotte Baillet, femme d'incomparable vertu, et d'un si rare et singulier mérite en ce siècle, que son renom peut aller de pair avec celui des plus excellentes dames des siècles passez, soit que l'on considère son illustre extraction; soit les grâces naturelles d'esprit et de corps dont le ciel l'avoit si richement douée; soit son honorable courage et sa naïve douceur, et bonté; soit cette nompareille réputation qu'elle s'étoit justement

Digitized by Google

acquise dans la bouche et la pensée de tout le monde ; soit, ce qui est le plus à estimer et qui relève toutes ses autres belles actions, cette piété vraiment chrétienne qui l'a accompaignée jusqu'au dernier souspir de sa vie, et l'a conduicte dans le ciel, où son âme soit en repos éternel, pendant qu'elle nous a laissez icy en continuelles plaintes et regrets de ne la voir plus ; mais aussy avec cette consolation d'avoir tousjours la mémoire de son nom gravée en nos esprits, comme le plus honorable et digne tombeau que nous sçaurions luy élever.

Cette vertueuse dame étoit yssue des deux nobles et anciennes familles des Baillets et des Guillarts, et par elle estoit entrée en l'alliance des d'Aunois, Rataux, Ursins ; et pour dire en un mot, des Montmorencis, dont l'illustre race appartient aux premières et principales maisons de la chrestienté. Elle fut mariée à messire Louis Potier, l'un des plus anciens et dignes officiers de cet Etat, ayant employé plus de cinquante ans au service des roys, et plus de trente en celui de conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens, où il a faict paroistre sa fidélité, dextérité, sens, jugement, courage, vigilance, intégrité et preud'homie. Elle a vécu avec luy quarante-deux ans en bonne amitié et concorde, et laissé une belle postérité qui ensuit de près la digne trace de ceux dont elle procède. Dieu luy fasse la grâce d'y continuer à longues années !

L'OMBRE DE MADAME DE GESVRES.

Qu'un autre aille chercher bien loin
Le riche marbre ou le porphire,
Et l'anime d'un plus grand soin
De ce qu'un vrai regret peut dire ;
Je ne veux d'autre monument
Que le cœur des miens seulement,
La terre ait mon corps, puisqu'il faut
Qu'il retourne d'où il procède,
Pendant que mon âme là-haut
Le repos éternel possède,
Qui m'est par le mérite exquis,
Du sang de mon Sauveur acquis.

Quelques jours après le déceds de cette dame, luy furent faites ses obsèques et honneurs funèbres avec toute la pompe et cérémo-

Digitized by Google

nies requises, et une très grande et notable assemblée, où le sieur Lambert, docteur en théologie, et chanoine théologal de l'église de Meaux, prononça sa harangue funèbre avec tant d'éloquence, fluidité de langage, doctrine et raisons pathétiques, que toute l'assistance en fut ravie en admiration, tant pour les excellens discours qu'il y feit de sa mort, préparation et consolation en icelle que pour une exacte et naïve représentation de la vie, vertus et louables qualitez et actions de cette dame, de la grâce, bienveillance, respect et bonne opinion qu'elle s'étoit acquis dans les esprits de toutes sortes de personnes, de son illustre généalogie et digne recommandation de la mémoire de ses ancêtres, et surtout de sa fin très-pieuse et chrétienne, comme un riche et digne couronnement de sa bonne vie passée. Mais je ne sortirois jamais de ce triste discours, si je me laissois tant soit peu emporter par la grandeur et le mérite de son subject, que mon silence témoignera mieux que ne pourrait faire la rudesse de mes paroles.

Peu de temps après ce désastre nous retournâmes à Blérancourt, passant par le fameux monastère des Chartreux de Bourgfontaine, situé dans une petite plaine au milieu de la forest de Retz, et fondé par Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel, qui le commença, et son fils le roy Philippe de Valois l'acheva. On y void encores un vieux palais, où ce roy logeoit. Ce Charles faisoit sa principale habitation en son château de Villers-Cotteretz, à une lieue de là, et où le roy François I feit bâtir la belle maison qui y est aujourd'huy sur les fondemens du vieux bâtiment. Il tenoit à Villers un concierge, et à Viviers un chastellain, qui étoient tous deux les maistres et gardes de ses bois. Le couvent de Bourgfontaine est l'un des plus beaux, mieux bâtis et plus riches qui soit en France de cet ordre. Il y peut avoir quelques trente religieux et quelques frères laïcs, et autres officiers et artisans de la maison, qui font en tout plus de cent ou cent vingt bouches qu'ils ont à nourrir tous les jours, outre le grand nombre d'allans et venans estrangers, qui y surviennent d'ordinaire. A l'entrée du monastère est une maison pour les femmes, qu'ils appellent Maugouverne. Je vis là-dedans en passant, le père du Puy, religieux docte et pieux, de la douce conversation duquel je fus grandement édifié et consolé. Je

Digitized by Google

l'avois cogneu autrefois dans le monde, lorsqu'il étoit protonotaire des cardinaux de Joyeuse et du Perron, et témoignoit dès-lors une humeur assez retirée, et du tout addonnée aux lettres et à la grave dévotion. Il est fils du feu sieur du Puy, conseiller au Parlement, l'une des grandes lumières en doctrine, probité et rare modération de son siècle, ce qui, outre la réputation universelle, luy avoit encores acquis la cognoissance et plus intime amitié des plus grands personnages de son temps. Il a laissé une nombreuse postérité qui ensuit de près les dignes vertus et hautes qualitez d'un tel père, les uns s'étant du tout vouez à la vie dévote, abstraite et contemplative, comme ce bon religieux-cy, les autres à la milice et chevalerie chrétienne, et les autres plus dans le monde et la société civile, partie en la profession des armes et de la cour, partie au plus doux exercice des sciences et bonnes lettres, dont ils ont acquis une si exacte et particulière cognoissance, qu'ils en sont estimés, honorez et chéris partout, leur maison étant comme une académie, et un réduict, où tous les gens d'esprit, de mérite et de vertu sont bien venus, et dont, comme l'on disoit des banquets de Socrate dans Platon, on ne sort jamais qu'avec profit, instruction et contentement. Je me suis estimé redevable de ce petit éloge d'honneur et à la vérité, et à l'amitié que je porte à de si honnêtes et vertueuses personnes.

Quant à l'ordre des Chartreux, il fut institué dès l'an 1084, par sainct Bruno, natif de Cologne, chanoine de Reims, et maistre des escoles de Paris ; à quoy l'on dict qu'il fut principalement meu par l'appréhension des jugemens de Dieu sur l'exemple terrible et effroyable d'un chanoine de Paris dont l'histoire est peinte dans le petit cloistre des Chartreux de Paris. Ensuite de quoy s'étant retiré en un lieu désert dict la Chartreuse, près de Grenoble, il commença à y mener une vie du tout héremitique, abstraite et très-austère ; mais se voyant trop visité et inquiété, il s'en alla aux déserts de la Calabre, où son ordre se dilata fort, et par le moyen du comte du pays, y bâtit un beau monastère, où après avoir mené une très-saincte vie, il y trépassa et y fut enterré. De ce sainct Bruno doncques et de ses six compaignons, premiers habitans du désert de la Chartreuse, a pris origine et nom, cet ordre si célèbre,

Digitized by Google

qui depuis s'est espandu par tout le reste de la chrestienté. Il y a quelques monastères de filles en cet ordre, mais en petit nombre, pour la difficulté qui s'est trouvée à bien régir et maintenir ce sexe. Ce fut une dauphine de Viennois qui renonçant au monde, en établit un la première. Il s'en trouve quelques autres ès Pays-Bas, comme à Gonays en Artois, près Béthune.

Hugues, évesque de Grenoble, fut l'un des principaux fondateurs du monastère de la grande Chartreuse, où demeure le général, qui estant esleu ne sort jamais de ce désert ; contre l'ordinaire des autres généraux qui ne sont pas astreints à une seule demeure, et c'est cependant ce qui maintient cet ordre, comme aussy il est principalement préservé de toute altération, changement et corruption, à quoy tous les autres se sont trouvez subjects par le moyen des chapitres et visitations fréquentes, de la vie solitaire, de l'estroicte observation du silence, et de l'austérité de la vie en l'abstinence quadragésimale des viandes, et jeusnes et vêtemens avec la haire perpétuelle. Les Minimes observent bien ce quatrième vœu de la vie quadragésimale, mais en maladie ils en sont dispensés, et les Chartreux non. Ils jeusnent tous les vendredis au pain et à l'eau, si ce n'est qu'ils demandent miséricorde ou congé au supérieur qui les en dispense. Les dimanches et fêtes ils mangent en réfectoire tous ensemble, et là on dit qu'ils gardent fort bien le précepte de l'ordre, qui est d'avoir tousjours les yeux sur la table, les mains à l'escuelle, l'oreille au livre qu'on lit et le cœur à Dieu. Cette grande austérité en la solitude continue, est cause que l'on appelle cet ordre une prison perpétuelle. Car si ce n'est le prieur ou procureur, ils ne sortent jamais du monastère, ni de leur cellule que par obédience ou nécessité, etc. Somme que pour toutes ces considérations cet ordre est estimé à bon droit le plus austère de tous les autres, formé principalement sur le patron de saint Jean Baptiste, et de ces premiers anachorètes de la Thébaïde et de la Palestine, qui encores bien que retirez dans les déserts hors de la conversation des hommes n'étoient pas toutesfois astreints et confinez en un lieu, mais avoient les grandes et vastes solitudes pour aller et venir, se voir et visiter les uns les autres, et même changer d'habitation, et parfois revenir au monde quand

Digitized by Google

ils vouloient, où ceux-cy font profession de demeurer toute leur vie en un lieu sans en sortir, comme l'on dict d'un religieux mort à Paris depuis vingt ans, qui avoit demeuré cinquante ans entiers sans sortir la porte du coûvent, ni sans avoir changé de cellule, ce qui est une prodigieuse austérité.

Toutesfois la vie de ces bons Chartreux est aucunement meslée de l'anachorète ou solitaire, et de la cénobite ou en commun ; où ces premiers moines étoient du tout solitaires en leur demeure et en leur vie, témoin ce grand sainct Paul, premier hermite qui ayant vécu cent treize ans, en passa quatre-vingt-dix-sept au désert de Thébaïde, sans y voir jamais personne que sainct Antoine, encores fut-ce sur la fin de sa vie ; et sainct Antoine lui-même, que l'on peut appeller justement le père des moines, passa une bonne partie de sa vie, qui fut de cent cinq ans, aux déserts ; sinon ce qu'il alloit quelquefois ès villes pour combattre les hérésies, consoler, assister et enseigner les fidèles. De luy comme d'une féconde pépinière sortirent les milices de moines tous vacans à la pénitence et à la prière, et aux exercices spirituels et corporels de leurs mains pour leur vie ; comme ensuite furent les Siméons et Daniels sitilites ou colonnaires, et autres infinis en Egypte, Syrie et ailleurs ; les uns vivans en solitaires ou hermites, les autres assemblez en commun sous des abbez, dont y en avoit quelques-uns qui étoient pères de trois et quatre mille moines et plus, la pluspart vivans en laures ou cellules séparées, puis s'assemblans à certains jours, et tous s'adonnant à tous grands exercices de piété, dévotion et austérité, dont ils furent dicts *Ascètes*, nom qui convenoit non-seulement aux moines, mais même à tous autres ecclésiastiques ou laïcs vacant à semblables exercices, tels qu'étoient les *Esséens* et *Thérapeutes* de Philon, et les premiers chrétiens. Les évesques mêmes avoient leurs monastères, où ils exerçoient ainsi leurs moines, témoin le grand sainct Basile, père de tous les moines orientaux, comme sainct Benoist l'a été de tous les occidentaux.

Mais il est temps de sortir de ces solitudes et contemplations pour rentrer dans les travers du monde,

Estans retournez à Blérancourt, et y ayant demeuré quelques jours nous feimes un petit voyage jusqu'à Roye et Montdidier,

Digitized by Google

comme villes dépendantes du gouvernement de Péronne, et passâmes par Noyon, ville très-ancienne (*Noviodunum*, *Novionum*, *Noviomagus*) qui dépendoit jadis des Soissonnois, peuples de la Belgique. Elle étoit renommée du temps de César, duquel elle soustint le siége assez longtemps, étant environnée de haultes murailles et d'un large et profond fossé. Depuis comme la ville de St-Quentin (*Augusta Veromanduorum*), la capitale de la province eut été ruinée par les Vandales, le siége épiscopal qui y étoit fut transporté à Noyon, et en fut faict évesque sainct Médard, qui étoit de Soissons, du temps du roy Childebert, l'an 524 ; et Tournay mesme fut longtemps soumise à cet évesché, tant qu'elle eut son évesque à part, l'an 1146. On dict que le roy Clotaire ayant ravagé les terres de l'évesché de Vermandois ou Noyon, son armée et bagage ne pouvant passer ni marcher en avant, il pria sainct Médard qui demeuroit au lieu de Salency, lequel ayant eu restitution de tout ce qui avoit été pris, lors ils peurent passer outre. D'autres disent que sainct Médard fut évesque de Soissons, et qu'il y fut enterré.

Depuis, sainct Eloy, lymosin, fut évesque de Noyon du temps de Dagobert. Il avoit esté premièrement orfèvre excellent, demeurant sur le grand pont de Paris, qui est le pont au Change, et ayant receu certain poids d'or et d'argent du roy pour faire une selle, en feit deux, chascune du mesme poids. Ce qui le feit tellement cognoistre et admirer, qu'il fut employé par les roys en de grandes charges ; mais méprisant les vanitez du monde, il se meit à fonder le monastère de Souillac, près Lymoges, puis à Paris, il fonda un monastère de filles en une maison que le roy luy avoit donnée devant le palais, et y fut abbesse saincte Aure, vierge qui avoit trois cens religieuses sous elle ; mais depuis ces filles vivans mal, furent transportées à Montmartre et autres lieux, et en fut faict un prieuré avec douze religieux du nom de sainct Eloy. Après ce sainct fut faict évesque de Noyon, et prescha en Flandres et à Anvers, de sorte qu'il fut dict l'apostre des Flandres. Sur ce, se tenant un grand synode et concile à Rome par le pape Martin, l'an 649, pour réfuter l'hérésie des Monothélites, qui ne vouloient qu'une seule volonté en Christ, soutenus alors par les

Digitized by Google

Grecs et leur empereur, le pape envoya vers le roy de France entr'autres à ce qu'il luy envoyât des hommes excellens en doctrine et piété, pour se joindre avec luy et les évesques d'Italie, et condamner ensemble cette erreur. Sur quoy le Roy choisit sainct Ouen, évesque de Rouen, et sainct Eloy ; mais depuis à cause de quelques empêchemens, ils n'y peurent aller, mais ils souscrivirent avec les autres évesques de France à cette condamnation.

Or, ce bon sainct Eloy avoit été employé par le roy Dagobert à faire les trois chasses des saincts martyrs Denis, Rustic et Eleuthère, qui étoient enrichies d'argent, or et pierreries, et depuis étant évesque, il voulut faire celle de sainct Furcy de Péronne, comme celles de sainct Germain, évesque de Paris, de sainct Séverin, abbé de St-Quentin, sainct Lucïan, saincte Geneviève, sainct Piat, saincte Colombe, et autres.

Sous la troisième race de nos rois, l'évesque de Noyon fut faict un des pairs ecclésiastiques avec tiltre de comte.

Noyon a force églises, tant paroisses qu'abbayes et hospitaux ; l'épiscopale ou cathédrale est grande et de fort antique structure. A main gauche de la croisée se voit le portraict de Charlemaigne tout armé et tenant une église en la main ; la peinture étoit ancienne, mais elle a été retouchée de nouveau. Cela tire aucunement sur la forme de celle que nous avons veue à Aix, et au-dessous d'icelle y a escrit que Charlemaigne fut le réédificateur de cette église, où il fut sacré et couronné l'an 768. Un évesque nommé Baudouin, fit bâtir l'abbaye de St-Barthélemy, hors la ville, où il mit chanoines de l'ordre des Augustins. Depuis cette abbaye a été ruinée pour en faire la cytadelle qui y est aujourd'huy. Le monastère des Chartreux de Mont-St-Louys ou Mont-Renaut, proche de la ville, fut fondé par le roy Philippes, fils de sainct Louis.

Ce fut en cette ville de Noyon que après la mort de Loys, dernier roy de la race de Charlemagne, Hugues-Capet fut faict roy de France premièrement. Car bien que il fut demeuré encores un oncle de Louys, nommé Charles, duc de Lorraine, toutesfois les François justement indignez de ce qu'il s'étoit rendu vassal d'un prince estranger, Othon II, empereur, ennemy de la France, de

Digitized by Google

qui il avoit receu l'investiture de la Lorraine, et craignant de plus de tomber entre les mains des Allemans qui avoient desjà soustraict l'Empire et plusieurs grandes terres et seigneuries de la domination des François, à qui tout cela appartenoit de droict, comme conquis par leurs princes et par les forces et moyens de la France principalement, ils ne voulurent reconnoistre ce Charles pour leur roy, le tenans pour estranger et ennemy; ains s'assemblans en Estats-généraux des princes, prélats et barons, en bon nombre à Noyon, d'un commun vœu et consentement universel, ils déclarèrent et éleurent roy Huges-Capet, qui après fut sacré à Reims, selon l'ancienne coustume. A quoy ils furent d'autant plus incitez que ce prince étoit sorti d'une race ancienne, et illustre, et même selon aucuns appartenant à la première ou deuxième race des roys, outre beaucoup de grandes et louables qualitez et vertus, de valeur, sagesse et magnanimité, qui reluisoient en luy, avec les grands et notables services que ses prédécesseurs et luy avoient rendus à cette couronne, laquelle au prix de leurs vies ils avoient maintes fois deffendue contre les ennemis, et domestiques et estrangers, et de fresche mémoire même, lorsque l'empereur Othon II étant venu en France avec une puissante armée pour maintenir l'investiture par luy faicte du duché de Lorraine, en la personne de Charles, frère du roy Lothaire, Hugues fut établi chef de l'armée françoise par Lothaire, et repoussa vaillamment et desfit celle de l'Empereur. Si bien que depuis, les Allemans n'osèrent plus rien entreprendre sur cet Etat. Tout cela rendit ce prince si reccommandable qu'il fut comme naturel françois préféré à l'autre tenu pour estranger, et pour cela déclaré incapable à jamais de la couronne, luy et les siens. Son droict fut encore fortifié de ce qui fut mis en avant, que le dernier roy Louis en mourant sans enfans, l'avoit institué son héritier, et faict don du royaume. Mais la bienveillance des grands et du peuple et son épée furent son principal appuy et fondement. Aussy reconnut-on manifestement que c'estoit une œuvre de la providence divine, comme l'avènement, et la longue possession du sceptre en sa famille depuis près de sept cens ans, l'ont suffisamment témoigné. Cependant Charles voulant quereller par armes son droict, fut deffaict, et pris par Hugues, et

Digitized by Google

mourut à Orléans, en prison avec ses enfans, et ne laissa qu'un fils Othon, mort sans hoirs masles, comme toutes les bonnes histoires font foy contre les prétendus rejetons de Charlemaigne, que la race généreuse de nos roys fauchera comme l'herbe des champs, et par l'infaillible conduite et protection de cette même providence qui l'a élevée et maintenue depuis tant de siècles, étendra sa durée à la longueur de celle du monde.

Voylà ce qui rendra à jamais cette ville de Noyon recommandable à la postérité, d'avoir donné commencement à la plus juste longuement florissante, nombreuse et illustre monarchie qui fut jamais. Ce qui montre combien cette ville a été autrefois estimée, et de combien elle devoit estre plus grande qu'elle n'est aujourd'huy, comme ses ruynes témoignent encores; ayant en divers temps receu de notables pertes et dommaiges, tant par les ravages et pilleries des Normans, environ l'an 859, que par plusieurs embrasemens ou fortuits ou belliques, et entr'autres par ce dernier, où elle fut enveloppée avec tant d'autres villes, lorsque la royne de Hongrie allumoit tant de feux par la Champaigne et Picardie, dont elle s'est assez heureusement relevée toutesfois, et bien que la dernière ligue l'eut malheureusement embarquée en sa révolte, si est-ce que nostre grand roy Henry l'assiégea et reprit bravement, en despit de tous les Espaignols et ligueurs qui la vouloient secourir.

Cette ville est encores remarquable pour avoir donné naissance à Jean Calvin, personnage assez cogneu en France et ailleurs pour son grand sçavoir et ses escritz, et pour avoir par ses nouvelles et hardies opinions enchéry par dessus les nouveautez jà introduites par Luther en Allemaigne, l'un et l'autre ayant rempli leurs pays de troubles et de feux de division en la religion, qui ne s'esteindront de longtemps. Ces deux, par dessus tous les autres de leur temps, ont gaigné le dessus, et partagé tous les protestans qui sont aujourd'huy en la chrestienté, qui en général et publiquement suivent les dogmes et la créance de l'un ou de l'autre. Car en particulier et secrètement y en peut avoir beaucoup d'autres plus ou moins différentes, outre l'Anabaptisme, Arianisme, et autres semblables hérésies extravagantes, qui en sont assez esloignées.

Digitized by Google

Ces deux grands chefs de parti, et autheurs de si estranges nouvelletez, étoient de bien différent naturel : l'un d'humeur gaye, ouverte, aymant la bonne chère, gras et pesant, grand orateur, et éloquent prescheur ; l'autre d'esprit prompt, vigoureux, hardy, retenu, sobre, sec, mauvais prescheur, bon et laborieux escrivain ; l'un porté au changement par le despit et le désespoir, l'autre par présomption et désir de gloire, un peu colère, injurieux, et médisant, mais toujours étudiant, conférant, preschant ou escrivant, grand jeusneur et veilleur. Il mourut à Genève, l'an 1564, à cinquante-six ans, et, ce qui est prodigieux, affligé de neuf maladies tout à la fois, de colique, gravelle, goutes, hémorroïdes, fièvre, phtisie, courte haleine, migraine, catarre continuel et vomissement de sang, dont il souffrit une bonne partie la pluspart de sa vie.

De Noyon, nous allâmes à Roye, huit lieues, et de là à Montdidier, quatre lieues.

Roye est une petite ville sur un haut, ayant une église collégiale de chanoines, dédiée à sainct Florent, qu'ils disent avoir été compaignon de sainct Martin, évesque de Tours, et du même pays que luy, à sçavoir de Pannonie ou Hongrie. Il y a deux chanoines de cette église qui sont affectés aux chantres de la chappelle du Roy. L'église parrochiale dépend de celle-cy, et le curé n'est que vicaire de sainct Florent, curé primitif. Durant les embrasemens des villes de Picardie en l'an 1554, cette ville et son église en eurent leur part. On l'a rebâtie depuis. En l'église de St-Florent, y a un chanoine âgé de quatre vingt- six ans, nommé Boursonne, et se porte encores fort bien, ne manquant au service de l'église.

Dans la ville est un couvent de filles grises de St-François, et dehors est un beau monastère de St-François, qui fut bâty des premiers en France, il y a quatre cens ans. Ce fut frère Macé, compaignon de sainct François qui y vint, et sa sépulture est dans le chœur de cette église. Au portail se void la figure de sainct François au naturel, ayant l'habit semblable à celuy des Capucins, si ce n'est que le capuce semble rond et non en pointe comme le leur. Sainct François, natif d'Italie, de la ville d'Assise, en Ombrie, fleurissoit en l'an 1207, et fut le premier instituteur de l'ordre des

Digitized by Google

frères mineurs, tiltre qu'il prit en signe de profonde abjection et humilité. Il décéda à Assise l'an 1226, et l'an 1228, il fut canonisé par le pape Grégoire IX. Le pape Honorius avoit approuvé, et confirmé sa règle, tirée de la meilleure partie de celles de sainct Augustin et sainct Benoist. Cet ordre multiplia tellement, que quelques siècles après, ils étoient plus de deux mille monastères par le monde, en quarante provinces diverses, et autrefois leur général promettoit au Pape de luy fournir pour la guerre saincte, en un besoin, trente mille combattans de ses religieux, sans que le service ordinaire des églises pour cela en fût en rien diverty ni interrompu.

En ce couvent de Roye, étoit gardien le père Soyer, qui a été provincial et définiteur envoyé au dernier chappitre général qui fut tenu à Tolède, il y a trois ans, et nous dict entr'autres choses que le roy d'Espaigne avoit assisté à ce chappitre, et que le comte de Chinchon avoit laissé 6,000 ducats pour le défray de tous ceux qui y seroient assemblez toutes les fois qu'il se tiendroit en quelque ville d'Espaigne, qui est un subtil moyen d'obliger cet ordre à tenir tousjours son chappitre en ce pays-là, à cause des grands frais qu'il leur convient faire en telles occasions. Ce qui est toutefois au préjudice de toutes les autres provinces de la chrestienté. Il s'étoit tenu à Paris en 1579, et le roy Henry III leur ayda lors à soustenir une telle dépense.

Dans la ville de Roye se voient encores les ruines d'un ancien château. Le roy Louis XI se plaisoit grandement en cette ville, si bien qu'il y feit faire un bastion qui porte encores son nom.

Dehors la ville, au pied de la contrescarpe, y a une fontaine d'eau, la plus claire, et nette, et la meilleure à boire qu'il est possible de veoir, et ne me souviens point en avoir veue de plus belle après la fameuse *Fontebranda* de Sienne, qui, je crois, emporte le prix par dessus toutes les autres du monde, sans toutefois faire préjudice aux nompareilles cascates de Tivoli et Frascati, et à tant d'autres dans Rome même, où l'artifice semble avoir non moins de part que la nature. Mais en celle-cy de Roye, c'est la nature toute pure et sans artifice, ce qui plaist quelquefois plus en sa simple rusticité, de veoir une vive source sortant naturellement

Digitized by Google

du milieu d'un gravois menu et emperlé, sans autre ornement que d'une roche vive avec quelque belle herbe verte à l'entour, que non pas celle que la contrainte artificielle faict sortir en milles sortes par des figures de bronze doré, ou des marbres les plus riches. Mais qui représente mieux cela que notre grand Ronsard à l'imitation du gentil Sannazar ?

Et la source d'une eau saillante d'un rocher
Est plus douce au passant pour sa soif estancher,
Quand sans art elle coule en sa veine rustique,
Que n'est une fontaine au marbre magnifique,
Jaillissant par contrainte en un tuyau doré,
Au milieu de la cour d'un palais honoré.

La ville de Roye est une chastellenie et prévosté, et dict-on que c'est confiscation sur un comte de Vermandois. La maison de Roye, très-ancienne et illustre avoit de grands droicts et seigneuries en cette ville ; ce qui est aujourd'huy venu à M. le prince de Condé, à cause de sa grand'mère Eléonor de Roye, fille et héritière de Charles, seigneur de Roye et de Muret, et qui fut femme de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Au reste, je n'ay point veu de ville en Picardie, où il y ait tant d'honnestes gens qu'à Roye, à proportion de sa grandeur, comme sont entr'autres M. le prévost, et M. le lieutenant-général, dont la docte, vertueuse et douce conversation que j'ay esprouvée avec tout le contentement qu'il m'est possible, m'oblige à m'en ressouvenir en cet endroict, avec l'éloge et recommandation que mérite leur honnesteté et courtoisie.

Là faict aussy sa demeure le seigneur d'Alamanni, yssu de la noble maison des Alamanni de Florence, qui a porté des hommes excellens en faict de guerre, de gouvernement d'Etat et de lettres ; et entr'autres est célébré un Luigi Alamanni, qui par ses belles inventions poëtiques a grandement illustré la langue toscane, ayant composé un poëme héroïque qu'il intitule l'*Avarchide*, qui est un roman des chevaliers de la Table-Ronde, puis un autre poëme à l'imitation des Géorgiques de Virgile, auquel il donne le nom de la *Coltivazione*, ou de l'agriculture, qu'il dédia de son temps au grand roy François I. Car il s'étoit retiré en France, et

Digitized by Google

là-dedans il donne les mêmes louanges à ce roy, que Virgile avoit faict autrefois à son Auguste ; et entr'autres il y a une excellente description des beaux jardins et palais de Fontainebleau (1).

Ce ne seroit jamais faict qui voudroit rapporter toutes les belles choses que dict ce rare esprit en faveur de nos roys et de la France. Et tout cela montre clairement combien nos princes d'alors n'étoient pas moins estimez, et recommandables pour leur insigne amour, munificence et libéralité envers les sciences et les sçavans, les muses et leurs nourrissons, que pour leurs grandes victoires, immortels trophées, et autres œuvres plus triumphantes et magnifiques ; si bien que leur largesse royale, non contente de la France seule, s'alloit richement espandant sur les provinces estrangères et eslongnées, comme un doux aymant qui attiroit puissamment les plus beaux esprits de tous costez par ce prix de l'honneur et de la vertu ; mais aussy à quel degré de gloire et de renommée n'ont-ils par leurs bouches et par leurs escripts faict monter l'honneur et le mérite de ces braves princes. Cela se voit assez par ces échantillons que j'en ay représentez. O siècle d'alors vraiment d'or ! où le sçavoir et la vertu étoient en leur lustre d'honneur, et de récompense non mercenaire, bien différent de celuy de fer, de plomb et de terre d'aujourd'huy, où l'avarice sordide faict régner l'ignorance et l'ingratitude.

Mais c'est assez errer dans les beaux champs de la poësie, et est temps de retourner à Roye, où je diray encore devant que passer plus outre, qu'à environ deux lieues de cette ville, y a un village nommé le Tilloloy appartenant à la dame de Mailly, qui est de la maison de Saucourt, dont elle est héritière, comme aussy de celles de la Hargerie et de Rasse, qui sont des plus anciennes de Picardie. Le Tilloloy est un château ancien, bâty de pierre et brique, comme aussy l'église est de même, où se voyent plusieurs belles sépultures de pierre et de marbre de ces deux maisons de Saucourt et de Rasse ; et leurs alliances aux plus grandes maisons du pays. Celle de Saucourt étoit de l'ancienne maison de Belle-Fourrière

(1) L'auteur fait ici de nombreuses citations en vers italiens de ce poëme, ainsi que des œuvres poëtiques de L'*Anguillara*, autre poëte italien de la même époque, et des harangues et poësies de *Giulio Camillo*, où se trouvent en vers pompeux les éloges de François I, de Henri II et des personnes de leurs familles.

Digitized by Google

au pays d'Artois. Dans le jardin du château, y a des palissades de bouis les plus belles et hautes que j'aye veu ailleurs. Sur la cheminée de la salle est peinte une moralité de l'Italie et de ses divers princes et Etats de l'an 1517, comme du Pape, des Vénitiens, Naples, Milan, Gênes, etc. Tout cela attaqué et guerroié par l'Empereur, et les roys de France, Espaigne et Angleterre; chaque chose a son dicton latin; et là le roy de France est figuré comme étant trompé par tous les autres; Naples est représenté par un asne bien enharnaché, et enchevestré, pour montrer que ce pays a été tousjours la proie et le pillage du plus fort, et des estrangers les premiers-venus. Toute cette moralité est en forme de divisions qui montrent l'état de tous ces pays-là auparavant cette année 1517 que cela fut peinct. C'étoit un seigneur de la maison de Saucourt qui se trouva en ces guerres là, et qui en voulut conserver la mémoire par une telle figure ou emblème énigmatique. Je croy qu'il vouloit représenter les diverses guerres, conquestes, pertes et reprises de ce royaume de Naples, duché de Milan, seigneuries de Venise et de Gênes, selon que les François, Espaignols, Alemans et autres peuples estrangers s'en meslèrent, depuis le roy Charles VIIIe jusques à Louis XII et François I, et mêmes dès le temps des grandes querelles entre les Angevins et Arragonnois pour le royaume des Deux-Siciles; de la conqueste et perte subite de ce même état par ces trois derniers roys de France; de la ligue entre le Pape, l'Empereur et les roys de France et d'Espaigne contre les Vénitiens qui en pensèrent être ruinés, nostre roy seul en prenant sur soy tous les frais, la peine et le danger, sans que rien luy en demeurât que la perfidie et ingratitude des autres en son endroict. C'est pourquoy il est très bien représenté en ce tableau comme dormant, et trompé par tous les autres qui profitent à son dommaige. Aussy est-ce le fruit qui est tousjours revenu à la France de tous les voyages et entreprises d'Italie, qui eussent esté mieux et plus utilement employez ailleurs de proche en proche; les guerres de delà les monts ne nous ayant jamais profité, que pour y perdre beaucoup d'hommes et d'argent, et en rapporter des vices et des maladies qui en sont demeurées entre nous.

Digitized by Google

J'avois oublié de dire qu'à notre arrivée à Roye, toute la jeunesse de la ville vint en armes et en très bonne conche, et comme en triomphe au devant de Monsieur et Madame de Blérancourt, et à la porte de la ville fut faicte à ladicte dame comme gouvernante une très belle harangue par le sieur prévost de la ville, qui se feit ouir et admirer en cette action avec une éloquence et grâce telle que difficilement on pourroit en attendre davantage en la meilleure ville de France. Après cela le Chapitre de l'Eglise la vint aussy haranguer en son logis. La même cérémonie d'entrée et harangue se feit aussy à Montdidier par les divers ordres et états de la ville, lorsque nous y allâmes.

De Roye à Montdidier y a quatre lieues; on passe par la Boissière, le petit Hang et autres lieux.

Montdidier (*mons desiderius*) petite ville sur le haut d'une colline, qui comme un théâtre se courbe sur une plaine, par où passe un petit fleuve dict la Crète; et le long de cette courbière escarpée est située la ville avec un très-beau prospect de ce costé-là, et de l'autre costé, cette colline s'unit avec la campagne dont elle est séparée par un bon fossé. Les fortifications de cette ville ont été commencées depuis quelques années, et se continuent du costé de la plaine basse. Cette ville est embellie d'une fort grande rue, qui la traverse toute et luy sert de place, et n'a que deux paroisses, celle de St-Pierre et du St-Sépulcre. Il y a un couvent de Capucins, un autre de filles grises de St-François, comme à Péronne et un hospital. Il y a aussi une abbaye ou prieuré de N.-D., qui est une église fort ancienne située en un coin de la ville, en une fort belle veue. Cela a été anciennement fondé par un comte de Montdidier et sa femme, qui donnèrent leur château pour le bâtiment de ce monastère; et depuis quelques années, cette abbaye ayant été ruinée par les guerres passées, on trouva en fouillant l'ancienne sépulture de ce comte et comtesse. Le corps du comte étoit tout armé à l'antique, et sitost qu'ouverture fut faicte du tombeau où ils étoient, tout s'en alla en pouldre.

Proche cette abbaye est un grand bâtiment antique, qu'ils appellent la salle du Roy, où se tiennent les plaids et la justice. En cette ville y a lieutenant-général, majeur et eschevins, et eslection;

Digitized by Google

et à Roye lieutenant-général et prevost. La ville a quatre portes ; et tout le pays est rempli de tuf ou pierre blanche et de craye, dont ils font la pluspart de leurs bâtimens. Anciennement la ville étoit assise au bas de la colline, le long du petit ruisseau qui va dans la rivière de Somme ; mais depuis pour la seureté on l'a bâtie sur le haut, où il n'y avoit que le château.

A environ deux lieues de Montdidier est le beau château de Haluin appartenant à la maison de Pienne, et est duché. Cette maison de Haluin est ancienne et sortie des Pays-Bas. Ce château est bâty en forme pentagone, mais non bien proportionné, ni si bien adjusté qu'il ne s'y trouve beaucoup de biais et de vuides qui y font de la difformité. Le beau palais de Caprarole, que nous avons veu en Italie près de Viterbe sur le chemin de Rome, bien qu'il soit aussy de forme pentagone, est toutesfois si judicieusement et artistement compassé, qu'il n'y a rien de telle difformité par le dehors, ny de vuide et de perdu par dedans, encor que la cour du milieu soit ronde et le dehors à cinq faces esgales, tant tout y a été bien divisé et compassé par l'excellent architecte Vignola, qui a rendu par artifice toutes les salles, chambres, cabinets et autres stances toutes quarrées et droictes, occupant toutes les vagues et biais des angles en cabinets, escaliers, passages et autres commodités du logis, qui y servent aussy d'ornement. Tant peut un esprit ingénieux et intelligent à rendre une chose et belle et commode tout ensemble.

De Montdidier à Amiens il y a huict lieues, à Beauvais douze, à Péronne dix ; et de Montdidier nous retournâmes à Blérancourt, et delà je repris le chemin de Paris par Compiégne, Verberie, et Senlis. De Blérancourt à Compiègne y a six lieues et à mi-chemin est le château et parc d'Offemont ; puis on passe l'Aisne au bac à Choisy.

Compiègne (*Compendium* et *Carlopolis*) ville ancienne, et qui sous la 1re race fut desjà assez célèbre pour la demeure des roys, à cause de la chasse. Clotaire I s'y plaisoit fort, et lors il y a apparence que ce n'étoit qu'un bourg avec château royal, où les roys venoient faire leurs chasses d'automne dans la forest de Cuise (*Coltia silva*) et de la 2e race les empereurs et roys Charlemaigne et Louis Débon-

Digitized by Google

naire s'y tenoient aussy quelquefois. Mais Charles-le-Chauve fut celuy qui s'y plaisoit plus que tous, à cause de sa belle et plaisante situation, la feit bâtir ou rebâtir en ville qu'il nomma de son nom *Carlopolis* ou Charleville, et n'y a pas d'apparence que son nom ancien *Compendium* qui est à dire *abrégé*, soit venu de ce que c'étoit, comme quelques-uns veulent, un abrégé de la ville de Constantinople, à quy ni en sa situation, ny en sa forme elle ne ressemble en aucune sorte. Mais ce nom luy ayant été attribué dès le temps des Romains, il y a plus d'apparence que ce fut pour être le plus court et abrégé chemin pour aller à quelque bonne ville voisine, où les Romains tenoient garnison, comme Soissons, ou autre semblable chef de province. Autres veulent que elle ayt été appelée *Combiennium,* à cause du confluent et assemblage des deux rivières de l'Oise et de l'Aisne, qui se faict au-dessus d'icelle. Quoy que ce soit, cette ville fut grandement décorée et embellie par Charles-le-Chauve, qui y fonda l'abbaye de St-Cornille ; et depuis sous la 3e race, le roy Plilippe-Auguste s'y pleut aussy, et y faisant un jour la chasse, il y trouva l'aventure de ce merveilleux sanglier qui luy donna tant d'affaires, puis disparut, dont ce roy fut fort estonné et demeura esgaré deux jours entiers dans les bois, tant qu'il rencontra un paysan qui le remit dans le chemin de Compiègne. Cette ville est remarquable entr'autres choses, de ce que l'an 1431, Jan de Luxembourg l'ayant assiégée pour le duc de Bourgongne et les Anglois, la pucelle d'Orléans qui la défendoit pour le roy Charles VII ayant voulu faire une sortie trop avant, et abandonnée des siens fut prise par ce chef, qui la vendit aux Anglois, qui après luy feirent faire son procès, et la feirent brûler à Rouen comme sorcière. Mais son innocence fut assez reconnue, et avérée depuis contre les calomnies et l'injustice manifestez des Anglois animez contre elle, pour ce que ce fut un des principaux instrumens dont la providence se servit contre eux pour le rétablissement du roy Charles VII et de son Etat.

Du temps des dernières guerres de la Ligue, cette ville ne servit pas peu pour rabattre les efforts des furieux révoltés contre leur roy, et même le roy Henry III ayant été proditoirement assassiné à St-Cloud, son corps fut conduict et mis en dépost dans l'abbaye

Digitized by Google

de St-Cornille de cette ville, où il a demeuré vingt ans entiers sous une chapelle ardente assez simplement pour la qualité d'un si grand roy, tant que il fut tiré delà par un autre aussy funeste et déplorable accident, et enterré à St-Denis avec le corps du feu roy Henry IV, le grand. Rencontre fatale à ces deux grands princes de tomber tous deux sous le couteau parricide de leurs subjects desnaturez instruicts en même école et imbus de la même doctrine infernale.

Cette ville de Compiègne est belle, forte et nette, ayant plusieurs belles églises, entres autres l'ancienne abbaye de St-Cornille, fondation de l'empereur Charles-le-Chauve. Les roys Louis-le-Bègue et Louis V y sont enterrez fort simplement avec quelques autres princes de la race royale. Tous ces corps furent trouvez en un caveau devant le grand autel, comme l'on vouloit enterrer le feu sieur de Humières. En cette église y a plusieurs reliques ; comme le corps de sainct Cornille martyr et patron du lieu, qui fleurissoit du temps de sainct Cyprien, il y a plus de 1300 ans.

Mais entre beaucoup de reliques que Charles-le-Chauve fut curieux de faire apporter là d'Italie et de Grèce, il y a le sainct Suaire de Nostre Seigneur qu'il feit venir de Constantinople, et qui étoit enfermé dans une caisse d'yvoire tout rouge par son antiquité ; puis il fut mis dans une châsse d'argent doré, d'où l'on ne le tire jamais que fort rarement. Et y a environ 45 ans que du temps de l'abbé Jacques Amyot, depuis évesque d'Auxerre, il en fut tiré et montré, et y a deux religieux encore vivans qui y assistèrent et le veirent. Ils m'ont dict que la matière de ce St-Suaire est de toile ou fin lin, et qu'il est grand comme la table du grand autel, et enveloppé dans un sendal. On dict qu'il y avoit trois de ces suaires, suivant la coustume des Juifs, pour ensevelir leurs morts, et que celuy qui touchoit la chair étoit d'une matière plus fine et déliée. Aussy on en montre un à Turin, et un autre à Besançon. Ces religieux disent qu'on voit en celuy-cy encores des taches de sang en quelques endroits. Ils montrent encores un voile de la Vierge, qui est d'une matière, comme toile d'ortie un peu grise, et enveloppée en un sendal.

Or, pour le regard de ces divers suaires, la coustume des Juifs

Digitized by Google

étoit d'ensevelir les corps défunts de divers linges, et entr'autres y en avoit un pour enveloper la tête seulement. Le reste du corps, outre le suaire, étoit lié de bandes, comme il se void en l'histoire du Lazarre, lorsque Notre Seigneur le ressuscita, de sorte que par là on sauve cette multiplicité de suaires qui se trouvent en divers endroicts, la même cérémonie ayant été observée en l'ensevelissement du corps de Notre Seigneur qu'aux autres, comme de le laver, l'oindre de précieux onguens, et le bander de linges et bandelettes de lin. Quant au suaire dont il eut la tête enveloppée, le vénérable Bède dict que de son temps il fut trouvé en Syrie encores tout entier, et garanti miraculeusement d'un embrasement qui arriva au lieu où il étoit serré. Et pour le regard de celuy qui enveloppoit le corps, le cardinal Baronius dit que c'est celuy de Chambéry, aujourd'huy transporté à Turin, où on le montre en grande cérémonie aux bonnes festes, comme je l'ay veu le jour de Pasques fleuries l'an 1601. On dict que de près, on y voit encores quelques marques et impressions des corps, ce que je n'ay peu observer, pour ne l'avoir veu que de loin ; car on le montre d'un lieu haut en l'église de St-Jean, et il est gardé dans une châsse fort riche, soustenue de quatre colonnes corinthiennés dorées. Outre ces divers suaires, il y a le linge de la Véronique ou de Bérénice, dont elle essuya la face de Notre Seigneur toute dégouttante de sueur et de sang, lorsqu'il alloit au supplice, et c'est ce que l'on montre à St-Pierre de Rome la nuict du Jeudy sainct, et que l'on appelle le *volto santo ;* car on dict que la face de Notre Seigneur y est encores imprimée en quelque sorte, ce que je n'ay peu toutesfois distinguer pour ne l'avoir veu que de nuict aux flambeaux et d'assez loing. Au reste, toutes ces reliques, et autres semblables, ont commencé à être trouvées, vénérées et célébrées depuis les Ve ou VIe siècles, qui ont été assez féconds en telles dévotions, dont les siècles précédens avoient été plus stériles.

La ville de Compiègne est très bien située d'un costé sur le bord de la rivière d'Oyse, sur laquelle elle a un fort beau pont de pierre, et de l'autre elle est environnée de la grande forest de Cuise, où se voit le célèbre carrefour, auquel aboutissent huit grandes routes ou layes qui conduisent en divers endroicts. Là le roy Francois Ier à l'imitation de ses prédécesseurs venoit souvent faire ses chasses,

Digitized by Google

Au bout d'un des faubourgs de Compiègne, allant vers la forest, y a un hermitage où réside ordinairement un hermite; et y a quelques années qu'un pauvre homme fort vieil, s'étant retiré là avec un autre sien compaignon d'aussy grand âge, un mauvais garnement de la ville poussé d'une convoitise enragée, sur l'opinion qu'il eut que ce bon hermite avait quelque argent caché en sa cellule, y vint de nuict et ayant forcé la porte, massacra cruellement ces deux pauvres hommes, et ayant pris quelque peu d'argent qu'ils avoient amassé de leurs aumosnes et questes, et serré dans un pot de terre, se retira dans la ville, comme si de rien n'eut été. Mais quelques jours après, on commença d'avoir des soupçons de luy, tant à cause de sa mauvaise vie que pour ses autres déportemens, et surtout pour les paroles que le juste jugement de Dieu luy feit proférer sur le corps de ces hermites qui étoient exposés à la veue et commisération du monde, si bien que ce malheureux pressé de sa conscience donna tant d'indices et de présomptions violentes de son meffait, qu'il fust pris, et bien qu'il ne voulut jamais rien confesser, son procez luy fut faict et parfaict, et fut exécuté publiquement, persistant tousjours devant le monde qu'il étoit innocent de ce faict, et toutesfois son confesseur donna depuis à entendre à ses juges qu'il étoit bien mort; ce qui montre qu'il luy avoit advoué secrètement son crime. Sur quoy il y a bien à discourir, si l'on doibt révéler les confessions des criminels ou non, pour les grands abus qui s'y commettent aujourd'huy, et les notables inconvéniens qui en peuvent arriver au public. Mais je laisse cette matière à décider aux théologiens et casuistes, et diray seulement que la pratique moderne est assez différente de la bonne et ancienne théologie.

Ce faict me faict ressouvenir d'un autre assez différent arrivé au Liége, il y a dix ou douze ans, et quasi en même temps que celuy-cy en Compiègne. C'est qu'un bon hermite s'étant retiré en un bout des fauxbourgs de la ville de Liége, où il vivoit fort austèrement, et en bonne réputation, il y avoit un habitant qui le hantoit assez ordinairement, et tout d'un coup iceluy ne comparoissant plus, comme on ne sçavoit qui il étoit devenu, on eut quelque doute que cet hermite ne l'eût tué. Sur quoy la femme du prétendu

Digitized by Google

mort le faict prendre, et estant interrogé, comme on le veit varier en ses responses, il fut mis à la question, où il confessa avoir tué l'autre, et avoir enterré le corps en certain endroict qu'il désigna. Mais comme on ne l'y trouva pas, l'hermite fut interrogé de nouveau, et perquisition exacte faicte de sa vie et mœurs, comme on étoit en doute de ce que on en feroit, pour n'y avoir autres preuves que sa propre confession dans les tourmens, il arriva nouvelles et lettre de celuy qu'on pensoit mort, qui revint tost après d'un voyage loingtain, où il étoit allé sans en dire rien à personne, et ainsi le pauvre hermite fut absous et délivré. Cela montre ce que la force des tourmens peut faire, et que le dire de l'ancien satyrique est bien vray et considérable : Que le retardement de la mort d'un homme ne peut jamais être trop long. Ce qui se doibt entendre des choses douteuses, et où il n'y a point de preuve bien certaine.

De Compiègne à Verberie y a trois lieues et y a entre deux le village et prieuré de Croix St-Ouyn ou St-Oyen, dépendant de la prévosté de Pierrefonds, et que l'on dict avoir été fondé miraculeusement à l'apparition d'une croix de neige en plein été l'an 644 à un *Odoenus* chappelain du roy Dagobert, qui luy donna la place pour bâtir une chappelle avec le revenu des terres à l'environ.

Verberie est un bourg sur la rivière d'Oyse, deppendant de la chastellenie et prévosté de Béthisy, et là s'embouche en l'Oyse la petite rivière d'Autonne qui vient de devers Villers-Cotteretz, et passe à Béthisy et Saintines. Ce bourg de Verberie a été autresfois en plus grande considération qu'il n'est aujourd'huy ; car ce fut une ancienne demeure des roys de la seconde race qui y avoient un palais ; et de faict Pepin s'y plaisoit fort, et y tenoit son siége ordinaire. Et environ l'an 755, il y tint un Synode ou Parlement et Etats généraux, qui estoit une assemblée des prélats et de la noblesse pour affaires ecclésiastiques et d'Etat. Louis Débonnaire y faisoit aussy sesjour quelquefois, et dans les autheurs du temps ce lieu est nommé *Vermerie*, *Verimbrie* et *Verberie*. Ce lieu est encores remarquable pour y avoir un couvent ou ministrerie de l'ordre de la Trinité ou des Mathurins. Cet ordre fut institué par un Jean de Matha, et un Félix hermite, il y a environ 400 ans, sur une vision qu'ils disoient avoir eue d'un ange vêtu de blanc, avec une croix

Digitized by Google

rouge et bleue et tenant deux esclaves en ses mains croisées. Ce qu'ayant rapporté au pape Innocent III, il approuva leur intention là-dessus de fonder l'ordre de la Très-Saincte Trinité de la Rédemption des Captifs, suivant la révélation qu'ils avoient eue de ces deux captifs, l'un chrétien et l'autre turc, comme pour en faire eschange ; si bien qu'ils s'obligèrent par aumosnes des gens de bien, d'aller racheter les pauvres chrétiens esclaves des infidelles.

Le chef de cet ordre est à Cerfroy en Valois à deux lieues de Trèmes, diocèse de Meaux, où le bon hermite Félix faisoit sa demeure. Ils disent que ce lieu fut ainsy appelé *Cerfroy* (*cervus frigidus*) à cause qu'au bas d'une petite colline y a une fontaine d'eau belle et claire, ou un cerf blanc portant une croix rouge et bleue venoit parfois se rafraischir sur le chauld du jour. Quoy que ce soit, ce lieu est le chef de tout l'ordre, et s'y célèbre de trois ans en trois ans le chappitre général de l'ordre, où chaque ministre, (car les maisons de cet ordre s'appellent ministreries) apporte sa taxe pour le rachapt des captifs. Puis le tout amassé se garde en un coffre aux Mathurins de Paris, et quand il y a une somme notable, ils députent quelques fidèles religieux, pour aller faire ce rachapt par eschange ou autrement. La tierce part du revenu desdictes maisons doibt être employée à cela.

A l'exemple de cela les Espagnols-Arragonnois instituèrent leur ordre de la *Merced*, dont fut fondateur Jacques I, roy d'Arragon, par le conseil de sainct Raymond de Pégnafort, religieux jacobin son confesseur, et d'un Pierre de Nolasc natif de Languedoc. Le pape Grégoire IX approuva cet ordre de la Mercy, qui porte aussy l'habit blanc avec une croix blanche en champ rouge. Leur règle est celle de St-Augustin. En cet ordre, y a chevaliers et religieux, et n'ont qu'un grand-maître ou général qui est prebtre et réside à Barcelonne. Leur principal vœu est d'aller en terres d'infidelles racheter les prisonniers chrétiens, et mêmes sont obligez en cas de nécessité de se mettre en la place de l'esclave, pour le tirer du mauvais traitement où il est, et du subject qu'il pourroit prendre de renier sa foy. Mais je croy qu'aujourd'huy leur charité ne s'estend pas jusqu'à tel degré.

A environ demi-lieue de Verberie, est le village et le château de

Digitized by Google

Saintines, remarquable en ce qu'autrefois, du temps du roy Philippes de Valois, en fut seigneur un Messire Pierre de Cugnières assez renommé en nos histoires, qui fut premièrement advocat du roy, puis son féal chevalier, et grand conseiller, qui étoit autant que chancellier ou garde des sceaux. Ce seigneur de Cugnières fut celuy qui, en cette célèbre dispute avec le cardinal Bertrand, évesque d'Autun, défendit courageusement les droicts du roy contre les usurpations des ecclésiastiques : ce qui fut la première ouverture aux appellations comme d'abus, et à la défense des libertés de l'église gallicane contre les entreprises de la cour de Rome. Mais aussy cela fut trouvé de si mauvais goust par les ecclésiastiques, et rendit le sieur de Cugnières si hay d'eux, que par dérision et moquerie, ils le transformèrent en un marmouset de pierre, qui est en un coing de l'église de Nostre-Dame, et l'appellèrent maistre Pierre du Cugnet, comme par vengeance, de ce qu'il avoit plaidé pour les droicts royaux contre les franchises et immensités de l'Eglise, tendant à leur oster leur justice temporelle. Le cardinal Bertrand défendit les droicts ecclésiastiques contre luy, et feit si bien que le roy prudemment n'y voulut toucher en aucune sorte, dont il fut haut loué par tous les ecclésiastiques, et surnommé le fortuné, le catholique et conservateur de l'Eglise. Et toutesfois je diray en passant que le feu roy d'Espaigne, encor que très-catholique eut permission du pape d'oster toute la jurisdiction des causes séculières aux ecclésiastiques de ses pays, qu'il vendit à des seigneurs particuliers, dont il tira plus de trois millions d'or. De sorte qu'il ne fut pas si consciencieux que nostre bon roy Philippe de Valois, et n'a laissé pour cela d'être estimé le grand bouclier, et défenseur de la foy catholique.

De Verberie à Senlis y a cinq lieues.

Senlis, ville très ancienne, dicte jadis *Sylvanectum*, à cause qu'elle étoit toute environnée de forests, comme elle en a encor en beaucoup d'endroicts à l'environ. Cette ville et son pays faisoient une notable portion ès partages des roys de la première race. Sainct Regule ou Rieule, disciple de sainct Denis apostre de Paris, fut le premier qui y prescha la foy et en fut évesque. Le roy Robert y feit bâtir l'église de St-Rieule. D'autres veulent que sainct Rieule y ait été envoyé par sainct Pierre.

Digitized by Google

Senlis est une très ancienne comté ; car dès l'an 900, du temps du roy Charles-le-Simple, les Normans ou Danois ayant longtemps ravagé et couru la France, enfin s'étans convertis et purifiez, les princes d'entr'eux reçurent plusieurs grandes terres et seigneuries du roy qui les en voulut gratifier en faveur du christianisme qu'ils avoient receu, comme entr'autres un Geofroy le Danois eut la Frise ; Rollo ou Robert eut la Neustrie dicte depuis à cause d'eux la Normandie ; Gilles eut la seigneurie de Blois érigée en comté, et un Hébert seigneur Danois eut le pays de Senlis en titre de comté et seigneurie. Ce Hébert eut un fils nommé Bernard le Danois, qui épousa une fille de Louis, empereur d'Italie, fils de Boson, roy de Bourgongne et Provence. Ce Bernard fut comte de Senlis et seigneur de Coucy et autres grandes terres, et eut un fils Robert aussi comte de Senlis, lequel eut quatre fils, dont l'aîné fut comte et sire de Senlis, et les trois autres eurent les seigneuries de Coucy, Marle et Vervins ; et d'un Thomas seigneur de Coucy est descendue l'illustre maison de Coucy, comme nous avons dict ailleurs. Le comté de Senlis fut donné avec celuy de Valois, pour appanage et assignat à la feue royne Marguerite, par la mort de laquelle tout est retourné à la Couronne. Le bailliage de Senlis est d'une fort grande estendue et ressort ; car outre les prévostez et chastellenies du Valois, il comprend encor les villes de Ponts, Compiègne, Creil, Pontoise, Beaumont, Beauvais et autres.

Mais entre plusieurs bons services et témoignages de fidélité que cette ville a rendus de tout temps et ancienneté, et en toutes occasions à la Couronne, et même durant les plus fortes et dangereuses guerres contre les Anglois, et autres ennemis de cet Etat, il n'y en a aucun qui la doive rendre si célèbre et recommandable à la postérité, que ce grand et signalé service qu'elle feit paroistre durant les derniers troubles de la Ligue en l'an 1589 ; service que l'on ne sauroit assez haut louer et estimer, et qui mérite d'être gravé en lettres d'or au temple immortel de mémoire, pour le bien et salut universel qu'il a causé à cet Etat, qui s'alloit perdant sous les ruines des confusions, révoltes et séditions civiles, sans la particulière assistance de la Providence, qui se voulut servir et de l'invincible bras et du courage du grand Henry, et de la valeur de sa généreuse

Digitized by Google

noblesse, et de la fidélité de quelques-unes de ses villes, dont celle-cy fut une des principales et premières, lorsque par le zèle et dévotion courageuse de ses meilleurs habitans, non-seulement elle secoua le perfide joug de la Ligue, mais même étant furieusement attaquée par le duc d'Aumale et les siens, elle soustint vaillamment les efforts d'une très puissante armée, et secourue d'un petit nombre d'Hercules et Achilles françois, tels que furent les sieurs de Longueville, La Noue, Humières, Givry et autres, elle remporta une glorieuse victoire sur l'ennemy battu, desfaict, tué, chassé; et fut par ce moyen la première cause de relever cet Etat et le préserver de la dernière ruine dont il étoit menacé. Car cet effect fut de telle conséquence, qu'il commença à arrester les progrès précipités de la Ligue, et à donner l'exemple aux bons et fidelles François de reprendre courage. Si bien que cela porta coup et donna fondement à tous les heureux succès qui arrivèrent depuis. Ainsi la divine bonté se sert de petits commencemens pour parvenir aux choses les plus grandes et les plus relevées; comme autrefois la seule ville d'Orléans délivrée du siège des Anglois par la pucelle Jeanne fut cause qu'en suite tout le reste de la France fut remis en l'obéissance de son prince légitime; faveur d'en haut fatale à la France, qui, comme la palme lorsqu'elle semble être plus pressée et comme accablée d'un poids contraire et violent, se relève plus vigoureusement, et se remet en sa première hautesse et splendeur.

Mais il est temps de sortir de Senlis, et après un long voyage heureusement achevé, retourner enfin à Paris, où j'arrivai sur la fin du mois de Novembre 1619. Dont Dieu soit loué.

FIN DU VOYAGE EN ARDENNES. — 1620.

Digitized by Google

INDICATEUR DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE CHAMPAGNE

(SUITE). (1)

Le Grand.

I. Jean Le Grand, sieur de Briaucourt, assista avec ses fils à la bataille de Fornoue et revint à Chaumont; — mention de Miles de Grand, chevalier, sieur de Grand en Ornois que ses descendants possédèrent jusqu'en 1492.

Rameaux de Gronay, de l'Harment, de Marnay.

Alliances : de Gyé, du Bois, Montginot, de Hault, de Poiresson, Perrin, Perret, Paillette, Lablée, de Carendefez, de La Rochette, Le Page, Girardot, de Thomassin, de Gondrecourt, de Cicon, Lenet (marquis de Larey), Jacob, de Chastenay, Damas, de Coiffart, Moitessier, Cousin, Senault.

D'azur à la fasce ondée d'or, accompagnée de 3 étoiles de même.

Le Grand.

I. Mathieu Le Grand, sieur de Courtillot, 1530.

Alliances : de Marisy, de Perrigny, de Vaudeau, de La Cour, Le Duchat, Comparot, Le Royer, Berbier du Metz, Collot.

D'azur à 3 fusées d'or, en fasce.

(1) Voir tome IV, page 210.

Digitized by Google

Le Gras (Larcher 1699).

I. François Le Gras, écuyer, 1500. Son fils vint de Picardie s'établir à Chaumont en s'y mariant, 1523.

III. Pierre Le Gras, sieur de Nuisement, secrétaire du roi, envoyé en ambassade à Mayence, à Trèves et en Pologne, en 1574.

Alliances : de Villepois, de Matelan, Tupperet, Thiennot, Hugueny, de La Bichotte, Louvrier.

D'argent au chevron d'azur, accompagné de 2 étoiles de même, en chef et en pointe d'une tête de more tortillée d'argent.

---

de La Motte.

I. Voilequin de La Motte, sieur d'Aunay-sur-Ravel, gendarme des ordonnances du roi, 1499.

Alliances : de Butigny, de Bassompierre, de Baussancourt, Le Picard, Flamain, de Montangon, de Charuel, Deschiens, de La Motte, de Robin, de Savine, de Minette.

D'azur au bâton noueux d'or, posé en bande.

---

de La Noue.

I. Claude de La Noue, demeurant à La Ferté-sur-Aube en 1535, écuyer.

Alliances : de Quinnemont, de Belleguise, de Lutel, du Mesgnil, de Pampelune.

Arrêt de la cour des Aides, 1er juillet 1604.

---

de La Noue.

I. Sébastien de La Noue, sieur des Granges, maréchal des logis des bandes françaises à pied, 1560.

Alliances : Moreau, de Julliac, Perrot, de Soufflier, de Quieffer.

---

de La Noue (1).

I. Gaucher de La Noue, sieur du lieu, 1480.

(1) Ces trois familles appartenaient à la même souche. (E. DE B)

Digitized by Google

Alliances : Verdelot, de Beaurepaire, de Herault, de Varennes, de La Noue, du Creux, de Cocquebonne, de Merdessart.

Lozangé d'argent et d'azur.

---

de La Tour (1).

I. Louis, 1530, sieur de Mageville.

Alliances : Sandras, de Sollerac, de Fauconnier, d'Argy.

D'azur au cygne d'argent.

Le Gorlier (2).

I. Gilles Le Gorlier, écuyer, 1467.

Alliances : Noisette, Le Goix, du Courtil, Langault, de Godet, de La Voisin, de Joibert, de Montbeton, Dommengin.

Reconnaissance de noblesse par sentence des élus de Châlons, 21 juin 1648.

D'argent à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'or, et accompagnée de 3 merlettes de sable.

Le Gras (3).

I. Philippe Le Gras, écuyer, sieur de Guignicourt, 1499.

IV. Simon Le Gras, conseiller d'Etat, 1550.

V. Nicolas, seigneur de Vaubercey, secrétaire des commandements de la reine. — Simon, évêque de Soissons.

Claude, abbé de St-Corneille de Compiègne.

Alliances : de Panace, Le Trenard, de Mauroy, Le Clerget, Guérard, Clerey, de Launoy, de Morillon, de Montmorin-St-Herem, Daniel, Domballe, de Gand.

D'azur à 3 roseaux d'or, surmontés d'un besan de même, au chef vairé d'or et d'azur.

---

de L'Hospital (4).

I. Guillaume de L'Hospital, sieur de Castel, 1475.

(1) En Lorraine.

(2) Rejeté par Commartin, maintenu par arrêt du conseil d'Etat. (E. DE B.)

(3) La dernière représentante de cette famille est morte à Châlons, en 1863, à un âge très-avancé. (E. DE B.)

(4) Guillaume de L'Hospital, sieur des fours de Fismes, bourgeois de Reims. Jean, receveur des Aides audit Reims. Augustin, contrôleur du grenier à sel de Portien, 1514. (E. DE B.)

Digitized by Google

VI. Jean II, commissaire général de la cavalerie légère, 1665.

Branche de La Chappelle.

Alliances : Charlier, de Thuisy, Cuissotte, Braux, de Chasserat, Thibaut, Chaboullié ; Girardin, Linage.

D'or au chevron d'azur, accompagné de 3 écrevisses de gueules.

Leignier.

I. Jean de Leignier, sieur de Chardony, 1517.

IV. Jean, chevalier de l'ordre, maître d'hôtel du roi, gentilhomme de sa chambre, chef du vol du héron (charge héréditaire dans sa famille).

Alliances : d'Escannevelles, de Villelongue, de Sain, de Barot, de Saint-Quentin, de Noirfontaine, Descannevelles, de Renard, de Baude, de Hesèques, de Foret, de Launoy, de Sandras, de Failly, de Lory, de Becu, d'Ivory, de Pressoir, de Saint-Vincent.

D'argent à 3 merlettes de sable.

(Ce nom s'est longtemps écrit Ligny). (E. DE B.)

Le Marguenat.

I. Jacques Le Marguenat, sieur de Vaubercy, 1514.

Alliances : Dozenac, Belin, Drouot, de Pampelune, Le Peltrat, de La Chapelle.

D'azur à 3 bandes d'or, au chef de même, chargé de 3 roses de gueules.

Le Masson. (Larcher, 1697).

I. Charles Masson, homme d'armes des ordonnances du duc de Lorraine, anobli le 27 février 1512.

(Son fils acquit la charge héréditaire de sommelier de la pannerie du roi.

Alliances : Pancey, Le Chassier, Alexandrie.

Maintenues 1er décembre 1670 et 1718.

De gueules à 3 chaînes d'or, mouvant d'un chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

Le Mire.

I. Denis Le Mire, sieur de Violaines par sa femme, 1530.

Digitized by Google

II. Lupin, abbé de Clervaux.

Alliances : Le Tartier, Guichard, d'Engimont, Le Festuot, Simonnot, de Perron, Courtois, Tholet.

D'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 pommes de pin d'or.

---

de Lenharée.

I. Edouard de Lenharée, écuyer, 1420.

V. Claude, reçu chevalier de Malte en 1510.

Alliances : de Chanteboc, de Larne, Auger, Vincent, de Soissons, de Bonneval, Haudouin, de Dampierre, Grégoire, de Soisy, de Mousseron.

D'argent à 2 cotices de sable.

Le Parmentier.

I. Jean Le Parmentier, écuyer, sieur de Bulot, 1428 et 1495, année où il donna une verrière à l'église de Montdidier.

Alliances : de Halluin, de Hellainvilliers, Cornet, Le Carondas, de Lancy, de Martigny, du Fay d'Athies, d'Estaffe.

De gueules à 2 épées d'argent garnies d'or, en sautoir, accostée de 2 mains de même.

Le Perry.

I. Léonard Le Perry, écuyer, sieur de Chauffye, capitaine du château de Vendeuvre.

Alliances : de Werlouyn, Grison, du Boschet, de Ballidart.

D'argent à la bande de sable, accompagnée de 2 lions de gueules.

Le Picart.

I. Jacques Le Picart, sieur de Sonvilliers, lieutenant-criminel au bailliage d'Amiens, anobli en 1588.

II. Antoine, aumônier du roi, abbé de St-Acheul.

Alliances : de Sacquespée, Bachelier, de Beauvau.

D'azur à 2 haches d'armes en sautoir d'argent, et 2 merlettes de même, en pointe.

Digitized by Google

Le Picart (Paris).

I. Jean Le Picart, sieur de Plateville, maître ordinaire en la chambre des Comptes, conseiller secrétaire du roi, mort en 1456.

II. Pierre, chevalier de Rhodes.

IV. Guillaume, reçu chevalier de Malte en 1540.

VI. Nicolas, grand hospitalier de Malte, mort en 1630.

Pierre, seigneur de Sevigny, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la Manche.

Alliances : de Poncher, de Vitry, Budé, Pichon, de Marle, Le Maçon, de La Grange-Nevelon, Picot de Dampierre, Chevalier, de Longueil, de Hacqueville, de Carmonne, Brisson, des Essarts, Morlet, de Champanges, de Salart, Cauchon, de Feron, Sanguin, de Marillac, Feret, Le Verjeur, de Flavigny, de Havrech, de La Broye, de La Fontaine, de la Pierre.

Branches de Villerard, du Plessis-Robert, Bigennes, Revigny, Villefavreuse, Givy, La Roquette, Beaulieu, de Videville, d'Artilly, Villeron et Cherelles.

D'azur au lion d'or.

Le Picart du Lis (Larcher, 1698).

I. Jean Le Picart, sieur de Fulaine, 1643.

Alliances : du Lis, d'Arbaumont.

D'azur à l'épée d'argent garnie d'or, soutenant une couronne royale d'or, accostée de 2 fleurs de lys de même.

Le Robert.

I. Lancelot Le Robert, sieur de Pancy, secrétaire du duc de Bourgogne, 1448.

Alliances : Bataille d'Aunay, de Carrobles, de La Boissière, de Massequin, de Coussy, de Ramezet, de Boursault, Lefèvre, du Breuil, d'Urbain, de Vezon.

De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses de même.

Le Roy de Longeville.

I. Guillaume, sieur de Chastres, en 1507.

Digitized by Google

Branche de Trouarn.

Alliances : de Roullier, du Mesnil, des Hameaux, des Bièvres, de Paris, de Bury, de Gand, de Boubers, de Soisy, de Mertrus, de Condé.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes de même, au chef d'argent, chargé de 3 gerbes de sinople.

Lescarnelot.

I. Jean Lescarnelot, écuyer, sieur de Noyers, anobli par le duc de Lorraine, le 22 septembre 1539.

Alliances : Millet, Cauchon, Lefebure, de Saint-Remy.

De gueules à une merlette d'or, au chef d'azur chargé de 3 croix croisettées au pied fiché d'or.

Lescuyer.

I. Gérard Lescuyer, écuyer, sieur de Paradis, 1549.

Alliances : Chastelaine, de Beauvais, Godet, des Laires, de Coussy, de Boham, de Failly, Le Blond, d'Hennin-Cuvillier, de Vignancourt, de Villelongue.

D'argent à 3 merlettes de sable.

L'Hoste.

I. Claude L'Hoste, sieur de Dammartin et Recy, prévôt des maréchaux en Champagne, 1536.

Alliances : Braux, de Ménisson, Linage, Billet, Le Goix, Chardin.

D'azur à la tête de griffon arrachée d'argent.

---

de Ligneville.

I. Brun, sieur de Rozière, 1197.

Deux branches principales, des comtes de Tantonville et des comtes de Tumejus : celle-ci forma un rameau qui s'établit en Champagne par le mariage de son chef, Jacques II, baron de Villars, gouverneur de Toul, en 1580 avec mademoiselle d'Heu, puis de Gournay.

Digitized by Google

Alliances : de Chastelet, de Heu, de Gournay, de Pouilly, de Savigny, Le Moyne

Lozangé d'argent et de sable.

---

de Leyris (Larcher, 1698).

I. Antoine de Leyris, sieur de Chauvau, 1500.

Alliances : de Ver, de Vidal, de Lauterres, Gassaudon, Marchand.

Maintenue du 27 mai 1671.

De sable à l'iris d'argent, surmonté d'une croix et de six étoiles de même.

---

de Libeaudière.

I. Claude de Libeaudière, écuyer, 1510.

Alliances : de La Motte, de Brissart, de Minette, Raulet, de Verloing, d'Aunay.

D'azur à 3 têtes d'aigle, arrachées d'or.

Le Lieur.

I. Jacques Le Lieur, écuyer, capitaine de Rouen, anobli en janvier 1364.

Branche demeurée en Normandie. — Autre à Paris; autre en Soissonnais. Nombreux membres du Parlement.

Alliances : de Faur, d'Alorge, de Lailly, de Thor, Budé, Ruzé, Le Lieur, Le Boucherat, de Barthélemy, Testu, Thibaut, Le Maçon, Pillois, Matharel, L'Eguisé, Germain, Gauthier, de Gobillon, de Roffey, de Villemor, de Liandras, Mauroy, de Gorron, Cauchon, d'Alibert, Le Verjeur, de Haucourt.

D'or à la croix denchée partie d'argent et de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.

---

de Ligny. (Poitou).

I. Hubert de Ligny, écuyer, 1506.

Alliances : de Longueval, Drouart, de Rocquemorel, de Pontville, de Beauvais, de Miserac, de Philippy.

De gueules à la fasce d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.

---

de Ligot.

I. Antoine de Ligot, sieur de La Boulaye en Touraine, 1540.

Digitized by Google

Alliances : Gresle, du Buisson, Le Gastellier, de Byart, de Ballidard.

D'azur à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 trèfles d'argent.

Linage.

I. Guyot Linage, lieutenant des francs archers de la ville de Châlons, 1440.

Rameaux de Villers, de Cuys, de Loisy.

Alliances : de Châlons, Lefolmarié, Aubelin, Daoust, de Morillon, L'Hoste, du Moulinet, Braux, de La Veuve, de Comitin, Lefèvre, de Mertrus, Praillon, de Noue, de Palluau, de Richebourg, Lenfernat, Chevalier, de Bassompierre, de Baranton, du Fresne, Feret, de Menisson, d'Andelin, de Joibert, Bouet, de Paris, Goujon, Oudinet, de La Vienne.

De gueules au sautoir engrêlé d'or, accompagné de 4 fleurs de lys de même.

de Livron (1).

I. Arnaut de Livron, damoiseau, sieur de Wart, 1196.

VII. Bertrand de Livron, sieur de La Rivière, capitaine de Coiffy, 1477 (charge héréditaire).

Deux chevaliers de l'ordre, un grand réformateur des Eaux-et-Forêts de France (1538), un grand chambellan et grand maître du duc de Lorraine (1604), un chevalier des ordres (1633), maréchal de camp, lieutenant général en Champagne, six abbés ou abbesses, deux chevaliers de Malte.

Alliances : de Beaufremont, de Guisel, de La Barde, de Soilhas, de Choiseul-Clémont, de Ray, Luillier, de Peyruce, du Chastelet, d'Egvilly, de Montpezat, de Rochefort, de Bassompierre, des Cars, d'Ave, de Haraucourt, de Berre, de Savigny-d'Anglure, de Sallenove, Galland.

D'argent à 3 fasces de gueules, brisé d'un franc quartier d'un roc d'échiquier de même.

Locart (Ecosse).

I. Guillaume Locart, sieur de Trançault, gendarme des ordonnances du Roi, mort en 1553.

(1) Marquis de Ville et de Bourbonne. — D'Hozier fait venir cette famille du Dauphiné ; ce serait plutôt des Livron en Limousin, éteinte en 1728. (E. DE B.)

Digitized by Google

Alliances : du Molin, de La Mothe, Richard, Prévost.

Maintenue du 8 avril 1641.

De sable à 2 éperons d'argent, l'un sur l'autre, le second contourné.

---

de Longeville (Larcher, 1698).

I. Guillaume de Longeville, écuyer, sieur de Montelon, qu'il acheta en 1517.

Alliances : de La Grange, Godeney, d'Averton, Pelletier.

D'azur à 2 chaînes d'or en sautoir, sur le tour de gueules à 2 fasces d'or.

---

de Longueau (Gastinois).

I. Bertrand de Longueau, sieur de Clérembaut, 1508.

III. Jean II, chevalier de l'ordre, gentilhomme du Roi, 1554.

Alliances : de La Taille, de Bonnille, de La Courtine, Imbault, de Courcelles, de Longuedoue, Daucourt, de Montmirail, de Barville, de Launay, de Clavelles, Agar, de La Fosse, Ribeau.

D'azur fretté d'argent.

---

de Longueil (Larcher, 1697).

I. Jean de Longueil, chevalier, président au parlement de Paris. Issu d'une famille de Longueil en Normandie, prétendant remonter à la conquête, 1450.

Alliances : de Bouju, Haguenin, de Blaru, Dupuys, de Longbert, Daudemarre, de Longueil, de Soisy.

Luillier.

Robert Luillier, écuyer, 1361.

Nombreux conseillers aux Comptes et au Parlement. — Deux chevaliers de Malte, 1570 et 1590.

Branches non décrites de Vé, d'Ursines, de Ronvaux, d'Orgeval.

Alliances : de Laistre, de Chanteprime, de Béthisy, Hennequin, Phelippe, Caur, Lefebure de Caumartin, Perrot, Le Pelletier, Brachet, Nicolay, Lallemand, de Mareilles, des Champs, Le Roux, Prudhomme, de Saint-André-Montbrun, Baillet, de Livre, Boudet, d'O, Duret, Leclerc, de Biencourt, du Puis.

D'azur à 3 coquilles d'or.

Digitized by Google

de Maillart (1) (Liége).

I. Jean de Maillart, sieur de La Grève, 1489.

II. Gratien, sieur de Cornay, capitaine de 500 hommes de pied, premier gouverneur de Maubert-Fontaine, mort en 1545.

Alliances : des Ayvelles, Issenart, de Beauvais, de Saint-Blaise, de Morrey, de Beauvau, de Merbrich, de Vanderduyn, de Pouilly.

D'azur à l'écu d'argent, au lion naissant de même.

---

de Mailly (2) (Picardie).

I. Philippe de Mailly, écuyer, sieur de Saint-Esloy, 1529.

Alliances : de La Chaussée, de La Rue, de Marquette, de Maubeuge.

D'or à 3 maillets de sinople.

---

de Mailly.

I. Pierre de Mailly, écuyer, sieur de Viéville, 1520.

Alliances : Mavoilly, Montginot, Médard, de Gastebois, de Grand, de La Rue, Petitot, Perret, Henrion.

De gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, au chef abaissé de même, surmonté de 3 étoiles d'or.
Maintenue en 1671 et 1699.

---

de Maizières.

I. Pierre de Maizières, écuyer, 1499.

Alliances : de Guiseteste, de La Mothe, de Maizières, de Verdel, de Villiers, de Mion, de Minette, de Marc.

De gueules au chef d'argent, chargé de 3 losanges de même.

Malclerc (3) (Lorraine).

I. François Malclerc, marié avant 1520 à Méline, fille de François Bannerot, prévost d'Amance.

(1) D'après le *Miroir des nobles de Hasbaye*, par Henrricourt, en 1398, les Maillart de Liége portait d'argent à 4 burelles d'azur. (E. DE B.)

(2) Lainé donne cette famille pour une branche bâtarde de la maison de Mailly et brise les armes d'un filet de gueules brochant en barre. (E. DE B).

(3) Maucler, originaire de Lorraine, sieur du Plessis-Le Breuil, produisant depuis 1541, condamné en 1668. (E. DE B).

Digitized by Google

V et VI. Jean et Dominique, gouverneurs de Lunéville, 1620, 1660.

Alliances : Lescuyer, de La Cour, Rutant, de Boukenheim, Morquin, Sellier, Humbert, de Taillefumyr.

De sable à 2 jumelles d'argent.
D'azur au verrou d'argent, accosté de 3 trèfles de sable.

de Malval.

I. Evrard Malval, homme d'armes des ordonnances du Roi, anobli en 1570.

Alliances : Le Chevalier, de Dampierre, de Guenet.

D'azur à la fasce d'argent, chargée de 3 étoiles de sable, surmontée d'un lion d'or.

Mance.

I. Antoine Mance, lieutenant de cavalerie, anobli par le Roi, en février 1658.

Alliance : de Macherot.

D'azur à la mancine d'or, au fruit de sable, bordé de gueules.

de Marc.

I. Christophe de Marc, écuyer, 1543.

Alliances : Belin, Madiot, Uthrot, d'Aillancourt, de Guerres, de Paillette, de Verneuil, de Beauvière.

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 molettes de même, écartelé de gueules à la croix denchée d'argent.

de Marcheville.

I. Aubertin de Marcheville, écuyer, 1442.

Alliances : de Saint Mihiel, de Dompremy, Le Verrier, de Guillaine, de Trudeur, Donneval, de Sandras, des Fosses.

D'azur à 5 besans d'argent, posés 2, 2 et 1.

de Marisy.

I. Jean de Marisy, écuyer, sieur de Valentigny, 1450.

Alliances : Philippe, de Louvermont, Boucherat, Molé, de Vassan, Angenoust, Menisson, Le Mercier, de La Chaux, de Milly, Le Tartier, Chappelain, Le Clerc, de Goujal, Barbette, Le Maire, Clergey, Le Marguenat, Angenoust, André.

D'azur à 6 macles d'or, posées 3, 2 et 1.

Digitized by Google

Martin de Choisey (Bourgogne).

I. Humbelot Martin, anobli par le Roi en 1365.

II. Philippe, sieur de La Bretenière et Choisey, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, puis du Roi, 1483.

Alliances : Vernier, Bouesseau, Roussel, de Vauthereau, de Viesse (en Bourgogne), Le Raffé, de Joisel.

Maintenue du 1er juillet 1666.

D'argent à 3 martines de sable, au chef de même, chargé de 3 coquilles d'argent.

Mathé (1).

I. Jean Mathé, écuyer, sieur de Dammartin-Lettrée, 1509.

IV. André, conseiller au Parlement de Paris, député de la noblesse du bailliage de Châlons aux Etats de 1614.

V. Nicolas, sieur de Chambly, capitaine des chevau-légers du duc d'Anjou, tué à la bataille de Bordeaux, 1648.

VI. François, abbé de Vaux-la-Douce, 1660.

Branches de Vitry-la-Ville, de Coupeville.

Alliances : de Dammartin, Le Cossonnier, L'Artilleur, de Paris, Boulet, de Miremont, Itam, Deu de Vieux-Dampierre, des Forges, Noël, Horguelin, de Godet, Chevallier, Aubelin, Nugot, Daoust, Hennequin, Le Tartier.

De gueules au sautoir d'argent.

---

de Maubeuge.

I. Antoine de Maubeuge, écuyer, 1499.

Alliances: de Savins, de Gommignies, du Puis, de Duez, d'Aulnois, de Bacancourt, de Uriogne, de Barastre, Le Dannois, de Guisy, de Blou, de Sallenove, de Sallart, du Hannon, L'Ecuyer, Darras.

Vairé d'or et de gueules.

Ed. de Barthélemy.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) Condamnée par Caumartin en 1667, elle fut maintenue par arrêt du Conseil d'Etat de 1671. (E. de B.)

Digitized by Google

PROCURATION

DONNÉE PAR

HENRIETTE DE CLÈVES

DUCHESSE DE RETHEL

A SES OFFICIERS,

A L'EFFET DE VENDRE UNE FERME A AUBONCOURT-VAUZELLES.

Le nom de Louis de Gonzague et celui d'Henriette de Clèves, sa femme, sont tous deux chers à la ville de Rethel : ils rappellent à ses habitants le souvenir de seigneurs pleins de libéralité, animés de vues bienfaisantes pour l'assainissement de la ville et pour l'amélioration du sort de leurs sujets, à tout le département des Ardennes, les fondateurs de l'œuvre des *Filles-Madame*. En publiant aujourd'hui un acte émané de la veuve de Louis de Gonzague, nous croyons faire une œuvre utile pour l'histoire locale, et rendre à la mémoire d'Henriette de Clèves un hommage bien mérité.

La pièce que nous reproduisons plus bas est la copie d'un acte du 14 janvier 1596, par lequel Henriette de Clèves donne procuration à ses officiers, à l'effet de vendre sa cense (1) d'Auboncourt-Vauzelles, et d'employer le produit de cette vente à l'acquittement des dettes de son mari.

(1) Le mot *cense*, désignait une métairie que l'on donnait à ferme ou à rente.

Digitized by Google

On reconnaît, à la lecture de cet acte, la veuve du prince qui chérissait la ville de Rethel plus que toute autre de ses domaines, et qui disait : « C'est à moi à soutenir mon Roi, de quelque religion « qu'il soit ; Dieu l'éclaire ! »

Nous trouvons aussi dans cette pièce un précieux témoignage de l'affection de la première duchesse de Rethel pour la mémoire de Louis de Gonzague, de sa participation volontaire aux sacrifices que celui-ci s'était noblement imposés pour la France et pour son Roi, enfin de l'ardent désir de la princesse de faire honneur, à quelque prix que ce fût, aux engagements de son illustre époux. Cette procuration est l'œuvre d'un cœur grand, honnête et généreux.

Louis de Gonzague était mort le 22 octobre 1595. Trois mois ne se sont pas écoulés depuis cet événement, qu'Henriette avise aux moyens de remplir les obligations contractées par son mari. Quoique la maison se trouve chargée de *grandes debtes*, la veuve de Louis de Gonzague ne jette pas les clefs sur la fosse du trépassé, comme elle aurait le droit de le faire, d'après la coutume. Toutes les dettes de son conjoint sont sacrées à ses yeux ; Henriette les reconnaît toutes ; elle les paiera toutes sur son domaine personnel.

Pour y parvenir, elle se détachera même des biens qu'elle n'a peut-être pas le pouvoir de vendre. Dans une pareille circonstance, aucun effort ne doit lui coûter. Aussi, *attendu l'urgente nécessité de ses affaires*, elle dérogera aux règlements prohibitifs de l'aliénation de son domaine, et pour inspirer d'autant plus de confiance aux acquéreurs, *elle oblige*, *en foy et parolle de princesse*, ELLE *et ses enfans*, *tous et chascun de leurs biens*, *présens et advenir*, *à la garandie d'icelle vente*. Enfin, comme elle ne veut négliger aucun moyen de succès, elle dispense les acquéreurs du paiement des droits féodaux.

Digitized by Google

L'original de la pièce que nous recueillons doit encore se trouver entre les minutes de l'un des notaires de Rethel. Cette procuration a dû être annexée à la *Vendition de la Cense d'Auboncourt-lez-Vauzelles, faite moiennant* 1200 *écus d'or, par les officiers de Madame Henriette de Clèves, à Me Pierre Camart, passée le* 30 *mars* 1596, *en l'hostel du dict Camart, par Jan Thomas et Tobie Camart, notaires à Rethel.*

Ces personnages remplis de loyauté, *proudhomie*, bonne diligence et affection au service de la princesse, préférant le bien et service de leur maître à leur *proufict particulier*, portent des noms connus dans l'histoire du pays.

Pierre Camart, l'*achepteur*, était un Rethelois; il fut le premier procureur général du duché de Rethel, érigé en 1581. Il est l'auteur des *Mémoires sur l'antiquité de la ville de Rethel*, manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale. Si l'on en croit l'abbé Boulliot (*Biographie ardennaise*), Camart était *un vrai israélite*, qui avait néanmoins de la littérature et du bon sens. D'après cette assertion, on peut se demander si Camart possédait autant de loyauté que le pensait la Princesse. N'aurait-il pas en cette occasion, par exemple, préféré son *proufict particulier*, au bien et service de son maître ? (1)

Notre procuration et la vente qui l'a suivie, par leur date, fournissent une nouvelle preuve d'une erreur de l'abbé Boulliot,

(1) L'acte de vente porte textuellement : « La Cense, ferme ou Mestaierie « assise au terroir de Auboncourt-lez-Vauzelles et terroirs voisins ordonnée par « mad. Dame estre vendue, appartenant à ma dicte Dame à cause de son antcien « Domaine du dict Duché du Retellois, tenue présentement à louage par..... « (noms illisibles) mestres laboureurs, demeurant au dict Auboncourt, moyennant « la somme de 66 escus 40 sols. »

Un revenu foncier de 66 écus 40 sols contre 1,200 écus de capital, l'affaire, on le voit, n'était pas mauvaise..... pour l'acquéreur. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la rareté du numéraire à cette époque.

Digitized by Google

déjà signalée par M. Chéri Pauffin (*Rethel et Gerson*, pages 31 et 128), à savoir, que Camart n'est pas mort en 1585.

César Despinoy, Jan Symonnest et Jan Thomas, les deux premiers, mandataires de la Princesse, et le troisième, l'un des notaires qui ont reçu le contrat, ne sont-ils pas les personnages de mêmes noms, qui ont concouru à la rédaction du curieux règlement fait en 1619 pour les salaires de l'exécuteur des œuvres de haute justice à Rethel? (Voyez Chéri Pauffin, *Rethel et Gerson*, page 127). Cela ne paraît pas douteux. Jan Symonnest est vraisemblablement l'individu que M. Pauffin désigne sous le nom de Simonnot.

Quant au Camart qui figure parmi les rédacteurs de ce règlement, il est probable que c'est encore notre acquéreur.

Le style du document que nous tentons d'arracher à l'oubli, nous paraît aussi de nature à fixer l'attention. La Princesse n'a pas, comme on fait habituellement pour ces sortes d'actes, suivi une formule banale ; son bon cœur et sa libéralité se révèlent à chaque mot.

Ensuit la teneur de la Procuration [1] et Commission :

Henriette Dorléans, Duchesse de Nivernois et de Retellois, Princesse de Mantoue, Pair de France,

A noz amez et féaux Conseilliers, Maistre César Despinoy, Licentié, Jan Symonnest, Advocat, et Pierre Camart, Procureur généraux de nostre Duché de Retel :

Le zèle et affection que feu nostre très honoré seigneur et espoux, que Dieu absolue, auoit au seruice du Roy, bien publicq et repos de ce royaume estoit sy grands, quoutre les incomparables trauaux quil a prins à ceste fin durant tous les jours de sa vie, a son sang quil a respendu en diverses occation, et sa vie qu'en fin il y a

(1) Dans la copie du temps que nous avons sous les yeux, il n'y a ni ponctuation ni accentuation ; nous avons cru devoir suppléer à ce défaut ; mais nous nous sommes astreint à reproduire fidèlement l'orthographe.

Digitized by Google

exposée, il y a aussi libéralement despensé son domaine ; ce qui, auec la prise de noz deniers et Villes par les ennemis de Sa Majesté et rachapt d'icelles, est cause que nostre maison se trouve apresent chargé de grandes debtes, pour lesquelles acquister sommes contraincte alliener aulcuns titres et droicts de Nostre Domaine, mesmement ceulx speciffiez en l'estat cy-attaché souls nostre seing ;

Pourquoy faire, estant nécessaire connoistre des personnages remplys de proudhomie et fidélité, et quy preferent leur honneurs, le bien et seruice de leur maistre à leur proufict particulier et à toutes faveurs, parens et amis, Nous a plait, confiant de voz loyautez, proudhomie, bonne diligence et affection à nostre seruice,

Vous auons commis et député, et, par ces présentes, comettons et députons, pour procedder au faict de la vendition et à lestimation des droicts et héritages declarez au dict estat, et, pour cest effect, vous mandons en faire faire les proclamations es lieux et endroicts ou verez besoin estre et en assigner les *estrousses* (1) en telles villes ou lieux de Nostre Duché de Retellois, es quelz jugerez estre expédient de vous transporter, pour en tirer plus grand et raisonnable prix ; et vous estant au préalable exactement informé de la consistance et valleur de chacune pièce, tant sur les baux à ferme que comptes, et par l'Instruction qu'en pourrez prendre sur les lieux auec noz officiers ou autres, et sur ce prinse entre vous résolution de la somme à quoy elles deuront estre mises a prix, procéderez à l'*estrousse* et *adjudication* (2) des dicts héritages et

(1) Terme particulier de la coutume de Nivernois, qui signifie l'adjudication d'un bien au plus offrant et dernier enchérisseur (*Encyclop. Meth. Dre de Jurisprudence*).

Suivant le Dictionnaire de Trévoux, ce mot viendrait du latin *attributio*, et il s'appliquait plus spécialement à l'adjudication des fruits, de la récolte d'une année, ou de travaux à exécuter.

(2) Formule *tautologique* qui consiste à reproduire la même idée dans plusieurs mots différents.

Notre procuration présente plusieurs exemples de cette répétition encore très-fréquente aujourd'hui dans les actes et jugements.

Le *mandons et ordonnons* de notre formule exécutoire est une réminiscence tautologique ; il en est de même des formules suivantes, encore usitées de nos jours :

Même et semblable état.
Son plein et entier effet.
Ses part et portion.
Privilége et préférence.
Sans exception ni réserve, etc., etc.

Digitized by Google

droicts au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction de la chandelle (1), en la manière ordonnée es-ventes de noz bois, à la charge que les adjudicateur seront tenuz paier et fournir, es-mains de Me Jan Boursier, Nostre receveur général aud. Duché, les deniers de leur adjudications, en bonne monnoye du Roy, contant sy faire se peult, sinon, dans le premier jour du mois doctobre prochain, ou plustost que faire se pourra, den bailler bonne et suffisante caution, et entretenir les baux, sy aucuns sont jà faicts, des choses qui leurs seront adjugés, comme aussi les acquéreurs de Noz Seigneuries et droicts domaniaux les tiendront en foy et homage de nous et de noz Successeurs, Duc de Retel, à cause de nostre Duché et du ressort d'Iceluy ; et quant aux fermes ou censes et priz quilz seront tenuz envers nous de telles ou semblables censiues et reddeuantces dont seront chargés les autres héritages roturiers des terroirs où ilz sont assis, et aux charges de la Coustume du bailliage en dedans lesquelz ilz sont situez, sauf pour cestel première mutation pour laquelle ne sera paié aucun droict féodal ou censuel.

De toutes lesquelles ventes vous passerez en nostre nom et en nostre lieu, titres et contracts a vous requis, auec les clauses

(1) C'est un usage fort ancien que celui de constater dans les adjudications publiques, les enchères, à *l'extinction des feux ou de la chandelle*.

Le Dictionnaire de Jurisprudence (*Encyclopédie méthodique*, V° *Chandelle*), cite des lettres de priviléges accordées au mois de mars 1386 par Louis, duc d'Anjou, à la ville de Caylus de Bonnette, en Languedoc, concédant aux consuls de cette ville, les droits d'encan et de ban, qui n'étaient pas affermés *ad extinctum candelæ*, plus de cent sous tournois par an.

Un règlement fait le 14 février 1408, pour les tabellions du Duché de Bar, par Robert Ier, porte que : *les Vendaiges de nos dicts tabellions* se feront au plus offrant, et à *la Chandelle*.

La plus ancienne des coutumes qui parle des adjudications à la Chandelle, paraît être celle de Ponthieu (art. 169), rédigée en 1495.

On faisait autrefois des excommunications *à la Chandelle éteinte*, c'est-à-dire qu'on accordait aux pécheurs, le temps de la durée d'une chandelle pour rétracter leurs erreurs, faute de quoi ils demeuraient définitivement excommuniés ; l'usage de faire les adjudications à la *chandelle éteinte*, pourrait bien venir de ce mode d'excommunication.

Suivant M. Chassan (*Essai sur la Symbolique du Droit*, pages 91 et 253), ces bougies allumées nous représenteraient un mode symbolique de tradition par *le feu*.

« Le feu, dit-il, servit aux premiers hommes pour le défrichement des forêts, « et c'est à l'aide du feu que le premier essartement fut donné à la terre. De là, « la création de la propriété. C'est ainsi que dans les idées de tous les peuples, « le feu est considéré, au point de vue juridique, comme une image de la pro- « priété : car, il n'y a de propriété que par la culture, que le feu seul avait « rendue possible. »

Digitized by Google

nécessaires pour la sécurité de nous et des acquéreurs, obligeant, à la garandie d'icelles ventes, tous et chascuns noz biens presens et advenir, et ceux de noz enfans, successeurs, et ayant cause, lesquels contracts vous nous dénoncerez au plustost pour les rattifier ;

Ce que promettons faire en foy et parolle de Princesse, et davoir pour agréable, ferme, stable, ce quy sera par vous faict, négotié et contracté pour l'exécution du présent mandement, nonobstant toutes ordonnantces et règlemens par nous faicts au contraire, prohibitifs de laliénation de nostre domaine, auxquelz pour ceste fois seulement, attendu l'urgente necessité de noz affaires, nous auons desrogé et desrogeons, et à la desrogation des desrogeants (1), par ces presentes, par lesquelles aussi, nous mandons à nostre dict receveur général, fournir aux frais qui seront pour ce necessaires, lesquelz en rapportant lestat diceulx signé et arresté par vous, luy seront allouez, en la despence de ses comptes, tant par nos amez et féaux les gardiens de nos comptes à Nevers, que par nostre Trésorier général de noz finances, auxquelz mandons ainsy le faire sans difficulté ; et, pour tesmoignage de nostre volonté, auons signé de nostre main ces présentes, et a' icelles faict aposer nostre grand scel, à Paris, le quatorzième jour de janvier mil cinq cent quatre vingts et seize.

Ainsy signé :

HENRIETTE DORLÉANS.

Et plus bas est écrit :

Par commandement de mad. Dame : MARTIN.

B. DE FOUCHÈRES.

(1) Ces mots, *à la desrogation des desrogeants* signifient en la meilleure forme que puisse être faite une dérogation.

Cette répétition des syllabes radicales, cette redondance aura été introduite dans la phrase pour exprimer plus énergiquement la volonté bien arrêtée de la Princesse, d'aliéner son bien d'Auboncourt malgré les lois ou statuts qui pouvaient s'y opposer.

Ces superfluités se rencontrent souvent dans les anciens contrats. Dans les contrats de mariage on trouve fréquemment :

« Douaire ayant lieu, le futur époux a doué et douë la future épouse d'un Douaire, etc. » et dans les Donations : « a donné en don et pur don, et fait donation « en la meilleure forme que Donation puisse valoir. »

Digitized by Google

PROCÈS RÉVOLUTIONNAIRES

ARDENNES

IV.

Charles-Joseph Lescuyer, général de brigade, prévôt général de l'armée du Nord, natif de Hagnicourt, département des Ardennes. (1)

W. 280. — Dossier 115.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire connaître les faits de ce procès, qu'en transcrivant ici l'exposé présenté par l'accusé lui-même, dans un mémoire imprimé adressé à *ses juges* et à ses concitoyens. Nous ferons suivre cet exposé des documents les plus importants renfermés dans le dossier.

Pièces n°s 13 et 28. — *Le citoyen général de brigade Lescuyer, à ses juges et à ses concitoyens.*

« ..... Je suis accusé *d'avoir méchamment et à dessein approuvé* « *la rébellion et les principes anti-républicains de Dumouriez* ; en « conséquence, *d'avoir attenté contre la liberté individuelle des* « *membres de la Convention, en exécution d'ordre à moi donné par* « *ledit Dumouriez.*

(1) Il existait, avant la Révolution, deux châteaux à Hagnicourt, formant deux seigneuries distinctes.

L'un, situé au milieu du village, appartenant au marquis Lescuyer d'Hagnicourt, a été détruit pendant la Révolution ; l'autre, le château d'Harzillemont, seigneurie et franc alleu, était situé à peu de distance du village de Hagnicourt et existe encore ; il était entré vers 1620 dans la famille de St-Quentin par un mariage avec une héritière de la maison de Harzillemont. A l'époque de la Révolution, il appartenait à Mre Marie-Claude de St-Quentin, seigneur de Manimont, Cierges, La Grange-aux-Bois, Harzillemont, etc.; il est maintenant la propriété de M. le comte de Bruce, descendant et héritier de la maison de St-Quentin.

Digitized by Google

« Je ne m'attendois pas, je l'avoue, que je dusse jamais être « réduit à l'humiliante nécessité de descendre à me justifier d'une « telle inculpation ; je ne me dissimule pas cependant que chez un « peuple libre, un citoyen appelé à quelque fonction publique que « ce soit, doit à ses concitoyens le compte de toutes ses actions, « je dirais presque de toutes ses pensées. Je ne crains pas, citoyens, « de mettre toutes les miennes à découvert ; bientôt il vous sera « facile de connaître que le fait même qui a servi de prétexte à « l'accusation intentée contre moi est le service le plus éclatant « que j'aie jamais pu rendre à la République.... Lisez seulement, « et dites ensuite lequel j'ai mérité, de l'échafaud ou de la couronne « civique.

« Depuis plusieurs mois la fatigue d'un travail non interrompu « de nuit et de jour, les suites d'une chute de cheval négligée, et « probablement par dessus tout une cause violente employée par « l'aristocratie belge, pour se débarrasser d'un fâcheux surveillant, « avoient tellement altéré ma santé, mon estomac en étoit si « affaibli, que des vomissemens journaliers empêchant toute « nutrition, je tombois visiblement dans un marasme affreux, et « que ma perte étoit regardée par les gens de l'art comme assurée, « si je n'obtenois un congé de deux mois. Depuis quinze jours, « j'avois écrit plusieurs lettres à Dumouriez pour solliciter ce « congé ; elles étoient toutes restées sans réponse, quoiqu'elles « fussent appuyées de la consultation des plus célèbres médecins « de l'armée. Enfin, pressé par mon médecin ordinaire et « accompagné par lui, je me rends, le 1er avril dernier, chez le « général, me flattant que ma présence et mon état de langueur « le convaincront mieux que toutes les attestations, de l'impossi- « bilité de se refuser à ma demande.

.... « J'entre dans son cabinet, et sans préambule : « Voilà « un ordre, me dit-il, en me remettant un papier, qu'il faut « exécuter avec la plus grande célérité. » Et au même instant, « faisant entrer quatre des hussards de Berchiny qui venoient « d'arrêter les commissaires de la Convention et le ministre de la « guerre, et leur ordonnant de me suivre, il ajoute : « Vous pou- « vez compter sur ces quatres hommes ; il suffira de leur indiquer

Digitized by Google

« la demeure de Bellegarde, et avec eux, vous êtes sûr de l'amener « ici à la petite pointe du jour. »

« Quelle conduite tiendrai-je dans une conjoncture aussi « délicate ? Ferai-je à Dumouriez d'inutiles représentations sur « l'indignité de sa conduite ?..... refuserai-je d'accepter l'ordre « qu'il me donne, en m'excusant sur le mauvais état de ma « santé ?.... Cette excuse pourra être agréée, mais pour un bon « citoyen, pour un franc républicain, suffit-il de ne pas faire le « mal ? Ne doit-il pas encore ôter aux autres le moyen de le faire ? « Mon parti est pris ; je ne vois qu'un moyen de sauver Bellegarde, « c'est celui de flatter Dumouriez, d'accepter son ordre pour « empêcher qu'il ne tombe dans d'autres mains, de lui promettre « qu'il sera exécuté, pour empêcher qu'il ne le soit effectivement.

.... « Je pars, et le 2 avril, vers les deux heures du matin, « j'arrive à Valenciennes avec les quatre hussards qui m'accompa- « gnoient, autant au moins pour me surveiller, que pour me « faciliter l'exécution de l'ordre de Dumouriez.

« A ma voix les portes de Valenciennes s'ouvrent ; nous entrons, « et déjà les hussards croient se saisir du député Bellegarde ; rien « de plus facile en effet que de le leur livrer. Il suffira de les conduire « à son domicile, et de l'attirer en dehors sous un prétexte « plausible. Le citoyen Bellegarde, qui n'a encore aucun sujet de « défiance, ne fera nulle difficulté de me suivre..... et le député « sera au pouvoir de Dumouriez ; ou bien, si le citoyen Bellegarde « a été prévenu, s'il a de la défiance, s'il refuse de se rendre à « mon invitation, ne suis-je pas sûr des quatre hussards, qui sans « doute ont reçu de Dumouriez et de leurs chefs l'ordre précis de « l'amener à la petite pointe du jour ?

« Il est de notoriété que le général Ferrand, commandant de « Valenciennes, et Dumouriez n'étoient rien moins qu'unis de « sentimens et d'intentions. On croira sans peine d'après cela, « qu'il n'entroit pas dans ma mission de communiquer au premier « les ordres du second. Dumouriez se défioit tellement du général « Ferrand, que, par son ordre écrit, il avoit prévu.. qu'il appor- « teroit de la résistance à son exécution.... Ainsi, non seulement « pour l'exécution de l'ordre, je n'avois aucun besoin du général

Digitized by Google

« Ferrand, mais encore je ne pouvois pas le lui confier, sans avoir « la presque certitude de l'impossibilité de le mettre ensuite à exé- « cution. Néanmoins quelle a été ma conduite en entrant à Valen- « ciennes ? Ma première démarche est de me rendre chez le général « Ferrand. J'arrive chez lui à deux heures ou deux heures et « demie du matin, et après avoir fait retirer son valet de chambre, « je lui rends compte des faits qui viennent de se passer sous mes « yeux aux Bains-de-Saint-Amand (1) ; le sentiment de douleur et « d'étonnement qui se peint sur son visage, m'annonce bientôt « que je lui apporte la première nouvelle d'un forfait aussi inouï, « et qu'il est loin de partager les sentimens du scélérat qui vient « de s'en rendre coupable. Cependant, avant de m'ouvrir à lui, je « veux sonder plus particulièrement encore ses sentimens, je lui « demande familièrement quelle est sa façon de penser dans les « circonstances : « Elle est telle qu'elle a toujours été, me répon- « dit-il, je suis dans les vrais sentimens d'un républicain. » C'est « à ces mots qui me rassurent, que je lui communique l'ordre de « Dumouriez, en lui protestant qu'il répugne à mon cœur, et que « jamais je n'arrêterai le député Bellegarde..... Maintenant les « mesures que nous avons prises étoient-elles de nature à réussir ? « Ont-elles été efficaces ?

« L'ordre étoit positif ; il falloit que le commissaire Bellegarde « fut rendu aux Bains-de-Saint-Amand, le 2 avril à la petite pointe « du jour. Si Dumouriez ne le voyoit pas arriver, il pouvoit « charger de nouveaux ordres quelqu'un de ses officiers qui par- « tageoient ses sentimens, et qui, accompagnés d'une force « suffisante, seroient venus les mettre à exécution..... Il « falloit aussi écarter et tromper les quatre hussards qui m'avoient « accompagné.... Tout à cet égard fut bientôt concerté entre le « général Ferrand et moi, et l'exécution de notre plan suivit de « près.

« Une guerre de lettres s'établit entre Dumouriez et moi. Par ces « lettres je lui annonçois ce que le général Ferrand m'avoit « appris.... que le député Bellegarde n'étoit pas seul à Valen- « ciennes, qu'il y en avoit deux autres : les citoyens Cochon et

(1) L'arrestation du ministre de la guerre et des commissaires de la Convention.

Digitized by Google

« Lequinio. Je le flattois sur l'espoir trompeur de les avoir tous « trois en sa possession. Je l'effrayois sur les dangers d'une « arrestation faite dans la ville, dont je lui exagérois la fermenta- « tion. Je lui présentois des moyens plausibles d'une exécution « plus facile au dehors.

.... « Comme il étoit instant d'écarter les quatre hussards..., « le général Ferrand me signe un ordre, au moyen duquel je « prends un détachement de gendarmerie nationale, que je « conduis avec les hussards hors de la ville, et que je place sur « la route par laquelle je leur persuade que passeront les députés...

« Enfin.... le général Ferrand, d'après ce qui a été formelle- « ment convenu entre lui et moi, appelle le maître de la poste aux « chevaux, auquel il défend expressémment d'en donner à qui que « ce soit, sans un ordre exprès signé de lui....

« A peine suis-je rentré en ville, après avoir placé mon « détachement au dehors, dans le lieu même indiqué par le général « Ferrand, que je fais part de l'ordre de Dumouriez, et des « mesures prises pour le tromper, à différentes personnes, au « nombre desquelles étoit un intime ami du député Bellegarde. « Que dis-je? N'ai-je pas remis volontairement au citoyen Belle- « garde, et sans même exiger de lui aucun reçu, l'ordre que « Dumouriez m'avoit donné de l'arrêter ?

« Le 3, les commissaires de la Convention font la revue des « troupes..., après avoir été relever le détachement que j'avois « posé la veille hors de la ville, je fais rassembler la gendarmerie « à cheval, je lis à haute voix la proclamation qui défend d'obéir « désormais au traître Dumouriez, et je renouvelle... le serment « de fidélité aux principes républicains, de dévouement pour la « défense des représentans du peuple.

« Le même jour, 3, je fais notifier la même proclamation à un « détachement de gendarmerie partant avec un ordre du traître, « pour se rendre des Bains-de-Saint-Amand, à une destination « déterminée, et je lui défends.... de partir de Valenciennes.

« Le 4 avril, je fus chargé par le commandant de place Ferrand, « et par la municipalité, de sortir, vers les sept heures du soir, « avec un détachement, pour aller faire une reconnaissance sur

Digitized by Google

« des mouvemens que l'on craignoit de la part de l'armée enne-
« mie, et d'une partie de celle de Dumouriez, et je rentre vers
« minuit, apportant l'assurance de la plus parfaite tranquilité.

« Le 5, Dumouriez passe à l'ennemi avec ce qu'il a pu corrompre
« de son armée, et le général Dampierre prend le commandement
« en chef.

« Le même jour, il vise mon brevet de général de brigade;
« il fait plus, le parc d'artillerie se retire de St-Amand sur Valen-
« ciennes,.... je suis chargé de sortir avec deux brigades pour
« protéger cette retraite.... et malgré le très-mauvais état de ma
« santé, je m'acquitte à la satisfaction du général de cette
« mission importante.

« Le 6, je reçois un témoignage de confiance bien plus
« éclatant.... Je suis chargé d'aller prendre le commandement
« en chef de l'avant-garde de l'armée.... de sorte que je me
« trouvai à la tête d'environ dix mille hommes chargés de protéger
« Valenciennes.

« Certes, si j'avois été suspect, m'aurait-on confié des forces
« aussi considérables?

« J'ai eu le commandement de l'avant-garde, pendant tout le
« jour du 6 et du 7 avril, jusqu'à 9 heures du soir..... où une
« simple lettre du général en chef, Dampierre, m'ordonne de me
« rendre à Valenciennes. Aucune force armée n'étoit commandée
« pour me contraindre d'obéir à cet ordre... ; il auroit éveillé
« mes soupçons si j'avois eu quelque reproche à me faire. Eh bien!
« mon premier mouvement est celui de la plus entière soumission
« à la loi; et je m'empresse de me rendre à Valenciennes aux
« ordres du général. C'est là qu'il me fait arrêter sans me donner
« le temps de prendre les choses les plus nécessaires, sans égard
« pour l'état fâcheux de ma santé,.... et sur le champ il me fait
« conduire à Paris, où je suis précipité dans les prisons, et livré au
« tribunal révolutionnaire.

« Quel motif a pu déterminer un changement si prompt?....
« Une des lettres que j'avois écrites à Dumouriez, trouvée dans
« l'une des poches de sa redingotte, a paru aux commissaires de
« la Convention un motif de suspicion trop puissant pour ne pas
« s'assurer de ma personne.

Digitized by Google

« ..... Mais cette lettre n'étoit-elle pas le complément de la « mesure imaginée pour tromper Dumouriez ? Au lieu de juger de « mes intentions par cette lettre, ne falloit-il pas reconnoître l'in- « tention qui l'avoit dictée, dans la conduite qui l'avoit précédée, « accompagnée et suivie ? » .....

Pièce n° 1. — *Ordre autographe de Dumouriez.*

Il est ordonné au citoyen Lescuyer de s'emparer cette nuit de la personne du citoyen Bellegarde, député de la Convention nationale, et de l'amener à la petite pointe du jour au quartier-général des Bains-de-St-Amand.

Le 1er avril 1793, l'an 2e de la Liberté.

Signé : Le général en chef, Dumouriez.

Si le général Ferrand s'oppose à cette expédition, il en sera responsable. — Dumouriez.

Pièce n° 2. — *Lettre du général Lescuyer à Dumouriez.*

Valenciennes, 2 Avril 1793, l'an 2e de la République.

« Mon général,

Je sors dans la minutte de communiquer votre lettre au général Ferrand ; il ignoroit que le général Neuilly venoit à Valenciennes avec des forces, et il m'a paru fort étonné de ne recevoir aucune de vos nouvelles. Les esprits de cette ville sont dans une fermentation étonnante, et le général Ferrand me repète encore, ainsi que le commandant temporaire, qu'il y auroit eu une scène terrible, si l'arrestation eut eu lieu dans la ville.....

Le citoyen général Ferrand vient de me dire encore, mon général, qu'il avoit vu ces trois Messieurs ce matin, qu'ils connaissoient votre proclamation... et l'arrestation d'hier soir, qu'ils se proposoient d'aller cette après-diner à St-Amand, en conférer avec vous. Je m'empresse de vous en donner avis. Dans ce cas, voici la marche que je dois tenir : aussitôt qu'ils envoyeront chercher des chevaux de poste, je vais rejoindre mon détachement, qui les attend sur le chemin, comme sur celui de Douai, Lille et Paris. Alors, je les laisse arriver à St-Amand, et au moment, je les prie de trouver bon que je leur enseigne votre demeure. Mais il est bon que vous en soyez prévenu. Changeront-ils d'avis ? c'est ce que j'ignore et les commandans ; car tout ceci va leur faire prendre un parti quelconque. Je vous le répète, c'est de rester en ville et de

Digitized by Google

n'en pas sortir, il y a tout à craindre de les manquer, ou du moins de soulever le peuple. C'est à vous, mon général, à prononcer et à donner des ordres au citoyen général Ferrand, et au commandant temporaire.....

Le général de la gendarmerie nationale, signé : Lescuyer. »

PIÈCE N° 3. — *Ordre du général Ferrand.*

Il est ordonné à un détachement de gendarmerie nationale, dont le nombre sera fixé par le citoyen général Lescuyer, et qui se trouve être sous mes ordres à Valenciennes, de mettre à exécution les ordres du général en chef Dumouriez. A Valenciennes, le 2 Avril 1793, l'an 2e de la République, à 8 heures du matin.

Le général de brigade, — Signé : Ferrand.

PIÈCE N° 9. — *Lettre de Lescuyer au général Ferrand.*

Hôtel de la Force, 7 Mai 1793, an 2e de la République.

« Citoyen général,

Vous n'avez point ignoré ma translation dans les prisons de Paris, où je suis détenu maintenant à l'effet d'y être interpellé sur tous les motifs qui se sont trouvés insérés dans une lettre dont vous avez eu connaissance, et que j'ai de concert avec vous, adressée à Dumouriez.

Je n'ai donc agi que d'après vos conseils, tendant à faire échouer les infâmes projets du traître et perfide Dumouriez.

Vous vous rappellerez aussi, général, l'ordre que vous m'avez donné, signé de votre main, de faire sortir de Valenciennes, et à l'endroit que vous m'aviez vous-même indiqué, un détachement de gendarmerie nationale, pour y surveiller les quatre hussards qui étoient les créatures de Dumouriez.....

Vous vous rappellerez aussi l'ordre que vous avez donné, ainsi que le commandant temporaire, au maître de la poste aux chevaux de Valenciennes, portant défense de fournir des chevaux à qui que ce soit, pas même aux députés, sans une permission expresse de vous.....

Je suis convaincu, général, que vous vous empresserez de me rendre toute la justice qui m'est due..... Le général de brigade, Lescuyer.

PIÈCE N° 10. — *Réponse du général Ferrand.*

Valenciennes, 13 Mai 1793, l'an 2e de la République.

J'ai reçu votre lettre, citoyen général, écrite à l'hôtel de la Force le 7 de ce

Digitized by Google

mois. Vous vous trompez à quelques égards dans l'exposé que vous me faites. Je vais vous rappeler ce qui s'est passé entre vous et moi.....

Vous êtes venu chez moi à 2 ou 3 heures après minuit, avec le commissaire Beauvallon, étant entré dans ma chambre à coucher, vous renvoyâtes mon domestique. Vous me demandâtes où logeoit le député Bellegarde. Après vous avoir indiqué sa demeure, vous me demandâtes quelle était ma façon de penser, à l'égard des circonstances actuelles. Je vous répondis que je pensois toujours comme je l'avois fait, que j'étois toujours dans les sentimens d'un bon républicain. Vous vous tournâtes alors du côté du commissaire Beauvallon : « Et vous, Beauvallon ? » Il vous répondit : « Je dors et vais me coucher. » Vous reprîtes la parole et me dites que vous portiez un ordre du général Dumouriez qui m'enjoignoit de vous donner main-forte lorsque vous le requéreriez. Vous me dites aussi que vous aviez ordre d'arrêter le député Bellegarde. Je vous répliquai : « Pourquoi celui-là, et non les autres ? » Alors vous me dîtes : « Est-ce qu'il y en a d'autres ? Quels sont-ils ? « Réponse de ma part : « Lequinio et Cochon. » — Où logent-ils ? — Chez la veuve Fiseaux. »

Comme vous étiez entré dans la place nuitamment, à mon insçu, craignant que vous n'eussiez des forces avec vous, en outre que l'armée étoit corrompue en partie, je crus qu'il étoit instant d'user de faintise, afin de sauver la République et les députés. C'est pourquoi je signai l'ordre que vous me présentâtes de la part du traître pour vous fournir main-forte. Je vous proposai d'envoyer cette force armée hors de la ville, sur la route de Paris, et que je défendrois au maître de la poste aux chevaux, d'en donner à qui que ce soit, sans ma permission.

Rappelez-vous bien que vous ne m'avez pas fait part que vous aviez des hussards au-dehors de la place, dont vous me parlez dans votre lettre. Vous ne m'avez pas non plus communiqué la lettre dont vous me parlez. Je ne vous cache pas que je fis prévenir les députés de ne pas sortir de la ville.....

Je suis persuadé que votre démarche étoit pure ; la vérité n'est qu'une : en la faisant connoître à vos juges, ils sauront l'apprécier et la loi vous rendra la liberté.

Le général de division, signé : Ferrand.

Pièce n° 27 — *Interrogatoire du général Lescuyer.*

Cejourd'hui 3 Mai de l'an 1793 de la république, Nous, Jacques-Bernard-Marie Montané, président du tribunal criminel révolutionnaire..... assisté de Robert Wolff, commis-greffier..... avons fait amener de la maison de justice le citoyen Lescuyer, auquel nous avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure.

R. Charles-Joseph Lescuyer, âgé de 49 ans, ci-devant prévôt-général de l'armée du Nord, et nommé maréchal-de-camp major-général de la cavalerie de Belgique, né à Hagnicourt, département des Ardennes, demeurant à Charleville avant d'être employé dans l'armée.

D. Depuis quel temps il est dans l'armée ?

Digitized by Google

R. Dès le commencement de la guerre.

D. S'il n'a pas reçu ordre de Dumouriez d'arrêter les commissaires de la Convention?

R. Que le 1er avril dernier, étant parti de Valenciennes où il étoit employé, il prit le parti d'aller au quartier-général, aux Bains-de-St-Amand, où étoit alors le traître et perfide Dumouriez, pour lui faire juger par lui-même, et par le rapport même du médecin de l'armée qui l'accompagnoit dans sa voiture, n'ayant pas la force d'aller à cheval, de la nécessité indispensable de lui donner un congé pour aller s'occuper de rétablir sa santé, et le mettre à même de recommencer la campagne avec l'activité et le zèle qu'il n'a cessé de montrer. Ils sont arrivés aux Bains-de-St-Amand au moment où le général alloit se mettre à table, il ne put parvenir à parler au général de l'objet de sa demande, et lui répondant étoit si souffrant qu'il ne s'est pas même mis à table; que vers les quatre heures, le même jour, il arrive tout-à-coup un courrier qui vient annoncer le ministre de la guerre Beurnonville, le citoyen Camus, et trois autres commissaires de la Convention nationale; qu'effectivement peu de temps après les citoyens dont il vient de parler arrivèrent, que tous les officiers spectateurs s'empressèrent d'aller rendre leurs hommages au ministre de la guerre et auxdits commissaires, dont le déclarant faisoit partie, connaissant particulièrement le ministre Beurnonville et le citoyen Camus, auxquels il adressa la parole, et leur témoigna sa joie de les revoir; que le ministre de la guerre et les députés engagèrent de suite le général Dumouriez à avoir une conférence particulière, et ils se retirèrent ensemble quelques instans, et revinrent dans la pièce où étoit tout le monde, et là, ils engagèrent le général Dumouriez à se rendre à la barre de la Convention nationale, pour y rendre compte de sa conduite, que le général éluda, témoigna des craintes qu'un cœur pur, droit et innocent ne peut ni ne doit manifester, qu'il se récria beaucoup sur les ennemis qu'il pouvoit avoir, et que ses jours ne seroient pas en sûreté lors de son arrivée à Paris; que le général Beurnonville, ainsi que les députés lui répondirent: « Général, nous vous en répondons, nous marcherons à vos côtés; » que malgré cela, rien ne put déterminer Dumouriez à

Digitized by Google

obéir à la loi, qu'alors un député vigoureux, dont le déclarant ne se rappelle pas le nom, lui dit : « Quoi ! général, vous feriez comme Lafayette ? vous avez vous-même méprisé sa désobéissance, et vous voudriez aujourd'hui suivre une marche aussi méprisable ! » que rien n'a pu le ramener aux vrais sentimens républicains, qu'alors le ministre de la guerre ainsi que les députés lui ont fait sentir les conséquences dangereuses d'un exemple aussi inattendu, mais que la surprise des spectateurs fut extrême de voir tout-à-coup des brigands d'hussards, leur chef à la tête (qu'il croit être Berchiny) vers les neuf ou dix heures du soir, entrer dans l'appartement où tout le monde se trouvoit, et s'emparer, d'après l'ordre verbal prononcé par Dumouriez devant tous les spectateurs, desdits commissaires et dudit ministre ; que le déclarant sentit vivement dans son cœur combien il lui seroit précieux d'avoir eu une force armée de laquelle il pût répondre, pour s'opposer à une atrocité aussi inattendue, qu'alors les hussards firent passer les députés et le ministre dans un appartement à côté, et que peu d'instans après ils furent conduits et mis dans des voitures qui s'éloignèrent escortées par lesdits hussards et un grand nombre d'officiers de l'état-major de Dumouriez, par lui choisis, que le déclarant ignore en quel lieu il les envoyoit, qu'à peine les commissaires et ministre partis, Dumouriez fit appeler par Thouvenat, chef de son état-major, le déclarant, lequel Dumouriez lui dit : « Je vous expédie dans ce moment-ci un ordre pour vous rendre de suite à Valenciennes, y arrêter le citoyen Bellegarde, député de la Convention nationale ; je vous ai fait choisir quatre hussards pour vous accompagner, vous me l'amènerez à la pointe du jour ici ; » que le premier mouvement du déclarant fut de refuser de se charger de l'ordre par écrit, signé de Dumouriez, mais que la crainte seule qu'il ne le transmît de suite à tant d'êtres dévoués à ses volontés, et la crainte qu'il eut lui-même de ne pas avoir la gloire de sauver des mains du traître son brave ami Bellegarde, celui qui avoit fait valoir à la Convention nationale les services du déclarant, fit qu'il s'en chargea, mais qu'il n'avoit qu'une crainte, qui est celle que Dumouriez ne lût dans ses yeux, l'intention où il étoit de ne point l'arrêter ; qu'il partit accompagné desdits quatre hussards, que

Digitized by Google

pendant la route, il ne s'occupa que de chercher dans sa tête et dans son cœur, les vrais moyens de montrer sa conduite à découvert ; qu'à deux heures du matin, étant arrivé à Valenciennes, au lieu d'aller sur le champ trouver Bellegarde, et user pour l'arrêter du stratagème qui lui avoit été suggéré par Dumouriez, qui étoit de lui dire que le général en chef avoit à conférer avec lui pour les affaires de l'armée, et qu'il montât dans la voiture du déclarant pour y aller ensemble, ajoutant que Dumouriez lui avoit dit de dire à Bellegarde que s'il eût pu, il y fût allé lui-même, le déclarant se rendit chez le général Ferrand, commandant de la place, dépositaire de la liberté et de la sûreté de Bellegarde, qui étoit en fonctions dans la place qu'il commandoit, auquel il dit qu'il venoit lui apprendre l'événement arrivé auxdits quatre députés, et au ministre de la guerre, et que le même Dumouriez l'avoit chargé d'un ordre pour arrêter et lui conduire Bellegarde ; que le déclarant dit qu'il n'avoit pas besoin de lui, Ferrand, pour exécuter l'ordre de l'arrestation, mais qu'il avoit au contraire besoin de concerter avec lui les moyens à prendre pour empêcher que l'ordre ne pût être exécuté dans aucun cas ni dans aucune circonstance, attendu que Dumouriez voyant l'heure où il devoit recevoir son prisonnier passée sans le voir, ni celui qui devoit le lui amener, auroit pu envoyer de la force armée pour exécuter son ordre, en faisant arrêter, tant le déclarant que ledit Bellegarde, que ledit Ferrand fut profondément indigné de la trahison de Dumouriez, ainsi que de l'ordre d'arrêter Bellegarde, qu'après avoir protesté de son patriotisme, il promit de seconder le déclarant et d'employer tous les moyens qui étoient en son pouvoir, pour dérober à Dumouriez cette nouvelle victime de la trahison, qu'alors ils concertèrent ensemble, c'est-à-dire le déclarant et Ferrand, d'user à leur tour envers Dumouriez d'un stratagème pour sauver Bellegarde, que le résultat fut que le déclarant écriroit à Dumouriez une lettre par laquelle il lui marqueroit qu'arrivé à Valenciennes, lorsqu'il voulut exécuter son ordre, il apprit qu'il y avoit dans cette ville deux autres commissaires de la Convention, Lequinio et Cochon, qu'il pouvoit y avoir du danger à exécuter l'ordre, à cause de l'inquiétude que cela auroit pu jeter dans les corps administratifs,

Digitized by Google

la garde nationale et la ligne, que cela pouvoit occasionner une division, et même une rixe, qui loin de servir le projet de Dumouriez, ne pourroit que lui nuire ; que le déclarant se proposoit de rendre un plus grand service au général, qu'au lieu de lui livrer Bellegarde seul, il y joindroit ses deux collègues, que la manière de les enlever étoit très-facile : c'étoit lorsqu'ils sortiroient de la ville, il avoit ses quatre hussards et quelques gendarmes, avec lesquels il les enlèveroit facilement ; qu'il se retira pour rédiger une lettre dans le sens ci-dessus, qu'il étendit encore pour mieux tromper Dumouriez, que sa lettre achevée, avant de la cacheter, il la porta à Ferrand qui la lut avec attention, et l'approuva en disant : « Voilà le seul moyen de ralentir le désir d'avoir Bellegarde, par l'espoir d'avoir avec lui ses deux collègues ; » qu'alors il envoya cette lettre par une ordonnance, qu'il pouvoit être alors trois heures de la nuit du 1er au 2 avril ; qu'il fut de plus concerté avec le déposant et Ferrand, qu'il seroit donné au maître de la poste, ordre de ne fournir aucuns chevaux de poste à qui que ce fût, sans la permission par écrit dudit Ferrand ou du commandant temporaire, afin d'empêcher lesdits commissaires de sortir de la ville, hors de laquelle ils pourroient être arrêtés par les agens de Dumouriez.

D. Pourquoi il a été arrêté, à quelle époque et par qui ?

R. Il ignore pourquoi il a été arrêté ; son arrestation a eu lieu le 7 avril dernier vers les 9 heures du soir à Valenciennes, chez le général Dampierre, par un officier de l'état-major, avec un détachement de fusiliers qui l'ont transféré dans les prisons de Valenciennes.

D. Si depuis qu'il a eu quitté Ferrand, après avoir envoyé à Dumouriez la réponse dont il a été fait mention plus haut, il a vu les députés et les a instruits de ce qui s'étoit passé à leur égard ?

R. Que le même jour 2 avril, il vit à l'hôtel-de-ville Aubert, ami de Bellegarde, à qui il dit qu'il avoit l'ordre de Dumouriez d'arrêter ledit Bellegarde..... qu'il avoit vu Bellegarde le lendemain 3 avril à l'hôtel-de-ville, lequel lui dit : « On dit que vous aviez l'ordre de m'arrêter de la part de Dumouriez » ; que le déclarant lui a répondu que oui ; ..... qu'à l'instant il lui remit ledit ordre dont il lui offrit un reçu qu'il ne voulut pas accepter.

Digitized by Google

D. S'il a subi un interrogatoire à Valenciennes, lors de son arrestation?

R. Que non.

D. S'il a un défenseur officieux, s'il veut qu'on lui en nomme un.

R. Qu'il nomme le citoyen Domanget, homme de loi, rue Regratière, île St-Louis, n° 15.

D. Si lorsque Dumouriez lui a donné l'ordre en question, il a vu le général Devaux et le secrétaire de Dumouriez nommé Quentin.

R. Qu'il étoit tellement préoccupé qu'il ne se rappelle pas les avoir vus.

Lecture faite,... a persisté et signé — Lescuyer, Montané, Wolff.

PIÈCE n° 6. — *Lettre du Commissaire national de Valenciennes à l'Accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris,*

20 mai 1793.

J'ai rempli, citoyen, la fonction dont vous m'aviez chargé. Tous les papiers de Lescuyer ont été vus avec la plus scrupuleuse attention, et je n'y ai trouvé aucune ligne qui puisse aggraver l'accusation portée à sa charge et faire apercevoir quelque trace de délit. J'ai pris aussi, selon votre vœu, quelques renseignemens sur l'existence politique et morale de l'accusé, et personne n'a répandu sur lui ni blâme ni louange.....

Pour le commissaire national, signé : Duhot.

Le 24 mai, le tribunal révolutionnaire tint une séance pour juger Lescuyer; après l'audition de plusieurs témoins à charge et à décharge, le défenseur demanda un sursis pour faire paraître de nouveaux témoins. Le tribunal remit l'affaire au 4 juin, et ce jour elle fut ajournée indéfiniment pour la même cause. Lescuyer étant ensuite tombé malade et ayant été transféré à l'infirmerie de la Force, ce ne fut que le 13 août que le tribunal le fit de nouveau comparaître pour le juger.

PIÈCE n° 30. — *Acte d'accusation.*

Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire... Expose que par décret de la Convention nationale du 9 avril dernier, il est dit que le citoyen Lescuyer, commandant de gendarmerie, détenu à Valenciennes, sera traduit sur le champ par-devant le tribunal criminel extraordinaire séant

Digitized by Google

à Paris, pour y être définitivement jugé; qu'en exécution de ce décret le ministre de la justice a fait passer à l'accusateur public les pièces concernant ledit Lescuyer le 23 dudit mois d'avril, en conséquence ledit Lescuyer a subi un interrogatoire devant le président du tribunal, qu'examen fait par l'accusateur public de toutes lesdites pièces, il en résulte que le 1er avril dernier Charles-Joseph Lescuyer, ... a reçu et s'est chargé de l'exécution d'un ordre de Dumouriez daté du quartier général des Bains-St-Amand... portant...

Que pour exécuter cet ordre, ledit Lescuyer est parti accompagné de quatre hussards, et s'est rendu à Valenciennes, où étant arrivé, il s'est rendu chez le général Ferrand, commandant de la place, et lui communiqua l'ordre dont il étoit porteur; il paroît que le moment ne sembla pas favorable à Lescuyer pour exécuter l'ordre dont il étoit porteur, ou qu'il ne le trouvoit pas assez étendu, attendu qu'il étoit arrivé à Valenciennes deux nouveaux commissaires de la Convention, il prit le parti d'écrire le 2 dudit mois d'avril une lettre à Dumouriez, dans laquelle il lui marquoit.....

Que d'après le contenu de cette lettre, il n'y a pas de doute que Lescuyer ne fût dans la ferme résolution d'exécuter l'ordre de Dumouriez, et même de faire plus qu'il n'étoit chargé par cet ordre, puisqu'il vouloit arrêter trois commissaires de la Convention, tandis qu'il n'étoit chargé que d'en arrêter un; que ledit Lescuyer savoit parfaitement que Dumouriez n'avoit pas et n'avoit jamais eu le droit de délivrer des ordres pour faire arrêter des représentans du peuple, et qu'au moment où il a délivré celui dont lui Lescuyer s'est chargé, il n'avoit plus le droit de donner d'ordres d'aucune nature, n'étant plus général des troupes de la République, dont il avoit méprisé les lois en refusant d'y obéir, et en faisant arrêter ceux qui venoient le requérir de les exécuter, que ledit Lescuyer ne pouvoit ignorer la désobéissance et l'infraction aux lois de la République de la part de Dumouriez, puisqu'il étoit présent, lorsque ce dernier se refusa à obéir au décret qui le mandoit à la barre de la Convention, et qu'il fit arrêter le commissaire chargé de lui notifier ce décret; ce qui démontre jusqu'à l'évidence que ledit Lescuyer approuvoit la rébellion de Dumouriez et ses principes anti-républicains.

Digitized by Google

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Charles-Joseph Lescuyer, actuellement détenu en la maison d'arrêt dite de la Force, pour avoir méchamment et à dessein approuvé la rébellion et les principes anti-républicains de Dumouriez, en conséquence d'avoir attenté contre la liberté individuelle des membres de la Convention, en exécution d'ordres à lui donnés par ledit Dumouriez.....

Fait au cabinet de l'accusateur public, le 21 mai 1793 (1), l'an second de la République. — Signé : Fouquier-Tinville.

Le 13 août, les débats définitifs s'ouvrirent et se continuèrent le 14 du même mois, à l'audience du tribunal révolutionnaire, composé de Claude-Emmanuel Dobsent, président, Michel-Nicolas Grébauval, et Antoine Roussillon juges, de Lescot Fleuriot, adjoint de l'accusateur public, et de Nicolas-Joseph Fabricius, greffier. Le jury étoit composé des citoyens Duplain, Coppin, Fallot, Gauney, Leroy, Brochet, Sintex, Chrétien, Thoumain, Sion, Brichet et Lacrampe.

Les témoins entendus furent, de la part de l'accusateur public; Bellegarde, Lequinio et Cochon, députés à la Convention; Capron, vaguemestre de l'armée du Nord; Ferrand, général de brigade; Aubert, adjudant-général; Fliniaux, administrateur du département du Nord; Languet, courrier de l'armée du Nord; Quentin, secrétaire de Dumouriez, détenu à l'Abbaye; — de la part de l'accusé : Rozière, général de division; Langlois, colonel du 17e régiment de chasseurs à cheval; Gauchaut, secrétaire de la Convention nationale; Teinturier, capitaine au 17e de chasseurs à cheval, Snouck, négociant belge réfugié; Collier Lamarlière, général de division, détenu à la conciergerie; Duplain, imprimeur; Poujet Deslandes, membre du tribunal de cassation, et Robert, accusateur public de l'armée de Perpignan. Leurs dépositions ne furent pas consignées par écrit.

PIÈCE n° 34. — *Extrait du jugement.*

Vu par le tribunal criminel révolutionnaire..... l'acte d'accu-

(1) On se rappelle que le jugement fut ajourné le 24 mai. L'acte d'accusation resta le même.

Digitized by Google

sation dressé contre Charles-Joseph Lescuyer..... dont la teneur suit.....

la déclaration (1) individuelle du juré de jugement, faite à haute et intelligible voix, à l'audience publique du tribunal, portant qu'il est constant « 1° que le 1er avril dernier, le traître Dumouriez a délivré un ordre pour faire arrêter Bellegarde, représentant du peuple, alors à Valenciennes; 2° que Charles-Joseph Lescuyer, général de brigade dans les armées de la République, est convaincu de s'être chargé de cet ordre; 3° que ledit Lescuyer s'est chargé de cet ordre avec l'intention de le mettre à exécution; 4° que ledit Lescuyer est convaincu d'avoir exécuté en partie cet ordre, en se transportant avec une escorte, de St-Amand dans la ville de Valenciennes, et en disposant des détachemens aux dehors de Valenciennes, chargés d'arrêter Bellegarde et ses collègues; »

Après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, le tribunal condamne Charles-Joseph Lescuyer à la peine de mort, conformément à l'art. 4 de la 3e section du titre 1er de la 4e partie du code pénal, dont il a été fait lecture.....

Déclare.... les biens dudit Charles-Joseph Lescuyer acquis au profit de la République, ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution de cette ville, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la république.

Fait et prononcé, le 14 août 1793, l'an 2e de la République, à l'audience publique du tribunal.....

Signé : Dobsent, Roussillon, Grébauval, Fabricius.

PIÈCE n° 61. — *Procès-verbal d'exécution.*

L'an 1793, 2e de la République française, le 14 août présent mois.....

Nous, Pierre Urbain Deguaigné et Nicolas Tirrart, huissiers audienciers..... demeurant à Paris, quai de la république, section de la fraternité, soussignés, nous sommes transportés en la maison de justice dudit tribunal, pour l'exécution du jugement rendu

(1) La réponse de tous les membres du jury fut affirmative sur toutes les questions, moins Lacrainpe qui répondit *non*, à la 3e et à la 4e.

Digitized by Google

cejourd'hui 14 août, contre le nommé Charles-Joseph Lescuyer, qui le condamne à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement, et de suite l'avons remis à l'exécuteur des jugemens criminels, et à la gendarmerie qui l'ont conduit sur la place de la Révolution de cette ville, où sur un échafaud dressé sur ladite place, ledit Charles-Joseph Lescuyer a, en notre présence, subi la peine de mort, et de tout ce que dessus avons fait et rédigé le présent procès-verbal..... Signé, Deguaigné, Tirrard.

Enregistré gratis à Paris, le 16 août 1793, signé : Leconte.

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SOMMAIRE : *Journal d'un Curé ligueur sous les trois derniers Valois*, suivi du *Journal du secrétaire de Philippe-du-Bec*, archevêque de Reims, de 1588 à 1605, publié par M. Ed. de Barthélemy, un vol. in-12, 1866. — Didier, librairie académique. — *La ville d'Agen sous le Sénéchalat de Pierre de Peyronenc*, seigneur de St-Chamarand (novembre 1588 — janvier 1591) par M. Adolphe Magen, 1866. — *La Vendée en 1793*, par M. Eug. Bonnemère, un vol. in-12, 1866. Librairie internationale Lacroix. — *Indicateur du grand Armorial général de France*, par Charles d'Hozier, juge d'armes, publié par M. Louis Pâris, dans le *Cabinet historique*, 1866. Rue des Grands-Augustins, 5. — *Histoire de la littérature italienne*, par M. E. Perrens, un vol. in-8°, 1866. Delagrave, rue des Ecoles, 76. — *La Comédie de La Bruyère*, par Ed. Fournier, 2 vol. in-12, 1866. Dentu, galerie du Palais-Royal. — *Franc-gauloises, vers et prose à travers les vanités du siècle* (1849-1866), par un ancien député, 2 vol. in-12. Laplace, éditeur, rue Séguier, 3, Paris.

I.

Il y a une époque importante de notre histoire que depuis quelques années on étudie avec soin et sur laquelle aucun ouvrage complet d'ensemble, une œuvre définitive n'a paru : c'est la Ligue. Les matériaux, en grand nombre, souvent bons, sont là de tous côtés, venant de Paris ou de la Province, « *disjecti membra poëtæ* » et n'attendant plus que la main d'un maître pour leur donner la couleur, la vie : il y a là de quoi tenter un historien de loisir qui y trouverait matière intéressante et au bout réputation et gloire. En attendant cet historien, un jeune écrivain fécond vient d'augmenter le nombre de ces documents qu'il croit « trop rares » de deux journaux trouvés par lui à la Bibliothèque impériale. Nos pères

Digitized by Google

avaient assez l'habitude de ces sortes de *memento* à leur usage particulier ; c'était un usage fréquent surtout chez les curés, les notaires ou les officiers municipaux de nos petites villes. Les deux journaux publiés par M. de Barthélemy sont de deux ecclésiastiques ; nous avions déjà dans le même genre, de M. Bourquelot ; les *Mémoires de Claude Hatton*. Le premier journal qui s'étend de 1557 à 1590 est l'œuvre d'un curé de Paris, Jean-Baptiste de La Fosse, curé de la double paroisse St-Barthélemy, sise dans l'ancienne rue de la Barillerie, en face du Palais de Justice, et de laquelle dépendait la chapelle (et non l'église) (1) de l'abbaye St-Magloire, et l'église paroissiale des saints Leu et Gilles, située rue St-Denis ; par sa position en face du Palais et près de Notre-Dame, c'était une des plus importantes de Paris. Ardent ligueur, le curé J. de La Fosse approuva toutes les mesures prises dans l'intérêt de l'Union. Son *Journal* s'arrête au mois de juin 1590, époque à laquelle il fut remplacé dans sa double cure : il est probable, d'après un document du portefeuille Fontanieu, que de La Fosse est le même que le « curé de SS. Leu-Barthélemy obligé de quitter Paris par la volonté du roi, le 30 mars 1594. »

On comprend que la position du curé et le rôle considérable qu'il joua dans la Ligue donnent une valeur spéciale, — mais suspecte — à son Journal : un curé de Paris était à l'époque de la Ligue un personnage important, bien posé pour tout savoir, et tout savoir sûrement. Animé par sa passion, toutes les questions religieuses ont de la gravité à ses yeux : La Fosse nous donne des détails curieux sur les assemblées du clergé, les divers impôts qu'on veut mettre à plusieurs reprises sur les biens ecclésiastiques, il enregistre avec complaisance les bûchers, pendaisons, estrapades et autres exécutions d'hérétiques, les nombreuses petites échauffourées qui ont lieu dans Paris pour les dissensions religieuses, et que le connétable de Montmorency terminait toujours en général en accrochant quelques huguenots à une ou deux fenêtres du voisinage.

Une des affaires de ce genre qui eut le plus d'importance et de

(1) Voir sur cette curieuse paroisse et son rôle important à différentes époques les renseignements de l'abbé Lebeuf — *Hist. du diocèse de Paris*, nouvelle édition, publiée par M. Cocheris, t. II, p. 257 et suivantes.

Digitized by Google

durée est l'affaire de Philippe Gâtine, riche marchand parisien. On y voit nettement quel était l'état de division des familles : « en un mardy 9 avril 1566, Philippe Gâtine prit son enfant et l'arracha à la sage-femme et l'allait porter baptiser à la prêche ; mais la grand'mère voyant l'enfant entre les mains des huguenots qu'elle estimait ennemis de la chrétienté, par le conseil de M. Vigor, curé de St-Paul (prédicateur célèbre de l'époque), jeta de l'eau bénite sur l'enfant, usant de ce mot « je te baptise, au nom du Père, » dont les huguenots furent fort empêchés, et consultèrent longtemps entre-eux savoir s'ils devaient rebaptiser l'enfant, joint que défense leur était faite par le roi d'y toucher : toutefois le souverain magistrat conclut à ce qu'on le rebaptiserait. De depuis ce Philippe de Gâtine se abjura et fut bon catholique. »

Il paraît que ce ne fut pas pour longtemps, car l'année suivante, il était condamné à mort avec son frère Richard, son beau-frère Croquet ou Croquot, pour avoir fait la cène chez lui, et parce qu'on les accusait d'avoir secouru d'argent les princes d'Orange et de Condé (p. 102). Sa maison fut rasée et une pyramide érigée à la place. Les protestants en 1571 réclamèrent, se fondant sur ce que le dernier édit de pacification avait déclaré nuls tous les arrêts portés contre les protestants, et rétabli les condamnés dans leurs biens et réputation. Le roi, assez bien disposé en ce moment pour Coligny, reconnut la justesse de la réclamation ; mais de peur d'émouvoir la populace de Paris, il ordonna de transporter de nuit la croix au cimetière des Saints-Innocents, en détruisant la plaque sur laquelle était gravé l'arrêt. Le secret fut mal gardé ; des séditieux s'armèrent et pillèrent plusieurs maisons de gens soupçonnés de pencher vers les idées nouvelles. M. de Montmorency, alors gouverneur de Paris survint, fit tuer quelques-uns des malheureux qui voulaient résister, en fit pendre un à la fenêtre d'une maison voisine, et la sédition fut apaisée ; mais l'affaire occupa encore longtemps Paris : des livres publiés pour et contre furent confisqués comme tendant à la sédition, les prédicateurs de Paris et entre autres maître Vigor s'en occupèrent, etc. (p. 77, 102, 132, 139).

D'autres passages de ce journal, toujours au point de vue des questions religieuses, sont encore dignes d'attention et assignent à

Digitized by Google

ces mémoires une place honorable parmi les documents relatifs à notre histoire nationale au XVIe siècle; citons : l'entrée du cardinal de Lorraine, en 1565, à Paris, d'où il eut beaucoup de peine à s'enfuir; la mort du Connétable, la bataille de Jarnac; une scène assez vive entre Charles IX et M. de Thou, qui refusait de laisser déchirer, — c'était en effet son devoir, — la page du registre du Parlement où était transcrit un arrêt contre Coligny (p. 122); la mort de Jeanne de Navarre, que le curé regarde comme un châtiment pour n'avoir pas voulu laisser passer la procession de la Fête-Dieu, « *l'idole* » comme elle l'appelait, sous ses fenêtres; la mort de Montgommery; le massacre de la Saint-Barthélemy, qui se prolonge plus ou moins actif du 24 août au 17 septembre, pour tous ceux « qui demeurent obstinés » ; et à cette occasion, notre chroniqueur donne un modèle curieux d'abjuration d'un huguenot qui renie ses erreurs en la paroisse de Saint-Leu (p. 152); les États de 1576; la formation de la Ligue; l'état de Paris sous la tyrannie des Seize; la réception des députés du clergé, par le Roi, en 1587, et la lutte pour les décimes; la journée des Barricades; l'assassinat de Henri III, etc.

Quant à ce qui est étranger aux questions religieuses, indifférence complète; que la France reprenne Calais, le curé s'en occupe peu et dit seulement : « Calais fut prise par M. de Guise en un vendredi, jour des Rois; » il en est de même pour le traité de Cateau-Cambrésis, etc., qui termine la première période de cette terrible lutte contre la maison d'Autriche, où, à plusieurs reprises, la France avait été à deux doigts de sa perte, et d'où enfin, elle sortait entière et même agrandie, et la maison d'Autriche amoindrie. C'est le commencement de cette décadence, aujourd'hui si profonde et presque irrémédiable pour ces deux branches : Espagne et Autriche.

En passant, l'auteur enregistre avec un soin particulier le prix des denrées, le cours des monnaies; il nous initie aussi quelquefois à de singuliers détails. On y trouve, entre autres choses, un curieux chapitre de l'histoire des élections, révélation encore plus piquante que celle qu'avait faite l'avocat Barbier, sous Louis XV, pour les élections municipales. « Le 17 d'août 1570 furent élus pour prévôt des marchands M. Marcel, orfèvre (ce sera un des plus actifs agents

Digitized by Google

de la St-Barthélemy), et pour échevins un nommé Eressa et l'autre Bocquet (ailleurs Bocquel), *encore que tous trois n'eussent pas eu tant de voix pour l'élection que d'autres, mais il plut ainsi au Roi.* » Que dire à cet argument, sous le règne de « tel est notre bon plaisir, » le curé ne dit rien, et probablement ne pensa à rien dire.

Le second manuscrit qui commence à la journée des Barricades est beaucoup plus concis, et sert de suite naturelle au premier, quoique dans un sens contraire, parce que l'auteur ecclésiastique est le secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims, tous deux très-dévoués au Béarnais. Ce journal présente un intérêt spécial par le soin avec lequel l'auteur note les voyages et les courses du Roi, et permet ainsi de composer un véritable itinéraire de la Cour pendant dix-sept années de la vie de Henri IV (1588-1605). Il faut donc remercier M. Ed. de Barthélemy de les avoir publiées. L'historien y trouvera souvent des renseignements intimes qu'il chercherait vainement ailleurs.

II.

M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen publie, — en s'appuyant sur des documents authentiques et inédits, tous puisés à des sources locales, un épisode de la même époque : *La ville d'Agen sous le Sénéchalat de Pierre de Peyronenc* (1588-1591). On lui doit déjà de nombreux et intéressants opuscules sur sa ville natale et entre autres un tableau d'*Agen pendant la terrible peste de* 1629-1631, peste qui s'étendit sur tout le midi de l'Europe et qui a été immortalisée par Manzoni, dans son beau roman les *Fiancés*. Dans sa nouvelle brochure, M. Magen ne se fait ni ligueur, ni royaliste : c'est un historien du XIXe siècle, examinant froidement la Ligue et la jugeant d'après ses fruits.

Certes, nous le reconnaissons volontiers, le principe de la Ligue était honorable et légitime : se lever pour défendre ses opinions, ses droits menacés est souvent acte de bon citoyen, et la foi catholique pouvait se regarder comme menacée en France ; on peut même dire que la nationalité française était aussi en danger par la division et le morcellement que voulaient établir, pour leur sûreté,

Digitized by Google

les huguenots. A tous ces points de vue la Ligue est juste; mais ajoutons, et les faits ne le prouvent que trop, combien dans l'Union et surtout dans les chefs agissaient par ces nobles mobiles? n'exploitaient-ils pas la bonne foi des gens sincères, ne les jetaient-ils pas presque toujours dans des voies tout autres que celles où chacun avait cru s'engager, ces meneurs qui, comme les Guises, songeaient à remplacer les Valois sur le trône, appelaient à leur secours le plus terrible ennemi de la France, Philippe II, fabriquaient, dans l'intérêt de leur ambition, une fausse généalogie qui les rattachait à la maison de Charlemagne? N'en peut-on pas dire autant de tous ces seigneurs qui vendirent leurs villes, leur foi à Henry IV, au prix de 32 millions, que dut payer le tiers état, déjà ruiné par cette longue guerre civile. Des gens de conviction succombent et ne se vendent pas; on n'achète que les ambitieux et les cupides, et ceux-là compromettent la cause qu'ils ont servie. M. Magen, est à cet égard, de notre avis. L'impression qui reste de cette phase passionnée est triste pour ceux qui la suivent dans les documents contemporains. En faisant du sentiment religieux, la base de leur politique, nos pères croyaient remplir et remplissaient en effet un devoir de conscience. Catholiques et catholiques fervents, ils jugeaient œuvre méritoire de combattre un prince hérétique, crime irrésistible de lui obéir. Rien de plus respectable au fond, mais où cela les mena-t-il? A sacrifier leur repos et le plus *Français* de nos rois aux intrigues d'une famille par laquelle la France fut devenue espagnole (1). » Le récit de M. Magen montre combien il en coûta de ruines, d'impôts, de libertés à sa ville pour avoir embrassé le parti de l'Union. C'est un correctif que nous recommandons à ceux que n'aurait pas suffisamment édifiés le récit du curé ligueur publié par M. de Barthelemy.

III.

En quittant ces deux travaux sur la Ligue, si on lit la guerre de Vendée en 1793, on peut mesurer quels progrès avait faits l'esprit

(1) C'est aussi le jugement de Bossuet contre les Ligueurs (*hispanico auro corrupti*) qui se faisaient de la religion un prétexte d'ambition (*religionis obtento studio*) et dont les folies furieuses lui inspiraient ces paroles de mépris : *Hæc febricitantium deliria contemnamus* » *Defens. cleri gallicani*, lib. III, ch. XXVIII.

Digitized by Google

public en deux siècles. La Ligue avait embrasé la France entière ; les passions religieuses et monarchiques ne peuvent agir que sur un pays arriéré de plusieurs siècles, de l'aveu même des panégyristes de ce mouvement : « Nulle part, dit M. Alphonse de Beauchamp, les préjugés et la routine ne règnent avec plus d'empire.... C'est un des départements les plus reculés par rapport aux connaissances et à l'industrie..... Pas un atelier, pas une manufacture, pas une société de commerçants ou de spéculateurs qui la vivifiât. » L'échec de l'insurrection, projetée en 1832, a parfaitement montré que l'explication de ce triste épisode de notre Révolution est dans l'ignorance où était alors cette contrée, encore tout-à-fait à part aujourd'hui, même à certains égards. Jusqu'ici la guerre de la Vendée n'avait été racontée que par des écrivains royalistes, les Beauchamp, les Larochejaquelein, l'abbé Bernier, Crétineau-Joly, M. de Barante, etc. On peut deviner quelles légendes absurdes et quelles calomnies contre les *Bleus* ont été propagées par ces *Blancs* de date diverse. Déjà cependant, M. Michelet, en touchant à ce sujet dans son *Histoire de la Révolution*, avait dissipé bien des erreurs, détruit bien des mensonges. Il manquait cependant encore un livre spécial sur cette question. Un enfant du pays, qui a pu recueillir à temps bien des traditions, avant qu'elles disparaissent pour jamais dans la tombe des vieillards, rares survivants de cette époque ; un écrivain connaissant parfaitement le pays, ses passions, ses préjugés, ses habitudes, ses croyances, habitué par deux livres remarqués : *La France sous Louis XIV*, et l'*Histoire des Paysans* (1), à manier des documents historiques, et à les contrôler l'un par l'autre, a entrepris d'écrire cette guerre de Vendée, en faisant à chaque parti la part qui lui revient de bien et de mal. Pour la première fois, ces pures renommées de Kléber et de Marceau ne sont pas toujours sacrifiées à Bonchamp, à Lescure, à Stofflet, à Larochejaquelein. Terminons cette trop courte analyse d'un épisode de cette gigantesque année 1793, par la conclusion de l'auteur : « Ce premier acte d'un drame effroyable doit suffire, pour inspirer à tous les partis l'horreur de

(1) Le premier, librairie internationale de Lacroix, 2 vol., 1865 ; le deuxième, chez Chamerot, 2 vol. in-8°, 1856.

Digitized by Google

ces luttes fratricides. Plus de 600,000 Vendéens y perdirent la vie, mais non sans avoir massacré un nombre peut-être égal de patriotes. Je ne parle pas des désastres matériels, des villes prises et reprises, des villages détruits, des fermes incendiées, des richesses anéanties.....

Voilà ce que coûtent les guerres civiles ! et pour quel résultat ? Si cette dernière jacquerie, que ceux pour lesquels on couvrait la France de tant de désastres devaient payer de « la plus incompréhensible des ingratitudes » (dit Crétineau-Joly), eût atteint le but qu'elle poursuivait, le XVIIIe siècle eût été comme non avenu, et la France reculait jusqu'au règne de Louis XIV.... Ont-ils donc oublié l'arrêt souverain de Châteaubriand contre « ces navigateurs en amont, toujours submergés dans leur lutte insensée? »

IV.

Les questions de noblesse sont à la mode du jour, dans les goûts de l'époque ; tout le monde, plus ou moins, est en quête de noms antiques, avec ou sans particule, d'armoiries. L'auteur d'un excellent et commode recueil historique sur lequel nous reviendrons prochainement, *Le Cabinet historique* (1), M. Louis Paris, a cru être utile en publiant l'*Indicateur de l'Armorial général de France*, composé par le célèbre juge d'armes, Charles d'Hozier, et qui comprend trente-quatre registres in-folio de texte, et trente-cinq volumes d'armes coloriées (2) ; il embrasse la France entière, divisée par Généralités ou Intendances, et présente une liste d'environ 60,000 noms. M. Paris en a dressé une table générale, par ordre alphabétique, qui renvoie au volume de d'Hozier. Avant le dépouillement laborieux, entrepris par M. Louis Paris, pour retrouver dans l'*Armorial général* les diverses émigrations des membres d'une même famille, — car il y en a bien peu qui aient

(1) Revue mensuelle, 14 fr. pour les départements, 12e année. 5, Rue des Grands-Augustins, Paris.

(2) Un édit de 1697 avait, dans des vues financières, rendu obligatoire l'enregistrement des armoiries ; il avait été rendu sur le conseil de la duchesse de Roquelaure qui toucha une belle somme pour son *droit d'avis*, comme on disait des inventions de tous les *donneurs d'avis* (*Correspond. administ. de Louis XIV*, t. III, p. 314, et *Annales de la Cour de Paris*, 2e édition de 1703, t. Ier, page 169).

Digitized by Google

constamment et exclusivement habité la même province, — il fallait se résoudre à feuilleter les trente-quatre énormes in-folio de la Bibliothèque impériale. Désormais, à l'aide des tables de l'*Indicateur*, en un clin-d'œil, on fera le compte de tous les homonymes répandus sur les divers points du sol français, et en allant aux pages indiquées, par la comparaison et le rapprochement des armoiries décrites, on se retrouvera immédiatement sur la trace des diverses branches d'un même arbre généalogique ; en d'autres termes, chacun reconnaîtra les siens, si éloignés, si perdus de vue qu'ils soient ou qu'ils aient été depuis longtemps. Le premier volume finit avec le G, par le nom de *Guzan*, appartenant à la Provence. — Avis à ceux qu'intéresse la publication de M. Louis Paris, ils lui devront de s'épargner beaucoup de fatigues, et surtout d'éviter de se perdre souvent dans ce dédale séculaire.

V.

L'Ecole romantique contre laquelle on a beaucoup crié, aura eu pour résultat non pas de nous « *délivrer des Grecs et des Romains,* » grâces à Dieu ! mais de nous mettre en relations plus ou moins suivies avec les littératures modernes et étrangères. Chaque jour, de nobles efforts sont tentés dans ce sens : ici M. Taine avec son monument, *Histoire de la littérature anglaise* (4 vol. in-8°), ou les savantes et intéressantes monographies de M. Maizières ; là les traductions du *Théâtre espagnol* de M. Alph. Royer, Ch. Habeneck, Emile Chasles, Viardot, etc., les ouvrages de M. Puibusque, de Magnabal, etc. ; l'Allemagne, par des traductions de M. de Barante, Régnier Porchat, et les traités didactiques de Mme de Staël, de Henri Heine, etc. Aujourd'hui un jeune et habile professeur de l'Université, connu par des travaux spéciaux sur l'Italie, *Jérôme Savonarole*, *Deux ans de révolution en Italie* (1848-1849), *La comtesse Mathilde de Toscane et le Saint-Siége*, de nombreux articles à la *Revue des Deux-Mondes*, M. Perrens, membre de l'Académie royale de Turin, quoique français, a entrepris de nous mettre au courant de la littérature italienne. Les ouvrages de Ginguené, de Salfi, de Sismondi, n'embrassent que des époques restreintes et ont vieilli ; ils ne s'occupent en rien de la moitié du XIXe siècle,

Digitized by Google

si importante pour la littérature italienne, au point de vue du réveil de la nationalité. M. Perrens a voulu donner à la jeunesse studieuse et aux gens du monde, un substantiel précis qui « embrasse toutes les périodes, s'arrête discrètement aux grands auteurs, se borne à indiquer les médiocres. » La longue liste de sources, italiennes et françaises, consultées par M. Perrens, montre assez avec quelle conscience il a compris sa tâche, et les succès auxquels il est habitué dans ses publications et dans son enseignement garantissent de son talent et de l'intérêt qui anime son livre ; cependant il nous permettra de lui reprocher d'avoir voulu être trop complet. Quand il s'agit de littérature nationale, nous comprenons, jusqu'à un certain point, une indication exacte, une analyse en quelques lignes de ces auteurs en tout genre qu'on peut appeler les *minores* ou les *minimi* : ils achèvent la gloire de la patrie, ils y contribuent par leur nombre, ils donnent une idée nette de la moyenne de l'intelligence à telle ou telle époque, et nous acceptons cette méthode ; mais quand il s'agit d'une littérature étrangère, nous ne pouvons l'adopter. M. Perrens, à notre sens, a mis trop de noms inconnus ; ses résumés de quelques lignes n'apprennent rien sur ces écrivains, ses litanies de noms fatiguent le lecteur qui n'en peut rien retenir. Un résumé intelligent du siècle, ses tendances, ses aspirations, ses défauts, ses défaillances, comme M. Perrens sait si bien les dresser, eût bien mieux fait mon affaire, c'est le « grain de mil » que je demande ; et au lieu de ces Matteo Spinelli, de ces Malaspini, et tant d'autres, j'aurais mieux aimé plus de détails sur l'influence si heureuse de Frédéric II sur la littérature du XIIIe siècle. M. Perrens n'avait qu'à ouvrir les savants travaux de M. Huillard-Bréholles, dans sa *Diplomatique de Frédéric II*, ou dans son *Pierre des Vignes*, et y puiser à pleines mains. N'aurait-on pas une idée plus complète de Dante, si on connaissait non-seulement son influence sur les écrivains de son siècle, mais encore sur l'art qui pendant longtemps relève de lui : Orcagna et toute l'école du Campo-Santo de Pise, s'en sont inspirés, et il en sera de même jusqu'au siècle de Léon X, comme l'a bien montré M. de Sigalas, dans son *Dante et l'Art en Italie* (in-8° 1842). Voilà quelques points que M. Perrens connaît bien mieux que nous, et

Digitized by Google

dont il s'est privé volontairement pour les remplacer quelquefois par un catalogue de noms, au grand regret du lecteur. Cette réserve faite, nous ne pouvons qu'applaudir à cette entreprise, à son exécution, à l'esprit libéral qui souffle dans tout le volume. Il y a des parties qui nous ont paru achevées, et souvent pleines d'aperçus nouveaux et ingénieux ; telle est par exemple la période sur le siècle de Léon X, et le jugement de l'écrivain sur les influences et les protections royales en littérature. Le XIXe siècle intéresse très-vivement. En somme, la librairie Delagrave mérite bien des écoles et du public intelligent, par cette collection de littératures étrangères qu'elle inaugure si brillamment avec le livre de M. Perrens et *la littérature espagnole* de M. Baret, dont nous parlerons une autre fois.

VI.

Malgré une bonne édition précédée d'une notice étendue par M. Destailleur, et celle de M. Hémardinger, on connaissait peu de chose sur La Bruyère. En attendant l'édition des *Grands Ecrivains français*, dont M. Servois a déjà publié un volume à la librairie Hachette (la notice se trouvera dans le deuxième volume), et qui sera définitive, comme toutes les savantes, correctes et complètes éditions de cette collection monumentale, M. Ed. Fournier nous fait entrevoir les plus curieuses, les plus amusantes révélations sur La Bruyère et son siècle. Prenant pour épigraphe cette phrase de M. Prévost-Paradol : « Aussi le mot de *Comédie* vient-il aux lèvres, lorsqu'on voit marcher avec naturel tant de *caractères* originaux, » il a intitulé son livre, *La Comédie de J. de La Bruyère.* L'auteur des *Caractères* est un moraliste à la façon du satirique Perse, dont la finesse et le mordant s'enveloppent souvent dans des allusions qui le rendent encore plus piquant lorsqu'on en a la clé. C'est cette *clé*, qui s'adapte à toutes les éditions qu'offre M. Ed. Fournier, dans une suite de conjectures fondées sur sa connaissance si profonde du XVIIe siècle, et qui presque toutes nous ont paru heureuses. Le moraliste gagne infiniment à être ainsi éclairé. Ailleurs, M. Fournier rapproche d'une façon très-intéressante La Bruyère du grand comique Molière, et c'est un

Digitized by Google

cours littéraire qui les fait mieux comprendre tous deux, par leurs différents procédés. Sauf les médecins que La Bruyère n'attaque pas, — et notre ingénieux critique explique bien pourquoi (p. 108), — celui-ci s'est pris corps à corps avec tous les types de l'auteur du *Tartuffe*. Molière est avec La Fontaine, celui de ses contemporains dont La Bruyère aime le mieux à mettre le nom en saillie dans ses pages, et avec une vive sympathie, quoiqu'il ne trouve pas toujours son langage assez pur et qu'il lui reproche le jargon et le *barbarisme*.

Maint caractère, comme celui d'Onuphre, de Ménalque forme une vraie comédie ou une farce amusante. Du reste, comme le montre bien M. Fournier, La Bruyère, en lisant dans les salons, les nouveaux chapitres de son livre, les jouait pour ainsi dire ; il avait cela de commun, on le sait, avec Boileau pour ses *Satires* et même pour quelques *Epîtres*.

M. Fournier rapproche encore La Bruyère de Dangeau et de Saint-Simon, et trouve avec raison, une vraie supériorité, à certains points de vue, au livre des *Caractères* sur les *Mémoires* même du célèbre duc. Saint-Simon n'a peint que la Cour ; et La Bruyère qui lui est égal sur ce terrain, a de plus peint la ville, les campagnes. A ce sujet, M. Fournier fait envisager dans La Bruyère un véritable historien : on savait qu'il avait été maître d'histoire du petit-fils du grand Condé, mais on ne cherchait dans son livre que le côté moral, comme pouvant fournir des indications historiques. Etudié à la lumière des faits, rapproché des allusions nombreuses, La Bruyère doit maintenant compter comme un de ceux qui nous ont le mieux fait connaître, même historiquement, la société sous Louis XIV, absolument comme M. Cousin a tiré un excellent chapitre d'histoire du roman du *Grand Cyrus*, et M. Charles Giraud de sa longue et importante *Notice sur Saint-Evremond* (1). La Bruyère, le premier, emploie le fameux mot de Sieyès sur le peuple qui est tout, disait-il, et que cependant « les grands ont été conduits insensiblement à ne compter *pour rien* ; » ailleurs, à propos des noms du calendrier que la noblesse laisse au peuple pour prendre

(1) M. Cousin, 2 vol. Librairie académique. — M. Giraud, *Vie et Œuvres de Saint-Evremond*, 3 vol. Techner.

Digitized by Google

ceux de Tancrède, d'Adolphe, d'Hercule : « Evitons, dit-il avec cette ironie qui lui est familière, et qui justifie son nom de *Socrate*, évitons d'avoir rien de commun avec la multitude..... Qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les premiers *martyrs* ; » et à ce mot de martyrs ; il ajoute : « *Telles gens, tels patrons.* » Vingt autres endroits; sans parler du fameux portrait du paysan, viennent développer ce trait rapide du satirique moraliste. — Quelle plus vive satire pouvait-il faire de Louis XIV, que cette phrase : « Nommer un roi *père des peuples*, est moins faire son éloge que l'appeler par son nom, » écrite sous un roi qui fit tant pour qu'on l'appelât autrement. Nous renvoyons pour les détails aux deux petits volumes de M. Fournier, qui doivent venir prendre place à côté des *Caractères*, dans toute bibliothèque dont le maître est un véritable amateur de livres, un bibliophile digne de ce nom, et non un bibliotaphe.

VII.

Sous le titre de *Franc-Gauloises*, un docteur en médecine, déjà connu par d'importants travaux historiques sur Jeanne Darc, et littéraires sur l'esthétique dramatique, vient de publier un mélange de prose et de vers, traitant de toutes les grosses questions de notre époque (1849-1866), « *à travers les vanités du siècle*, » comme il le dit. Questions religieuses où il se montre chrétien sincère et gallican inébranlable, ce qui lui a valu, nous a-t-on rapporté, les félicitations d'un des prélats les plus distingués de notre temps, l'archevêque de Paris ; questions philosophiques où il est spiritualiste déclaré ; questions politiques et historiques où, selon nous, paraît trop le conservateur quand même. Nous ne partageons pas toutes les opinions de l'auteur dont nous voulons respecter l'anonyme qui le couvre, mais nous l'avons lu avec infiniment d'intérêt et de sympathie, tant règne dans ses écrits un ton de sincérité, d'honnêteté, de bienveillance ; nous voudrions qu'il fût lu par tous, amis et adversaires, parce que les uns apprendraient de lui cette douceur de polémique — compatible avec une conviction arrêtée — qui gagne souvent à la cause ceux qui en paraissent assez éloignés; et parce que les adversaires liraient

Digitized by Google

sans colère les reproches à leur adresse, sous la forme polie qu'a su leur donner l'auteur des *Franc-Gauloises*.

« .... Donnez-moi la force de tout dire
En un style d'airain qui fasse vibrer l'air ;
Et cependant, que ma satire
A ceux qui me liront n'apporte rien d'amer. »

dit-il, dans son invocation ; et cette aménité se trouve partout, en vers comme en prose : « Ce sont les doctrines que j'attaque, et je le fais de bonne foi, je dirai même à regret, pour les personnes qui les représentent et qu'il est impossible d'en séparer. »

Ces deux volumes sont comme le testament de cette âme honnête qui a cru utile de dire son impression sur les écrits et les événements de son temps.

Quæque ipse miserrima vidi
et quorum pars,

dit cet ancien député.

Nous ne pouvons discuter ici toutes ces grosses questions résultant des écrits de MM. Taine, Renan, Michelet, Henri Martin, des opinions de la jeunesse, etc. Que l'auteur nous permette cependant une observation, sur une erreur historique où l'ont entraîné ses sentiments anti-révolutionnaires, ou plutôt ses aspirations de conservateur.

« N'entendons-nous pas aujourd'hui, dit-il (p. 132, t. II), des écrivains déplorer les prétendues injustices de l'histoire envers Marcel, ce fameux prévôt des marchands, de sinistre mémoire... Si Marcel était un si grand citoyen, que devons-nous penser de Charles V et du surnom de sage qui lui a été décerné ? » N'y a-t-il pas eu, involontairement, j'en suis sûr, déplacement de la question par l'honnête critique ? Est-ce contre Charles V que s'étaient soulevés les Etats-généraux, Marcel à leur tête, ou contre cette déplorable politique des Valois qu'on peut appeler l'*Ere de la royauté de cour ;* de cette royauté qui attaquant toute l'œuvre des grands Capétiens, Louis VI et Suger, Philippe-Auguste, Saint-Louis, Philippe-le-Bel, ne favorisait que la noblesse et avait infligé à la France les grands désastres de Crécy, de Calais, de Poitiers, en attendant Azincourt, avait grevé le pays d'impôts, arrêté dans sa marche

Digitized by Google

ascendante la royauté et la bourgeoisie ? — Si Marcel était forcé de se rattacher à Charles-le-Mauvais, n'était-ce pas en désespoir de cause, lorsque jugeant incorrigible la dynastie régnante, il voulait, ainsi que nos pères en 1830, se donner à une branche collatérale qui eût accepté la royauté tempérée par une sorte de gouvernement constitutionnel, comme essayait de le devenir à cette époque celui des Anglais ? Loin d'être l'adversaire de Charles-le-Sage, Marcel eût été, nous le croyons, un de ses fermes soutiens, comme tout ce ministère des petites gens, les *Marmousets* du règne suivant; les Aubriot, les Montagu, les Savoisy, les Clisson, les Du Guesclin. Pouvait-on deviner dans le Dauphin, refusant les justes demandes des Etats, le prince dont le règne fut une époque de réparation et une halte glorieuse et bienfaisante entre deux époques de malheur et de honte ? Nous le demandons à notre auteur lui-même qui connaît si bien tout ce siècle et qui est animé d'un patriotisme si vrai et si élevé. Je crois qu'au fond de son désaccord et du nôtre sur bien des points, il y a plus de malentendus des deux côtés que de division réelle. C'est ce qui nous fait recommander la lecture de ces deux volumes, à l'attention de la critique ; il y a, nous le croyons, profit pour tous les partis, chaque fois que paraît « un livre de bonne foi » comme les *Franc-Gauloises*.

ALPH. FEILLET.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

La Chaleur considérée comme un mode de mouvement. Cours en douze leçons professées à l'Institution royale de la Grande-Bretagne, par John Tyndall, de la Société royale de Londres, professeur de physique à Royale Institution. Ouvrage traduit de l'anglais par M. l'abbé F. M. Moigno. In-12. Paris, Etienne Giraud, libraire-éditeur, 20, rue St-Sulpice. 1864.

« La chaleur, dit Bacon, c'est le mouvement expansif par lequel le corps tend à se dilater, et à occuper une plus grande sphère ou un plus grand espace qu'il ne faisait auparavant. » Ce principe émis par Bacon, sous l'influence d'une inspiration, j'oserai dire, prophétique, est en quelque sorte la thèse supérieurement développée dans le savant ouvrage dont je veux entretenir les lecteurs de la *Revue*. Les faits brillants, les théories presque surhumaines, les résultats prodigieux de recherches que l'on a peine à croire, à moins d'être quelque peu initié aux sciences, feront, je n'en doute pas, excuser l'aridité du sujet; et puis on est tellement repu de ces riens boursoufflés que l'on vend à foison sur les places, dans les rues, dans les gares, à son de caisse ou de trompe, qu'on est heureux et bien aise de penser à quelque chose, et de reposer son esprit, en se livrant aux réflexions, aux méditations sérieuses.

Les douze leçons sur la chaleur, de M. Tyndall, ont pour tous les amis des sciences, un titre bien séduisant: mais ce qui les recommande bien autrement encore, c'est le nom du traducteur. Le savant rédacteur des *Mondes*, n'aurait pas pris cette tâche, malgré les complaisances de l'amitié, si ce n'eût été une œuvre de maître, s'il n'eût été *séduit* par ces leçons, *ouvrage de physique le*

Digitized by Google

plus parfait qui lui soit tombé sous la main. Ce témoignage d'éloges fait par M. l'abbé Moigno, nous dispense de toute réflexion.

Il n'y a pas encore un demi-siècle, ces agents physiques mystérieux, qu'on appelle le *calorique* et la *lumière*, étaient le sujet de théories fort contradictoires. Les faits manquaient à l'appui de l'une aussi bien que de l'autre. L'une de ces théories, la plus ancienne, créée par le génie de Newton, et sauvegardée jusqu'à ces derniers temps par l'autorité et le prestige du grand nom de son auteur, admet que la chaleur est « *une substance dont l'entrée dans nos corps cause la sensation de chaud, et la sortie la sensation de froid.* » Suivant cette théorie, qu'on appelle la théorie MATÉRIELLE, les corps chauds lancent dans toutes les directions une infinité de particules de calorique, et c'est cette *canonnade* qui produit sur nous la chaleur. La seconde, comme date de naissance est aussi ancienne. On la doit à Huyghens. Mais longtemps oubliée, elle fut reproduite par Young, qui eut *l'immortel honneur d'avoir refoulé le flot de l'autorité*, et d'avoir établi sur une base assurée, la théorie des ondulations. Le génie de Fresnel qui créa, au commencement de notre siècle, l'optique moderne, acheva de renverser l'édifice de Newton. Suivant ces physiciens, la lumière et la chaleur sont produites par des vibrations semblables à celles du son. Elles sont le résultat d'une agitation, d'un mouvement, et non d'un transport, qui se propage de proche en proche, de molécule à molécule, dans un milieu que les physiciens nomment l'éther. Les rides de l'eau occasionnées par la chute d'une pierre, par exemple, et qui se continuent jusqu'au rivage, les ondulations fournies par une corde tendue qu'on frappe transversalement, nous donnent une idée très-exacte et très-vraie des vibrations lumineuses et calorifiques. Il n'y a qu'une différence, c'est que dans un cas, le mouvement est si considérable qu'il affecte nos sens avec une extrême facilité, et que dans l'autre, il est tellement microscopique, qu'il faut avoir recours aux artifices et aux expérimentations les plus délicates pour le reconnaître.

M. Tyndall traite de la chaleur à ce point de vue, et ses leçons sont un bijou et même un chef-d'œuvre, dans l'histoire du calorique ondulatoire. Il part des expériences et des faits les plus vulgaires,

Digitized by Google

les plus simples, pour s'élever ensuite jusqu'aux recherches les plus laborieuses, les plus profondes, les plus sublimes, et établir d'une manière péremptoire, et avec toute la hardiesse du génie, cette magnifique théorie dont on n'avait jusqu'alors que des esquisses, grandioses il est vrai, mais incomplètes. Outre le mérite d'une rare conception, il a celui d'une exquise clarté dans l'exposition. A mes yeux, ce n'est pas une faible valeur, que de pouvoir, dans une question aussi ardue, aussi relevée, se rendre bien intelligible, et exciter le plus vif intérêt. Son livre est profondément *savant*, dans toute l'acception du mot, et pourtant sa simplicité est telle qu'il n'est pas besoin d'être soi-même bien versé dans les sciences pour le comprendre en entier. Les simples notions scientifiques qui sont aujourd'hui le couronnement de toute bonne éducation, sont suffisantes pour que, moyennant une attention soutenue, on puisse le suivre, et voguer avec lui dans les sphères élevées où il nous transporte. Il a aussi pour nous un attrait bien grand, celui de la nouveauté. « Mettons-« nous donc à l'œuvre avec *cœur* et espérance, comme le dit « l'auteur (1) ; familiarisons-nous avec les faits et les idées les plus « modernes, relativement à cet agent qui pénètre tout ; puis cher-« chons avec diligence les chaînons de la loi qui lie entre eux les « faits, et donne de l'unité à leurs manifestations les plus diverses. « Si nous réussissons, nous donnerons satisfaction, dans un degré « inconnu jusqu'ici, à cet amour de l'ordre et du beau qui, j'en « suis persuadé, est implanté dans le cœur de chacun de mes lec-« teurs. Des hauteurs auxquelles nous aspirons, nous aurons, de « l'ensemble de la nature, une vue incomparablement plus claire « que celle à laquelle nous pourrions atteindre, si, tandis que je « me fais votre guide dans la région où nous allons entrer, je me « tenais au niveau le plus bas, et dans les sentiers déjà battus. »

Le point de départ est celui-ci : le *mouvement* produit de la *chaleur*, et réciproquement la *chaleur* produit du *mouvement*. La première partie de cette proposition a été énoncée par Locke avec un *bonheur singulier*. « La chaleur, » dit-il (2), » c'est une très-vive

(1) *La chaleur considérée comme un mode de mouvement*, par John Tyndall; page 25.

(2) Ibidem ; page 2.

Digitized by Google

agitation des parties insensibles de l'objet qui produit en nous la sensation qui nous fait dire que cet objet est chaud ; de sorte que ce qui, dans notre sensation est de la *chaleur*, n'est dans l'objet que du *mouvement*. » Cette même partie de notre proposition se trouve victorieusement démontrée par des faits que Rumford eut la bonne fortune de rencontrer et d'expliquer. « Pendant qu'il « faisait forer des canons à Munich (1), il fut si vivement frappé de « la grande quantité de chaleur développée par l'opération du « forage, qu'il fut amené à inventer un appareil pour l'étude « spéciale de la génération de la chaleur par le frottement. Il « construisit un cylindre creux en fer, dans lequel entrait une « sorte de pilon solide, fortement pressé contre son fond. Dans « une caisse, enveloppe du cylindre, il versait environ dix litres « d'eau avec un thermomètre qui indiquât sa température, 16°. « Un cheval faisait tourner le cylindre, et, une heure après que le « frottement avait commencé, la température de l'eau était de 42° ; « elle s'était élevée de 26°. Après une heure et demie, la tempéra- « ture fut de 61° ; après deux heures, de 81° 3 ; au bout de deux « heures trente minutes, l'eau entrait en pleine ébullition. Rumford « donne une description très-pittoresque de l'effet produit par cette « expérience, sur ceux qui en furent témoins. « *Il serait difficile,* » « dit-il (Rumford, Essays, vol. II, p. 484), « *de décrire la surprise* « *et l'étonnement exprimé par le visage des assistants, à la vue d'une* « *si grande quantité d'eau chauffée et rendue bouillante sans le moindre* « *feu. Quoique, dans ce résultat, il n'y eût rien de bien extraordinaire,* « *je reconnais franchement qu'elle me causa un plaisir enfantin telle-* « *ment grand, que j'aurais dû certainement le cacher, et non le laisser* « *paraître, si j'avais ambitionné la réputation d'un grave philosophe.* »

Tout le monde connaît l'expérience du briquet à air, expérience qui se fait dans tous les cours. Chacun sait que par la compression de l'air, il y a un développement de chaleur assez grand pour déterminer l'inflammation d'un morceau d'amadou placé à la partie inférieure du piston. Cette expérience est trop classique pour nous y arrêter. Eh bien ! dans ce cas, c'est encore une force mécanique

(1) *La chaleur considérée comme mode de mouvement;* page 11.

Digitized by Google

qui produit la chaleur. Les agents physiques peuvent, eux aussi, produire des actions capables d'engendrer de fortes températures. Personne n'ignore que le courant électrique, dans son passage à travers un fil conducteur, peut souvent échauffer assez ce dernier, pour le rougir, le fondre et même le volatiliser. Mais voici un fait bien plus curieux de développement de chaleur dû, cette fois, à l'action de puissants aimants. Je la donne telle que je la trouve dans le livre de M. Tyndall (1). « J'ai ici un cylindre métallique « solide, dont toutefois l'intérieur est composé d'un métal plus « fusible que celui de son enveloppe extérieure. Celle-ci est de « cuivre, et elle est remplie par un alliage dur, mais très-fusible. « Je place ce cylindre verticalement entre les pôles coniques de « l'aimant. Une corde va du cylindre à une roue, et en mettant « celle-ci en mouvement on fait tourner le cylindre. Il tournerait « indéfiniment, aussi longtemps que l'aimant ne sera pas rendu « actif, sans produire l'effet cherché ; mais dès que l'aimant sera « devenu actif (2), j'espère que le mouvement de rotation dévelop- « pera une quantité de chaleur suffisante pour fondre le noyau « intérieur du cylindre, et si je réussis, je verserai le métal liquide « devant vous. Deux minutes suffiront pour cette expérience. Le « cylindre tourne maintenant, et son orifice supérieur est ouvert. « Je le laisserai ainsi ouvert jusqu'à ce que le métal devenu liquide « éclabousse visiblement les pôles de l'aimant. Une minute s'est à « peine écoulée, et j'ai déjà aperçu la lave métallique. J'arrête « maintenant le mouvement pour un moment, et je ferme l'extré- « mité du cylindre pour empêcher le métal de se répandre. « Laissons l'action se continuer pendant une demi-minute encore ; « la masse entière de l'intérieur, j'en suis persuadé, est maintenant « fondue. J'enlève le cylindre, j'ôte le bouchon, et voici le métal « liquéfié que je verse sous vos yeux. »

Voici quelques unes des mille expériences que donne M. Tyndall, pour prouver que le mouvement, *l'énergie mécanique*, se traduit en

(1) *La chaleur considérée comme un mode de mouvement*, par John Tyndall; page 37.

(2) L'aimant en question est un électro-aimant, qu'on rend actif par le courant électrique.

Digitized by Google

chaleur. Examinons à présent comment la chaleur se change en mouvement ou en énergie mécanique. Là, les phénomènes sont peut-être encore plus nombreux et surtout plus généralement connus. La vapeur, cette puissante esclave du génie moderne, destinée à bouleverser le monde par les bienfaits qu'elle prodigue avec tant de largesses, doit toute sa puissance à la chaleur. Au moyen de cet agent nous pouvons augmenter sa force à notre guise, et si les cellules où nous la retenons captive, ont une résistance assez considérable, nous lui transmettons une énergie qui devient aussi énorme que nous le voulons. Les molécules des corps solides sont rapprochées les unes des autres par une force attractive qu'on appelle *cohésion*, et cette attraction établit une sorte de solidarité dans leur mouvement. La chaleur diminue peu à peu cette force en éloignant les molécules, et quand la distance est devenue assez considérable, quand chacune des molécules possède assez de calorique, pour que son mouvement soit devenu indépendant de celui de ses voisines, le corps qui était *solide*, est passé à l'état *liquide*. Communiquons encore plus de calorique aux molécules, il détruira progressivement l'attraction moléculaire, et bientôt son énergie étant supérieure, les molécules du corps ayant emmagasiné une force contraire à celle qui les réunissait d'abord, se repoussent mutuellement, tendent à s'éloigner les unes des autres ; le corps est alors *gazeux* ; il cherche à occuper un espace plus vaste ; il jouit en un mot de l'expansibilité, et chaque nouvelle quantité de chaleur que nous lui départirons, augmentera cette force *expansive* ou *répulsive*, qui, si le corps est emprisonné, se transmettra à son enveloppe d'autant plus énergiquement que le calorique sera donné en plus grande abondance. Telle est la théorie du mouvement développé par la chaleur.

Prenez de la glace, la chaleur la fera fondre ; « quand vous « ajoutez de la chaleur, ou, en d'autres termes, du mouvement à « l'eau, les particules s'échappent de sa surface libre en nombre « toujours croissant. Nous approchons de plus en plus de ce qu'on « appelle le *point d'ébullition* du liquide, où la conversion en « vapeur n'est plus limitée à la surface libre, mais devient plus

Digitized by Google

« abondante au fond du vase auquel la chaleur est appliquée. » (1)

Ce n'est pas seulement sur l'eau, l'une des *substances les plus admirables de la nature*, que la chaleur montre sa puissance merveilleuse ; elle se manifeste dans tous les corps ; et son action varie suivant la nature des substances qui ont chacune *pour la chaleur une capacité spéciale*, ou une chaleur spécifique. Si on étudie seulement l'action produite par la chaleur avant le changement d'état des corps, alors qu'elle sert uniquement à dilater la matière, à augmenter son volume en éloignant les molécules, on trouve des résultats prodigieux. « L'énergie des forces engagées dans ce mou-« vement atomique et ce travail intérieur, dit M. Tyndall (2), « mesurée à l'échelle des énergies mécaniques ordinaires, est « vraiment énorme. J'ai ici un kilogramme de fer qui, chauffé de « 0° à 100° se dilate d'environ 1/800 du volume qu'il possède à « 0° ; cette augmentation de volume échapperait certainement aux « yeux les plus perçants ; cependant, pour imprimer à ses atômes « le mouvement correspondant à cette élévation de température, et « pour leur faire franchir le petit espace indiqué par cette fraction « si petite, il faudrait toute la quantité de chaleur capable d'élever « 5,000 kilogrammes à la hauteur de 1 mètre. »

Le mouvement produit de la chaleur, ai-je dit, et la chaleur engendre le mouvement. Mais si on détruit le mouvement, qu'arrive-t-il ? Il arrive que de la chaleur est régénérée. « Lorsqu'un « boulet de canon frappe un but, il est fortement échauffé, et la « théorie de l'équivalent mécanique de la chaleur nous met à « même de calculer, avec la plus grande exactitude, la quantité « de chaleur engendrée par le boulet, lorsque sa vitesse est « connue (3). » Je ne veux pas m'arrêter longtemps, ni citer beaucoup d'exemples propres à prouver mon assertion. Voilà cependant un calcul que je vais encore donner, je le trouve dans l'ouvrage qui nous occupe, et certes il vaut bien les honneurs d'une grande publicité. Quel malheur ! dire que de si nobles connaissances, de

(1) *La chaleur considérée comme un mode de mouvement*, par John Tyndall ; page 112.

(2) Ibidem, p. 112.

(3) Ibidem, p. 21.

Digitized by Google

si sublimes théories, restent enfouies, ou du moins ne sont connues que d'un petit nombre. On a le cœur serré, en voyant que des écrivains d'un certain mérite, se creusent la tête pour trouver un sujet, et s'évertuent à remplir des colonnes en nous donnant le maigre fruit de leur imagination épuisée. Leurs boutades seraient beaucoup mieux employées, et exciteraient une curiosité salutaire, s'ils consacraient leur talent à répandre ces merveilles inconnues de la science et de la nature, à les offrir, à leurs milliers de lecteurs, sous une forme simple et saisissante, au lieu de sacrifier leur verve à de futiles récits, à produire des tirades de phrases, plus ou moins intelligibles, sans fond, sans pensée sérieuse, qui n'ont entre elles bien souvent, d'autre connection, que les astérisques qui les séparent, et dont l'unique résultat est de faire perdre le temps en faussant le goût!.. Mais je reviens à mon sujet... On sait que la terre tourne sur elle-même en 24 heures, et qu'elle accomplit une révolution complète autour du soleil en 365 jours 1/4 environ. Eh bien! « connaissant le poids de la terre, comme nous le connais-« sons, et la vitesse avec laquelle elle se meut dans l'espace, un « simple calcul nous donnerait la quantité exacte de chaleur qui « naîtrait si la terre était arrêtée brusquement dans son orbite, le « nombre de degrés, par exemple, que cette quantité de chaleur « communiquerait à un globe d'eau d'un volume égal à celui de la « terre. Mayer et Helmholtz ont fait ce calcul, et ils ont trouvé « que la quantité de chaleur engendrée par ce choc colossal suffi-« rait non-seulement pour fondre la terre entière, mais pour la « réduire, en grande partie, en vapeur. Ainsi, le seul arrêt brusque « de la terre dans son orbite amènerait les éléments à l'état de « fusion par une chaleur ardente. Et si, après l'extinction de son « mouvement, la terre, comme il arriverait nécessairement, allait « tomber sur le soleil, la quantité de chaleur engendrée par ce « nouveau choc serait égale à la chaleur développée par la com-« bustion de 1,600 globes de charbon solide, égaux en volume à « la terre. » (1)

En partant de ce curieux résultat, M. Tyndall donne, dans sa

(1) *La chaleur considérée comme un mode de mouvement*, par Jonh Tyndall, p. 42.

Digitized by Google

douzième leçon, la théorie météorique de la lumière solaire; en voici un extrait. « Les Transactions de la Société royale d'Edim-« bourg, pour 1854, contiennent un très-beau mémoire dans lequel « M. le professeur William Thomson développe la théorie esquis-« sée par M. Waterston. Il admet que les météores qui devront « servir à l'approvisionnement actuel de la lumière solaire se « trouvent principalement en dedans de l'orbite de la terre, et que « nous les voyons dans la lumière zodiacale, « *une pluie illuminée,* » « ou mieux « *un tourbillon de pierres.* » C'est précisément la source « d'énergie indiquée d'abord par M. Mayer. « En conséquence « donc, écrit M. le professeur Thomson, la source de l'énergie « d'où dérive la chaleur solaire, est indubitablement météorique... « La principale de ces sources, et peut-être la seule appréciable « et efficace, est dans les corps qui, actuellement circulent autour « du soleil, à l'intérieur de l'orbite terrestre, et qui sont probable-« ment aperçus dans l'appendice lumineux appelé par nous « *lumière zodiacale.* L'approvisionnement d'énergie pour la lumière « solaire dans l'avenir est maintenant en partie dynamique, les « mouvements de ces corps autour du soleil; en partie potentielle, « leur gravitation vers le soleil. Cette seconde portion est graduel-« lement employée, moitié à vaincre la résistance du milieu, « moitié à produire un accroissement continuel de la première. « Chaque météore se meut de plus en plus vite et se rapproche de « plus en plus du centre, jusqu'à ce que, à un moment donné et « très-soudainement, il s'embarrasse tellement dans l'atmosphère « solaire qu'il commence à perdre sa vitesse. Quelques secondes « plus tard, il est au repos à la surface du soleil; et l'énergie qu'il « engendre s'échappe sous forme de vibration vers les lieux où « elle était en réserve depuis tant de siècles, pour s'élancer enfin, « sous forme de lumière et de chaleur, vers les régions les plus « reculées de l'espace. » (1) D'après cette théorie, la lumière et la chaleur solaires seraient l'effet de la chute périodique sur le soleil de masses météoriques qui viendraient y perdre leur vitesse. « Or, « quelle que soit en elle-même la valeur de cette hypothèse, force

(1) *La chaleur*, etc., p. 420.

Digitized by Google

« est d'admettre que ces chutes périodiques de matières ou météores « suffiraient réellement à produire et à entretenir la chaleur et la « lumière solaires »... « C'est une noble spéculation ; et la vraie « théorie, si celle-ci, ou quelque point de celle-ci se trouve en dé- « faut, ne sera en elle-même ni moins étrange ni moins éton- « nante. » (1)

Je n'en finirais pas, si je voulais parler de toutes les choses admirables qui sont traitées dans le livre de M. Tyndall. La théorie des glaciers dans la sixième leçon, de la conductibilité des corps pour la chaleur et l'électricité dans la septième, de l'identité de la chaleur et de la lumière dans la huitième, de la radiation et de l'absorbtion dans la neuvième et la dixième, nous donneraient lieu à tant de réflexions, qu'infailliblement nous serions trop long. Il faudrait en quelque sorte citer tout l'ouvrage. On me pardonnera encore cependant la citation suivante en raison des préjugés qu'elle combat. « Le docteur Wells attribue l'action d'aveuglement « dont on accusait les rayons de la lune, au froid dû au rayonne- « ment par un ciel clair ; l'éclat de la lune n'intervenant dans cet « accident que comme indice de la limpidité de l'atmosphère. « L'action putréfiante, attribuée aussi aux rayons de la lune, est « réellement due à un dépôt d'humidité ou d'une sorte de rosée « sur les substances animales exposées à l'air. La destruction des « plantes délicates par la gelée, lors même que l'air du jardin est à « quelques degrés au dessus de la température de la glace, n'a pas « d'autre cause que le refroidissement par rayonnement. Un écran « de toile d'araignée, suffirait à les préserver de tout dommage. »

« Dans l'orgueil d'une demi-science, dit Wells, j'ai souvent souri « des moyens fréquemment employés par les jardiniers pour pro- « téger les plantes délicates contre le froid, parce qu'il me semblait « impossible qu'un mince paillasson ou quelqu'autre abri de cette « espèce pût les empêcher de descendre à la température de l'at- « mosphère, par laquelle seule je les croyais exposées à être « endommagées. Mais quand j'eus appris que des corps à la surface « de la terre deviennent, pendant une nuit calme et sereine, plus

(1) *La chaleur considérée*, etc., p. 397.

Digitized by Google

« froids que l'atmosphère, en rayonnant leur chaleur vers les cieux, « je trouvai, dans ce seul fait, la raison suffisante d'une pratique « qu'auparavant j'avais jugée inefficace et inutile. » (1)

Ces hautes considérations, ces phénomènes splendides, que l'homme, par son opiniâtre curiosité, et son infatigable travail d'investigation, est parvenu à démêler dans cet immense tourbillon de la nature, sont bien propres à le relever à ses propres yeux, à le rendre fier de sa supériorité sur tout ce qui l'environne. Il n'est qu'un grain de poussière dans l'univers matériel, mais par son intelligence, quand il sait la gouverner, il grandit d'une manière surprenante, et de pygmée qu'il était, il devient géant. C'est surtout par l'étude des sciences qu'il étend sa domination. « Présentées « à notre esprit sous leur véritable aspect, les découvertes et les « généralisations de la science moderne constituent le plus sublime « des poëmes qui se soit jamais offert à l'intelligence et à l'imagi- « nation de l'homme. Le physicien de nos jours est sans cesse en « contact avec un merveilleux qui ferait pâlir celui de Milton. Il « est si grandiose et si sublime qu'il faut à celui qui s'y livre une « certaine force de caractère pour se préserver de l'éblouissement. Toutefois « la puissance en circulation est toujours la même. Elle « roule en flots d'harmonie à travers les âges ; et toutes les éner- « gies de la terre, toutes les manifestations de la vie, aussi bien « que le déploiement des phénomènes, ne sont que des modula- « tions ou des variations d'une même mélodie céleste. » (2)

M. Tyndall nous a exposé dans son livre, avec toute l'habileté désirable, une partie de ce beau poëme de la nature, il nous a décrit quelques-unes de ses divines harmonies, avec toutes les grâces et le charme de la poésie. Et il est inutile, comme le dit très judicieusement le traducteur dans sa préface, de recommander plus particulièrement à l'attention du lecteur telle ou telle série d'expériences, telle ou telle théorie. Car un des caractères les plus saillants de l'œuvre de M. Tyndall, c'est d'être partout également plein d'intérêt.

J. Bliard,
Professeur de physique au collége de Charleville.

(1) *La chaleur considérée*, etc., p. 426.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Distribution des prix du collége de Charleville, du 6 août 1866. — Distribution des récompenses décernées aux instituteurs et aux institutrices du Département, pour la tenue des cours d'adultes. — Notes biographiques sur Linguet. — Un livre du docteur Buchez. — Le musée des vitraux au Louvre. — Le monument de Bayard. — Découverte du tombeau de Claude de Moy, fondatrice du Saint-Sépulcre, à Charleville. — Le cable transatlantique. — Séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Prix à décerner pour la composition d'un glossaire de patois ou langage rustique. — La galerie des tableaux de Dresde. — Démolition de la chapelle de la collégiale, à Nantes. — Statistique des victimes de la guerre, de 1792 à 1864. — Nécrologie : Roger de Beauvoir, — Léon Gozlan.

Collége de Charleville. — Distribution solennelle des prix du 6 août 1866.

Noblesse oblige, avait dit l'an dernier, à pareille époque, M. Bourgeois, Inspecteur d'Académie, en s'adressant aux élèves, pour les féliciter des palmes qu'ils avaient obtenues au *concours académique*. Les enfants du collége de Charleville ont compris cette obligation ; ils ont travaillé avec plus d'ardeur encore que les années précédentes, et leurs nobles efforts ont été couronnés de succès, sinon plus nombreux qu'en 1865, du moins plus éclatants et plus glorieux, comme on peut en juger par le résultat suivant :

Concours Académique auquel ont pris part les lycées d'Amiens, de Douai, de Lille, de St-Omer, de St-Quentin, et les colléges communaux d'Abbeville, d'Armentières, d'Avesnes, d'Arras, de Bailleul, de Boulogne-sur-Mer, de Cambrai, de Charleville, de Dunkerque, de Laon, de Maubeuge, de Sedan, de Soissons, de Tourcoing, de Valenciennes.

NOMINATIONS OBTENUES PAR LE COLLÉGE DE CHARLEVILLE.

RHÉTORIQUE.

Prix d'Honneur. — 1er *Prix de discours latin.* — Many, Séraphin, de Gespunsart.

Digitized by Google

2e *Prix d'Histoire et de Géographie.* — Many, 2.

SECONDE.

2e *Accessit de version latine.* — Brincourt, Prosper, de Donchery.

TROISIÈME.

1er *Accessit de Mathématiques.* — Sainmont, Joseph, de Vireux-Wallerand.

Ces faits n'ont pas besoin de commentaires, ils parlent assez d'eux-mêmes. Nous espérons que l'avenir ne le cédera en rien au passé, et que remplis d'une sainte émulation, les élèves du collége de Charleville conserveront le rang élevé qu'ils ont conquis dans l'Académie, et se montreront reconnaissants et dignes des largesses et des bienfaits que leur prodigue l'administration municipale. Le collége entièrement restauré contiendra beaucoup plus d'élèves, et infailliblement les couronnes seront plus nombreuses. *J. Bliard.*

— Nous empruntons au *Moniteur Scolaire* des Ardennes du 1er septembre le compte-rendu de la distribution des récompenses décernées aux Instituteurs et Institutrices du Département pour la tenue de cours d'adultes pendant l'année scolaire 1865-1866.

La distribution des récompenses accordées aux Instituteurs et Institutrices des Ardennes, qui ont obtenu le plus de succès dans la direction de leurs cours d'adultes, pendant l'hiver dernier, a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Mézières, le 28 août dernier, sous la présidence de M. le vicomte Foy, préfet des Ardennes.

M. le baron de Ladoucette et M. E. de Montagnac, députés des Ardennes, MM. les membres du Conseil général et du Conseil départemental, M. Paul Bourdier, secrétaire général de la Préfecture, M. l'archiprêtre Petit, M. l'Inspecteur d'Académie, MM. les Inspecteurs primaires, et autres notabilités, assistaient à la cérémonie, et occupaient, aux côtés de M. le Préfet, des places réservées.

Malgré le mauvais temps, plus de 300 instituteurs, et aussi quelques institutrices, étaient venus prendre part à cette solennité locale, toute nouvelle pour eux.

Digitized by Google

Pour la première fois, en effet, les instituteurs des Ardennes paraissaient au grand jour d'une cérémonie publique, appelés, suivant le désir exprimé par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, à recevoir, en présence de leurs pairs, la récompense due à leurs utiles travaux.

Nous aimons à faire ressortir de cette fête, non-seulement l'idée qui lui a donné naissance, mais encore celle qui a présidé à son organisation, et qui lui a donné sa véritable signification, en la faisant coïncider avec la session annuelle des représentants de nos divers cantons.

Mis ainsi à l'aise devant une réunion d'hommes connus et depuis longtemps appréciés, les instituteurs semblaient ne former qu'une même famille, tant l'animation qui régnait entre eux était pleine de cette douce effusion qu'on aime à voir naître des sympathies réciproques. Aussi, lorsqu'elles éclataient, les manifestations étaient-elles unanimes et toujours inspirées par un sentiment commun d'estime et de bonne confraternité.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici l'allocution suivante, prononcée par M. le Préfet, à l'ouverture de la séance :

« Messieurs, nous allons procéder à la distribution des récompenses instituées en faveur des cours d'adultes, par S. M. l'Empereur, le Prince Impérial, le Ministre de l'instruction publique et le Conseil général du département.

La présence des membres du Conseil général et du Conseil départemental, celle de tous les hommes que vous avez appris depuis longtemps à estimer, témoignent hautement des honorables sympathies qui accompagnent vos efforts, et prouvent en même temps combien est populaire cette œuvre préconisée par S. Exc. M. Duruy, et dont il poursuit l'accomplissement avec une ardeur si louable et si patriotique.

Avant de donner la parole à M. l'Inspecteur d'Académie, je tiens à vous présenter une simple réflexion, motivée sur la situation particulière d'un grand nombre d'instituteurs, et inspirée par un sentiment d'équité auquel vous accorderez, j'en suis convaincu, votre entière adhésion.

Pour les concours ordinaires, tous les candidats sont placés dans les mêmes conditions de travail, et ce sont ceux qui ont fait preuve du plus grand mérite, en produisant les meilleurs résultats, qui obtiennent les récompenses. Ici, il faut le reconnaître, les instituteurs n'ont pas rencontré partout les mêmes éléments de succès : suivant le caractère, l'importance, je dirai même

Digitized by Google

suivant les besoins réels de chaque commune, les résultats ont dû nécessairement varier; et si les directeurs des cours d'adultes qui ont été désignés au choix du gouvernement présentaient des titres exceptionnels, il en est d'autres dont l'intelligence et le dévouement depuis longtemps éprouvés n'avaient pu trouver une aussi heureuse application.

Pour ceux-là, je tiens à le leur dire, le Conseil départemental, dont j'ai l'honneur de faire partie, s'est parfaitement rendu compte de leur situation : s'il n'a pu les comprendre dans la liste des élus, il n'en a pas moins hautement apprécié leurs louables efforts et leur mérite réel; et je ne doute pas que ce témoignage public de l'estime de leurs supérieurs ne soit pour eux une légitime compensation. Comme leurs concurrents plus heureux, ils apporteront un nouveau zèle dans l'accomplissement de la haute mission qui a été confiée au corps enseignant. »

Cette allocution a vivement intéressé l'auditoire, qui l'a accueillie par des applaudissements prolongés.

La parole a ensuite été donnée à M. Kremp, Inspecteur d'Académie, qui s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, le département des Ardennes mérite, à juste titre, les sympathies de tous les hommes dévoués au développement de l'instruction publique. Il y a quelques jours, les jeunes gens de nos colléges se plaçaient aux premiers rangs dans nos luttes académiques; nos écoles communales ont obtenu, cette année, les plus honorables distinctions au concours de l'union des Beaux-Arts. Partout s'améliore l'enseignement primaire, et je viens aujourd'hui constater, avec bonheur, la propagation rapide de nos cours d'adultes, le zèle des maîtres qui les ont dirigés, les succès qui ont été obtenus. L'instruction des classes populaires est maintenant organisée dans les Ardennes, nos efforts n'auront plus désormais qu'un but : consolider cet heureux résultat en en régularisant les précieux avantages.

En jetant, avec vous, Messieurs, un coup-d'œil d'ensemble sur le bien que nous avons réalisé et sur le bien qui nous reste à faire, je dois recourir à quelques données statistiques, vous exposer des nombres : c'est le côté aride de la tâche que j'essaie de remplir; mais vous reconnaîtrez bientôt avec moi que les chiffres ont ici leur éloquence.

Pendant l'hiver 1864-1865, il n'y avait dans notre département que 90 cours d'adultes, fréquentés par 1,390 élèves. En 1865-1866, le nombre de ces cours s'est élevé tout-à-coup à 402, suivis par 7,519 auditeurs assidus. On comptait au début 733 adultes qui ne savaient ni lire ni écrire; à la clôture des cours, 632 étaient sortis de ce triste état d'ignorance.

Digitized by Google

Les autres catégories d'adultes ont profité des leçons, pour augmenter leurs connaissances déjà acquises, soit dans les matières qui constituent les éléments obligatoires de l'instruction primaire, soit même dans celles qui en constituent les éléments facultatifs. 595 adultes ont pu étudier la géographie et l'histoire ; 915, acquérir des notions de géométrie et d'arpentage ; 581, s'initier à la tenue des livres et à la comptabilité commerciale ; 32, suivre des cours de chimie ; 915, des cours de dessin, si nécessaires, aujourd'hui, à la supériorité, je dirai même à l'existence de nos plus grandes industries.

Ces notions utilement répandues, si modestes en apparence qu'elles puissent être, auront, Messieurs, leur vertu civilisatrice. Le germe déposé se développera, et l'homme délivré de son ignorance, grandi à ses propres yeux, emploiera ses nouvelles connaissances au profit de sa moralité et de sa dignité. Ne craignons pas d'ouvrir trop larges les portes de nos écoles pour répandre sur les masses les bienfaits de l'éducation. Si quelques esprits redoutaient encore l'effusion libérale des lumières, qu'ils bannissent une crainte chimérique empruntée des temps de servitude. La science vient de Dieu et conduit à Dieu. L'instruction d'elle-même est toujours salutaire, et ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre, si la perversité de quelques hommes a parfois essayé d'en corrompre les sources. Continuons donc à réunir dans les cours d'adultes, et les hommes qui veulent apprendre, et les jeunes gens qui ne veulent pas oublier, en donnant à tous les notions que réclame l'exercice intelligent de leurs professions diverses, en éveillant dans leurs âmes les instincts honnêtes et tous les bons sentiments. Ce sera leur inspirer le respect des choses saintes, le culte de la famille, l'amour de la patrie et du souverain qui préside si glorieusement à ses destinées.

Messieurs les instituteurs, vous avez bien compris la mission qui vous était confiée, et vous vous en êtes dignement acquittés. J'ai pu apprécier votre désintéressement et votre zèle, j'ai connu vos veilles et suivi de près vos pénibles labeurs. A tous je vous rends ici un public et légitime hommage. Que ce soit la juste récompense de vos travaux !

Cette récompense, vous l'avez tous, il est vrai, déjà trouvée dans la satisfaction que donne à l'âme la conscience du devoir accompli. Vous l'avez trouvée aussi dans la protection incessante dont vous entoure le savant Recteur de notre Académie, dans la haute sollicitude que vous a toujours témoignée notre premier magistrat, si bien secondé par le zèle éclairé du Conseil départemental. Les plus méritants d'entre vous, soit par de plus longs services rendus aux classes ouvrières et l'importance des résultats,

Digitized by Google

soit par une entente plus parfaite de la direction morale imprimée à leurs cours, vont d'ailleurs recevoir les médailles qu'au nom de l'Empereur et du Prince Impérial leur décerne le Ministre de l'Instruction publique. D'autres vont se partager les prix accordés par Son Excellence elle-même, dont la mémoire restera à jamais attachée à l'organisation des cours d'adultes. A ces hautes distinctions vont se joindre aussi les récompenses instituées par le Départements, et que, par une heureuse coïncidence, qui ajoute à l'éclat de cette fête, vont eux-mêmes vous remettre les Conseillers généraux qui les ont si libéralement votées. Vous recevrez enfin les médailles offertes par de généreux protecteurs de l'instruction publique, qui ont droit, eux aussi, à toute votre reconnaissance.

Pour répondre à tant de marques d'intérêt, vous redoublerez de zèle, quand, à l'approche de l'hiver, les classes d'adultes s'ouvriront de nouveau. Que votre attention, Messieurs les Instituteurs, se porte spécialement sur les jeunes gens que le sort peut appeler sous nos drapeaux. La gloire du soldat ne doit plus avoir à souffrir de son ignorance.

Une amélioration, suite naturelle de vos cours du soir, s'est déjà produite dans plusieurs cantons. Dans ceux d'Attigny, du Chesne, de Grandpré, de Machault, il ne s'est rencontré, cette année, aucun conscrit illettré. Il ne s'est trouvé qu'un illettré dans chacun des cantons de Vouziers, de Monthois, de Buzancy. Le canton de Flize n'en a eu que 2 sur 75, et celui de Carignan, 3 sur 107. Mais les teintes sombres nous menacent encore sur les tableaux statistiques par suite des résultats moins heureux que nous fournissent d'autres circonscriptions.

Les cours d'adultes pourront seuls remédier à ce mal. Que les localités donc, en petit nombre, qui jusqu'à présent sont demeurées à l'écart de l'impulsion générale, concourent, elles aussi, à répandre partout les lumières dans le département, et les Ardennes tiendront un rang plus élevé encore sur la carte intellectuelle de la France !

Mais tout en recueillant ces délaissés du savoir, pour amoindrir le nombre des illettrés, les cours d'adultes ont encore une mission plus élevée à remplir. Les sociétés modernes, sous l'empire d'un sentiment généreux de civilisation, ont pris un essor inconnu de nos pères. Un immense mouvement intellectuel a envahi le monde, et la France, qui a présidé à ce réveil des peuples, doit tenir à honneur de conserver sa glorieuse initiative.

Sous peine de déchoir, il faut donc améliorer sans cesse l'instruction des classes ouvrières, et rendre plus éclairés encore ces travailleurs intelligents qui, dans les grandes expositions universelles, nous permettent de soutenir

Digitized by Google

la sévère application des nations rivales et nous aident puissamment à conserver notre supériorité.

Instituteurs des Ardennes, ce que vous avez fait nous répond de ce que vous ferez encore. L'empressement avec lequel vous êtes accourus à cette fête de l'instruction attesterait au besoin que nous pouvons toujours compter sur votre patriotisme. Achevez l'œuvre si bien commencée. Par là vous grandirez dans la considération du pays, et vous vous rendrez plus dignes encore de la puissante protection du souverain qui a tracé ce magnifique programme :

« S'occuper de tout ce qui peut à la fois améliorer la condition matérielle du peuple et élever son moral ; placer toujours devant ses yeux un noble but à atteindre, et l'exemple de ceux qui ont conquis la fortune par le travail, l'estime par la probité, la gloire par le courage. »

Des bravos ont interrompu, à diverses reprises, le discours de M. l'Inspecteur d'Académie, que terminent si heureusement les paroles mémorables prononcées par l'Empereur, le 7 décembre 1862, lors de l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène.

Après ce discours, M. le Préfet a remis à M. Tisseron, en le félicitant, les insignes et le diplôme d'officier d'académie. Cette remise a été faite au milieu des applaudissements de l'assemblée.

M. Raulin, inspecteur primaire, a ensuite proclamé les noms des lauréats des cours d'adultes, qui sont venus recevoir, aux acclamations de tous, et le plus souvent des mains mêmes du Conseiller général de leurs cantons respectifs, les récompenses qui leur étaient décernées. Plusieurs noms, ceux de MM. Collet, Pierre-Louis, instituteur à Tourteron ; Collet, Nicolas, à Herbigny ; et Poncelet, Jean-Marie, à Saulces-Champenoises, instituteurs qui comptent de longues et honorables années de services, ont surtout été l'occasion d'une véritable ovation. Il en a été de même pour Mlle Lagneaux, Adelaïde, institutrice à Sauville, et pour Mme Bonnefoy, institutrice à La Neuville-à-Maire. De son côté, M. le supérieur des Frères de Sedan a été complimenté tout particulièrement par M. le Préfet.

Suit la liste des lauréats :

Grand Prix de S. M. l'Empereur. (Médaille d'or).

M. Champagne, Jean-Auguste, instituteur public à Gespunsart — actuellement à Revin.

Digitized by Google

Prix de S. A. le Prince Impérial. (Médaille d'argent et 2 volumes richement reliés) :

M. Lépine, Auguste, instituteur public à Autry.

Prix spécial accordé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique : (Médaille d'or). (1)

L'Ecole communale des Frères des Ecoles chrétiennes de Sedan.

Grand Prix de 100 fr. accordé par le Département. (Ouvrages reliés) :

M. Philippot, Antoine-Théophile, instituteur public à Messincourt.

Prix Boquet. (Médaille de 100 fr.) :

M. Sayen, Jean-François, instituteur public à La Neuvilles-lez-Wasigny.

Prix Peugeot. (Médaille de 50 fr.) :

M. Senouque, Celmer, instituteur public à Harcy.

Prix du Ministère de l'Instruction publique. (Ouvrages reliés) :

MM. Trailin, Honoré, instituteur public, à Senuc ; Charlot, Joseph, à Lametz; Wauthy, Célestin, à Floing; Mlle Corneilliez, Elvire, institutrice publique, à Braux ; MM. Sommesous, Frédéric (en religion frère Berardus), à Rethel ; Bocahu, J.-B., à Vireux-Molhain ; Camus, Alexandre, à Sedan ; Buffet, Victor, à Braux ; Davenne, Antoine, à Bazeilles ; Rouelle, Gérard, à Carignan ; Beaujot, Pierre, à Marc-Chevières ; Lendormy, Achille, à Bouconville ; Pignolet, Xavier, à St-Morel ; Bouché, J.-B., à Renwez ; Poucet, Désiré, à Pargny-Resson ; Déduit, J.-B., à Vireux-Wallerand ; Coffart, Victor, à St-Jean-aux-Bois ; George, Emile, à Thin-le-Moûtier ; Censier, Désiré, à Villers-dev.-le-Thour ; Velten, Nicolas, à Rémonville ; Gibout, Charles, à Villers-Cernay ; Poulain, Achille, à Jonval ; Cautel, J.-B., à Rocroi ; Couty, Célestin, à Remilly-lez-Pothées ; Moreaux, Alfred, à Sévigny-Waleppe ; Pierrot, Alexis, à Matton ; Richard, Auguste, à Givet ; Praëtz, Nicolas, à St-Menges ; Jeaujeot, J.-B., à Thugny-Trugny ; Ragache, Auguste, à Mouzon ; Mouzon, Joseph, à Pouru-aux-Bois ; Pierrot, Edouard, à Termes ; Royer, Joseph, à Signy-l'Abbaye ; Moyen, Valentin, à Chaumont-Porcien ; Mathieu, Auguste, à Ville-St-Laurent ; Vignon, Frédéric,

(1) Cette médaille est une des cinq fondées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique en faveur des directeurs des Cours d'adultes des Départements.

Digitized by Google

à Ménil-Annelles; Fossier, Jean-Louis, à La Romagne; Vautard, Ovide, à la Forge (Nouzon); Hanrot, Louis, à Laval-Dieu (Monthermé); Faillon, Ferdinand, à Illy.

Prix du Département. (Ouvrages divers).

MM. Tarnus, Henry, instituteur public, à Mogues; Thibout, Isidore, à Etrépigny; Moreaux, Jules-Fernand, à Vaux-lez-Mouzon; Faynot, Alfred, à Haybes; Collet, Pierre-Louis, à Tourteron; Lubin, François, à Gué-d'Hossus; Leroux, Sidonien, à Estrebay; Guillot, Alexandre, à la Férée; Collet, Nicolas, à Herbigny; Thomas, Joseph-Théodore, à la Neuville-à-Maire; Letellier, Célestin, à Renneville; Carion, Benoni, à Hauts-Buttés (Monthermé); Mauroy, J.-B., à Vrigne-aux-Bois; Mlle Lagneaux, Adelaïde, institutrice publ., à Sauville; Mme Bonnefroy, institutrice publique à la Neuville-à-Maire; MM. Véron, François, à St-Fergeux; Beaufils, Jean-Nicolas, à Lethour; Cante, Victor, aux Mazures; Poncelet, Jean-Marie, à Saulces-Champenoises; Henriet, Auguste, à Sauville; Waty, Etienne, à Puilly; Hubert, J.-B., à Dom-le-Mesnil; Mme Musart, Julie (en religion, sœur Marie-Sophie), institutrice publ., à Autry; M. Fouquet, Auguste, instituteur à Châtel-Chéhéry; M. Chartier, Louis, à Deville.

A la distribution des récompenses décernées aux directeurs et directrices de cours d'adultes a succédé la remise des médailles et mentions honorables accordées, pour l'année scolaire 1864-1865, aux instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asiles dont nous avons fait connaître les noms dans notre numéro du 1er août.

Enfin, la séance a été levée aux cris de : *Vive l'Empereur!*

Les instituteurs des Ardennes ont tenu à ne se séparer qu'après avoir ainsi manifesté les sentiments qui les animent à l'égard du Souverain, dont le gouvernement sait à la fois honorer l'instruction primaire et récompenser ceux qui la répandent.

H. C.

Le procès révolutionnaire de Linguet, inséré dans la précédente livraison de la *Revue*, nous a fait relire une très-intéressante notice consacrée à l'illustre Rémois par un de ses neveux, l'honorable M. P. A. Dérodé, notice dont nous avions gardé bon souvenir, et

Digitized by Google

qui se trouve au tome 1er des *Annales de l'Académie de Reims*, 1842-1843. Nous croyons devoir en extraire pour le reproduire ici, comme en son vrai lieu, le passage qui établit l'origine ardennaise de l'auteur des *Mémoires sur la Bastille*.

« Simon-Nicolas-Henry Linguet est né à Reims, le 14 juillet 1736. Son père, fils d'un cultivateur de Senuc (Ardennes), avait fait de fort bonnes études à Paris, au collège de Beauvais, où il remplit ensuite les fonctions de sous-principal, et de professeur d'humanités. Exilé à la suite des tracasseries du jansénisme, par lettre de cachet du 17 septembre 1731, il se retira à Reims, s'y maria, et devint greffier en chef de l'Election. Tout en remplissant les modestes fonctions de sa place, il ne négligea pas la culture des lettres. Il avait été intimement lié avec l'abbé Vertot, et une tradition de famille voulait que le dernier volume de l'*Histoire de Malte*, celui qui en contient les annales, fût en entier l'ouvrage de sa plume. Il mourut beaucoup trop tôt pour le bonheur de sa famille, laissant cinq enfants dont l'aîné, celui dont nous nous occupons en ce moment, avait à peine dix ans. »

« Né sans fortune, a dit lui-même Linguet, je suis loin d'en « rougir : fils d'un homme estimé, persécuté, que j'ai eu le mal- « heur de perdre dans le plus bas âge, il ne m'a guère laissé que « son nom et sa destinée ; il aurait pu dans ses derniers moments « me dire comme Enée

Disce, puer, virtutem ex me verum que laborem,
Fortunam ex aliis..... ....

« Engagé, je ne sais comment dans les folies du jansénisme, « témoin je ne sais pas plus comment d'un soi-disant miracle du « bienheureux diacre, il fut martyr du despotisme *exileur*, comme « son fils l'a été plus tard du despotisme *rayeur* (1) : il perdit en « conséquence sa place de professeur à l'Université de Paris, revint « à Reims, s'y maria.... C'est ainsi que je suis né sous les auspices « d'une lettre de cachet. »

Et il devait, hélas ! tomber à 56 ans, sous la hache d'un tout autre despotisme.... du despotisme *guillotineur !*

(1) Linguet fait allusion à l'arrêt du 11 février 1774 qui l'avait rayé du tableau des avocats pour avoir publié un écrit injurieux à l'Ordre.

Digitized by Google

On l'a vu, le grand avocat, l'éminent publiciste, le hardi et spirituel adversaire des abus de l'ancien régime, qu'on s'étonnerait de retrouver parmi les victimes de la Terreur, si rien pouvait étonner de cette horrible époque, tenait de fort près à notre sol. Il avait dans les veines du généreux sang de ces vieilles lignées rurales, fécondes et vigoureuses nourricières du pays, auxquelles l'Eglise, l'Université, le Barreau, l'Armée, l'Art et la Science, ont été redevables, à travers les siècles, de tant d'hommes du plus sérieux, souvent même du plus brillant mérite. Linguet était donc bien Rémois de naissance, mais Ardennais par la racine. Voilà ce qu'il nous a semblé opportun de rappeler en invoquant l'autorité d'un témoignage digne de toute confiance. E. DE S.

— L'auteur de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, le savant docteur Buchez, dont nous avons esquissé la biographie dans notre livraison du 30 septembre 1865, a laissé en mourant le manuscrit achevé d'un *Traité de politique et de science sociale*. Deux de ses amis se sont chargés de la publication de cet ouvrage qui va paraître très prochainement. Par le sujet qu'il traite et par le nom de l'auteur, ce livre promet d'être d'un haut intérêt. Ce sera le dernier mot d'un esprit méditatif, trop enclin peut-être aux illusions de la théorie, mais pour qui les enseignements d'une tardive expérience n'auront probablement pas été stériles.

— Le Louvre de Louis XIV vient de s'enrichir d'un nouveau musée : c'est le musée des vitraux. Cent cinq pièces admirables de dessin de composition, de couleur et de transparence, viennent d'être encastrées dans les grandes croisées des appartements dits de Henri IV.

Ces vitraux sont sortis des fabriques françaises, flamandes, hollandaises et allemandes des quinzième et seizième siècles.

Le Louvre sera complet quand il aura son musée de tapisseries anciennes dont le garde meuble possède de si rares et de si beaux échantillons.

— Dans sa dernière séance, le Conseil général de l'Isère a voté, sur la proposition de M. le vicomte de Barral, sénateur, une somme de cinq mille francs pour l'érection d'un monument à la mémoire

Digitized by Google

de Bayard sur les ruines de son château, à Pontcharra. Il a en même temps invité M. le Préfet à nommer une commission chargée de prendre la direction de la souscription ouverte il y a deux ans à cet effet, et de décider de l'emploi des fonds.

Nos lecteurs se rappelleront qu'à l'époque où se produisait l'initiative de cette patriotique pensée, nous avons été des premiers à nous en faire l'écho.

Mézières, qui conserve si religieusement le souvenir de son glorieux défenseur, ne saurait manquer d'applaudir au juste hommage que s'apprête à lui rendre son pays natal. Plus d'un de ses citoyens voudra sans doute s'y associer, en attendant que le marbre ou le bronze reproduise également l'image du bon chevalier *sans peur et sans reproche*, au sein même de la ville sauvegardée par sa vaillance en 1521.

— On a découvert le 12 septembre dernier, en faisant les réparations du collége de Charleville, dans une des salles, une pierre tumulaire en marbre noir, portant ces deux inscriptions :

Cy gist très haute très illustre très puissante Princesse Madame Claude de Moy comtesse de Chaligny, veuve de Monseigneur le sérénissime Prince Henri de Loraine, comte de Chaligny, etc. fondatrice et religieuse de ce monastère nommée en religion sœur Marie de St-François, dont la vie fut un exemple de piété d'une humilité profonde, une pauvreté exacte et une parfaite obéissance, laissant à cette maison dont elle fut l'honneur et la gloire des marques éclatantes de douceur et de charité et de mépris du monde. Elle décéda le troisième jour de novembre 1627 agée de cinquante cinq ans et de sa profession religieuse un an et neuf mois.

Requiescat in pace.

Un écusson se trouve en tête de l'épitaphe, il porte le blason de Lorraine, qui était celui de son mari, et un · de gueules fretté d'or, qui est de Moy-la-Meilleray.

La seconde inscription est considérablement détériorée, plusieurs mots ne sont plus représentés que par une lettre ou deux. Voici ce que nous avons cru lire :

Cy gist très illustre et très honorée dame la revérende mère Charlotte Victoire de Ligny prieure perpétuelle de ce monastère qu'elle gouverna et régit avec beaucoup d'honneur de sagesse et de vertu l'espace d'onze années donnant en tout des marques de son zèle pour la gloire de Dieu et d'une parfaite observance de la régularité. Elle décéda le dix septième d'avril 1693 aagée de cinquante un ans et la trente cinquième de sa profession religieuse.

Requiescat in pace.

Digitized by Google

Cette inscription est surmontée des armes de la comtesse de Ligny : de gueules à la fasce d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.

Cette pierre tumulaire a une longueur de 1m, 95 et sa largeur est de 0m, 97.

Elle recouvrait l'ouverture d'un caveau de 3m, 95 de longueur sur 2m, 55 de largeur. Dans ce caveau se trouvait placé sur trois pierres, à l'extrémité méridionnale, à une distance de la voûte de 1m, 60, un cercueil en plomb d'une longueur de 1m, 63. Sa largeur à la tête est de 0m, 30, aux épaules de 0m, 68, et aux pieds 0m, 27. A la tête la hauteur est de 0m, 35, aux pieds de 0m, 27. La partie moyenne est surbaissée et comme écrasée, soit par suite d'une pression, soit par suite d'un affaissement dû au poids du plomb lui-même. Deux fentes à angle droit faites depuis très-longtemps (peut-être en 93), avec un instrument tranchant, environ à la hauteur du coude, forment une ouverture, et en soulevant cet angle, on aperçoit les ossements mêlés à une poussière brune.

A 0m, 20 des pieds se trouve soudée par les quatre coins une feuille de plomb de 0m,31 de longueur sur 0m,12 de largeur, sur laquelle on lit :

Ici repose le corps de très haute et puissante princesse sœur Marie de St François, jadis comtesse de Chaligny, religieuse professe et fondatris (*sic.*) du couvent de l'ordre du St Sépulchre en cette ville de Charleville, qui a décédé heureusement de ce monde le troisième jour de novembre l'an 1627.

Ces restes de la fondatrice du couvent du St-Sépulcre, à Charleville, se trouvent justement au-dessous de l'ancien chœur des religieuses de cet ordre, et à deux mètres environ de la chapelle actuelle du collége et du séminaire. C'est précisément là qu'ont été inhumées la comtesse de Chaligny et Madame de Ligny.

Voici quelques renseignements sur la comtesse de Chaligny, que je dois à l'extrême obligeance de M. l'abbé Millet, directeur au petit séminaire :

Claude de Moy, fille de Charles, marquis de Moy, et de Catherine Suzanne, comtesse de Cerny, veuve en premières noces de Georges de Joyeuse, fut mariée en secondes noces, en 1591, avec Henri de Lorraine, marquis de Moy, comte de Chaligny. Henri de Lorraine

Digitized by Google

était fils de Nicolas de Lorraine-Mercœur, comte de Chaligny, et de Jeanne de Savoie.

Par son mari, la comtesse de Chaligny était donc princesse du *Saint-Empire*. Elle eut quatre enfants de son second mariage :

Charles, évêque de Verdun, mort jésuite, en 1631 ;

François, évêque de Verdun, mort en 1655 ;

Henri II de Lorraine, mort sans postérité, en 1672 ;

Louise, mariée à Florent, prince de Ligne, morte religieuse capucine à Mons, en 1667. *J. Bliard.*

— Un des plus beaux travaux de la science vient de s'opérer : le câble transatlantique relie maintenant l'Europe à l'Amérique. C'est l'œuvre de neuf années d'essais, de luttes contre des difficultés presque insurmontables. Une dépêche du président des Etats-Unis, expédiée de Washington le 30 juillet à onze heures 20 minutes, était à cinq heures entre les mains de la reine d'Angleterre, à Londres. Le 2 août, les journaux de Londres inséraient des nouvelles de New-York, parties la veille. Cependant quelques savants, M. Babinet, entr'autres, pensent qu'il existe peu de chances pour que la transmission dure longtemps, à cause surtout de l'action corrosive des eaux de la mer. Il a présenté à l'Académie des Sciences deux fragments de câble électrique : l'un a resté cinq ans au fond de la mer ; il a perdu 5 millimètres, l'armature métallique extérieure s'en va en lambeaux, le faisceau central est à nu. La mer dévore ainsi un millimètre de fer par an. M. Babinet exprime le vœu qu'on profite du peu de temps que le câble doit fonctionner, pour prendre les longitudes que la science ne possède point encore. « Au moins, les 18 millions qu'on vient de dépenser encore auront servi à quelque chose. » — C'est vrai, dit le général Morin, et la société du câble transatlantique distribuera à ses associés des longitudes en guise de dividende. » (*Journal des Arts*).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance annuelle le 3 août. M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, y a prononcé l'éloge de Victor Leclerc, mort l'année dernière ; il a retracé surtout ses beaux travaux d'érudition. Les prix décernés par l'Académie ont ensuite été proclamés. Nous remarquons : celui

Digitized by Google

décerné à M. François Lenormand, pour son travail sur l'alphabet phénicien ; celui remis à M. Robiou, pour un *Mémoire sur les formes du Culte public des Romains ;* ceux décernés à MM. Herzog Prost et Mantellier, pour leurs mémoires sur des antiquités de la France ; les prix donnés à M. Gaston Paris, pour son *Histoire poétique de Charlemagne*, et à M. Léon Gautier, pour ses *Epopées françaises.* Plusieurs des prix que l'Académie avait proposés n'ont pas été obtenus.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 24 août, institue un prix de 1,500 fr., qui sera décerné en 1869, à la société savante des départements qui aura composé le meilleur « glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France. »

Un autre prix de 1,500 fr. sera décerné à la société qui aura envoyé le mémoire le plus satisfaisant sur les points ci-après :

Rechercher pour une province ou une ville, dans les documents authentiques, les indications relatives au commerce et à l'industrie du moyen-âge, et particulièrement à l'exercice et aux règles des métiers, à la condition des ouvriers et marchands, à la nature des denrées, aux prix des objets, aux modes de fabrication, aux réunions des marchands et aux foires, aux relations commerciales des villes et des peuples entre eux, aux taux des salaires, au change et au taux de l'argent.

On devra joindre au mémoire les pièces justificatives.

Les volumes ou manuscrits devront être déposés, pour le premier prix, avant le 31 décembre 1868 ; pour le second, avant le 31 décembre 1869.

— *La galerie de tableaux de Dresde.* — La renommée de la galerie de tableaux de Dresde existe depuis plus d'un siècle.

La base de toutes les collections d'art de Dresde, est le cabinet d'objets d'art que déjà, en 1560, l'électeur Auguste Ier avait fondé à l'exemple d'autres princes et seigneurs. Parmi les choses remarquables qu'il contenait, il s'y trouvait aussi un nombre considérable de tableaux, et même de prix, à ce qu'il paraît. D'après l'ancien inventaire de 1722, c'est de ce cabinet que proviennent la plupart

Digitized by Google

des œuvres existantes de Cranak, de Durer et autres anciens maîtres allemands, ainsi que plusieurs ouvrages d'élite de l'école italienne, tels, par exemple, que les deux excellents paysages de Claude Lorrain, et la fameuse Vénus du Titien, qui, par une singularité assez étrange du reste, fut désignée alors comme « le roi Philippe II d'Espagne, et la signora Laura. »

Le roi Auguste II forma des divers objets d'art de ce cabinet plusieurs collections séparées. C'est ainsi qu'apparaît pour la première fois depuis 1723, une galerie particulière de tableaux. Naturellement, l'envie de l'augmenter s'éveilla. Aux trésors provenant de l'ancien cabinet d'objets d'art furent ajoutés les meilleurs tableaux des diverses résidences et châteaux, ainsi que des églises et chapelles, et bientôt suivirent de nouvelles acquisitions très-importantes. Le premier achat de ce genre fut mené à fin par un expert, en fait d'art, le baron Leplat, architecte du roi, qui, dans l'année 1728, par l'achat des antiquités des galeries Chigi et Albani, posa aussi le fondement de la collection des antiquités de Dresde. Ce premier achat, fait le 15 juin 1723, fut la collection de la comtesse Wrzowoez à Prague, à laquelle appartiennent la belle copie flamande de la célèbre Léda de Michel-Ange, et quelques excellents portraits de Van-Dick. On vendit aussi à cette époque, un grand nombre d'ouvrages flamands et hollandais, que la galerie de Dresde possède en si grand quantité. Malheureusement des rapports plus détaillés manquent sur ces acquisitions flamandes.

Quoi qu'il en soit, la véritable époque de la splendeur de la galerie de Dresde est le règne d'Auguste III et de son tout-puissant ministre le comte de Brühl, de 1733 à 1763. L'amour de l'art est le côté le plus brillant du caractère du roi et de son favori. L'art tenait réellement au cœur du roi. Il déployait une activité sans exemple ; il avait partout des agents, aucun sacrifice, aucune peine ne lui coûtait dès qu'il s'agissait d'enrichir sa chère galerie.

En 1741, deux cent soixante-huit tableaux furent achetés de la collection du comte Wallenstein, au château de Dux ; en 1743, quatre toiles de Paul Véronèse, d'une collection de Prague, et quantité de tableaux flamands et hollandais d'une collection laissée par le prince de Carignan à Paris.

Digitized by Google

C'est en 1743 que se place aussi l'acquisition de la fameuse vierge d'Holbein. Ce magnifique tableau d'Hans Holbein le jeune avait été dans l'origine, peint pour le bourgmestre Jacob Meyer, à Bâle, dont il représentait la famille sous la protection de la mère de Dieu. Ce tableau fut vendu 1,000 thalers par un descendant de Meyer, pour Amsterdam. Après bien des courses vagabondes, il arriva à Venise, en la possession de la famille Delfino. C'est d'un membre de cette famille, de Giovannini Delfino, que le comte Algarotti en fit l'acquisition moyennant 1,000 sequins, pour le compte du roi. Le 10 avril 1744, ce tableau arriva à Dresde.

Peu après eut lieu l'acquisition la plus importante, celle de la galerie dite de Modène, ou, pour parler plus exactement, d'un nombre de cent tableaux de la collection du duc François d'Este-Modène, qui se trouvaient partie à Modène même, partie à Ferrare. Le prix d'achat s'éleva à 100,000 sequins. Les négociations furent compliquées et difficiles, et il fallut encore faire bien des sacrifices d'argent avant que les tableaux fussent enfin envoyés de Venise, le 6 juillet 1746.

Le trésor acquis était splendide. Parmi ces tableaux il y avait six excellents Corrége : avant tout la Sainte Nuit, la Madeleine pénitente, le Denier du Cens (*Gristo della Moneta*), du Titien, plusieurs grands tableaux de Paul Véronèse, le portrait de Thomas More de Hans Holbein, qui passait alors pour un portrait de Ludovico Sforza, de Léonard de Vinci, et de nombreux ouvrages de l'école de Bologne.

Il est facile de se figurer quelle vive sensation produisit cette acquisition, surtout en Italie. De toutes parts, on offrait aux agents du roi les tableaux les plus précieux, entre autres : le Joueur de violon, de Raphaël, actuellement au palais Sciarra à Rome ; et la Fornarina, à demi déshabillée, du même maître, actuellement au palais Barberini. Il fut même question un moment de la Madone de Foligno. Mais cette négociation échoua par la maladresse du peintre saxon Siegmund Striebel, qui ne sut pas garder le secret et donna ainsi occasion au procureur général du cloître de former opposition à la vente.

Les années suivantes amenèrent également de très-heureux

Digitized by Google

résultats. En 1748, soixante-neuf tableaux de la galerie impériale de Prague furent acquis au prix de 50,000 thalers. Parmi eux, il y avait les deux excellents tableaux de Van Dyck, Charles Ier d'Angleterre et son épouse, et la magnifique Chasse au sanglier de Rubens. En 1750 eut lieu l'achat d'une *Predella* d'Ercole Grandi de Ferrare, provenant de la sacristie de l'église San Giovanni in Monte de Bologne, et, en 1752, l'achat du fameux tableau de Guido Reni, « Ninus et Sémiramis, » ou, comme on le nommait alors plus exactement, « Salomon et la reine de Saba, » de la collection du marquis Tanara de Bologne, moyennant 6,000 écus.

Enfin, en 1753, eut lieu l'acquisition de la célèbre Vierge sixtine.

Le négociateur fut le peintre Carlo Cesare Giovannini de Bologne. Le prix d'achat était de 20,000 ducats ou 40,000 écus. On stipula, en outre, qu'il serait fait une copie du tableau de même grandeur, qui passe encore dans le cloître de Saint-Sixte, à Plaisance, pour le véritable original.

Cette magnifique acquisition termina en quelque sorte dignement la série des achats d'œuvres d'art pour la galerie. Il est vrai qu'en 1755, par l'intermédiaire encore du même Giovannini, le grand maître-autel de Bagna Cavallo, la Vierge avec les saints, fut acquis du couvent de Pellegrini de Bologne ; mais, peu d'années après, mourut le roi artiste, et ses successeurs ne purent suivre son noble exemple ; même un certain nombre de tableaux flamands qui avaient été achetés, furent aussitôt revendus par l'électeur Christian ; heureusement que quelques-uns des meilleurs, entre autres, la Mise au Tombeau de Rembrandt, furent conservés.

Ce n'est que dans les temps rapprochés de nous que de remarquables acquisitions ont de nouveau été faites pour la galerie. En juin 1853, quinze tableaux espagnols furent achetés de la collection du roi Louis-Philippe ; le complètement beau, sérieux et magnifique tableau « Saint Rodrigue recevant d'un ange la couronne du martyre » est du meilleur temps de Murillo. La galerie s'est enrichie aussi d'un grand nombre d'œuvres d'art qui se trouvaient éparses en divers endroits. Ce sont, entre autres, six tapisseries de Raphaël, que Léon X aurait données à Frédéric-le-Sage, et six autres tapisseries de l'école flamande, dont les deux principales :

Digitized by Google

le Crucifiement et le Portement de Croix, paraissent indiquer les cartons de Quentyn Messys. Les pastels de Mengs et de Dietrich et les excellents Canaletti ont aussi trouvé actuellement une digne place dans la galerie.

Telle est l'origine et l'histoire d'une galerie qui est assurément une des plus magnifiques du monde. (*Gazette d'Augsbourg*).

— On a entrepris la démolition de la chapelle de la Collégiale, à Nantes, dont les antiquaires avaient demandé avec tant d'instance la conservation.

Ce petit monument, gênant l'exécution des plans de la place Saint-Pierre, a dû disparaître.

Les pierres les mieux sculptées iront au musée d'archéologie, comme spécimens très réussis de l'art de la Renaissance.

— Combien les guerres qui ont ensanglanté le monde de 1792 à 1864 ont-elles compté de victimes? M. Haussener a récemment publié en Allemagne le résultat de ses patientes recherches pour en déterminer le nombre. Sans le suivre dans les détails de son volumineux travail sur chaque campagne entreprise, écoutons-le dans ses conclusions :

« De 1792 à 1815, la guerre a consommé 5,530,000 hommes en Europe ; soit, en moyenne, pendant ces vingt-trois années, 240,434 hommes par an.

« De 1815 à 1864, la moyenne tombe à 43,800 et le total s'élève à 2,762,000, dont 614,000 ont perdu la vie hors d'Europe, ce qui lui laisse le chiffre de 2,148,000 pour sa part.

Ce chiffre de 2,762,000 se répartit ainsi, en ne tenant compte que des guerres importantes :

Crimée, 508,600 hommes, dont 256,000 russes, 98,000 turcs, 107,000 français, 45,000 anglais, 2,600 italiens.

Caucase (1829 à 1860), 330,000 hommes.

Révolution de l'Inde (1857 à 1859), 196,000 hommes.

Guerre russo-turque (1820 à 1829), 193,000.

Insurrection polonaise (1831), 190,000.

Guerres d'Algérie (1830 à 1859), 146,000.

Insurrection hongroise, 142,000.

Guerre d'Italie, 129,874.

Digitized by Google

De 1792 à 1864, le total s'élève donc, suivant l'auteur, à 8,292,000 hommes, et ce chiffre s'accroît démesurément en tenant compte des désastres, conséquences de ces grandes rencontres, famines, épidémies, etc.

— Le 28 août, à trois heures, ont eu lieu les obsèques de M. Roger de Beauvoir, mort le lundi, 27, à huit heures du matin, à l'âge de cinquante-sept ans.

Roger de Beauvoir, perclus depuis quatre années, ne bougeait plus de son fauteuil. Il s'est éteint à la suite d'un étouffement subit produit par un accès de goutte. Sans nul doute, son individualité plus bruyante que puissante va défrayer quelque temps la chronique. Nous nous bornerons à énoncer ses œuvres diverses, romans et pièces de théâtres.

Voici les titres des romans :

L'Ecolier de Cluny ou le Sophisme; l'Eccelenza ou les soirs du Lido, il Pulcinella et l'Homme des madones; le Café Procope, Ruysch, histoire hollandaise; *Histoires cavalières, le Chevalier de Saint-Georges, Camille, le Peloton de fil et le Cabaret des morts, Le combat, les trois Rohan, Safia, l'Ile des Cygnes, la Garde d'honneur, le Moulin d'Heilly, l'Hôtel Pimodan, Bébé ou le nain du roi de Pologne, l'Opéra, la Cape et l'Epée, Mon procès, Colombes et Couleuvres, les Aventurières, les Œufs de Pâques*, et plusieurs volumes de poésies.

Quant à ses pièces de théâtre, il a fait :

Avec M. Dupin, *le Cornet à Piston;* avec Mélesville, le *Chevalier de Saint-Georges;* avec M. Malefille, *le Neveu du mercier;* avec MM. Dartois et Besselièvre, *les Saisons vivantes, un Dieu du jour;* avec M. Lambert Thiboust, *les Enfers de Paris*, et enfin *la Raisin*, comédie en deux actes, en vers, à l'Odéon.

Comme journaliste, il avait été un des collaborateurs les plus en vogue du *Corsaire* et du *Figaro*.

— Léon Gozlan, qui vient de mourir, fut l'un des écrivains qui, depuis 1830, ont obtenu les succès les plus variés dans la littérature française : romans, contes, nouvelles, drames, comédies, articles de journaux et revues, sa plume spirituelle, fine et légère, se prêtait à tous les genres.

Digitized by Google

Il était né à Marseille, le 21 septembre 1806, et n'avait pas encore fini ses études quand il vit la fortune de son père engloutie subitement dans un désastre commercial. Il ne put les achever qu'au retour de deux voyages infructueux à Alger et au Sénégal, grâce à un modeste emploi qu'on lui procura au collége de Marseille.

Il vint à Paris en 1828 et s'y fit, pour vivre, commis en librairie. Il avait bien en portefeuille quelques essais de prose et de vers, mais c'était là une valeur absolument morte. Enfin Méry, son compatriote, lui mit le pied à l'étrier en l'introduisant dans la petite presse d'alors : l'*Incorruptible*, le *Figaro*, *Vert-Vert*, le *Corsaire*.

Dès lors, Léon Gozlan marcha à grands pas et s'éleva rapidement aux premiers rangs parmi les romanciers et les auteurs dramatiques. Nous ne pouvons reproduire ici la liste complète de ses nombreuses productions ; mais parmi ses romans tout le monde connaît le *Notaire de Chantilly*, le *Médecin du Pecq*, *Suzon la cuisinière*, la *Famille Lambert* et tant d'autres ; au théâtre, tout le monde a vu la *Main droite et la main gauche*, les *Cinq minutes du Commandeur*, la *Tempête dans un verre d'eau*, le *Coucher d'une Etoile*. La liste de ses pièces est au moins aussi nombreuse que celle de ses romans.

Léon Gozlan a, de plus, collaboré à toutes les grandes revues de Paris, à l'*Artiste*, au *Journal pour tous*, au *Musée des familles*, etc. Quelque main pieuse recueillera sans doute un jour tous ces fragments, *disjecti membra*, vestiges épars d'un esprit poète délicat et coloré, observateur souvent profond, conteur toujours vif et intéressant.

Léon Gozlan était officier de la Légion-d'Honneur depuis le 15 août 1859.

Ed. Sénemaud.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Albert Durer à Venise et dans les Pays-Bas, autobiographie, lettres, journal de voyages, papiers divers, traduits de l'allemand, avec des notes et une introduction par **Charles Narrey**, *Paris*, 1866, un volume in-8°. Papier vergé fort. Chez *A. Aubry*. Prix : 25 fr.

Cette belle publication est ornée de vingt-sept gravures tirées sur papier de Chine.

Armorial de France, Angleterre, Écosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par le hérault **Berry**, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France. Texte complet, publié pour la première fois, d'après le manuscrit original; précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de *Gilles le Bouvier*, dit **Berry**, et accompagné de *figures héraldiques*, dessinées d'après les originaux, par M. **Vallet (de Viriville)**, professeur à l'École des Chartes. Un vol. grand in-8° raisin. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage est tiré à très-petit nombre. Quelques exemplaires ont été tirés sur papier vergé fort.

Inventaire-Sommaire des Archives départementales des Ardennes, antérieures à 1790. par **Ed. Sénemaud**, archiviste du département. 4e livraison, *Mézières, imprimerie Lelaurin*, 1866, 2 feuilles in-4°.

Cette 4e livraison contient la suite de la série C, Intendance de Champagne : — Procès-verbaux des opérations faites pour la levée des soldats provinciaux dans la subdélégation de Rocroy ; — rôle et répartition du sel pour diverses paroisses; — forge de La Cassine, fourneau de Vendresse ; — bois du Châtelet, de Montcornet et d'Harcy ; — droits de pâturages, réparations d'église et de presbytères, ventes et adjudications de regains, de prés usagers, etc., dans les communautés des subdélégations de Château-Porcien et de Mézières.

Manuel pratique et raisonné de l'Amateur de Tableaux, contenant les appréciations sur plus de 1,200 artistes, par le Dr **Lachaise**. *Paris, Librairie centrale*, 1866, in-8° de 515 pages, et chez *A. Aubry*. Prix : 6 fr.

Cet ouvrage est le résultat de longues années de recherches. L'auteur débute par un aperçu historique sur l'origine de la peinture et les principales phases qu'elle a suivies pour arriver jusqu'à nos jours ; il passe ensuite aux caractères distinctifs des écoles et des principaux maîtres en peinture. Le volume est terminé par les chapitres, — du commerce des tableaux, de ses écueils et des moyens de les éviter, — de la conservation et de la restauration des tableaux.

Digitized by Google

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1re année, 1re livraison, juillet à septembre. La première livraison de la *Revue des questions historiques*, qui vient de paraître, contient les articles suivants :

I. — *Introduction*, par M. DE BEAUCOURT.
II. — *La Saint-Barthélemy*, ses origines, son vrai caractère, ses suites, par M. Georges GANDY.
III. — *Le Droit du Seigneur*, par M. Anatole DE BARTHÉLEMY.
IV. — *Saint Libérius*, son exil, sa prétendue faiblesse, son triomphe, par M. Edouard DUMONT.
V. — *Un Épisode de la Croisade des Albigeois*, par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.
VI. — *Amédée VIII et son séjour à Ripaille*, par M. LECOY DE LA MARCHE.
VII. — *Charles VII et Agnès Sorel*. — L'influence politique d'Agnès, par M. DE BEAUCOURT.
VIII. — *Améric Vespuce et Christophe Colomb*. — La véritable origine du nom d'Amérique, par M. WIESENER.
IX. — *L'entrevue de Henri III et de Bernard Palissy*, par M. Louis AUDIAT.
X. — *La vérité sur Catherine Théot*, par M. CANEL.
XI. — *Mélanges :* Célestin III et Philippe de Dreux : — Paul II et Pomponius Lætus ; — une page d'Histoire féodale, par MM. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE et Henri DE L'ÉPINOIS.
XII. — *Bulletin bibliographique*. — Compte-rendu de soixante-sept ouvrages historiques importants.

La *Revue des questions historiques* paraît tous les trois mois, à partir du 1er juillet 1866, par livraisons grand in-8° de 19 à 22 feuilles d'impression, et forme par an deux beaux volumes de 650 à 700 pages.

Le prix de l'abonnement est de 20 fr. pour Paris et les départements, et de 25 fr. pour l'étranger.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, chez M. Victor PALMÉ, éditeur, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Bellechasse, 44, à Paris.

Mézières, le 15 septembre 1866.

ED. SÉNEMAUD.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME

Deuxième semestre de 1865-1866. — (Deuxième année).

Voyage en Ardennes, Liége et Pays-Bas, en 1619 (suite), page..... 5

Indicateur nobiliaire de Champagne (suite), par M. Edouard de Barthélemy. 62

Bernard Palissy dans les Ardennes, par M. le comte Olivier de Gourjault. 81

Variétés, par M. Ed. Sénemaud..... 92

Procès révolutionnaires (Ardennes), par M. Ed. Sénemaud..... 101

Procès révolutionnaires (Marne), par M. Ed. Sénemaud..... 107

Revue bibliographique et littéraire, par M. E. de Sauville..... 114

Revue scientifique, par M. J. Bliard..... 119

Chronique, par M. Ed. Sénemaud..... 128

Bulletin bibliographique..... 136

Voyage en Ardennes, Liége et Pays-Bas, en 1619 (suite)..... 137

Notice historique sur Donchery (4e partie), par M. Ed. Sénemaud..... 190

Indicateur nobiliaire de Champagne (suite), par M. Edouard de Barthélemy. 210

Procès révolutionnaires (Ardennes), par M. Ed. Sénemaud..... 219

Procès révolutionnaires (Marne), par M. Ed. Sénemaud..... 226

Biographie, par M. le comte Gabriel de Pouilly..... 230

Duels ou Combats judiciaires dans les Ardennes, par M. Ed. Sénemaud.... 238

Nécrologie : Alexandre Teulet, par M. E. de Sauville..... 244

Chronique, par M. Ed. Sénemaud..... 246

Bulletin bibliographique..... 256

Digitized by Google

Voyage en Ardennes, Liége et Pays-Bas, en 1619 (fin)..... 257
Indicateur nobiliaire de Champagne (suite), par M. Edouard de Barthélemy. 292
Une Procuration de Henriette de Clèves, duchesse de Rethel, par M. B. de Fouchères.. 305
Procès révolutionnaires (Ardennes), par M. Ed. Sénemaud..... 312
Revue historique et littéraire, par M. Alph. Feillet..... 330
Revue scientifique, par M J. Bliard..... 343
Chronique, par M. Ed. Sénemaud..... 336
Bulletin bibliographique..... 377

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A LA

REVUE HISTORIQUE DES ARDENNES

DEUXIÈME ANNÉE.

M. le Vicomte Foy, Préfet des Ardennes, à Mézières.

MM.

Am Stein, docteur en médecine à Mézières.
Am Stein (Mme veuve), rentière à Mézières.
Anciaux, professeur de musique à Charleville.
Arcier, fondeur à Mézières.
Argy (d'), ancien colonel du 53e de ligne, commandant de la Légion romaine, à Rome (Etats du Pape).
Arnould, ingénieur des poudres, à Saint-Ponce.
Aubriot de Noirfontaine, propriétaire à Rimogne.
Audistère, notaire à Rilly-la-Montagne (Marne).

Bacot (R.) négociant à Sedan.
Barbier, à Reims.
Barrachin, maître de forges, membre du conseil général, à Signy-le-Petit.
Baudon, 6, rue des Vosges, au Marais, à Paris.
Baulmont, contrôleur des contrib. directes, rue de Preize, 38, à Troyes (Aube).
Beaucourt (de), directeur de la *Revue des Questions historiques*, au château de Morainville, par Blangy (Calvados).
Beaudot-Fossier, propriétaire à Reims (Marne).
Beauvarlet, imprimeur-libraire à Rethel.
Beaufeist (Adolphe), serrurier-quincaillier, à Mézières.
Beffroy (de), maire à Hardoncelles.
Beffroy (de), à Reims.
Bernardy, fondeur à Mézières.
Bertèche (Charles), négociant à Sedan.
Bertrand, avoué à Charleville.
Béthune (le comte de), à Mézières.
Bibliothèque de la ville de Mézières.
Bibliothèque de la ville de Sedan.
Bibliothèque publique de la ville de Reims (Marne).
Bilbault, chef de division à la préfecture, à Mézières.
Billaudel, ingénieur des ponts et chaussées, rue d'Angeviller, 3, à Versailles (Seine-et-Oise).
Billuart, notaire, membre du conseil général, à Buzancy.
Blanchard (Charles), libraire à Mézières.
Blanchard (Maurice), artiste peintre à Mézières.
Bliard, professeur de physique, à Mézières.
Bodart, curé, à Fagnon.
Bodin, 1er commis de la direction des cont. dir., à Mézières.
Boncompagne, à Seraincourt.
Boucher, curé des Minimes, à Rethel.
Bougon, avocat à Charleville.
Boullenois (Adolphe de), membre du conseil général, à Senuc (par Grandpré).
Bourdier (Paul), secrétaire-général de la préfecture, à Mézières.
Bourguignon (Paul), notaire à St-Menges.
Boutmy, maître de forges à Carignan.
Brassart, directeur de l'ardoisière Sainte-Anne, à Fumay.
Bresol, fabricant à Mohon.
Bresol, jeune, fabricant au Theux.
Brincourt (Jean-Baptiste), rue Blanpain, 20, à Sedan.
Brissart-Binet, libraire à Reims (Marne).
Bruce (le comte de), membre du conseil général, au château d'Harzillemont (par Launois).

Caillaux-Faynot, négociant à Mézières.
Camus, percepteur à Fléville.
Camus, propriétaire à Charleville.
Castelin-David, négociant à Mézières.
Cercle de la Comédie de Sedan.
Cercle de Mézières.
Chamisso (Frédéric de), au château de Villers-en-Argonne, près Ste-Menehould (Marne).
Charavay (Jacques), directeur de l'*Amateur d'Autographes*, rue des Grands-Augustins, 26, à Paris.
Chenest (Alfred), maire, au château de La Cassine.
Chonet de Bollemont, juge, à Rethel.
Chopin, chef de division à la préfecture, à Mézières.
Clément, marchand tailleur, à Mézières.
Clouet (l'abbé), profess. de philosophie à Verdun (Meuse).
Colin (Hubert), sous-chef de division à la préfecture, à Charleville.

Digitized by Google

Suite de la liste des Souscripteurs.

Colinet, agent d'affaires, à Sedan.
Colson, pharmacien à Mézières.
Commune d'Apremont.
Commune de Châtel-Chéhéry.
Courboulis, chef de division à la préfecture, à Mézières.
Crépaux, percepteur à Faissault.
Crépy, trésorier-payeur général, à Mézières.
Créquy, juge à Vouziers.
Cromer, avoué à Rethel.
Cunin-Gridaine (Charles), membre du conseil général, à Sedan.

Dapremont-Landragin, négociant à Charleville.
Dargent, conducteur des ponts et chaussées, à Mézières.
David Guy, libraire à Sedan (*Deux exemplaires*).
Deâ, notaire à Attigny.
Delacroix (Henri), employé, rue Ste-Marguerite, 10, à Charleville.
Delahaut, secrétaire-greffier du conseil de préfecture, à Mézières.
Delille-Manne, tailleur, à Mézières.
Delume, entrepositaire de fer, à Charleville.
Denis, notaire à Monthermé.
Desrousseaux de Médrano, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Monthermé.
Deullin, banquier à Epernay.
Devie, à la Saline de Varangéville-Dombasle, par St-Nicolas-du-Port (Meurthe).
Devivaise, avoué à Rocroi.
Directeur (le) du collége Notre-Dame à Rethel.
Doué, ancien maire, à Warcq.
Doury, maire de Juniville.
Doyen (Paul), propriétaire à St-Lambert, près Attigny.
Dumay, notaire à Launois.
Dumoulin, libraire à Paris (3 exemplaires).

Fabre (l'abbé), à Mézières.
Favry, négociant à Sedan.
Fortemps-Heck, brasseur à Mézières.
Fosses (Alphonse), capitaine d'artillerie à Philippeville, province de Namur (Belgique).
Fouchères (B. de), ancien magistrat à Etampes (Seine-et-Oise).
Fournier-Bourdier, maire de Mézières, membre du conseil général.
Fournier (Edouard), directeur de la *Revue des Provinces*, à Paris.
François (Adelin), propriétaire à Tongres (Belgique).
Froissard, clerc de notaire à Mézières.

Gaignot, propriétaire à Rethel.
Gaignière, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mézières.
Gailly (Charles), brasseur à Charleville.
Gailly (Gustave), fabricant à Charleville.
Garnier, à Montigny-sur-Vence.
Gaubert, employé à Mézières.
Gaupuceau, vérificateur à Mézières.
Gautiez-Wèbre, ancien vice-président du tribunal civil, à Charleville.
Gérard de Melcy (Edouard), à Mézières.
Germinet, à Reims.
Givclet (Charles), à Reims.
Gourjault (Mme la comtesse de), à Mézières.
Gourjault (le comte Olivier de), quai Voltaire, 7, Paris.
Goutant, avoué à Rethel.
Goutant (Ernest), négociant à Mézières.
Gouverneur, employé à Charleville.
Graftiaux, notaire à Brunehamel (Aisne).
Grandmaison (Mme veuve), à Mézières.
Grosieux-Wuilmet, fabricant de draps à Sedan.
Grulet, propriétaire à Launois.
Guet (du), serrurier à Mézières.

Hablot, maire et membre du conseil général, à Carignan.
Hanotin (Paul), juge suppléant à Vouziers.
Haut (de La), directeur des contributions indirectes, à Foix (Arriége).
Herbulot, brasseur, à Mézières.
Hénon-Péroche, conduct. des ponts et chauss., à Charleville.
Hubert, sous-préfet, à Rethel.
Hubert (Gustave), officier au 76e de ligne, à Verdun.
Hubert (Jean), bibliothécaire à Charleville.
Humbert, colonel-directeur du génie, à Mézières.
Husson (Alfred), négociant à Sedan.
Husson (Marc), négociant à Sedan.

Itasse, médecin à Sedan.

Jacquemin, charpentier à Mézières.
Jadart (Mme veuve), née Leroy, à Villers-devant-le-Thour.
Jolly, libraire à Charleville.
Jonval, percepteur à Chaumont-Porcien.

Lacaille fils, avocat à Mézières.
Lagard, au Bosneau, près Signy-le-Petit.
Lallement fils, avoué à Vouziers.
Lamotte (Mme veuve), rentière, rue des Fours, à Sedan.
Landre (le baron de), au château de Landreville, par Buzancy.
Lanson (F.), à Reims.
Lartigue, garde général des forêts, à Givet.
Laurent, notaire à Mézières.
Lavoine, conseiller de préfecture, à Mézières.
Lechanteur (Adolphe), maire de Charleville, membre du conseil général.
Lefebvre (le baron), à Charleville.

Digitized by Google

Suite de la liste des Souscripteurs.

Lefèvre, percepteur à Renwez.
Lelaurin, imprimeur à Mézières.
Lesieur, curé à Poix.
Letellier, libraire à Charleville.
Levieux, ancien notaire, à Rethel.
L'Hotte, avoué à Vervins (Aisne).

Maljean, mécanicien à Mézières.
Marion, architecte à Mézières.
Marthe, percepteur à Puilly.
Martin, membre du conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.
Martinet-Warin, propriétaire à Mézières.
Matot-Braine, imprimeur-libraire à Reims (Marne).
Mazel Dugoulot, général de brigade en retraite, à Amiens (Somme).
Mecquenem (de), capitaine d'état-major, à Metz.
Meneval (le baron de), colonel d'artillerie, à Mézières.
Mesmin (Charles), à Charleville.
Meunier, chez M. Vilmenot-Rogelet et Ce, faubourg de Laon, à Reims (Marne).
Meunier, garde principal du génie en retraite, à Mézières.
Mialaret, agent-voyer en chef, à Mézières.
Michaut (Paul), à Baccarat (Meurthe).
Milhomme, employé à Charleville.
Millart, avocat à Charleville.
Minot, employé des postes, à Mézières.
Montagnac fils (Elizé de), à Sedan.
Montjean, notaire à Mézières.
Moreaux, régisseur des ardoisières de Rimogne et de St-Louis-s-Meuse, à Rimogne.
Mortimer-Ternaux, membre de l'Institut, rue de la Pépinière, 61, à Paris.
Moyer, cafetier à Mézières.
Moysen, propriétaire à Mézières.

Nanquette (Pol), à Charleville.
Neuville (le comte de), rue de Berlin, 21, à Paris.
Neveux, maire, membre du conseil général, à Rocroi.
Ninnin (Henri), notaire à Sedan.
Noël (Hubert-Laurent), avoué à Charleville.
Noiret, filateur à Rethel.
Nonnette (l'abbé), à Solesme (Sarthe).

Paquin, négociant à Sedan.
Paris, principal clerc de notaire, à Mézières.
Paris (Louis), directeur du Cabinet historique, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.
Pasquier, filateur à Autrecourt.
Pâté, libraire à Charleville.
Perin, secrétaire à la sous-préfecture de Rethel.
Petit, archiprêtre, curé de Mézières.
Philippoteaux, juge de paix à Rocroi, à Aubigny.
Pierret, archiprêtre, curé de Rethel.
Poncelet, notaire à Omont.
Poullet, juge de paix à Mouzon.
Pouilly (le baron A. de), à Martincourt (par Grandpré).
Pouilly (Gabriel, comte de), rue de Babylone, 62, à Paris.
Prévôt-Fonder, hôtel du Mont-d'Or, à Givet.
Prillieux-Am Stein (Mme), propriétaire à Villers-dt-le-Thour.
Principe Juillet, supérieur du petit seminaire, à Charleville.
Prophétie, principal clerc de notaire, à Mézières.

Reberotte-Labesse, docteur en médecine, membre du conseil général, à Rethel.
Regnault (Eugène), fabricant de clous à Charleville.
Regnault (Hubert), à Charleville.
Regnault, fabricant à la Forge, commune de Mohon.
Régnier (H. de), à Lalobbe.
Renard, propriétaire à Aubigny.
Rencogne (Gustave de), archiviste de la Charente, à Angoulême.
Riché, conseiller d'État, rue de Rivoli, 214, Paris.
Robert (Léon), propriétaire à Voncq.
Ronnet (Adolphe), filateur à Pont-Maugis.
Rossat, chef d'institution à Charleville, membre du conseil impérial de l'instruction publique.
Roulez, vice-président du tribunal civil, à Charleville.
Royer-Geoffroy, sous-chef de division à la préfecture, à Mézières.
Royer, maître de pension, à Mézières.
Rouyer, directeur des postes, à Mézières.
Ryembault, percepteur à Juniville.

Sandret (L), directeur de la *Revue nobiliaire*, rue de Seine, 12, à Paris.
Sarasin-Leroux, libraire à Sedan.
Sarazin, chef d'institution à Blombay.
Saubinet (E.), à Reims (Marne).
Sauville (E. de), ancien sous-préfet, à Versailles.
Sibre, brasseur à Mohon.
Siégé (Charles), marchand tailleur à Charleville.
Siégé (Gustave), march. taill. à Château-Thierry (Aisne).
Simon, membre du conseil général, maire à Tagnon.
Sohier, préfet du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Tellier, libraire à Sedan.
Templier, huissier à Mézières.
Thiriet, avoué à Charleville.
Tirman, docteur en médecine, à Charleville.

Digitized by Google

Suite de la Liste des Souscripteurs.

Tirman (Louis), conseiller de préfecture, à Mézières.
Tisseron, ancien directeur des postes, à Mézières.
Toupet des Vignes, membre du conseil général, à Givet.
Tourneur, archiprêtre, curé de Sedan.
Toussaint, docteur en médecine, adjoint à Mézières.
Trécourt, rentier à Warcq.
Trussy, cultivateur à Floing.

Valentin, fondé de pouvoirs de M. le trésorier-payeur général, à Mézières.
Valeur (Ch.), agent général d'assurances contre l'incendie, à Mézières.
Vanier, agent du chemin de fer de l'Est, à Saintes (Charente-Inférieure).
Velpry, chef de comptabilité à la trésorerie générale, à Mézières.
Verrié, ancien contrôleur principal des contributions directes, à Givet.
Vesseron (Henri), avocat à Sedan.
Vezy de Beaufort, propriétaire à Touly, par le Chesne.
Villemin, économe de l'hospice, à Sedan.
Villet, avoué à Sedan.
Vincent (Henri), docteur en médecine, à Vouziers.

Waharte (Charles), directeur de la société des déchets, à Sedan.
Wignacourt (le marquis de), au château de Guignicourt, par Poix-Terron.

Digitized by Google

Digitized by Google